This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

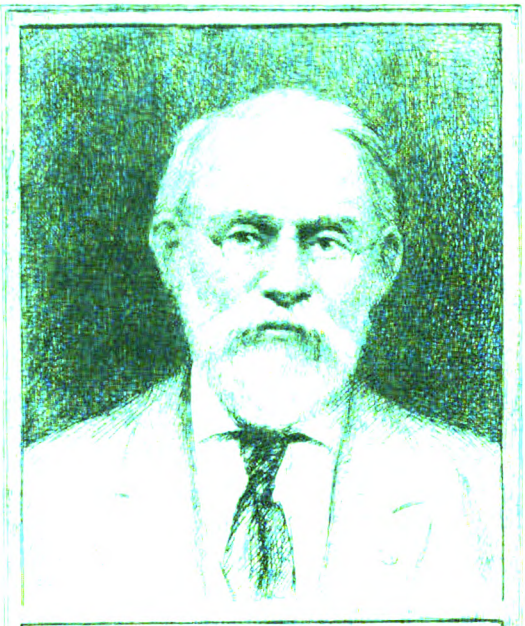

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

NOUVELLE SÉRIE

TOME DEUXIÈME

AUTUN
IMPRIMERIE DE MICHEL DEJUSSIEU

MDCCCLXXIII

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE

Digitized by Google

Par décret inséré au Bulletin des Lois, en date du 30 mai 1866, la Société Éduenne a été reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

NOUVELLE SÉRIE

TOME DEUXIÈME

AUTUN
IMPRIMERIE DE MICHEL DEJUSSIEU

MDCCCLXXIII

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
4-2-27
13603

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

COMPOSITION DU BUREAU
EN 1873.

Président, M. G. Bulliot.
Vice-président, M. Desplaces de Charmasse.
Secrétaire perpétuel, M. Henri Pignot.
Secrétaire-adjoint, M. Anatole de Charmasse.
Bibliothécaire-archiviste, M. H. de Fontenay.
Trésorier, M. L. Pouillevet.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le baron E. d'Espiard.

MEMBRES D'HONNEUR.

Mgr l'Évêque d'Autun.
M. le Préfet de Saône-et-Loire.
M. le Maire d'Autun.
M. le Sous-Préfet d'Autun.
M. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta.
Mgr Landriot, archevêque de Reims.
Mgr Thomas, évêque de la Rochelle.
Mgr de Marguerye, chanoine de Saint-Denis.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Abord Hippolyte, à Autun.
Aboville (le vicomte d'), au château de Glux (Nièvre).
Alexandre-Baret, banquier, à Autun.
André Louis, avoué, à Autun.
Anglejan (le baron d'), à Autun.
Aubespin (le marquis de l'), au château de Dracy-lès-Couches.
Bachelet (l'abbé), curé de Saint-Didier-en-Brionnais.
Ballore (le vicomte de), à Autun.
Berger (l'abbé), curé de la Comelle.
Berger Jules, pharmacien, à Autun.
Berthier Victor, à Toulon-sur-Arroux.
Bourdier (l'abbé), vicaire de Saint-Michel, à Dijon.
Bouange (Mgr), protonotaire apostolique, à Aurillac.
Boniface, percepteur, à Autun.
Brette Jules, négociant, à Autun.
Bufnoir (Cl.), professeur à la faculté de droit de Paris.
Caillault (le docteur), à Autun.
Champeaux (Savinien de), au château de Curgy.
Champeaux de la Boulaye (Joseph de), à Autun.
Champeaux de la Boulaye (Victor de), à la Celle.
Changarnier François, avocat, à Autun.
Chanut Alexandre, substitut, à Autun.
Charrin (le comte de), à Montcenis.
Charvot Félix, à Autun.
Charvot Théodore, à Autun.
Chastellux (le comte de), au château de Chastellux (Yonne).
Chaussard (l'abbé), curé de Lucenay-l'Évêque.
Chevreul Henri, à Dijon.
Clémencet (l'abbé), curé de Puligny (Côte-d'Or).
Constant Alexandre, banquier, à Autun.
Cornet, juge de paix, à Saint-Léger-sous-Beuvray.
Costa (le comte de), au château de Montaugé.
Cottu (le baron Félix), préfet de la Haute-Vienne.
Cucherat (l'abbé), aumônier de l'Hospice, à Paray-le-Monial.
Déchelette Eugène, à Roanne (Loire).

Digitized by Google

MM.

Dejussieu Michel, imprimeur, à Autun.
Dejussieu François, à Autun.
Delagrange François, juge suppléant, à Autun.
Delagrange Gabriel, receveur municipal, à Autun.
Delonchamp Christophe, notaire, à Bourbon-Lancy.
Desmarquet Tony, à Mâcon.
Desseilligny Alfred, à Mont-d'Arnaud.
Desveaux Louis, banquier, à Autun.
Détivaux (l'abbé), curé de Saint-Léger-sous-Beuvray.
Diot ainé, négociant, à Autun.
Doret (l'abbé), curé d'Antully.
Duchamp, pharmacien, à Autun.
Duchêne (l'abbé), supérieur du petit Séminaire, à Autun.
Dulong Édouard, à Autun.
Durand Alphonse, architecte des édifices diocésains, à Mantes.
Duvault-Blochet, à Santenay (Côte-d'Or).
Espiard (Henri d'), à Mazille (Nièvre).
Espiès (le comte d'), à Couches.
Esterno (le comte d'), à la Celle.
Esterno (le vicomte Fernand d'), à la Celle.
Ferry (Alfred de), receveur des finances, à Autun.
Fontenay (le vicomte Charles de), consul de France, à Dusseldorf.
Fontenay (Eugène de), à Autun.
Fontenay (Henri de), à Autun.
Froment Eugène, à Autun.
Ganay (le marquis de), au château de Fougerette.
Garenne Xavier, à Mazille-lès-Luzy (Nièvre).
Gillot (le docteur), à Autun.
Goin Gustave, juge, à Autun.
Goin Louis, à Anzy-le-Duc.
Grillot (le docteur Joseph), médecin, à Autun.
Gueneau Victor, percepteur, à Vandenesse (Nièvre).
Gueneau Lucien, ancien capitaine de cavalerie, à Luzy (Nièvre).
Guilland (l'abbé), curé de Saint-Maurice-lès-Couches.
Hersant (l'abbé), curé de Paris-l'Hôpital.
Jacquier Charles, avocat, rue Bourbon, 31, à Lyon.
Jouannin (le docteur), à Moulins-Engilbert (Nièvre).
La Blanche (Gaston de), à Autun.

Digitized by Google

MM.

Lacreuze (l'abbé), curé de Curgy.
Lagoutte Louis, architecte, à Autun.
Laguille Henri, maire d'Antully.
Laplanche (H. C. de), à Laplanche (Nièvre).
Laureau Flavien, à Autun.
Laureau Stéphane, avocat, à Autun.
Lelong (l'abbé), vicaire général, à Autun.
Létang Charles, notaire, à Autun.
Letors Louis, avocat, à Autun.
L'Hermite (le vicomte de), sous-préfet, à Autun.
Lhomme de Mercey Bernard, au château de Mercey.
Loisy (Édouard de), au château d'Épiry.
Longuy (Henri de), à Santenay.
Lory, avoué, à Dijon.
Louvencourt (le vicomte de), au château de Morlet.
Loydreau Édouard, maire, à Chagny.
Malo J.-B., à Autun.
Ménot (l'abbé), professeur au petit Séminaire, à Autun.
Monard (Henri de), à Autun.
Moreton de Chabrillant (le comte Philibert de), au château de Beauregard.
Musy (le comte de), au château de Digoine.
Noiron (Prosper de), à Autun.
Olinet, avoué, à Dijon.
Penjon, professeur à l'école Normale, à Cluny.
Perrot (l'abbé), vicaire à la Cathédrale d'Autun.
Pinard Joseph, receveur des finances, à Clermont (Oise).
Pougault Eugène, à Saint-Léger-sous-Beuvray.
Raquet Adolphe, à Autun.
Renault Louis, professeur à la faculté de droit de Dijon.
Renault Bernard, professeur à l'école Normale, à Cluny.
Repoux Léopold, avocat, à Autun.
Repoux Yovanne, à Autun.
Rérolle Alexis, notaire, à Autun.
Rey Victor, à Lovernay.
Rigollot, à Autun.
Rocaut Eudore, à Morcoux.
Rochet (l'abbé), curé de Marcigny.

Digitized by Google

MM.

Roidot, président du tribunal civil, à Autun.
Rolet Henri, à Autun.
Roux Eugène, à Autun
Schmitt, principal du Collége, à Autun.
Schneider Eugène, au Creusot.
Schneider Henri, au Creusot.
Sonnois (l'abbé), curé de Santenay (Côte-d'Or).
Vadon Joseph, banquier, à la Clayette.
Venot Jules, à Bourbon-Lancy.
Véry Auguste, à Autun.
Vossier, ingénieur des ponts et chaussées, à Autun.
Violot (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Autun.
Zuan Rodolphe, à Coire (Suisse).

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

Roidot-Deléage, architecte, à Autun.
Allois, peintre, à Autun.
Roidot-Errard, architecte, à Autun.
Roidot-Houdaille, architecte, à Autun.
Boulez, sculpteur, à Autun.
Marillier, peintre, à Autun.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Anatole de Barthélemy, à Paris.
Henri Baudot, à Dijon.
De la Saussaye, recteur de l'Académie, à Lyon.
Cl. Rossignol, à Paris.
Prisset, à Dijon.
De Longpérier, à Paris.
T. Lacroix, à Mâcon.
G. Testot-Ferry, à Mâcon.
R. Raudot, député à l'Assemblée nationale, à Avallon.
Le comte de Vesvrotte, à Dijon.
Moreau, professeur honoraire, à Avallon.
Le marquis de la Tourette, à Tournon.

Digitized by Google

MM.

Le général Changarnier, député à l'Assemblée nationale, à Paris.
Guignard, bibliothécaire, à Dijon.
E. Millard, à Rully.
L'abbé Henry, curé de Quarré-les-Tombes (Yonne).
Chenavard, architecte, à Lyon.
L'abbé Pequegnot, à Couches.
Le comte G. de Soultrait, à Lyon.
A. Sirand, à Bourg.
C. Robert, à Paris.
Marcel Canat, à Chalon-sur-Saône.
A. de Caumont, à Caen.
Léopold Niepce, conseiller à la cour d'appel, à Lyon.
Roger de Fontenay, à Paris.
A. de Surigny, à Mâcon.
Carelet, à Besançon.
Lallier, à Sens.
Lambert, à Bayeux.
Gaugain, trésorier de la Société Française, à Caen.
De Glanville, à Rouen.
L'abbé Crosnier, vicaire général, à Nevers.
Mantellier, à Orléans.
Valentin Smith, conseiller honoraire, à Paris.
Hucher, au Mans.
Le baron de Girardot, à Nantes.
Édouard Clerc, à Besançon.
Bruand d'Uselle, à Besançon.
Le baron de Galembert, à Tours.
Berry, à Bourges.
A. Bardin, professeur honoraire, à Avallon.
De Bure, à Moulins.
Le comte de l'Étoile, à Moulins
L'abbé Baudiau, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
Le comte de Montlaur, à Gannat.
Ernest Grasset, à Dijon.
Charles Aubertin, à Beaune.
Protat, à Brazey (Côte d'Or).
P. Canat de Chizy, à Lyon.
B. de Koëhne, à Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

MM.

Monnier, chef de division honoraire, à Mâcon.
L'abbé Martigny, chanoine, à Belley.
Creuly, général du génie, à Paris.
L'abbé Bougaud, vicaire général, à Orléans.
Martin d'Aussigny, à Lyon.
L'abbé Gally, à Avallon.
Bernard Jovet, à Paris.
Bernard Langlois, à Bourbon-Lancy.
Léon Mougenot, à Nancy.
Ernest Pinard, avocat, à Paris.
L. Landa, imprimeur, à Chalon-sur-Saône.
A. Arcelin, archiviste-paléographe, à Mâcon.
Édouard de Barthélemy, à Paris.
Docteur Joseph Michon, à Paris.
Naudin, membre de l'Institut, à Paris.
Le docteur Collin, à Saint-Honoré (Nièvre).
Mgr Mermilliod, vicaire apostolique, à Genève.
E. de Cazes, à Paris.
J. d'Eschavannes, conservateur-adjoint au musée du Louvre, à Paris.
M.-A. Pécoul, archiviste-paléographe, à Draveil (Seine-et-Oise).
Léon Malo, ingénieur civil, à Paris.
Jules d'Arbaumont, à Dijon.
Le docteur Bogros, à Château-Chinon.
Le commandant Prévot, à Angers.
Le docteur Louis Marchand, à Dijon.
Paulin Fay, imprimeur, à Nevers.
Le vicomte de Trébons, au château de Grainville (Seine-Inférieure).
G. Debombourg, à Lyon.
Jules Chevrier, à Chalon-sur-Saône.
Albert Albrier, à Dijon.
C. Chappuis, recteur de l'Académie, à Grenoble.
Charles Pellorce, à Mâcon.
Docteur Abel Jeandet, à Verdun-sur-le-Doubs.
Charles Loriquet, bibliothécaire, à Reims.
Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Léopold de Folin, à Bayonne.
Romiszouski, receveur des domaines, à Saint-Paulin (Haute-Loire).
Robert Mowat, chef d'escadrons au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.

Digitized by Google

MM.

Léon Galotti, capitaine d'état-major.
Eugène Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).
Charles Letorey, à Santenay (Côte-d'Or).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société des Antiquaires de France, à Paris.
L'Institut des Provinces.
La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
L'Académie de Mâcon.
La Société d'Archéologie, à Chalon-sur-Saône.
La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
La Société Archéologique de Sens.
La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
La Société d'Études d'Avallon.
L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
La Société d'Agriculture de Lyon.
La Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
La Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, à Nevers.
La Société Historique du Cher, à Bourges.
La Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
La Société Historique et Archéologique de Langres.
La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
L'Académie de Reims.
La Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
La Société des Antiquaires de Normandie, à Rouen.
L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
L'Académie de Metz.
La Société Archéologique de Montpellier.
La Société Archéologique de Touraine, à Tours.
La Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
L'Académie du Gard, à Nimes.
La Société Archéologique de Béziers.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société Havraise d'Études diverses.

Digitized by Google

La Société de Statistique de Marseille.
La Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
La Société Dunoise, à Châteaudun.
La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
La Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
L'Institut National Genevois, à Genève.
La Société Archéologique de la province de Constantine.
La Commission historique du Nord, à Lille.
La Société Archéologique de Seine-et-Marne, à Meaux.
La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
La Société Académique de l'Oise, à Beauvais.
La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
La Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers.
La Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
La Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire, à Saint-Étienne.
La Société Académique de Saint-Quentin.
La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô.
La Société libre d'Agriculture, des Sciences et Arts de l'Eure, à Évreux.
La Société Académique du Var, à Toulon.
La Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.
La Société d'Émulation de Montbéliard.
La Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.
La Société pour la conservat. des Monum. hist. d'Alsace, à Strasbourg.
La Société d'Agriculture, Sciences, Arts, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
La Société Scientifique et Littéraire de Castres.
La Société des Antiquaires de Zurich.
La Société Archéologique du Vendômois, à Vendôme.
La Société des Sciences naturelles et d'Antiquités, à Guéret.
La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
La Société Archéologique de la Mayenne, à Laval.
La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
La Société Historique Algérienne, à Alger.
La Commission des Monuments et Documents historiques et des Bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.

Digitized by Google

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

AUTORISÉE

PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, LE 6 MAI 1836

ARTICLE PREMIER. — Le but de la Société est de veiller à la conservation des antiquités dans l'Autunois et de contribuer au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts.

ART. 2. — Cette Société se compose :

1° De membres titulaires, qui, en acquittant une cotisation annuelle, ont droit à recevoir les publications de la Société ;

2° De membres d'honneur ;

3° De membres associés ;

4° De membres correspondants.

ART. 3. — La Société a un Bureau ainsi formé :

Un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel, deux secrétaires adjoints, un bibliothécaire-archiviste, un trésorier.

ART. 4. — Le président a la police de l'assemblée ; il détermine l'ordre des rapports et des discussions, veille à l'exécution du Règlement et des délibérations, recueille les suffrages ; il a voix prépondérante en cas de partage. En son absence, il est remplacé par le vice-président.

ART. 5. — Le secrétaire perpétuel rédige les délibérations et procès-verbaux, les transcrit sur le registre et les signe avec le président, rend compte des lettres et mémoires adressés à la Société, et tient la correspondance.

ART. 6. — Les secrétaires adjoints convoquent aux séances et aident le secrétaire perpétuel dans son travail.

ART. 7. — Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la conservation des livres, papiers, médailles, objets d'art et d'histoire naturelle, et généralement de tout ce qui compose le mobilier de la Société.

ART. 8. — Le trésorier tient un compte détaillé des recettes et des dépenses ; il doit le produire toutes les fois qu'il en est requis, et le faire apurer chaque année dans la première séance de l'année.

Aucune dépense ne doit être faite sans l'assentiment préalable de la Société, et ne peut être payée par le trésorier que sur un mandat signé par le président et l'un des secrétaires.

Digitized by Google

ART. 9. — Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et sont rééligibles. Le secrétaire perpétuel seul est inamovible.

ART. 10. — Les revenus de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles acquittées par les membres titulaires ;

2° Des allocations qui peuvent lui être accordées par l'État, le département ou la ville ;

3° Des dons ou legs particuliers.

ART. 11. — Toutes discussions, lectures ou impressions ayant rapport à la politique sont formellement interdites. Du reste, la Société déclare qu'elle n'entend, en aucun cas, prendre la responsabilité des opinions émises dans les travaux qu'elle publie.

ART. 12. — Pour être admis à faire partie de la Société, le candidat devra être présenté par deux membres titulaires et réunir les trois quarts des suffrages des membres présents.

ART. 13. — La Société se réserve le droit d'exclure de son sein les membres qui auraient cessé d'être dignes d'en faire partie. L'exclusion aura lieu aux mêmes conditions de vote que l'admission.

ART. 14. — Si la Société venait à se dissoudre librement, sa bibliothèque et ses collections deviendraient la propriété de la ville d'Autun, pour être réunies aux autres collections publiques existantes.

RÈGLEMENT ORGANIQUE.

ARTICLE PREMIER. — Le nombre et l'époque des séances seront déterminés par le Bureau. Une séance publique aura lieu chaque année dans la première huitaine de septembre.

ART. 2. — En l'absence du président et du vice-président, la séance sera présidée par le secrétaire perpétuel, ou à son défaut par l'un des secrétaires adjoints, par le bibliothécaire ou par le trésorier.

ART. 3. — Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

ART. 4. — A l'exception de l'admission des membres, dont la forme est déterminée par les Statuts, tous les autres votes auront lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents, au moyen de bulletins pour les nominations aux fonctions, et de boules blanches et noires pour les autres décisions. Toutefois, les décisions d'une importance secondaire pourront être adoptées par assis et levé si la proposition spéciale en est faite et si elle ne rencontre aucune opposition.

Digitized by Google

Art. 5. — Les membres titulaires doivent acquitter une cotisation annuelle, présentement fixée à quinze francs.

Art. 6. — Chaque membre nouvellement admis doit acquitter la cotisation de l'année courante, quelle que soit l'époque de son admission. Il n'a droit qu'aux volumes publiés pendant les années pour lesquelles la cotisation a été acquittée.

Art. 7. — La Société délivre gratuitement aux membres qu'elle reçoit un diplôme, signé par le président, contre-signé par l'un des secrétaires, et revêtu du sceau de la Société.

Art. 8. — Tout membre du Bureau qui aura donné sa démission devra être remplacé dans les trois mois qui suivront.

Art. 9. — Lorsqu'il se présentera des questions d'un intérêt général, la Société pourra nommer des commissions spéciales pour les étudier et en proposer la solution. Ces commissions auront la faculté de s'assembler hors du local de la Société. Elles auront le droit de constituer leur Bureau particulier et de régler l'ordre de leur travail.

Art. 10. — Le président et l'un des secrétaires font partie de droit de toutes les commissions.

Art. 11. — Le Bureau, auquel une commission pourra être adjointe, selon l'importance des travaux, déterminera les ouvrages et les mémoires qui devront être imprimés par la Société.

Art. 12. — L'auteur d'un mémoire inséré dans les Annales de la Société pourra en faire exécuter à ses frais un tirage spécial, qui devra porter ce faux titre : *Extrait des Annales de la Société Éduenne*.

Art. 13. — La Société fera l'envoi de ses publications aux Sociétés qui auront été déclarées *Sociétés correspondantes*.

Art. 14. — La Société déposera un exemplaire de toutes ses publications à la bibliothèque de la ville d'Autun.

Art. 15. — Les membres titulaires ont seuls la faculté d'emporter à domicile les livres qui appartiennent à la Société, à la condition expresse d'en laisser un reçu sur le registre tenu à cet effet par le bibliothécaire-archiviste, et d'opérer eux-mêmes la restitution des ouvrages qui leur auront été confiés.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

MÉDECINS ET LA MÉDECINE

A AUTUN

CHAPITRE TROISIÈME

Médecins et chirurgiens du dix-septième siècle. — Parallèle entre eux et ceux du siècle précédent. — Disparition de plusieurs volumes des registres de l'hôtel de ville. — Maladies graves en Bourgogne. — Jean de Sully, chirurgien; François Goujon, apothicaire; François Prévost, médecin. — Pierre Péon, médecin. — Nicolas Jacquesson, apothicaire. — Défenses faites aux hommes de l'art de quitter la ville. — Confirmation par Louis XIII des priviléges de la ville d'Autun. — Réceptions des médecins et chirurgiens faites conformément à l'édit de Henri IV de 1606. — François Girard, chirurgien. — Cas de lèpre. — Pierre Goix, Pierre Choulot, Philibert de Saulx, Jacques Joffroy, chirurgiens. — Claude Perreault, médecin. — Jacques Virot, Vincent Urset, N. Bourgnier, médecins. — Avantages des corporations. — Alexandre Prévost, Henri Prévost, Jean et Pierre Bourguignet, médecins. — Toussaint Roux, médecin. — Jean Ballard et Bernard Mairet, chirurgiens. — Anthoine Ballard, Regnié Bouffard, Anthoine Goix, Pierre et Edme Pillot, chirurgiens. — Édouard Augier, Lazaire Lacreuse, Philibert Lavernet, Gabriel Robert, Adrien Brunat, chirurgiens. — Jean et Jacques Matherat, médecins. — Michel Bourrachot, Anthoine et Jean Rabyot, Philibert Tixier, Philippe Desault, Jean Renié, chirurgiens. — Vincent de Vissuzenne, médecin. — Philibert Jondot, chirurgien. — Louis Buffot, Jacques Laguille, médecins. — François Laguille, médecin et avocat à la cour. — Mesures prises pour empêcher l'entrée de nombreux vagabonds à Autun. — Les médecins et chirurgiens, accablés de fatigue, sont accusés de relâchement dans l'accomplissement de leurs devoirs. — Claude Guyot, médecin. — Hugues Gauchey, chirurgien. — Antoine-François Davion, Vivant Beau, médecins; — Jean Simion. — Claude Mongin, Claude Bretin, chirurgiens. — Claude Jouffroy, médecin. — Jean

Digitized by Google

Nuguet, Lazare Lacroix, chirurgiens. — François Vaget, Jean Renaud, J.-B. Grangier, André Grangier, chirurgiens. — Causes de la supériorité du nombre des chirurgiens sur celui des médecins. — J.-B. Damascène, opérateur italien. — Jacques Vallet, sieur de Valecourt, opérateur. — Louis *N.*, sieur de la Mothe, médecin. — Claude Paget, opérateur. — Mesures impuissantes contre les charlatans. — Hugues Gauchin, chirurgien. — Jean Tempier, Pierre Chauffingeal, Pierre Clerc, Jean Machereaux, chirurgiens. — Création de l'hôpital général. — Précautions prises contre les maladies contagieuses. — Jean Clément. — Simon Tixier, Pierre Roux, Étienne-Antoine Roux, Simon Joleaud, médecins. — Dubuisson, opérateur oculiste. — Liste de dix chirurgiens qui ont pratiqué à Autun à la fin du dix-septième siècle. — François Buffot, médecin. — Édit de Louis XIV de 1692. — François Sauvaget, maître Fondet, Félix, Pierre Labory, chirurgiens. — Edme de Morge-Courtin, J.-M. Renault, Jean Desjardins, François Renault, Arnoux Alaux, Claude Jay, Nicolas Anthouard et Abraham Boucquin, chirurgiens.

Autun a été moins riche, pendant le dix-septième siècle, en médecins savants et renommés pour le nombre et le mérite de leurs ouvrages que dans le siècle précédent. Si ceux-ci ont eu, à juste titre, une plus grande célébrité, leurs successeurs, en suivant une carrière plus modeste, n'ont pas rendu de moins grands services à leur pays. Exerçant leur état à une époque où l'Autunois a été envahi à plusieurs reprises par la peste ou des épidémies meurtrières qui méritaient ce nom par le grand nombre de victimes qu'elles faisaient, ils se sont honorés par le dévouement et le courage avec lesquels ils ont affronté la mort.

Ce champ de bataille était plus affreux que ceux qui illustrent nos soldats; car il n'était pas d'un seul jour! La mort y moissonnait souvent sans interruption pendant plusieurs mois, et là le médecin n'avait à compter, pour compensation de tant de péril, ni sur une fin glorieuse, ni sur l'espoir que son nom passerait un jour à la postérité. Dans ce temps, point de distinctions, point de titres pompeux! Il trouvait sa seule récompense dans la satisfaction d'avoir noblement agi et la certitude de mériter et d'obtenir l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

Les biographes ne nous ont pas fait connaître la part plus

Digitized by Google

ou moins active que les médecins autunois ont prise aux événements de ce siècle. Les noms du plus grand nombre de ces hommes de bien nous sont révélés par les Archives de la Ville et du Chapitre, mais sans entrer dans aucun détail et sans y ajouter une seule réflexion flatteuse. Elles nous apprennent aussi que tous n'ont pas droit à notre éloge. En narrateur véridique, je dois dire que dans le nombre il s'est trouvé quelques personnes pusillanimes, tenant par trop à la vie, qui font ombre au tableau. Pendant la terrible peste de 1627, 1628 et 1634, quelques chirurgiens effrayés de sa violence voulaient quitter la ville; ils furent blâmés et frappés d'une amende de cent livres. Heureusement cette juste sévérité en imposa et cette faiblesse eut peu d'imitateurs.

Les registres des délibérations de l'hôtel de ville entrent dans des détails assez étendus sur les mesures de police prises par l'autorité pour s'opposer à l'introduction dans nos murs des maladies pestilentielles, et, lorsqu'on n'a pu prévenir leur invasion, pour empêcher toute communication entre les individus malades et ceux qui étaient sains; mais ils gardent un silence presque absolu sur les hommes de l'art appelés à leur donner des soins et sur les traitements auxquels ils ont eu recours.

Pour remplir autant qu'il m'a été possible de le faire, cette regrettable lacune, j'ai dû rechercher quels étaient les médecins et chirurgiens qui ont vécu et exercé à Autun pendant le cours du dix-septième siècle, car il est évident que c'est au dévouement d'eux seuls que les magistrats ont dû faire appel à l'époque des épidémies, et surtout un appel aussi sévère que celui qui punissait la moindre hésitation d'un blâme déshonorant et d'une forte amende.

Malheureusement je n'ai pas trouvé dans la lecture de ces registres toutes les ressources sur lesquelles je comptais. Soit par une insouciance inexcusable de la part des personnes chargées de la surveillance et de la garde des archives de la

Digitized by Google

ville, soit par suite d'une cupidité coupable, un grand nombre de ces registres a été égaré, perdu ou vendu à des curieux ou amateurs d'anciens titres. Plusieurs volumes entiers même ont disparu. Il est certain qu'il en existe un dans la bibliothèque de la ville de Troyes.

Un tel désordre a dû être la suite de causes tout à fait exceptionnelles dans ces temps reculés où l'autorité municipale avait grand soin de recueillir scrupuleusement et de consigner tous les événements remarquables, intéressant soit la localité, soit le royaume entier.

La première et la plus importante de ces causes, à mon avis, a pris naissance dans les troubles de la Ligue, à l'époque surtout où une partie des familles les plus anciennes et les plus honorables de la cité furent forcées de l'abandonner pour motifs politiques, et se retirèrent dans les bourgs et villages circonvoisins. Le parti de la Ligue qui dominait à Autun et le siége que cette ville eut à subir ne permirent pas aux autorités de s'occuper, en présence d'un pareil danger, d'un fait aussi peu important que la disparition des registres de la chambre. Peut-on affirmer qu'après l'avénement de Henri IV au trône, certains seigneurs n'ont pas eu un intérêt personnel à les faire disparaître? Cet exemple ne serait pas unique.

Une enquête a révélé ce fait qu'une grande quantité de papiers de la mairie des années 1585, 1586, 1587, 1588 et autres, a été prise et vendue; il en a été de même en 1615, 1616, 1617 et années suivantes. [1]

On ne peut sérieusement rendre les viergs et échevins de ces époques responsables d'un tel désordre. Nommés pour une année seulement, ils étaient rarement appelés à compulser des dossiers très anciens, et à leur sortie ils n'avaient plus aucune autorité à exercer sur le secrétaire qui en était le véritable dépositaire. Il fallait des circonstances majeures pour les mettre dans la nécessité de rechercher et de consulter des titres datant

1. Registres des délibérations de l'hôtel de ville, vol. 27, fol. 108 et 109.

Digitized by Google

de siècles antérieurs et de reconnaître qu'ils n'existaient plus. Les chartes, même de nos rois, qui concédaient à la ville d'Autun ses priviléges ont été perdues ou plutôt vendues.

Le 2 janvier 1614, les autorités étant parvenues à faire rentrer une partie des papiers dont on s'était emparé, les placèrent sous la surveillance du sieur Thiroux, échevin, et le vierg, noble Simon de Montagu, y ajouta la condition expresse qu'il n'en serait jamais prêté sans qu'on en fît mention sur les registres de la chambre [1]. Cette sage précaution a été négligée plus tard.

Quelques années après, alors que le règne si court de Henri IV n'avait pas laissé le temps aux passions haineuses de s'éteindre et aux relations amicales de reprendre leur empire si nécessaire dans l'état de société, une nouvelle cause de troubles et de désordres surgit tout à coup.

Une épidémie de maladies graves et contagieuses envahit plusieurs villes de la province de Bourgogne et terrifia les populations. Celle d'Autun partagea l'émotion générale et réclama l'adoption des mesures les plus sévères pour prévenir l'introduction dans la ville des étrangers provenant des lieux infectés.

Le 17 octobre 1627, la chambre du conseil convoqua le docteur Jean Bourguignet, maître Jean de Sully, chirurgien, et maître François Goujon, apothicaire, pour connaître leur opinion sur la nature des maladies régnantes, et sur les précautions à prendre en cas de contagion. Ces messieurs répondirent qu'il n'existait à Autun aucune maladie épidémique ou contagieuse, et que les malades qui avaient succombé étaient atteints d'affections différentes n'ayant aucun rapport entre elles. [2]

Cette déclaration ne tranquillisa pas entièrement les habitants. Les inquiétudes furent réveillées, surtout au mois de

1. *Registres des délibérations*, vol. 11, fol. 46.
2. *Idem*, vol. 18, fol. 111.

Digitized by Google

novembre suivant, par la mort prompte, et tenue en quelque sorte secrète, d'une religieuse nommée Boulard.

Sur la demande des syndics, la chambre ordonna que les docteurs Prévost et Bourguignet, Jean de Sully, chirurgien, et Lazare Vestu, apothicaire, se transporteraient au domicile de la défunte, et s'assureraient par l'ouverture du cadavre si elle était réellement morte de la peste ou de toute autre maladie contagieuse. Ceux-ci n'ayant pu ou ayant refusé de procéder à l'autopsie, cette mission fut remplie en présence des échevins Charvot et Tixier et des syndics David et Goujon, par Pierre Péon, médecin, et Nicolas Jacquesson, apothicaire. Leur rapport constate que la dame Boulard avait péri d'une affection particulière à son sexe. [1]

Nonobstant ces circonstances rassurantes, la sécurité ne se rétablit pas; des préoccupations personnelles, fruits de l'égoïsme, devinrent l'état permanent de beaucoup d'individus, même de fonctionnaires publics, et éteignirent en eux les sentiments d'abnégation et de dévouement que l'exigence de leurs places leur faisait une loi de ne pas oublier. La crainte de la mort et l'amour de la famille l'emportèrent sur l'intérêt général.

Ainsi, dès le 21 juillet 1628, sur les remontrances faites par le sieur Fontin, syndic, que les médecins s'absentaient de la ville et abandonnaient les pauvres malades, la chambre intima aux docteurs Péon, Prévost, Bourguignet et Roux de ne point sortir d'Autun sans une grande et indispensable nécessité, et de remplir exactement les devoirs de leur profession, sous peine d'être déchus de leurs priviléges et exemptions. [2]

Le 2 janvier 1629, les syndics signalèrent à la chambre l'absence du sieur Jean Vestu, son secrétaire. Il avait quitté la ville avec sa famille, sans en avoir prévenu et obtenu l'autorisation, laissant épars sur son bureau les papiers et registres de l'ad-

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 113, 114, 115 et 116.
2. Idem, vol. 18, fol. 199.

Digitized by Google

ministration, dont il était facile au premier venu de s'emparer. Ils demandaient qu'il fût de suite rappelé à son poste et qu'en attendant, les pièces fussent déposées entre les mains du sieur Rondault, échevin, chargé de la conservation des titres de la ville sous les administrateurs précédents; ils insistaient sur l'adoption immédiate de ces mesures, afin qu'on pût poursuivre sans retard les personnes coupables de cette négligence.[1]

Ce n'est que deux mois après, le 28 février, que le sieur Vestu fut chargé de nouveau, en sa qualité de secrétaire, de la garde des papiers de la commune. [2]

Les administrateurs, après avoir fait pendant longtemps d'inutiles recherches, ayant perdu tout espoir de recouvrer les chartes de nos rois, présentèrent à Louis XIII une requête par laquelle ils suppliaient Sa Majesté d'accorder à la ville d'Autun de nouvelles lettres de confirmation des priviléges dont elle jouissait, attendu que, pendant les troubles de la Ligue et l'invasion de maladies contagieuses qui se sont déclarées à plusieurs reprises, une grande quantité de papiers existant en la chambre commune de la ville ont été brûlés ou perdus.

Sa Majesté faisant droit à cette requête, a, par un édit du mois de mars 1644, enregistré au Parlement de Dijon le 16 avril et à la chambre des comptes de Bourgogne le 20 avril suivant, confirmé les priviléges accordés à la ville d'Autun et en fait l'énumération. [3]

J'ai jugé inutile d'insérer dans les pièces justificatives ces lettres patentes qui ne contiennent pas moins de vingt pages in-folio.

Enfin, pour terminer tout ce qui a rapport à ce sujet, je dirai que le 18 décembre 1659, le sieur Rousseau, maître particulier des eaux et forêts, a fait part à la chambre que, lorsqu'il était clerc de notaire, il a vu entre les mains de quelques particu-

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 253 et 254.
2. Idem, vol. 18, fol. 268.
3. Idem, vol. 21, fol. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 82.

Digitized by Google

liers des registres de la ville, et notamment un registre de 1568, dont Simon Lallemant était possesseur; il offre d'en faire remise moyennant un échange dont on ne déclare pas la valeur. Cette condition est acceptée par le vierg. [1]

Telles sont les causes des lacunes nombreuses que je trouve dans l'histoire des médecins et chirurgiens des seizième et dix-septième siècles. Assez souvent, je vois paraître une fois ou deux, puis disparaître tout à fait le nom d'un homme de l'art, sans autre renseignement que la qualification de docteur ou de chirurgien; d'autres fois des praticiens ont déjà exercé depuis plusieurs années et ont même occupé des places honorifiques sans que je puisse préciser l'époque à laquelle ils ont embrassé la profession médicale, et s'ils l'ont fait avec succès.

On peut juger par là combien ces lacunes sont fâcheuses et à quel degré elles nuisent à la clarté et à la perfection du travail que j'ai entrepris. Je n'ai pas voulu, dans ces circonstances, faire appel à mon imagination pour suppléer d'une manière plus ou moins vraisemblable aux documents qui me manquent, et par des appréciations hasardées refaire en quelque sorte l'histoire; j'ai préféré avouer mon impuissance et ne citer que des faits qui me sont connus.

Les réceptions des médecins et chirurgiens se faisaient alors conformément à l'édit de Henri IV du mois de janvier 1606; les uns et les autres faisaient présenter à la chambre leur demande d'admission par un confrère ou un des notables habitants qui leur servait en quelque sorte de parrain; mais les formalités observées dans l'un ou l'autre cas n'étaient pas absolument les mêmes.

Le médecin déposait entre les mains du procureur-syndic les lettres de docteur qui lui avaient été délivrées dans une des universités du royaume, et elles suffisaient pour prouver qu'il était capable d'exercer son état. Après en avoir pris connaissance, le syndic le déclarait admissible, et la chambre le recevait

1. Registres des délibérations, vol. 24, fol. 252.

Digitized by Google

au nombre des docteurs en médecine et lui accordait le droit de jouir des priviléges, immunités et prééminence concédés aux autres membres de la communauté.

Ces priviléges consistaient dans l'exemption de certains impôts, de monter la garde et de loger les gens de guerre. On jouissait de ces avantages à la charge de visiter pendant six mois, sans nulle rétribution, les malades de l'hôpital, les religieux mendiants et les personnes atteintes de maladies pestilentielles ou contagieuses. Dans ce dernier cas, il leur était alloué un traitement. Ils prêtaient en outre le serment d'être fidèles au roi et à la patrie.

L'édit de Henri IV introduisait dans la réception des chirurgiens les modifications suivantes : il créait dans toutes les villes et bourgs ayant une population agglomérée suffisante des corporations de chirurgiens, et leur donnait pour chefs, suivant le besoin, un ou deux chirurgiens choisis par son premier chirurgien-barbier. Ces derniers avaient le titre de lieutenant et présidaient aux réceptions.

Le candidat devait fournir des certificats constatant qu'il avait étudié chez un maître-chirurgien juré, et pratiqué pendant plusieurs années dans quelques-unes des principales villes de France. Ensuite les membres de la corporation lui faisaient subir des examens et faire des opérations, soit sur le cadavre, soit sur des animaux vivants, en présence des syndics et d'un docteur en médecine. Si ces épreuves lui avaient été favorables, alors il était immatriculé au nombre des chirurgiens d'Autun. Aux priviléges dont il jouissait était ajoutée la faculté de tenir boutique ouverte en sa qualité de barbier; mais les charges s'aggravaient d'une cotisation de dix livres, destinée à l'acquisition de médicaments pour les pauvres, et d'être plus particulièrement attaché au service des pestiférés tant qu'il serait le dernier reçu.

Je suis entré dans ces détails pour ne pas être dans le cas d'y revenir à chaque nouvelle réception de médecin ou de chirurgien.

Cet édit fut-il scrupuleusement exécuté pendant les vingt

Digitized by Google

premières années ? J'en doute; car pendant ce laps de temps les procès-verbaux de la viérie qui ont été conservés ne font nulle mention de l'intervention des lieutenants du premier barbier du roi, ni d'examens subis devant eux dans les cas d'admission de récipiendaires chirurgiens; il n'est pas à présumer que les secrétaires aient omis de transcrire un fait aussi essentiel. La chambre du conseil, éclairée par l'opinion des syndics, jugeait en dernier ressort. D'ailleurs, comme je le dirai plus tard, dans les cas de maladies épidémiques, le nombre insuffisant de sujets pour visiter et traiter convenablement les malades a fait passer par-dessus les prescriptions du règlement. Ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle et lorsque l'édit de Louis XIV de 1692 eut statué sur l'exercice de la médecine en France que les réceptions furent tout à fait régularisées.

Mes investigations m'ont procuré les renseignements suivants, bien peu importants sans doute, mais suffisants pour soustraire à un oubli immérité les noms de quelques-uns de ceux qui, dans ces graves circonstances, furent les imitateurs d'André d'Andozille.

Le 5 juillet 1613, Lazare Anthouard, syndic, dépose sur le bureau des pièces concernant la corporation des chirurgiens de la ville et la demande de maître François Girard pour obtenir la permission d'exercer son état de chirurgien à Autun. Il engage les magistrats à se prononcer à cet égard [1]. On a laissé au bas de la délibération un espace suffisant pour inscrire les noms des chirurgiens et la décision de la chambre relative à François Girard, mais on a négligé de le faire. J'aurai souvent à me plaindre d'oublis semblables.

Vers la fin de l'année 1613, je vois cité, pour la première fois, le nom de maître Pierre Péon, docteur en médecine. On ne donne aucun renseignement sur le lieu de sa naissance, l'université qui lui a délivré ses lettres de docteur et l'époque

1. Registres des délibérations, vol. 11, fol. 5.

Digitized by Google

à laquelle il a été aggrégé à la corporation des médecins d'Autun. Le fait suivant prouve qu'il y jouissait d'une certaine considération et qu'il n'était pas dépourvu de connaissances.

Le 24 novembre 1613, le sieur Tixier, syndic, ayant été prévenu qu'une femme, nommée Philiberte Devaulx, servante de feu messire Anthoine de la Croizette, était atteinte d'une maladie grave, se transporta à son domicile avec maître Pierre Péon pour la visiter. Celui-ci reconnut qu'elle était atteinte de la lèpre. Sur ce rapport, la chambre, avant de prendre une décision, ordonna que la femme Devaulx serait de nouveau visitée par maître Péon, l'apothicaire et le chirurgien des pauvres, auxquels on adjoindrait le chirurgien Pierre Goix [1], et que, dans le cas où l'opinion de maître Péon serait confirmée, on prendrait les mesures nécessaires pour faire transporter la malade à la léproserie. [2]

Le 5 décembre suivant, le syndic Simon Tixier se faisant accompagner, en l'absence de maître Péon, par Philibert de Saulx, Pierre Choulot, Jehan de Sully et Jacques Jouffroy, chirurgiens; Zacharie Laguille et Pierre Humeault, apothicaires, procéda à une nouvelle visite de la femme Devaulx, en présence de monsieur le vierg et des sieurs de Goubault et Bocheron, échevins. La maladie de la lèpre étant parfaitement caractérisée, il fut décidé que la malade serait renfermée dans la léproserie de Fleury. [3]

Je transcris fidèlement le procès-verbal qui fut rédigé dans cette circonstance, car je le considère comme un document important par l'exactitude de la description de tous les symptômes de la maladie, et un spécimen parfaitement exact de la lèpre squammeuse qui, dans les treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles, désolait une grande partie de l'Europe :

1. Pierre Goix était né dans l'Angoumois et avait épousé Edmée Bocheron; l'époque de son arrivée à Autun m'est inconnue.
2. Registres des délibérations, vol. 11, fol. 36.
3. Idem, vol. 11, fol. 37.

Digitized by Google

« Faict en la chambre du conseil de la ville d'Ostun ce jour-
» d'huy vingt-sixiesme décembre 1613.

» Messieurs ayant vehu le rapport fait par maistre Pierre Péon
» médecin, maistres Zacharie Laguille, Pierre Humeault apo-
» thicaires, Philibert Dessaulx, Pierre Choullot, maistres chi-
» rurgiens de cette ville, touchant la personne de Philiberte de
» Vaulx, servante de feu messire Anthoine de la Croizette, ont
» ordonné au dict Tixier, scindicq, de faire expulser la dicte
» Philiberte de Vaulx, et icelle confiner au lieu de Fleury, où
» l'on a coustume d'envoyer les pauvres lépreux, et avant ce
» elle fera le serment requis et nécessaire en tel cas, et sera
» incéré le rapport des susdits au bas de la présente ordon-
» nance, la teneur duquel rapport s'ensuyt : Nous soubsignés,
» certiffions et rapportons estre véritable (*mot illisible*) nous
» estans, par le commandement des sieurs vierg et eschevins
» de ce lieu, transportés avec maistre Simon Tixier, procu-
» reur scindicq, pour veoir et visitter une femme nommée
» Philiberte de Vaulx, demourant en la rue de Saint-Pancrace,
» suspecte de éléphantiase et lèpre, laquelle de Vaulx conver-
» sait ordinairement et puplicquement et au veu et sceu de
» chascun avec le reste du peuple ; nous avons en icelle recon-
» gneu les maladies et simptômes suyvants, scavoir : la face
» hydeuse et horrible, en toutes ses parties pleinnes de tuber-
» cules (*mot illisible*) rouges, livides, la teste et sourcilz gros-
» sis, endurcis, presque sans poil, le front riddé de gros plis
» et durs, les yeux arrondis et poignants, les oreilles alongées
» et amaigries, le nez enfoncé, eslargy en bas et endurcy, les
» lebvres grosses et endurcies, les dentz infectes et gastées, la
» bouche et halayne fétide, les gencives, palais et gousier
» ulcéré, la voix rauque et défaillante, la respiration tardive, le
» menton grossy et endurcy, les mains et pieds crevassez entre
» les doigts et sur les malléoles aux lieux où courent les vennes
» saphènes et sciatiques des ulcères, ses bords livides et de
» mauvaise complexion, le mouvement tardif en toutes les
» actions externes, une galle ou gratelle universelle en tout le

Digitized by Google

» corps seische et squameuse et plusieurs autres signes, les-
» quels pour estre la chose assés évidente et congneue, nous
» n'avons pas jugé nécessaire de rapporter, joint que la dite
» de Vaulx ayant esté picquée en plusieurs parties de son corps
» a esté recongneue estre sans sentiment, ce qui a fait que
» nous l'avons jugé et dict estre lépreuse faicte et complette
» et d'aultant que la dicte maladie peult par infection de l'air,
» conversation et attouchement se communiquer au grand pré-
» judice et détriment du publicq, elle doibt estre séparée et
» expulsée. En foy de quoy nous avons signé la présente; déli-
» béré à Ostun le quinziesme decembre, mil six cens et treize.
» Signé : P. Péon docteur médecin, Humeault, Laguille, de
» Saulx, Pierre Goix; P. Choullot, de Sully et Joffroy. » [1]

Cette séquestration est probablement la dernière dont Autun ait été témoin, car, en 1614, la léproserie de Fleury n'étant plus habitée, le bureau des pauvres sollicita de l'évêque sa suppression et obtint que ses revenus profiteraient au fonds commun. [2]

Le 8 août 1616, la chambre admet au nombre des médecins d'Autun, le sieur Claude Perreault, après avoir pris connaissance de ses lettres de docteur [3]. Il avait épousé Jeanne Lallemant, et il est mort le 19 août 1626.

Même faveur a été accordée le 26 avril 1618 à maître Jacques Virot, docteur en médecine. [4]

Ce Jacques Virot, dont il n'est plus parlé, descendait probablement d'un Guillaume Virot, seigneur de Biry, Jussy, de Cressey et Oysilly en partie, conseiller laïque au Parlement de Bourgogne, né à Autun en 1517 et mort à Dijon en 1579. [5]

Vincent Urset, né à Château-Chinon, et reçu docteur en méde-

1. Registres des délibérations, vol. 11, fol. 41.

2. *Notice sur les anciens hôpitaux d'Autun*, par A. de Charmasse, p. 63; Autun, Dejussieu, 1863, in-8°.

3. Registres des délibérations, vol. 12, fol. 177.

4. Idem, vol. 13, fol. 166.

5. *Parlement de Bourgogne*, p. 214, par Pierre Palliot.

Digitized by Google

cine en l'université de Valence, le 13 août 1620, se présente à Autun pour y obtenir le droit de bourgeoisie et d'y exercer son état, le 7 octobre 1621. Ses lettres sont signées : « Bordot, » et scellées du sceau rouge. Les syndics ayant pris connaissance de ces lettres donnent un avis favorable, et il est admis aux conditions exigées par le règlement. [1]

Les régistres de cette époque sont tenus avec tant de négligence qu'ils n'ont été signés ni par les membres de la chambre, ni par le récipiendaire, ni par les médecins et chirurgiens qui ont donné leur consentement. Les lettres de docteur même n'ont pas été inscrites au procès-verbal.

Néanmoins, quelque insignifiant que soit cet acte, il nous révèle un fait important. Il nous fait connaître l'antagonisme existant alors entre les corporations des médecins et des chirurgiens et la prééminence que les premiers s'arrogeaient sur les seconds; prééminence, du reste, suffisamment justifiée par leur éducation première mieux soignée, et leurs connaissances beaucoup plus étendues.

Maître Claude Perreault, docteur en médecine et membre du corps médical depuis 1616 seulement, profite de la circonstance pour se plaindre à la chambre de ce que les chirurgiens se permettent d'administrer des remèdes purgatifs, sans en avoir obtenu l'autorisation des médecins. On ne dit pas si les magistrats présents ont accueilli ou repoussé cette réclamation.

Soit que Vincent Urset ait quitté Autun peu d'années après sa réception pour retourner dans son pays natal, ou qu'il soit mort jeune, il est positif qu'il n'y était plus en 1627, époque à laquelle il eût été certainement appelé, comme l'ont été à plusieurs reprises ses confrères, pour donner son avis sur le caractère et la gravité des maladies régnantes. On n'a conservé de lui, et peut-être injustement, aucun indice d'une vie laborieuse et utile, oubli souvent immérité, alors que l'homme ne s'élève pas dans la société au-dessus de sa condition par son

1. Registres des délibérations, vol. 15, fol. 135.

Digitized by Google

savoir et ses écrits; lorsque des circonstances heureuses ne viennent pas mettre au jour les nobles qualités qui peuvent être cachées en lui; si les occasions de faire preuve de générosité et de dévouement ne se présentent pas; en un mot, s'il n'a pas le bonheur de rendre des services éminents à son pays, alors, dis-je, quel qu'il soit, il vit ignoré et meurt inaperçu.

La magistrature de la cité d'Autun, en 1621 et en 1622, était composée de MM. Bartholomy Darlay, vierg; Blanchet, Pierre Desplaces et Pierre Balard, échevins; Jacques Lamy et Jean Garnier, syndics. L'inconcevable négligence du secrétaire de la viérie, dont j'ai parlé plus haut, qui a persisté pendant plusieurs années, me met dans l'impossibilité de faire connaître la composition du corps médical de cette époque. J'aurai soin, pour conserver à cette notice une partie de l'intérêt qu'elle devrait offrir, de recueillir scrupuleusement les noms des médecins et chirurgiens établis à Autun, à mesure que les événements viendront les mettre en scène.

Une réception aussi singulière que celle de Vincent Urset et dépourvue en apparence de toutes les formalités qui puissent garantir son authenticité, est celle de maître François Prévost, étranger à Autun et docteur en médecine. Il est présenté à la chambre du conseil, le 1er août 1626, par le docteur Perreault accompagné de plusieurs notables habitants, pour solliciter le droit de bourgeoisie et devenir membre de la corporation des médecins. La chambre, après avoir pris communication de ses lettres de docteur, l'admet aux conditions exigées par le règlement. L'acte ne fait pas mention de l'âge du récipiendaire, du lieu de sa naissance, de l'université où il a pris ses grades, de l'époque de sa réception, et il ne porte aucune signature des médecins et chirurgiens qui ont donné leur consentement, et des magistrats qui l'ont nommé. Un pareil désordre est inexplicable. [1]

Ce même François Prévost a servi de parrain l'année suivante

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 22.

Digitized by Google

au docteur Bourgnier d'origine inconnue. Celui-ci, assisté des personnes les plus honorables de la ville, est admis sans aucune discussion, le 16 juin 1627, au nombre des habitants et des médecins d'Autun [1]. A partir de ce jour, il n'est plus question de lui, et je n'ai pas retrouvé son nom parmi ceux des médecins et chirurgiens que l'autorité a mis souvent en réquisition dans le cours des années 1628, 1630 et 1631, pendant lesquelles la province de Bourgogne a été envahie par des maladies. sinon pestilentielles, du moins contagieuses et meurtrières.

Il serait absurde de prétendre que sous le règne des corporations le sort des familles était absolument fixé, car tout homme né avec du génie franchissait aisément l'ornière et trouvait l'occasion d'entourer son nom d'une auréole plus ou moins brillante. Néanmoins, il est certain que dans le plus grand nombre de cas, les familles restaient stationnaires et conservaient de génération en génération le même rang dans la société. Les enfants élevés dans la persuasion qu'ils devaient remplacer leur père, exercer la même profession, s'habituaient à cette idée et se pénétraient peu à peu, par l'exemple, de l'étendue et de la sainteté des devoirs qu'ils auraient un jour à remplir. Libres de toute autre préoccupation, leur désir le plus vif était d'obtenir la considération dont leurs parents jouissaient, de ne pas dégénérer dans l'estime publique, et ils avaient surtout pour principal mobile l'ambition louable de devenir un jour le chef de la communauté. Dans la magistrature, le corps médical, les arts mécaniques et les métiers, la direction des esprits était la même. Sans nul doute, avec ce système, bien des idées lumineuses ont été éteintes à leur origine comme inopportunes! bien des découvertes scientifiques ont été retardées! mais, de bonne foi, les populations en ont-elles été moins heureuses? Je sais ce qu'on me répondra dans ce siècle où l'on est avide de places, de décorations et d'honneurs; où le

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 73.

Digitized by Google

moindre bachelier se berce de l'espoir d'entrer à l'Institut; où le soldat se flatte de porter dans sa giberne le bâton de maréchal de France ! Mais laissons de côté ces utopies et voyons les choses sous leur véritable jour.

Mon projet d'écrire l'histoire médicale d'Autun en me conformant à l'ordre chronologique est d'une exécution difficile lorsque la même famille fournit une succession non interrompue de médecins ou de chirurgiens. J'ai cru bien faire, lorsque les successions de père en fils ou proches parents n'embrassent qu'un petit nombre d'années, de n'en former qu'un seul article contenant tout ce qui les concerne. De cette manière, j'espère mettre la mémoire du lecteur à l'abri d'une trop rude épreuve. La famille Prévost est la première pour laquelle j'agirai ainsi.

J'ai parlé de maître François Prévost qui fut présenté à la chambre le 1er août 1626 par le docteur Perreault, et qui patronna à son tour, le 16 juin 1627, le docteur Bourgnier. Il épousa, en 1628, Philiberte de Charancy; je ne puis préciser quel fut son degré de parenté avec Alexandre Prévost, docteur en médecine de l'université de Cahors. Les lettres de ce dernier sont datées du 4 octobre 1636, et il fut présenté le 7 janvier 1638 par Bartholomy Darlay pour être admis au nombre des médecins d'Autun. Sa démarche eut un plein succès, et ses lettres ont été enregistrées au procès-verbal. [1]

Le 2 novembre 1647, Alexandre Prévost qui avait été nommé médecin de l'hôpital du Saint-Esprit, prévient les syndics qu'étant dans l'intention de quitter Autun pour aller habiter le fief de Lavault, il désire qu'on désigne un autre médecin pour le remplacer. En attendant que la chambre eût prononcé, les syndics chargent le docteur Matherat de cette mission. La chambre, tout en confirmant cette nomination, décide que le

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 61.

Digitized by Google

sieur Prévost sera assigné pour avoir à déclarer si réellement il abandonne Autun et renonce au service de l'hôpital. [1]

Probablement Alexandre Prévost n'avait pas consenti à faire ce sacrifice et il ne voulait voir en Matherat qu'un remplaçant provisoire, car le 26 août 1650, les membres composant le bureau de l'hospice avertissent la chambre que Prévost étant absent depuis trois ans, les malades n'étant point soignés depuis cette époque, il était indispensable qu'on nommât un autre médecin à sa place. La chambre, déférant à ce désir, choisit pour son remplaçant maître François Prévost, aux mêmes avantages et charges. [2]

Alexandre Prévost épousa Marie Goix, et il fut le père de maître Henri Prévost, docteur en médecine de l'université d'Avignon. Celui-ci, né à Autun, est présenté à la chambre le 13 janvier 1659, par maître Jean Bourguignet, et il est admis sans discussion, après qu'on eût pris connaissance de ses lettres [3]. Il vivait encore en 1680.

Ces détails, privés de tout intérêt, ne jettent aucun lustre sur la famille Prévost. Rien n'indique que ses membres se soient fait remarquer par leur savoir et leur zèle en qualité de médecins, et que, comme citoyens, ils aient rendu aucun service important à leur pays.

J'ignore si les Bourguignet sont d'origine autunoise : Edme Thomas n'en dit rien, et Courtépée ne les met pas au nombre des anciennes familles du pays. La soustraction d'un assez grand nombre des registres des délibérations de l'hôtel de ville de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle ne m'a pas permis non plus de découvrir à quelle époque Jean Bourguignet, le mieux connu de tous, a été admis au nombre des médecins d'Autun, et dans quelle université il avait étudié la médecine et obtenu ses lettres de docteur. Je sais seulement qu'il exerçait déjà le 17 octobre 1627. J'ai cité

1. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 268.
2. Idem, vol. 22, fol. 126 au verso.
3. Idem, vol. 24, fol. 187.

Digitized by Google

plusieurs cas où il a été appelé à donner son avis sur la nature des maladies qui ont régné à cette époque.

Une circonstance fâcheuse, son refus, de concert avec le docteur Prévost et Jean de Sully, chirurgien, de faire l'ouverture du cadavre de la femme Boulard, laisse planer du doute sur son dévouement et la force de son caractère; mais, si l'opinion publique s'en émut, cet effet ne fut pas durable, car peu d'hommes ont joui d'une plus haute considération à un âge avancé, et alors que les viergs étaient renouvelés tous les ans; il fut nommé vierg d'Autun trois années de suite, en 1680, 1681 et 1682. L'édit de Louis XIV qui créa les maires à vie ne date que du mois d'août 1692. Quel que fut son mérite comme médecin, ce fait prouve qu'il était généralement estimé et qu'on le regardait comme un homme d'une grande capacité.

Le 1er mai 1645, Jean Bourguignet fit à la chambre la déclaration qu'il avait de son mariage avec demoiselle Françoise Gaudinot douze enfants vivants, et il réclame la jouissance des priviléges accordés dans ce cas. [1]

Un seul de ses enfants fit choix de l'état de son père. Pierre Bourguignet, ayant obtenu des lettres de docteur qu'il communiqua aux syndics, fut présenté à la chambre par maître Roux, le 17 décembre 1654, et devint membre de la corporation des médecins d'Autun. Ses lettres n'ont pas été enregistrées [2]; il se fit médecin pour obtenir un titre, mais il en négligea la noble profession.

Pendant une période de quatre ans, de 1627 à 1631, la corporation des médecins ne s'accrut que d'un seul docteur, Toussaint Roux, qui fut présenté, le 4 mars 1628, par les sieurs Venot, conseiller du roi, et Edme Thiroux, avocat. L'acte de réception, comme tous ceux de cette époque, ne donne aucun renseignement sur le candidat; il mentionne seulement que les docteurs Bourguignet et François Prévost, le chirurgien Jacques

1. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 128.
2. Idem, vol. 23, fol. 228.

Digitized by Google

Jouffroy et Edme Jacquesson, Vestu et Goujon, apothicaires, ont été présents à son admission, et qu'il a prêté serment de fidélité au roi [1]. Ce Toussaint Roux a été la souche des Roux que nous retrouverons au commencement du dix-huitième siècle.

Les chirurgiens, au contraire, se présentèrent en assez grand nombre. Non-seulement plusieurs élèves ou compagnons chirurgiens, comme on les appelait alors, Autunois d'origine, mais également beaucoup d'étrangers, demandèrent l'autorisation de s'établir dans la ville, s'engageant à visiter, conformément au règlement, les pauvres malades dont l'augmentation journalière suscitait de vives alarmes. Ces offres généreuses, dictées par un noble dévouement, devaient être acecptées avec reconnaissance, mais elles furent parfois rejetées, ainsi qu'on le verra plus bas. L'esprit de corps mal compris et, disons-le franchement, une honteuse jalousie de métier l'emportèrent à plusieurs reprises sur l'intérêt général.

Le 14 août 1628, Jean Ballard et Bernard Mairet, chirurgiens, déclarèrent à la chambre qu'ils étaient décidés à soigner les malades atteints de la fièvre contagieuse régnant à Autun [2]. Leurs services furent agréés. Eurent-ils le bonheur d'échapper à la maladie? rien ne l'indique. Les registres gardent un silence complet sur leur sort. Toutefois, le nom de Ballard n'est pas éteint.

Anthoine Ballard fait observer à la chambre, le 13 septembre 1637, que depuis le décès de maître Jacques Jouffroy, chirurgien des pauvres, il les avait, d'après le commandement des officiers de la viérie, visités et médicamentés, sans recevoir aucun salaire. Il est disposé à continuer les mêmes services, si on lui accorde les mêmes avantages dont jouissait le sieur Jouffroy, prenant en outre l'engagement de traiter gratis les

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 140.
2. Idem, vol. 18, fol. 205 et 206.

Digitized by Google

Pères capucins. La chambre accepte ses offres et le nomme chirurgien des hôpitaux de la ville. [1]

Anthoine Ballard se trouvant, par suite d'une maladie longue et grave, dans l'impossibilité de continuer son service, est remplacé le 26 janvier 1622, par Pierre Pillot [2]. Dans le dix-neuvième siècle, on verra reparaître le nom de Ballard avec une haute distinction.

Anthoine de Siry, chirurgien, pratiquant à Autun, marié à Gabrielle Cartier, est mort en 1635. [3]

Jacques Jouffroy se trouvait en 1628 le dernier chirurgien nommé. D'après le règlement de la communauté et le serment qu'il avait prêté, il était particulièrement chargé de traiter et médicamenter les malades contagiés pauvres. Dominé par la frayeur, il donna le triste exemple de l'oubli complet de ses devoirs. Sur son refus réitéré, les syndics le remplacèrent, le 20 août 1628, par l'apothicaire Léonard Marot, et demandèrent qu'on lui accordât les priviléges dont aurait joui Jacques Jouffroy ; ils proposèrent en outre que ce dernier fût condamné à cent livres d'amende.

La chambre décida que le sieur Jouffroy reprendrait de suite son service ou qu'elle aviserait après avoir pris de plus amples renseignements. [4]

La belle action de Marot fait ressortir davantage la faiblesse de Jouffroy, et sa conduite dans la circonstance suivante prouva qu'il ne méritait nullement l'indulgence dont la chambre usa à son égard, car il se montra aussi mauvais confrère qu'il avait été pusillanime d'abord.

Le sieur Regnié Bouffard, fils de Claude Bouffard, marchand à Autun, présenta requête à la chambre, le 10 octobre 1628, pour être admis au nombre des chirurgiens de cette ville. Il dit que, le 22 septembre 1627, maître Guillaume Péserat, chi-

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 25.
2. Idem, vol. 25, fol. 146.
3. Hôtel de ville, Archives de l'état civil. Tables.
4. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 209.

Digitized by Google

rurgien de Mâcon et lieutenant du premier barbier et valet de chambre du roi, après l'avoir interrogé en présence de sept médecins et chirurgiens, l'avait reçu maître chirurgien et barbier pour exercer dans la ville de Saint-Gengoux, ce qui était prouvé par les lettres qui lui avaient été expédiées. Il ajoute qu'étant originaire d'Autun, il désirait y exercer sa profession, et qu'en conséquence, pour pouvoir s'y établir, il avait obtenu, le 30 août 1628, de Jean Bordet, premier barbier et chirurgien du roi, à défaut d'autres lettres, permission datée du camp de la Rochelle de transférer son domicile à Autun. Il demande à faire partie de la corporation des chirurgiens et offre de prêter le serment requis.

Les syndics, ayant pris connaissance de cette permission, ne voient aucun obstacle à ce qu'il soit reçu; mais Jacques Jouffroy, parlant au nom des membres de la communauté, réclame contre cette prétention et soutient qu'il ne peut être admis qu'après avoir communiqué ses lettres de réception. Bouffard objecte qu'il ne s'agit pas d'une question de droit, puisqu'il a été reçu conformément aux ordonnances, mais seulement d'une question de changement de domicile; qu'on ne peut l'empêcher de jouir du bénéfice des dernières lettres, et que, dans tous les cas, il doit être nommé, ne fût-ce que par mode de provision. Les syndics se rangent de cet avis et ne voient aucun inconvénient à ce que Bouffard soit reçu provisoirement, d'autant plus que la ville ne possède que trois chirurgiens.

Jacques Jouffroy, assisté de Pierre Choullot, persiste dans son refus. Ils accordent à Bouffard un délai de deux jours, pendant lesquels il exposera par écrit ses raisons dont les maîtres chirurgiens prendront connaissance et lui feront connaître leur opinion de la même manière. [1]

Le 14 octobre suivant, la chambre, délibérant sur la demande de Regnié Bouffard et l'opposition des sieurs Jacques Jouffroy,

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 226 et 227.

Digitized by Google

Pierre Choullot et Pierre Goix, arrête que le sieur Bouffard pourra exercer dans la ville par provision, et que ses titres seront remis aux opposants pour qu'ils puissent répliquer s'ils le jugent convenable, afin que dans trois semaines elle puisse prononcer définitivement. [1]

Cette affaire n'a pas eu d'autre suite; elle est un exemple frappant de la bizarrerie inexplicable du caractère humain qui le met souvent en opposition avec lui-même, sans que cette contradiction puisse être justifiée d'une manière plausible. Ainsi Jacques Jouffroy éprouve au mois d'août 1628 une répugnance très grande à visiter les malades atteints, à tort ou à raison, de la peste, et le 10 octobre suivant, il se refuse obstinément à l'admission de Regnié Bouffard qui, comme dernier chirurgien nommé, doit le remplacer et le sortir d'inquiétude.

Ce Regnié Bouffard reparaît en 1643, lors de la réception de Philibert Tixier, et il figure plus tard comme témoin dans une pièce qui fait suite au testament de demoiselle Edmée Bouffard, femme de maître Antoine Lamy, avocat au parlement, le 25 octobre 1656. [2]

Pierre Choullot n'est connu que par le rôle qu'il a joué dans l'affaire Bouffard et par le fait suivant : Le 17 mai 1629, il fait au profit des chapelains de la Vierge une reconnaissance de vingt gros d'annuelle et perpétuelle rente et d'un denier de cens payables à la Saint-Martin d'hiver. [3]

Pierre Goix n'a joui d'aucune considération et n'a rempli aucune fonction importante dans sa corporation, quoiqu'il vécût encore en 1669. Il est à présumer qu'il fut le père d'Anthoine Goix. Celui-ci, né à Autun, fut élève d'Anthoine Ballard, et après avoir pratiqué la chirurgie pendant huit ans dans plusieurs villes de France, il rentra à Autun pour s'y

1. Registres des délibérations, vol. 18, fol. 229.
2. Archives de l'Hôpital, copie du testament, b. 4, coté 13.
3. Archives de l'hôtel de ville d'Autun, fonds de la Cathédrale.

Digitized by Google

fixer; présenté par le docteur Vivant Beau le 20 juillet 1659, il fut admis [1]. Il existait encore en 1680. [2]

L'an 1631 fut pour Autun une époque d'effroi et de deuil, soit que les maladies régnantes eussent pris le caractère contagieux, ou que l'agglomération des malades et leur excessive misère fussent la véritable cause d'une mortalité exceptionnelle. Il est certain que dans toutes les classes le courage faiblit. Parmi ceux qui résistèrent à cette panique, je dois citer Pierre Pillot.

Simple compagnon chirurgien, il fut sollicité le 28 juillet 1631 par les syndics et les membres du clergé de se consacrer au traitement des malades tant de la ville que des faubourgs et de la Maladière. Il y consentit et promit de ne s'absenter sous aucun prétexte et de remplir religieusement ses devoirs. La ville lui accorda un traitement annuel de cent vingt livres, lui assigna pour demeure une maison isolée, rapprochée du siége de l'épidémie, lui fit don d'un cheval, et prit, en outre, l'engagement, lors de la cessation du fléau et de son entrée en quarantaine, de lui donner un habit, une gratification de cent cinquante livres, et de le recevoir au nombre des maîtres chirurgiens avec permission de tenir boutique ouverte. L'apothicaire Jacquesson lui fut adjoint pour la préparation des médicaments. [3]

Le 22 septembre suivant, les syndics ayant été prévenus que Pierre Pillot sortait souvent à pied de jour et de nuit, contrairement à sa promesse, demandent qu'il lui soit expressément défendu de s'absenter autrement qu'à cheval et prescrivent qu'une clochette sera attachée au cou de sa monture pour avertir le peuple de se détourner de son chemin afin d'éviter tout danger d'infection. [4]

Les mêmes plaintes s'élèvent encore contre lui le 19 novembre.

1. Registres des délibérations, vol. 24, fol. 223.
2. Idem, vol. 34, fol. 122.
3. Idem, vol. 19, fol. 143, 144 et 145.
4. Idem, vol. 19, fol. 177.

Digitized by Google

Au lieu de passer le temps de sa quarantaine dans l'isolement, il communique chaque jour avec les habitants. Les magistrats décident que, s'il n'obéit pas aux ordres de la chambre, il sera puni d'une peine corporelle et d'une amende de cent livres. [1]

Ces infractions réellement coupables, si l'épidémie eût été dans toute sa force, étaient sans importance sur son déclin. Elle avait entièrement cessé le 4 mars 1632, et Pierre Pillot reçut une gratification de trois cents livres. [2]

La conduite de Pillot dans cette circonstance lui assura l'estime de ses concitoyens. Peu d'années après, il fut placé par le premier barbier du roi à la tête de son corps et devint chirurgien en chef des hôpitaux d'Autun. Il était aussi chirurgien de messire Claude de la Magdelaine, évêque d'Autun, qui, dans son testament, reçu Matry, notaire à Lucenay, le 21 avril 1652, lègue « à maistre Pierre Pillot son chirurgien » pour bons et agréables services qu'il a reçus de luy la somme » de mil livres. » [3]

Le 23 juin 1662, il expose à la chambre que, depuis six mois, il a fourni tous les remèdes nécessaires sans que l'apothicaire y ait contribué en rien, et il la supplie de lui accorder en dédommagement telle somme qu'il lui plaira. Il lui est alloué trente livres pour les remèdes, et annuellement la somme de cinquante livres pour son traitement de chirurgien des hôpitaux. [4]

Enfin, le 4 mars 1678, Pierre Pillot donne sa démission de chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit. Cette démission est fondée sur l'existence d'une maladie qui a miné ses forces et ne lui permet plus de remplir ces fonctions [5]. Il est remplacé le lendemain par Jean-Baptiste Grangier. Il ne vivait plus

1. Registres des délibérations, vol. 19, fol. 193.
2. Idem, vol. 19, fol. 215.
3. Archives de l'Hôtel de ville, Cathédrale d'Autun, fondations.
4. Registres des délibérations, vol. 25, fol. 178 et 179.
5. Idem, vol. 32, fol. 80.

Digitized by Google

en 1681. Pierre Pillot avait épousé, en 1636, Adrienne Benoit. [1]

Le 30 août 1646, un sieur Edme Pillot, certainement parent, et peut-être même fils du précédent, ayant pour conseil Claude Thiroux, demande à faire partie des chirurgiens d'Autun. Après avoir subi ses examens en présence des docteurs Matherat et Prévost, et des chirurgiens Bouffard, Ballard, Brunat, Lacreuse et Rabyot, l'avis des syndics étant favorable, il est admis. [2]

Après avoir terminé ce qui concerne la famille Pillot, je vais faire un pas rétrograde pour revenir à l'année 1631.

Le 4 septembre 1631, Édouard Augier, né à Autun, sollicite, sous le patronage de Bartholomy Darlay, son admission dans la corporation des chirurgiens; il a fait son apprentissage chez Pierre Gay, et il a pratiqué pendant plusieurs années dans la province de Languedoc, et en dernier lieu sous l'inspection de M. de Moroges, échevin, du docteur Prévost et de plusieurs chirurgiens. Il est prêt à subir les examens exigés et à faire toutes les opérations qu'on jugera convenables. Il est admis le 15 septembre suivant. [3]

Le 26 août 1637, Lazaire Lacreuse, né à Autun, fils de Jean Lacreuse, habitant, ayant fait son apprentissage en l'art de chirurgie, pendant trois ans, chez feu maître Philibert Lavernet, chirurgien d'Autun, se présente à la chambre du conseil pour être immatriculé au nombre des chirurgiens de cette ville. Il dit, pour appuyer la demande, qu'après avoir pratiqué dans plusieurs villes, il a fait pendant trois jours la dissection d'un corps, exécuté à mort, en la présence des sieurs Duban, échevin, Naulot, syndic, François et Alexandre Prévost et Jean Matherat, docteurs en médecine, et des chirurgiens Pierre Pillot, Regnié Bouffard, Gabriel Robert, Anthoine Ballard et Adrien Brunat.

1. Hôtel de ville, Registres de l'état civil. Tables.
2. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 206.
3. Idem, vol. 19, fol. 173.

Digitized by Google

Après avoir subi devant eux les examens exigés par le règlement et ayant obtenu une décision favorable, la chambre lui a octroyé sa demande et a décidé qu'il serait admis au nombre des chirurgiens d'Autun, ayant permission de tenir boutique pour y travailler en sa profession comme les autres maîtres chirurgiens, « à l'effect de quoy le sermant a esté de luy prins » moyenant lequel il a promis d'exercer la dicte profession » bien et dehuement au contentement du publicq et payera la » somme de VII livres pour une fois qui seront employés à » l'achapt des médicamantz pour les pauvres, lui enjoignant » de ce faire : comme de visitter les malades qui seront aux » hospitaux d'icelle ville l'espace de six mois sans aulcung » sallaire et en cas de contagion en ceste ville, que Dieu des- » tourne, le faire debvoir de chirurgien des pestes tant qu'il » sera le dernier en réception, suivant et conformément au » règlement qui nous a esté donné lequel sera gardé inviolable » sans aulcunement y déroger, en foy de quoy nous avons » signé les présentes et fet signer auxditz sieurs docteurs et » chirurgiens cy dessus nommés, sur le livre des délibérations » de la dite ville. Signé : P. Descrotz, Buffet, Duban, Lalemant, » Bourgeois, Naulot, Lefort. »[1]

J'ai transcrit cet article en entier parce qu'il est écrit avec une netteté et une précision qui font mieux connaître, que je ne l'ai fait moi-même, les obligations imposées aux chirurgiens lors de leur réception.

Lazaire Lacreuse fut sans doute le père ou l'aïeul de Lazaire Lacreuse, chirurgien, né à Autun en 1658, et sur lequel je n'ai pas d'autre renseignement. [2]

Que dirai-je des chirurgiens Philibert Lavernet, Gabriel Robert et Adrien Brunat?

Il n'est fait mention de Lavernet qu'une seule fois.

Le nom de Gabriel Robert n'est signalé que dans les cas de réception. Il exerçait en 1647.

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 17.
2. Hôtel de ville, Registres de l'état civil. Tables.

Digitized by Google

Quant à Adrien Brunat, comme il est le seul chirurgien d'Autun qui ait ce prénom, je suis porté à croire qu'il fut enterré aux Cordeliers, car sous le second porche de l'auberge qui occupe aujourd'hui l'emplacement de ce couvent, on lit sur une pierre brisée ce fragment d'épitaphe qu'on peut, je crois, lui attribuer :

ADRIEN...
CHIRVRGIEN.....
D'AVTVN....
DAME...

Il avait épousé Jeanne Oudin.

Je ne puis rien dire non plus de Regnié Bouffard, si ce n'est qu'il se fit remarquer par l'acharnement avec lequel il fit subir à ses confrères les vexations auxquelles il avait été lui-même en butte.

Jean Matherat, fils de N. Matherat, citoyen d'Autun, expose aux syndics, le 12 mai 1638, qu'ayant fait ses premières études à Autun et à Dijon, il s'est ensuite rendu à Montpellier où il a suivi les cours de médecine pendant cinq ans et a été reçu docteur à la faculté de Valence. Il se présente pour être admis au nombre des médecins d'Autun, ce qui lui est accordé. On a omis d'enregistrer ses lettres de docteur. [1]

Il pratiquait depuis quatorze ans, lorsque, le 17 octobre 1652, il rappelle à la chambre du conseil qu'en l'année 1647 il fut désigné par défunt M. Callard, vierg, pour visiter les pauvres des hôpitaux. Peu après, maître François Prévost fut désigné pour remplir les mêmes fonctions. Il s'en acquitta pendant bien peu de temps, car il mourut au mois de septembre de la même année, et Matherat fut chargé de nouveau, le 25 septembre, par le syndic Jean Chazeaux, de la visite des hôpitaux. Il prie en conséquence la chambre de le nommer médecin en

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 102 et 103.

Digitized by Google

chef. La chambre lui octroie sa demande et déclare qu'il jouira des priviléges attachés à cette place à condition qu'il s'acquittera des charges accoutumées, ce dont il prête serment [1]. Enfin le 10 mai 1687, Jean Matherat, caduc et infirme, ne pouvant plus remplir ses devoirs envers les malades de l'hôpital du Saint-Esprit, se démet de sa place, en suppliant toutefois la chambre, en considération de ses longs services, de jeter les yeux pour le remplacer sur maître Jacques Laguille qui est, après lui, le plus ancien médecin d'Autun. [2]

La chambre, pour le récompenser du zèle et du dévouement dont il a fait preuve en tout temps, lui accorde sa demande et lui conserve sa vie durant la jouissance des priviléges et exemptions attachés à la place. Il est mort en 1689.

S'il ne résulte pas positivement de ce que j'ai dit de Jean Matherat qu'il ait été un médecin distingué par l'étendue de ses connaissances, on peut néanmoins en conclure qu'il fut un praticien attentif, prudent, bien pénétré de la nécessité de ne point négliger ses devoirs, prodiguant ses soins aux pauvres comme aux riches, et recueillant pour prix de ses longs travaux l'estime de ses concitoyens. Heureux sont ceux qui méritent un pareil éloge!

Jean Matherat avait épousé, le 16 avril 1640, à Cheilly, Anne de Cercy, fille de Jean de Cercy, receveur du domaine du roi au bailliage d'Autun. Il en eut un fils, nommé Jacques, qui fut reçu docteur de l'université de Toulouse, le 8 juillet 1689, et présenté, le 18 mai 1690, par Jacques Laguille pour faire partie de la communauté des médecins d'Autun. [3]

Sa carrière médicale ne fut pas brillante. Les seules choses qu'on sache de lui, c'est : 1° qu'il se trouva en opposition avec les docteurs Etienne-Antoine Roux et Antoine Guyton, pour obtenir la place de médecin de l'hôpital Saint-Antoine après

1. Registres des délibérations, vol. 23, fol. 22 verso.
2. Idem, vol. 39, fol. 1.
3. Idem, vol. 39, fol. 123.

Digitized by Google

la mort de Jacques Laguille, décédé le 12 juillet 1710 [1]; et 2° qu'il fut nommé échevin le 21 janvier 1712. [2]

Il était né le 1er mai 1665, et il est mort le 17 mars 1742.

Les discussions suscitées en 1628 par la présentation du chirurgien Regnié Bouffard ont eu lieu de nouveau en 1639, 1640 et 1643, dans trois cas semblables, et avec une telle animosité que l'autorité supérieure a dû, à deux reprises, intervenir et imposer sa volonté. Je réunis ces trois derniers faits pour en finir avec ces luttes ridicules, dont, de part et d'autre, l'amour-propre froissé a été la seule cause.

Le premier fait concerne Michel Bourrachot. Le sieur Michel Bourrachot, chirurgien à Bourbon-Lancy, ayant le désir de venir s'établir à Autun et d'être admis dans la corporation des chirurgiens, y fut autorisé par une décision prise en la chambre des délibérations du conseil par les vierg et échevins, les 3, 5, 7 et 9 mars 1639 [3]; mais la corporation, représentée par les chirurgiens Gabriel Robert, Regnié Bouffard, Adrien Brunat et Lazaire Lacreuse, appela de cette décision au Parlement. Un des motifs, sur lesquels ils fondaient leur opposition, était qu'il ne fournissait pas de certificat de bonnes vie et mœurs, et constatant qu'il pratiquait la religion catholique, apostolique et romaine.

Un arrêt du 20 mai 1639 ordonna que Bourrachot serait reçu dans ladite profession de chirurgie par manière de provision, sans préjudice desdites appellations.

Ce jugement fut annulé et il fut ordonné que Bourrachot serait examiné par messieurs Alexandre Rappin, médecin; Cortot l'aîné et Chrestien-Buisson, chirurgiens à Dijon, nommés pour cet effet.

Procès-verbal fut dressé établissant sa capacité, et la cour permit à Bourrachot d'exercer la chirurgie dans la ville d'Autun,

1. Registres des délibérations, vol. 51, fol. 103 et 104.
2. Idem, vol. 52, fol. 82.
3. Idem, vol. 20, fol. 157 et suiv.

Digitized by Google

d'y tenir boutique ouverte, ainsi que les autres chirurgiens, mais aux mêmes charges et conditions que celles mentionnées dans l'acte de réception du chirurgien Lacreuse. Cet arrêt fut rendu le 3 décembre 1641. [1]

Il s'agit, dans le second cas, d'Anthoine Rabyot, fils de feu Jean Rabyot, né à Autun le 25 mai 1640, il demande à la chambre son admission au nombre des maîtres chirurgiens. Il a fait son apprentissage, pendant trois ans, chez maître Jacques Geslin, puis ensuite il a exercé dans les principales villes de France, Paris, Lyon, Toulouse, Montpellier et Bordeaux, où il a séjourné pendant cinq années. De retour en sa ville natale, il a subi les examens exigés dans la maison de Pierre Pillot, lieutenant du premier barbier de Sa Majesté. Il a, en outre, disséqué le corps d'un animal, en présence des magistrats de la ville, de Jean Matherat, docteur en médecine et des chirurgiens Pierre Pillot, Regnié Bouffard, Gabriel Robert, Anthoine Ballard, Adrien Brunat et Lazaire Lacreuse.

Le sieur Pillot, appuyé par Jean Matherat et Denis Thiroux avocat, a déclaré être satisfait de la capacité dont Antoine Rabyot a fait preuve, et demande qu'il soit admis; mais, la chambre, sur l'observation du syndic Antoine Anthouard, que plusieurs docteurs en médecine n'avaient pas été appelés aux examens et que cette opération était illégale, décida que Rabyot serait de nouveau interrogé par Jean Bourguignet, François et Alexandre Prévost, avant de prendre aucune décision à son égard.

Rabyot ayant refusé de subir de nouvelles épreuves, la chambre maintient son arrêt, lui laissant la faculté de se pourvoir ainsi qu'il le jugera convenable. [2]

Le 24 juin suivant, Antoine Rabyot établit dans une nouvelle requête que les docteurs Bourguignet et Prévost, interpellés par les maîtres chirurgiens de déclarer s'ils prétendaient avoir

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 375.
2. Idem, vol. 20, fol. 277 et 278.

Digitized by Google

droit d'examiner les aspirants à la maîtrise de chirurgie, au préjudice des règlements desdits maîtres, n'ayant point répondu, ils ont témoigné par là qu'ils ne se reconnaissaient pas ce droit, et il réclame, en conséquence, de nouveau son admission; elle lui est accordée sans observation. [1]

Le sort de Rabyot ne fut pas prospère. Les Archives de la Cathédrale contiennent une sentence décrétale, en date du 20 février 1679, rendue à la chancellerie d'Autun, qui fait délivrance des biens immeubles du sieur Antoine Rabyot, chirurgien à Autun, et de Philiberte Lesave, sa femme, à la poursuite et impétration de Pierre Clerc, chirurgien de la même ville.

Antoine Rabyot eut de son mariage un fils, Jean Rabyot, qui fut aussi chirurgien, et qui pratiquait à Autun en 1681, et perdit sa femme Philiberte Lesave dans cette même année. [2]

Le troisième fait regarde Philibert Tixier. Il avait étudié chez maître Pierre Pillot; celui-ci réunit chez lui, le 9 septembre 1643, plusieurs maîtres chirurgiens pour procéder aux examens que le candidat avait à subir, et être témoins des opérations qu'il devait pratiquer. Ils le reconnurent capable; mais les sieurs Rabyot et Bouffard firent observer que les épreuves n'étaient pas suffisantes, parce qu'elles n'avaient pas eu lieu dans la chambre du conseil, et celle-ci jugea convenable de surseoir à la nomination de Tixier jusqu'à ce que la question fût jugée.

Dans cette circonstance, Philibert Tixier, redoutant une opposition préméditée, se rendit à Paris et présenta requête au grand conseil du roi pour être renvoyé par-devant le premier barbier de Sa Majesté pour subir les examens et pratiquer les opérations à la manière accoutumée, et dans le cas où il serait jugé capable d'exercer l'état de chirurgien, lui accorder des lettres de maîtrise pour exercer sa profession dans la ville d'Autun, nonobstant tout empêchement contraire.

1. Registres des délibérations, vol. 20, fol. 286 et 287; Pièces justificatives, n° 5.

2. Hôtel de ville, Registres de l'état civil. Tables.

Digitized by Google

Sa requête fut admise, et, après avoir été examiné par quatre chirurgiens et deux docteurs en médecine de Paris qui le jugèrent capable, le sieur Boudot, premier chirurgien du roi, lui délivra des lettres de maître chirurgien, à la vue desquelles les opposants renoncèrent à leurs prétentions, et il fut admis par la chambre. [1]

Je vais poursuivre l'énumération des médecins et chirurgiens qui ont vécu vers le milieu du dix-septième siècle. Ils ont soulagé bien des misères, soigné bien des malheureux, rendu de grands services à l'humanité; mais ils n'ont pas publié un seul volume ou écrit un seul mémoire qui ait fait progresser l'art, ou mérité d'être transmis à la postérité.

Philippe Desault, né en 1615, exerçait encore l'art de la chirurgie à Autun en 1672. J'ignore l'époque de sa réception. [2]

Jean Renié, ayant étudié chez Claude Geoffroy, chirurgien de la ville de Nuits, et pratiqué dans plusieurs grandes villes du royaume, est admis, le 6 novembre 1642, au nombre des chirurgiens d'Autun, après avoir été soumis aux épreuves exigées [3]. Il vivait encore en 1658.

Le 19 octobre 1645, maître Vincent de Vissuzenne, fils de feu Lazare de Vissuzenne, marchand à Autun, expose à la chambre, qu'après avoir étudié longuement à Montpellier, il a été reçu successivement maître barbier, puis licencié et enfin docteur en médecine le 13 avril 1644. Les syndics ayant pris connaissance des titres de Vissuzenne ne mettent aucun obstacle à son admission. L'acte de réception n'est signé que des docteurs Matherat et Prévost. [4]

Le 20 avril 1647, Philibert Jondot, d'Autun, assisté de maître André Tixier, avocat, aspire à faire partie de la corporation des

1. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 40 à 49.
2. Hôtel de ville d'Autun, Archives de l'état civil. Tables.
3. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 12.
4. Idem, vol. 21, fol. 148.

Digitized by Google

chirurgiens. Après avoir prouvé par des certificats que depuis douze ans il a pratiqué dans plusieurs villes de France, il subit les examens exigés d'une manière satisfaisante devant les médecins et chirurgiens de la ville, et la chambre accueille sa demande [1]. Né en 1617, il est mort, le 12 mars 1682, à l'âge de soixante-cinq ans. Il avait épousé Anne Rabion.

Le mois suivant, 2 mai 1647, maître Louis Buffot, docteur en médecine de l'université de Valence, en date du 19 avril 1647, demande, sous le patronage de l'avocat Antoine Roux, à être admis au nombre des médecins d'Autun. Cette demande, appuyée par le syndic Léonard Boulon, et par les docteurs Bourguignet, Prévost, Matherat et Vissuzenne, est accueillie [2]. Il avait épousé Simonne Baudot, et il est mort le 19 août 1658.

Vers la fin du siècle, il sera question de son fils, François Buffot, conseiller-médecin du roi.

La famille Laguille a joué un rôle assez important dans le dix-septième siècle. Dès 1596, un sieur Zaccharie Laguille, apothicaire, fut appelé par les officiers de la ville pour visiter les malades, très nombreux à cette époque, et fournir à l'autorité des renseignements journaliers sur l'état sanitaire de la cité.

En 1639, Joseph Laguille et son fils étaient aussi apothicaires.

Le 28 novembre 1649, maître Jacques Laguille, docteur en médecine, est présenté par Claude Roux, avocat, pour faire partie du corps médical de la ville. Il est admis sans difficulté [3]. Le registre ne fait pas mention de l'université où il a été reçu, et ses lettres ne sont pas inscrites.

Jacques Laguille eut pour femme Lucienne de Thézut. Il devint, en 1656, le médecin de Louis Doni d'Attichy, évêque d'Autun. Cette circonstance me semble suffisamment

1. Registres des délibérations, vol. 21, fol. 245.
2. Idem, vol. 21, fol. 248 et 249.
3. Registres des délibérations, vol. 22, fol. 83, verso.

Digitized by Google

attester son mérite comme praticien et la considération dont il jouissait.

Je ne connais de lui qu'une pièce de vers adressée à l'évêque, sous la date de 1660, et imprimée en tête du grand ouvrage de M. d'Attichy : *Flores historiæ sacri Collegii sanctæ romanæ Ecclesiæ Cardinalium*. Cette épître, dans laquelle l'auteur fait un éloge pompeux et, disons-le, bien mérité de l'évêque, et émet le vœu de le voir arriver au cardinalat, est, du reste, aussi faible de pensée que de style. [1]

Jacques Laguille avait été nommé médecin de l'hôpital du Saint-Esprit et Saint-Antoine après la mort de Jean Matherat. Lors de son décès, arrivé le 12 juillet 1710, à l'âge de quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-six ans, trois médecins élevèrent des prétentions pour le remplacer.

Le procureur du roi proposa le docteur Jacques Matherat, dont il fit l'éloge sous le triple rapport des connaissances, de la probité et de l'assiduité à soigner les malades. Celui-ci présenta sa requête le jour même de la mort de Laguille et promit d'apporter le même zèle que son prédécesseur à l'accomplissement de ses devoirs.

Le second fut le docteur Etienne-Antoine Roux, présenté par son père, Pierre Roux, également docteur en médecine. Ayant pris l'engagement de faire le service à des conditions plus avantageuses que Matherat, il fut nommé provisoirement.

Le troisième, Antoine Guyton, établit ses droits à la succession de Laguille, sur ce fait que depuis dix ans il remplissait les fonctions de médecin de l'hospice, devenues trop pénibles pour Laguille, en raison de son grand âge et de ses infirmités. Il demande à continuer le service en offrant même de faire des sacrifices tels qu'il agirait en quelque sorte par pure charité. Il ajoute que la nomination du sieur Roux n'est pas régulière, attendu qu'elle a été faite clandestinement dans l'hôtel du sieur vierg, un jour de dimanche, sans aucune for-

1. Voir aux Pièces justificatives, n° 6.

Digitized by Google

malité, sans que les habitants aient été assemblés, et cela pour favoriser le sieur Roux au préjudice même des offres faites par Matherat. Il désire que les notables habitants soient assemblés pour délibérer sur sa requête, et se réserve, en cas de refus, de se pourvoir contre ladite nomination pour cause de nullité. [1]

Cette affaire n'a pas eu de suite.

Jacques Laguille est le père de François Laguille, mort avant lui au mois de juillet ou d'août 1694. Ce dernier était à la fois docteur en médecine et avocat à la cour. Il n'a réellement suivi que cette dernière profession. Il fut nommé, par édit du mois d'août 1694, à l'office héréditaire de conseiller du roi et de maire à vie de la ville d'Autun. [2]

A dater de ce jour, lui et son père ont signé « *de Laguille* ». Il a été remplacé comme maire par son beau-frère, Pierre Rabyot, sieur de Vaux. [3]

La famille Laguille n'est pas éteinte. En 1755, un sieur Laguille était mousquetaire du roi.

Vers le milieu du dix-septième siècle, la ville d'Autun eut beaucoup à souffrir d'un passage fréquent de troupes se rendant sur plusieurs points du royaume, mais plus particulièrement de la mesure prise par le gouverneur de la province d'y établir en permanence une garnison, qui, à défaut de caserne, fut logée chez l'habitant.

Les autorités, désirant soulager le peuple, que cette mesure fatiguait beaucoup, firent des démarches près du gouverneur pour qu'il consentît à alléger le fardeau ; mais les circonstances ne lui permirent pas de faire droit à leur requête.

Les habitants de la campagne étaient encore plus malheureux ; la classe ouvrière n'ayant pas le pouvoir de se soustraire aux vexations des soldats souvent indisciplinés, ils prirent le

1. Registres des délibérations, vol. 51, fol. 103 et 104.
2. Idem, vol. 41, fol. 9.
3. Idem, vol. 41, fol. 92.

Digitized by Google

parti de se réfugier en grand nombre dans la ville. Ils encombrèrent les hôpitaux et y apportèrent le germe de maladies graves : car il est bien reconnu que la crainte et la tristesse permanentes nuisent à la santé et prédisposent plus que la misère même aux fièvres malignes et aux épidémies meurtrières.

Pour mettre des bornes à cette invasion de mendiants étrangers qu'il fallait nourrir et qui devenaient une charge accablante pour les citadins, la chambre du conseil fut forcée de prendre une détermination sévère mais indispensable. Ainsi, le 17 août 1649, le syndic Edme Maizière ayant fait observer qu'il entrait en ville beaucoup de personnes atteintes de maladies malignes et contagieuses qui pouvaient se communiquer et compromettre la santé publique, la chambre prit cet avis en considération et elle ordonna que les portes seraient fermées et que des portiers seraient chargés du service de jour et de nuit. [1]

Le 30 juin de l'année suivante, les syndics reviennent sur le même sujet. Les précautions prises ne sont pas suffisantes pour empêcher l'entrée d'une multitude de vagabonds dont la santé est plus ou moins compromise, et la chambre, déférant à ces observations, ordonne qu'une garde permanente sera placée aux portes, et fait défense aux aubergistes et cabaretiers de recevoir aucun étranger sans en avoir prévenu les magistrats, sous peine d'amende. [2]

Au mois de janvier 1651, le mal augmentant au lieu de diminuer, l'autorité prit la détermination sévère de faire expulser tous les pauvres étrangers. [3]

Leur accumulation eut un résultat fâcheux, presque inévitable. Il amena à la longue, de la part des médecins et chirurgiens, exténués de fatigue, un relâchement dans l'accomplissement de leurs devoirs. Le bureau des pauvres s'en plai-

1. Registres des délibérations, vol. 22, fol. 70.
2. Idem, vol. 22, fol. 118.
3. Idem, vol. 22, fol. 155 et 156.

Digitized by Google

gnit amèrement à la chambre, qui les appela, le 3 février 1652, pour qu'ils eussent à se justifier sur ce changement de conduite.

Interpellés par le vierg Odet de Montagu, ils répondirent qu'ils avaient tenu loyalement leur serment de servir les pauvres malades autant qu'il serait en leur pouvoir; que l'hôpital Saint-Nicolas, de Marchaux, n'avait pas été fondé pour recevoir des malades et n'était simplement qu'un lieu d'asile destiné à héberger les étrangers passants; que néanmoins ils ne refusaient pas de les visiter régulièrement, quoiqu'ils n'eussent été chargés que de soigner les malades de l'hôpital Saint-Antoine; mais qu'en compensation ils demandaient à être exemptés du logement des gens de guerre et dispensés de monter la garde.

La chambre ordonna que les médecins et chirurgiens visiteraient les pauvres, tant de l'hôpital de Saint-Nicolas que de celui de Saint-Antoine, les prévenant que dans le cas où il s'élèverait de nouvelles plaintes contre eux, elle procéderait de suite à leur remplacement. [1]

Les intentions de la chambre furent, sans doute, fidèlement observées, car il n'est plus question de cet incident.

Après cette digression, je reviens à la désignation des médecins et chirurgiens, dont le nombre, très faible au commencement de ce siècle, s'accroît d'une manière surprenante à partir de 1650.

Claude Guyot, né à Autun, fils d'André Guyot, est docteur en médecine de l'université de Valence. Il est présenté par Claude Roux, le 19 avril 1651, pour faire partie du corps médical. Les syndics ayant pris connaissance de ses lettres, qu'on a oublié d'enregistrer, ne s'opposent pas à son admission [2]. Il a épousé Marie Bourgeon.

Il vivait encore le 2 mai 1680, jour où il fait partie d'une

1. Registres des délibérations, vol. 22, fol. 235. Voir aux Pièces justificatives, n° 7.

2. Idem, vol. 22, fol. 173.

Digitized by Google

réunion de notables habitants, convoqués pour affaires concernant les intérêts de la commune. [1]

Hugues Gauchey, fils de Claude Gauchey, d'Autun, est reçu chirurgien le 29 août 1651 [2]. Le 29 octobre suivant, il épouse dame Pierrette Dussault.

Antoine François Davion, médecin, fils de feu honorable N... Davion, assisté de Claude Roux, son cousin, est admis, le 25 mai 1655, sur la production de ses lettres de docteur. [3]

Une circonstance unique jusqu'à ce jour et dont on ne trouve un second exemple qu'à la fin du dix-septième siècle, c'est qu'il a été reçu contre la volonté de la corporation des médecins et chirurgiens d'Autun. La rédaction du procès-verbal ne fait pas connaître les motifs sur lesquels les médecins fondaient leur refus et ceux qui ont décidé la chambre à ne pas tenir compte de leur vote, conformément au règlement.

Il n'est plus question du sieur Davion. Probablement ses relations peu agréables avec ses confrères l'ont déterminé à choisir une autre résidence.

Vivant Beau, né à Montcenis, a sollicité par l'entremise de monsieur Claude Lombard, le 17 juin 1655, sa double admission comme habitant et comme médecin en sa qualité de docteur. Cette demande a été accueillie. Ses lettres n'ont pas été enregistrées. [4]

Le 13 août 1655, Jean Simion et Claude Mongin ont été reçus chirurgiens d'Autun.

Jean Simion, né en Dauphiné, s'est marié à Autun et a voulu s'y fixer. Il a fourni des certificats constatant une longue pratique. [5]

1. Registres des délibérations, vol. 34, fol. 77.
2. Idem, vol. 22, fol. 210.
3. Idem, vol. 23, fol. 173.
4. Idem, vol. 23, fol. 288.
5. Idem, vol. 23, fol. 304 et 305.

Digitized by Google

Claude Mongin, d'Autun, fils de feu Nicolas Mongin, a fait son apprentissage chez Antoine Ballard. [1]

Le 11 octobre 1655, Claude Bretin, d'Autun, présenté par Simon Lallemant, est reçu maître chirurgien. [2]

Le 30 mai 1657, maître Claude Jouffroy, docteur en médecine, sur la demande de Jacques Laguille, est admis dans la corporation des médecins d'Autun [3]. Il pratiquait encore en 1666.

Jean Nuguet, né à Autun, ayant étudié la chirurgie chez Pierre Pillot, et ayant pratiqué dans plusieurs grandes villes, est reçu maître chirurgien, le 25 octobre 1657, sur la demande d'André Tixier. [4]

Le 12 mars 1676, d'Aquin, premier médecin de Louis XIV, a donné à Jean Nuguet des lettres-patentes lui accordant, à l'exclusion de tous les autres chirurgiens de la ville, le droit de faire des rapports en justice. Ces lettres ont été enregistrées sans observations, le 2 mai suivant. [5]

Jean Nuguet est mort le 6 mai 1715.

Un sieur Lazare Lacroix était chirurgien en 1657.

François Vaget, étudiant chirurgien, possédant neuf années de pratique, est également reçu, sur sa demande, le 2 août 1659. [6]

Il est question de lui le 7 septembre 1680 [7], en janvier 1698 [8], et le 19 juin 1699. [9]

Jean Renaud, né à Autun, fut admis, le 9 septembre 1660, sur la présentation de Pierre Pillot, au nombre des chirurgiens de la ville [10]. Il a pour examinateurs les docteurs en médecine

1. Registres des délibérations, vol. 23, fol. 306.
2. Idem, vol. 23, fol. 327.
3. Idem, vol. 24, fol. 50.
4. Idem, vol. 28, fol. 78.
5. Idem, vol. 32, fol. 12.
6. Idem, vol. 24, fol. 226.
7. Idem, vol. 34, fol. 120.
8. Idem, vol. 43, fol. 108.
9. Idem, vol. 44, fol. 111.
10. Idem, vol. 26, fol. 107.

Digitized by Google

Jean Matherat, Jacques Laguille, Claude Guyot, Vivant Beau, Henri Prévost et Claude Jouffroy, et les chirurgiens Antoine Rabyot, Philippe Tixier, Jean Simion, Claude Mongin, François Vaget, N... Gauthey, Antoine Goix et Jean Nuguet.

Jean Renaud avait épousé Pierrette Pirette, qui lui a survécu, ainsi que le prouve la mention suivante : « Le 4 septembre 1717, fut inhumé aux Cordeliers, au pied de la chaire du prédicateur, Pierrette Pirette, veuve de monsieur Renaud, chirurgien à Autun. »

Jean-Baptiste Grangier, fils de François Grangier, citoyen d'Autun, est admis au nombre des chirurgiens de la ville, le 25 août 1661. [1]

Nommé plus tard chirurgien de l'hôpital général et du Saint-Esprit, il fit observer, le 5 décembre 1680, à la chambre que les appointements des chirurgiens de cet hôpital, qui avaient été fixés à la somme de cinquante livres, notamment en faveur de son prédécesseur, Pierre Pillot, avaient été réduits, lors de sa nomination, à celle de trente livres, quoique la misère, qui régnait alors, eût augmenté singulièrement le nombre des malheureux et des malades. Il demandait, en conséquence, qu'il lui fût alloué la somme annuelle de cinquante livres, à quoi la chambre consentit comme récompense de son assiduité à remplir ses fonctions. [2]

Jean-Baptiste Grangier a été nommé lieutenant juré des chirurgiens, au mois de mars 1680. [3]

Il est mort le 19 mai 1709. Il avait épousé Pétronille Buffot. Il fut le père de maître André Grangier, présenté par François Buffot, le 4 avril 1686, pour être admis à pratiquer la chirurgie à Autun, faculté qui lui a été concédée. [4]

Ce grand nombre de chirurgiens établis dans une petite ville

1. Registres des délibérations, vol. 25, fol. 117.
2. Idem, vol. 34, fol. 139.
3. Idem, vol. 34, fol. 103.
4. Idem, vol. 38, fol. 68.

Digitized by Google

doit d'abord frapper l'attention et paraître inexplicable; mais en y réfléchissant on verra qu'il n'avait rien d'exagéré.

A cette époque l'agriculture était négligée; des forêts immenses couvraient une grande partie de notre sol; peu de champs étaient cultivés; les maisons étaient malsaines; les populations épuisées par la misère et les maladies épidémiques ne pouvaient s'adonner au travail et désertaient, sans regret, leurs villages; elles venaient se grouper autour des monastères où on leur donnait l'aumône, remplissaient le lieu de refuge nommé la Maladière, s'introduisaient dans la ville et venaient encombrer les hôpitaux. Nécessairement plusieurs chirurgiens étaient employés journellement à leur prodiguer les soins dont elles avaient besoin. Ensuite, dans ce temps, les familles ne se composaient pas comme aujourd'hui de trois ou quatre individus. Chaque année, et les registres de l'hôtel de ville en font foi, plusieurs personnes réclamaient la jouissance des priviléges accordés à ceux qui avaient dix ou douze enfants vivants. Cette exubérance de la population peuplait les couvents et les autres établissements religieux, et chacun d'eux avait besoin d'un chirurgien attitré.

Une troisième cause, qui faisait que les chirurgiens étaient relativement aux médecins dans la proportion de dix contre un, tenait à la différence des études autrement étendues et approfondies, nécessaires pour arriver au grade de docteur, que pour obtenir le titre de simple compagnon ou apprenti chirurgien.

On conçoit pourquoi, dès lors, on recevait la presque totalité des chirurgiens qui se présentaient, pourvu qu'ils pratiquassent avec assez d'habileté les opérations les plus usuelles, sans attacher d'importance à leur plus ou moins d'instruction.

La séparation complète des études médicales et chirurgicales les a placés, pendant des siècles, dans une position bien inférieure à celle des médecins, non-seulement sous le rapport de la science, mais encore sous celui de la considération.

Pendant les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et

Digitized by Google

dix-septième siècles, la chirurgie fut presque abandonnée, en France, aux baigneurs, aux barbiers et aux charlatans.

Dans le treizième siècle, la France ne compte guère de chirurgien distingué que Lanfranc, de Milan, qui quitta l'Italie pendant la guerre des Guelfes et des Gibelins, et vint, en 1295, s'établir à Paris où il ouvrit des cours publics qui eurent une grande célébrité. [1]

Pendant le quatorzième siècle, la dissection des cadavres n'étant plus regardée comme une profanation, l'anatomie fut mieux connue, et par suite la chirurgie fit quelques progrès. Guy de Chouillac, en France, en fut regardé comme le restaurateur.

Le quinzième siècle contribua puissamment par la découverte de l'imprimerie à répandre les connaissances acquises et à faire progresser les sciences. Cependant, Kurt Sprengel assure que, pendant ce siècle, l'exercice de la chirurgie fut encore le partage des barbiers et des baigneurs. Les médecins auraient cru déroger en faisant des opérations, de sorte que cette branche de l'art de guérir fut entièrement négligée. Il ajoute que l'Europe entière possédait à peine un chirurgien instruit. Ce jugement me semble trop sévère, car un peu plus loin il dit qu'en France les membres du collége de Saint-Côme s'élevèrent fort au-dessus des baigneurs et des barbiers. D'ailleurs, n'est-ce pas dans le quinzième siècle que Collot pratiqua, avec succès, la première opération de la taille sur un condamné à mort?

A quelques exceptions près, la France ne fut guère mieux dotée en chirurgiens habiles pendant les seizième et dix-septième siècles qu'auparavant. On cite le célèbre Ambroise Paré, Guillemeau et Ranchin, qui perfectionnèrent le traitement des plaies d'armes à feu; les fils de Collot, qui héritèrent du secret de leur père et marchèrent sur ses traces; Guillaume Vavasseur, premier chirurgien de François Ier; Burat, qui dirigea le collége de Saint-Côme et parvint à le soustraire à la suprématie de la

1. Kurt Sprengel, *Histoire de la médecine*, vol. 2 et 3.

Digitized by Google

faculté de Paris; enfin, Félix, premier chirurgien de Louis XIV, qui l'opéra d'une fistule à l'anus, à la fin de l'année 1686! Mais, si Paris et quelques villes importantes du royaume possédèrent des chirurgiens habiles, les petites villes, et notamment les campagnes en furent totalement dépourvues.

On doit attribuer cette pénurie d'hommes instruits à ce qu'on n'exigeait pas des jeunes gens, qui se destinaient à l'étude de la chirurgie, qu'ils connussent la langue latine, et à ce que les cours se faisaient en français. Le latin étant la langue adoptée par les savants de tous les pays, les étudiants chirurgiens en quittant les bancs de l'école se trouvaient par conséquent dans l'impossibilité d'augmenter leurs connaissances par la lecture des bons auteurs et de profiter des découvertes récentes que leurs ouvrages renfermaient. Il résultait de là qu'ils se trouvaient à l'égard des médecins dans un état d'infériorité qui n'a véritablement cessé qu'à la fin du dix-huitième et surtout au commencement du dix-neuvième siècle. [1]

La France possède aujourd'hui un grand nombre de chirurgiens, aussi complétement érudits qu'ils sont orateurs élégants et habiles opérateurs.

En 1802, époque de mon arrivée à Montpellier, quoique les écoles de médecine et de chirurgie, autrefois séparées, fussent alors réunies et que l'enseignement fût uniforme, cette division était encore obligatoire, et l'on était forcé en présentant sa thèse d'opter pour l'une ou l'autre branche de la médecine. Aussi engageait-on, à la fin de la seconde année d'études, les

1. On ne peut nier que dans le dix-septième siècle, même à Paris, les chirurgiens manquaient généralement d'instruction, et Guy Patin en fournit des preuves évidentes dans ses *Lettres*, dictées à la vérité par un esprit frondeur mais en même temps probe et judicieux.

Il est certain, dit M. Réveillé-Parise, auquel nous devons la collection des lettres de Guy Patin, que les médecins d'autrefois n'avaient de communication avec les chirurgiens que sous les rapports de supérieur et d'inférieur. Les premiers étaient regardés comme les chefs intelligents, et les seconds comme leurs manœuvres, ou en termes plus polis, leurs ministres. (Cf. *Lettres de Guy Patin*, 2e volume, p. 329, en note.)

Digitized by Google

élèves à faire connaître leur vocation, parce que l'éducation de ceux qui se destinaient à la pratique de la médecine s'achevait en suivant les cours de clinique médicale, et ceux qui voulaient être chirurgiens suivaient le cours de clinique chirurgicale. Là, ils s'exerçaient à faire toute sorte d'opérations sous la direction des chirurgiens les plus distingués, et lorsqu'ils sortaient de l'école, leur éducation était complète tant sous le rapport scientifique que sous le rapport pratique.

Je suis porté à croire qu'avant la réunion des deux écoles, l'instruction théorique dans celle de chirurgie était un peu négligée et qu'on accordait une plus grande importance à la partie pratique, probablement parce que le chirurgien, étant plus particulièrement appelé à mettre à exécution les ordonnances du médecin, n'avait pas de contrôle à exercer sur le plus ou moins de justesse des indications à remplir. Je fonde cette opinion sur ce fait qu'Autun, qui a fourni tant de médecins distingués par leur profond savoir et leur connaissance des langues savantes, ne nous a présenté dans les siècles derniers aucun chirurgien noté pour son érudition ou la publication de quelque ouvrage.

Une épitaphe placée en 1648 sur une feuille de cuivre dans l'église collégiale Notre-Dame d'Autun, aujourd'hui détruite, peut trouver place ici et exciter la curiosité des lecteurs. La voici :

HIC JACET JOANNES DAMASCENUS,
JOANNIS BAPTISTÆ MEDICI ROMANI FILIUS,
SECUNDÆ ROMÆ MORATUS
EPITAPHIUM.

NUTRICEM NIGRAM NECIS NUNTIAM
NUPERRIME NUNCUPANS
NUDI NOVELLI NOX NITOREM NOXIA
NIGRESCIT
NOTESCAT NENIÆ NECI NUPSI.
NIDUM NOSCITE NOSTRUM [1]

1. Le chanoine Legoux : *Histoire de l'Église d'Autun sous le gouvernement de ses Évêques*, in-4°, manuscrit appartenant à M. le marquis de Ganay.

Digitized by Google

Cette épitaphe est complétée par la mention suivante.

« Le mardy douziesme May 1648 fut enterré Jean Damascène, » fils de monsieur Jean-Baptiste Damascène, docteur en » médecine, opérateur italien. » [1]

Quoique le registre des délibérations de l'hôtel de ville de cette époque ne parle pas du docteur Damascène, cette épitaphe fait présumer qu'il a pratiqué à Autun pendant quelque temps, puisque son fils y est tombé malade et y a été enterré.

L'*Histoire de la médecine* de Sprengel ne fait nulle mention d'un Jean-Baptiste Damascène, médecin romain. Je n'ai trouvé ce nom que dans une lettre de Guy Patin, adressée à Charles Spon, docteur en médecine à Lyon, en date du 16 septembre 1658 [2]. Ignorant de quel pays il est originaire et n'écoutant que ses préjugés injustes contre les écoles de médecine du midi de la France, il imagine qu'il est provençal, gascon ou languedocien : « car, dit-il, voilà des provinces à charlatans. »

Quant à l'interprétation de cette épitaphe composée, comme on l'a vu, de dix-neuf mots commençant tous par un *N*, voici celle que je proposerai, sans toutefois la garantir :

« La nuit cruelle, appelant récemment la noire nourrice, » messagère de la mort, a altéré la fraîcheur d'un adolescent : » apprenez par ces vers funèbres que je me suis fiancé à la » mort; voici notre couche. »

En 1661, un sieur Polany, levantin, marchand d'orviétan, fut cause d'un conflit, qui eut lieu entre l'autorité municipale et le Chapitre des chanoines de la cathédrale d'Autun.

Ce charlatan avait obtenu du sieur Pillot de Fougerette, vierg, la permission de dresser un théâtre sur la place de la Cathédrale pour y vendre son orviétan; mais le doyen du Chapitre lui fit signifier que la permission du vierg, quoiqu'il fût le premier et principal magistrat de la ville, n'était pas

1. Extrait du registre des mariages et mortuaires des églises de Notre-Dame, les Cordeliers et des Sœurs Sainte-Marie, du 15 janvier 1641 au 30 février 1659. (Archives de l'état civil à l'Hôtel de ville d'Autun.)

2. *Lettres de Guy Patin*, 2e vol., p. 73.

Digitized by Google

suffisante pour qu'il pût disposer d'un terrain touchant la cathédrale, et qu'il devait avant tout solliciter et obtenir l'autorisation du Chapitre, à qui appartenait exclusivement le droit de l'accorder aux commerçants et aux opérateurs qui en feraient la demande. Ce fait est relaté dans un procès-verbal dressé par le vierg le 13 juin 1661. [1]

Quoique les trois faits suivants ne soient pas positivement au nombre de ceux qui font l'objet de cet ouvrage. néanmoins je crois devoir les citer parce qu'ils se rapportent à l'exercice de la médecine dans la ville d'Autun et qu'ils montrent avec quel soin l'autorité s'occupait alors de ce qui pouvait compromettre la santé publique.

Jacques Vallet, sieur de Valecourt, se disant opérateur et distillateur ordinaire du roi, se présente à la chambre le 26 juin 1662, et annonce qu'il a invité les médecins, chirurgiens et apothicaires à visiter les drogues qu'il entend vendre et débiter pour l'utilité du public.

Ces drogues ayant été examinées par Jean Matherat, médecin, Pierre Pillot, chirurgien, et plusieurs autres membres de la corporation, en présence des syndics, rapport en fut fait à la chambre, qui ordonna : « qu'il lui sera permis de vendre » publiquement la lavande, le baulme artificiel en nature, » l'unguent de la brullure, le suppositoire perpétuel, l'essence » de romarain, la conserve royalle de sel oftalmique, l'emplastre » de spanadrap ; et à l'égard du remède par lui nommé *panasé* » qui est un remède purgatif intérieur, avant que la pouvoir » distribuer en publique, il en fera l'essay et expériences près » des sieurs médecins, chirurgiens et apothicaires, sur les » malades qui leur seront indiqués, pour après ledit essay et » expériences faits et le rapport ensuite desdits sieurs médecins » leur estre permis ou deffendu la distribution dudit remède,

1. *Police, opérateurs ou marchands d'orviétan.* (Archives municipales, liasse 229, n° 67.)

Digitized by Google

» ce que ledit sieur Valet a accepté, lui permettre à cest effect » de faire dresser un théâtre en la place publique appelée le » champ Saint-Ladre, au lieu qu'il jugera luy estre le plus » commode. » [1]

Deux ans après, au mois d'août 1664, Louis N..., sieur de la Mothe, expose à la chambre qu'il a été longtemps employé dans les armées du roi de France; qu'ensuite il a accompagné des ambassadeurs et a acquis dans ses voyages une expérience toute particulière du traitement à appliquer aux maladies opiniâtres et rebelles aux moyens ordinaires de la médecine, qu'il désire faire jouir de ces avantages les habitants de cette ville; mais que pour cela il veut obtenir l'approbation des magistrats; en conséquence, il dépose entre leurs mains ses lettres de docteur en médecine.

Il remet en outre, pour appuyer sa demande, une lettre de cachet de Sa Majesté en sa faveur, les certificats de ses services et une lettre en date du 15 avril 1662, donnée à Paris et signée : Louis, et par le roi : Guénégault, constatant qu'il est un des médecins servant ordinairement Sa Majesté; il demande la permission de demeurer à Autun le temps qu'on voudra bien lui accorder pour donner ses soins aux malades.

La chambre consent à ce qu'il exerce la médecine à Autun pendant six mois seulement. [2]

Beaucoup plus tard, le 6 mai 1695, Claude Paget, se disant opérateur des pauvres, demande à être admis au nombre des habitants d'Autun et la permission de leur administrer ses remèdes; il appuie sa demande sur le fait connu de tout le monde, qu'il y a déjà demeuré pendant deux ans à la satisfaction générale. Forcé de retourner dans son pays pour terminer des affaires de famille, il a toujours eu l'intention de revenir à Autun exercer ses mêmes fonctions d'opérateur des pauvres ;

1. Registres des délibérations, vol. 25, fol. 177, verso.
2. Idem, vol. 26, fol. 107.

Digitized by Google

mais se trouvant menacé par les médecins et chirurgiens d'être poursuivi, il s'adresse au vierg Rabyot pour qu'il lui permette, en payant d'année à année l'impôt des tailles, de composer son orviétan et d'en faire la distribution à la foire de la Saint-Jean sans qu'il puisse être troublé par qui que ce soit.

Cette demande ayant été transmise au sieur Buffot, médecin et procureur du roi, celui-ci répond qu'il ne voit aucun empêchement à ce que le sieur Paget fût reçu habitant d'Autun, mais qu'il s'oppose à ce qu'il fasse aucune fonction d'apothicaire ou de chirurgien, sans être préalablement admis par leur communauté.

En conséquence de ces conclusions, le vierg ordonne que le sieur Claude Paget sera compris au rôle de la taille comme habitant d'Autun, mais qu'il fera la composition de son orviétan et autres drogues en sa présence et celle du médecin et des maîtres apothicaires jurés, et qu'alors il lui sera permis de débiter son orviétan, baume et emplâtres. [1]

Ces trois exemples prouvent combien, lorsqu'il s'agissait de la santé des citoyens, la surveillance des magistrats et du corps médical était active, et quelles précautions ils prenaient pour les empêcher d'être dupés par les charlatans. C'était un des bienfaits de la création des différentes corporations, qui toutes avaient pour but le bonheur de ceux qui les composaient et contribuaient par conséquent, chacune dans sa sphère, au bien général.

Le mot *charlatanisme* n'aurait qu'une signification très incomplète, si on ne l'appliquait qu'à ceux qui prônent et vendent leurs drogues sur la place publique, ou aux fripons subalternes qui tirent parti de l'ignorance des gens de la campagne. En sont-ils exempts ceux qui, profitant des insuccès de leurs confrères, saisissent avidement cette occasion de les décrier et de se grandir à leurs dépens, ou plus généralement

1. Registres des délibérations, vol. 41, fol. 133.

Digitized by Google

tous ceux qui, découvrant dans des ouvrages peu répandus ou déjà oubliés une idée lumineuse, se l'approprient et la fécondent sans indiquer la source où ils l'ont puisée? Tels sont les plagiaires qui publient souvent comme nouvelles et leur appartenant des découvertes anciennes.

Sprengel, dans son *Histoire de la médecine*, regarde Asclépiade comme le type des charlatans modernes [1]; il considère aussi comme tels la plupart des médecins arabes, et il en trouve la preuve dans le goût de la nation pour le merveilleux, faiblesse qui engagea les médecins à ne rien négliger pour en imposer au vulgaire et capter son suffrage. [2]

Plus tard, Arnaud de Villeneuve suivit les mêmes errements, et ce fut à un tel point, qu'il prétendit que le médecin n'avait besoin que de savoir tirer parti des passions du malade, lui inspirer une entière confiance, et allumer au besoin son imagination pour être certain de réussir. [3]

Sprengel désigne l'Italie comme étant de toutes les contrées de l'Europe celle qui compte le plus grand nombre de charlatans, et je crois qu'il a raison pour ce qui regarde le dix-septième siècle au moins. Il met à leur tête Léonhard Fioravanti, de Bologne, qui a donné son nom à un alcoolat de térébenthine composé de dix-sept substances différentes. Il affirme aussi que souvent ils se déguisaient sous d'autres noms célèbres pour faire connaître leurs productions et donner de la réputation à leurs recettes secrètes. [4]

Enfin il blâme la conduite des chirurgiens italiens qui, ne connaissant d'autre moyen de guérir les hernies et l'hydrocèle qu'en pratiquant préalablement la castration, renoncèrent à ces opérations qui leur répugnaient et les abandonnèrent aux charlatans et aux herniaires ambulants. Il cite entre autres les habitants de Norcia, bourg de l'Ombrie, sur les frontières du

1. Sprengel, *Histoire de la médecine*, traduction de Jourdan, tome II, p. 24.
2. Idem, tome II, p. 264.
3. Idem, tome II, p. 442 et 443.
4. Idem, tome III, p. 368 et 369.

Digitized by Google

royaume de Naples, qui s'étaient rendus célèbres dans l'art d'extraire les calculs de la vessie et opéraient les hernies avec succès, mais toujours en mutilant les malades. [1]

Sprengel semble avoir oublié Paracelse, qui fut certainement le plus audacieux de tous les charlatans connus. Ce jugement ne paraîtra pas exagéré quand on aura lu la notice suivante extraite du *Magasin pittoresque*. [2]

« Paracelse, né en 1495, avait erré de contrées en contrées » pendant une partie de sa jeunesse, prédisant l'avenir, évo- » quant les morts, faisant mainte opération d'alchimie et de » magie, et surtout guérissant tous les maux. Il parcourut ainsi » l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Pologne, la Transylvanie, » la Tartarie et l'Egypte.

» A son retour en Allemagne, sa renommée était telle, qu'on » lui confia sans hésiter l'enseignement de la physique et de la » chirurgie à Bâle, qui était à cette époque l'une des plus » savantes villes du Nord.

» Avec plus d'audace et de loquacité que de savoir, ce médecin » ambulant devint un homme illustre. Vous me suivrez, disait- » il, messieurs de Paris, de Montpellier, de Germanie, de » Cologne, de Vienne, et tous tant que vous êtes que le Rhin » et le Danube nourrissent; vous qui habitez les îles de la » mer; vous aussi, Italiens, Dalmates, Athéniens; toi, Grec; » toi, Arabe; toi, Juif; vous me suivrez, la monarchie m'appar- » tiendra. »

Certes, jamais charlatan n'a de nos jours atteint un aussi haut degré d'arrogance.

En 1850, un congrès, où tous les médecins français ont été appelés, devait donner son avis sur les modifications à introduire dans les lois qui régissaient l'enseignement et l'exercice de la médecine. En faisant un appel au corps médical entier, le gouvernement voulait connaître toutes les opinions, profiter

1. Sprengel, *Hist. de la médecine*, trad. de Jourdan, t. VII, p. 158 et 192.
2. *Magasin pittoresque*, 12e année, 1844, p. 282.

Digitized by Google

des observations et s'éclairer des lumières de chacun. Il était notamment question de la répression du charlatanisme et de la prohibition des annonces et de la vente des remèdes secrets; malheureusement ce projet a échoué par des motifs qu'il est inutile d'énumérer ici.

On a espéré, dans le principe, que l'association des médecins par département et par arrondissement aurait le pouvoir de faire cesser ce mal : c'était une erreur; trois ou quatre associations seulement ont eu assez d'énergie pour poursuivre les charlatans en police correctionnelle, mais leur exemple n'a pas été suivi, et il n'est pas à présumer qu'il le soit mieux à l'avenir.

Je le dis avec conviction : pour que de pareils abus puissent être réprimés, il faut absolument que la loi impose à tous les médecins l'obligation d'agir sans aucune restriction contre les délinquants; tant que ce devoir sera facultatif et soumis à l'appréciation personnelle de chacun, quel est celui qui se chargera d'un rôle presque toujours flétri par l'opinion publique? Qui ne craindra pas de voir attribuer à un intérêt particulier ou à un ridicule amour-propre une démarche consciencieuse dictée par le désir d'être utile à ses concitoyens? Cette considération aura toujours une influence puissante sur l'esprit de chaque médecin agissant isolément. Qu'on rétablisse la corporation des médecins dans chaque ville, qu'on leur rende leur ancienne organisation, qu'ils soient tous responsables des décisions prises à la majorité des voix, et l'on verra que ce qu'un seul n'ose pas faire sera fait par tous sans hésiter.

Il est surprenant que les mêmes lois, impuissantes pour mettre un frein à l'audace des charlatans et des *rebouteurs*, plus dangereux encore, parce qu'habitant le pays, on est sûr de les trouver toujours; il est surprenant, dis-je, qu'elles contiennent des dispositions pénales très sévères contre les médecins et les pharmaciens qui, par imprudence, ont causé la mort d'un malade! Je ne voudrais pas plus impunité pour les uns que pour les autres; mais quelle parité peut-il exister entre un cas

Digitized by Google

exceptionnel et très rare et la conduite du charlatan nomade, qui, chaque jour abusant de la crédulité du peuple, compromet la vie d'un grand nombre d'individus.

La création dans chaque ville d'un corps de médecins établi sur les mêmes bases que celui des avocats et doté, comme le leur, d'un conseil de discipline, serait le plus sûr moyen de garantir leur honorabilité, et d'assurer l'exercice noble et désintéressé de la profession. Le conseil, du moins, frapperait de blâme ceux dont une conduite imprudente entacherait la réputation, et pourrait au besoin même expulser de la société ceux qui auraient commis des délits graves ou des crimes, avant que le tribunal correctionnel les eût flétris ou qu'ils eussent porté leur tête sur l'échafaud.

Je reviens à la liste des médecins et chirurgiens qui ont paru dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

J'ignore à quelle époque a été reçu Hugues Gauchin, chirurgien; je sais seulement qu'il a assisté à la réception de Pierre Chauffingeal, et qu'il vivait en 1677. [1]

Jean Tempier a été présenté, le 8 octobre 1665, par les docteurs Matherat et Prévost, et a été admis le même jour au nombre des chirurgiens [2]. Il est mort le 29 juin 1672.

Le 6 juin 1668, le sieur Brossard, procureur-syndic, ayant eu avis que des maladies contagieuses régnaient à Dôle et à Troyes, propose à la chambre de prendre des mesures pour empêcher l'entrée dans la ville des personnes qui pourraient venir des lieux infectés. [3]

Les nouvelles subséquentes étant rassurantes, et la chambre sachant d'une manière positive que les villes de Beaune et de Chalon ne prenaient aucune précaution, cessa dès le 25 juin de fatiguer les habitants par une surveillance inutile. [4]

1. Registres des délibérations, vol. 32, fol. 52.
2. Idem, vol. 27, fol. 10.
3. Idem, vol. 27, fol. 229. Voir aux Pièces justificatives, n° 8.
4. Idem, vol. 28, fol. 1.

Digitized by Google

Ces alertes fréquentes entretenaient toujours une vague inquiétude dans les esprits, et les magistrats recherchaient avec empressement les occasions d'augmenter le nombre des médecins et chirurgiens.

Pierre Chauffingeal, qui a pris le nom d'un village du Limousin [1] dans lequel il est né, a été patronné par Jean Bourguignet. le 3 avril 1669, pour être reçu chirurgien d'Autun. Il avait fait son apprentissage dans notre ville, y était par conséquent connu, et n'a pas éprouvé le moindre obstacle. Tout le corps médical assistait à sa réception, car il n'y avait pas moins de quatre médecins et de douze chirurgiens [2]. Le 11 juin 1669, il épousa Anne Mangeard.

Le 26 mars 1676, il prévint la chambre qu'il avait obtenu, le 12 de ce mois, du sieur d'Aquin, premier médecin du roi, des lettres patentes qui lui accordaient, à l'exclusion de tous les autres chirurgiens, le droit de faire des rapports en justice Ces lettres ont été enregistrées. [3]

Enfin, le 25 juin 1692, il fut pourvu, par le roi, de la charge de chirurgien royal juré, après l'édit qui supprimait les chirurgiens jurés nommés par le premier chirurgien du roi. [4]

Pierre Clerc, né à Autun, fils de Philibert Clerc, ayant étudié la chirurgie chez Jean-Baptiste Grangier, et travaillé dans plusieurs villes de France, demande, le 8 mai 1669, par l'organe de Pierre Pillot, lieutenant des chirurgiens, à faire partie de la communauté des chirurgiens d'Autun; il est reçu par les mêmes examinateurs que Pierre Chauffingeal. [5]

Il vivait encore au mois de novembre 1699. [6]

Le 23 juillet 1669, Jean Machereaux, d'Autun, est également reçu chirurgien.

Depuis longtemps, l'autorité voyait que les hôpitaux n'étaient

1. Commune de Noaillac, département de la Corrèze.
2. Registres des délibérations, vol. 28, fol. 76 et 77.
3. Idem, vol. 32, fol. 10.
4. Idem, vol. 40, fol. 82.
5. Idem, vol. 28, fol. 80.
6. Idem, vol. 45, fol. 46 et 47.

Digitized by Google

pas suffisants pour la ville, et qu'ils ne pouvaient recevoir qu'une faible partie des malades indigents qui arrivaient en foule et remplissaient les auberges où ils étaient souvent délaissés ou mal soignés. Sentant qu'il y avait urgence à remédier à cette situation fâcheuse qui alarmait les citoyens et compromettait la santé publique, elle prit la résolution de faire les démarches nécessaires pour obtenir la permission de fonder un hôpital général.

Dès le 14 avril 1667, Claude Thiroux étant vierg, l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, avait été prié de solliciter M. Duplessis, seigneur de Montbard, directeur des hôpitaux de Paris, de s'intéresser à l'établissement d'un nouvel hôpital, devenu indispensable par le grand nombre de pauvres qui se retiraient à Autun, où ils étaient attirés par les aumônes de fondation qui s'y distribuaient, tant par l'église Cathédrale que par les églises abbatiales de St-Jean, St-Andoche, St-Martin et St-Symphorien.

Le vierg calculait que les aumônes de fondation pourraient suffire à la subsistance des malades admis dans cet hôpital, et que les quêtes, aumônes, legs testamentaires, donations, charités et autres moyens dont on a l'expérience dans les hôpitaux, couvriraient la dépense de l'acquisition d'une maison convenable et celles de sa distribution et de son ameublement.

L'évêque ayant fait les démarches nécessaires près de M. Duplessis, celui-ci lui fit observer qu'en effet les aumônes de fondation étaient affectées à l'établissement des hôpitaux, mais que pour obtenir des lettres patentes de Sa Majesté il était indispensable de convoquer une assemblée générale des habitants pour connaître leur opinion à cet égard.

Après avoir pris connaissance de cette dépêche, la chambre décide que monsieur le vierg se rendra à Paris et agira de concert avec l'évêque afin que les lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital général soient données par Sa Majesté, le plus promptement possible. [1]

1. Registres des délibérations, vol. 27, fol. 92 et suivants.

Digitized by Google

Le 26 mai suivant, conformément à une lettre reçue de Paris, en date du 27 avril, le vierg convoque tous les habitants pour aviser aux moyens de fonder un hôpital général. [1]

Dès le lendemain, les notables habitants réunis en nombre suffisant résolurent unanimement que les plus vives instances seraient renouvelées près de Sa Majesté pour qu'elle accordât promptement les lettres patentes instituant l'établissement de l'hôpital. [2]

Le 8 septembre 1667, nouvelle requête adressée par l'administration des hôpitaux et plusieurs membres du clergé à M. de Roquette, pour qu'il redouble d'efforts dans l'intérêt de de la ville. [3]

Ces démarches ont eu enfin un plein succès, les lettres, sous le titre de Lettres patentes du Roi pour l'établissement d'un Hôpital général à Autun, ont été données à St-Germain au mois d'août 1668 et signées : Louis, et plus bas : par le roi : Le Tellier; néanmoins elles n'ont été vérifiées au parlement que le 22 juin 1671, enregistrées à la chambre des comptes le 11 juillet, et au bureau des finances le 15 du même mois, pour être exécutées selon leur forme et teneur, à condition toutefois « que les officiers à leur réception, les maîtres et » apprentifs de mestiers lors de leurs chefs-d'œuvre et les » marchands quand ils lèveront boutique ne pourront être » taxés ni contraints à payer aucune chose audit hôpital, mais » seulement ils seront invités d'y faire quelques aumônes et » ne pourront entrer en l'exercice de leurs charges et métiers » qu'ils n'aient donné quelque somme audit hôpital à leur » volonté; » ledit arrêt signé : Joly.

L'hôpital d'Autun possède trois exemplaires de ces lettres patentes dont deux sont s. l. n. d. ni nom d'imprimeur, mais qui me paraissent avoir été imprimés à Autun, et le troisième l'a été à Dijon, chez l'imprimeur du roi, de Mgr l'évêque et du

1. Voir aux Pièces justificatives, n° 9.
2. Registres des délibérations, vol. 27, fol. 97 et 98.
3. Registres de l'Hôpital, aux Archives de l'Hôpital d'Autun, p. 68.

Digitized by Google

collége. Il ne contient pas moins de quatorze pages in-4°, ce qui m'empêche de l'insérer aux Pièces justificatives. [1]

Le 7 février 1673, Jean Clément, natif du bourg de la Roche, présenté par le docteur Jacques Laguille, fut reçu médecin d'Autun. Ses lettres de docteur ont été communiquées à maître Jean Matherat; mais le procès-verbal ne fait mention ni de l'université qui les lui a délivrées, ni de l'époque à laquelle il les a obtenues [2]. Il a épousé, en 1674, Pierrette Santereau.

Jacques Laguille présenta aussi à la chambre, le 29 janvier 1674, le sieur Simon Tixier, docteur en médecine, fils de Claude Tixier, citoyen d'Autun, qui fut admis sur la présentation de ses lettres au procureur-syndic. Même silence sur l'époque de la réception et sur le nom de l'université [3]. Il avait épousé, le 30 avril 1680, Jeanne Brossard, fille de Pierre Brossard et d'Anne Goujon, et il vivait encore en 1718.

Pierre Roux, de Toulon-sur-Arroux, docteur médecin de l'école de Montpellier, en date du 15 juin 1654, demande, le 19 août 1677, à faire partie de la corporation des médecins d'Autun. Jean Matherat, doyen, ayant pris connaissance de ses lettres, il est reçu le même jour [4]. Ses lettres ont été enregistrées.

Il a cessé de pratiquer en 1692, époque à laquelle il fut nommé contrôleur du grenier à sel [5]. Il existait encore au mois de janvier 1710 [6]. Marié à Jeanne-Marie Pelletier, il a eu pour fils Étienne-Antoine Roux, qui a suivi la même carrière que lui. Docteur médecin de l'université d'Angers, le 12 décembre 1682, il est admis au nombre des médecins d'Autun, le 16 mars 1684. [7]

Le 28 mai 1738, étant doyen des médecins d'Autun et méde-

1. Registres de l'Hôpital, aux Archives de l'Hôpital d'Autun, p. 68.
2. Registres des délibérations, vol. 29, fol. 187.
3. Idem, vol. 30, fol. 27.
4. Idem, vol. 32, fol. 58 et 59.
5. Idem, vol. 40, fol. 104.
6. Pièces justificatives, nos 10 et 11.
7. Registres des délibérations, vol. 37, fol. 66.

Digitized by Google

cin de l'hôpital du Saint-Esprit depuis trente ans, il demande qu'en considération de son âge (soixante-dix-neuf ans), les magistrats veuillent bien le remplacer par Antoine Guyton, en lui continuant, toutefois, la jouissance des priviléges pendant sa vie. Antoine Guyton entra en fonctions le jour même [1]. De son mariage avec Pierrette Chevalier, Étienne-Antoine Roux eut un fils, Toussaint Roux, dont il sera question au dix-huitième siècle. Il est mort, le 18 janvier 1704, à Autun.

Le 23 août 1677, Simon Joleaud, d'Autun, reçu docteur à l'école de Montpellier, le 14 janvier 1676, se présenta, sous l'auspice de Jean Bourguignet, pour être admis au nombre des médecins d'Autun. Jean Matherat prend connaissance de ses lettres, et il est reçu [2]. Il épousa, le 29 juin 1683, Lazarette Saunier.

Joleaud jouit pendant toute sa vie d'une considération méritée, aussi fut-il nommé échevin et secrétaire, au mois de mars 1698. [3]

Le 1er juin 1699, il avertit la chambre que les religieuses de l'hôpital du Saint-Esprit recevaient tous les étrangers qui se présentaient, sans y être autorisées, soit par les administrateurs, soit par le médecin, de telle sorte qu'il arrivait fréquemment que tous les lits étaient occupés au préjudice des malades de la ville. Sur la réquisition du procureur du roi, François Buffot, il fut décidé qu'en fait d'étrangers on n'admettrait à l'hôpital que les personnes atteintes de maladies aiguës, et cela après avoir été visitées par le médecin, et sur une permission du premier magistrat. [4]

Le 21 décembre 1704, Joleaud déclare au procureur du roi qu'il a acquis de madame Charlotte Delagoutte, veuve de maître François Buffot, la charge de médecin du roi, et demande à être admis à jouir des droits, priviléges et exemp-

1. Registres des délibérations, vol. 61.
2. Idem, vol. 32, fol. 61 et 62.
3. Idem, vol. 44, fol. 2.
4. Idem, vol. 44, fol. 99 et 100.

Digitized by Google

tions qui y sont attachés. La chambre ordonne l'enregistrement des provisions du sieur Joleaud, en date du 21 août 1700, et l'acquisition certifiée par ordonnance royale du 21 août 1701.[1]

Joleaud remplit consciencieusement les devoirs que lui imposait la charge de médecin du roi. Ayant mission d'empêcher et de réprimer l'exercice illégal de la médecine, il ne permit pas aux charlatans de débiter leurs drogues sur la place publique. Si certains d'entre eux prétendaient posséder un remède secret, d'une efficacité incontestable dans tel ou tel cas, il exigeait, avant de consentir à la vente, qu'il fût préalablement expérimenté sur des animaux, en présence des médecins, chirurgiens et apothicaires assemblés.

Un sieur Dubuisson, opérateur oculiste, se vantant de posséder un contre-poison infaillible, demande à en faire l'essai sur des hommes ou sur des animaux. On lui permet d'en faire l'expérience sur des chiens.

En conséquence, le 16 juillet 1699, on fit avaler à deux chiens la quantité de trois noix vomiques en poudre. L'un fut abandonné à l'action du poison, et périt au bout de cinq heures; l'autre, auquel le contre-poison fut administré, vomit abondamment et fut si bien préservé que peu de temps après il mangea du pain avec avidité.

Cet orviétan n'était qu'un vomitif actif dont l'efficacité tenait à ce qu'il avait été donné aussitôt après l'ingestion du poison, et avant qu'il eût agi sur l'estomac. [2]

Joleaud fit un peu plus tard preuve de la même sollicitude pour mettre ses concitoyens à l'abri des manœuvres des charlatans nomades.

Le 20 juillet 1706, il rappelle à la chambre que l'édit de création des charges de médecins et chirurgiens royaux contient la défense expresse à toute personne de vendre aucun remède sans en avoir obtenu l'autorisation du médecin du roi chargé

1. Registres des délibérations, vol. 46, fol. 92 et 95.
2. Idem, vol. 44, fol. 132.

Digitized by Google

de l'examiner avec deux apothicaires jurés. Contrairement à cette ordonnance, un sieur Rafanide a fait construire sur la place publique un théâtre, et y vend ses drogues sans avoir satisfait aux exigences de la loi. Il demande qu'il lui soit fait défense de continuer sous peine de confiscation et d'amende.

La chambre, faisant droit à sa requête, décide qu'il ne sera pas permis au sieur Jacques Rafanide de vendre aucune drogue tant qu'il n'en aura pas obtenu l'autorisation du médecin du roi et des apothicaires jurés. [1]

On voit que sous le régime des corporations on surveillait les charlatans avec plus de sévérité qu'on ne le fait aujourd'hui.

Je placerai ici les noms de dix chirurgiens qui ont exercé à Autun à la fin du dix-septième siècle, et sur lesquels je n'ai trouvé, comme praticiens, aucun renseignement :

1° Jean Ravier, pratiquant en..... 1653
2° Jean-Baptiste Cailletot..... 1676
3° François Galotte..... 1677
4° Jean Simonin..... 1678
5° Isaac Duesme..... 1679
6° Sébastien de Mardoux..... 1680
7° Guillaume Goureau..... 1687
8° Léonard Brochot..... 1689
9° Antoine Lefebvre..... 1694
10° Edme Pelain..... 1699 [2]

C'est à ce triste résultat qu'ont abouti de longues et pénibles recherches.

J'arrive à maître François Buffot, qui fut le premier conseiller médecin du roi nommé à Autun ; mais, avant d'entrer dans les détails de ce qui le concerne, je crois devoir faire connaître l'édit de Louis XIV de 1692.

Plusieurs de nos rois, notamment Henri IV et Louis XIV,

1. Registres des délibérations, vol. 49, fol. 29.
2. Hôtel de ville, Archives de l'état civil, Tables, et Archives de la ville d'Autun, fonds divers.

Digitized by Google

convaincus que la profonde ignorance de quelques-uns de ceux qui se destinaient à la pratique de la médecine et surtout de la chirurgie compromettait fréquemment la vie des citoyens, tentèrent avec plus ou moins de succès de remédier à ce mal. Dans ce but, ils créèrent des institutions destinées à constater la capacité des prétendants et à sauvegarder ainsi la santé publique.

Henri IV, par un édit du mois de janvier 1606, ordonna que le sieur de la Rivière, alors son premier médecin, désignerait dans toute les villes et bourgs, suivant leur population, un ou deux chirurgiens les plus expérimentés pour assister aux visites et rapports qui se feraient par ordonnance de justice, et que défenses seraient faites à tous autres chirurgiens de dresser aucun rapport sans y appeler ceux commis par le premier médecin, et à tous juges de paix d'y avoir égard sous peine de nullité.

Louis XIV, dans son édit de 1692, développa de la manière suivante les motifs qui l'avaient dirigé :

« Nos prédécesseurs, connaissant la nécessité qu'il y avoit » que ceux qui exerçoient l'art de chirurgie et ceux qui se » mêloient des fonctions de barbier, baigneur, perruquier, » étuviste, même les sages-femmes, fussent de bonne vie et » mœurs et capables de faire une fonction si nécessaire, ont » par plusieurs édits, déclarations et règlements, ordonné ce » qui devoit être observé pour les chefs-d'œuvres que les aspi- » rants à l'art de chirurgie devoient faire avant que d'être reçus » maîtres et la discipline qui devoit être suivie dans les commu- » nautés des barbiers et chirurgiens, et afin que les règlements » fussent ponctuellement exécutés, ils permirent à leurs pre- » miers barbiers et chirurgiens de commettre et établir des » lieutenants choisis entre les plus expérimentés des chirurgiens » dans chacune des villes, bourgs et lieux de notre royaume » pour examiner les aspirants et leur donner des lettres de » barberie et chirurgie et droit de visite sur tous les autres

Digitized by Google

» chirurgiens, avec défense à tous barbiers et chirurgiens de » s'attribuer la dite qualité de lieutenant, ni faire les fonctions » de chirurgie et barberie qu'ils n'eussent été reçus ou approuvés » par le premier barbier ou ses lieutenants. »

Cette ordonnance ne remédiant qu'incomplétement aux abus qu'on avait voulu réprimer, puisqu'elle n'interdisait pas aux autres chirurgiens la faculté de faire des rapports en justice dans les cas de délits ou crimes déférés aux tribunaux, Louis XIV modifia encore ces dispositions. Il supprima pour toujours le pouvoir accordé au premier médecin par Henri IV, et il érigea en titres d'offices héréditaires la création de deux chirurgiens jurés dans les villes où il y avait parlement, évêché, bailliage ou présidial, et un seulement dans les autres villes et bourgs du royaume, à la condition toutefois de payer les sommes auxquelles ces offices seraient taxés.

Les mêmes mesures furent prises pour la création d'un conseiller médecin ordinaire du roi dans toutes les villes de France où il existait des chirurgiens jurés, pour assister, à l'exclusion de tous autres, aux examens et réceptions des chirurgiens, sages-femmes, etc., et faire les rapports ordonnés en justice.

En second lieu il accorda aux communautés de médecins du roi et de chirurgiens jurés le droit d'acquérir pour elles un office, et dans ce cas il leur fut permis de choisir parmi leurs membres le médecin et les chirurgiens jurés dont la nomination serait soumise au roi pour obtenir son approbation.

En troisième lieu il donna pouvoir aux maires, échevins ou officiers des villes du royaume, de nommer et choisir des chirurgiens tels que bon leur semblerait pour servir dans les cas de peste.

Les priviléges accordés à ces offices de médecins et chirurgiens jurés du roi étaient l'exemption « de toute commission » de syndic des communautés, de receveur et collecteur des » tailles, taillons et autres levées et impositions de tutelle, » curatelle, séquestre, guet, garde des villes, places, et de tout » logement de gens de guerre français et étrangers. »

Digitized by Google

Un dernier privilége consistait dans les honoraires que les récipiendaires devaient payer au médecin du roi et aux deux chirurgiens jurés, honoraires qui ne sont pas fixés par l'édit.

Les frais de réception s'élevaient pour les aspirants à la chirurgie à la somme de cent cinquante livres dans les villes principales, et à celle de soixante-quinze livres pour les autres villes et bourgs. Les perruquiers, étuvistes et sages-femmes payaient vingt livres dans les grandes villes et dix livres dans les autres. Ces sommes réunies appartenaient à la communauté et étaient destinées à solder les frais des dissections et des opérations qui devaient être faites gratuitement tous les ans. Une somme de cinquante livres était remise au médecin qui remplissait les fonctions de professeur, et pareille somme au chirurgien chargé de la démonstration. Le reste des frais couvrait les dépenses ordinaires de la communauté.

Les abus et les désordres qui étaient la suite, dans la plupart des villes, de la négligence des chirurgiens nommés par les premier médecin et chirurgien du roi, conformément à l'édit de Henri IV, et de la mésintelligence qui régnait entre eux, avaient rendu cette réforme indispensable, et on ne peut nier qu'elle ait dû avoir pour résultat la certitude d'une plus complète instruction de la part de ceux qui se destinaient à la pratique de la médecine, et que, par suite, dans les cas où ils remplissaient les fonctions d'experts jurés, ils offraient à la société et à l'accusé plus de garantie d'une impartiale et judicieuse appréciation.

Tels étaient les statuts de l'institution des médecins et chirurgiens conseillers du roi.

Pour terminer tout ce qui se rattache à cet objet, j'ajouterai que la communauté de maîtres chirurgiens d'Autun, désirant maintenir l'union et la bonne harmonie parmi les membres qui la composaient, jugea qu'il serait avantageux de profiter de la faculté accordée par l'édit d'acquérir un office conférant le droit de choisir et de nommer elle-même les chirurgiens jurés; en conséquence elle acheta les charges des sieurs

Digitized by Google

Grangier et Claude Masson en 1732. Cette acquisition est signée par les sieurs Champeaux, Alaux, Barrot, Duesme, Masson, chirurgiens, et Callin greffier.

François Buffot, fils de défunt Louis Buffot, a été reçu docteur en médecine à Angers, le 15 octobre 1677. Il est admis, sur la demande de Jacques Laguille, le 23 mai 1678, au nombre des médecins d'Autun. Jean Matherat a pris connaissance de ses lettres qui n'ont pas été inscrites au registre. [1]

Le 30 décembre 1694, il présente à la chambre les provisions de conseiller médecin du roi qui lui ont été expédiées le 16 décembre précédent, et dit qu'il a prêté le serment requis entre les mains du sieur Rabyot, maire perpétuel [2]; en même temps que le docteur Buffot a été nommé médecin du roi, la place de chirurgien royal juré au bailliage d'Autun a été donnée à Claude Masson.

Buffot n'a joui que peu de temps de sa charge, car il est mort le 9 mai 1701, époque à laquelle sa veuve, demoiselle Charlotte Delagoutte, la vendit au docteur Joleaud.

Depuis la réception de François Buffot jusqu'à la fin du dix-septième siècle, j'ai eu une nouvelle série de chirurgiens à enregistrer, dont plusieurs ne sont connus que par l'acte de leur admission.

Maître François Sauvaget et maître Fondet étaient chirurgiens en 1680. Leurs noms ne paraissent que dans les assemblées générales des habitants. [3]

Il en est de même d'un sieur Félix, chirurgien du bourg de Saint-Pantaléon. [4]

Maître Pierre Labory, chirurgien de Bordeaux, sollicite, le 12 septembre 1683, la faveur d'exercer son état à Autun. Il prouve qu'il a professé la chirurgie dans les armées du roi et

1. Registres des délibérations, vol. 32, fol. 85.
2. Idem, vol. 41, fol. 110.
3. Idem, vol. 34, fol. 122.
4. Idem, vol. 46, fol. 40.

Digitized by Google

dans les plus importantes villes de France; la chambre l'admet. Il épousa Anne Petit et fut père de François Labory, chirurgien du dix-huitième siècle. [1]

Un fait que je ne puis passer sous silence trouve sa place ici :

« Par acte reçu Brenot notaire, le 22 septembre 1684, MM. les » médecins, chirurgiens et apothicaires d'Autun, fondèrent » l'office de Saint-Cosme en l'église collégiale de Notre-Dame » pour lequel il donnèrent la somme de 400 livres, ce sous » condition que les premières vêpres se diraient solennellement » ainsi qu'aux fêtes quadruples, en drap d'or et musique, s'il y » en a, qu'elles seraient annoncées par la grosse cloche et pré- » cédées du trezeau, pour commencer à 3 heures; que le jour » de la fête on dirait une grand'messe à l'autel Saint-Cosme, » après celle du chœur, précédée du son de la grosse cloche » et chantée avec la susdite solennité, à diacre et sous-diacre, » et répondue par le chœur; que le lendemain de la fête, entre » huit et neuf heures, on dirait une messe solennelle pour les » confrères décédés, à diacre et sous-diacre, avec la prose *Lan-* » *guentis in purgatorio*, et à l'issue le *De profundis* et l'orai- » son par le célébrant; auquel office MM. les médecins doivent » donner le pain bénit à messieurs du Chapitre qui doivent » leur fournir deux torches ou flambeaux pendant l'élévation » et généralement tout ce qui sera nécessaire. » [2]

Edme de Morge-Courtin, natif de Pont-sur-Yonne, a été présenté par François Buffot, le 14 novembre 1686, et a été reçu chirurgien le même jour. [3]

Il mourut très peu de temps après, car sa veuve, demoiselle Antoinette Berrier, épousa, le 11 octobre 1688, en l'église paroissiale Notre-Dame, François Regnault, aspirant chirurgien.

Jean Desjardins, dit de Longchampt, originaire du diocèse

1. Registres des délibérations, vol. 36, fol. 120.
2. Archives d'Autun, fonds de la Collégiale de Notre-Dame.
3. Registres des délibérations, vol. 38, fol. 137.

Digitized by Google

de Bayeux, âgé de trente-cinq ans, élève en chirurgie, se présente à la chambre du conseil, le 17 mai 1687, pour la prévenir qu'ayant été refusé par la corporation des chirurgiens d'Autun, dont il désirait faire partie, sans qu'il pût en soupçonner d'autre cause que mauvais vouloir et sentiment de jalousie, il s'était rendu à Versailles dans l'intention de s'adresser directement à Charles-François Félix, conseiller et premier chirurgien du roi, maître chirurgien juré de la communauté des chirurgiens de Paris, pour lui exposer ses griefs et lui demander d'être examiné par les hommes de l'art qu'il désignerait lui-même, et que, dans le cas où il serait reconnu capable d'exercer l'art de chirurgie, il fût enjoint aux chirurgiens d'Autun de l'admettre dans leur corps.

Il fut en effet examiné deux fois par deux chirurgiens jurés, en présence de deux médecins et du substitut du procureur général du roi au grand conseil, la première fois sur la partie théorique, et la seconde sur la partie pratique, et ayant été jugé suffisamment instruit, il a été pourvu du titre de maître chirurgien barbier pour exercer dans la ville d'Autun.

Muni de ces lettres, Jean Desjardins revint à Autun, où elles furent enregistrées sans aucune difficulté [1]. Il épousa Antoinette Bertrand. [2]

François Regnault ou Renaud, car ce nom est écrit des deux manières, né en Champagne, a été présenté par François Buffot, le 27 janvier 1689, pour être reçu au nombre des chirurgiens : il avait étudié chez maître Antoine Lopin, lieutenant des chirurgiens de la ville de Troyes, puis ensuite avait pratiqué dans plusieurs villes, notamment à Paris et à Dijon.

Il fut le père de Jean-Marie Renault, chirurgien, qui exerça à Autun dans le dix-huitième siècle et épousa, le 18 avril 1730,

1. Registres des délibérations, vol. 39, fol. 8 et 9.
2. Hôtel de ville d'Autun, Archives de l'état civil. Tables.
3. Registres des délibérations, vol. 39, fol. 63.

Digitized by Google

à Saint-Jean-l'Évangéliste, Anne Vallot, fille de feu Antoine Vallot, tanneur, et d'Anne Ballard. [1]

Un autre étranger, Arnoux Alaux, né en Gascogne, et âgé de trente-cinq ans, après avoir pratiqué en qualité de chirurgien dans les villes de Toulouse, Montpellier, Avignon, Marseille, Lyon, Villefranche et Paris, se présente sous le patronage de Jacques Laguille, le 15 mars 1691, et est admis au nombre des maîtres chirurgiens d'Autun. [2]

Il a épousé Josèphe Macheron, et il a eu de ce mariage six filles, dont une, Jeanne, a été mariée au chirurgien Etienne Audivert en 1739. [3]

Le 6 août 1738, Alaux, âgé de quatre-vingt-deux ans et chirurgien de l'hôpital général Saint-Gabriel, demande qu'on nomme en survivance pour le remplacer Claude Masson, chirurgien juré. La chambre se rend à son désir. [4]

Il avait été chargé en 1736 de raser les enfants de chœur, et il recevait pour cela huit livres par an. Le 10 janvier 1738, l'assemblée capitulaire lui accorda douze livres dix-neuf sols pour avoir fait la tonsure à ces enfants, en avoir soigné plusieurs et leur avoir donné des médecines en 1737. [5]

Alaux est mort le 12 août 1742, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Claude Gay, Auvergnat, a été reçu chirurgien à Autun le 15 juillet 1694 [6]. Le 28 novembre suivant, il est nommé chirurgien de l'hôpital général en remplacement de Jean Regnault, son beau-père [7]. Il en remplissait encore les fonctions le 17 octobre 1706 [8]. Il a épousé Pétronille Regnault.

1. Hôtel de ville, Archives de l'état civil. Tables.
2. Registres des délibérations, vol. 40, fol. 17.
3. Hôtel de ville, Archives de l'état civil. Tables.
4. Registres des délibérations, vol. 61.
5. Registre capitulaire de 1737 à 1741, pages 6 et 125.
6. Registres des délibérations, vol. 41, fol. 84.
7. Idem, vol. 41, fol. 111.
8. Idem, vol. 49.

Digitized by Google

Nicolas Anthouard, Autunois, est reçu chirurgien le 26 août 1694, sur la présentation du docteur Simon Tixier. [1]

Le 27 mars 1708, ayant été nommé asseur [2], il prie la chambre de le remplacer, et il établit sa demande sur les motifs suivants : Il y a à peine cinq ans qu'il fut désigné pour remplir les même fonctions, ce qui lui a fait un tort irréparable en lui créant des ennemis de la part de tous ceux qu'il a, en conscience, regardés comme devant être soumis à la taille. Il fait valoir en faveur de sa réclamation son manque absolu de fortune, le nombre très petit des clients qu'il a pu conserver et la nécessité où il se trouverait, si sa clientèle venait à diminuer encore, d'abandonner la ville et d'être réduit à la misère [3]. Sa requête a été rejetée.

Enfin, le 12 juillet 1696, Abraham Boucquin, fils de Zacharie Boucquin, marchand à Autun, élève de Chauffingeal, est reçu chirurgien sur la demande du docteur Simon Joleaud [4]. Il n'existait plus le 7 décembre 1707. [5]

Je ne terminerai pas l'histoire médicale du dix-septième siécle sans signaler un fait qui le distingue d'une manière notable de celui qui l'a précédé et de celui qui l'a suivi.

Les médecins au seizième siècle ont tous été remarquables par leur vaste érudition et par les nombreux ouvrages qu'ils ont laissés. Ceux du dix-huitième ont également fait preuve de connaissances étendues et ont laissé des mémoires intéressants, puisque nous verrons que plusieurs ont eu l'honneur d'être

1. Registres des délibérations, vol. 41, fol. 90.

2. On appelait *asseurs* les personnes choisies chaque année par les habitants pour désigner ceux qui devaient être assujettis au paiement de l'impôt dit *taille royale* et fixer la quote-part de chacun. On redoutait généralement ces fonctions, parce qu'elles étaient non-seulement fatigantes, mais surtout cause de beaucoup de mécontentements et de discussions fâcheuses; aussi ne les acceptait-on que pour éviter d'être condamné à l'amende et aux dépens de l'instance.

3. Registres des délibérations, vol. 50, fol. 64.

4. Idem, vol. 42, fol. 77.

5. Idem, vol. 50, fol. 86.

Digitized by Google

nommés membres correspondants de l'Académie de médecine de Paris; tandis que les médecins du dix-septième, à l'exception de Laguille dont nous possédons une pièce de vers très médiocre, n'ont pas écrit une seule ligne qui ait mérité d'être conservée.

Quelle est la cause de cette différence humiliante pour les derniers? Peut-on l'attribuer en partie à la ligue qui a momentanément interrompu les études dans les universités? Les maladies contagieuses qui ont régné pendant une moitié du dix-septième siècle et les troubles de la Fronde y sont-ils étrangers? La vie agitée des médecins, leurs préoccupations incessantes causées par les événements politiques, leurs journées consacrées à soigner les malades de la ville et ceux du dehors plus nombreux encore et qui remplissaient les hôpitaux, leur ont-elles laissé le temps de se livrer à des travaux qui réclament impérieusement le repos du cabinet? Je pense que ces causes réunies peuvent être invoquées en leur faveur et les excuser.

En narrant l'histoire de l'exercice de la médecine et de la chirurgie pendant le dix-septième siècle, j'ai fait remarquer à plusieurs reprises à quel point l'institution des corporations de médecins et de chirurgiens, perfectionnée par l'édit de Henri IV et surtout par celui de Louis XIV, a contribué à l'anoblissement de notre profession. Elle lui a donné un lustre qu'elle ne possédait pas auparavant et a placé ses membres les plus instruits, quelle que fut leur naissance, au niveau des personnes les plus distinguées de cette époque. La reconnaissance publique a choisi parmi eux des viergs et un grand nombre d'échevins, places honorables et fortement enviées.

Cette institution a eu encore un second avantage des plus précieux : elle a singulièrement favorisé les alliances entre les familles des médecins et chirurgiens de préférence à toute autre. Je n'en citerai que quelques exemples :

Vivant Beau, médecin, épouse Antoinette, fille de Antoine Ballard, chirurgien.

Digitized by Google

Jean Bourguignet, médecin, épouse, en secondes noces, Bénigne de Marcenay, parente du docteur Marcenay.

Abraham Boucquin, chirurgien, se marie avec Anne, fille de Pierre Chauffingeal, chirurgien.

Étienne Audivert, chirurgien, épouse Jeanne Alaux, et Jean Audivert se marie avec Jeanne Jacquois, petite-fille d'Arnoux Alaux.

Il est hors de doute que ces alliances fréquentes entre personnes de même état ont dû établir entre elles une vive sympathie, renforcer les sentiments de bonne confraternité qui doivent les unir, et prévenir cette misérable jalousie de métier qui est devenue proverbiale à la honte de notre corps.

NOTE

Les notes de ce chapitre seront courtes. M. Guyton ne nous a rien laissé à glaner après lui sur l'exercice de la médecine au dix-septième siècle, et nous avons dû nous borner à donner ici quelques renseignements généalogiques sur les familles des médecins et chirurgiens d'Autun [1], comme aussi l'indication des armoiries de quelques-uns d'entre eux, et celles de leurs corporations, d'après l'*Armorial* de d'Hozier, rédigé en vertu de l'édit de novembre 1696.

Pierre Péon avait épousé damoiselle Guillemette Pupelin.

Pierre Goix épousa Esmée Bocheron, fille de Jacques Bocheron, apothicaire, et de Denise Defosse.

Anthoine Goix épousa Pierrette Thomas.

La famille d'Adrien Brunat était originaire de Saint-Léger-sous-Beuvray.

La généalogie des Rabyot doit être ainsi rectifiée :

Antoine Rabyot avait épousé Jacqueline Cadioux. Son fils, Jean Rabyot, eut pour femme Philiberte Lesauvre. Il mourut âgé d'environ soixante ans et fut inhumé le 12 mars 1676 en l'église collégiale Notre-Dame, dans la sépulture de ses parents. Sa femme mourut à l'âge de cinquante-cinq ans et fut inhumée le 29 novembre 1681.

Jean Renié ou Renier avait épousé Jeanne Narboux.

Le docteur Jacques Laguille portait pour armes : *D'azur à une barre*

1. Ces renseignements sont puisés dans les registres des anciennes paroisses d'Autun conservés à l'Hôtel de ville : *Bureaux de l'état civil.*

Digitized by Google

d'argent chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de deux croissants d'argent, posés un en chef et un en pointe. [1]

Hugues Gaucher, fils de Claude Gaucher ou Gauchey, tanneur, et de Jeanne Charreault, épousa, le 29 octobre 1651, en l'église Saint-Quentin d'Autun, dame Pierrette Dussault, veuve de Jean Boucheron, demeurant chez M. de Neuville, avocat, proche le chatel de Rivault.

Vivant Beau, fils de Lazare Beau, bourgeois de Montcenis, épousa, le 12 juillet 1655, en l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, Antoinette Ballard, fille d'Antoine Ballard, chirurgien, et de Nicole Jacquesson. Il fut échevin en 1666.

Jean Simian, dit Lenoble, fut marié deux fois. Il épousa, en premières noces, dame Françoise Melin ou Melen, et en secondes, Louise Couturier. Il mourut, âgé d'environ soixante-ans, et fut inhumé, le 17 août 1684, au parquet de l'église Notre-Dame.

Claude Mongin avait épousé dame Jeanne Carnot. Il mourut en 1669 ou 1670.

Jean Nuguet épousa, le 14 juillet 1658, Marie Marinot.

François Vaget, épousa Jeanne Clerc, fille d'Hugues Clerc, bourgeois de Lucenay, et de Nicole Lévêque. Il mourut, le 9 mars 1715, à l'âge de quarante-cinq ans.

Jean-Baptiste Grangier était fils de François Grangier et de Louise Rousselot. Ce fut Pétronille Buffot, sa femme, et non lui, comme l'a dit M. Guyton, qui mourut le 19 mai 1709. Jean-Baptiste Grangier portait pour armes : *D'azur à une demi-croix ancrée d'or, posée à dextre, et un croissant d'argent, surmonté d'une flamme au naturel, à senestre.* [2]

André Grangier, fils de Jean-Baptiste, épousa Jacqueline Mongin, fille de Claude Mongin, chirurgien, et de Jeanne Carnot.

Jean Tempier épousa Antoinette Bertrand, fille d'Antoine Bertrand, bourgeois de Luzy.

Pierre Clerc épousa Anne Lesave.

Pierre Roux et son fils Etienne-Antoine Roux portaient pour armes : *De gueules à une roue d'or, au-dessus de laquelle est posée une colombe essorant d'argent qui représente le Saint-Esprit, et en chef ces deux mots latins :* SPIRITU STABILIS, *écrits en caractères d'argent.* [3]

1. Cf. Bibl. Nationale, D'Hozier, *Armorial général ms.*; Bourgogne, Description, t. II, p. 183; fig., p. 311. Ces armes sont aussi reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, par Harold de Fontenay, p. 133, art. 226; Autun, Dejussieu, 1868, in-8°.

2. Bibl. Nat. D'Hozier, *Armor. génér.* Bourgogne, Descr. t. I, p. 268; fig. p. 847. Ces armes ont été aussi reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, p. 149, art. 251.

3. Bibl. Nat. D'Hozier, *Armor. génér.* Bourgogne, Descr. t. I, p. 263; fig. p. 847. Ces armes ont été aussi reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, p. 153, art. 260.

Digitized by Google

Etienne-Antoine Roux mourut âgé de quatre-vingt-un ans, le 18 janvier 1741, et fut inhumé à la Cathédrale, deux jours après.

Simon Joleaud portait pour armes : *D'azur à un hochet d'enfant d'or.* [1]

Jean Ravier épousa Philiberte Maizières.

Jean-Baptiste Cailletot épousa, en 1676, Claudine Dechevanes.

François Galotte, fils de Bénigne Galotte et de Jeanne Bizouard, épousa, le 29 juin 1677, en l'église Notre-Dame, Pierrette Masson, fille de Nicolas Masson et de Catherine Oger. Il avait alors vingt-trois ans.

Isaac Duesme, fils de François Duesme et d'Anne Deslandes, épousa, le 19 septembre 1679, en l'église Notre-Dame, Jeanne Pidey, fille de Lazare Pidey, marchand, et de Philiberte Rousseau.

Sébastien de Mardoux épousa Marie Agiot.

Guillaume Goureau, fils de Guy Goureau, marchand à Autun, et d'Anne Lamy, épousa à Dracy, le 20 juillet 1687, Jeanne Robinet, fille de Pierre Robinet, chirurgien à Dracy, et de Marie Rolet.

Léonard Brochot, fils de Jean Brochot et de Claudine Bonnard, épousa, le 15 février 1689, Claudine de Neuville, fille de M. J.-B. de Neuville, avocat, et d'Anne Testenoire.

Antoine Lefebvre épousa Louise Métayer.

François Buffot, fils de Louis Buffot et de Simonne Baudot, épousa Jeanne-Charlotte Delagoutte, fille d'Antoine Delagoutte, avocat et châtelain de Glenne. Il mourut le 9 mars 1701.

Pierre Labory, chirurgien de Saint-Quentin en Guyenne, était fils de François Labory, chirurgien audit lieu, et de Catherine Foreuil ; il épousa, le 28 avril 1675, Anne Petit, fille de Pierre Petit et de Philiberte Petit. Ils eurent pour fils François Labory, aussi maître chirurgien, lequel épousa, le 28 janvier 1700, Jeanne Chandelier, fille de Lazare Chandelier, huissier audiencier au bailliage, et de dame Marie Carré. François Labory mourut en avril 1730, et fut inhumé le 23 de ce mois en l'église Notre-Dame. Il avait environ quarante-quatre ans.

M. Guyton donne pour femme à Jean Desjardins Antoinette Bertrand ; nous croyons que celui-ci épousa en secondes noces Simone Esmond, laquelle mourut, âgée de quatre-vingt-douze ans, le 4 septembre 1733.

Nicolas Anthouard avait épousé demoiselle Coulon. Il mourut âgé d'environ cinquante ans et fut inhumé, le 5 février 1709, en l'église Notre-Dame.

Abraham Bouquin, fils de Zacharie Bouquin et d'Edmée Compagnot, épousa, le 12 février 1697, Anne Chauffingeal, fille du chirurgien Pierre Chauffingeal.

1. Cf. Bibl. Nation. D'Hozier, *Armorial gén.* Bourgogne, Descript. t. II, p. 550 ; fig. p. 779. Ces armes sont aussi reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, p. 119, art. 199.

Digitized by Google

Aux chirurgiens cités par M. Guyton, j'ajouterai les noms : 1° de Jean Joffriot, fils de Romain Joffriot, « demeurant au village de Corcelle, paroisse de Chaumard, » et de Jeanne Devaucouvet, qui fut inhumé en l'église Saint-Pancrace d'Autun, sous le crucifix, le 7 septembre 1672; 2° Jean Arcange, cité dans un extrait de baptême de la paroisse de Notre-Dame, du 3 septembre 1691.

La communauté des maitres chirurgiens d'Autun portait pour armes : *D'or à une boite couverte de gueules* [1]. Cette boite couverte était celle aux onguents; elle faisait pendant à la fiole aux urines, attributs populaires des saints Cosme et Damien, patrons des médecins.

La communauté des maitres apothicaires d'Autun portait pour armes : *D'azur à une bande d'argent.* [2]

1. Cf. Bibl. Nat. D'Hozier, *Armor. génér.* Bourgogne, Descr. t. II, p. 560; fig. p. 822. Ces armes ont été reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, p. 31, art. 36.

2. Cf. Bibl. Nat. D'Hozier, *Armor. génér.* Bourgogne, Descr. t. II, p. 560; fig. p. 823. Ces armes ont été reproduites dans l'*Armorial de la ville d'Autun*, p. 32, art. 38.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

Médecins et chirurgiens du dix-huitième siècle. — Famine. — Antoine Guyton, médecin. — Pierre Champeaux, chirurgien. — Épidémie de petites véroles graves.—Nicolas Varnier, chirurgien.—Claude Masson, autre Claude Masson, chirurgien; J.-B. Masson. — Balthazar Masson, chirurgien; André Berthault, médecin. — François Labory, chirurgien. — Jacques Doret, chirurgien; Vorle de Marcenay, médecin et chanoine de Notre-Dame. — Analyse de son traité de médecine.—Peste de Marseille.—Denis Barrot, chirurgien; Toussaint Roux, médecin du roi; Antoine Guyton-Duvernay, médecin du roi. — Rapport sur la cause de la mort du sieur Laguille d'Eschamps fils. — Lazare Boucquin et Pierre Rognaut, chirurgiens. — Antoine Bauzon, médecin, Michel Bretin, Louis-Henri-Alexandre Laligant, médecins; Antoine Budin-Gareau, Pierre Gilbert, Jean-Baptiste André et Pierre Geoffroy, chirurgiens. — Charles Duesme, Joseph Girardet, chirurgiens. — Pierre d'Helem, Philippe-François Lhomme, François-Amable Lhomme, André François, médecins. — Épidémie de fièvres éruptives. — Fièvres bilieuses et vermineuses, à Saint-Symphorien-lès-Autun. — Maladies scrofuleuses des enfants de l'hospice et leurs causes. — Opinion d'André François sur la rage et traitement qu'il recommande.. — Jean-Baptiste Mac-Mahon, médecin. — Jean-Baptiste Dechevannes, médecin. — Mme Du Coudray, sage-femme. — Antoine Billardet, médecin. — Grave épizootie en Bourgogne. — Laurent-Jean-Marie Guyton, médecin du roi. — Rapport en médecine intéressant. — Différence de l'influence des dix-septième et dix-huitième siècles sur les mœurs et les habitudes des Autunois. — Importance du secret médical. — Jean-Baptiste Taupenot, chirurgien. — Charles Soucelyer, chirurgien. — Henri Raymond, Antoine Mathey, médecins. — Antoine Garlaud, médecin-accoucheur. — Étienne Audivert, Jean Audivert et Simon-Joseph Dufraigne, chirurgiens. — Claude-Bernard-Edme Guyton, médecin du roi. — Indication et analyse de ses nombreux ouvrages. — Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée Guillemardet, médecin. — Michel Tripier, chirurgien. — Claude Drivot et Claude-Marie Gautrelet, chirurgiens.

Arrivé au dix-huitième siècle, ma tâche va devenir désormais plus facile et moins aride. Le plus grand nombre des médecins dont je vais m'occuper appartient à des familles qui ne sont pas encore éteintes. Les documents qui les concernent sont par conséquent plus nombreux et mieux connus; ils ont un degré de certitude que les années n'ont pas encore affaibli, et par suite mes appréciations auront plus de valeur et mes jugements seront établis sur des faits certains qu'on ne pourra révoquer en doute.

Digitized by Google

Au commencement de ce siècle une cruelle famine causa de grands désastres dans l'Autunois. Les bénédictins dom Martène et dom Durand racontent, dans le *Voyage littéraire* qu'ils ont fait en 1708, « qu'à leur arrivée à Autun, la famine était » extrême; on voyait les pauvres tout décharnés, la peau » collée sur les os, couchez sur le pavé dans les rues, crier de » toutes leurs forces la faim et plusieurs en mouraient. » [1]

Maître Antoine Guyton est le premier médecin dont j'aurai à m'occuper. Reçu docteur à la fin du dix-septième siècle, sa carrière médicale n'a réellement commencé que dans le dix-huitième.

Antoine Guyton est fils de maître Vivant Guyton, docteur en médecine à Saint-Léger-sur-Dheune, et de demoiselle Marie de la Chère. Il se livra à l'étude de la médecine avec ardeur, et l'université de Valence lui accorda, le 29 août 1695, le double diplôme de docteur en médecine et en philosophie.

Il épousa, le 11 février 1697, demoiselle Marie Nectoux, fille de maître Jean Nectoux, avocat à la cour résidant à Autun, et de demoiselle Magdelaine Larcher.

Aussitôt après son mariage, il établit son domicile à Autun. Du moins une quittance de vingt-trois livres dix sols, délivrée par un sieur Duprey pour droit d'enregistrement de ses armoiries, prouve qu'il y demeurait le 29 juillet 1698.

Le 26 septembre suivant, après avoir fait viser ses lettres de docteur par le médecin du roi, il fut admis à faire partie de la corporation des médecins d'Autun. Ses lettres furent enregistrées pour y avoir recours en cas de besoin, et il prêta le serment de fidélité au roi et à la patrie. [2]

En 1703, quoique n'habitant Autun que depuis cinq ans, il jouissait déjà d'une telle considération qu'il fut nommé échevin le 26 août. [3]

1. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur;* Paris, 1717, in-4°, 1re partie, p. 164.
2. Registres des délibérations, vol. 44, fol. 74.
3. Idem, vol. 47, fol. 74.

Digitized by Google

En 1710 il sollicita, à la mort de Jacques Laguille, la place de médecin de l'hôpital du Saint-Esprit; elle fut accordée au docteur Étienne-Antoine Roux.

Il eut de son mariage plusieurs filles et un fils né le 17 avril 1701, qui porta comme lui le prénom d'Antoine et suivit la même carrière.

Il est mort le 2 mai 1740, à l'âge de soixante-dix ans.

Mes recherches pour découvrir l'époque à laquelle le chirurgien Pierre Champeaux a fait partie du corps médical d'Autun, ont été infructueuses. Je regarde comme très probable qu'elle date de la fin du dix-huitième siècle au plus tôt, car, en 1758, il demande à être remplacé étant avancé en âge; et il me semble en effet que cinquante-huit ans d'une pratique non interrompue pouvaient bien justifier ce besoin de repos.

On verra par les détails dans lesquels je vais entrer que Pierre Champeaux fut non-seulement un praticien distingué, mais encore un homme généralement honoré et respecté.

Le 21 mars 1725, il fut nommé lieutenant des maîtres chirurgiens d'Autun. Il communiqua au procureur du roi l'édit de création de cette charge en sa faveur par le sieur Maréchal, chirurgien du roi, et il réclama en conséquence l'enregistrement de cet acte pour jouir des priviléges attribués à son office, ce qui lui a été accordé. [1]

Le 7 août 1729, il remplace en qualité de chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit le sieur Labory, destitué sur la demande de maître Etienne-Antoine Roux, médecin de cet hôpital. On lui accorde trente livres de traitement annuel. [2]

Le 29 août 1736, Pierre Champeaux, qui ne touchait que trente livres pour les médicaments qu'il fournissait aux pauvres malades de l'hôpital, demande aux magistrats de fournir eux-mêmes ces médicaments ou de lui allouer, comme à Jean-

1. Registres des délibérations, vol. 56, fol. 176.
2. Idem, vol. 58.

Digitized by Google

Baptiste Grangier, prédécesseur de Labory, la somme de cinquante livres, ce qui lui est accordé. [1]

Le 8 juillet 1743, l'hôpital du Saint-Esprit étant encombré de malades, Champeaux obtint de l'autorité que le sieur Joseph Barrot, fils de Denis Barrot, en son vivant chirurgien à Autun, lui fût adjoint comme garçon chirurgien. [2]

Joseph Barrot étant mort au commencement de l'année 1744, le sieur Jean Audivert est choisi le 4 avril suivant pour le remplacer. [3]

Le 30 avril 1745, Pierre Champeaux présente aux syndics une requête dans laquelle il expose que la somme de cinquante livres n'a pas été suffisante pour procurer aux malades les médicaments dont ils ont eu besoin. Il demande qu'on lui accorde la somme de trois cents livres, inférieure à la dépense qu'il a faite pour cet objet. Un grand nombre de soldats qui ont séjourné longtemps à l'hôpital donne l'explication de ce surcroît de dépense. Cette somme a été accordée le 2 mai 1745. [4]

Le sieur Jean Audivert, garçon chirurgien, ayant quitté Autun en 1746 pour aller demeurer à Chalon, il est remplacé par le sieur Roneau. [5]

Roneau, devenu chirurgien juré, existait encore en 1755.

Le 13 avril 1749, la ville accorde au sieur Champeaux une nouvelle somme de trois cents livres pour remboursement des médicaments fournis à l'hôpital du Saint-Esprit. [6]

Le 22 décembre 1751, Champeaux prévient la chambre que le sieur Masson, garçon chirurgien nommé pour l'aider à soigner les malades de l'hospice, a quitté Autun pour aller demeurer à Montcenis. Il propose de le remplacer par le sieur Louis Milot, élève du chirurgien Boucquin; il se fait garant

1. Registres des délibérations, vol. 60.
2. Idem, vol. 63.
3. Idem, vol. 63.
4. Idem, vol. 63.
5. Idem, vol. 63.
6. Idem, vol. 64.

Digitized by Google

de sa capacité. Sur cette attestation, Louis Milot est nommé garçon chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit. [1]

Le 18 novembre 1752, Champeaux demande qu'on lui adjoigne un second garçon chirurgien, devenu indispensable par le grand nombre de malades que contient l'hôpital. Il désigne le sieur Blaize Maire, fils de l'apothicaire Maire. [2]

Il est regrettable qu'une tache soit venue ternir une aussi longue et aussi honorable carrière. La crainte de la mort l'a emporté une fois chez Pierre Champeaux sur l'exigence du devoir, et la faiblesse d'un jour faillit lui faire perdre, dans l'esprit de ses concitoyens, la considération qu'une vie laborieuse et de pénibles travaux lui avaient acquise; voici dans quelle circonstance ce fait a eu lieu :

Le 23 septembre 1755, le procureur du roi syndic Valletat expose à la chambre que depuis environ deux mois il règne à Autun des petites véroles, accompagnées de pourpre et de fièvres malignes; que depuis quinze jours surtout, cette maladie a fait de grands progrès et qu'on compte des victimes même parmi des personnes de distinction; qu'il serait prudent d'inviter les médecins et chirurgiens à faire l'ouverture des cadavres pour découvrir la cause de la mort et déterminer, s'il est possible, quels sont les moyens les plus sûrs de combattre cette maladie et d'en arrêter les progrès.

Il ajoute qu'il vient d'apprendre que le sieur Champeaux, lieutenant des chirurgiens, est parti ce jour même pour Lusigny; il pense qu'il est à propos de lui envoyer un exprès pour lui signifier de rentrer à Autun et d'y rester pendant tout le temps que durera l'épidémie.

La chambre, après avoir délibéré, décide qu'attendu la gravité des circonstances, les sieurs Guyton, médecin du roi et syndic du corps, et Roneau, chirurgien juré, seront invités à ouvrir les cadavres pour reconnaître la cause de la mort, et

1. Registres des délibérations, vol. 65.
2. Idem, vol. 65.

Digitized by Google

indiquer avec plus de certitude le genre de traitement qui convient à la maladie régnante; qu'en outre, il sera écrit au sieur Champeaux, pour lui enjoindre de revenir à la ville, sans retard, et qu'en cas de refus, Monseigneur le comte de Tavanes en serait prévenu pour qu'il eût à prendre les mesures nécessaires pour le faire obéir. [1]

Cette épidémie fut sans doute très longue et très meurtrière, car les médecins d'Autun consultèrent le docteur Fournier, de Dijon, qui jugea nécessaire d'étayer son avis de l'opinion des professeurs les plus distingués de l'école de Montpellier. Les frais de ces consultations s'élevèrent à la somme de cent quarante-quatre livres, qui fut soldée le 28 décembre 1756. [2]

Il est à présumer que l'épidémie continua de sévir avec rigueur pendant les années 1755 et 1756, car on voit encore le chirurgien Champeaux demander, le 15 janvier 1756, qu'il lui soit adjoint un garçon chirurgien pour panser la grande quantité de malades qui viennent à l'hôpital du Saint-Esprit. Il proposait le sieur Jean-Baptiste Berthonnier, qui travaillait chez lui et qu'il reconnaît apte à remplir ces fonctions [3]. Cette demande lui est accordée.

Pierre Champeaux, chirurgien juré depuis 1724, et chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit depuis 1729, étant déjà avancé en âge, a demandé, le 19 janvier 1758, à être remplacé. Il prie le conseil d'appeler à Autun un chirurgien expert, auquel il remettrait sa charge de lieutenant juré à un prix modéré; il sollicite, en même temps, le titre de *vétéran* du corps des chirurgiens, qu'il croit avoir mérité par ses longs services.

Cette demande fut accueillie favorablement.

M. Roux, maire d'Autun, écrivit à Monseigneur l'intendant, qui était alors à Paris, et le pria de faire les démarches néces-

1. Registres des délibérations, vol. 66.
2. Idem, vol. 67.
3. Idem, vol. 66.

Digitized by Google

saires pour déterminer un chirurgien de l'Hôtel-Dieu à venir s'établir à Autun, lui promettant la lieutenance des chirurgiens et une pension annuelle.

M. Moreau, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, décida le sieur Nicolas Varnier, qui avait, pendant près de quatorze ans, exercé la profession de chirurgien à l'Hôtel-Dieu, à se rendre au désir du maire. Champeaux lui céda sa lieutenance pour la somme de deux cents livres, au lieu de quatre cents qu'elle lui avait coûté, et la ville lui assura un traitement de quatre cents livres à la condition qu'il fournirait à ses frais tous les onguents, emplâtres et eau-de-vie nécessaires au pansement des malades, et en y ajoutant une clause un peu blessante, que pouvait toutefois justifier la conduite de Champeaux pendant l'épidémie de petites véroles malignes, clause qui lui défendait d'abandonner la ville en cas de maladies contagieuses, sous quel prétexte que ce pût être.

L'autorité accorda à Champeaux le titre de vétéran lieutenant des chirurgiens, mais à la charge d'aider Varnier dans les opérations qui seraient pratiquées à l'hôpital du Saint-Esprit. [1]

A partir de ce jour, Pierre Champeaux rentra dans la vie privée, et il n'est plus question de lui.

Nicolas Varnier remplit les fonctions de chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit jusqu'au 31 décembre 1763. Il fut alors remplacé par le chirurgien Tripier; ce changement n'eut pas pour cause la mort ou la volonté de Varnier. Depuis plusieurs années il ne visitait plus régulièrement les malades, et les plaintes réitérées des administrateurs de l'hospice déterminèrent les magistrats à prononcer sa destitution. Sa négligence à s'occuper de ses devoirs fut-elle le seul motif de cette décision sévère? Les documents suivants font pressentir le contraire :

« Le 30 avril 1763, les membres du conseil de la ville assem-

1. Registres des délibérations, vol. 67.

Digitized by Google

» blés exposent que le sieur Varnier, chirurgien de l'hôpital, » ayant cessé depuis longtemps de remplir ses fonctions, » connaissance en a été donnée à monseigneur l'intendant par » le procureur du roi syndic de la ville. Celui-ci a répondu que » messieurs du parlement ayant cessé leurs fonctions, le sieur » Varnier n'avait pu faire connaître les motifs de sa con- » duite, et qu'il fallait lui accorder un temps suffisant pour » faire juger son affaire, et en attendant commettre un chi- » rurgien pour veiller à l'hôpital auquel la chambre payerait » ses peines et les remèdes qu'il fournirait. » [1]

Les magistrats n'avaient pas attendu l'autorisation de l'intendant de la province pour remplacer Varnier. Depuis seize mois le chirurgien Michel Tripier avait été mis provisoirement à sa place, et le 31 décembre 1763, il fut installé définitivement, mais, à la vérité, à des conditions moins avantageuses. A l'époque de l'arrivée de Varnier, il était question de fonder quarante lits en outre de ceux qui existaient déjà. Ce projet ayant été abandonné, la chambre jugea convenable de réduire le traitement du chirurgien à la somme de cent soixante livres par an, avec l'exemption du logement de gens de guerre et le règlement de sa cote à la taille à cinq livres par an, et de sa capitation dans la même proportion.

On n'entre dans aucun détail sur la cause de la disgrâce du sieur Varnier; mais elle a dû être grave, car on dit qu'il a été décrété de prise de corps par la viérie et qu'il n'a pas paru *pour faire juger le procès criminel* intenté contre lui. [2]

L'époque à laquelle Claude Masson a été reçu au nombre des chirurgiens d'Autun m'est inconnue. Je sais seulement qu'en décembre 1694, en même temps que François Buffot obtenait la charge de médecin du roi, Claude Masson était nommé chirurgien royal juré, et, néanmoins, ce qui me semble incompréhensible, ce n'est que le 5 juillet 1708 qu'il fait signi-

1. Registres des délibérations, vol. 69, fol. 22.
2. Idem, vol. 69, fol. 43.

Digitized by Google

fier au procureur du roi son acte de réception et son titre de chirurgien royal. [1]

Le 24 juin 1723, le choix des notables habitants le porte à l'échevinat [2]. Il est mort le 10 août 1728, à l'âge de soixante-dix ans.

Un autre Claude Masson devient, le 16 août 1738, chirurgien de l'hôpital général Saint-Gabriel, en remplacement de maître Alaux.

Le 23 janvier 1743, il demande que son fils Jean-Baptiste lui soit adjoint comme garçon chirurgien ; sa requête est admise [3]. Il est décédé le 20 août 1753, et il a été remplacé par Etienne Audivert. [4]

Les registres de l'Hôtel de ville ne font aucune autre mention de ce Jean-Baptiste Masson, de sorte que j'ignore s'il a été attaché ou non à la corporation des chirurgiens d'Autun ; mais on trouve au greffe de la ville trois pièces qui concernent un autre membre de cette famille, Balthazar Masson, qu'on qualifie de maître chirurgien. [5]

Celui-ci avait été nommé officier de la milice bourgeoise à l'époque du passage des contrebandiers commandés par Mandrin, et, dans la nuit du 26 au 27 juillet 1755, il commandait un détachement chargé de la garde d'une des portes. Une querelle s'éleva entre quelques habitants et des grenadiers royaux placés en garnison à Autun. Masson, au lieu d'apaiser le tumulte, prit une part active au conflit, et il insulta même grossièrement M. de Bèze, capitaine de la compagnie de grenadiers.

M. de Tavannes, commandant en chef la province de

1. Registres des délibérations, vol. 50, fol. 76.
2. Idem, vol. 56, fol. 47.
3. Idem, vol. 62.
4. Idem, vol. 66.
5. 1° Plainte du sieur Masson ; 2° Lettres de M. de Tavannes demandant une enquête ; 3° Enquête par M. Toussaint Roux. — Pièces déposées au greffe du tribunal d'Autun.

Digitized by Google

Bourgogne, instruit de ce fait, ordonna dès le 31 juillet qu'on lui adressât un rapport détaillé sur cette affaire. En conséquence une enquête fut faite le 2 août suivant par le maire Toussaint Roux, et le résultat ne fut pas favorable au sieur Masson, qui fut convaincu d'avoir agi sous l'influence d'une ivresse complète.

André Berthault présente à la chambre, le 31 août 1702, des lettres de maître ès arts, bachelier, licencié et docteur en médecine de la faculté de Cahors, pour être admis au nombre des médecins d'Autun [1]. Il y est agrégé le 13 décembre 1703 [2]. Ses lettres de docteur sont en date du 12 septembre 1695. [3]

François Labory, fils de maître Pierre Labory, chirurgien d'Autun au dix-septième siècle, est présenté à la chambre le 13 décembre 1708 par Antoine Gay, lieutenant de la corporation des chirurgiens, pour en faire partie. Il est agréé après quelques difficultés suscitées par les chirurgiens jurés Regnault et Alaux. [4]

Il remplace Jean-Baptiste Grangier comme chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit, le 3 février 1718 [5]; mais il fut destitué le 27 août 1729, pour son impéritie et son inapplication à soigner les malades, plaintes bien fondées et affirmées par maître Etienne-Antoine Roux, médecin ordinaire de l'hôpital. Il fut remplacé par Pierre Champeaux. [6]

Le 5 mars 1711, Jacques Doret, de Mont-Réal en Bresse, ayant étudié et fait son apprentissage chez le sieur Labrosse, chirurgien au Pont-de-Vaux, désirant s'établir à Autun, demande à être admis au nombre de ses habitants et à devenir membre de la corporation des chirurgiens. Présenté par les sieurs

1. Registres des délibérations, vol. 47, fol. 8.
2. Idem, vol. 47, fol. 14.
3. Idem, vol. 47, fol. 17.
4. Idem, vol. 50, fol. 104.
5. Idem, vol. 53.
6. Idem, vol. 58.

Digitized by Google

Regnault et Arnoux Alaux, maîtres jurés, sa requête est admise le même jour. [1]

Je range parmi les médecins du dix-huitième siècle le docteur Vorle de Marcenay, chanoine de Notre-Dame d'Autun, quoiqu'il soit né à Châtillon-sur-Seine en 1656, parce que, mû par un sentiment d'humanité et par le désir d'être utile aux habitants des campagnes, qui sont souvent privés des secours de la médecine à cause de leur éloignement des villes ou de leur indigence, il a fait imprimer en 1719 seulement un ouvrage destiné moins à l'instruction des malades mêmes qu'à mettre les communautés religieuses et les personnes bienfaisantes dans le cas de leur appliquer les premiers secours et de les gouverner convenablement en attendant l'arrivée du médecin. [2]

Ce traité, fait dans le même but que la *Médecine domestique* de Buchan et l'*Avis au peuple* de Tissot, ne peut cependant leur être comparé en aucune manière. L'auteur ne fait la description d'aucune maladie particulière et ne parle pas des traitements spéciaux qui peuvent leur convenir. Il se borne à des considérations générales sur les précautions hygiéniques à prendre pour prévenir les maladies; sur les tempéraments, la nature des remèdes et la manière de les administrer, l'étude des symptômes qui aident à porter un pronostic certain; enfin sur les méthodes de traitement qui, par leur innocuité, peuvent être sans inconvénient employées au début de toutes les maladies et ne causer qu'une faible dépense.

Admirateur des ouvrages d'Hippocrate, il ne fait que commenter et paraphraser les livres des *Aphorismes* et du *Pronostic*. Il y ajoute seulement quelques réflexions peu importantes sur la saignée, les vomitifs, les purgatifs et les sudorifiques; il accorde surtout à ces derniers une vertu médicatrice qu'il

1. Registres des délibérations, vol. 52, fol. 12.

2. *Arrangement des principaux aphorismes d'Hippocrate pour servir à gouverner méthodiquement les malades*, par M. de Marcenay, docteur en médecine, chanoine de Notre-Dame d'Autun, 1719; sans nom d'imprimeur.

Digitized by Google

croit applicable à tous les cas, ce que l'observation a été loin de justifier.

L'ouvrage de Marcenay est divisé en cinq chapitres.

Le premier a pour titre : *De la nourriture propre aux malades*. Après avoir établi, conformément aux préceptes d'Hippocrate, que la quantité des aliments doit toujours être proportionnée aux forces de la nature, et qu'il est préférable pour la santé qu'elle reste plutôt au-dessous des besoins réels que de les dépasser, il recommande avec juste raison de ne point soumettre à une diète trop sévère les individus atteints de maladies chroniques. Il parle ensuite brièvement des modifications que l'âge, les tempéraments et les saisons doivent introduire dans le régime à suivre. Les conseils qu'il donne à cet égard sont sages et devraient être toujours observés.

Le deuxième chapitre, qui traite des remèdes, de la saignée, des vomitifs, des purgatifs et des sudorifiques, n'offre pas le même intérêt que le premier et ne mérite pas les mêmes éloges; car il ne suffit pas, pour un tel sujet, d'émettre quelques considérations générales d'une vérité incontestable, mais il est indispensable de faire connaître les remèdes qui exercent une influence prononcée sur le corps humain, ont une action plus ou moins constante sur tel ou tel organe, excitent ou modèrent les fonctions, provoquent ou arrêtent les sécrétions, et par conséquent conviennent à certaines maladies et favorisent le retour à la santé en détruisant les altérations organiques qui les ont engendrées. Il faut ensuite, pour que l'application de ces moyens soit salutaire, que ceux qui les emploient aient une connaissance suffisante de la nature des maladies, des signes spéciaux qui les caractérisent, de la marche qu'elles suivent, des complications qui peuvent survenir pendant leur cours et de leurs terminaisons habituelles. Ces connaissances, qui exigent de longues études et une pratique assidue au lit des malades, on ne peut les supposer aux personnes pour lesquelles le livre du docteur Marcenay a été fait. Sous ce rapport, son espoir de rendre service aux populations pauvres

Digitized by Google

a dû être déçu, du moins c'est ce que nous observons très souvent de nos jours, lorsque des personnes charitables, ayant lu les ouvrages dans lesquels on a essayé de mettre la pratique de la médecine à la portée de tout le monde, ne se sont point contentées de donner les premiers soins aux malades et se sont cru assez de savoir pour se charger de la responsabilité d'un traitement complet.

L'application de la saignée, que l'auteur appelle le remède favori des ignorants, lui inspire des réflexions très justes. Suivant lui, on ne doit y avoir recours que dans les cas de pléthore, dans les maladies inflammatoires, et chez les jeunes gens à tempérament sanguin très prononcé, et dans ces circonstances même il recommande de n'en pas faire abus. Dans les affections gastro-intestinales, il donne la préférence aux sangsues.

Il conseille de n'employer les purgatifs et surtout les vomitifs, quand on est forcé d'y avoir recours, qu'avec de grandes précautions. Il n'en est pas de même des sudorifiques, dans lesquels il a une entière confiance et dont il veut faire un remède universel. Aussi s'est-il mis à la recherche d'une préparation qui convoquât sûrement la sueur, et il affirme avoir découvert un diaphorétique avec lequel il guérit toutes les maladies, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas absolument incurables. Malheureusement, il n'a point fait part à la postérité de la composition de cette panacée merveilleuse.

Le troisième chapitre, qui a pour titre : *De la différence des tempéraments*, est le moins important de tous, non-seulement par la bizarre classification des tempéraments et la cause qu'il assigne à la diversité de leur nature, mais encore parce qu'il n'en tire aucune conclusion pratique.

Il distingue les tempéraments en chaud, froid, gai et mélancolique, et il les fait accorder avec la prédominance dans les humeurs des quatre sels généraux, l'aigre, l'insipide, le doux et l'amer, qui, dit-il, conjointement avec l'eau composent tous les êtres matériels. Je juge superflu d'entreprendre la réfutation d'une pareille théorie.

Digitized by Google

Le quatrième chapitre n'est, en grande partie, qu'une simple traduction de préceptes choisis dans les livres du *Pronostic*, *des Prénotions*, *des Crises et des Jours critiques* d'Hippocrate. L'auteur en extrait tout ce qui lui a paru propre à éclairer le médecin sur l'issue probable de la maladie qui est soumise à son observation et à assurer son pronostic.

Dans le cinquième et dernier, Marcenay propose une médication facile à exécuter et qui convient, dit-il, à toutes sortes de personnes. Elle consiste dans l'emploi des lavements plus ou moins répétés, et dans l'usage de l'eau froide. Il affirme que celle-ci, prise à la dose de dix, douze ou quinze verrées, lors de l'invasion du frisson, guérit rapidement et sans aucun autre remède les fièvres intermittentes, tierces et doubles-tierces. Le traitement des fièvres quartes subit une légère modification; il fait boire un verre de vin pur après chaque quatrième verrée d'eau, et il assure avoir obtenu par cette méthode des succès constants. Elle trouverait peu de partisans aujourd'hui; à la vérité, à l'époque où ce livre a paru, le quinquina était peu connu. Il y avait moins de quarante ans qu'il avait été importé en France, et il n'était pas encore généralement admis comme fébrifuge spécifique.

En terminant, l'auteur indique un moyen de provoquer la sueur, sans le secours des boissons diaphorétiques, et donne quelques formules de purgatifs d'un prix peu élevé.

Telle est l'analyse impartiale de l'ouvrage de Marcenay. On doit des éloges au motif qui l'a dicté; mais on ne peut dire que l'auteur ait atteint le but qu'il s'est proposé. Dans la première partie, entièrement consacrée à l'hygiène, il donne les meilleurs conseils et fait connaître en détail, sous le rapport du régime, toutes les précautions à prendre pour conserver la santé et prévenir les maladies; mais les chapitres suivants ne contiennent aucune règle précise d'après laquelle les assistants puissent diriger leur conduite pendant l'absence du médecin, et il néglige complétement de les mettre en garde contre les

Digitized by Google

préjugés populaires et les remèdes de bonnes femmes si fort en vogue dans nos villages.

L'année 1720 a été néfaste pour la France entière, à cause de la terrible peste de Marseille. Quoiqu'un blocus rigoureux ait concentré presque tout le foyer du mal dans la ville et l'ait empêché de franchir le cordon sanitaire, il n'en est pas moins vrai que la terreur a été générale et qu'elle a provoqué dans les esprits une perturbation dont on n'avait pas eu d'exemple depuis plus de cinquante ans.

Les magistrats de la ville d'Autun, imitant la conduite des villes de Lyon, Mâcon et Chalon, ont convoqué, le 13 septembre 1720, une assemblée de tous les habitants, qui ont nommé, à la pluralité des voix, une commission permanente, chargée de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'invasion de la maladie, et s'assurer chaque semaine si l'état sanitaire de la ville était satisfaisant.

Le prince de Condé, gouverneur de la province de Bourgogne, s'est hâté d'approuver les précautions prises par l'autorité, et a sanctionné la délibération qui imposait aux habitants de toute classe et de toute condition la charge de monter tour à tour la garde aux portes de la ville.

Cette ordonnance a été publiée les 11 décembre 1720, 17 mars 1721, et surtout, avec menace de punitions sévères en cas d'infraction, le 18 mars 1722. [1]

Le 27 septembre 1722, tout danger de contagion ayant disparu, les communications avec les différentes provinces furent rétablies. [2]

Je transcrirai aux Pièces justificatives la délibération du 13 septembre 1720, parce que je pense que plusieurs de mes contemporains seront flattés de voir dans cet acte leurs noms désigner les personnes les plus recommandables de ce temps [3].

1. Registres des délibérations, vol. 55, fol. de 20 à 162.
2. Idem, vol. 56, fol. 3.
3. Pièces justificatives, n° 12.

Digitized by Google

J'y insérerai aussi la dernière lettre de M. le comte de Tavannes, qui annonce la cessation complète de la peste et qui rendit à la ville un calme et une sérénité dont elle n'avait pas joui pendant deux ans. [1]

Denis Barrot, muni de bons certificats, signés par Masson et Alaux, en date du 5 mars 1722, est reçu maître chirurgien de la communauté d'Autun, le 14 juillet 1723, sur la présentation de maître Doret, juré prévost en exercice [2]. Il est mort, le 18 mai 1734, à l'âge de trente-sept ans.

Toussaint Roux, fils du docteur Étienne-Antoine Roux, a été reçu docteur en médecine à Besançon, le 29 juillet 1724, et est présenté par son père, le 6 septembre suivant, à la chambre, qui l'admet. [3]

Simon Joleaud étant mort en 1723, Toussaint Roux acheta sa charge de médecin du roi, qui lui fut vendue par son fils, avocat au Parlement, le 9 janvier 1726, et fut reçu, en cette qualité, le 24 du même mois. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1738, qu'il renonça à l'exercice de la médecine, et la revendit à Antoine Guyton fils.

En 1740, il fut nommé maire d'Autun, et désigné sous le titre de conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de l'Autunois.

Il remplit les fonctions de maire jusqu'en 1784, qu'il fut remplacé par son fils, Claude-Pierre, président au présidial d'Autun.

Je place ici la filiation de l'honorable famille Roux, dont le nom a entièrement disparu d'Autun.

Pierre Roux épousa Jeanne-Marie Pelletier, morte le 5 décembre 1691, à soixante ans.

Ils eurent pour enfants :

1° Remy, né le 1er octobre 1677, mort le 22, 1684;

1. Pièces justificatives, n° 13.
2. Registres des délibérations, vol. 56, fol. 58.
3. Idem, vol. 56, fol. 143.

Digitized by Google

2° Augustin, chanoine de la Cathédrale d'Autun, mort le 29 avril 1709;

3° Étienne-Antoine, médecin, mort à quatre-vingt-un ans, le 18 janvier 1741, enterré à la Cathédrale;

4° Marie-Éléonore, mariée, le 16 juin 1684, à Fiacre Germain, président au tribunal d'Autun.

Étienne-Antoine Roux a eu pour fils Toussaint Roux, né le 25 janvier 1699.

Toussaint Roux marié à demoiselle Jeanne-Baptiste Blanot, le 6 mars 1725.

Ils eurent pour fils :

1° François, né le 24 décembre 1728, mort à sept ans, le 23 octobre 1735;

2° Claude-Pierre, président au présidial d'Autun, né le 5 juillet 1731.

Antoine Guyton fils, né en 1701, fut reçu bachelier, le 17 juin 1724, puis docteur en médecine de l'université de Montpellier, le 22 août suivant. A son retour, il fut présenté par son père, assisté de deux autres docteurs, maître Étienne-Antoine Roux et Jacques Matherat, pour faire partie de la corporation des médecins d'Autun. Sa requête fut accueillie, le 30 avril 1726, aux charges et conditions ordonnées par les statuts. Ses lettres sont signées de François Chicoigneau, et scellées en cire rouge.

Il signe l'acte d'admission du nom de Guyton-Duvernay, qu'il avait pris pour se distinguer de son père.

Il épousa, le 9 février 1727, demoiselle Marie-Thérèse Leclerc, fille de M. Simon Leclerc de Thézu, ancien contrôleur des guerres, et de dame Antoinette Chaix. Il eut de ce mariage cinq enfants, une fille et quatre fils, dont deux, Laurent-Jean-Marie et Claude-Bernard-Edme, suivirent la même carrière que lui.

Le docteur Toussaint Roux ayant l'intention de se défaire de sa charge de conseiller médecin du roi, Guyton-Duvernay en fit l'acquisition en 1738.

Digitized by Google

Parmi les rapports en justice qu'il a faits en qualité de médecin du roi, il en est un que je ne puis passer sous silence, non-seulement parce qu'il a, dans le temps, vivement captivé l'attention publique, à cause de la qualité de la personne qui en a été le sujet, mais encore parce qu'il a été le motif d'une longue et importante controverse. Plusieurs médecins distingués, et même une faculté de médecine, ont été appelés à donner leur avis sur ce cas intéressant de médecine légale, qui a donné lieu de part et d'autre à des appréciations tout à fait opposées. Cette circonstance m'engage à exposer les faits suivants, que j'extrais d'une consultation du docteur Fournier, médecin de Dijon. [1]

Voici ce dont il s'agit :

Le sieur Laguille d'Eschamps fils, mousquetaire du roi, fut violemment maltraité le 6 septembre 1755. Pendant quinze jours il continua de vaquer à ses affaires et d'aller dans le monde comme à l'ordinaire sans que sa santé parût altérée; mais le 21 suivant il fut forcé de s'aliter subitement et il expira dans la journée même.

Cette mort si prompte fit naître des soupçons, et généralement elle ne fut pas regardée comme provenant d'une cause naturelle, mais comme étant la suite d'un crime; l'autorité s'émut de ces rumeurs.

En conséquence, le 28 octobre suivant, après trente-sept jours d'inhumation, il fut procédé à l'exhumation du cadavre, en présence de M. du Taillard, lieutenant général aux bailliage, chancellerie et siége présidial criminel de Chalon-sur-Saône, assisté de maître Guillaume Besuchet, procureur du roi auxdits siéges.

Ces magistrats firent appeler le sieur Antoine Guyton, médecin du roi, les sieurs Lazare Boucquin et Pierre Rognault, chirurgiens jurés, les sieurs André François et Philippe-

1. Imprimé en 1757 chez Causse, imprimeur du Parlement et de l'Intendance, à Dijon, in-4° de quatorze pages.

Digitized by Google

François Lhomme, docteurs en médecine, et Pierre Champeaux, chirurgien, tous domiciliés à Autun, pour procéder à l'ouverture du cadavre et dire de quel genre de mort le sieur Laguille d'Eschamps était décédé.

L'autopsie a révélé les faits suivants :

1° Deux contusions à la tête, assez violentes pour déterminer des ecchymoses, pénétrant jusqu'à l'os ;

2° Deux autres contusions considérables aux hypochondres droit et gauche ; celle de droite pénétrait jusqu'au péritoine ;

3° Plusieurs autres avaient leur siége aux cuisses, et il était évident qu'elles avaient été faites par des instruments contondants, comme bâton, pierres et autres ;

4° Toutes les parties du corps sur lesquelles ils n'ont pas vu de contusions leur ont paru saines, autant qu'elles pouvaient l'être après trente-sept jours d'inhumation ;

5° L'état de putréfaction avancée du cerveau et des viscères abdominaux ne leur a point permis de reconnaître jusqu'à quel point ces organes ont pu être lésés par les contusions, ce qui les met dans l'impuissance de décider si celles-ci sont réellement les causes de la mort.

Dans l'intervalle de temps écoulé entre le jour des blessures et celui de l'exhumation, on avait répandu le bruit que le sieur Laguille avait été atteint d'une petite vérole maligne qui l'avait emporté dans peu d'heures. Des médecins et des facultés de médecine même ont soutenu la possibilité de ce fait invraisemblable.

Le rapport des médecins d'Autun laissant indécise la solution de la question, le docteur Fournier, médecin des états généraux de Bourgogne, fut appelé à donner son opinion sur ce cas important.

Après avoir prouvé d'une manière victorieuse que le cadavre n'offrait aucun signe de variole déclarée ou sur le point de se déclarer, et que par conséquent on ne pouvait lui attribuer la mort de Laguille, il justifie pleinement la décision des médecins d'Autun et loue la précision, la fidélité et la scrupuleuse

Digitized by Google

vérité dont ils ont fait preuve dans la rédaction de leur rapport.

Passant ensuite à l'examen des lésions observées sur le cadavre (lésions antérieures à la mort de quinze jours), il établit, par des observations qui lui sont propres et par celles que fournissent les docteurs, que les suites mortelles des coups et des contusions à la tête se font attendre parfois pendant quinze, vingt, trente jours et même davantage, et cela malgré toutes les apparences et tous les signes extérieurs d'une santé parfaite.

Il conclut que le sieur Laguille d'Eschamps a péri par suite d'un abcès formé dans le cerveau dans l'espace de quelques jours.

Je partage entièrement l'opinion du docteur Fournier sur la possibilité de ce fait qu'on voit parfois s'écouler un temps assez prolongé entre un violent coup reçu à la tête et les accidents mortels qui en sont le résultat, sans que, pendant cet intervalle, la santé paraisse sensiblement altérée, et cela de manière à abuser le médecin le plus expérimenté et à le maintenir dans une trompeuse sécurité. Je pourrais en citer plusieurs exemples ; je me bornerai à deux qui mettent la chose hors de doute :

Le docteur Thevenot m'a raconté qu'un de ses neveux, âgé de quatorze à quinze ans, ayant fait une chute sur la tête d'un lieu assez élevé, ne sentit qu'un léger étourdissement qui se dissipa dans l'espace de deux à trois jours. Ce jeune homme continua ses études et se livra aux amusements de son âge pendant trois mois entiers sans en éprouver aucune incommodité. Au bout de ce terme, sans accident nouveau et sans cause appréciable, il fut pris tout à coup d'une céphalalgie intense avec fièvre continue et délire, et mourut en peu de jours d'un abcès au cerveau.

Le second exemple est tiré de ma pratique, et il est plus explicite encore.

Une jeune personne de dix-huit ans, pensionnaire à Paris et

Digitized by Google

dont le père habitait le Creusot, remplissait un rôle dans une pièce qui devait être jouée la veille de sa sortie de pension. Quelques moments avant d'entrer en scène, elle tomba à la renverse et la tête frappa fortement le sol. Elle resta un instant étourdie, mais elle reprit promptement et assez complétement connaissance pour que le spectacle ne fût pas interrompu. Arrivée chez son père, à qui l'on avait caché cet accident dans la crainte de l'inquiéter mal à propos, elle jouit pendant les deux ou trois premiers mois d'une santé qui ne laissait rien à désirer. Lorsqu'elle ressentit les premiers symptômes de l'affection qui devait abréger ses jours, l'événement de la chute était tellement oublié que je n'en fus instruit qu'après sa mort causée par une copieuse collection de pus dans la cavité cranienne.

La maladie présenta dans son cours les symptômes suivants : cette jeune personne commença par sentir chaque matin en se levant et après un sommeil tranquille une assez vive douleur de tête ayant pricipalement son siége au synciput. Cette douleur diminuait quand la tête était renversée en arrière, et elle cessait après un exercice pris en plein air pendant une demi-heure.

Peu à peu cette douleur devint plus rebelle et plus permanente, et la malade ne pouvait la faire cesser qu'en montant à cheval et galopant pendant une heure ou deux contre le vent. Après cet exercice forcé, elle ne sentait plus aucune souffrance jusqu'au lendemain matin, et elle pouvait se livrer à l'étude, peindre et faire de la musique sans en éprouver la moindre fatigue.

Elle passa ainsi trois ou quatre mois sans que l'on s'inquiétât sur son état; mais enfin la fièvre se déclara, et elle prit dès le début le caractère de fièvre rémittente pernicieuse à type tierce. L'administration du sulfate de quinine fut inutile comme on devait s'y attendre. Le troisième accès fut mortel. Après la mort, une abondante quatité de pus épais et blanc s'écoula par le nez et par les oreilles.

Digitized by Google

Je signalerai, en terminant cet exposé, un phénomène que je n'ai observé que dans cette circonstance et après l'invasion de la fièvre. Lorsque la malade se mettait sur son séant, en moins d'une minute elle devenait aveugle, et elle recouvrait la vue dès qu'elle reposait la tête sur l'oreiller. Dans le premier cas, le pus épanché dans la cavité cranienne s'accumulait sur les couches des nerfs optiques et les comprimait; dans la position horizontale, il les laissait libres en gagnant la partie postérieure du crâne.

Je ne pense pas qu'on puisse citer un exemple plus remarquable de la lenteur avec laquelle dans certains cas, rares à la vérité, les suites d'une commotion cérébrale se manifestent, et à quel point ce retard peut rendre le diagnostic et le pronostic obscurs et incertains.

Quelle a été l'issue de l'affaire Laguille? il ne paraît pas que les tribunaux aient été chargés de la solution; mais une opinion qui s'accrédita alors fut que l'auteur du meurtre était un jeune homme, fils de M. l'avocat Moreau. Il quitta Autun quelque temps après, se rendit à Paris, et le bruit courut qu'il avait été provoqué et tué en duel par un mousquetaire ami de Laguille.

Le mémoire rédigé au sujet de l'affaire Laguille parle de deux chirurgiens jurés, Lazare Boucquin et Pierre Rognault, sur lesquels je n'ai pas de renseignements certains. Je sais seulement que Lazare Boucquin était fils d'Abraham Boucquin, chirurgien, dont j'ai parlé à la fin du chapitre précédent, et qu'il a été nommé asseur, le 5 avril 1750. [1]

Je me bornerai, dès lors, à faire remarquer qu'étant chirurgiens jurés, ils devaient être à la tête de la communauté, et jouir d'une certaine considération.

Depuis 1738, époque à laquelle Guyton-Duvernay acheta la charge de médecin du roi, jusqu'à l'année 1760, qu'il la céda à

1. Registres des délibérations, vol. 65.

Digitized by Google

son fils, il fit admettre au nombre des médecins d'Autun six nouveaux docteurs :

1° André François, d'Autun, le 26 septembre 1748;

2° Antoine Bauzon, d'Arnay, le 20 février 1755;

3° Jean-Baptiste Dechevannes, d'Autun, le 21 juillet 1755;

4° Michel Bretin, de Manlay [1], le 24 octobre 1757;

5° Louis-Henri-Alexandre Laligant, de Mimeure[2], le 26 mai 1758;

6° Laurent-Jean-Marie Guyton, le 23 août 1760.

Ces six médecins étaient docteurs de l'école de Montpellier, et leurs diplômes sont signés d'Antoine Magnal, chancelier, et de Vincent, secrétaire.

Trois d'entre eux, François, Dechevannes et Guyton, trouveront place dans cette notice; mais je manque de renseignements sur les trois autres qui, probablement, ont quitté Autun peu de temps après leur réception; leur qualité d'étrangers donne du poids à cette version.

A cette époque, le corps médical était composé des docteurs Antoine Guyton, médecin du roi, Laurent-Jean-Marie Guyton, son fils, André Lhomme, Jean-Baptiste Dechevannes et André François; des chirurgiens Bretin, Michel Tripier, Lazare Boucquin, Taupenot, Audivert, Varnier et Jean-Marie Regnault, et des apothicaires Blochet, Doret et Maire. [3]

Dans ce même temps, quatre chirurgiens, sur lesquels je ne possède aucun renseignement intéressant, ont pratiqué à Autun :

1° Antoine Budin-Gareau, en 1733;

2° Pierre Gilbert, en 1734;

3° Jean-Baptiste André, en 1743;

4° Pierre Geoffroy, mort, en 1750. [4]

L'ordre chronologique, que je me suis efforcé de suivre jusqu'à présent, ne me permet pas d'achever ce qui me reste à dire

1. Côte-d'Or.
2. Côte-d'Or.
3. Registres des délibérations, vol. 68.
4. Hôtel de ville d'Autun, Registres de l'état civil. Tables.

Digitized by Google

sur la famille Guyton. Je le ferai plus tard, et je vais rétrograder de plusieurs années.

Le 1er juin 1728, le sieur Charles Duesme, fils de Pierre Duesme, chirurgien juré au Bourgneuf, assisté des sieurs Jacques Doret et Denys Barrot, demande à être reçu chirurgien à Autun. Sa requête, présentée à Pierre Champeaux, lieutenant de la corporation, a été admise le même jour. [1]

Le 19 août 1733, les maîtres chirurgiens admettent aussi parmi eux le sieur Joseph Girardet, présenté par maître Claude Masson, et qui a subi les examens exigés, en présence de Toussaint Roux, médecin du roi, et de Champeaux, lieutenant juré. Le brevet d'admission est signé de Pierre Champeaux, et de Collin, greffier. [2]

Le 12 septembre 1736, Étienne-Antoine Roux, doyen des médecins, a présenté à la chambre maître Pierre d'Helem, né à Autun, et fils de Philippe d'Helem et de dame Élisabeth Pommier, pour être admis au nombre des médecins de la ville. Pierre d'Helem a été reçu docteur en médecine à la faculté d'Aix, le 5 mars 1735. Son diplôme est signé de Saint-Girons, recteur de la faculté, et de Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque et chancelier de l'Université. [3]

Autun compte au nombre de ses familles les plus anciennes et les plus recommandables celle des Lhomme. Plusieurs de ses membres l'habitent encore, et il semblerait, dès lors, que tout ce qui concerne le docteur Philippe-François Lhomme doit être parfaitement connu, et cependant c'est une erreur, même pour ses petits-fils : je donnerai l'explication de cette bizarrerie.

Philippe-François Lhomme, né à Autun, le 29 février 1712 a été reçu docteur en médecine de la faculté de Montpellier, le 23 juillet 1737. Présenté, le 19 novembre 1738, par Guyton-

1. Registres des délibérations, vol. 58.
2. Idem, vol. 60.
3. Idem, vol. 60.

Digitized by Google

Duvernay, médecin du roi, pour être reçu au nombre des médecins d'Autun, il fut admis, le même jour, aux conditions et charges ordinaires. [1]

Établi à Autun, il y pratiqua jusqu'à sa mort, qui a eu lieu en 1790.

Il assista en 1755 à l'autopsie du corps de Laguille; c'est le seul fait certain que je puisse citer de lui. Mes démarches près de sa famille, pour me procurer des renseignements sur sa carrière médicale, n'ont eu aucun résultat satisfaisant. Je sais seulement qu'il était fort estimé et regardé comme un médecin distingué. Je crois même, sans toutefois pouvoir l'affirmer qu'il était membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, distinction qui n'était accordée qu'aux médecins ayant fait preuve d'un mérite réel.

Philippe-François Lhomme eut de son mariage avec demoiselle Sautereau cinq fils et une fille. L'aîné de ses fils fut lieutenant des eaux et forêts; le quatrième François-Amable se destina à l'exercice de la médecine. Reçu docteur à Montpellier, le 23 juillet 1784, il fut admis sur la présentation de son père, le 26 mai 1786, au nombre des médecins d'Autun [2]. Son diplôme est signé René, chancelier, et Vincent, secrétaire.

Il fit un voyage à Lyon peu de temps avant les événements du siége, et la faculté de revenir à Autun lui fut refusée le 13 juillet, ainsi qu'à d'autres Autunois, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas justifié de l'autorisation de leurs sections. [3]

Il contribua alors à la résistance de la ville en qualité d'aide de camp de son courageux défenseur M. de Précy. Après la prise de Lyon, il fut fusillé, ainsi qu'un autre Autunois, fils de l'apothicaire Barruel, et frère aîné du célèbre chimiste de ce nom. Lhomme avait trente-un an et Barruel n'en avait que

1. Registres des délibérations, vol. 21.

2. Idem, vol. 76.

3. Délibérations du conseil général de la commune d'Autun; année 1793, tome II, p. 167.

Digitized by Google

vingt. On trouve leurs noms dans la *Liste générale des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune affranchie.* [1]

Les jugements ont été rendus par le *tribunal de justice populaire, la commission militaire et la commission révolutionnaire,* depuis le 12 octobre 1793 jusqu'au 6 avril 1794.

Les frères de François-Amable Lhomme avaient émigré. Deux étaient prêtres et le troisième servait dans l'armée de Condé. Il ne restait donc à Autun, en 1793, aucun des membres de cette branche de la famille Lhomme, qu'une jeune personne sans influence et sans appui. Aussi fut-elle en but aux persécutions de cette époque. La maison paternelle, située rue Saint-Saulge, proche de l'église Notre-Dame, et appartenant aujourd'hui à M. Mouth, fut confisquée et vendue, la bibliothèque fut dispersée, et tous les papiers, titres de famille furent perdus ou brûlés sur la place publique. Cet acte de vandalisme a privé les petits-fils du docteur Philippe-François Lhomme de tous documents sur ses travaux professionnels et de la connaissance de faits qui n'ont pas moins de quatre-vingts ans de date.

André François, fils de Pierre François et de Jeanne Regnault, est né à Givry, arrondissement de Chalon-sur-Saône. Il étudia la médecine à Montpellier, et en 1746, il fut reçu bachelier. Il choisit pour sujet de thèse cette question : *An obstructioni aperientia,* et il la résolut par l'affirmative, en spécifiant que ce traitement devait être modifié par l'application des évacuations sanguines, ou des toniques, ou des antispasmodiques, dans les cas où la maladie présentait le caractère franchement inflammatoire, ou se compliquait d'une atonie générale, ou d'une surexcitation du système nerveux provoquant le spasme et l'oblitération des vaisseaux émonctoires.

Le 21 décembre il fut reçu licencié, et docteur en médecine au commencement de 1747. Il vint alors demeurer à Autun, et le 26 septembre de la même année, sur la présentation de

1. *Commune affranchie,* Destefanis, an II, in-12.

Digitized by Google

maître Antoine Guyton, médecin du roi, il prit place parmi les médecins de la ville.

Le 31 janvier 1749, il fut nommé médecin de l'hôpital Saint-Gabriel, à la charge par lui « de donner ses soins aux pauvres » malades et aux sœurs de Charité, sans rétribution en tout » temps et même sans quitter la ville en temps de peste, » moyennant qu'il serait exempté de logement de gens de » guerre, que sa taille serait fixée à cinq livres et la capitation » en proportion. » [1]

Il épousa, le 2 avril 1753, Léonarde Gruyé, et en eut un fils nommé André, dont je parlerai plus loin.

Le 6 avril 1755, l'assemblée des notables, consultée par l'autorité civile, fut d'avis qu'en considération des longs services rendus par le docteur François, en visitant gratuitement les pauvres malades, il lui fût accordé une pension annuelle de deux cents livres. La chambre transmit, en l'appuyant, cette demande à l'intendant de la province, et la pension a été desservie régulièrement à partir du 1er juin 1756. [2]

En 1756 régna à Autun une épidémie de fièvres éruptives : petite vérole, rougeole, scarlatine, éruptions miliaires et pourprées. Ces maladies se déclarèrent dans la seconde quinzaine du mois d'août et ne cessèrent qu'à la fin d'octobre. Pendant tout ce temps, le vent du midi souffla constamment, et la chaleur fut excessive.

Je n'ai point parlé de cette épidémie dans ma *Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles qui ont affligé Autun*, parce que, quoiqu'elle ait fait assez de victimes, néanmoins, elle n'inspira aucune crainte sérieuse aux habitants, et l'autorité ne jugea pas nécessaire d'intervenir par des mesures de police pour en prévenir le développement.

Inflammatoires à leur début, et réclamant alors l'emploi d'une saignée modérée, ces fièvres devenaient facilement

1. Registres des délibérations, vol. 64.
2. Idem, vol. 66.

Digitized by Google

putrides et malignes, et exigeaient alors un traitement opposé. Le docteur François, qui pratiquait déjà depuis quelques années, rédigea un mémoire à consulter qu'il adressa au docteur Fournier, de Dijon. Cet habile médecin, dans deux consultations successives, approuva la méthode adoptée par les médecins d'Autun. Il fit l'observation que la saignée, qu'il considérait ainsi qu'eux comme étant d'un secours très essentiel dans la première effervescence du mal, méritait une attention toute particulière dans son cours, par le motif certain et incontestable que « dans toutes les fièvres épidémiques, putrides, » quoiqu'inflammatoires dans le principe », on doit toujours ménager les forces et redouter la répercussion de l'exanthème à l'intérieur. Il recommande de tenir la chambre occupée par le malade dans une température douce et uniforme, également éloignée du chaud et du froid. Il veut, comme Sydenham, que l'air soit renouvelé de temps en temps, et qu'on s'abstienne des remèdes sudorifiques, des liqueurs spiritueuses et de tous les excitants. Il approuve l'emploi des toniques quand la maladie devient putride ou adynamique, et propose une solution d'extrait de quinquina et de quelques grains de sel de nitre dans le suc d'une orange amère.

Le docteur François a signé son mémoire à consulter avec le titre de membre correspondant de la Société royale de médecine et de pensionné des états de Bourgogne. En effet, la Société royale de médecine l'avait nommé son correspondant dans la séance du 1er mai 1778, et M. de Vergennes, par une lettre datée de Versailles, le 20 décembre 1781, lui annonce que pour le récompenser des services qu'il a rendus à la ville d'Autun et à plusieurs cantons de la province de Bourgogne affligés d'épidémie, le roi lui avait accordé une pension annuelle de mille livres, qui sera prélevée sur la caisse littéraire des affaires étrangères.

Il est à présumer qu'en 1761, on s'est cru à Autun menacé de maladies graves, car, le 28 août, M. Delatroche, procureur du roi et syndic, fit au conseil la remarque que plusieurs

Digitized by Google

personnes s'avisaient « d'apporter et de vendre des fruits qui » ne croissent que dans des lieux marécageux, et qu'on appelle » vulgairement *cornuelles;* que comme ces sortes de fruits » n'étaient bons qu'à occasionner des maladies, il était à pro- » pos d'en défendre la vente sous telles peines qu'il plaira à la » chambre d'arbitrer. »

Sur cette réquisition, la chambre fit défense à toute personne de vendre les cornuelles dans la ville et les faubourgs, à peine de confiscation et d'amende.[1]

Il est certain que le *trapa natans*, dont le fruit est connu sous le nom de *châtaigne d'eau, cornuelle*, ne se trouve que dans les étangs; mais il est également sûr que, lorsque ce fruit est arrivé à sa maturité complète, il est aussi nutritif et se digère aussi facilement que la châtaigne; par conséquent, les craintes des autorités n'étaient nullement fondées. Le desséchement de plusieurs étangs, qui avoisinaient Autun a rendu cette plante excessivement rare, et bientôt son fruit ne nous sera plus connu.

Une maladie épidémique, qui enlevait dans un court espace de temps presque tous ceux qu'elle attaquait, se déclara dans le village de Saint-Symphorien-lès-Autun, à la fin de mai 1762. Le prieur de Saint-Symphorien sollicita du maire d'Autun l'envoi d'un médecin et d'un chirurgien instruits, afin de connaître la nature de cette maladie et indiquer le traitement à suivre pour l'arrêter dans ses progrès.

Le docteur François et le chirurgien Tripier furent désignés le jour même, 9 juin 1762, pour visiter les malades et leur administrer les remèdes qui convenaient à leur position. François se chargea de la rédaction du rapport, qui fut déposé à l'hôtel de ville, le 20 juin, et dont voici le résumé :

On évalue le nombre des habitants à cent trente, dont treize étaient morts en peu de jours, et douze étaient encore malades

1. Registres des délibérations, vol. 68, fol. 64.

Digitized by Google

lors de l'arrivée des gens de l'art. La maladie essentielle était une fièvre putride vermineuse, qui, chez quelques-uns, se compliquait d'affection catarrhale. Elle reconnaissait pour causes, les vicissitudes de la saison, la mauvaise nourriture, les vins gâtés, et surtout les eaux croupies, dont les habitants faisaient usage.

Les symptômes ordinaires étaient une fièvre continue, avec redoublement prononcé le soir, une céphalalgie insupportable, un état saburral des premières voies, avec un dégoût insurmontable pour les aliments et les boissons, une prostration générale, et un pouls peu résistant.

Le traitement appliqué aux douze individus traités et guéris a peu varié. Il a consisté dans l'emploi des vomitifs et des purgatifs associés aux vermifuges et des tisanes nitrées. Les purgatifs ont provoqué, chez tous, l'expulsion d'une grande quantité de vers lombrics et de matières bilieuses; les convalescences ont été longues. [1]

A cette époque, le docteur François fut nommé échevin. Au mois de février 1778, il fut chargé, de concert avec Laurent-Jean-Marie Guyton, par les administrateurs de l'hôpital général, de rechercher et signaler les causes des maladies scrofuleuses, de la teigne, des fluxions rebelles sur les yeux, et quelquefois même des caries osseuses qu'on observe souvent sur les enfants de l'hospice.

Ils en rejettent la cause sur les vices du climat et sur le mauvais régime suivi par les gens du peuple. Dans la première catégorie, ils rangent les changements brusques de température auxquels Autun est exposé par sa situation au pied d'une haute montagne, sa pleine exposition aux vents du nord et de l'est, et l'habitation dans des maisons humides et mal aérées.

Dans la seconde, ils placent une nourriture insuffisante et malsaine, consistant en un pain de seigle grossier et de difficile

1. Registres des délibérations, vol. 68.

Digitized by Google

digestion, des pommes de terre, et l'usage journalier, pour toute boisson, d'une eau crue, froide et chargée de principes calcaires. A ces causes principales, ils ajoutent la malpropreté des vêtements dont on les couvre, le manque de chaussures et l'habitude de marcher pieds nus dans la boue, la privation d'exercice en plein air, et un travail qui n'est point en rapport avec leurs forces tant qu'ils restent dans leurs familles.

A l'hôpital, sans nul doute, leur sort s'améliore; mais néanmoins ils regardent comme certain que le manque de dissipation et de liberté, leur vie sédentaire et la contrainte à laquelle ils sont soumis, s'opposent à ce que leurs forces se développent et que leur complète organisation s'achève d'une manière normale. Ils proposent en conséquence, sous les deux rapports du régime et de l'exercice, des modifications qui ne peuvent avoir que des résultats salutaires.

André François remplaça, le 16 mars 1778, à l'hôpital, le docteur Antoine Guyton, mort à cette époque.

Je dirai, à son honneur, qu'il a été médecin de l'hôpital général pendant plusieurs années sans recevoir d'honoraires. Peu de temps avant sa mort, la commission administrative lui alloua la modique somme de deux cents livres par an. En 1790, le receveur Romand paya à sa veuve le terme échu en 1788. [1]

Le service du médecin de l'hôpital ne se bornait pas toujours à la visite des malades, souvent il était forcé d'envoyer à l'administration centrale des rapports sur la nature des maladies et le nombre des malades qu'il avait traités.

Le 12 juillet 1781, M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux civils du royaume, enjoignit au docteur François de lui rendre compte des maladies qu'il pourrait observer et de faire un tableau statistique des entrants, sortants et des morts.

A peu près à cette époque, François donna ses soins gratuite-

1. Compte général de Pierre-Lazare Romand, receveur de la ville d'Autun, pendant l'année 1789 jusqu'au 1er mars 1790; Autun, Dejussieu, 1790, in-4°.

Digitized by Google

ment à trois malheureuses femmes qui avaient été mordues par un loup enragé. Le traitement qu'il leur a fait suivre a duré plus de deux mois. Ces femmes avaient été placées au quatrième étage d'une tour fort élevée, et il les a visitées régulièrement. Il ne parle pas du résultat de ce traitement, d'où l'on peut conclure qu'il ne fut pas heureux.

J'ai entendu dire que le traitement que François fit subir à ces femmes consistait dans des frictions faites non-seulement sur les plaies, mais encore sur plusieurs parties du corps, avec l'onguent napolitain, traitement qui a eu en effet de la vogue pendant quelque temps; on ajoutait qu'il était vrai que, soit parce que ce moyen avait enrayé la marche du mal, soit parce que quarante jours étaient passés depuis l'époque de la morsure sans qu'il se fût déclaré aucun accident, on avait conçu l'espoir d'une guérison complète, mais que cette espérance ne fut pas de longue durée; la rage fit subitement explosion, et les trois malheureuses femmes moururent.

Grâce à l'obligeance de M. le docteur Mourgué, qui possède plusieurs manuscrits des docteurs François père et fils, je puis préciser le traitement qu'il a probablement adopté, sans toutefois affirmer qu'il en ait fait l'application à ces femmes, car la rédaction de l'article qui concerne la rage est antérieure au fait dont il s'agit.

Dans un assez long traité manuscrit de médecine pratique entièrement écrit en latin, et dans lequel il fait preuve d'une grande érudition et consigne les fruits d'une sage et longue pratique, je trouve les observations suivantes sur la rage :

Elle peut être spontanée chez certains animaux, mais très rarement chez l'homme. Elle est transmise ordinairement par la morsure d'un animal enragé ou en proie à une violente colère. On en a également observé quelques cas dans des accès de fièvres malignes à un très haut degré. Il fait la remarque qu'Hippocrate ne parle pas de la rage, et que Galien, Arétée et Aurélianus sont les premiers qui en aient donné une bonne description.

Digitized by Google

Il entre ensuite dans des détails sur les signes qui la caractérisent tant chez les animaux que chez l'homme, et sur les désordres intérieurs que révèle l'autopsie cadavérique. Je juge inutile de les répéter ici, car ils ne nous apprennent rien de nouveau, et je passe au traitement qui m'intéresse seul dans cette circonstance.

Il conseille de pratiquer le plus promptement possible de larges scarifications sur les parties mordues et de les cautériser profondément; puis il indique successivement l'emploi des antispasmodiques et des opiacés dont il donne plusieurs formules, l'administration d'un émétique ou d'un purgatif pour débarrasser les premières voies ; il recommande aussi l'immersion subite dans l'eau froide jusqu'à menace d'asphyxie pour causer un certain effroi au malade et provoquer une vive secousse dans tout l'organisme ; puis, immédiatement après, il veut qu'il soit placé dans un bain tiède ou dans un lit chauffé pour obtenir une réaction salutaire et une sueur favorable.

Mais ce qu'il recommande surtout comme le moyen prophylactique le plus sûr et le plus énergique, c'est de faire vingt frictions avec l'onguent napolitain, à la dose d'une drachme (un gramme trois décigrammes) pour chacune, si elles sont faites dès le début; si, au contraire, il s'est déjà écoulé plusieurs jours depuis la morsure, ou s'il existe plusieurs plaies à la fois, il veut qu'on augmente le nombre des frictions et la dose du mercure. Il ne regarde pas une légère salivation comme une contre-indication à l'emploi de cette médication; loin de là, il croit possible, tout en traitant ce raisonnement d'hypothèse, que cette sécrétion fournisse au virus rabifique un écoulement nécessaire.

D'après cet exposé de son opinion sur la nature de la rage et les moyens prophylactiques et curatifs à lui opposer, il est à présumer que le traitement qu'il a fait subir à ses trois malades est, en effet, celui des frictions mercurielles, et que le retard de l'invasion des accès a pu lui donner de trompeuses espérances.

Digitized by Google

Une discussion longue et intéressante sur la rage a eu lieu en 1863 et 1864 à l'Académie de médecine de Paris. Elle n'a eu d'autre résultat certain que la description parfaite des symptômes qui annoncent l'invasion prochaine de la maladie et de ceux qui la caractérisent quand elle est confirmée. Mais quant aux moyens qui peuvent la prévenir, elle nous a laissés dans la même incertitude et dans la même crainte de leur inefficacité qu'auparavant, et pour ce qui regarde une cure radicale, elle en a proclamé l'impossibilité.

Le docteur François a été en correspondance avec les médecins les plus distingués du dix-huitième siècle. On trouve dans ses papiers des lettres de Bouvard, de Lorry, de Vicq-d'Azyr, de A. Petit, de Vantoll, de Bordeu, de Sabatier de Paris, de Figes et de Lamare de Montpellier, de Fournier de Dijon etc.; toutes ces lettres le signalent comme un homme de mérite.

Il est mort au commencement de 1790.

Les docteurs Lhomme et François eurent pour contemporain et confrère un médecin dont le nom devait plus tard devenir une des illustrations de la France.

Jean-Baptiste Mac-Mahon, reçu, le 4 août 1739, docteur en médecine de l'université de Reims, vint habiter Autun. Le 26 juillet 1742, il fut, sur la présentation d'Antoine Guyton, médecin du roi, reçu au nombre des médecins de la ville [1]. Au mois de mai 1743, l'autorité municipale le nomma médecin de l'hôpital Saint-Gabriel, mais il ne remplit ces fonctions que pendant très peu de temps et il renonça à son état [2]

Le docteur Mac-Mahon n'a fait qu'un court séjour à Autun, et ce peu de temps a suffi pour lui assurer l'estime et l'attachement de ses habitants. Le certificat suivant qui lui a été remis par le Chapitre de la Cathédrale en fournit une preuve authentique.

« Nous, doyen, chanoines et Chapitre de l'église Cathédrale » d'Autun, certifions à tous qu'il appartiendra, que, depuis un

1. Registres des délibérations, vol. 62.
2. Idem, vol. 63.

Digitized by Google

» an environ que le sieur Mac-Mahon, docteur en médecine de » la faculté de Reims, élève de MM. Hunault et Astruc, exerce » dans la ville d'Autun les fonctions de cette profession, il s'en » est acquitté avec autant de probité que d'habileté, se prêtant » indifféremment aux pauvres comme aux riches et ayant fait » à l'égard des uns et des autres un grand nombre de cures » qui démontrent sa science, le rendent recommandable, et » fait désirer à tous qu'il fixe sa demeure dans ladite ville pour » y continuer ses services qu'il a commencé avec tant de » succès à y rendre au public; de plus que sa conduite et ses » mœurs non-seulement ont été sans reproches, mais si » édifiants qu'il s'est rendu aussi estimable par sa religion et » sa piété que par ses lumières et sa science; en foi de quoi, » nous avons ordonné qu'extrait du présent certificat sera » délivré au dit sieur Mac-Mahon pour lui valloir et servir ce » que de raison, scellé du sceau de nos armes et signé par » notre secrétaire. Donné en notre salle capitulaire, nous y » étant capitulairement assemblés au son de la cloche à la » manière accoutumée, le 16 février 1742. » [1]

Issu d'une famille princière d'Irlande, il épousa Mlle Le Belin, veuve de M. de Morey, marquise d'Éguilly, qui possédait une grande fortune. De ce mariage il eut plusieurs enfants, dont deux fils.

L'aîné, marquis de Mac-Mahon, devint lieutenant général et pair de France sous Charles X.

Le second, comte de Mac-Mahon, fut maréchal de camp et cordon-rouge de l'ordre de Saint-Louis.

Ce dernier épousa Mlle de Caraman et eût neuf enfants, dont quatre fils qui tous sont entrés au service et ont payé noblement leur dette à leur pays. Le troisième, Maurice

1. *Histoire de l'Église, ville et diocèse d'Autun, sous le gouvernement de ses Évêques* : ouvrage manuscrit en deux volumes, par Legoux, chanoine de la Cathédrale d'Autun; ce ms. appartient à M. le marquis de Ganay.—Cf. aussi à la Biblioth. de la Société Éduenne le *Registre capitulaire* de 1742.

Digitized by Google

de Mac-Mahon, aujourd'hui duc de Magenta, maréchal de France et gouverneur général de l'Algérie, a donné un nouveau lustre à son nom, et avec le général Changarnier a rendu sa patrie doublement célèbre.

La famille de Mac-Mahon, non-seulement par la gloire qui s'attache à son nom, mais encore par l'heureux choix de ses alliances, par les qualités du cœur dont les femmes ont été douées, la bonté et la bienfaisance qui les distinguent; cette famille, dis-je, est aimée de tous, et j'ajouterai même, bien convaincu que j'exprime le sentiment général, en vénération à la population autunoise.

A la même époque vivait aussi le docteur Dechevannes. Maître Jean-Baptiste Dechevannes, né à Autun, reçu docteur en médecine à l'école de Montpellier, le 14 septembre 1753, fut présenté le 21 juillet 1755, par Antoine Guyton, médecin du roi et reçu au nombre des médecins d'Autun. Son diplôme de docteur est signé Magnal, chancelier de l'université, et Vincent, secrétaire. [1]

Je ne possède aucune notion sur sa carrière médicale; je tiens seulement d'une personne âgée de quatre-vingt-quinze ans, qui se rappelait l'avoir vu dans sa jeunesse, qu'il passait pour être très spirituel, mais qu'il négligeait son état pour lequel il avait peu de goût. Je suis dans une telle ignorance de ce qui le concerne que je ne puis même établir quel degré de parenté le rattache au célèbre avocat Dechevannes, auquel les langues latine, grecque et hébraïque étaient aussi familières que la langue française.

Il a été nommé échevin en 1769 et 1770. [2]

J'ignore l'époque de sa mort, mais j'ai la certitude qu'il vivait encore au commencement de 1790, année pendant laquelle le sieur Romand lui a payé une somme de cent trente-trois

1. Registres des délibérations, vol. 66.
2. Idem, vol. 71.

Digitized by Google

livres dix sols pour rente d'un principal de trois mille livres qu'il avait prêtées à la ville. [1]

Il avait épousé demoiselle Marie Baquelot.

Au commencement de l'année 1761, une dame du Coudray, célèbre sage-femme de Paris, a fait à Moulins en Bourbonnais, un cours d'accouchement qui a eu le plus grand succès. Monseigneur du Fond de Villeneuve, intendant de la province de Bourgogne, écrivit les 19 et 26 août à M. Roux, maire, pour qu'il engageât cette dame à venir à Autun y enseigner l'art des accouchements, comme elle l'avait fait à Moulins.

N'ayant fait aucune objection à l'exécution de ce projet, M. Bouhéret, échevin, fut chargé de prendre avec elle les arrangements convenables, et on décida que la grande salle de l'Hôtel de ville serait mise à sa disposition pour y donner ses leçons.

Les rapports des autorités et des médecins de Moulins étaient unanimes en faveur de M^me^ du Coudray. Ils certifiaient qu'elle possédait pour l'art « qu'elle professait les talents les plus » étendus; que sa méthode d'instruire et la machine à cet effet » inventée par elle présentaient toutes les facilités surtout à » désirer pour les personnes de la campagne ordinairement » moins intelligentes, et qu'en très peu de temps elle avait » formé, dans les différents cours donnés par elle en Auvergne » et en Bourbonnais, un nombre considérable d'élèves capables » de se tirer d'accouchements laborieux et embarrassants. »

Elle a publié un ouvrage intitulé : *Abrégé de l'art des accouchements, etc., par Madame Le Boursier du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris*, etc.; chez Debure, 1777, in-8°. On voit en tête son portrait gravé par Robert.

Ces renseignements déterminèrent le sieur Bouhéret à traiter avec elle. Il convint qu'il lui serait donné trois cents livres par mois, outre son logement et ses frais de voyage; ces dispositions furent ratifiées par les autorités.

1. Compte général de Pierre-Lazare Romand, receveur de la ville d'Autun, pendant l'année 1789 jusqu'au 1^er^ mars 1790; imp. à Autun chez Dejussieu, in-4°.

Digitized by Google

En conséquence, on décida que le cours public d'accouchement commencerait le 20 octobre 1761 ; qu'il serait gratuit et que tous les élèves de l'un et de l'autre sexe de la province qui se feraient inscrire y seraient admis ; que deux leçons par jour seraient faites régulièrement jusqu'à la fin du cours ; que les médecins, chirurgiens et sages-femmes de la ville seraient invités à le suivre et à encourager par leur présence l'institutrice et ses élèves ; qu'à la fin de ce premier cours il en serait fait un second de quinze jours destiné aux chirurgiens et sage-femmes les plus habiles qui voudraient se mettre en état d'instruire à leur tour, former de nouvelles accoucheuses et leur enseigner la méthode de M^me^ du Coudray.

La machine, dont elle se servait pour démontrer les différentes positions dans lesquelles l'enfant pouvait se présenter et, suivant le cas, quel était le meilleur moyen à employer pour terminer heureusement l'accouchement, se composait d'un mannequin, représentant le bassin de la femme, et d'une poupée. Ces deux objets sont conservés dans la salle des archives de l'hôtel de ville.

Le cours terminé, sur la demande de Monseigneur l'intendant, il fut accordé des prix en argent aux trois élèves qui avaient le mieux profité des leçons de M^me^ du Coudray. Le premier prix, de trente-six livres, fut donné à Christine Michot, d'Arnay-le-Duc ; le second, de trente livres, à Huguette Develay, de Saint-Symphorien-de-Marmagne, et le troisième, de vingt-quatre livres, à Jeanne Perrault, d'Autun. [1]

Quelques années plus tard, le chirurgien accoucheur Garland se servira du même mannequin pour donner des leçons à ses élèves.

J'ignore si maître Antoine Billardet, né à Autun, docteur en médecine de l'école de Montpellier, reçu le 1^er^ août 1761, et admis au nombre des médecins d'Autun, le 17 mai 1762, sur

1. Registres des délibérations, vol. 68.

Digitized by Google

la présentation de Jean-Baptiste Dechevannes, y a jamais pratiqué. Je sais seulement qu'il était le père du docteur Billardet qui a exercé à Beaune avec une grande distinction, et de M. Billardet qui a été maire d'Autun sous la Restauration.

Une épizootie des plus graves s'est déclarée sur les bêtes à cornes et sur les chevaux au commencement de l'année 1763, et a causé de grands ravages dans plusieurs provinces du centre de la France, et notamment en Bourgogne.

La maladie, après avoir envahi Avallon et Saulieu, s'avançant sur le territoire autunois, les magistrats adressèrent une requête à Monseigneur l'intendant, sollicitant des renseignements sur les précautions à prendre pour s'opposer à la propagation du mal, et sur le traitement à suivre en cas d'invasion de l'épidémie.

L'intendant répondit sans retard (fin de mai 1763), et envoya un long mémoire de M. Bourgelat, habile médecin-vétérinaire de cette époque. Le traitement curatif, tant interne qu'externe, y est longuement et très clairement exposé; mais il est à peine fait mention des moyens préservatifs auxquels il faut avoir recours, et qui consistent dans une sage application des principes de l'hygiène, principes presque inconnus, ou au moins entièrement négligés dans notre pays. Cette omission, comme je vais le démontrer, n'a eu du reste aucune importance.

Ce n'est que depuis soixante ans au plus que les lois de l'hygiène ont commencé d'être observées dans la construction des habitations destinées au logement des gens de la campagne. Auparavant, les maisons, soit groupées en hameaux, soit isolées, n'avaient qu'un rez-de-chaussée très peu élevé, et n'étaient éclairées que par la porte et une seule fenêtre. Des lits placés le long de la muraille, et garnis de rideaux d'une serge grossière, empêchaient la circulation de l'air, et la ventilation ne pouvait s'effectuer qu'entre la porte et la cheminée. Les étables étaient encore plus malsaines; elles n'avaient d'autres ouvertures que la porte d'entrée et une petite fenêtre, d'un

Digitized by Google

pied carré, placée à l'extrémité opposée. Les planchers, recouverts de fourrage, étaient si bas qu'un homme de taille moyenne ne pouvait y entrer sans courber la tête. L'air, habituellement chaud, épais et lourd, ne s'y renouvelait qu'avec difficulté, et seulement lorsque le vent était impétueux. On ne nettoyait les écuries que tous les huit jours; aussi les bœufs avaient-ils toute la partie postérieure du corps recouverte d'une couche dure et épaisse de fiente qui empêchait la transpiration, et qu'on laissait à demeure parce qu'on la croyait favorable à l'engraissement; jamais on n'étrillait les bêtes à cornes. A mesure qu'on enlevait les fumiers on les déposait près des bâtiments où ils restaient entassés jusqu'à l'époque des emblavaisons; ils achevaient d'y pourrir et y formaient des cloaques infects d'où s'échappaient des miasmes aussi nuisibles à la santé des habitants qu'à celle des animaux.

Dans de pareilles circonstances, quelles précautions hygiéniques étaient-elles applicables? Hors la belle saison qui permettait d'envoyer le bétail dans les pâtures et de l'y laisser nuit et jour, il n'était pas possible de séparer les bêtes malades de celles qui n'étaient pas encore atteintes, et de mettre ces dernières à l'abri de la contagion. Par suite, un traitement curatif actif inspirait seul de la confiance, et c'est en lui que se résume toute la consultation de M. Bourgelat.

Il existe entre la médecine vétérinaire et celle qui a l'homme pour objet de tels rapports d'étude et de but; ces deux branches de la science se touchent par tant de points, se prêtent mutuellement un tel secours, et depuis l'enfance de l'art, alors que la dissection des animaux était seule permise, elles ont contribué si puissamment l'une et l'autre à la marche progressive et au perfectionnement de l'œuvre, que j'ai cru devoir parler de cette épizootie meurtrière. J'ai inséré aux Pièces justificatives la lettre de l'intendant, et la consultation de M. Bourgelat. [1]

1. Pièces justificatives, n° 14.

Digitized by Google

En examinant, sans opinion préconçue, cette époque de notre histoire, et en comparant les mœurs, les habitudes, les instincts et l'instruction de nos campagnards d'aujourd'hui avec ce qu'ils étaient autrefois, on ne peut se dissimuler que le parallèle ne soit tout à fait à l'avantage du temps actuel. L'hygiène, cette déesse tutélaire de la santé, méconnue des habitants ignorants, et presque sauvages des hautes montagnes du Morvan, a pris peu à peu l'ascendant qu'elle devrait toujours avoir eu, et depuis un siècle elle a transformé notre pays.

Maintenant, presque partout, le paysan est logé plus au large et plus sainement. L'air et la lumière pénètrent sans obstacle dans les habitations qui contiennent deux chambres au moins; dès lors, il n'y a plus encombrement. Les écuries sont plus élevées, plus spacieuses, nettoyées chaque jour, et le bétail est tenu proprement, étrillé avec soin et mieux nourri. Aussi, les épizooties deviennent relativement rares, et lorsqu'une localité semble menacée, à l'instant même, les bêtes attaquées sont isolées, et la maladie est arrêtée à son début.

L'institution des sociétés d'agriculture a beaucoup contribué à cet heureux résultat, et nous le devons à M. Victor Rey, qui a fondé celle d'Autun, l'a toujours présidée, a publié chaque année des notices remarquables sur cette matière, a créé une ferme modèle, et, par son exemple, a inspiré à nos riches propriétaires le désir d'améliorer à la fois le sol et le sort des laboureurs.

Laurent-Jean-Marie Guyton, fils d'Antoine Guyton-Duvernay, naquit à Autun à la fin de 1728. Élève de l'université de médecine de Montpellier, il a soutenu, en 1757, pour obtenir le grade de bachelier, une thèse sur la structure du cœur, et sur les avantages que la séméiotique peut retirer de l'étude du pouls, et des modifications que subit la circulation du sang dans les différents états morbides.

Après avoir reçu le bonnet carré de docteur, comme c'était alors la coutume, *ut moris est*, il rejoignit sa famille à Autun,

Digitized by Google

et il y exerça jusqu'à sa mort, qui eut lieu à la fin de décembre 1787.

Le 24 août 1760, il épousa Anne-Sébastienne Gauthier, fille mineure de défunt Jean Gauthier, négociant à Autun, et de Sébastienne Cuinat. Il en eut une fille qui fut mariée, en 1787, à M. Guillemain du Pavillon, procureur du roi à Autun.

Laurent Guyton, étant devenu veuf quelques années après son mariage, épousa, en secondes noces, demoiselle Pierrette Loydreau, fille mineure de feu Guy Loydreau, conseiller du roi, lieutenant criminel aux bailliage et chancellerie d'Arnay-le-Duc, et de dame Pierrette Testot de Maligny.

De cette seconde union, qui fut célébrée le 7 avril 1775, naquirent huit enfants, dont trois moururent en bas âge. Des cinq fils restants, un seul, l'auteur de cette notice, embrassa l'état de médecin.

L'année même de son premier mariage, Laurent Guyton était devenu conseiller médecin du roi par la cession que son père lui avait faite de sa charge. Cet emploi qui devait lui assurer une certaine considération, fut dans le principe, peut-être à cause de son jeune âge, un sujet de discussions et de tracasseries pénibles. On ne laissait échapper aucune occasion de le priver des honneurs, prérogatives, fonctions et pouvoirs, dont jouissaient et devaient jouir les personnes pourvues d'un pareil office.

En cette circonstance, et pour faire cesser un abus aussi préjudiciable à ses intérêts, il présenta une requête au roi Louis XV, pour obtenir que l'édit du mois de février 1692, fût, en ce qui concerne les droits et les fonctions de conseiller médecin du roi, exécuté à son égard dans toute sa rigueur.

Le Parlement de Dijon, auquel la requête avait été renvoyée, ordonna que : « l'édit de 1692 serait, en ce qui concerne les » droits et fonctions de conseiller médecin du roi en la ville » d'Autun, exécuté suivant sa forme et teneur; en conséquence, » fait inhibitions et défenses aux chirurgiens de ladite ville et » bailliage d'Autun de procéder à aucuns rapports des malades,

Digitized by Google

» blessés et autres, qui seront ordonnés être faits en justice, » hors la présence et assistance du médecin ordinaire.

» Fait pareille défense au bailli d'Autun et autres juges du » ressort dudit bailliage d'ordonner aucuns desdits rapports » être faits sans la présence et assistance de notre médecin, » à peine contre lesdits juges de prise à partie et de tous dom- » mages, intérêts et dépens, et contre lesdits chirurgiens » d'amende arbitraire, outre les dommages, intérêts et » dépens. » [1]

Cette ordonnance fut affichée à Autun et mit fin à toute discussion. Aucun magistrat ne se permit de l'enfreindre.

Parmi les nombreux rapports en matière criminelle qui ont été dressés de 1772 à 1787, plusieurs sans doute ont présenté des faits rares et intéressants pour la science, et mettant à l'épreuve la sagacité des médecins et chirurgiens jurés. Je n'en citerai qu'un seul que distingue une différence notable et assez importante entre la déposition des témoins et la déclaration des médecins.

Pour être mieux compris, je copierai textuellement en grande partie le procès-verbal.

« Je soussigné, Laurent-Jean-Marie Guyton, médecin du roi » à Autun, et Jean-Baptiste Taupenot, chirurgien en la même » ville, certifions que cejourd'hui 29 juillet 1781, sur l'aver- » tissement qui nous a été donné de la part de monsieur le » lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts dudit » Autun, nous nous sommes transportés avec messieurs le » lieutenant particulier, le procureur du roi et le greffier de » ladite maîtrise, dans les bois du roi, sur la chaussée de l'é- » tang de la Noue, dans un canton appelé la fontaine Grillot, » où étant à environ trente pas dans la forêt du roi, nous avons » apperçu deux chiens occupés à ronger quelque chose der- » rière des broussailles, ce qui nous a engagé, ainsi que mes- » sieurs les officiers de la maîtrise à nous approcher de cet

1. Donné en Parlement de Dijon, le 25 juin, l'an de grâce 1772.

Digitized by Google

» endroit et y avons trouvé les restes du cadavre d'un enfant, » restes si informes, que nous n'y avons rien découvert qui » pût en caractériser le sexe. »

« Nous avons remarqué les os du crâne cy-après, sçavoir : » le coronal, les pariétaux, les temporaux et l'occipital. Il man- » quait une partie de l'apophise de ce dernier os qui concourt » avec l'apophise gauche à former le grand trou occipital. Le » sphénoïde, les os du nez, ceux de la pommette et les maxil- » laires supérieurs n'ont pas été retrouvés; mais on nous a » représenté ensuite l'os de la mâchoire inférieure qui avait » été trouvé plus loin dans l'étang de la Noue sur des joncs » avec un paquet de cheveux blonds et un bonnet de toile. » Les os mentionnés ci-dessus sont totalement dénués de cuir » chevelu, de muscles et même du périoste tant externe qu'in- » terne, et ces os sont séparés dans leurs sutures sans aucun » signe de violence dans les petites éminences et dans les » engrainures qui forment ces sutures. Ces os nous ont paru » avoir appartenu au cadavre d'un enfant de trois à quatre » ans. »

« Un peu plus loin, dans les mêmes broussailles, nous avons » trouvé une portion des entrailles recouverte en partie par » la portion inférieure des téguments du bas-ventre, et à cette » portion d'entrailles est encore attachée la partie supérieure » de la cuisse droite. Une partie du fémur dénuée des muscles » et du périoste fait saillie hors de la cuisse dans une longueur » de deux pouces. La petitesse du fémur nous fait juger que » ces entrailles appartenaient aussi au cadavre d'un enfant de » l'âge désigné ci-dessus. Quoiqu'ils ne soient pas dans un » véritable état de putréfaction, les intestins et les viscères » abdominaux sont tellement lacérés qu'il est impossible d'en » reconnaître aucun. Des lambeaux déchirés depuis peu sont » encore sanguinolents. »

De l'examen scrupuleux de toutes les parties du cadavre qu'ils ont pu rassembler, les auteurs du rapport tirent les conclusions suivantes :

Digitized by Google

1° Il est évidemment celui d'un enfant de trois à quatre ans;

2° Ils ne peuvent fixer approximativement ni la cause, ni l'époque de la mort de cet enfant, attendu que si, d'après l'état des entrailles et le peu de progrès de la putréfaction dans une saison aussi chaude, on ne peut croire qu'il se soit écoulé plus de cinq à six jours depuis que cet enfant a péri; d'un autre côté, la dénudation totale du crâne et la mobilité des os dans leurs sutures respectives, sans marques de violence, comme s'ils avaient été exposés à une macération très longue, semble indiquer qu'il y a beaucoup plus longtemps qu'ils sont soumis à l'influence d'une température plutôt sèche qu'humide.

Ce refus si bien motivé de la part des gens de l'art de se prononcer sur la cause et sur l'époque de la mort de l'enfant décida M. Louis-Bernard Lhomme, conseiller du roi et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun, à prendre lui-même sur les lieux des informations ultérieures. L'enquête, qui fut faite le 7 avril 1781, révéla les faits suivants.

Jeanne Vachey, âgée de trois à quatre ans, s'était dirigée le 16 ou le 17 juillet vers l'étang de la Noue, et elle n'a pas reparu depuis ce moment. Le sieur François Bonnabeau, sabotier au bois de Prodhun, passant sur la chaussée de l'étang trois ou quatre jours après cette disparition, aperçut à travers les joncs et à une distance de dix pas environ un objet qu'il crut être une souche d'arbre. Il n'en fut nullement frappé; mais, huit jours après, passant dans le même endroit et n'apercevant plus cette souche, il découvrit sur le bord de l'étang le corps d'un petit enfant dont il ne restait plus que la partie comprise entre le haut de la cuisse et l'estomac et les os de la tête. Cette portion du corps était recouverte par une robe de toile rousse déchirée en plusieurs endroits.

Etant entré dans l'étang en suivant les traces que lui indiquaient les joncs froissés et couchés, il parvint jusqu'au lieu où il avait cru apercevoir la première fois une souche, et il y reconnut une place d'environ deux pieds et demi en carré dont

Digitized by Google

l'herbe était foulée et couverte de débris d'os cassés et rongés, ce qui semblait annoncer que c'était dans cet endroit que des animaux carnassiers avaient commencé à dévorer le cadavre.

Bonnabeau ajoute que le 28 juillet, veille du jour de la visite des médecin et chirurgien d'Autun, on voyait la tête de l'enfant entièrement décharnée; que la mâchoire inférieure en était détachée, mais que les os qui composent le crâne étaient tellement unis, qu'on pouvait enlever la boîte osseuse entière avec un bâton.

Comment faire concorder cette assertion du témoin avec la déclaration des médecins? Aucun motif ne peut faire suspecter la bonne foi du premier; mais on doit surtout avoir confiance dans l'affirmation des seconds, lorsque notamment l'examen du cadavre n'a pas été fait en secret, mais en présence du lieutenant particulier de la maîtrise, du procureur du roi et du greffier, qui pouvaient voir si le cas particulier inséré au procès-verbal était vrai ou faux. D'ailleurs, n'est-il pas vraisemblable que ces os, qui ont séjourné plus de dix jours dans une eau peu profonde et fortement échauffée par l'ardeur brûlante du soleil de juillet, ont dû subir un degré de macération suffisant pour les désagréger, alors surtout qu'ils n'avaient pas encore acquis toute leur dureté.

Ce rapport nous offre en même temps un exemple affligeant de l'isolement dans lequel vivaient nos montagnards autunois à une époque si rapprochée de nos jours, et de la négligence et de la lenteur avec lesquelles on s'adressait à l'autorité dans les cas de crimes ou d'accidents. Quelques cabanes, éparses dans nos immenses forêts et très éloignées les unes des autres, étaient habitées par des sabotiers, des charbonniers ou des bûcherons, qui n'avaient de rapports entre eux que les dimanches et jours de fêtes quand ils se rendaient à la messe de la paroisse. Voyons-en les conséquences. Un enfant de quatre ans environ s'éloigne de la maison paternelle et n'y rentre pas. Sans doute les parents se livrèrent à quelques recherches, mais

Digitized by Google

ils ne firent point appel à leurs voisins, et ces recherches isolées n'eurent aucun résultat. C'est un étranger qui, onze jours après l'événement, passant sur la chaussée de l'étang de la Noue, découvre les restes d'un cadavre dévoré en grande partie par les animaux carnassiers. Alors seulement on prévient l'autorité; mais le long temps qui s'est écoulé entre la mutilation du cadavre et le manque complet de tout renseignement mettent les médecins chargés de la visite dans l'impossibilité de reconnaître le sexe, de déterminer l'époque de la mort et de décider si celle-ci a pour cause un crime ou un accident. Il faut qu'une enquête ultérieure vienne dissiper les doutes et dévoiler la vérité. C'est triste, mais telles étaient les habitudes et les mœurs du temps.

On regardera peut-être le tableau que je viens de tracer de la vie de nos montagnards comme étant exagéré. Il n'en est rien cependant, et c'est la peinture exacte de ce qu'ils étaient à cette époque.

La plus grande partie du territoire autunois était alors couverte de forêts immenses. Leurs habitants en défrichaient et cultivaient un petit canton qu'ils ensemençaient en seigle et en sarrazin, et qui ne fournissait qu'une maigre récolte que l'intempérie des saisons venait encore souvent compromettre. Ils n'auraient pu vivre s'ils n'y avaient joint une industrie particulière qui consistait dans la fabrication des sabots, écuelles, pelles, jougs, et dans la préparation des bois destinés au charronnage.

Dans de pareilles circonstances, de petits enfants ne pouvaient être une ressource pour les père et mère, mais leur étaient plutôt à charge tant qu'ils n'étaient pas assez forts pour leur venir en aide. Aussi, si l'un d'eux tombait malade, on ne pensait pas à appeler un médecin. S'il mourait, loin de le pleurer, on se réjouissait de le voir échapper aux misères de la vie : il en était de même des vieillards, lorsque l'âge, les infirmités ou des accidents les mettaient dans l'impossibilité de travailler. On leur conservait leur place au foyer, leur por-

Digitized by Google

tion d'aliments leur était régulièrement donnée; mais l'insouciance et l'indifférence avec lesquelles ils attendaient la fin de leur misérable vie étaient également le partage des enfants qui les voyaient s'éteindre sans regret parce qu'ils n'étaient plus utiles.

Je n'ai jamais oublié qu'en 1807 je fus appelé dans le haut Morvan, pour donner mes soins à un jeune homme malade depuis quelques jours d'une fièvre catarrhale sans gravité. Comme il était bon ouvrier et le soutien de la maison, on me pria d'y retourner le lendemain. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver en entrant un cercueil au milieu de la chambre; je crus qu'il renfermait le corps de mon malade, mais je fus promptement désabusé : on m'apprit que celui-ci allait mieux et que le défunt était son grand-père, mort la veille dans la soirée, et qu'on ne m'avait pas fait voir parce qu'il était infirme et malade depuis longtemps et *que le bonhomme avait fait son temps.*

Heureusement il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et toute singulière que pourra paraître mon opinion, je crois pouvoir attribuer ce changement favorable dans les mœurs à deux causes principales : l'introduction et la culture de la pomme de terre, en fournissant aux gens des campagnes une nourriture saine et abondante, a dû y contribuer puissamment; et ensuite le percement de routes dans les forêts, en rendant les communications plus faciles, en favorisant les rapports entre des habitations jusqu'alors isolées et en permettant aux habitants de se voir et de se rendre réciproquement service, n'a pas dû non plus y être étranger.

Depuis que la vie est plus facile, qu'un travail corporel excessif n'est plus l'unique et incessante occupation de nos montagnards et n'étouffe plus en eux tout autre sentiment, les qualités affectueuses se développent, les liens de parenté se resserrent plus étroitement, et les enfants apprennent à aimer et à respecter le vieux grand-père qui, en les voyant naître, a

Digitized by Google

remercié Dieu de les avoir créés pour perpétuer la famille dont il est la souche.

Mon père n'a publié aucun ouvrage, mais il a laissé plusieurs cahiers où étaient consignés les résultats de sa longue pratique. Comme ils ne contenaient pas de dissertations sur des questions ou des points généraux de médecine, mais seulement l'histoire des maladies qu'il avait traitées, et que par conséquent ses observations concernaient les familles qui lui avaient accordé leur confiance, ces cahiers, conformément à sa recommandation, ont été brûlés après sa mort.

S'il en eût été autrement, il est certain que leur lecture m'eût été d'un grand secours en m'initiant de bonne heure à la connaissance des tempéraments et des dispositions morbifiques d'une notable partie des personnes qui ont formé ma clientèle, et que cet avantage eût abrégé beaucoup mon noviciat; mais je ne puis le regretter : en agissant ainsi, mes parents ont fait preuve de délicatesse; ils n'ont pas voulu courir le risque de divulguer même involontairement les secrets des familles, et je suivrai leur exemple. J'ai rempli neuf registres in-folio de faits importants, que cinquante-neuf ans d'exercice de la médecine m'ont fait passer en revue. Là, se trouvent relatées bien des maladies héréditaires, des infirmités et parfois des fautes dont on cache l'existence! aussi, ma résolution est-elle positive; aussitôt après mon décès, ces registres seront brûlés. [1]

La question du secret médical a été peu agitée après la mort du professeur Delpech, assassiné à Montpellier pour en avoir méconnu la sainteté. Un nouvel assassinat, commis en 1862 sur un autre de nos confrères pour le même motif, a causé une profonde émotion. Les médecins de la capitale se sont réunis pour établir d'une manière fixe les principes qui doivent

1. Suivant les ordres formels de M. le docteur Guyton, les registres dont il est question ici ont été brûlés aussitôt après sa mort. *(Note des éditeurs.)*

Digitized by Google

diriger la conduite du médecin en pareil cas. Après une longue controverse à laquelle les hommes les plus éminents ont pris part, ils n'ont pu s'accorder et ils se sont divisés en deux camps.

Les uns ont soutenu qu'une promesse faite à un client de ne point dévoiler ses secrets ne devait pas lier irrévocablement le médecin, quand son silence causait un préjudice notable aux personnes qui l'interrogeaient. Ils disaient qu'il y avait cruauté de sa part à se renfermer dans un mutisme complet envers des parents inquiets, qui, en cas de mariage notamment, craignaient de compromettre la santé et peut-être la vie de leurs enfants. Ils ajoutaient qu'alors le médecin ne devait prendre conseil que de sa conscience, et qu'elle seule lui ferait apprécier si, en refusant les éclaircissements demandés, il ne se rendait pas volontairement complice du mal qui pouvait en résulter.

Les autres repoussaient vivement cette doctrine et regardaient, quelle que fût la gravité des circonstances, le silence absolu comme un devoir sacré; je partage cette opinion. Je n'ai pas oublié qu'en recevant le titre de docteur, j'ai prêté le serment d'Hippocrate; j'ai juré en présence de mes maîtres et de mes nombreux condisciples « qu'admis dans l'intérieur » des maisons, mes yeux ne verraient pas ce qui s'y passe et » que ma langue tairait les secrets qui me seraient confiés. » J'ai ajouté ces paroles : « Que les hommes m'accordent leur » estime si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert » d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque! »

Quel jugement porterait-on d'un prêtre qui, même dans un but d'utilité publique, dénoncerait à l'autorité des crimes qu'on lui aurait confiés sous le sceau de la confession? Certes, on le regarderait comme un infâme! Eh bien! le médecin exerce aussi dans des circonstances importantes un véritable sacerdoce, devant lequel toute considération de personnes doit s'effacer. Tel est le caractère du secret médical. Il est pour nous une arche sainte à laquelle on ne doit pas toucher.

Digitized by Google

Les tribunaux français semblent disposés à admettre cette doctrine dans toute sa rigueur. En 1864, un médecin a été condamné en police correctionnelle, pour révélation de secrets à lui confiés par un client, à une année d'emprisonnement, cinq cents francs d'amende; et, attendu que, par cette divulgation, il a causé à la partie civile un préjudice dont il lui est dû réparation, il est en outre condamné à lui payer la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts; enfin, après avoir subi sa peine, il restera cinq ans sous la surveillance de la haute police. Ce jugement est très sévère, mais il est entièrement justifié par des circonstances aggravantes des plus fortes que les débats ont mis au jour. [1]

Je ne sais rien du chirurgien Taupenot qui a assisté Laurent Guyton dans l'affaire de Jeanne Vachey. Son nom seul m'est connu, et je me rappelle l'avoir entendu prononcer dans ma jeunesse; il existait encore en 1790; mais sa famille s'est éteinte ou a quitté Autun avant 1793, sans laisser aucune trace dans nos souvenirs. Il avait épousé Catherine Barré. [2]

Le 26 août 1764 a eu lieu une assemblée générale des habitants d'Autun pour faire le règlement des dépenses occasionnées par la tenue en cette ville des états de la province de Bourgogne. [3]

Parmi les notables qui ont assisté à cette séance, je trouve un chirurgien nommé Charles Soucelyer, dont il n'est question que dans cette occasion. Il est probable qu'il appartenait à la famille Soucelyer de Chalon-sur-Saône.

J'ai découvert dans un recueil de thèses qu'il a existé dans la seconde moitié du dix-huitième siècle un médecin nommé Henri Raymond, né à Autun.

1. *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, in-8°, tome XXXV, 1864, page 194.
2. Hôtel de ville d'Autun, Registres de l'état civil. Tables.
3. Registres des délibérations, vol. 69, fol. 70.

Digitized by Google

Docteur en médecine de la faculté de Besançon, il a présenté quatre thèses à l'École de médecine de Paris pour y obtenir le même titre.

Sur ces quatre dissertations écrites en latin, trois ont été soutenues en 1765 et la quatrième en 1766.

La première avait pour but de démontrer que l'emploi des condiments ou épices dans la préparation des aliments avait de grands inconvénients pour la santé.

La seconde avait pour sujet la nécessité de la saignée de la jugulaire dans le traitement des affections de la tête.

La troisième traitait de quelques points relatifs à l'art des accouchements.

La quatrième démontrait les avantages de l'amputation immédiate dans certaines fractures des dernières phalanges des pieds et des mains.

Je ne possède pas d'autres données sur ce médecin. Probablement, il ne s'est point établi à Autun, ou il y est mort très jeune. S'il n'en était pas ainsi, la tradition encore récente de la fin du dix-huitième siècle, ou les journaux de l'époque nous auraient révélé quelque chose de lui, ne fût-ce que sous le rapport politique.

Il existe à Autun une famille Rémond, mais celle-ci ne compte point de médecin parmi ses ancêtres, et d'ailleurs, l'orthographe des noms n'est pas la même; il est donc à présumer que le docteur Raymond lui est étranger.

Le 3 mars 1775, Antoine Mathey, d'Autun, docteur en médecine de l'école de Montpellier, en date du 13 août 1774, a été reçu au nombre des médecins d'Autun, sous le patronage de Laurent Guyton, médecin du roi. Son diplôme est signé de Paul-Joseph Barthez, chancelier, et de Vincent, secrétaire. [1]

Les registres de la ville ne font plus mention de lui.

Le docteur Antoine Garlaud, dont l'époque de la réception m'est inconnue, s'adonna surtout à la pratique des accouche-

1. Registres des délibérations, vol. 72.f

Digitized by Google

ments. Une nombreuse clientèle lui fit acquérir rapidement dans cette partie une expérience consommée. Il était doué naturellement d'une grande perspicacité et il ne manquait pas d'instruction. Les décisions qu'il prenait avec lenteur dans les moments difficiles étaient promptement exécutées. Dans les cas de conformation vicieuse du bassin ou dans les maladies graves qui compromettaient la vie de la femme enceinte et celle de son fruit, il n'hésitait pas à provoquer, avec toutes les précautions désirables, l'accouchement prématuré, dans l'espoir de sauver la mère et l'enfant ou au moins l'un des deux.

Le docteur Bernard Guyton consulta sur ce point de doctrine la Société royale de Médecine de Paris, et les trois accoucheurs les plus distingués de la capitale approuvèrent sans restriction la conduite de Garlaud.

Cette question a été remise sur le tapis depuis quelque temps, et les journaux de médecine qui s'en occupent la présentent en quelque sorte comme une méthode qui n'a pas encore reçu la sanction de l'expérience.

Je trouve dans le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie de* 1783 [1], une observation de Garlaud sur un accouchement dans lequel la mère et l'enfant étaient en danger de perdre la vie à cause d'une hémorrhagie utérine occasionnée par l'implantation de l'arrière-faix à l'orifice de la matrice.

Le 8 octobre 1780, cet accoucheur fut appelé pour voir la femme d'un sieur Morelet, plâtrier, qui, arrivée au neuvième mois de sa grossesse, avait depuis vingt-quatre heures une hémorragie utérine considérable qui menaçait ses jours. Quoique l'orifice utérin ne fût pas dilaté, Garlaud manifesta résolûment l'intention de provoquer l'accouchement. N'ayant pas obtenu

1. *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, tome LX, page 326. « Observation sur un accouchement terminé par les secours de l'art et dans lequel la mère et l'enfant étaient en danger de perdre la vie à cause d'une hémorragie utérine occasionnée par l'implantation de l'arrière-faix à l'orifice de la matrice, par M. Garlaud, ancien élève de l'École pratique de Paris, maître en chirurgie et accoucheur à Autun. »

Digitized by Google

l'assentiment du mari, il fit appeler en consultation le docteur Guyton jeune, qui, voyant le grand danger que courait cette femme, partagea son opinion. En conséquence, Garlaud, en agissant prudemment et en employant les manœuvres les plus douces, obtint une dilatation suffisante pour pouvoir détacher le placenta sur son bord, le déchirer de manière à introduire la main dans la matrice, aller chercher les pieds de l'enfant, opérer la version et terminer l'accouchement.

L'enfant paraissait être mort, mais à l'aide de spiritueux placés sous le nez, de la titillation de la membrane pituitaire et de l'insufflation dans la bouche, il fut rappelé à la vie. La mère fut languissante pendant quelque temps à cause de la grande quantité de sang qu'elle avait perdue, mais elle se rétablit complétement.

Cette manœuvre hardie fut blâmée par un sieur Robineau, maître en chirurgie à Dourdan, qui prétendit que les hémorragies résultant de l'insertion du placenta au col de l'utérus n'entraînaient pas un danger aussi imminent que celui que redoutait Garlaud ; et il cite, à l'appui de son opinion, plusieurs exemples de femmes qui ont accouché presque sans secours, et malgré cela heureusement, après des hémorragies utérines considérables, et avec la condition de l'implantation du placenta à l'ouverture interne du col. [1]

A cela Garlaud répond [2], à mon avis victorieusement, que les observations fournies par Robineau ne prouvent pas qu'il ait eu tort, dans le cas qui lui est propre, d'annoncer et de redouter un péril prochain, péril qui a été également reconnu par un praticien prudent et justement renommé. D'ailleurs quelques terminaisons heureuses ne peuvent faire règle générale et imposer au médecin une conduite que les circonstances lui démontrent être dangereuses, s'il veut s'en rapporter aux seules forces de la nature. Garlaud s'appuie pour justifier la

1. *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, 1784, tome LXI, page 511.
2. Idem, 1785, tome LXIV, page 83.

Digitized by Google

détermination qu'il a prise sur l'avis de Levret, qui dit : « Il ne faut jamais balancer en pareille occurrence, mais agir » avec célérité dans le cas du placenta attaché sur l'orifice de » la matrice, toutes les fois que la perte deviendra menaçante. » Par conséquent, on ne doit pas par faible raison que la » femme n'est pas tout à fait à terme être retenu de procéder » à l'accouchement sans trop tarder, si on ne veut pas s'ex- » poser volontairement à encourir le blâme de l'avoir laissé » périr sans secours de même que son enfant. » [1]

Garlaud était au nombre des médecins et chirurgiens qui suivirent en 1761 le cours de la maîtresse-accoucheuse du Coudray. Le 21 juin 1769, il pria la chambre du conseil de lui permettre d'emporter la boîte laissée par cette dame pour servir à son étude particulière et à l'instruction des sages-femmes qui suivraient ses leçons. Il eut pour principale élève sa servante, dont il fit une bonne accoucheuse, et qui, sous le nom de Reine Garlaud, a eu, après le décès de son maître, une grande vogue à Autun. [2]

Vers le milieu du dix-huitième siècle, deux chirurgiens qui étaient généralement estimés, mais sur lesquels on trouve très peu de renseignements, les sieurs Jean Audivert et Dufraigne, pratiquaient à Autun.

Etienne Audivert, dont on trouve le nom dans les actes de réception en 1749 [3], fut sans doute le père de Jean. Celui-ci, né à Autun, fut choisi en 1787 pour représenter le corps des chirurgiens et apothicaires dans les assemblées des habitants pour délibérer sur les affaires de la commune ; et le 30 août 1792, il délivra au sieur Nicolas Tourtain, ancien receveur, un certificat constatant qu'il ne pouvait sortir de sa chambre à raison d'un rhumatisme dont il était atteint à la tête et aux jambes. Sur cette attestation, M. Jovet fut chargé de se rendre avec

1. *L'art des accouchements*, de Levret, 3e édit., in-8°, page 374.
2. Registres des délibérations, vol. 68.
3. Idem, vol. 64, fol. 99.

Digitized by Google

le secrétaire greffier chez le sieur Tourtain pour recevoir de lui le serment civique exigé des fonctionnaires à cette époque. [1]

Jean Audivert mourut probablement avant la fin du siècle, car il n'est plus question de lui et je ne me rappelle pas en avoir jamais entendu parler aux médecins qui pratiquaient à Autun à cette époque, notamment les docteurs Thevenot et Grognot, avec lesquels j'ai été particulièrement lié.

Le chirurgien Simon-Joseph Dufraigne n'a fait qu'un court séjour à Autun, qu'il a quitté pour aller demeurer à Saint-Léger-sous-Beuvray, où il est mort au commencement du dix-neuvième siècle.

Claude-Bernard-Edme Guyton était le troisième fils d'Antoine Guyton-Duvernay et le frère de Laurent-Jean-Marie Guyton. Une vocation de famille l'entraînait vers la médecine; il fit ses études à Reims, et y fut reçu successivement licencié et docteur en 1768.

Dans sa thèse pour la licence, il traita la question suivante : *An in febribus malignis, post venæ sectionem, cito citius emeticum.*

Il la résolut affirmativement en se fondant sur les considérations suivantes :

1° Que les fièvres malignes sont le plus souvent causées par des miasmes qui, étant absorbés, passent dans la circulation, altèrent profondément la composition du sang et rendent dans certains cas la saignée indispensable; mais il la veut modérée, et seulement lorsque l'irritation domine.

2° Que les fièvres malignes s'accompagnant toujours de saburres de très mauvaise nature qui surchargent l'estomac, il est sage de faire suivre la saignée de l'administration d'un émétique, non-seulement parce qu'on débarrasse les premières voies en favorisant les évacuations par haut et par bas, mais encore parce que les secousses qu'il détermine raniment la

1. Registres des délibérations, année 1792, page 128.

Digitized by Google

circulation, diminuent la chaleur fébrile, provoquent la transpiration, réveillent le ton des organes et ramènent le calme dans le système nerveux.

La thèse pour le doctorat avait pour objet de prouver que le médecin qui a le désir d'exceller dans son art doit connaître à fond les cinq branches qui font la base de la médecine, savoir :

1° La physiologie, qui est la science des phénomènes de la vie en général, nous donne la connaissance des actions propres à chaque partie du corps, et spécifie celle de chaque organe en particulier ;

2° La pathologie, qui nous enseigne les modifications que le corps subit dans l'état de maladie ;

3° La séméiotique, qui nous présente la réunion des symptômes qui caractérisent chaque maladie, et éclaire notre diagnostic ;

4° L'hygiène, qui nous indique par le régime le moyen de maintenir la santé et de prolonger la vie ;

5° Enfin, la thérapeutique, qui nous fournit les moyens de faire cesser les désordres provoqués par la maladie et de rétablir la santé plus ou moins profondément altérée.

Telles sont les branches de la science qui doivent faire les principales bases de l'éducation du médecin. Malheureusement tous ne pensent pas ainsi, car comme il le met en quelque sorte pour épigraphe : « MULTI NOMINE MEDICI ; RE AUTEM ET OPERE PERPAUCI. »[1]

Après sa réception, Bernard Guyton habita Sainte-Menehould jusqu'en 1770. Il s'établit ensuite à Chaumont, et ne le quitta qu'en 1780, qu'il vint se fixer à Autun. Présenté par son frère, il fut admis au nombre des médecins de la ville le 30 mars 1780. Son diplôme est signé : Raussin, professeur de l'école, et Le Camus.[2]

1. Ces thèses ont été imprimées par J.-B. Jeunehomme, imprimeur du roi et de la faculté de médecine de Reims.

2. Registres des délibérations, vol. 74.

Digitized by Google

La charge de médecin du roi étant devenue vacante à la fin de décembre 1787 par la mort de son frère aîné, il en fut pourvu, et ses lettres ont été enregistrées à l'Hôtel de ville le 9 mai 1788 [1]. Il en remplit les fonctions jusqu'au moment où la Révolution vint supprimer toutes les charges. A cette même époque il avait été nommé médecin adjoint de l'hôpital.

Il adressa plusieurs mémoires à la Société royale de Médecine de Paris, dont l'un intitulé : *Topographie historique et médicale de la ville d'Autun*, lui valut le titre de membre correspondant : il lui fut conféré dans la séance du 18 mai 1790 [2]. Ce même mémoire fut couronné plus tard après quelques corrections, et il obtint le second des trois prix, de la valeur d'un jeton d'or, qui furent accordés dans la séance publique du 15 mars 1791.

Il contient la description intéressante d'une pleuro-péripneumonie bilieuse qui régna épidémiquement à Autun depuis 1782 jusqu'en 1786.

Cette maladie, qui attaquait surtout les habitants les plus pauvres, exigeait au début l'emploi de deux ou trois saignées chez les jeunes gens vigoureux et d'un tempérament sanguin. Une ou deux au plus suffisaient chez les personnes âgées de cinquante à soixante ans, et au-dessus de cet âge il était fort rare qu'une seule fût nécessaire. Chez ces derniers, la fluxion de poitrine, au lieu d'avoir le caractère inflammatoire, était de nature pituiteuse et réclamait l'administration prompte des vomitifs, des vésicatoires et des expectorants toniques et cordiaux.

Après l'indication de ce traitement, Bernard Guyton fait la remarque qu'il n'y avait guère plus de vingt ans que, dans les maladies fébriles et inflammatoires, on faisait hardiment six, huit et dix saignées. Il est bien éloigné de proposer pour modèle

1. Registres des délibérations, vol. 77.

2. *Histoire de la Société royale de Médecine ;* Paris, Barois, 1790, in-4°, p. 16. — *Journal de médecine,* etc .., Paris, chez Roullebois, tome LXVII, page 181.

Digitized by Google

une semblable médication; mais il croit devoir faire l'observation qu'on est tombé dans un défaut absolument contraire.

Cette maladie a été particulièrement funeste aux femmes enceintes et en couches, et à celles qui allaitaient leurs enfants. Elle a sévi en même temps à Chalon-sur-Saône avec une grande violence. M. Soucelyer de la Tour, dans un ouvrage imprimé à Dijon, chez Capel, en 1784, et intitulé : *L'ami de la nature*, dit qu'elle a fait périr dans l'espace de six mois cinq cents personnes, non compris les enfants.

Indépendamment de cet ouvrage, dont la décision de la Société royale de Médecine fait suffisamment l'éloge, Guyton a laissé plusieurs mémoires manuscrits que je vais indiquer par ordre de date.

1° *La topographie historique et médicale de Toulon-sur-Arroux, rédigée de concert avec M. Bonnot, chirurgien de Toulon.* [1]

Après avoir décrit la situation de Toulon, parlé de son antiquité, constatée par des titres de 876, de sa population qui, à la fin du dix-huitième siècle, n'était que de trois mille habitants, de son église, de son hôpital, des prérogatives de la ville, de ses anciennes familles et des hommes illustres dont elle a été le berceau, des productions ordinaires du pays, du caractère et des mœurs des habitants, les auteurs font sentir combien il serait avantageux pour les villes de Toulon et d'Autun que l'Arroux fût rendu navigable, et quel lustre la réalisation de ce projet leur donnerait par l'augmentation de leur commerce et de leur population.

Passant ensuite à la partie médicale, ils établissent que les maladies dominantes à Toulon sont les péripneumonies inflammatoires et catarrhales, les fièvres putrides et malignes, la phthisie pulmonaire, les esquinancies de toute nature, les catarrhes, les hydropisies, les affections rhumatismales et les

1. Ce mémoire a été inséré en abrégé, sous le nom de M. Bonnot, dans le *Journal de médecine, chirurgie,* etc., de 1787, t. LXXII, p. 387.

Digitized by Google

engorgements des viscères abdominaux. Ils ajoutent que les parotides abcédées sont souvent la suite des fièvres malignes, et que les esquinancies graves se terminent fréquemment par la gangrène.

Ils reconnaissent pour causes principales de ces maladies la situation de la ville, bornée à l'ouest par des montagnes et des bois, de telle sorte que les brouillards qui s'élèvent de l'Arroux y séjournent et l'enveloppent une grande partie de l'année ; les maisons y sont aussi généralement humides, froides et mal aérées ; enfin, l'eau y est crue, pesante, très fraîche, et chargée de principes calcaires. C'est à cette dernière cause qu'ils attribuent l'existence d'un assez grand nombre de scrofuleux et de goîtreux dans le pays.

2° Plusieurs observations sur les différentes affections qui frappent les femmes enceintes et les nouvelles accouchées, observations intéressantes par elles-mêmes, mais qui ne donnent lieu à aucune remarque nouvelle.

3° *La topographie médicale d'Antully* [1]. Après être entré dans de longs détails sur la position topographique d'Antully, sur la nature du sol, sur la manière dont on y cultive la terre, sur ses produits, sur le nombre des animaux qu'on y élève et qui sont destinés, soit au labourage, soit à être livrés au boucher, il aborde les questions véritablement médicales de l'influence qu'exercent sur la santé des habitants le climat, leur régime et leurs habitudes.

4° Un mémoire concernant l'établissement de la fonderie royale du Creusot [2]. Ce mémoire est précieux, non-seulement parce qu'il a été écrit à l'époque même de la fondation de cette usine, qu'il fait connaître son origine, tous les obstacles qu'il

1. « *Topographie médicale d'Antully, qui contient la manière de cultiver les terres de ce païs de l'Autunois et la réponse aux questions relatives à l'agriculture proposées par M. l'abbé Tessier, à Rambouillet, travail exécuté d'après les notes que m'ont communiquées M. Leblond, procureur d'Autun, et M. Gaudry, fermier d'Antully.* »

2. « *Description topographique du Creuzot, chef-lieu de l'établissement royal.*»

Digitized by Google

a fallu surmonter dans le principe pour créer la fonderie de canons et la cristallerie; mais encore parce qu'il est le seul document que nous possédions sur cet établissement; tous ceux qui l'ont vu naître n'existent plus depuis longtemps, et aucun de ceux qui y ont été attachés plus tard ne s'est occupé d'enregistrer les différentes phases par lesquelles il a dû passer pour atteindre le degré de splendeur auquel il est arrivé sous l'administration de MM. Schneider.

Ce mémoire a donc une véritable importance à mes yeux, et je crois que la Société Éduenne en a porté le même jugement que moi, lorsque M. Harold de Fontenay en a fait lecture dans la séance publique du 3 septembre 1863.

Je regarde comme inutile d'en faire l'analyse, puisque ce mémoire est désormais connu; je ne parlerai que du précis médical, ajouté à la partie historique, qui rentre plus particulièrement dans mon sujet.

Parmi les maladies qui règnent habituellement au Creusot, les unes sont particulières aux mineurs et à ceux qui travaillent à la fonderie; les autres ne se montrent que chez les verriers; il est une troisième série qui frappe également les deux classes d'ouvriers.

Les maladies propres aux premiers sont l'asphyxie, causée par les vapeurs méphitiques, l'enflure des membres inférieurs, et toutes les affections qui sont du ressort de la chirurgie, comme fractures, luxations, contusions et plaies de toute espèce.

Les verriers sont principalement sujets aux brûlures, à la dyspnée, au vertige, et surtout à l'inflammation chronique des yeux qui conduit parfois à la cécité.

Les maladies communes aux deux classes sont les différentes espèces de péripneumonie, l'esquinancie inflammatoire, les érysipèles à la tête, les fièvres intermittentes, parmi lesquelles domine la fièvre tierce, qui est en quelque sorte permanente au Creusot, et les maladies de la peau.

Les causes qui font naître et entretiennent ces diverses affections sont les travaux excessifs des ouvriers, leur peu de

Digitized by Google

sobriété, l'usage d'aliments de mauvaise nature, la mauvaise qualité des eaux qu'ils boivent, le manque de salubrité des maisons nouvellement bâties et occupées avant d'être assainies, la malpropreté de leurs lits, de leur linge et de leurs vêtements, et en outre l'habitude de coucher plusieurs ensemble qui favorise la transmission des maladies cutanées et les rend presque générales.

5° *Un mémoire relatif à l'art des accouchements, envoyé à messieurs de la Société royale de Médecine, le 6 juin* 1787. Il a pour but de déterminer quelle conduite doit adopter l'accoucheur lorsque la femme enceinte est frappée avant terme d'une maladie aiguë grave, ou d'une affection chronique qui l'a beaucoup affaiblie, et ne permet pas d'espérer que la délivrance ait lieu par les seules forces de la nature. Il conseille dans ce cas, en s'appuyant sur la pratique du médecin accoucheur Garland, de solliciter par une douce manœuvre la dilatation de l'orifice de la matrice, et de terminer promptement l'accouchement prématuré; mais, peu confiant dans ses lumières, il prend le parti de consulter sur ce point de doctrine les trois accoucheurs les plus renommés de Paris. Les réponses de MM. Duchesnoy, Alphonse Le Roy et Petit sont absolument identiques, et tous trois décident qu'en pareil cas il est indispensable de provoquer l'accouchement, et qu'en agissant ainsi on peut espérer d'obtenir quelquefois l'enfant vivant, et de retirer souvent la mère des bras de la mort.

6° *Constitution atmosphérique et médicale des années* 1788, 1789 *et des trois premiers mois de l'année* 1790.

Je n'extrairai de ce mémoire que les conclusions suivantes qui me semblent offrir un certain intérêt : Il résulte de la comparaison des hivers de ces trois années, que celui de 1787 à 1788 a été très doux en Bourgogne, au point que la gelée s'est à peine fait sentir dans l'intérieur des maisons; que le thermomètre n'est pas descendu plus bas que neuf degrés au-dessous de zéro (Réaumur) dans l'hiver de 1789 à 1790; tandis que l'hiver de 1788 à 1789 a été excessivement rigoureux. En effet,

Digitized by Google

le mercure s'est abaissé, le 31 décembre, à dix heures du soir. à dix-huit degrés au-dessous de zéro, le thermomètre étant exposé au nord et en plein air.

La rigueur du froid a été entretenue par le plus ou moins de temps que la neige a séjourné sur terre. Ainsi, dans l'hiver de 1787 à 1788, il n'y a eu à Autun que douze jours de gelée et vingt jours de neige. Celui de 1789 à 1790 a compté douze jours de neige et soixante jours de gelée peu forte. Dans l'hiver de 1788 à 1789, au contraire, on a eu de la neige pendant soixante-quatorze jours et quatre-vingt-neuf jours de forte gelée.

7° *Un Mémoire relatif à une fièvre rémittente, maligne, épidémique*, envoyé à la Société de Médecine en sollicitant son avis sur la méthode curative à suivre.

Cette fièvre se présentait au début avec le type de fièvre rémittente double-tierce, de nature inflammatoire ou bilieuse, suivant le tempérament des sujets. Elle parvenait assez souvent au vingt-unième jour sans prendre un caractère fâcheux. Arrivée à cette époque, elle suivait parfois une marche décroissante, mais le plus ordinairement on voyait se développer des symptômes formidables, et la maladie, loin de se terminer, revêtait la forme de fièvre rémittente, soporeuse, maligne. Alors elle se compliquait d'une tuméfaction considérable aux amygdales, avec difficulté de la déglutition et engorgement des glandes parotide et maxillaire. Peu de jours après survenaient des aphthes sur la langue et à la voûte du palais, un hoquet fatigant; une pseudo-membrane garnissait l'intérieur des joues, couvrait les gencives, et la gangrène devenait imminente. La mort était précédée tantôt d'un délire violent et tantôt d'un sommeil léthargique, précurseur d'une courte agonie.

La saignée générale ou locale était utile au début de la maladie chez les sujets jeunes et vigoureux; mais dès que les signes d'une atonie générale se déclaraient, il fallait avoir recours aux toniques, aux gargarismes astringents et surtout aux préparations de quinquina et de camphre quand la fièvre devenait franchement périodique.

Digitized by Google

Ce traitement a été approuvé par la Société royale de Médecine dans une lettre datée du Louvre le 16 septembre 1788, et signée Coquereau, Doublet et Vicq d'Azyr.

Bernard Guyton fut, comme on le voit, un habile médecin et un infatigable travailleur. Il est mort le 4 mars 1803.

A l'époque de la mort de Laurent-Jean-Marie Guyton, débutait un jeune médecin d'un mérite non contesté. Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée Guillemardet, fils de Jean-Baptiste Guillemardet, chirurgien à Couches, était doué d'un beau physique, possédait une grande facilité d'élocution et avait reçu une éducation distinguée.

Reçu docteur en médecine à Montpellier le 16 avril 1785, il fut présenté par André François père et reçu au nombre des médecins d'Autun le 6 décembre 1787. Son diplôme est signé par François de la Mure, en l'absence de Barthez, et Vincent, secrétaire [1]. Il épousa, le 22 janvier 1788, M^lle^ Lazarette Lamare.

Le 1^er^ décembre 1790, M. de la Thoison, membre de la commission administrative de l'hospice, lui annonça qu'il avait été nommé médecin par quartier de l'hôpital, conjointement avec le docteur Thevenot. On le priait de se joindre à cet honorable confrère pour rédiger un règlement à adopter dans cet établissement, dans l'espoir d'atteindre le double but de soulager le plus promptement possible les malades, tout en apportant une grande économie dans les dépenses, économie commandée par le peu de revenus de l'hospice.

En se rendant au vœu de la commission, Guillemardet fit de suite les démarches nécessaires pour se procurer une copie exacte du règlement adopté à l'Hôtel-Dieu de Paris, et basé sur une longue expérience et une stricte économie. En attendant, il donna une entière approbation aux mesures prises dans cette intention par le docteur Thevenot.

Guillemardet eût certainement acquis une grande réputation

1. Registres des délibérations, vol. 76.

Digitized by Google

comme médecin, s'il eût été moins ambitieux ; mais, convaincu que la révolution de 89 lui offrait l'espoir d'une carrière plus belle, il renonça à son état. Elu maire d'Autun en 1791, il fut nommé député à la Convention nationale le 16 septembre 1792[1]. Plus tard le Directoire l'envoya en Espagne avec le titre d'ambassadeur. A son retour, le premier consul le nomma préfet de la Charente-Inférieure, et il mourut en 1808, à Moulins, préfet de l'Allier.

Je terminerai la biographie des médecins et chirurgiens du dix-huitième siècle par une courte notice sur le chirurgien Michel Tripier. Je n'ai pour me guider dans ce travail que mes souvenirs et quelques documents recueillis dans les registres de l'hôpital Saint-Gabriel.

Michel Tripier est né à Ouroux en 1731. Je ne puis dire où il a étudié et obtenu le titre de maître en chirurgie. Aussitôt après sa réception, il vint habiter Autun avec sa famille, car, en 1756, âgé seulement de vingt-cinq ans, il était déjà attaché comme chirurgien à l'hospice d'Autun, et il a conservé cette place jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mars 1812. [2]

Pendant longtemps son traitement n'a été que de cent soixante livres. Il a été porté à trois cents livres le 11 janvier 1770. [3]

Indépendamment de sa profession de chirurgien, Michel Tripier exerça aussi celle d'apothicaire. Sur la demande et sur la présentation d'Antoine Guyton, médecin du roi, et des sieurs Simon Maire et Jean-Baptiste Blochet, apothicaires, le même titre lui fut accordé le 19 novembre 1757. Cette admission a été motivée sur cette considération que les sieurs Maire et Blochet étaient les seuls apothicaires existant à cette époque à Autun. Un sieur Fillon fut également reçu le même jour, ce qui porta leur nombre à quatre. [4]

1. Registres des délibérations, année 1792, page 128.
2. Archives de l'Hospice, layette 4, liasse 5, charte 14.
3. Registres des délibérations, vol. 71.
4. Idem, vol. 67.

Digitized by Google

Michel Tripier épousa Mlle Jeanne Delisle. Il avait un frère nommé Jean-Baptiste, plus jeune que lui, qui exerça la profession d'apothicaire à Autun, et se maria avec Mlle Marie Lhomme. Il est mort au mois de septembre 1804.

Des lettres de lieutenant en la communauté des maîtres en chirurgie d'Autun furent accordées à Michel Tripier par M. de la Martinière, premier chirurgien du roi et chef de la chirurgie du royaume. Elles sont datées de Fontainebleau, le 30 octobre 1765. Ces lettres ont été enregistrées sur le registre des chirurgiens d'Autun, le 24 mars 1766, et sur les registres de l'Hôtel de ville, le 19 juillet suivant. [1]

Tripier, en avançant en âge, fut atteint d'une surdité complète. Cette infirmité, qui l'empêchait d'entendre les cris des malheureux qu'il opérait, et une impassibilité naturelle peu commune le firent accuser d'une dureté de caractère qui n'était pas tout à fait imméritée. Cette indifférence, qui ne plaidait pas en faveur des sentiments d'humanité de l'homme, contribuait du moins au succès du chirurgien. Jamais une émotion intempestive ne fit trembler sa main, ni précipiter ou retarder mal à propos l'action de son bistouri. Opérateur expérimenté et hardi, il ne tenait pas compte de la douleur pourvu qu'il pût obtenir la guérison. Son unique préoccupation était de conserver la vie ou de rendre la santé à son malade. Tel fut Tripier, que ses clients redoutaient un peu tout en lui accordant une confiance entière.

Au commencement du dix-neuvième siècle, le grand âge et les infirmités toujours croissantes de Michel Tripier lui rendant très pénible le service journalier de l'hôpital, l'administration jugea convenable de lui adjoindre un second chirurgien. Elle choisit pour cet office, Gagnard nouvellement arrivé à Autun, et âgé de vingt-huit ans. Cette nomination date du 8 décembre 1803.

Le règlement pour le service médical de l'hospice adopté

1. Registres des délibérations, vol. 70.

Digitized by Google

par l'administration et homologué à deux reprises par le préfet, les 2 juin 1804 et 18 juillet 1808, était d'une sévérité excessive, et j'ai la conviction que, même dans le principe, il n'a pas été régulièrement suivi. Les visites du médecin et des deux chirurgiens devaient chaque jour se faire à la même heure. Cette heure était fixée par le médecin, et les chirurgiens devaient s'y conformer. Au médecin seul appartenait le droit de juger s'il était nécessaire ou non de faire une opération, et dans le cas où l'un ou l'autre des chirurgiens se serait permis de pratiquer une opération quelconque sans cette autorisation préalable, le médecin devait en rendre compte sur-le-champ à la commission. [1]

Ce règlement, qui établissait en faveur du médecin une suprématie blessante pour les deux chirurgiens et nuisait nécessairement aux rapports de bonne fraternité qui devait régner entre eux, était tout à fait absurde. Aussi, il n'a jamais été exécuté à la lettre, et à cette époque il n'a pas été observé plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il me reste à signaler pour clore la liste des médecins et chirurgiens du dix-huitième siècle, les noms de Claude Drivot, chirurgien, marié, le 22 janvier 1770, avec Reine Parise ;

Et Claude-Marie Gautreiet, chirurgien, marié, le 26 avril 1788, avec Jacquette-Adélaïde de Faultrier. [2]

En 1787, les assemblées générales des habitants pour délibérer sur les affaires communales étaient fréquentes. Elles étaient ordinairement tumultueuses et entraînaient de graves désordres compromettant la tranquillité publique. Pour remédier à ces abus, le roi ordonna qu'à dater du 17 février 1787, ces assemblées générales ne seraient composées que du corps municipal et de trente députés choisis dans les vingt-six classes de citoyens.

1. Registres des délibérations de l'Hospice du 2 janvier 1807.
2. Hôtel de ville, Archives de l'état civil. Tables.

Digitized by Google

Les députés nommés en conséquence du règlement, pour ce qui regarde le corps médical, furent :

1° Pour les médecins : Claude-Bernard-Edme Guyton ;

2° Pour les chirurgiens et apothicaires : Jean Audivert.

Les syndics des communautés étaient alors :

1° Pour les chirurgiens : Antoine Garlaud ;

2° Pour les apothicaires : Jean-Baptiste Barruel. [1]

Le tableau de recensement des habitants de la ville d'Autun et dépendances en 1790 me procure le moyen de faire connaître le nom des médecins, chirurgiens et apothicaires qui formaient le corps médical à cette époque. [2]

Il était composé de :

1° Six médecins :

MM. Claude-Bernard-Edme Guyton, — Jean-Baptiste Dechevannes, — Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée Guillemardet, — François Lhomme, — André François père, — Benoît Thevenot ;

2° Quatre chirurgiens :

MM. Jean Audivert, — Jean-Baptiste Taupenot, — Michel Tripier, — Antoine Garlaud ;

3° Trois apothicaires :

MM. Jean-Baptiste Barruel, — Gabriel Cosseret, — Jean-Baptiste Tripier.

Le tableau met au nombre des personnes domiciliées à Autun, la veuve de Charles Personne, médecin, sur lequel je n'ai aucun renseignement.

1. *Règlement pour l'administration municipale de la ville d'Autun*, du 17 février 1787 ; in-4°, 16 pages ; Autun, P.-P. Dejussieu.

2. *Liste générale des domiciliés de la ville d'Autun et dépendances*, in-fol., 23 pages ; Autun, P.-P. Dejussieu, 1790.

Dr L.-M. GUYTON.

(*La fin au prochain volume.*)

Digitized by Google

NOTE

Antoine Guyton avait pour armes : *De gueules à une guitare d'or.* [1]

A la même époque vivait Claude Guyton, médecin à Nuits, lequel portait : *D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois casques de même, deux en chef, et un en pointe.* [2]

Les descendants d'Antoine Guyton ont tous porté : *D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois casques d'argent, posés deux en chef, et un en pointe* [3]; nous le voyons par les ex-libris et les cachets de la famille. Laurent-Jean-Marie Guyton avait ajouté à ses armes des supports parlants : à gauche de l'écu, un pied de *gui*; à gauche, un *thon.* [4]

Claude Masson épousa Pierrette-Geneviève Godard, fille de *N*... Godard et de Geneviève de Beauchamp, et mourut, le 10 août 1728, à l'âge de soixante-dix ans.

Balthazar Masson, fils du chirurgien Claude Masson et de Pierrette-Geneviève Godard, épousa, le 23 novembre 1751, Philiberte Delathoison, veuve de M. Bernard Margueron, notaire à Autun. Il mourut, en juillet 1777, âgé d'environ cinquante-huit ans, et fut inhumé, le 8 de ce mois, au cimetière Saint-Blaise.

Le chanoine Vorle de Marcenay, auteur d'un petit traité de médecine, mourut, âgé d'environ quatre-vingts ans, et fut inhumé, le 28 mars 1735, dans la chapelle Saint-Pierre de l'église Notre-Dame.

Denis Barrot, épousa, le 2 juin 1722, Rose Prieur, fille de *N*... Prieur et de Rose Thibaut.

Toussaint Roux, médecin du roi, maître des eaux et forêts, lieutenant général de la chancellerie, procureur-syndic de la ville, maire et prévôt royal, élu du tiers-état, était fils de Étienne-Antoine Roux et de dame Pierrette Chevalier. Il épousa, le 6 mars 1725, demoiselle Jeanne-Baptiste Blanot, fille de *N*... Blanot, seigneur d'Amanzey, et de demoiselle Antoinette Grangier.

Michel Bretin, fils de Jean-Baptiste Bretin, bourgeois à Micorge, et de Marie Bouffard, épousa, le 19 janvier 1768, à Cordesse, demoiselle Marie-Jacques Guillemardet, fille de Charles Guillemardet, premier échevin à Couches, et de dame Françoise Charton.

Louis-Henri-Alexandre Laligant, fils de François Laligant, marchand

1. Bibl. Nat. D'Hozier, *Armor. gén.* Bourgogne, Descr. t. II, p. 550; fig. p. 780.
2. Ibid. id. t. II, p. 87; fig. p. 181.
3. Ibid. id. t. II, p. 14; fig. p. 72.
4. *Armorial de la ville d'Autun*, par Harold de Fontenay; Autun, Dejussieu, 1868, in-8°, p. 107, art. 180.

Digitized by Google

à Mimeure, et de Françoise Lambert, épousa, le 26 juin 1758, Jeanne François, fille de Pierre François, marchand à Givry, et de Jeanne Reniaud.

Antoine Budin, chirurgien, fils de Claude Budin, perruquier, et de Gabrielle Mâcheron, épousa, le 27 avril 1733, Simone Millerot, fille de Pierre Millerot, cordonnier, et d'Étiennette Yvrard.

Pierre Gilbert, fils de Guillaume Gilbert, musicien, et de Bénigne-Léonarde Lafouge, épousa, le 22 novembre 1734, Jeanne Patriarche, fille de François Patriarche, tailleur de pierres.

Jean-Baptiste André, marié à Nicole Desbois, morte, le 23 mai 1743, à l'âge de soixante-douze ans, eut pour fils Jean-Baptiste André, chirurgien à Épinac.

Pierre Geoffroy, fils de Me Joseph Geoffroy, notaire et procureur à la Roche-Millay, et de Catherine Mirot, épousa, le 23 novembre 1733. Françoise Labory, fille de François Labory, chirurgien à Autun, et de Jeanne Chandelier. Il mourut, âgé d'environ quarante-huit ans, et fut inhumé, le 27 mai 1750, en l'église Notre-Dame.

Philippe-François Lhomme, né le 25 février 1712, était fils de Bernard Lhomme, notaire et procureur, et d'Anne Saclier. Il épousa Étiennette-Bernarde Sautereau, fille de Gabriel Sautereau, avocat, et de Pétronille Grangier. Il mourut, âgé d'environ soixante-quatorze ans, et fut inhumé au cimetière Saint-Blaise, le 24 octobre 1786. Il eut pour fils François-Amable Lhomme, baptisé, le 7 octobre 1760, en l'église Notre-Dame.

Jean-Baptiste Mac-Mahon, fils de Patrice Mac-Mahon et de Marguerite O'Sullivan, naquit à Limerick, et fut baptisé, le 23 juin 1715, en l'église Saint-Jean-Baptiste de cette ville [1]. Il épousa, le 13 avril 1750, Charlotte Le Belin, dame d'Éguilly, fille de feu messire Jean Le Belin, seigneur d'Éguilly et de feu Anne de Morey. Charlotte Le Belin était alors veuve de messire Jean-Baptiste Lazare de Morey, chevalier, gouverneur de Vezelay. [2]

Ils eurent pour enfants :

1° Françoise-Claudine, mariée, croyons-nous, au comte d'Urre ;

2° Charles-Laure, né le 8 mai 1752 ;

3° Anne-Jacqueline, née le 18 mai 1753, chanoinesse du Chapitre noble d'Alix, mariée, le 30 août 1777, à Jean-Charles-Alexandre, marquis d'Adhémar de Monteil de Brunier, capitaine des chevau-légers du régiment royal-lorraine-cavalerie ;

4° Maurice-François, né le 13 octobre 1754, marié à Pélagie-Edme-Marie Riquet de Caraman ;

5° Guie-Marie-Théodorine, sœur jumelle du précédent ;

1. Archives du château de Sully. *Extrait de baptême* daté du 28 mars 1748.
2. Hôtel de ville d'Autun. *Reg. de l'état civil; paroisse de Sully*, 1750.

Digitized by Google

6° Pierre, né le 10 janvier 1756 ;

7° Antoinette, née le 5 avril 1757.

Au temps de J.-B. Mac-Mahon vivait un autre J.-B. Mac-Mahon de Leadmore, son cousin éloigné, et médecin comme lui. Issu du comté de Clare en Irlande, et baptisé le 8 décembre 1718, ce dernier arriva à Paris en 1735 et se destina d'abord à l'état ecclésiastique ; son goût pour la médecine l'emporta bientôt. Reçu docteur de l'université de Reims, il fut nommé médecin de l'armée et successivement employé à l'hôpital de Neuf-Brisach et à celui de Colmar. Après avoir pris de nouveau ses grades à la faculté de Paris, il fut envoyé en Prusse, où le retinrent quelque temps l'estime du roi et la société de Voltaire. A son retour, il fut nommé médecin de l'École royale militaire de Paris, et se lia intimement avec Francklin. Il avait épousé une demoiselle Springham Clarke, née en Amérique, qu'il eut la douleur de perdre bientôt. Elle lui laissa un fils, né le 30 juillet 1770, qui entra, en 1785, dans la compagnie des cadets-gentilshommes pensionnaires à l'École Royale militaire [1]. Jean-Baptiste Mac-Mahon de Leadmore mourut à Paris, le 5 septembre 1786. [2]

Nous ignorons la descendance de cette branche. Les Mac-Mahon portent pour armes : *D'argent à trois lions léopardés l'un sur l'autre de gueules* : on les blasonne quelquefois : « armés, langués et vilenés d'azur. » [3]

Jean-Baptiste Taupenot, époux de Catherine Baré, mourut âgé de soixante et un ans et fut inhumé au cimetière de la Cathédrale, le 13 décembre 1791.

M. Guyton a classé parmi les chirurgiens d'Autun Charles Soucelyer. Nous croyons qu'il n'a jamais exercé en cette ville.

Antoine Garlaud, fils de Jean Garlaud, marchand, et de Jeanne Manière, épousa, le 14 octobre 1760, Nicole Fillion, fille de Louis Fillion, marchand, et de Marie Caillot.

Étienne Audivert, fils de Jacques Audivert, chirurgien à Jonvelle, diocèse de Besançon, et de Barbe Demandre, épousa, le 29 avril 1739, Jeanne Alaux, fille du chirurgien Arnoul Alaux et de Josèphe Macheron.

Jean Audivert, natif de Jouvelle, était fils de Jacques Audivert et de Barbe Demandre. Il épousa, le 23 septembre 1748, Jeanne Jacquois, fille de Lazare Jacquois, bourgeois à Laizy, et de Gabrielle Alaux.

Simon-Joseph Dufraigne, fils de Jacques Dufraigne, bourgeois au Jeu, et de Claudine Bouhèret, épousa, le 15 janvier 1782, Anne Françoise George, fille de Vivant George, tanneur, et d'Anne Verdereau, de Nolay.

1. Cf. Bibl. Nation. Dép. des mss. Cabinet des titres. *Dossier Mac-Mahon*

2. L'éloge de J.-B. Mac-Mahon a paru dans le *Journal de Paris* du 17 janvier 1787, et dans le *Journal de médecine militaire*, t. VI ; cahier d'octobre 1787.

3. Cf. Bibl. Nat. Cabinet des titres. *Dossier Mac-Mahon.* — Cf. aussi *Armorial de la ville d'Autun*, par Harold de Fontenay ; Autun, Dejussieu, in-8°, 1868, p. 207, art. 374

Digitized by Google

Nous connaissons de lui un ex-libris où, dans un cartouche surmonté d'une couronne de comte est un écusson chargé d'un frêne, sur le tronc duquel est écrit FRAXINUS. Au bas de ces armoiries parlantes, on lit : Ex libris Dufraigne, maitre en chirurgie, a Autun.

Outre les travaux sortis de la plume de Claude-Bernard-Edme Guyton, et cités par son neveu, ce médecin laborieux a encore laissé trois mémoires imprimés que notre confrère, M. le docteur X. Gillot, a bien voulu analyser.

M. Guyton, médecin à Sainte-Menehould, en Champagne, a publié dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, de M. A. Roux, années 1771 et 1772, trois petits mémoires ou plutôt trois observations détaillées, qui ne manquent pas d'intérêt au point de vue médical. Médecin de la seconde moitié du dix-huitième siècle, M. Guyton appartient à l'école clinique, qui en étudiant avec soin les symptômes, la marche, les formes des maladies, en dehors des traditions doctrinales et systématiques des écoles anciennes, a imprimé un nouvel essor à la science médicale, et lui a restitué pour base l'expérience et l'observation. La pratique de chaque médecin lui fournit souvent l'occasion de rencontrer certaines affections rares ou peu connues, dont la relation offre plus ou moins d'intérêt, et peut être souvent très instructive. Au dix-huitième siècle, les recueils spéciaux étaient peu nombreux, notamment pour les sciences médicales, et cependant ce sont les écrits de cette époque qui ont fourni aux auteurs modernes les matériaux de leurs descriptions nosographiques si détaillées et si précises. Il faut donc savoir gré aux médecins comme M. Guyton, qui nous ont fait connaître les résultats de leurs observations et de leur pratique.

Le premier mémoire de M. Guyton [1] est une lettre adressée à son père, médecin à Autun, sur *Une fièvre putride compliquée d'accidents vaporeux*. En traduisant dans la langue médicale moderne les termes aujourd'hui vieillis dans lesquels M. Guyton relate l'observation de sa malade, on a la description très nette et très complète d'une affection hystérique. Les causes, les symptômes, la boule hystérique, les accidents de suffocation, l'état léthargique, tout a été parfaitement observé, et ne laisse pas de doute dans l'esprit du lecteur sur la nature de la maladie. Le traitement a consisté en révulsifs et en antispasmodiques, et ne serait, du moins quant à ses moyens essentiels, désavoué par aucun médecin de notre époque.

Le deuxième mémoire, qui est le plus important [2], a pour titre :

1. *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, de M. A. Roux, t. XXXV; janvier 1771, p. 39-48.
2. Loc. cit. t. XXXVII; septembre 1772, p. 221-236.

Digitized by Google

Mémoire concernant une épidémie à Dannevoux près Verdun, par M. Guyton, médecin à Sainte-Menehould, député pour la traiter. Il est adressé à M. Vaillant, docteur en médecine à Verdun. Dans l'hiver de 1771, une épidémie meurtrière éclata à Dannevoux, Gircourt, etc., en Champagne, à huit lieues de Sainte-Menehould. M. Guyton, envoyé par l'intendant de la province de Champagne, M. Rouillé d'Orfeuil, pour combattre le fléau, reconnut que l'épidémie avait pour cause la disette générale, la température humide et froide, etc., et regarda cette maladie comme « une » fausse péripneumonie compliquée de fièvre putride vermineuse et quel- » quefois pourprée. »

De la description de M. Guyton, il résulte en effet que c'était une épidémie de *pneumonie catarrhale adynamique*, frappant de préférence les vieillards, les femmes enceintes, les gens débilités par l'influence des causes énoncées plus haut, en s'accompagnant souvent d'une éruption de *pourpre hémorrhagique*, en rapport avec l'altération du sang consécutive à la mauvaise hygiène. L'auteur a très judicieusement saisi la valeur pronostique des principaux symptômes, et en a déduit une thérapeutique rationnelle, qui a été, du reste, pleinement ratifiée par celui auquel il demandait conseil, le docteur Vaillant, de Verdun. S'élevant avec un grand sens pratique contre l'abus, répandu de son temps, des saignées et de la diète, il pose, comme indications principales, l'usage des révulsifs cutanés, des embrocations excitantes, des toniques, du quinquina, et enfin de l'alimentation des malades ; en un mot, il applique un traitement des plus rationnels, basé sur sa propre expérience, en contradiction sur bien des points avec les usages généralement admis, mais qui fut couronné de succès, comme il nous l'apprend dans une note ajoutée à son mémoire.

La même année, M. Guyton publia encore [1] une *Observation de hernie inguinale étranglée chez une femme de soixante-six ans.* La patiente présenta les signes ordinaires et bien caractérisés de cet accident, et allait périr, faute d'avoir accepté l'intervention chirurgicale qui lui avait été proposée, quand son mari se décida à ouvrir le sac herniaire avec son rasoir, et par cette opération quelque peu osée réduisit heureusement la tumeur, au grand étonnement de M. Guyton, que la curiosité du fait engagea à le relater.

Les trois mémoires qui viennent d'être indiqués n'ont pas beaucoup d'importance, mais ils dénotent dans leur auteur un grand bons sens, un jugement sain, un esprit prudent, au-dessus des préjugés de son époque, qualités qui font, sinon le médecin savant, tout au moins le bon praticien ; et c'est, il semble, le but que paraît avoir ambitionné et atteint M. Guyton.

1. *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie,* de M. A. Roux, t. XXXVIII; octobre 1772, p. 450-458.

Digitized by Google

Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée Guillemardet, fils de Jean-Baptiste Guillemardet, maître en chirurgie à Couches, et d'Anne Brémont, épousa, le 22 janvier 1788, demoiselle Lazarette Lamare, fille de M. Claude-François Lamare, avocat, et de Denise Nardon.

Le portrait du docteur Guillemardet, peint par Goya, en costume d'ambassadeur de la République, est conservé au Musée du Louvre. C'est un don de son fils, M. Guillemardet, ancien secrétaire général du ministère des finances.

Michel Tripier, fils de Jean Tripier, marchand à Ouroux, et de Jeanne Roux, épousa, le 25 avril 1758, Jeanne Delisle, fille de Antoine Delisle, marchand, et de Françoise Machereau.

Claude-Marie Gautrelet, fils de Claude Gautrelet, marchand, et de Philiberte Hallée, épousa, le 26 avril 1788, Jacquette-Adélaïde de Faultrier, fille de Pierre-Joseph de Faultrier et de Edmée-Catherine Delachasse.

Aux noms cités par M. Guyton, nous ajouterons ceux de Pierre Missolier, chirurgien, mort à l'âge de soixante-quatorze ans, et enterré au cimetière Saint-Blaise le 11 mai 1786 ;

Et de Claude Couter, opérateur, époux de Jeanne Doridot, en 1717.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. ZÜRICH

Digitized by Google

L. Bardel. ic *Paris Imp. Dumoulin Verneuil, rue de Fleurus 9*

MONNAIES TROUVÉES DANS LES FOUILLES DU MONT-BEUVRAY.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LES MONNAIES ANTIQUES

RECUEILLIES AU MONT BEUVRAY

De 1867 à 1872.

Dès l'année 1865, M. le vicomte d'Aboville faisait fouiller le plateau du mont Beuvray, et y recueillait des monnaies gauloises. Ces explorations, continuées sous la direction de M. Bulliot, ont fait exhumer une quantité considérable de monnaies antiques, que l'on peut évaluer en bloc à huit cents pièces. Dans ce nombre, il se trouvait environ 300 exemplaires très altérés par l'oxyde.

Cette collection, dont la plus grande partie est déposée aujourd'hui au Musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, est une véritable bonne fortune pour les numismatistes. Elle fournit des indications précieuses sur les types des monnaies qui se trouvent juxtaposées dans cet antique oppidum éduen, nous y remarquons certaines pièces qui jusqu'ici n'avaient pas encore été signalées; nous en notons d'autres dont la provenance habituelle n'était pas déterminée. Je crois même que, sans trop de témérité, on peut tirer de l'examen de ces monnaies quelques conséquences qui, au point de vue historique, suppléent à la rareté ou au laconisme des textes.

Je vais donner l'inventaire résumé des monnaies trouvées au mont Beuvray; je résumerai ensuite les renseignements historiques et archéologiques que l'on est en droit de déduire de cet ensemble de pièces trouvées une à une sur le même

Digitized by Google

point. J'ai cru utile de joindre à ce travail une planche qui donnât une représentation fidèle des types les plus curieux, lorsqu'ils ne sont pas inédits ; pour les autres, je renvoie aux planches du *Dictionnaire d'Archéologie celtique*, et aux publications de J. Lelewel et de E. Lambert.

I

Monnaies d'or.

1. Profil tourné à gauche ; grénetis.

℞. Cheval galopant à droite ; au dessus un cercle perlé. *Quart de statère.*

2. Profil tourné à droite.

℞. Cheval conduit à droite par un aurige ; dessous une roue à quatre rayons. *Statère.*

Voilà les deux seules pièces en or trouvées jusqu'à ce jour au mont Beuvray : elles sont sensiblement concaves, d'un métal très altéré ; la seconde est très fruste. Des statères analogues à celui que je viens de décrire se rencontrent assez souvent en Suisse et en Franche-Comté. M. le docteur Meyer en a publié quelques variétés sur sa planche 11, nos 95 à 100. [1]

Monnaies d'argent.

3. Je commence par une série de 52 deniers qui appartiennent au groupe attribué aux Eduens par M. de Saulcy [2]; par leurs variétés ils forment plusieurs groupes :

a. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval galopant à gauche, au dessus et au dessous un annelet. 21 ex.

b. Mêmes types ; au-dessus du cheval une rouelle à quatre rayons, au dessous un annelet. 2 ex.

1. *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterlandische Alterthümer)*, in Zurich. Band. XV, Heft 1, 1863.

2. *Rev. num.* 1862, p. 1 à 31, 89 à 103; 1866, 229 à 264. — *Rev. arch.* 1869, p. 57 à 71, 122 à 139.

Digitized by Google

c. Mêmes types; au-dessus du cheval une croix, au dessous une rouelle à quatre rayons. 1 ex. (*Lelewel*, pl. IV, n° 44.)

d. Mêmes types; au-dessus du cheval deux annelets passés l'un dans l'autre et formant chaîne. 1 ex.

e. Tête nue à droite, les cheveux disposés en très grosses mèches.

℞. Cheval galopant à droite; devant sa tête une sorte de disque emmanché; sous son ventre une lyre. 12 ex. *Voy.* pl. I, n° 1. — On connaît plusieurs variétés du denier à la lyre : sur l'une on voit un annelet, sur une autre un oiseau au-dessus de la croupe du cheval. La lyre paraît aussi sur des statères d'or évidemment éduens. — Ces deniers, qui sont les plus anciens de ceux qui ont été recueillis au mont Beuvray, peuvent remonter à la fin du second siècle avant l'ère chrétienne. Voy. *Lelewel*, pl. VI, n° 9. *Rev. num.* 1860, pl. IV.

f. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval à gauche; au dessus KAA, dessous un *delta* et un *epsilon*. 17 ex. *Lelewel*, pl. IV, 44.

g. Mêmes types et légende; sous le cheval une roue à quatre rayons. 6 ex.

h. Mêmes types et légende; sous le cheval une rouelle au-dessus d'un *epsilon* renversé. 2 ex.

4. DVBNOCOV. Tête à droite.

℞. DVBNOREIX. Personnage marchant à gauche et tenant un sanglier placé au sommet d'une hampe. 1 ex. — M. de Saulcy propose de voir dans ces deux noms ceux de *Dumnacus* et de *Dumnorix*. *Lelewel*, pl. IV, 45. *Dict. d'archéol. celt.*, n° 66.

5. ANORBOS. Tête casquée à droite.

℞. DVBNORX. Cheval à droite. 1 ex. — Cette monnaie était au nombre de 20 exemplaires dans la trouvaille de Chantenay (Nièvre), et de 1200 dans celle de la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne). — M. de Saulcy y voit l'alliance de *Dumnorix* avec un chef voisin, peut-être biturige. *Lelewel*, pl. IV, n° 46.

Digitized by Google

6. Tête à chevelure divisée en grosses mèches, à droite, un torques au cou.

℞. DOVBNORIX. Cheval à droite. 2 ex. — M. de Saulcy a fait remarquer que la tête gravée sur le droit de cette monnaie est identique à celle qui paraît sur des deniers déchiffrés jusqu'ici DIASVLOS, et qu'il lit DIVISAGOS, qui serait le nom de *Divitiacus*, frère de *Dumnorix*.

7. EDVIS. Tête d'Apollon.

℞. ORGETIR. Ours passant à droite. 1 ex.

a. ATPILLI. Tête à gauche.

℞. ORCETIRIX. Cheval à gauche, dessous un astre et quelquefois un dauphin. 5 ex. Ces pièces sont attribuées à *Orgétorix*, le chef de la grande émigration helvète. *Dict. d'arch. celt.*, nos 63 et 75.

8. NINNOC. Tête à gauche.

℞. MAVC. Sanglier à droite. 1 ex. *Lelewel*, pl. IV, 26. M. de Saulcy attribue ce dernier aux Sénons, bien qu'il se trouve fréquemment en Suisse. M. Meyer signale une découverte considérable de ces pièces faite à Balstat, canton de Soleure; elles y étaient mêlées avec des deniers au rameau, dont on n'a pas encore trouvé un exemplaire au mont Beuvray, et le denier suivant.

9. Q.DOCI. Tête casquée à gauche.

℞. Q.DOCI SAMF. Cheval à gauche. 15 ex. *Lelewel*, pl. IV, 35 et 36.

10. TOGIRIX. Tête casquée à gauche.

℞. TOGIRIX. Cheval galopant à gauche, dessous un lézard. 14 ex. *Lelewel*, pl. IV, 49.

11. SOLIMA. Tête à gauche.

℞. SOLIMA. Cheval à gauche, dessous un dauphin. 7 ex. *Lelewel*, pl. IV, 38 et 39. Ces deniers sont attribués aux Bituriges.

12. Tête à gauche.

℞. SEQVANOIOTVOS. Sanglier à gauche. 11 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 15.

Digitized by Google

13. DVRNACOS. Tête casquée à droite.

℞. AVSCRO. Cavalier galopant à droite, la lance en arrêt. 9 ex. *Lelewel*, pl. IV, 52. Ces monnaies, qui semblent toutes usées par suite d'un long usage, appartiennent à une série de pièces que M. de Saulcy considère comme frappées par les peuples gaulois ligués contre les Germains amenés par Arioviste.

14. ATEVLA. Tête ailée de la Victoire à gauche.

℞. VLATOS. Cheval à droite la tête levée, dessous un quatre-feuilles. 5 ex. *Lelewel*, pl. V, 10. L'un de ces exemplaires a une étoile à cinq pointes au lieu du quatre-feuilles.

15. Tête de Vénus à gauche.

℞. VIIPOTAL. Guerrier debout tenant une haste, une enseigne au sanglier, et un bouclier. 5 ex. *Dict. d'arch. celt.*, nos 711 et 184.

a. Même tête.

℞. VIIPOTAL. Lion marchant à gauche. 1 ex. *Voy.* pl. I, n° 2.

16. Tête casquée à gauche.

℞. SANTONOS. Cheval galopant à droite, dessous une étoile. 3 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 22.

a. ARIVOS. Tête casquée à gauche.

℞. SANTONOS. Cheval galopant à droite, dessous un cercle perlé et centré. 1 ex. *Lelewel*, pl. V, 9.

17. Denier très fruste des Volces arécomiques, au type de la croix. 1 ex.

18. ....VOT. Profil à droite.

℞. Cheval marchant à droite, au dessus un annelet, au dessous un cercle centré. 1 ex. — J'ai déjà publié un exemplaire de cette pièce d'après un exemplaire moins bien conservé, sur lequel j'ai déchiffré QVOT. *Rev. num.* 1846, p. 260, pl. XIV, n° 5.

19. Oboles massaliètes, au type de la roue à quatre rayons avec les initiales MA. 20 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 169. Toutes ces pièces sont frustes et altérées par un long usage.

Digitized by Google

20. Tête diadémée à gauche.

℞. SVOV.... Croix formée de quatre rayons en forme de larmes cantonnés de quatre pointes. 1 ex. *Voy.* pl. I, n° 5.

21. DVRNA. Tête à gauche.

℞. AVSC, dans les rayons d'une roue. 5 ex. *Voy.* pl. I, n° 4. M. de Saulcy a donné la véritable lecture de cette pièce, qui avait été attribuée aux *Auscii* par le marquis de Lagoy. Il y voit une division monétaire du denier que j'ai décrit plus haut sous le n° 13. [1]

22. Tête barbare à droite.

℞. Cheval attelé, courant à droite, dessous une lyre. 1 ex. Statère d'argent armoricain des *Curiosolites*.

Viennent maintenant les monnaies romaines recueillies au mont Beuvray. Nous verrons plus loin le parti que l'on peut tirer de leur présence.

		Cohen	Ans de Rome	avant J.-C.
23	L.MINVCI	XXVIII, 2	574	180
24	T. CLOVLI	XII, 2	653	102
25	Q. TITI (2 ex.)	XXIX, 1	660	93
26	D. SILANVS	XXIII	665	89
27	TITVRI	XXXIX, 5	666	88
27bis	C.LICINIVS	XXIV, 1	669	85
27ter	CN.LENT.	XIV, 8	668	86
28	Q. THERM.	XXVIII, 5	670	84
29	CREPVS.	XVI	671	83
29bis	SCAVRVS AED.CVR.	I, 1	696	58
30	PVTEAL SCRIBON.	XXXVI, 2	700	54
30bis	CAESAR	XX, 11	709	45
31	M.ANT.	IV, 13	711	43

Monnaies de bronze et de potin.

36. La série la plus nombreuse de monnaies gauloises provenant du Beuvray comprend des pièces de bronze, coulées, offrant

1. Il faut noter que sur la planche, le graveur a mis par erreur un R à la place de la lettre A.

Digitized by Google

au droit une tête barbare diadémée à gauche ; au revers un quadrupède cornu, les jambes pliées, la queue relevée en forme de S. Parmi ces pièces, qui étaient au nombre de 125, on constate une dégénérescence marquée et quelques variétés. *Voy.* pl. I, n° 5. Sur quatre exemplaires, le quadrupède est tourné à droite; sur un seul, la tête est à droite; sur deux, la tête est devenue un type tellement barbare, que, si on ne suivait pas la série dans sa marche descendante, on ne devinerait pas ce que le graveur a voulu représenter.—*Dict. d'arch. celt.*, n° 175.

Pendant longtemps on a cru que ces bronzes et leurs analogues étaient les produits les plus antiques du monnayage gaulois. Aujourd'hui, il est reconnu et admis qu'à toute époque, dans l'art monétaire, les types les mieux gravés sont de l'époque la plus reculée : d'après la barbarie du style on constate la date approximative des copies, s'éloignant toujours davantage du type primitif.

Parmi les monnaies dont nous nous occupons en ce moment, les premières sont bien conservées et ne paraissent pas avoir circulé; elles ont été recueillies en nombre dans un lieu où M. Bulliot a cru reconnaître l'atelier d'un ouvrier en métaux, peut-être d'un émailleur. On serait très porté à croire que ces pièces ont été coulées dans cet atelier même.

Ce système de monnaies coulées a existé simultanément chez les Séquanes [1], chez les Helvètes [2], chez les Leuques [3]. Suivant les peuplades, la tête du droit varie; mais, au revers, on reconnaît toujours le même animal cornu. M. Desor, en 1854, en a retrouvé plusieurs exemplaires à la station lacustre de la Tène [4]. Cet animal cornu sert même d'ornement à une garni-

1. Voy. *Rev. num.* 1838, pl. I. J'y ai fait graver une série de monnaies semblables à celles-ci, attribuées alors aux Santons, mais que j'ai reconnu depuis appartenir aux Séquanes. Voy. aussi *même recueil*, 1846, p. 257 et *seq.*

2. *Rev. num.* 1839, p. 66.

3. Les bronzes leuques coulés, pareils à celui que je signale sous le n° 46, se trouvent par centaines en Lorraine à Naix, à Boviolles et à Tarquinpol.

4. E. Desor, *Les Palafittes*, p. 98.

Digitized by Google

ture de fourreau, reproduit dans l'ouvrage du même archéologue [1]; il le considère comme l'emblème caractéristique des Gaulois, sans donner la preuve de cette affirmation, d'autant plus contestable que le sanglier est, sans aucun doute, le véritable symbole national de nos ancêtres. — Les affirmations données ainsi par des érudits aussi autorisés que M. Desor, qui est un archéologue éminent, mais qui n'a pas fait une étude spéciale de la numismatique, ont le grand inconvénient de donner naissance à des erreurs; or, ces erreurs se propagent rapidement, grâce aux compilations qui ont la prétention de vulgariser la science. Ainsi, le livre de M. Figuier, sur l'*Homme primitif*, livre qui a eu un si grand succès de publicité, reproduit les conjectures de M. Desor sur le sujet qui nous occupe en ce moment, et les admet comme des faits acquis. Les quelques lignes consacrées dans ce livre à la numismatique gauloise contiennent les erreurs les plus regrettables.

37. Après cette série, viennent, au nombre de 73, d'autres bronzes ou potins, qui paraissent pour la première fois. Par leur fabrique, ils doivent être placés un peu avant ceux qui sont compris sous le numéro précédent. Au droit, on voit une tête casquée à droite; au revers, un taureau à droite, la tête de face, surmonté d'un symbole en forme de S allongé. *Voy.* pl. I, n° 6. Dans cette série, je n'aperçois pas de dégénérescence; ces pièces ont été frappées chez les Éduens, pendant un intervalle assez limité, et le taureau qui paraît ici d'une manière incontestable pourrait être le prototype des affreux potins dont je parlais dans le paragraphe précédent : ainsi s'expliquerait la présence de cet animal *cornu;* les graveurs, peu habiles, ont pu trouver plus commode de représenter un taureau la tête de *profil* qu'un taureau la tête de *face*. — Quant à l'origine de ce taureau, je la trouve tout naturellement sur la monnaie de bronze frappée par les Massaliètes, postérieurement à l'an 49 avant l'ère chrétienne, alors que la puissance

1. E. Desor, *Les Palafittes*, p. 85.

Digitized by Google

de cette grande république avait été considérablement diminuée par le triomphe de César. Dans son livre sur la *Numismatique de la Narbonnaise*, M. de la Saussaye a réuni sur ses planches des dessins assez nombreux de monnaies massaliètes en bronze coulé, qui me semblent de nature à confirmer l'opinion que j'avance.

38. Profil barbare à gauche.

℞. Hippocampe, ou cheval marin, à droite. Cette monnaie est représentée au Beuvray par 59 exemplaires. *Voy.* pl. I, n° 7. Je ne sache pas qu'on l'ait encore gravée. M. de Saulcy ayant remarqué que l'hippocampe paraît sur des deniers qui se trouvent exclusivement dans l'ancien territoire allobroge, sur le mont Joux, au Saint-Bernard, à Lyon, à Genève, propose d'attribuer ces bronzes aux Allobroges, voisins du lac Leman. Cette attribution me semble d'autant plus satisfaisante, que M. Hucher vient de signaler un statère d'or, portant également un hippocampe, et trouvé dans cette région.

39. Le Beuvray a aussi fourni 28 exemplaires d'un bronze gaulois jusqu'ici fort rare, et qui offre des types assez singuliers. Au droit, le champ est partagé en deux parties égales par une ligne horizontale. Dans le compartiment supérieur on lit, en caractères gravés en creux, le mot SEGISV [1]. Au revers, on voit un personnage ailé, debout sur la croupe d'un quadrupède marchant à droite. *Voy.* pl. I, n° 8; *Lelewel*, pl. VII, 43.

Des numismatistes pensent que SEGISV est ici l'ethnique des Ségusiaves. Avant d'admettre cette identification, il y aurait lieu de s'assurer si ces bronzes se trouvent sur le territoire ségusiave : or, jusqu'ici, les renseignements que j'ai recueillis m'ont appris que si dans le Lyonnais et le Forez on trouve assez fréquemment le n° 5 de notre planche, on n'y a pas encore rencontré le n° 8. Je me contente donc, pour le moment, de noter que cette monnaie est la seule, avec le n° 42 ci-dessous décrit, qui porte des légendes en caractères creux. Or, cette

1. M. de Saulcy pense que cette légende est gravée sur une tête barbare

Digitized by Google

dernière est reconnue comme éduenne. Je noterai aussi que le personnage représenté au revers rappelle ces génies ailés, privés de bras, qui tiennent une place importante dans la numismatique gauloise. Il suffit de renvoyer à la dissertation de M. de la Saussaye sur le druide Abaris [1], et de signaler certains bronzes des Aulerques Eburovices, sur lesquels un génie ailé lutte contre un lion [2]; enfin, les nombreux statères armoricains sur lesquels un personnage analogue paraît sur le char attelé. La similitude des légendes me fait mentionner de suite un autre bronze très rare, dont les quelques exemplaires connus viennent de la Bourgogne.

40. Tête de face.

℞. SEGISV. Aigle éployé, de face, tenant dans ses serres un bucrane. 2 ex. *Voy.* pl. I, n° 9. Cette pièce, sur laquelle Ch. Lenormant avait cru pouvoir lire ALISIIA, a été déjà signalée par mon ami, M. Hucher, dans les *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts de la Sarthe*, en 1857. Mon érudit confrère a fait remarquer alors que le type du revers n'est pas sans analogie avec celui qui paraît sur quelques monnaies d'Alexandrie de Troade.

41. Tête nue à droite, derrière un annelet centré.

℞. DIAV. Lion à droite, dessous deux annelets et A. 15 ex. *Voy.* pl. I, n° 10. En comparant plusieurs exemplaires de sa collection, M. de Saulcy a cru pouvoir lire DIAVCO, qu'il considère comme un nom de chef éduen.

42. DIAVCOS. Buste à gauche.

℞. Lion bondissant à gauche. 3 ex. *Voy.* pl. I, n° 11. Cette précieuse monnaie, qui porte également le nom d'un chef éduen, n'était encore connue que par un exemplaire unique, trouvé à Minot (Côte-d'Or), et publié par M. Th. de Saint-Ferjeux. [3]

1. *Rev. num.* 1842, p. 165.
2. *Lelewel*, atlas, pl. IX, n° 47.
3. *Ann. de la Soc. de Numismatique*, 1867, pl. VII, 49.

Digitized by Google

43. Tête casquée à droite, avec torques; devant un sceptre ou fer de lance; double rang de grénetis.

℞. Quadrupède à droite, buvant dans un vase posé par terre; derrière lui un arbre. 14 ex. *Voy.* pl. I, n° 12. Ce bronze a déjà été publié, en 1847, par le marquis de Lagoy [1]; plus tard, par Ed. Lambert [2]. Lagoy fait judicieusement observer l'analogie de type qui existe entre ces pièces et les monnaies aux légendes TVRONOS-TRICCOS sur lesquelles on voit un quadrupède devant un diota. M. de Saulcy, prenant en considération l'analogie du droit avec celui des deniers de Litavicus, donne ce bronze aux Éduens.

44. Sanglier à droite.

℞. Cheval à gauche, au dessus un fleuron. 1 ex. Lelewel a publié une pièce analogue, pl. V, n° 14.

45. Tête à gauche.

℞. Aigle combattant un serpent. 13 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 155.

46. Variété de la monnaie précédente, avec une croix cantonnée de quatre points, placée entre l'aigle et le serpent. 3 ex. *Id.*, n° 156.

47. Tête à gauche.

℞. CALIAGIIIS, aigle éployé. 11 ex. *Id.*, n° 158.

48. Tête barbare et diadémée à gauche.

℞. Aigle éployé regardant à droite. 13 ex. *Voy.* pl. I, n° 13.

49. Variété à l'aigle marchant de profil à droite. 1 ex.

50. Variétés à l'aigle marchant à gauche, 6 ex. *Voy.* pl. I, n° 14.

51. Trois objets en forme de langues ou de larmes formant rosace.

℞. Trois animaux. 10 ex. *Lelewel*, pl. IX, 20. M. de Saulcy attribue ces pièces aux Lingons ou aux Tricasses.

1. *Essai de monog. d'une série de méd. gaul.*, pl. VII, 49.
2. *Num. du N.-O. de la Gaule*, 2e partie, pl. XVI, 27.

Digitized by Google

52. Tête diadémée à gauche.

℞. Cheval galopant à gauche; au dessus un bouclier gaulois, au dessous une roue à plusieurs rayons. 11 ex. *Voy.* pl. I, n° 15. Ce sont les fouilles du Beuvray qui ont fait connaître les premiers exemplaires de cette monnaie.

53. Tête barbare et laurée à gauche.

℞. Animal cornu, les jambes pliées et la queue relevée en forme de S. Cette variété de monnaie séquane était unique. *Lelewel*, pl. I, 18.

54. Tête à gauche, barbare.

℞. Sanglier à gauche. 1 ex. *Lelewel*, pl. IV, 29.

55. Personnage accroupi, de face.

℞. Sanglier à droite, au dessus un symbole en monogramme. 2 ex. *Lelewel*, pl. IX, 17.

56. Tête nue à gauche, derrière A, initiale du nom des Arvernes.

℞. Cheval à gauche, dessous et dessus un cercle 3 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 131.

57. Tête barbare à gauche, les cheveux hérissés.

℞. Cheval à gauche. 4 ex. *Dict. d'arch. celt.*, n° 168.

58. Tête à droite.

℞. Quadrupède cornu, la queue en S, les jambes pliées, à droite. 1 ex.

59. Tête à gauche.

℞. Le champ est occupé par un symbole formant un quatre-feuilles. 2 ex. *Lelewel*, pl. VII, 71.

60. Tête à droite.

℞. Porc marchant à droite, dessous une fleur à cinq pétales qui, par suite de la dégénérescence du type, deviennent quelquefois des points. 6 ex.

61. Imitation de monnaie massaliète, frappée probablement dans la Gaule transalpine. 1 ex.

Digitized by Google

62. Tête à droite.

℞. Cheval ailé à gauche, dessous une branche d'arbre. 1 ex. *Lelewel*, pl. VI, 31. On connaît plusieurs exemplaires de cette pièce qui laissent deviner quelques lettres; mais la légende n'a pas encore été déchiffrée.

63. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval marchant à droite, dessous un sanglier. 1 ex.

64. Monnaie nervienne. 3 ex. A. Hermand, *Num. gallo-belge*, pl. VI.

65. EPAD. Tête casquée à droite.

℞. Guerrier debout, vêtu à la romaine et tenant un étendard romain. 6 ex. Cette pièce est attribuée à l'Arverne *Epasnactus*, après sa soumission aux Romains. *Dict. d'arch. celt.* n° 94.

66. REMOS ATISIOS. Tête à gauche.

℞. Lion à gauche, au dessous un dauphin. 1 ex. *Id.* n° 108,

67. Tête casquée à droite.

℞. GERMANVS INDVTILLIF. Taureau à gauche. 5 ex. *Id.* n° 118.

68. Tête à droite, imitée de celle d'Apollon.

℞. CAMBIL. Lion à droite. 2 ex. *Id.* n° 135.

69. Tête à gauche.

℞. EKPIT. Chèvre regardant en arrière. 3 ex. *Lelewel*, pl. VI, 59.

70. PIXTILOS. Tête de femme à droite.

℞. Griffon volant à droite. 1 ex.

71. PIXTILOS. Tête de femme à gauche.

℞. Chien regardant en arrière, au dessus un lézard. 1 ex. *Lelewel*, pl. VII, 61.

72. Tête à gauche.

℞. ABVDOS. Cheval galopant à gauche. 3 ex. Un exemplaire donne une légende fruste, dans laquelle on ne peut lire que DVA... *Dict. d'arch. celt.* n° 145.

73. Tête de Mercure à droite.

℞. ΔOITTOΣTΔAHTΩN. Trépied. 3 ex. *Dict. d'arch. celt.* n° 29.

Digitized by Google

74. ANDOBRV. Tête casquée à gauche.

℞. Cavalier à droite. 2 ex. *Id.* n° 89.

75. Deux profils adossés en sens inverse.

℞. Sanglier à gauche, dessous une légende en deux lignes, que Duchalais déchiffrait VINDIA, et dans laquelle M. de Saulcy propose de lire AIDOVIN, en y voyant une forme du nom des Eduens. 2 ex. *Lelewel*, VI, 57.

76. MAGVRIX. Tête de Diane à droite.

℞. Déesse ailée s'appuyant sur un carnyx à gauche. 1 ex. *Voy.* pl. I, n° 16. — Cette curieuse monnaie n'était connue que par deux exemplaires, l'un au musée de Rouen, l'autre dans la collection de Saulcy. La pièce trouvée au Beuvray était tellement oxydée qu'au bout de peu de jours elle tomba en poussière.

77. Tête casquée à gauche.

℞. CRICIRV. Cheval ailé à gauche. 1 ex. M. de Saulcy suppose que *Criciru* est la véritable forme du nom de *Correus*, chef des Bellovaques. *Lelewel*, IV, 56.

78. Tête de femme à gauche.

℞. VANDIILIOS. Aigle éployé. 2 ex. *Lelewel*, IV, 5.

79. GIAMILOS. Tête à droite.

℞. Oiseau : on lit quelquefois SIINV. 1 ex. M. de Saulcy attribue ces deux pièces aux Sénons.

80. ELKECOOVIX. Tête casquée à droite, derrière une feuille de lierre.

℞. TACGIITIOC. Cheval ailé. 3 ex. Cette monnaie est attribuée à Tasgèce, chef des Carnutes. *Lelewel*, IV, 57.

81. ATECTORI. Tête à droite.

℞. Taureau à droite, dessus un annelet, dessous un fleuron. 1 ex. *Lelewel*, IX, 23.

82. Monnaie en bronze de *Massalia*, de petit module.

Je termine ce long inventaire par la description des *seules monnaies romaines* recueillies au mont Beuvray. Il faut noter

Digitized by Google

que les chiffres que je donne peuvent être augmentés pour les nos 84, 85, et d'une quinzaine d'exemplaires qui comprennent des pièces complétement frustes, mais que leur module et leur métal peuvent, jusqu'à un certain point, laisser deviner.

83. As romains au type de la double tête de Janus et de la proue de navire. 5 ex.

84. As de L. RVBRI DOSSEN. *Cohen*, pl. LX. An de Rome 668, avant J.-C. 86. 1 ex.

85. Bronzes de la colonie de Nîmes. 6 ex. Sur les exemplaires passablement conservés, on ne voit pas de couronne sur la tête d'Auguste. Ces exemplaires ont donc été frappés antérieurement à l'an 27 avant J.-C. La même observation doit être faite pour le numéro suivant.

86. Bronzes de la colonie de Vienne, qui offrent le même détail et qui, d'ailleurs ne donnent pas à Octave le titre, d'*Auguste*. 3 ex. — Il ne faut pas oublier qu'Octave ne fut appelé Auguste par le Sénat qu'en l'an 727 (27 ans avant J.-C.), et ne reçut la couronne civique ou de chêne que la même année, et la couronne de laurier en 725 (29). Il en résulte que les monnaies sur lesquelles l'effigie d'Octave est nue, et non accompagnée de l'épithète *Auguste*, sont nécessairement antérieures aux années 29 et 27 avant l'ère chrétienne.

87. IMP. CAESAR. Tête laurée d'Auguste, à droite.

℟. AVGVSTVS. Aigle éployé. 6 ex. Ce que je viens de dire à propos du numéro précédent s'applique à cette monnaie qui est postérieure, par conséquent à l'an 27. Je suis assez disposé à considérer les petits bronzes gaulois, mentionnés plus haut sous le n° 48, comme contemporains de cette pièce, dont ils seraient d'informes imitations. Les numismatistes s'accordent du reste à considérer ce petit bronze comme frappé hors de Rome.

88. Bronze d'Auguste du monétaire L. Naevius Surdinus, *Cohen*, LX, 1. An 10 avant J.-C. 1 ex.

89. Monnaies au type de l'Autel de Lyon, avec la légende

Digitized by Google

ROM. ET AVG. 12 ex. Ces pièces sont barbares, et par conséquent des imitations des bronzes lyonnais : on trouve de ces imitations sur tous les points de la France et jusqu'en Bretagne. Bien qu'en petit nombre, ce sont les monnaies les moins anciennes provenant du Beuvray. Elles sont nécessairement postérieures à l'an 10 avant l'ère chrétienne, date de la consécration de l'autel fondé par les peuples des trois Gaules au confluent du Rhône et de la Saône. Leur mauvaise conservation ne permet guère de décider si nous avons là des bronzes d'Auguste ou de Tibère, qui succéda à celui-ci l'an 14 de l'ère chrétienne; ces deux princes, en effet, paraissent sur des pièces presque identiques, au type de l'Autel de Lyon. Cependant, l'absence au Beuvray de toute monnaie romaine postérieure à la première année après J.-C. me fait pencher pour Auguste.

II

Il me reste maintenant à proposer quelques appréciations sur les conséquences que l'on peut déduire de cet ensemble de monnaies antiques recueillies sur le même point. Cette partie de mon travail n'est pas définitive; les fouilles continuent, grâce au zèle infatigable de M. Bulliot, et on est loin d'avoir exploré toutes les ruines du mont Beuvray. Tout au plus peut-on supposer que la partie fouillée est la région de l'ancien oppidum qui fut habitée jusqu'à la dernière année avant l'abandon du Beuvray. Plus tard, s'il y a lieu, je noterai les nouvelles découvertes numismatiques, et il se pourra que plusieurs des conclusions proposées dans le travail que je présente aujourd'hui, sous toutes réserves, à la Société Éduenne soient modifiées.

Remarquons, tout d'abord, que les monnaies dont je viens de donner le catalogue raisonné s'arrêtent brusquement à une date à peu près fixée : ce sont les cinq dernières années avant l'ère chrétienne. Ordinairement, dans les localités où on explore

Digitized by Google

des ruines, les fouilles révèlent des monnaies de tous les règnes, jusqu'à Constantin et aux Valentinien. Au mont Beuvray, on n'a pas encore recueilli un bronze romain postérieur aux premières monnaies au type de l'Autel de Lyon.

Cette série de monnaies a aussi ce caractère particulier, qu'elle ne représente pas un trésor exhumé en bloc, mais une collection de pièces éparpillées sur le sol et dans les habitations sur une assez grande étendue. Elle est donc le résultat de l'habitation prolongée d'une population sédentaire. La date indiquée par les monnaies les plus récentes indique que cette population abandonna brusquement sa résidence à un moment que l'on peut apprécier.

L'époque à laquelle le mont Beuvray commença à recevoir des habitants qui y séjournèrent peut aussi se deviner sans grand effort d'imagination. En effet, les monnaies d'or y figurent exceptionnellement, et elles ne sont pas du pays ; les monnaies d'argent, dont l'antiquité peut-être déterminée, comme les oboles massaliètes et les derniers à la légende AVSCRO, sont tellement usées qu'elles avaient cours depuis longues années lorsqu'elles furent confiées à la terre. Les pièces les plus nombreuses sont de la période qui est comprise entre la soumission de la Gaule, en 52, et l'organisation administrative décrétée par Auguste. [1]

Plusieurs découvertes faites dans les régions dont le mont Beuvray est le centre permettent d'établir des synchronismes importants pour ce qui concerne les dates d'émission des pièces qui se trouvent dans chacun de ces dépôts. Rappelons à ce sujet quelques lignes que j'emprunte au tome second de l'*Histoire de la monnaie romaine* de M. Mommsen, traduite, par le duc de Blacas et éditée par M. le baron de Witte : « Nous » n'avons pas de données très exactes sur les dépôts renfer- » mant des monnaies gauloises mêlées aux deniers romains » (de la République); il sont cependant assez nombreux en

1. *Rev. des questions historiques*, t. V, p. 1 et *seq.*

Digitized by Google

» France. Lorsque cette lacune aura été comblée, on pourra » déterminer avec exactitude la date encore incertaine des » quinaires gaulois (p. 146). »

Les découvertes auxquelles je fais allusion sont celles de Chantenay (Nièvre), chez les Eduens; Alise (Côte-d'Or), chez les Mandubiens, et la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne), chez les Lingons. Remarquons qu'à Chantenay et à la Villeneuve-au-Roi, il n'y avait que des monnaies d'argent : ceux qui enfouirent ces dépôts monétaires n'avaient pas voulu s'embarrasser de cuivre : à Alise, au contraire, il y avait des pièces de cuivre; le possesseur du trésor était sans doute du pays; il l'habitait du moins depuis un certain temps.

A la Villeneuve-au-Roi, 15,000 deniers gaulois sont exhumés sans qu'on signale la présence d'un seul exemplaire de monnaie de la République romaine. M. de Saulcy en a conclu que ces pièces n'étaient pas encore reçues dans le commerce en Gaule, et il place la date de cet enfouissement à l'an 58 avant l'ère chrétienne.

A Alise, il y avait un assez grand nombre de monnaies de la République; les plus récentes sont de l'an 54, on est donc amené tout naturellement à penser que l'ensemble du dépôt fut confié à la terre vers l'an 51. [1]

A Chantenay, nous voyons encore une collection considérable de deniers de la République, et ils donnent comme date la plus récente l'an 36 avant l'ère chrétienne.

Je répète que les monnaies du Beuvray, les moins anciennes, recueillies jusqu'à ce jour ne dépassent pas l'an 5 environ. Les bronzes lyonnais, à la légende ROM. ET AVG., postérieurs n'y sont qu'accidentellement, comme je l'expliquerai plus tard. [2]

1. *Dict. d'archéol. celt.*, t. I, p. 36 et *seq.*

2. Notons ici que les nos 4, 9, 10, 12, 13 et 15 ont été signalés dans la trouvaille de Cheverny (Loir-et-Cher) avec des deniers de M. PORC. LAECA, Q. FABI. LABEO, et C. ALLI. BALA, qui correspondent avec les années 90 et 89 avant Jésus-Christ. A Beauvoisin (Drôme), on a trouvé 196 deniers et 11 quinaires romains avec 40 deniers gaulois de DVRNACOS-AVSCROCOS et DVRNACVS-

Digitized by Google

Maintenant, en récapitulant les monnaies analogues recueillies à la Villeneuve-au-Roi, à Alise et à Chantenay, nous pouvons constater les faits suivants :

Sur les 22 variétés de types de monnaies d'argent, il y en a 5, savoir les nos 8, 18, 20, 21 et 22, qui ne sont pas représentées dans les découvertes ci-dessus rappelées. — Cinq monnaies, savoir les nos 3 *a*, 7, 14, 15 *a* et 16, ne paraissent qu'à Chantenay; elles ne sont donc pas antérieures à l'an 36, mais évidemment postérieures à l'an 51. — Les autres pièces, nos 5, 9, 10 à 12, communes aux quatre découvertes, sont antérieures à l'an 51. Voilà pour le numéraire d'argent; passons au bronze. Ici nous n'avons jusqu'à présent qu'un terme de comparaison, qui est la découverte d'Alise, la seule où il se trouvait de la monnaie de cuivre mêlée à de la monnaie d'argent. Nous ne pouvons donc que nous borner à apprécier les pièces antérieures ou postérieures à l'an 51 qui avaient cours dans la région dont le pays Éduen était le centre.

Au mont Beuvray, nous avons seulement huit des types observés à Alise; ce sont les nos 43, 46, 47, 54, 56, 57, 60. Nous pouvons donc admettre en principe que la plupart des autres types du Beuvray n'ont été émis que postérieurement à l'an 51, surtout ceux qui, par le nombre des exemplaires, paraissent avoir eu un cours répandu chez les Éduens. Je répète

DONNVS; les monnaies romaines les plus récentes étaient de 725-727 de Rome (29 à 27 av. J.-C.). A Arbanatz (Gironde), le no 14 s'est rencontré avec 966 deniers romains dont le plus récent était de l'an 716 de Rome (38 ans avant J.-C.). Au camp ou oppidum de Bonneuil, en la commune de Saint-Martin-la-Rivière (Vienne), on trouva avec 50 deniers en quinaire de la République environ 200 monnaies gauloises dont plusieurs en bon or et le reste en argent. Les statères étaient des pièces anépigraphes au type picton, des ABVDOS et des SOLIMA; les deniers étaient analogues aux nos 9, 10 et 16; on y remarquait aussi celui de IVLIOS DVRAT. Parmi les deniers romains qui malheureusement n'ont pas été scrupuleusement catalogués, il y en avait des familles Æmilia, Pomponia et Julia, ce dernier de l'an 704 de Rome (50 av. J.-C.). A Civeaux, localité distante de Bonneuil de quatre kilomètres, on a recueilli deux statères à la légende ABVDOS ainsi que les nos 3, 10, 16, avec des deniers des familles Julia, Porcia, Postumia et Volteia.

Digitized by Google

à dessein que les potins coulés les plus barbares sont les *monnaies les moins anciennes*.

Examinons maintenant les monnaies du Beuvray au point de vue des peuples auxquels elles peuvent être attribuées. Je ne parle ici que des monnaies trouvées en nombre : celles qui ne se trouvent que par unités ne peuvent rien apprendre au point de vue que j'envisage en ce moment ; elles ne se rencontrent ici que par hasard, comme jadis le billon allemand parmi nos liards français.

Les monnaies attribuées aux *Éduens* dominent nécessairement ; ce sont les nos 3 à 7, 36, 37, 39, 40 à 43, 52. Puis viennent les *Séquanes*, pris plutôt pour leur argent que pour leur bronze, nos 9, 10, 12, 53, 58 ; ensuite les *Carnutes*, nos 45, 46, 49, 50, 59, 76, 80 ; les *Allobroges* voisins du Leman, no 38 ; les *Bituriges*, nos 11, 47, 68, 72, 78. Les Massaliètes ne sont représentés que par leurs oboles, très répandues dans toute la Gaule, parce qu'elles fournissaient une division du denier. Il ne faut pas oublier que le denier gaulois paraît avoir pesé la moitié du denier romain, ainsi que Duchalais l'a établi autrefois [1] ; lorsque l'on employa en Gaule le denier de la République romaine, le denier gaulois fut évidemment reçu comme une de ses divisions. Il en était de même pour la monnaie de bronze : les Gaulois coupaient en deux les pièces de cuivre des colonies de Nîmes, de Vienne et de Lyon.

Je vais terminer en essayant de noter ici les inductions que l'on peut tirer de l'ensemble des monnaies, en ce qui concerne la période pendant laquelle le mont Beuvray fut le séjour d'une population sédentaire.—Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait que les habitants devaient y être nombreux ; les ruines de leurs demeures répandues sur une grande superficie, les traces d'industrie de toute sorte signalées par M. Bulliot, sont à cet

1. *Rev. num.* 1840, p. 165 et *seq.* Suivant Duchalais, le denier gaulois pesait de 36 à 37 grains.

Digitized by Google

égard un témoignage éloquent. Le caractère *sédentaire* de ces habitants n'est pas contestable. En effet, une population indigène fixée sur un point pendant un temps assez long, a seule pu égarer un ensemble de numéraire comprenant les trois métaux : j'ajouterai que cette population était visitée par des voyageurs de pays éloignés, tels que les Santons, les Armoricains, les Pictons, les Eburovices, etc., qui leur ont apporté des pièces de leur pays. Les trésors cachés volontairement, ou perdus par suite d'accidents arrivés à ceux qui en étaient chargés, ne contiennent généralement que de l'or et de l'argent. La présence du cuivre et du potin, c'est-à-dire de la monnaie d'appoint, en grande quantité, dénote une habitation fixe et prolongée. Ce fait ressort encore d'une observation que chacun peut faire : c'est que la monnaie ne s'égare guère que par suite de l'habitation dans un lieu; les centres de foires et de marchés sont les endroits où l'on égare le moins son argent. Pendant plusieurs siècles, le mont Beuvray, à certaines époques de l'année, fut hanté par de nombreux habitants passagers qui s'y rencontraient pour leurs transactions commerciales; mais ils portaient leur argent sur eux, lorsque les marchés ne se faisaient pas par voie d'échanges, ce qui était peut-être le plus ordinaire; et ils semaient si peu leurs monnaies par terre, que c'est à peine si on en trouve qui rappellent ces temps. On peut affirmer que, à dater des premières années du premier siècle de l'ère chrétienne, la numismatique n'est plus représentée sur le sol du Beuvray; on n'y trouve ni ces petits bronzes romains, si communs partout ailleurs, ni de deniers, ni d'oboles du moyen-âge.

Si nous passons à l'examen des dates approximatives des monnaies cataloguées ci-dessus, nous constatons que le plus grand nombre semble être postérieur à l'an 51; avant cette limite, les plus anciennes ne remontent guère au-delà de l'an 65, date des deniers *au cavalier*, considérés par M. de Saulcy comme émis par une ligue formée des peuples gaulois du Sud-Est pour résister à l'invasion des Germains d'Arioviste.

Digitized by Google

Nous voyons, en effet, que les deux seules pièces d'or sont des exceptions; leur très bas titre indique qu'elles appartiennent à la dernière période du monnayage que nous savons se terminer par les statères au nom de Vercingétorix. Nous notons, en outre, que ces deux pièces d'or sont helvètes, par conséquent étrangères au pays, et que, jusqu'ici, le plateau du Beuvray n'a pas encore fourni une seule monnaie d'or *éduenne*. Le numéraire d'or n'avait donc plus un cours usuel à l'époque que nous étudions.

La conséquence de toutes ces observations, c'est que la population sédentaire du mont Beuvray y a résidé depuis l'an 53 environ jusqu'à l'an 5 avant l'ère chrétienne. — Examinons maintenant à quels événements historiques correspond cet intervalle d'un demi-siècle.

Or, cette période commence justement au moment du soulèvement général des Gaulois, à l'instigation de Vercingétorix; il semble très probable qu'alors, et dans les années qui suivirent, l'oppidum du Beuvray, placé sur un plateau élevé, dans des conditions d'accès difficile, servit de refuge aux populations éduennes des alentours, qui s'y établirent et s'y fortifièrent pendant tout le temps que dura la dernière lutte de la Gaule contre Rome. La soumission de la Gaule ne fut pas suivie d'un calme immédiat; le Beuvray conserva donc la plus grande partie de ses habitants qui avaient transformé ce lieu de refuge en une véritable ville gauloise.

Quelles furent les circonstances qui amenèrent l'abandon du Beuvray peu avant l'ère chrétienne? A mon avis, ce fut lorsque, dans le voisinage, fut fondée la ville d'*Augustodunum;* et cette ville grandit promptement, grâce à sa position topographique, à son climat tempéré, au bien-être qu'y transplanta la civilisation des vainqueurs, et surtout grâce aux avantages que l'administration romaine se plut à conférer au chef-lieu officiel de la *civitas Æduorum*. Les habitants du Beuvray émigrèrent alors en masse vers cette résidence, où chacun pouvait trouver, dans la vie privée comme dans la vie publique, les avantages

Digitized by Google

que les Gaulois étaient naturellement portés à adopter avec empressement. S'il resta encore quelques rares habitants sur le plateau et dans l'ancien oppidum, ce furent de pauvres hères, dont la présence ne nous est révélée exclusivement que par les quelques mauvais bronzes lyonnais que nous avons signalés; on peut dire même que, si dix-huit ou vingt ans après l'ère chrétienne il y avait encore quelques Gaulois dans les masures en ruines du Beuvray, ils ne devaient pas avoir de monnaies, même de cuivre, à égarer.

Ici se présente la question très discutée de *Bibracte*. Bibracte était-elle au mont Beuvray? *Augustodunum*, au contraire, fut-il une transformation de la Bibracte gauloise? — Sans avoir la prétention de résoudre définitivement le problème, je vais tâcher de dire en quelques mots ce que la numismatique fournit de renseignements pour arriver à cette solution.

Les textes sont trop laconiques au sujet de Bibracte. César l'appelle *oppidum* (VIII, 2); à deux reprises il affirme que c'était l'oppidum le plus vaste et le plus considérable du pays Éduen (I, 23 et VII, 55). Strabon la désigne sous la dénomination de φρούριον, qui est synonyme d'*oppidum* ou *lieu fortifié*. Il semble donc qu'à l'arrivée de César dans la Gaule, Bibracte était un vaste lieu de refuge, dans lequel la population se retirait aux moments de danger; on pourrait donc faire ce raisonnement : si les monnaies recueillies au Beuvray établissent que la population n'y serait venue que vers l'an 53, il faut en conclure que précédemment cette position n'avait pas été habitée; ce ne peut donc être la Bibracte gauloise; César n'aurait pu parler de l'oppidum le plus important du pays Éduen, à propos d'une localité qui était déserte à son arrivée sur le sol gaulois.

A cela je réponds que jusqu'ici les faits révélés par les fouilles, ainsi que par l'étude des textes, paraissent établir que les oppidum ne servaient véritablement que de lieux de réunions pour les assemblées politiques, et de refuges en temps de guerre : la question de savoir si les Gaulois avaient de véri-

Digitized by Google

tables villes est très douteuse. Il semble, au contraire, que les nobles gaulois, les *proceres* ou *principes*, habitaient ordinairement dans leurs vastes propriétés entourés de leurs clients : en temps de guerre, la population qui ne pouvait prendre les armes se réfugiait dans les oppidum, où les guerriers venaient soutenir la lutte lorsque le pays était envahi. Pour quelques archéologues, la Gaule était constituée en clans qui rappelaient assez l'organisation féodale : l'*oppidum* jouait alors le rôle du *castrum*, qui servait aussi d'asile à tous les vassaux. — Dans cette hypothèse qui, on l'avouera, est très rationnelle, l'oppidum du Beuvray serait devenu *longe maximum*, et *copiosissimum*, et *maximæ auctoritatis*, justement à dater de l'an 53, alors que se préparait le soulèvement dont Vercingétorix était l'ame, et que tout l'Est de la Gaule allait devenir un vaste champ de bataille. [1]

Relativement à Augustodunum, il y a à faire une remarque qui n'est pas sans intérêt. C'est que plusieurs villes gauloises portent des noms hybrides, qui présentent un caractère tout particulier. Les vocables se composent du nom de l'empereur (Jules, César ou Auguste) et d'une désinence empruntée à la langue gauloise. Ce sont, par exemple *Juliobona*, Lillebonne, *Juliomagus*, Angers; *Cæsarodunum*, Tours, *Cæsaromagus*, Beauvais; puis *Augustobona*, Troyes, *Augustodunum*, Autun, qui, suivant un passage assez controversé d'Eumène se serait appelé *Julia* à un certain moment; *Augustomagus*, Senlis, *Augustodurus*, Bayeux, *Augustonemetum*, Clermont; puis les villes dans les vocables desquelles le nom d'Auguste est simplement suivi de l'ethnique : *Augusta Rauracorum*, *Augusta Suessionum*, *Augusta Treverorum*, *Augusta Tricastinorum*, *Augusta Veromanduorum*.

Plusieurs cités gauloises avaient le titre de *liberæ* ou de

1. N'oublions pas que nous ne connaissons qu'une faible partie de l'oppidum, le quartier industriel, c'est-à-dire celui qui fut habité dans les temps les plus récents. Les fouilles pratiquées ailleurs, dans les régions plus élevées, nous révéleront peut-être les traces d'occupations antérieures à l'an 53.

Digitized by Google

fœderatæ, qu'elles conservèrent après la soumission de l'an 52. Les peuples libres étaient ceux qui, soumis par les armes aux Romains, ou affranchis par eux de la suprématie d'une autre nation, continuaient à être régis par leurs lois, sans que les magistrats romains intervinssent dans leur administration intérieure. Ils conservaient leurs territoires; leurs villes n'étaient pas occupées par les garnisons romaines; ils avaient le droit de se gouverner, mais ils pouvaient être astreints à des tributs. Pline ne mentionne que onze peuples *libres* dans la Gaule Chevelue : les Nerviens, les Suessions, les Silvanectes, les Leuques, les Bituriges Vivisques, les Arvernes, les Trévires, les Meldes, les Ségusiaves, les Santons, les Bituriges Cubes; à cette énumération il faut ajouter les Turons, les Vellaves et les Viducasses, qui nous sont connus par des inscriptions antiques.

Les peuples alliés étaient ceux qui, sans avoir été soumis par les armes, étaient unis aux Romains par des traités; ces alliances étaient constatées sur des tables de bronze conservées au Capitole ou dans un temple. Pline cite comme *fœderati* : les Lingons, les Rèmes, les Éduens et les Carnutes. Je ne sais si c'est un effet du hasard, mais je remarque que ces quatre peuples avaient conservé les noms anciens de leurs capitales, *Andematunum*, *Durocortorum*, *Bibracte*, *Autricum*. [1]

L'épigraphie et la numismatique nous aideront peut-être plus tard à savoir si les soixante peuples de la Gaule Chevelue, établis depuis l'an 27 de l'ère chrétienne, n'eurent pas tous, dans le principe, la qualification de *libres*. En tout cas, si nous récapitulons les noms de villes dans lesquels les noms de Jules, de César ou d'Auguste se trouvent réunis à une désinence gauloise, je constate qu'il y en a au moins 7 qui, d'après les textes, étaient chefs-lieux de peuples *libres* ou *alliés*. L'addition du nom de Jules peut, à la rigueur, remonter à l'époque du conquérant; le nom de César indiquerait simplement que les villes qui en furent décorées reçurent cette dénomination

1. *Rev. des questions historiques*, t. XI.

Digitized by Google

antérieurement à l'an 27, date à laquelle Octave n'était connu que sous le nom de son illustre père adoptif. Le nom d'Auguste indique une époque postérieure à l'an 27.

Il y aurait donc eu chez les Éduens, postérieurement à l'an 27, une capitale reconnue comme chef-lieu officiel par Rome, et décorée du nom d'*Augustodunum*. Les trouvailles numismatiques, faites jusques à ce jour, établissent que, dans les dernières années avant l'ère chrétienne, le mont Beuvray, alors très peuplé, fut abandonné par ses habitants; ceux-ci vinrent évidemment s'établir dans la ville romaine. C'est, il faut l'avouer, un argument en faveur de l'opinion, très répandue maintenant, qui veut que l'oppidum du mont Beuvray ait été Bibracte; ses habitants, en émigrant auraient apporté, au moins dans le langage populaire, à la nouvelle capitale, le nom que l'on était accoutumé à donner au centre politique de la nation éduenne.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

L'AGE DU BRONZE

A SANTENAY

(CÔTE-D'OR)

Plusieurs fragments d'instruments en bronze avaient été trouvés, au mois de mai dernier (1872), sur le territoire de Santenay : ils avaient été ramassés à fleur de terre, au milieu des débris d'un banc de roche écroulée, au lieu dit *les Collottes*.

Le 28 mai, je fis moi-même une fouille à cet endroit : après avoir écarté la masse de pierrailles amoncelées sur la pente assez rapide, je recueillis, au pied de la portion de roche restée debout, une masse de fragments de bronze qui paraissent être les débris d'un culot dont la fusion n'a pas été complète; sur l'un d'eux j'ai cru remarquer l'empreinte d'une plaque non fondue; leur poids total est de 13 à 14 kilogrammes; leur plus grande épaisseur est de 0^m025. A côté de cette trouvaille, je relevai plusieurs objets façonnés; trois haches entières, trois haches en fragments, quatre débris de talons et taillants de haches, trois faucilles entières, sept faucilles brisées, trois fragments de lame d'épée, deux fragments d'un bracelet, une tige de forme cylindrique de 0^m107 de long, et ayant 0^m019 de circonférence; enfin une sorte de virole avec aileron circulaire dont la destination reste à expliquer.

Voici la description sommaire de ces objets :

N° 1. — Hache dite à rebord droit et talon; longueur 0^m21, largeur du taillant à son plus grand évasement 0^m101; poids 790 grammes.

Digitized by Google

N° 2. — Hache dite à rebord droit et talon ; longueur 0 m 185, largeur du taillant 0 m 046 ; poids 355 grammes.

N° 3. — Hache (petite), se rapprochant de celles dites à rebords droits sans talon ; longueur 0 m 032, largeur du taillant 0 m 032 ; poids 142 grammes.

N° 4. — Hache à rebord droit et talon, cassée en deux au milieu ; longueur totale 0 m 195, largeur du taillant 0 m 043 ; poids 350 grammes.

N° 5. — Hache à rebord, talon cassé au dessus manquant ; longueur 0 m 145 ; poids actuel 480 grammes ; taillant 0 m 054.

N° 6. — Hache se rapprochant de celles dites à rebords droits sans talon, dessus cassé manquant ; longueur 0 m 155, largeur du taillant 0 m 056 ; poids 540 grammes.

N° 7. — Faucille bouton en cône plat, lame à trois rainures au talon, bout rond ; longueur de la circonférence au dos 0 m 18, largeur du milieu 0 m 025 ; poids 80 grammes.

N° 8. — Faucille semblable à la précédente, longueur de la demi-circonférence au dos 0 m 19, largeur de la lame au milieu 0 m 024 ; poids 79 grammes.

N° 9. — Faucille à lame sans rainure, bouton de l'attache rond ; longueur de la demi-circonférence au dos 0 m 17, largeur 0 m 022 ; poids 80 grammes.

Les n^os^ **10, 11, 12, 13, 14, 15, 16** se composent de sept faucilles non complètes ou complètes, mais brisées en morceaux.

N° 17. — Trois tronçons d'une lame d'épée, avec forte arête arrondie au milieu ; ces débris se raccordent ; largeur de la lame au plus fort 0 m 024 ; au plus faible 0 m 018 ; les morceaux rejoints forment une longueur de 0 m 19.

N° 18. — Deux fragments d'un bracelet à cinq cannelures ; longueur de la circonférence, les deux morceaux réunis, 0 m 07, largeur 0 m 022.

N° 19. — Taillant d'une hache brisée ; hauteur du morceau 0 m 045, taillant 0 m 062.

N^os^ 20, 21, 22. — Trois débris divers de talons de haches.

N° 23. — Virole à aileron circulaire.

Cette découverte complète la série des recherches faites par mon père et continuées par moi sur le finage de Santenay : elle prouve que nous possédons là un champ d'exploration

Digitized by Google

Digitized by Google

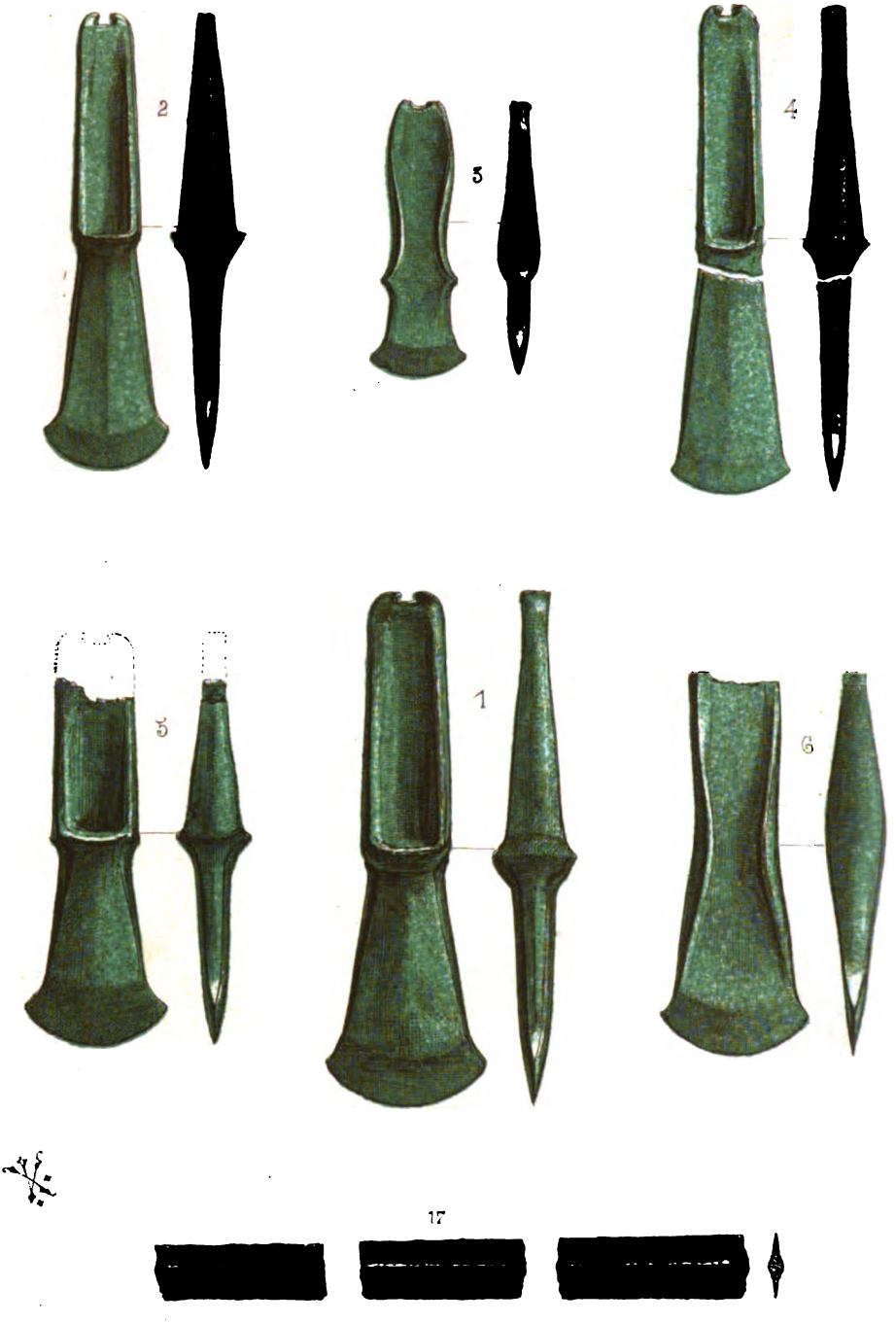

INSTRUMENTS DE BRONZE DU PAYS EDUEN (Santenay)

Réduction à 1/3 de la grandeur naturelle

Digitized by Google

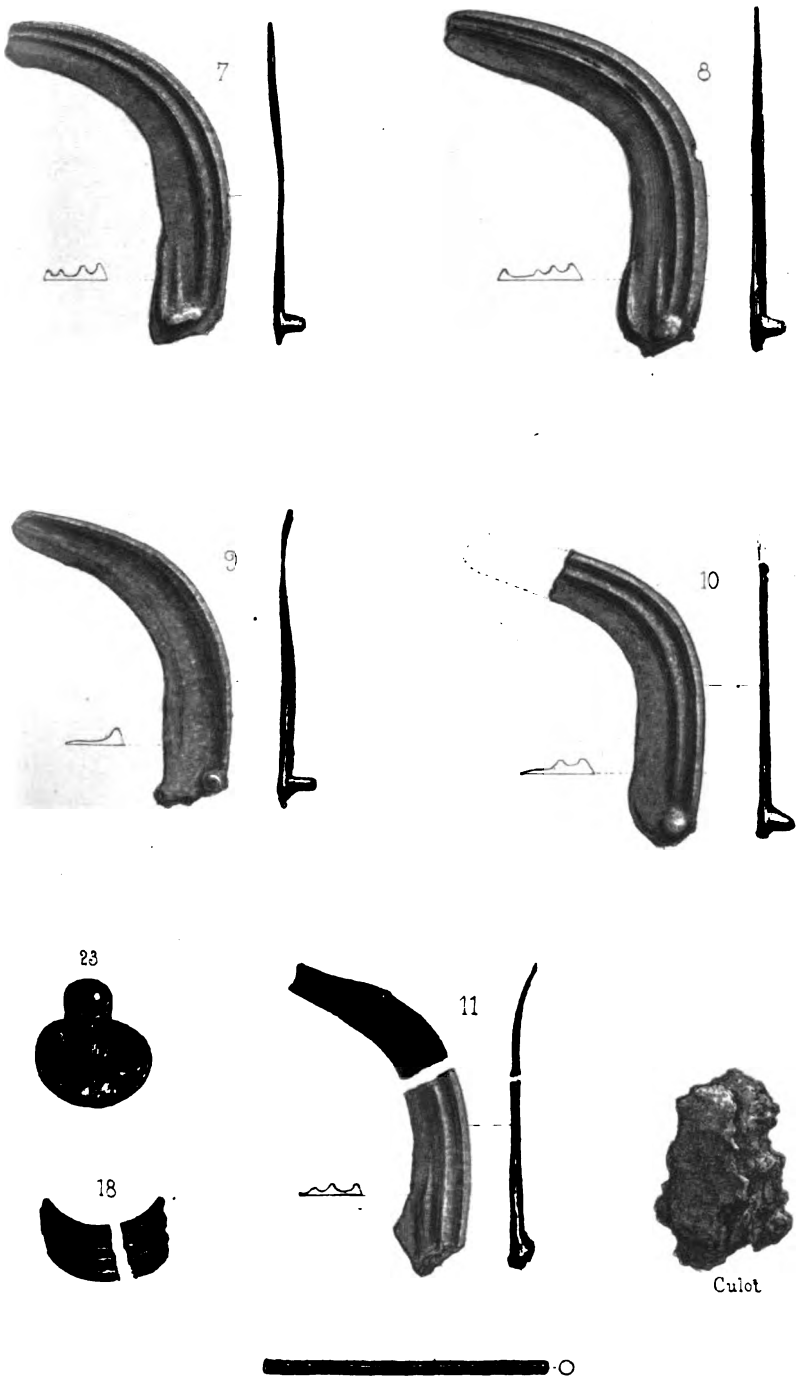

INSTRUMENTS DE BRONZE DU PAYS EDUEN (Santenay).

Réduction à 1/3 de la grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

toujours fécond et très important pour l'histoire locale des anciennes populations de la Gaule.

M. Charles de Longuy, mon père, fouillant, en 1840, deux dolmens et un tumulus posés sur le versant nord du mont Senne, qui couronne la montagne de Santenay, a trouvé les objets dont voici la nomenclature : plusieurs haches de différentes grosseur en jadéite, des couteaux en silex, des poinçons en os; un collier complet, composé de rondelles d'os ayant de trois à cinq millimètres d'épaisseur et percées au milieu, sept coquillages y étaient suspendus ; un bracelet en albâtre un peu foncé jaune, veiné bleu, et des grains de collier en terre cuite. (Ces objets doivent être aujourd'hui dans la collection Costa de Beauregard, à Chambéry.)

Les deux dolmens existent encore; la couverte du plus grand, ayant la forme triangulaire, mesure près de 4 mètres de la base au sommet et 0 m 70 d'épaisseur.

En 1866, explorant la chaume qui s'étend entre le sommet des roches de Saint-Jean-de-Narosse et le bois de M. le comte de Drée, je remarquai une douzaine de renflements pierreux garnis à leur base d'une ceinture de pierres plates posées sur la tranche; je fouillai le plus saillant, qui mesurait 10 mètres de circonférence et 0m80 de hauteur au centre. L'entassement se composait de terre et de pierres posées sans symétrie ; au milieu je trouvai les débris d'un vase qui avait dû être assez volumineux, d'une poterie grossière rougeâtre, composée en dedans de terre noire à grains blancs; des cendres avec un petit fragment d'os; une lame de poignard en forme de couteau de boucher, mesurant environ 0m10 de longueur, et un bracelet en serpentine verdâtre foncé. (Ces objets ont été envoyés au musée de Saint-Germain avec notre explicative).

Sur le flanc sud-est du mont Senne, une sépulture celtique mesurant 1 m 80 sur 0 m 75, fouillée en mars 1866, m'a fourni des ossements humains, entre autres vingt-neuf dents parfaitement conservées, un silex plat et rond, qui a dû servir de

Digitized by Google

talisman (*ou* naulus) ; trois couteaux entiers en silex et une rondelle de collier en os. (Ces objets sont au musée de Saint-Germain.) Cette sépulture, ainsi que beaucoup d'autres semblables qui occupent çà et là les chaumes de Santenay, est ainsi composée : quand le sous-sol n'est pas le rocher, un lit de pierres plates, dites laves, forment le fond à une profondeur moyenne de 0m40 à 0m45 ; en tête et aux pieds une forte pierre plate posée debout, et dont la pointe, en perçant la surface du sol, présente la principale et souvent la seule indication qui décèle une sépulture ; de chaque côté une rangée d'autres pierres plus petites et plus légères, qui, en se rejoignant obliquement par leur partie supérieure, forment une sorte de toiture grossière sur le corps du mort.

En 1870, d'après quelques renseignements donnés par M. le curé de Santenay sur les traces du séjour de l'homme dans une fissure profonde et d'accès difficile aux roches du bois de la Fée, je demandai, par l'intermédiaire des docteurs Bergeret et Robin, et j'obtins que l'administration du *Muséum* de Paris envoyât M. le docteur Hamy, professeur suppléant de paléontologie humaine, pour continuer les recherches. Après trois jours de travail, nous trouvâmes, enchâssée dans un sédiment argileux et recouverte d'une couche de stalagmites, la moitié d'un corps humain ; l'autre moitié avait dû être emportée par la chute de fragments de roches. Le mort était dans la position assise, adossé à un des angles de la paroi droite ; en avant, sur une longueur de 5 mètres, nous rencontrâmes les traces d'un immense foyer dont les cendres s'étaient agglomérées jusqu'à la dureté de la pierre. M. le docteur Hamy croit que ces ossements humains doivent être contemporains des ossements d'animaux fossiles des cavernes des sablières de Santenay, explorées fructueusement, à différentes époques, par MM. Charles de Longuy, docteur Loydreau, Martin, Marion et autres.

Dans le même temps, M. le docteur Hamy et moi, nous avons fouillé, dans la région des dolmens, à 320 mètres, direction du

Digitized by Google

mont Juliard, un tombeau celte; il mesurait 2m60 environ de long et 0m45 de largeur, garni de pierres plates sur toutes les parois; rien n'indiquait cette sépulture à niveau du terrain, sinon quelques pierres dépassant le sol; nous trouvâmes, à environ 0m15 de profondeur, une masse d'ossements humains de sujets de différents âges, trente-deux rotules de grosseurs diverses, ce qui dénote seize personnes; dix-sept poinçons en os, un couteau entier en silex d'environ 0m12 de longueur sur 0m03 de large, un beau grattoir, et divers débris de silex, deux dents de cheval et des dents de chien.

Le tout a été emporté par le docteur Hamy, qui s'occupe d'en faire la classification qui doit paraître avant peu.

D'autres objets d'une époque plus récente ont été également trouvés et recueillis par M. Charles de Longuy, et ont fait le sujet d'une notice qui a paru dans les annales de la Société archéologique de Dijon. Ce sont trois statuettes en bronze, dont une représente un *Mercure*, les yeux en argent.

J'indiquerai encore dix-neuf pierres gravées en cornaline et pierres de diverses couleurs et de différentes grosseurs qui sont en ma possession; elles représentent un buste d'empereur et d'impératrice, un sujet entier offrande à Priape, un Caracalla, un Socrate..., etc. Toutes ces découvertes précisent, par des vestiges ininterrompus, l'occupation de l'homme dans notre pays, depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque la plus civilisée de la période gallo-romaine.

Santenay, le 10 juin 1872.

H. DE LONGUY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

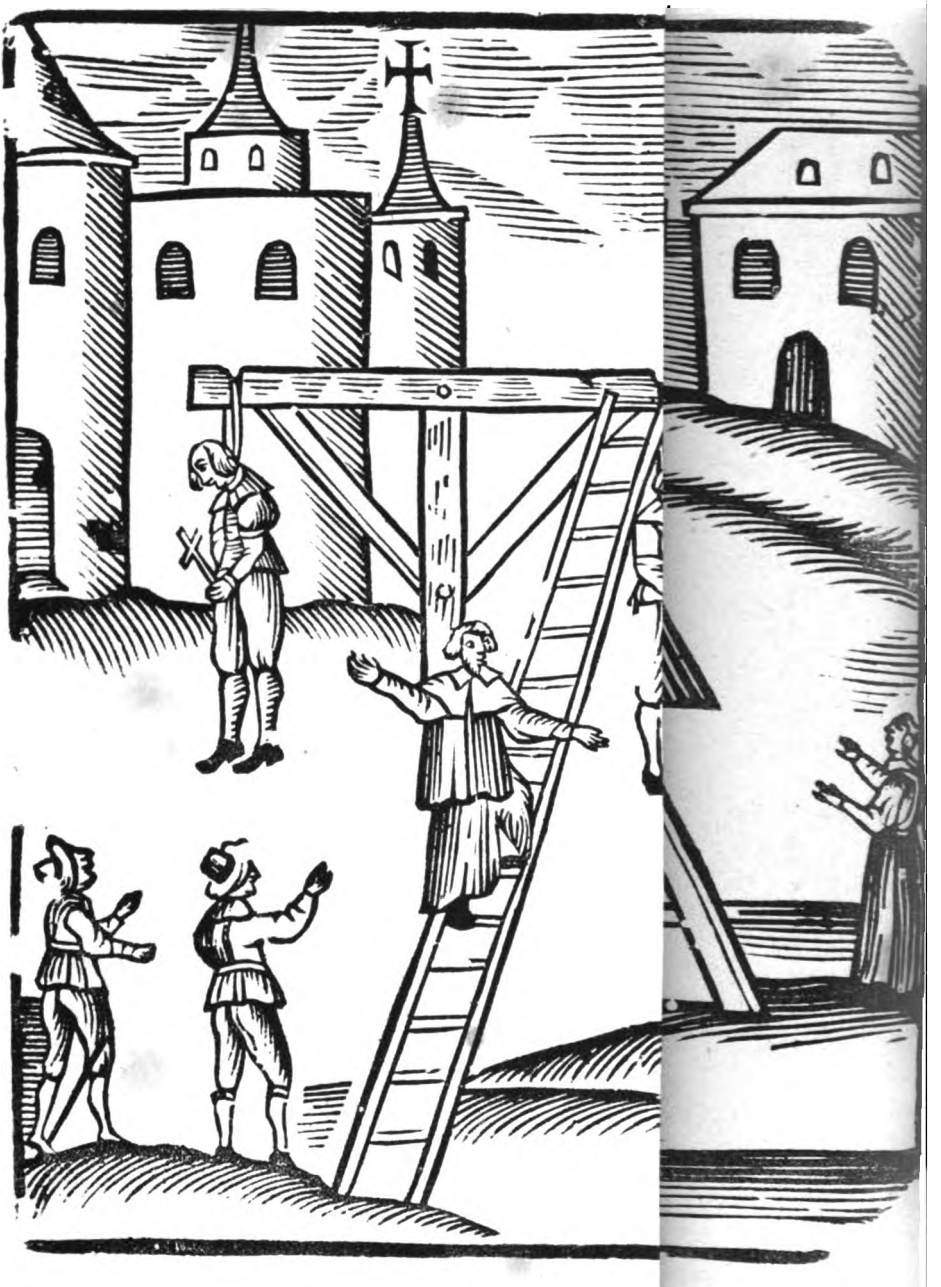

Digitized by Google

HISTOIRE D'UNE IMAGE

OU

NOTE SUR LA CONDAMNATION ET L'EXÉCUTION

DE

QUATRE PROTESTANTS

A AUTUN, EN 1642 [1]

Au commencement du dix-septième siècle, le protestantisme avait à Couches plus de force et d'activité qu'en aucune autre ville de Bourgogne. Peu de temps avant l'époque où se passa l'épisode qui fait l'objet de cette note, les passions religieuses y avaient été vivement excitées par les prédications de deux ministres, Michaéli et Melchisedech Pinot, nouvellement arrivés de Genève. Ces prédications, faites dans un but de provocation et de prosélytisme, étaient conçues dans des termes si peu mesurés, que les catholiques du pays les dénoncèrent aux magistrats comme une dérogation aux intentions conciliantes de l'édit de Nantes. De part et d'autre, la situation était trop tendue pour qu'elle pût se terminer sans une lutte ou une catastrophe. Dans la nuit du 31 décembre 1641 [2], quatre individus appartenant, ainsi qu'on disait alors, à la religion prétendue réformée, s'introduisirent dans l'église de Couches, brisèrent le tabernacle et commirent les plus odieuses profanations. On empruntera le récit du crime et du châtiment au

1. Lue dans la séance du 6 avril 1863.

2. Une pièce citée plus loin donne à ce fait la date du 1er février; mais la date indiquée par Goujon nous paraît plus exacte, parce que c'est la même que celle qui est rapportée dans la sentence de condamnation.

Digitized by Google

témoignage d'un contemporain, Bonaventure Goujon, dont les mémoires, demeurés manuscrits, sont conservés dans la bibliothèque de l'Évêché d'Autun : ils contiennent sur ce fait la naïve expression des sentiments populaires.

« Le troisième jour du mois de mai 1642, à Autun, furent exécutés en la place du Champ Saint-Ladre, quatre hérétiques, nommés Benjamin Dufresnoy, autrement dit Jamay, François Bougreau, Maisière, serrurier, et Nolo, de Couches, scavoir lesdits Jamay et Maisière furent roués tout vifs, puis brulés, les cendres jetées au vent; Nolo et Bougreau furent pendus et estranglés pour avoir donné assistance aux pescheurs : ces quatre ayant été détruits pour avoir été convaincuz par soixante témoins, que le dernier jour de l'année 1641, sur les onze heures du soir, entrèrent par une bresche faite de leurs propres mains dans l'église du bourg de Couches, rompirent la porte du tabernacle qui est sur le grand autel et mirent toutes les hosties consacrées qui se trouvèrent dans le saint ciboire sur la nappe et emportèrent ledit ciboire et la grande hostie au cimetière des huguenotz dudit lieu et mirent la dite sainte hostie en trente pièces et jettée à l'abandon au vent par le dit cimetière des huguenotz, après l'avoir foulée aux pieds pour estre perdue et incongnue à tout jamais. Ces misérables endiablez n'eurent pas le succès qu'ils esperoient, car le curé du dit lieu, le lendemain du grand matin, à son accoutumé, entra dans la dite église et, s'appercevant du funeste accident arrivé en la dite église, assembla le peuple et marchant en procession alla avec tout le respect à lui possible, ramassa les pièces jettées au vent et les réunit si proprement et si admirablement que ne s'en trouva aucune parcelle égarée, les parties refesant le tout. Ces quatre scélérats ayant ainsi été condamnés par le prévot des maréchaux d'Autun assisté d'unze savants juges gradués, après la prononciation de la dite sentence, Monseigneur le révérend Évesque d'Autun, mehu du salut des hommes, inspiré du saint Esprit, vint en la prison visiter et consoler ces

Digitized by Google

quatre criminels, les catéchisant et invitant à leur salut par saintes et doctes exhortations, en telle sorte que de quatre il en rendit trois à notre sainte religion apostolique et romaine, reconnoissant et confessant par leur propre bouche, hautement et publiquement que c'estoit la liberté qui les avoit perdus et que la religion qu'ils avoient suivie n'estoit la vraye religion, demandant pardon à Dieu tout plein de miséricorde, espérant en sa bonté et clémence qu'ils réclamoient, mesme ledit Jamay déclarant à haute voix que nonobstant la doctrine de sa secte ennemie des saints, il n'a pas laissé de prier la sainte Vierge Marye et recogneu qu'elle l'avoit grandement assisté et préservé de plusieurs périls, mesme en sa conversion. » [1]

Ici se termine le récit de Bonaventure Goujon. Il eût été intéressant de le compléter au moyen de la fameuse procédure, dirigée par les *unze savants juges gradués*, mais on n'a pu la retrouver ni dans les archives du greffe, ni dans les registres de l'officialité. Au défaut de cette procédure, qui eût jeté de curieuses lumières sur les mœurs judiciaires de l'époque, nous donnerons le texte même de la sentence, d'après une expédition authentique du 1er février 1646.

Entre le procureur du roy en ce siège, à lui joint Mre Pierre Girard, procureur du roy en la chastellenie royale de Couches,

1. Ce fait a été l'objet d'une relation imprimée dont le titre seul nous est connu et que nous transcrivons ici d'après le *Catalogue des livres rares, éditions originales du cabinet d'un amateur*, etc., dont la vente eut lieu du 21 au 24 mars 1870, à Paris (Paris, Bachelin) : N° 527 : *Le sacrilège commis contre le précieux corps de Nostre Seigneur Jesus Christ par quatre hérétiques, lesquels hérétiques ont été bruslés dans le bourg de Conches le 3 mai 1642.* A Autun, par Blaise Simonnot, 1641 ; in-8° de huit pages.

Ce titre contient plusieurs erreurs historiques et typographiques. En premier lieu, c'est de *Couches*, petite ville de l'arrondissement d'Autun, qu'il s'agit ici, et non de *Conches*. En second lieu, c'est à Autun, et non à Couches, qu'eut lieu le supplice des quatre huguenots : l'auteur a confondu le lieu du crime avec celui de l'expiation. Enfin, la date d'impression, 1641, est fautive, sans quoi le récit eût été antérieur au fait lui-même qui n'eut lieu qu'en 1642.

Digitized by Google

demandeur en crime de sacrilège nocturnement faict avec intention en l'église Sainct Martin dudict Couches, enlévement du ciboire estant au tabernacle posé sur le grand autel de ladicte église, auquel reposoit la très saincte et sacrée hostie, et profanation d'icelle au cimetière de ceux de la religion prétendue réformée dudict Couches, contre Benjamin Dufresnois, dict Jamain, de la ville d'*Estredan* (Amsterdam?) en Holande, Benjamin Maizière, serrurier du bourg dudict Couches, Symon Naulot, praticien, et François Bouguereau, cordonnier, dudict lieu, faisant profession de ladicte religion prétendue réformée.

Veu par nous François d'Angoste, sieur d'Enault, prévost des maréchaux au bailliage d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancis, Semur en-Brionnois, comté de Charollois et pais adjaçant, avec les officiers du Roy audict bailliage d'Austun, la proceddure extraordinaire faicte à l'encontre desdicts accuzés, consistant au procès verbal du juge en la chastellenie royalle dudict Couches, du premier de janvier mil six cens quarente deux, contenant la plainte faicte par M^re^ Rapaire Ducleu, curé en l'église parrochialle Sainct Martin dudict Couches, au faict dudict vol et sacrilège, avec procès-verbal dudict jour de la descente faicte par ledict juge au cimetière de ceux de ladicte religion prétendue réformée, information faicte ensuitte par ledict juge ledict jour, cinq, sept et neuf dudict mois, interrogation et répétitions desdicts Dufresnois, Maizière et Naulot, du second dudict mois, procès-verbal de la remise faicte par ledict juge desdicts accuzés entre nos mains, du six dudict mois, la sentence rendue par les officiers audict bailliage d'Autun, du huict dudict mois, sur l'incompétence proposée par lesdictz accuzés, leurs interrogatoires et répétitions des dix, unze, douze et treiziesme dudict mois, le monitoire obtenu par ledict Girard, procureur du Roy audict Couches, requeste a nous présentée par ledict procureur du Roy en ce siège, contenant la nomination d'un adjoint de la religion prétendue réformée pour vacquer avec nous à l'instruction de ladicte proceddure le cinq février suivant, récollement et confront des tesmoins ouys en ladicte information faicte par le juge dudict Couches et ceux venus à révellation sur ledict monitoire, procès-verbal du sept dudict mois contenant la visitte faicte en ladicte église Sainct Martin et l'ouverture faicte en la muraille de ladicte église, effraction dudict tabernacle, et de la recognoissance d'un cizeau coudé treuvé en la maison dudict Maizière, extraict faict de justiffication et de reproches desdicts accuzés avec

Digitized by Google

la preuve d'office faicte sur iceux, arrest de la souveraine cour de parlement de Bourgogne du douze dudict mois d'apvril, par lequel ladicte cour nous auroit renvoyé lesdictes proceddures pour estre proceddé au jugement d'iceux, les pièces civilles desdicts accuzés par inventaire, conclusions dudict procureur du Roy, les interrogatoires d'offices faicts auxdicts accuzés, nostre sentence préparatoire du second du présent mois de may, procès-verbal de la question donnée auxdicts accuzés ledict jour, le procès-verbal dudict jour de l'évasion que ledict Bouguereau auroit voullu faire des prisons auxquelles il est détenu, et les conclusions deffinitives dudict procureur du Roy, y faisant droict par l'advis des officiers du Roy audict bailliage d'Austun, avons, tenant Benjamin Dufrénois et Benjamin Maizière dehuement attaincts et convaincus d'avoir, ladicte veille de feste Circoncision Nostre Seigneur derniere, sur les unze heures du soir, faict ouverture en la muraille de l'église Sainct Martin dudiet Couches, proche la petite porte d'icelle, d'estre entrés en ladicte eglize où ils auroient forcé la porte dudict tabernacle, pris en iceluy un cyboire d'argent auquel reposoit la très saincte et sacrée hostie, laquelle ils auroient entérée, profanée et dispersée en plusieurs fragments au cimetière de ceux de la religion prétendue reformée dudict Couches, avec une nappe qui estoit sur le grand autel, laquelle ils auroient rompue et laissée audict cymetière, versé les hosties qui estoient dans un calice d'estain sur l'autel Sainct Louis de ladicte église, emporté ledict cyboire avec le pavillon qui couvroit ledict tabernacle, comme encore d'avoir commis plusieurs insolences et tenu des propos scandaleux contre les cérémonies de l'église, du sainct sacriffice de la messe et honneur des saincts, et lesdicts Symon Naulot et François Bouguereau d'avoir esté complices et adhérans desdicts crime de vol et sacrilège, pour réparation d'iceux, condamné et condamnons lesdicts Benjamin Maizière et Benjamin Dufrénois à faire ce jourd'huy amande honorable, la torche au poing du poids de deux livres, nuds en chemise, la hart au col, au devant l'église Nostre Dame de cette ville, demander pardon à Dieu dudit crime, de là estre conduit par l'exécuteur de la haulte justice au Champ Sainct Ladre de ladicte ville pour estre rompus vif sur la roue et après leurs corps mis au feu, réduicts en cendres et iceux jettés au vent, déclarons tous et un chacun leurs biens confisqués envers qu'il appartiendra, sur lesquels seront pris préalablement l'amande de vingt livres que nous avons adjugés audict procureur du Roy contre chacun d'iceux

Digitized by Google

et les despens des proceddures pour leur regard; et au chef desdicts Symon Naulot et François Bouguereau, avons iceux condamné et condamnons à faire aussy ledict jour amande honorable nuds en chemise, l'art au col, avec une torche au poing, du poids de deux livres, au devant de ladicte église Nostre Dame, et aller demander pardon à Dieu de leur crime, et après estre pendus et estranglés par l'exécuteur de la haulte justice à une potence qui sera à cest effect dressée audict Champ Sainct Ladre, confisquant tous et un chacun leurs biens envers qu'il appartiendra, pris sur iceux préalablement l'amande de dix livres que adjugeons audict procureur du Roy contre un chacun d'eux et les despens des proceddures pour leur regard, ordonnons que sur les biens desdicts Maizière, Dufrénois, Naulot et Bouguereau sera pris la somme de cent livres au proffict de ladicte église Sainct Martin de Couches pour être emploié au rachapt d'un cyboire, vision et conclusion, six cens livres. Signé : P. Calart, A. Descrots, F. Chifflot, P. de Montagu, S. Le Mulier, N. d'Arlay, Tixier, Duban, Gaudry, et Dangoste, prévost d'Autun.

Prononcé par nous François Dangoste, sieur d'Enault, prévost des maréchaux audict bailliage d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lencis, Semur-en-Brionnois, comté de Charollois et pais adjaçans, à une heure après midy aux prisons de l'auditoire dudict Autun, ce jourd'huy troiziesme may mil six cens quarente deux auxdicts Dufrénois, Maizière et Bouguereau, lesquels n'ont faict aucune response, comme aussy audict Naulot lequel a dict que pour avoir dict la vérité il falloit qu'il en mourut. Faict en présence de M^re^ Symon Bailly, procureur audict Autun et d'honneste fils Pierre Blanchet, fils de M^re^ Nicollas Blanchet, receveur des deniers royaulx au bailliage dudict Autun, tesmoings requis qui se sont soubsignés avec nous en la minutte, et nostre greffier, et lesdicts Bouguereau, Maizière, Dufrénois et Naulot n'ont voulu signer requis. Signé : Morin, greffier, Laguille, secrétaire.

Cette sentence fut exécutée dans toute sa rigueur. Nous en avons pour preuve, et on pourrait presque dire pour témoin, une estampe populaire que nous reproduisons ici d'après le bois original, et qui retrace à la fois l'accomplissement du crime et le supplice des coupables. [1]

1. Ce bois a été donné à la Société Éduenne par M. Michel Dejussieu.

Digitized by Google

Le dernier plan de cette gravure est occupé par l'église de Couches, dans le toit de laquelle on aperçoit la *bresche* que, d'après le récit de Bonaventure Goujon, les quatre huguenots firent de *leurs propres mains;* au devant, l'accomplissement du sacrilége et la profanation des saintes hosties; à côté, à droite, le curé et quelques paroissiens qui se préparent à rechercher les parcelles dispersées. Les premiers plans représentent le Champ Saint-Ladre, à Autun, lieu ordinaire des exécutions; à gauche, les portes du quartier de Marchaux et l'église paroissiale de Saint-Jean-Évangéliste; au milieu, l'échafaud sur lequel est attaché l'un des coupables, entre un religieux qui lui présente la croix et le bourreau qui se prépare à le frapper; au bas, un autre huguenot, tenant le crucifix entre les mains et auquel un ecclésiastique assure, au nom de Dieu, le pardon que les hommes lui ont refusé; à gauche, le gibet où sont suspendus les deux complices : l'un, qui a persévéré dans l'hérésie, sans croix; l'autre auquel M. de la Magdelene de Ragny, évêque d'Autun, qui descend les degrés de l'échelle, vient de promettre le sort du bon larron; au bas, deux personnages, dont l'un, qui porte l'épée peut être considéré comme un des sergents de la maréchaussée, ou comme l'exécuteur des hautes œuvres; au premier plan, le bûcher qui doit cônsumer le corps des quatre suppliciés; à côté, quelques personnes qui lèvent les bras au ciel, destinées, sans doute, à figurer la multitude des spectateurs.

Telle est la description exacte de cette gravure. Œuvre de quelque artiste autunois, son origine, le souvenir qu'elle rappelle, pourront excuser la faiblesse et l'inexpérience de son exécution. Contemporaine du supplice des quatre huguenots de Couches, elle était vraisemblablement accompagnée d'une de ces complaintes populaires, techniquement appelées *canard*, dont le public d'aujourd'hui n'est pas moins curieux qu'il y a trois siècles, sans être devenu plus difficile à satisfaire.

Après cette expiation, qui eut la justice pour organe, il s'en produisit une seconde, due à la seule force des sentiments reli-

Digitized by Google

gieux. Une chapelle fut promptement élevée, par la population catholique de Couches, sur le lieu même où les saintes hosties avaient été retrouvées après leur profanation. En outre, deux des principaux habitants du lieu, Jean Febvre, notaire royal et Symon Perricaudet, procureur d'office en la baronie de Couches, firent une fondation importante en faveur de la confrérie du Saint-Sacrement, par un acte du 1er février 1646, que nous ajoutons ici en manière d'épilogue :

Au nom de Dieu, Amen. L'an mil six cens quarente six, le premier jour du mois de fevrier, à l'issue des vespres parrochialles célébrées en l'église Sainct Martin de Couches, pardevant moy Philibert Guillemardet, notaire et tabellion royal audict lieu, ont comparu en leurs personnes maistres Jean Febvre, aussy notaire et tabellion royal audict Couches, et Symon Perricaudet, procureur d'office en la baronie dudict lieu, à la part de monsieur de Champdenier, cy devant procureur de la confrairie du Très Sainct Sacrement de l'haustel, fondée en ladicte église Sainct Martin, lesquelles de leurs bonnes vollontés et par un zèle à la gloire de Dieu et augmentation de son divin service en ladicte confrairie, comme aussy en mémoire du sacrilège commis en ladicte église à tel jour qu'aujourd'huy de l'année mil six cens quarente deux, par quatre héretiques, lesquels y estant entrés par un trou qu'ils firent de nuict en la muraille proche la petite porte, auroient forcé le tabernacle et attaché leurs mains impies au tabernacle et à la saincte hostie qu'y reposoit, lesquels ils portèrent en dérision au cimetière où ils mirent le très saint Sacrement en plusieurs parcelles, en mémoire de quoy on y a construit une chapelle ; et pour punition de ce sacrilège, deux des criminels on esté pendus, et les deux autres rompus vifs et bruslés en la ville d'Austun, par sentence du prévost des maréchaux au bailliage dudict lieu, du troiziesme de may de ladicte année mil six cens quarente deux, dont l'extrait sera inséré au bas du présent contract, ont créé et constitué, au proffict et utilité d'icelle confrèrie, la rente annuelle et perpétuelle de douze livres dix solz, paiable chacun an à semblable jour que la datte des présentes, et le premier terme de paiement commancera d'huy en un an prochain, et d'illec à perpétuitté, racheptable néantmoins pour la somme de deux centz livres à une seulle fois, et pour plus grande assurance de payement d'icelle rente, lesdicts Febvre et

Digitized by Google

ɛrricaudet seront tenus de déposer ladicte somme de deux centz ɪres par moictié deans deux ans prochains es mains du procureur ɪ ladicte confrerie, affin d'en achepter un héritage bon et solvable ɔur la subsistance de ladicte rente, sans néantmoins qu'iceux ebvre et Perricaudet ny les leurs puissent estre tenus ny obli-ɛs (cela faict), soit à la conduitte d'icelle ou du principal, ny ɪcore à celle dudict héritage qui demeurera à la charge de ladicte ɔnfrèrie, sans laquelle clause ils n'auroient faict ladicte constitu-ɔn : laquelle ils veullent et entendent estre emploiée à la fonda-ɔn qu'ils font par ceste, à perpétuité, d'une grande messe par hacun premier jeudy de chacun mois de l'année, qui sera dicte et ommée *la messe de la confrèrie du Trés sainct Sacrement*, laquelle ɪra célébrée en ladicte église Sainct Martin par le sieur curé d'icelle ɪ tel autre prebstre qui luy plaira de choisir, sur le grand haustel 'icelle église, ou autre où l'exercice de ladicte confrérie se fera ; ɪ commancera jeudy prochain la célébration de ladicte messe, our estre ainsi continuée à perpétuité lesdicts jours de chacun pre-ɪier jeudy du mois, assavoir depuis le premier jeudy d'octobre ɪsques à celuy de mars à sept heures du matin et en autre temps six heures, après un carrillon de trois coupts, à la forme accou-ɪmée des autres grandes messes solennelles, et à la fin de chacune esquelles messes sera dict à haulte voix un *De profundis* et *Libera* our les âmes des deffuncts confrères, sans que pour quelque cause ɪ occasion que ce soit ladicte messe puisse estre remise à un autre ɪur ny remplacée par la messe parrochialle ou autre qui pourroit ɪtre deube en ladicte église, nottament es jours de festes com-ɪandées ; pour chacune desquelles messes sera paié, scavoir : au rebstre qui la célébrera, dix solz ; à celuy qui la respondra revestu ung surplis, cinq solz ; et au marguillier ordinaire ou autre que dicte confrèrie choisira pour ledict carillon, trois solz, revenant tout à dix livres seize solz ; et pour le surplus desdictes douze ɪres dix solz, qui est trente quatre solz, il sera et demeurera au ɔffict de ladicte confrèrie, pour ayder à fournir le luminaire qu'il ɔnviendra pour la celébration desdictes messes, *De profundis* et *ibera ;* lesquelles ny l'intention desdictz fondateurs ne pourront ɪtre diverties ny changées, soubs quelque prétexte que ce soit, et ɪdict cas où que le divin service de ladicte confrèrie vint à cesser, ɛdicts Febvre et Perricaudet veullent et entendent que la sus-ɛte rente et le fond d'icelle soit incorporé et uny au revenu de la bricque de ladicte église Sainct Martin, affin que ladicte fondation

Digitized by Google

à leur intention soit suivy à jamais; synon que ladicte rente demeure au proffict des pauvres mendians du bourg et paroisse dudict Couches, pour le tout s'il y eschet ou en partie à proportion des deffaux qui pourront arriver en ladicte célébration, à raison de dix huict solz par jour, conformément au prorata cy dessus. Et en cas que le procureur desdictes confrèrie et fabricque manqueroient à l'observance et entretenement de toutes les clauses sus énoncées, lesdicts fondateurs, en faveur desdicts pauvres dès à présent comme pour lors, nomment et constituent à cest effect leur procureur spécial et yrrévocable le sieur curé et ses successeurs recteurs de ladicte église parrochialle, pour distribuer égallement et fidellement ladicte rente en façon d'ausmône chacun an au jour cy devant marqué, nonobstant toutes raisons ou dispenses au contraire, car autrement n'eust esté faicte la présente fondation, laquelle avec ladicte rente a esté acceptée aux susdictes clauses par maistre Rapaire Ducleu, prebstre, curé dudict Couches et recteur de ladicte confrérie; frère Henry Mutin, religieux sacristain au prieuré dudict Couches, conseiller en icelle; maistre Edme Prévost, juge royal audict Couches, aussy conseiller en ladicte confrèrie; maistre Joseph Guyton, et honorable Lazaire Guillemardet, à présent procureur d'icelle; maistre Zacarie Decointereau, prebstre, chanoine en l'église collégialle Sainct Nicollas dudict Couches; maistre Jean Berthier, greffier de Dracy; maistre Abraham Charollois; maistre Pierre Ripotot, praticien; Claude Marot; Philibert Barbier; honnorable Charle Perricaudet, filz dudict Symon Perricaudet, fondateur; Jean Gadan; Régné Martin; Jean Guillemardet dit la Biechère, tous confrères; maistre Barnabé Perricaudet, notaire et tabellion royal, tant en qualité de confrère que de fabricien de ladicte parroisse, avec honnorable Lazaire de la Troche, maistre Pierre Girard, procureur du Roy audict Couches, maistre François Guydot, juge en la baronnie dudict lieu, à la part de monsieur Brulart, maistre Jean Guillemardet, praticien, maistre Charles Herneux, bourgeois audict Couches, maistre Claude Vaucours, eschevin dudict lieu, Pierre Preigne, Jean Perricaudet, Jean Chailly, Pierre Chailly, Jacque Chailly, et Estienne Pommey, parroissiens, le tout soubs le bon voulloir et plaisir de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime evesque d'Austun, lequel est très humblement supplié d'approuver la présente, à l'accomplissement de laquelle lesdictes parties ont respectivement submis et obligé leurs biens par la cour du Roy et de sa Chancellerie, renoncent à toutes choses y contraires. Faict,

Digitized by Google

leu et passé, présens maistre Jean Bouhéret, prebstre, prévost et chanoine de ladicte église Sainct Nicollas dudict Couches, et maistre Zacarie Massy, aussy chanoine en icelle, tesmoins requis, soubsignés avec lesdictes parties et autres sus nommés. Signé sur la minute : Febvre, S. Perricaudet, Ducleu, J. Bouhéret, Decointereau, C. Hernoux, E. Prévost, Berthier, P. Girard, J. Guyton, F. Henry Mutin, Jean Gadan, Perricaudet, Marot, P. Ripotot, A. Charollois, de la Troche, L. Guillemardet, Philibert Barbier, Chauveroz, Revenu, Fiacre Ripoteau, F. Guillemardet, Jean Gadan, Perricaudet, Vaucours, J. Guillemardet, Preingne, P. Chailly, E. Pommey, J. Chailly, Jacque Chailly, P. Perricaudet, Massy, et Guillemardet, notaire.

Sur la minute du susdict contract est escript : Nous soubsigné, cy devant conseiller en cour du Roy à Austun, archidiacre de Flavigny, chanoine de l'Église cathédralle et vicaire de RR. et illustrissime père en Dieu messire Claude de la Magdelaine de Ragny, évêque d'Autun, conseiller du Roy en ses cours, ayant veu et leu le présent contract et recognu la piété et dévotion des bons et louables confrères au subject de l'establissement de la confrèrie de l'adorable et très sainct Sacrement, avons loué et approuvé, louons et approuvons l'establissement de ladicte confrèrie, ensemble le contract cy présent, exhortant les dévotz confrères à se rendre dignes et capables pour mériter en ce très digne sacrement la grâce que la bonté divine y confère, laquelle prions bien humblement les inspirer tousjours mieux faire pour leur augmenter ses bénédictions. Faict à Autun, le huictiesme aoust mil six cens quarente sept. Signé Ant. de Ganay, vicaire général.

La chapelle commémorative fut détruite pendant la Révolution, et à sa place on éleva, en 1807, une belle croix en pierre, qui subsiste encore aujourd'hui.

Anatole de CHARMASSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

Etienne David lith *Imp Lemercier et C.ie Paris*

ANDRÉ GUIJON

Prêtre Docteur en Théologie.
Chanoine Théologal de la Cathédrale
et grand Vicaire de l'Evêché d'Autun

Né à Autun le 1.er Novembre 1548

D'après le portrait original appartenant à M.r Henri Rolet à Autun

Digitized by Google

LA VIE
DE
MONSIEUR ANDRÉ GUIJON

PRESTRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CHANOINE THÉOLOGAL
DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE S^t-LADRE D'AUTUN ET GRAND VICAIRE DE L'ÉVESCHÉ
PRIEUR DE S^t-SAUVEUR EN BRETAGNE

PAR LE P. CLAUDE PERRY [1]
De la Compagnie de Jésus.

AVERTISSEMENT

Je ne scay si ceux qui voudront prendre la peine de lire cette histoire seront aussi raisonnables que le doivent être des gens d'honneur qui font estat dé la vérité et lui rendent les respects qu'elle mérite dans toutes les occasions où ils ont le bonheur de la rencontrer. Aussi est-elle tellement aimable qu'il n'y a point d'esprit si mal tourné qui ne doive avoir de l'estime et de l'amour pour elle. Les rayons qu'elle répand de tous costés comme un beau soleil la rendent de telle sorte recommendable que sans qu'ils éblouissent les yeux elle cause partout l'admiration. Et c'est en cela que consiste la principale beauté. Néanmoins je

1. Claude Perry, né à Chalon-sur-Saône, en 1602, après s'être destiné au barreau embrassa l'état ecclésiastique, fut d'abord chanoine en l'église Cathédrale de sa ville natale et entra ensuite dans la Compagnie de Jésus. Professeur d'humanités et de rhétorique au collége de Dijon, il mourut en cette ville le 2 février 1684, laissant de nombreux ouvrages tant imprimés que manuscrits, dont Papillon a donné la liste dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (t. II, p. 144). Parmi ses ouvrages inédits, le plus important est celui que nous donnons ici et qui faisait partie de la célèbre collection de La Mare réunie à la bibliothèque du Roi au commencement du siècle dernier. Il est aujourd'hui coté sous le n° 1037 du nouveau fonds Français (ancien fonds La Mare, n° 7338), au département des Manuscrits de la bibliothèque Nationale. L'intérêt que présente la *Vie d'André Guijon* pour l'histoire d'Autun, la sincérité dont elle porte le cachet, le nom de son auteur, ont décidé la Société Éduenne à lui donner place dans ses *Mémoires*. Nous avons cru intéressant d'y joindre quelques pièces également inédites concernant la famille Guijon, ainsi que le portrait d'André Guijon, dont notre collègue, M. Henri Rolet, possède l'original, qu'il a gracieusement mis à notre disposition. (Note des éditeurs.)

Digitized by Google

crains bien qu'il se trouvera des personnes assez injustes pour ne point ajouter foy aux choses qui sont racomtées en cet ouvrage et quelque jugement qu'ils en puissent faire, je suis sûr qu'à moins que d'avoir renoncé au bon sens on trouvera que les choses que j'y racomte sont véritables. Les preuves en sont toutes acquises par la déclaration qu'en ont faite des tesmoins irréprochables, personnages d'honneur, de probité et de sçavoir. Que si le fils de Dieu qui est la vérité mesme a dit que la déposition de deux ou trois tesmoins faisoit subsister la vérité qu'ils avoient déclarée par leur bouche et la rendoit croyable, je me contenteray d'en alléguer trois ou quatre dont le grand mérite et la vertu les mettent à couvert de toutes les fascheuses opinions que l'on pourroit alléguer au contraire.

Le premier est monsieur de Ganay chanoine et archidiacre de Flavigny dans l'Église d'Autun et depuis grand vicaire de l'évesché. C'estoit sans contestation un personnage d'une éminente piété et qui ayant eu de très bonnes habitudes avec monsieur Guijon, il l'a conneu plus particulièrement que nul autre de la compagnie. Il a esté longtemps confesseur de ce grand serviteur de Dieu et son amy intime et qui luy avoit fait confidence de toutes les choses les plus secrettes de sa conscience.

L'autre est le père Philippe Plumeret de la Compagnie de Jésus docteur en théologie. Il a esté deux fois recteur du collège d'Autun et depuis recteur du collège et université de Pont à Mousson. Il a esté aussi quelque temps confesseur de monsieur Guijon et luy faisoit l'honneur d'avoir grande confiance dans sa conduitte. C'estoit un religieux de bon sens, de capacité et de grande vertu. Toutes ces choses donnant de l'estime de sa personne, je me persuade que l'on ne fera point de difficulté d'ajouter foy aux choses que j'ay rapportées sur la fidèle déclaration qu'il en a faitte.

Le troiziesme est monsieur La Barge beau-frère de monsieur Guijon et quoy qu'il ayt eu l'honneur de luy appartenir de si près il n'a pourtant rien dit qu'il n'ayt veu de ses yeux et entendu de ses oreilles. Les grandes habitudes qu'ils entretenoient ensemble luy ont donné une si parfaitte connoissance de tout ce qui est arrivé de plus mémorable en la vie de son beau-frère qu'il n'a point fait de difficulté d'en déclarer la vérité. Cependant, il n'y a non plus à douter de son tesmoignage que de celuy de monsieur de Ganay et du père Plumeret. C'estoit un homme d'honneur et qui dans une affaire de telle importance n'auroit pas voulu plus déférer aux sentimens du sang et de la chair, qu'aux sentimens de la vérité et de la raison.

Digitized by Google

Le quatriesme est monsieur de La Mare[1] ancien conseiller au Parlement de Dijon dont les mérites sont assez conneus sans qu'il soit nécessaire que je les fasse connoistre. C'est luy qui a fait imprimer les ouvrages des quatre messieurs Guijon [2] et leur a fait des éloges particuliers néanmoins il s'est moins étendu sur celuy de monsieur Guijon dont j'ay entrepris d'escrire la vie [3]. Il est vray que le père Jacques Vignier de nostre compagnie s'estoit fait honneur de ce dessein, mais la mort qui l'a prévenu avant qu'il ayt peu l'achever, la commission m'en a esté donnée. Je croy que je ne mentiray pas quand je diray que je l'ay refusée assez longtemps, mais enfin il a fallu me rendre et m'en charger. Je m'en deffendois par mon incapacité et ne doutois nullement qu'une meilleure plume que la mienne y réussiroit avec plus d'avantage. Cependant j'ay bien peur que quelque soin que j'aye pris pour la composer elle n'aura pas quelques uns des agrémens de nostre langue qui estant maintenant si belle, si délicate et si polie, il faut un génie extrèmement élevé pour en toucher par escrit des expressions assez nettes et assez fortes et contenter des esprits qui ont beaucoup de feu et de vivacité, quoy qu'il en soit j'ay tasché de parler françois que si je n'y ay pas réussi avec toute la pureté et politesse du langage, j'avoue sans peine que pour y avoir quelques succès, il faudroit parler comme tant d'honnestes gens parlent et en termes aussi nobles et aussi élevés qu'ils expriment leurs pensées. Mais il n'appartient pas à un esprit aussi bas et aussi faible que le mien d'aspirer à de si hautes prétentions. Au reste pour ne point alléguer de sottes excuses j'avoue que si je n'ay point fait de beaux discours au moins je croy que je ne seray point blasmé, d'avoir racomté de belles actions.

1. Philibert de La Mare, né à Dijon, le 13 décembre 1615, conseiller au Parlement de Bourgogne, mort à Dijon le 16 mai 1687. Cf. Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 26. (Note des éditeurs.)

2. *Jacobi, Ioannis, Andreæ et Hugonis, fratrum Guiioniorum opera varia*, etc. Dijon, Ph. Chavance, MDCLVIII, in-4°. (Id.)

3. Dans le manuscrit qui nous sert à publier la *Vie d'André Guijon*, l'indication des auteurs cités se trouve en marge des paragraphes; nous avons préféré les mettre en note, en les faisant précéder d'astérisques. (Id.)

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

SA NAISSANCE ET SES ÉTUDES

CHAPITRE PREMIER

Établissement de la famille des Guijon en la ville d'Autun.

La fameuse ville d'Autun n'a pas manqué de temps en temps d'excellens hommes qui ont accreu sa haute réputation par la grandeur de leurs mérites et de leurs belles actions. Elle a esté autrefois la capitale d'un estat le plus puissant et le plus belliqueux de toutes les Gaules. Les vieux Autunois ses citoyens ont eu l'honneur d'avoir esté appellez par le sénat de la première ville du monde et la conquérante de l'univers, les frères et les alliez du peuple romain. Ils ont longtemps conservé cette illustre qualité tandis que leur estat s'est maintenu dans la paix et dans l'union. Mais les factions et les jalousies des plus puissans, leur ambition et la passion du souverain gouvernement ont entièrement ruiné et destruit cette florissante république, et, bien qu'elle ait fait d'étranges pertes et que les injures du temps qui consomme toutes choses, les guerres, les pestes, les famines, les embrazemens et les ravages des barbares l'ayent réduitte dans une extrême désolation, néanmoins, après tant de disgrâces, elle conserve encore à présent de beaux restes de son antiquité et de sa magnificence. Les curieux et les scavans ne laissent pas pourtant de chercher dans l'enceinte de ses épaisses et prodigieuses murailles l'ancienne *Bibracte* de César. Il y en a qui croyent que c'est ellemesme, d'autres soutiennent le contraire. Mais je ne prètens pas dans ce dessein que j'ay entrepris m'engager dans une matière de critique, et pour ce faict entrer en contestation avec eux. Ainsi je laisse la liberté à chacun d'en croire ce qu'il luy

Digitized by Google

plairra et ne veux pas estre d'autre party que de celuy qui sera estimé le plus raisonable et le plus juste. Cependant je dis que c'est dans ceste ancienne ville que la famille des Guijons s'est établie depuis longtemps et que c'est de là qu'elle s'est répandue dans d'autres villes du dûché de Bourgogne. Les premiers de cette noble famille dont nous avons connoissance estoient seigneurs des villages de Tintry et de Saint-Léger-des-Fourches près de la ville de Saulieu. Ils y ont fondé une messe que tous les jours l'on chante à haute voix dans l'église et les enfans de chœur la répondent. Il y a un marbre sur lequel la fondation de cette messe est escritte et leurs armes sont gravées à l'entour [1]. Je ne puis pas monter plus haut pour en sçavoir les commencemens manque d'un guide asseuré, de peur de m'égarer dans des sujets qui me sont inconneus et dont je n'ay ni mémoires ny instructions. Je commenceray donc par Jean Guijon qui a esté le père d'André Guijon dont j'entreprens d'escrire la vie.

Il estoit encore fort jeune du temps du règne de François Ier roy de France. Il luy prit envie de voyager et ne prit point d'autre compagnon pour son voyage que son frère Philippe qui estoit son cadet. La curiosité qui arrive d'ordinaire aux jeunes gens et les engage à sortir de leur païs pour en visiter de plus éloigné ne fut pas le principal motif qui leur fit prendre cette résolution, mais ils en conceurent une plus relevée et plus raisonable. Ils se persuadèrent donc qu'ils en tireroient de grands avantages pour leur propre instruction et que la connoissance qu'ils auroient des mœurs et des manières d'agir des peuples qu'ils rencontreroient sur leur route leur seroit utile pour proffiter du bien qu'ils y remarqueroient et pour devenir honnestes hommes.

Mais après tant de voyages qu'ils firent par terre et sur mer ils abordèrent enfin à l'Isle de Rhodes et au temps que Soliman

1. On trouvera cette inscription à la suite de la *Vie d'André Guijon*, parmi les pièces concernant cette famille que nous y avons ajoutées. (Note des éd.)

Digitized by Google

empereur des Turcs faisoit de grands préparatifs de guerre et dressoit une puissante armée. Jean Guijon qui avoit quelque connoissance du dessein du grand Seigneur et que cet armement formidable qu'il mettoit sur pied n'estoit que pour attaquer la ville de Rhodes, en donna incontinent avis à Philippe de Villiers de l'Isle-Adam françois de nation et alors grand maistre de l'ordre de S[t] Jean de Jérusalem. C'estoit dans cette ville où il faisoit sa demeure et y tenoit sa cour qui [est] des plus belles et des plus pompeuses de l'Europe chrestienne. Ce brave seigneur qui d'ailleurs avoit esté informé d'un dessein si pernicieux à la religion catholique fit tout ce qu'il peut pour conserver un poste qui luy estoit si avantageux en sorte que sans la trahison et la perfidie d'un chevalier portugais, il auroit fait échouer l'entreprise de Soliman devant cette place et l'auroit contraint d'en lever le siège avec honte et désordre.

Les deux frères prirent les armes dans une si belle occasion qui leur paroissoit fort favorable pour acquérir de la gloire et deffendre la religion dont ils faisoient profession. Philippe qui estoit chevalier servit en cette qualité, et son frère aisné en qualité de volontaire. Le dernier receut en ce siège une marque honorable de son courage et de sa valeur. Il fut blessé d'un coup de mousquet qui luy perça la cuisse de part en part, de sorte qu'il fut boiteux le reste de ses jours.

* Après la perte déplorable de la ville de Rhodes, la religion de S[t] Jean se retira dans la ville de Viterbe que le pape avoit donnée au grand maistre et aux chevaliers pour leur servir de retraitte en attendant qu'ils eussent quelque autre place pour y faire un établissement. Ce fut dans cette ville que ce prince fit présent à Jean Guijon d'un nouveau testament escrit en grec fort rare et ancien de plus six cens ans pour récompense de la bravoure et du service qu'il avoit rendu pendant le siège de Rhodes. Depuis ce temps là, ce livre manuscrit a passé par diverses mains, et enfin tomba heureusement

* M. de La Mare.

Digitized by Google

en celles de feu monsieur Bouhier conseiller au Parlement de Dijon par le présent que luy en fit monsieur l'advocat de Chevanes. Il luy donna sur le champ une belle place dans sa bibliothèque qui est des mieux assorties et des plus riches. Il l'avoit assemblée avec de grands frais et de merveilleux soins. Il l'a laissée par succession à monsieur le président Bouhier son fils aisné qui ne cesse tous les jours de l'enrichir de toutes sortes de livres et avec une dépense digne de sa générosité et de la glorieuse ardeur qu'il a pour les belles lettres et que monsieur son père lui a inspirée dès sa plus tendre jeunesse. Il prenoit un tel contentement à l'embellir qu'il en faisoit tous ses plaisirs et tous ses divertissemens. [1]

CHAPITRE DEUXIÈME

Le mariage de Jean Guijon et sa charité envers les pauvres.

L'amour de la patrie a des charmes si doux et des attraits si puissans qu'il n'y a point mesme de barbare, qui ne se sente vivement picqué d'y retourner, après une longue absence. Les sauvages quoy qu'ils n'ayent pas fort souvent plus de raison qu'il leur en faut pour n'estre pas entièrement bestes sont touchez d'un pareil désir. Il n'y a point de fers qu'ils ne brizent, point de chaisnes qu'ils ne rompent, point de prison qu'ils ne forcent, point de chiourme dont ils ne taschent de s'échaper lorsqu'il s'agit de retourner dans leur païs.

*Après que Jean Guijon eut assez longtemps voyagé, il se vit tout d'un coup fortement ebranslé par une pareille inclination que la nature a profondément gravée dans le cœur de tous les hommes, mais avec des marques si engageantes que malaisé-

1. C'est en vain que nous avons cherché ce manuscrit dans le fonds Bouhier, à la bibliothèque Nationale. On ne sait ce qu'il est devenu.

* Monsieur La Barge.

Digitized by Google

ment ils s'en peuvent deffaire. Estant donc arrivé en Italie après l'infortunée perte de l'isle et de la ville de Rhodes, il prit résolution de se retirer en France et de s'établir à Autun. Il y estoit nay [1] et n'avoit point de plus forte passion que de s'y engager dans quelque honneste mariage. Mais avant que d'en venir là, il voulut reconnoistre l'estat de son bien et de ses affaires. De sorte qu'ayant examiné les dépenses qu'il avoit faittes en ses voyages et la rançon qu'il avoit payée à des corsaires qui l'avoient mis aux fers, il trouva qu'il ne luy restoit guères de bien. Cette disgrâce l'obligea de faire profession de la médecine et y avoit esté receu docteur après avoir donné de suffisantes preuves de la capacité qu'il y avoit acquise. Elle luy servit dans le dessein qu'il prit de se marier et peut-estre auroit-il trouvé un party avantageux s'il avoit voulu prendre femme ailleurs qu'à Autun.

Il eut moins d'égard au bien qu'à la douceur, dont il esperoit jouïr dans un mariage qu'il contracteroit avec une fille de son païs. Il en choisit donc une entre les autres qui avoit de fort bonnes qualitez, modeste, sage, douce, et qui n'estoit point coquette. Elle s'appeloit Cécile Rollet et estoit issüe d'une des plus honnestes et anciennes familles d'Autun. Il l'épousa et vècut avec elle dans une parfaitte union et avoient tous deux beaucoup d'amitié et de respect l'un pour l'autre. Ce fut dans un temps auquel le luxe, la vanité et l'ambition ne se débordoyent point parmy les femmes en mille désordres et mille dérèglemens.

* Dieu bénit bien tost leur mariage et leur donna quatre fils, qui furent tous gens d'honneur et d'une singulière probité. Nous en parlerons en suitte avec toute la gloire qu'ils ont méritée. Ils eurent encore trois filles et n'avoient pas beaucoup de bien. Le mary ne laissoit pas pourtant de faire l'aumône aux pauvres avec beaucoup de charité; et quoy que

1. Papillon (*Bibl. des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 297) le fait naître à Saulieu.

* Monsieur La Barge.

Digitized by Google

sa femme fut fort vertueuse, néanmoins elle s'en plaignoit quelquefois. « Il faudroit, luy disoit elle, un peu modérer vos » aumônes; vous voyez le grand nombre d'enfans que nous » avons, et nous sommes encore tous deux assez jeunes. Pen- » sons premièrement à eux, je vous prie, et puis nous pense- » rons aux pauvres. » Il repartit là-dessus et luy dit : « Je » donneray, ma mie, tant d'aumônes, que nos enfans seront » enfin un jour contrains de la demander. » C'est ainsi qu'il la rallia agréablement, mais elle n'y prit pas de plaisir. Cependant il ne craignoit rien moins que cela. En effet, il estoit très persuadé que le moyen le plus avantageux pour avoir du bien, estoit d'en faire aux pauvres, et que ce que l'on leur donne pour l'amour de Dieu, bien loin d'appauvrir ceux qui le donnent pour ce sujet, au contraire il les enrichit et les tire de la nécessité. Aussi est il vray que c'est mettre son bien à usure, que de faire l'aumône; qu'on n'y perd jamais rien, et qu'il n'y a point de moyen plus seur pour devenir bien tost riche. Il dit un jour à sa femme, qu'il seroit fort aise de voir le linge de leurs nopces, qu'elle avoit conservé; elle le luy apporta. Il y avoit alors un pauvre tout nud à la porte de la maison : l'ayant veu, il prit aussi tost la plus belle de ses chemises et la luy donna. Cela ne pleust pas à sa femme, et l'en ayant doucement reprise, il luy dit : « Il ne faut rien refuser aux pauvres. Dieu » scaura bien le moyen de pourvoir nos enfans et de les mettre » à leur aise. Ils seront toujours assez riches s'ils vivent dans » sa crainte et dans son saint amour. »

Ce qui arriva justement ainsi qu'il l'avoit prédit, ses enfans ayant esté élevéz dans des employs, où sans faire tort à personne, ils pouvoient amasser de grandes commoditéz. Ils ne vécurent pas long temps ensemble, et luy mourut à peu près de l'âge de cinquante ans, et laissant peu de bien à sa femme, il lui laissa sept enfans. Elle n'avoit alors que vingt sept ou vingt huit ans ; et quoy qu'elle eust un si grand nombre d'enfans elle fut néanmoins recherchée en mariage par des hommes de condition, et qui estoient fort à leur aise. La vertu qui est

Digitized by Google

la dot des honnestes femmes la faisoit admirer, et le merveilleux soin qu'elle prenoit pour la bonne éducation de ses enfans, n'y contribuoit pas peu. Aussi en faisoit elle sa principale occupation. « Mes enfans, leur disoit elle, vostre père ne vous a » laissé guères de bien, mais ce n'estoit pas cela qui luy donnoit du chagrin et de l'inquiétude. Il croyoit seurement que » si vous viviez en la crainte de Dieu et dans l'obéissance que » vous devez à ses commandemens, sa providence ne vous » manqueroit jamais. Servez le donc fidèlement et ne vous » mettez en peine du reste, ny de ce qui vous doit arriver. » Pensez à luy et vous luy donnerez occasion de penser à vous ! » mais avec des soins, que vous ne pouvez pas maintenant » comprendre, qui vous surprendront un jour, et vous obligeront de luy redoubler vos obéissances, vos respects et vos » services. »

C'est ainsi que cette sage mère instruisoit ses enfans, qui de leur costé ayans un excellent naturel ne trompèrent pas ses espérances. Elle aimoit incomparablement mieux les voir vertueux que de les voir riches. En effet il n'y a point de richesses pareilles à la vertu et il arrive bien souvent que lorsque l'on n'en fait pas un bon usage, elles sont de grands obstacles à la sainteté. Mais c'est une parole que bien peu de personnes comprennent. Et bien loin d'en faire leur proffit, ils croyent que tout le bonheur de la vie consiste à estre dans l'abondance de toutes sortes de commodités. Néanmoins c'est donner un démentir à Jésus-Christ qui a dit en termes formels « Bienheureux » les pauvres d'esprit par ce que le royaume des cieux leur appartient. » O le beau mot, mais il y en a bien peu qui en comprennent la force.

Quelque temps avant son décès, Jean Guijon son fils la vint voir, elle luy dit que pendant la nuit elle avait veu une lumière qui paroissoit contre le mur de la chambre ou elle couchoit, et qu'apparemment cette brillante clarté luy donnoit à connoistre qu'elle mourroit bien tost. Elle le pria donc de marquer en chiffre les années qui suivoient l'année en laquelle elle disoit

Digitized by Google

ces choses. Luy au contraire escrivoit les années qui l'avoient précédée. « Ce n'est pas, dit-elle, ce que je vous demande, » mais que vous marquiez celles qui la suivent. » Ce qu'il fit pour la contenter et l'ayant fait, elle reconnut le chiffre de l'année en laquelle elle mourroit, et effectivement elle y mourut, les mémoires que j'ay pour l'instruction de toutes ces choses ne me la marquent pas. C'estoit une fort vertueuse femme et qui laissa à sa mort une grande réputation de la sainteté de sa vie. Au reste je n'ay parlé d'elle et de son mary qu'en considération de mon dessein et pour faire voir que comme l'on connoist un bon ou meschant arbre au fruit qu'il porte, qu'ainsy on connoist les enfans à la bonne ou mauvaise éducation qu'ils ont receue de leurs parens. Mais il est temps qu'après avoir parlé du père et de la mère, je parle maintenant des fils qu'ils ont eu de leur mariage.

CHAPITRE TROISIÈME

Les qualitez des filz de Jean Guijon et de Cecile Rollet.

Le mariage n'est pas seulement un établissement dans le monde et un contract civil entre le mary et la femme; mais il est encore un sacrement dans l'Église catholique et un grand sacrement en Jesus Christ, ainsi que l'Apostre l'appelle. D'où vient que lorsque Dieu y donne sa bénédiction, et que les mariez, en le recevant, se sont bien disposez pour obtenir la grâce, laquelle y est attachée, les enfans qui en viennent sont assez souvent des enfans de bénédiction. En vérité, nous pouvons dire que ce bonheur se rencontra dans le mariage de Jean Guijon et de Cecile Rollet. Ils eurent, comme j'ay dit, sept enfans. Je ne parleray point des filles, mais des fils seulement; ils furent quatre : Jacques, Jean, André et Hugues, tous gens d'honneur, habiles hommes, d'une éminente vertu et d'un rare sçavoir.

Digitized by Google

* Jacques fut l'aisné. Sa mère, après le décès de son père, l'envoya à Paris, chercher fortune, comme l'on dit, et ne luy donna que quinze livres, tant pour les frais de son voyage que pour son entretenement. Il n'y fut pas arrivé à l'âge de quinze ou seize ans que d'abord il fit quelque connoissance dans le royal collége de Navarre. Il y enseigna la troiziesme classe et ensuitte la rhétorique, à l'âge de vingt ans, avec un merveilleux succès. La réputation qu'il acquit d'homme scavant y attira un grand nombre d'escholiers de la première condition. Après, se voyant en quelque estime, il fit venir ses frères à Paris et leur procura de bons employs et d'honestes établissemens. Il parloit fort bien latin, grec, hébreu, allemand, espagnol et chaldéen. Il vécut quatre vingts ans et mourut fort bon catholique, ce qui estoit assez rare en ce temps là parmy les hommes doctes, dont la pluspart se jettèrent inconsidérément dans les nouveautez de Luther, de Calvin et d'autres semblables ennemis de l'Église catholique. Il a esté lieutenant criminel au balliage d'Autun, et vierg, c'est à dire, maire de la mesme ville. [1]

Jean a esté le second; et quelques mémoires marquent qu'il a esté précepteur du premier duc d'Epernon, avant sa haute faveur auprès du roy Henry troisiesme; mais, je ne prétens pas l'asseurer, parceque la vie de cet illustre seigneur, qui a esté donnée au public par son secrétaire (Monsieur Girard) [2], personnage de grand mérite, n'en parle pas. Cependant je dis que monsieur Guijon estoit fort habile homme, qui avoit l'honneur d'estre conneu des plus doctes de son siècle. ** Il entretenoit avec eux une sçavante conversation et un commerce de lettres, qui ne respiroit que les belles connoissances dont son esprit estoit extrêmement curieux. Il estoit grand juris-

* Monsieur de La Mare. — Monsieur de La Barge.

1. Sa réception au Parlement de Dijon date du 22 avril 1586. (Note des éd.)

2. Guill. Girard, *Vie du duc d'Espernon;* Paris, 1655, in-f°.

** Monsieur La Barge.

Digitized by Google

consulte, grand mathématicien et libéral envers les pauvres. Personnage, au reste, populaire, de bonne compagnie, d'une humeur enjouée et fort divertissante. Le président Jeannin, son compatriote, l'aimoit beaucoup et en avoit toute l'estime qu'on peut avoir pour un honneste homme. Il l'avoit proposé pour estre précepteur du Roy Louis le Juste, lors qu'il estoit Dauphin; mais Nicolas le Fèvre qui avoit esté précepteur de Henry de Bourbon, second du nom, prince de Condé, fut préféré pour ses belles et excellentes qualitez, d'une grande probité et d'une rare érudition, à la recommandation de ce prince qu'il avoit élevé et instruit en la religion catholique. Il mourut à l'âge de soixante ans, et fut enterré avec tous les regrets du peuple et de grands honneurs que la ville d'Autun luy rendit en ses funérailles. Les ecclésiastiques qui s'y trouvèrent en corps ne voulurent rien prendre pour les cérémonies qu'ils firent à ses obsèques.

*Je passe de ce second fils de Jean Guijon au quatriesme, pour me réserver à parler d'André Guijon, qui a esté le troisiesme et fait le principal sujet de cette histoire. Il s'appelloit Hugues et n'acquit pas moins de réputation dans l'Université de Paris que ses frères. Il fut receu advocat dans l'auguste Parlement de cette puissante ville et y plaida quelque temps, avec estime de sa probité et de sa capacité. Il emporta sur Pierre Victor une chaire de professeur en droit canon, et disputèrent ensemble pour faire voir lequel des deux la méritoit le mieux. Claude Minos [1], dijonnois, doyen de cette faculté et homme de rare sçavoir, le mit en possession de cette chaire. Après il fut pourveu d'une autre chaire de nouvelle fondation, que le président Jeannin luy procura, alors surintendant des finances, qui ne furent, peut-estre, jamais maniées avec des mains plus nettes et moins attachantes; ministre d'Estat et un des plus hommes

* Messieurs de La Mare et La Barge.

1. Claude Mignault, en latin Minos, avocat du roi au bailliage d'Étampes, et doyen des professeurs en droit canon, à Paris, né à Talant, près Dijon. Cf. Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourgogne*, art. *Mignault*, t. II, p. 50.

Digitized by Google

de bien qui ait paru dans le manîment des affaires. Il aimoit passionnément les gens sçavans et leur faisoit du bien à proportion de leurs mérites.

Incontinent apres que monsieur Guijon eut esté pourveu de cette chaire, le cardinal du Perron, archevesque de Sens et grand aumosnier de France, recent entre ses mains le serment qu'il luy presta pour cette chaire. Cet incomparable prélat, dont les mérites surpassent tout ce que je peux dire à sa louange, avoit persuadé au roy Henry le Grand de fonder cette Faculté. Jean Dartis, qui obtint cette chaire, après le décès de Hugues Guijon, crut qu'il ne pouvoit pas la remplir plus dignement et donner un plus favorable commencement à ses leçons, que par un docte panégyrique qu'il prononça à l'honneur de Hugues Guijon, et en la présence d'une célèbre compagnie. Le collége royal lui fit l'honneur d'y assister en corps, et le président Jeannin s'y trouva en personne. Au reste, Hugues Guijon mourut à l'âge de soixante ans, et si peu riche que le mesme président Jeannin luy fit faire, à ses propres frais et despens, des funérailles honorables dans l'église de Saint Estienne du Mont à Paris.

Monsieur le conseiller de la Mare a déterré ces sçavans morts pour les faire vivre dans le souvenir de la postérité, par l'impression de leurs sçavans ouvrages, grec, latin et françois, prose et vers, dont il a voulu obliger le public qui de bonne foy luy en doit sçavoir gré. Il les a tirez de son cabinet où il dresse une bibliothèque de toutes sortes de manuscrits fort curieux et fort rares. Ils ne furent jamais de la Ligue, quoyque la ville d'Autun fust engagée dans son party, par principe de religion et par un attachement qui la tenoit unie avec le duc de Mayenne, chef de ce party et gouverneur du duché de Bourgogne.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

La naissance d'André Guijon, son enfance et son inclination à l'estude.

Après avoir parlé des deux frères aisnez et du puisné d'André Guijon, il est bien juste que je parle maintenant de luy, puisqu'il fait le principal sujet de cette histoire. Il naquit à Autun le premier de novembre, feste de Toussaints, l'an mil cinq cens quarente huit. La rencontre heureuse de ce jour pour sa naissance n'est pas un coup de hazard, mais un soin particulier de la Providence divine qui le destinoit, par avance, pour estre, un jour, de la compagnie des Saints, dont il devoit imiter la sainteté et la vertu par l'innocence de sa vie et la pureté de ses mœurs *. Lorsque sa mère estoit enceinte de luy, elle songea une nuit en dormant qu'elle portoit un pigeon blanc dans son ventre, et qu'en estant sorti, il s'envola d'abord vers le ciel, prit l'essor bien haut et se perdit dans les nues. Ce songe fut un heureux présage de la simplicité des colombes, dont le Sauveur parle dans l'Evangile et qu'il garda toute sa vie religieusement.

La famille de son père estoit noble d'extraction ; et depuis quelque temps que l'on a fait, avec exactitude, la recherche des maisons nobles, celle des Guijons a esté, sans contestation, conservée dans cette qualité, et jouit effectivement des priviléges accordez à cette illustre condition [1]. Mais, s'il est vray, comme il est indubitable, qu'il n'y a point véritable noblesse que celle qui vient de la vertu, nous pouvons dire avec raison que les enfans de Jean Guijon estoient doublement nobles, et par leur naissance et par leurs vertus.

C'est une grâce nompareille et une faveur bien signalée,

* Monsieur La Barge.

1. *Cf.* à la suite de la *Vie d'André Guijon* les pièces concernant la noblesse de cette famille que nous y avons ajoutées. (Note des éd.)

Digitized by Google

lorsque Dieu donne aux enfans, dez leur plus tendre jeunesse, de bonnes inclinations. André Guijon receut ce bonheur qui est assez rare et extraordinaire. Il avait un excellent naturel, une humeur douce et agréable et grande passion pour l'estude et les belles lettres. Son père y prenoit un si singulier plaisir, et sa mère, qui estoit une sage et honneste femme, en avoit bien de la joye, et prit un extrême soin de son éducation : elle l'envoya de bonne heure au collége, et dèz ce temps là, il faisoit paroistre un esprit brillant et tout de feu pour les sciences.

* La peste, qui survint alors, faisoit par tout un furieux fracas et causoit une épouventable consternation[1]. La ville d'Autun en fut extrêmement affligée ; ce qui obligea sa mère de se rètirer avec toute sa famille, dans une de ses maisons, à la campagne. André fut de la partie. Il n'y perdit pas son temps en bagatelles, au contraire il l'employa si utilement que l'estude faisoit toute son occupation et son plus grand divertissement. Ce fut dans cette retraite, que, sans maistre et sans précepteur, il s'y appliquoit avec tant d'ardeur, qu'on ne l'en pouvoit retirer qu'avec une peine extrême. Il estoit luy mesmes le régent et l'escholier, tout ensemble, il se donnoit des thêmes et se prescrivoit des leçons, pour cultiver et entretenir sa mémoire. Il fit dans cette solitude un si merveilleux profist, qu'il tournast le latin en grec les trois livres des Offices de Cicéron, mais avec une expression si nette des pensées de ce grand homme, qu'il ne s'éloignast jamais du bon sens et de la force qu'elles luy representoient. Il en tira un merveilleux proffit et fit un meilleur usage des belles instructions qu'un si bon père donnoit à son fils, pour devenir honneste homme et en apprendre les devoirs. Néanmoins, il trompa malheureusement les espérances qu'il avoit conceues qu'il seroit un jour semblable à ces

* Monsieur La Barge.

1. Cf. Dr Guyton, *Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles, qui ont affligé Autun pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles*, dans les *Annales de la Société Éduenne*, 1862-1864 ; Autun, Dejussieu, 1864, in-8°, p. 87 et suiv. (Note des éd.)

Digitized by Google

véritables hommes d'honneur qui sçavoient si bien s'acquitter des fonctions de la vie civile. C'est ainsi qu'André Guijon, tout jeune qu'il estoit, passoit agréablement le temps et relisoit avec plaisir tout ce qu'il y trouvoit de plus proffitable. Cet employ contribua beaucoup pour bien règler ses mœurs et luy servit pour se rendre plus capable dans la connoissance de cette riche langue, et exercer les vertus qu'il avoit apprises dans ces excellens livres. Lors que des qualitez si surprenantes paroissent dans un sujet bien disposé pour les y recevoir, des clartez si douces et si fortes que les esprits qui en sont éclairez s'en voyent tout à fait couverts et n'en sont nullement éblouis ; ce n'est donc pas merveille si un jeune homme qui avoit de si bonnes inclinations pour la vertu, réussit en suitte dans le grand monde; en sorte, que s'y estant rencontré dans un âge plus avancé, il accorda avec tant de justesse les devoirs que les honnestes gens se rendent les uns aux autres, dans une conversation mutuelle et dans des entretiens civils qu'ils ont ensemble.

Il estoit alors déjà si sérieux et si modeste, qu'à le voir seulement chacun en estoit ravi. C'est ainsi qu'il proffita avec bien, d'un temps si malheureux et d'une saison si fascheuse et pleine de peste, qui dura deux années; et qui, avec la guerre des Huguenots, désola presque toute la France. Cependant, sa mère avoit bien de la joye de le voir si fortement attaché à l'estude, et prenoit plaisir à sa douceur et aux respects qu'il luy rendoit. Mais, après que l'on vit que, par la bonté de Dieu, cette épouventable maladie ne faisoit plus tant de ravage, et que la compassion dont il fut touché pour son peuple extrêmement affligé, l'avoit fait entièrement cesser, sa mère le ramena à Autun, avec le reste de sa famille. Et en suitte, de peur qu'il ne perdit du temps, elle le renvoya au collége. Le principal qui en avoit alors charge fut fort surpris du nompareil proffit qu'André Guijon avoit fait à la campagne. Il s'appeloit d'Estampes, et fut transporté d'étonnement de voir un jeune homme et presque encore enfant, qui, sans nulle

Digitized by Google

assistance de précepteur ny de régent, s'estoit néanmoins rendu tellement capable en si peu de temps. Il ne trouvoit rien de difficile dans l'estude et son esprit tout brillant s'accordoit admirablement bien avec un jugement solide et une mémoire heureuse. Il ne faut donc pas s'étonner si dans la suitte de ses estudes il a eu de si avantageux succès pour les sciences, puisqu'il en possédoit toutes les beautez, et tout ce qu'il y avoit de bon sens et de politesse dans le charactère de l'éloquence de ce temps là et de la belle érudition dont on faisoit tant d'estime.

CHAPITRE CINQUIÈME

Ses frères le font venir à Paris. Il y estudie en philosophie ; enseigne la rhétorique, et est choisi précepteur de François et de Henry de Joyeuse.

* Ce fut dans la célèbre académie de Paris qu'André Guijon rencontra un beau théâtre, pour y paroistre avec éclat et acquérir bien de l'honneur. Il s'y fit voir d'abord avec beaucoup de capacité, et quoy qu'il eust déjà estudié en philosophie, néanmoins il en recommença le cours dans le collége de Clermont. Il y eut pour professeur le père Valère Regnaut, jésuite assez renommé et conneu pour ses doctes livres qu'il a composez de la théologie morale. Après, il enseigna la rhétorique dans le collége de Navarre, avec un si grand concours d'escholiers qu'il ny eust pas un moindre et mesmes encores plus avantageux que son frère aisné n'avoit eu, lorsqu'il y enseignoit la mesme classe. Il eut le bonheur d'y avoir pour escholier un prince du sang qui portoit le nom de Charles Monsieur de Bourbon. C'est ainsi qu'en ce temps là on appelloit les Princes. Il estoit frère du premier conte de Soissons,

* M. la Barge.

Digitized by Google

et estoient tous deux fils du second lit de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé; il fut depuis cardinal, et, pour le distinguer de Charles cardinal de Bourbon, son oncle, on l'appella le cardinal de Vendosme.

Ce collége, pour reconnaissance de l'honneur qu'il luy faisoit et de la réputation qu'il luy avoit acquise, luy donna l'intendance des affaires de la maison. Il s'en acquitta avec tant de probité et de conduitte, qu'elle tesmoigna en suitte de luy en estre extrêmement obligée. Il ne demeura pas longtemps dans l'ombre et dans la poussière d'une classe et parmy le bruit des escholiers de toutes sortes de conditions. Il estoit dans une si haute estime, pour sa grande erudition et sa grande probité qu'il fust choisi pour estre précepteur de François et de Henry de Joyeuse [1]. Ces deux jeunes seigneurs estoient fils de Guillaume de Joyeuse, IIe du nom, maréchal de France, et de Marie des Batarnays, et frère d'Anne duc de Joyeuse, premier favory de Henry III, roy de France, qui avoit pour luy toutes les tendresses imaginables.

Le premier a paru, avec de grands honneurs, sous le nom de cardinal de Joyeuse, et en cette qualité rendit de très considérables services à l'Église qui estoit sa mère, aux Papes qui estoient ses supérieurs, et à trois de nos Roys qui estoient ses maistres. Le second parut aussi en la court du mesme Roy, avec beaucoup de faveur et d'estime, et portoit le nom de conte de Bouchage, avec bien de la pompe et de la magnificence. Il avoit épousé une sœur du premier duc d'Epernon, dame d'une singulière vertu. Il ne vint de leur mariage qu'une fille unique, épouse en suitte de Gaston, fils de France, frère de Louis le Juste, qui n'en a qu'une fille qui porte présentement le nom de Mademoiselle de Montpensier, fille unique comme sa mère et son ayeule, et n'est point mariée.

* Après le décès de sa femme il surprit toutte la cour par la

1. Mr Aubery, *Vie du cardinal de Joyeuse. — Histoire du cardinal de Joyeuse*, 1654. (Note des éd.)

* *Vie du prince Ange de Joyeuse.*

Digitized by Google

retraitte qu'il fit, et par l'habit qu'il prit dans l'ordre des pères capucins. Il le quitta par dispénse du Pape, pour servir la religion catholique, pendant les guerres de la Ligue contre les Huguenots. Mais, après qu'Henry le Grand eut entièrement deffait ce party, il fit sa paix avec le Roy et reprit l'habit de capucin avec une générosité nompareille et un parfait mespris de toutes les grandeurs et vanitez du monde. Il vécut quelques années dans ce saint ordre qui ne respire que la pénitence et ne presche que la mortification. Il y mourut avec toutes les marques d'un grand serviteur de Dieu et d'un saint religieux.

Mais après que je me suis un peu éloigné, ce semble, de mon sujet, il faut, que sans plus tarder, j'y retourne maintenant. Monsieur Guijon, ayant donc esté honoré de l'instruction de ces deux jeunes seigneurs, il en prit un soin très particulier. Il n'y avoit pas long temps qu'il s'estoit chargé d'une conduitte si importante et qu'il faisoit la fonction de précepteur et de gouverneur auprès d'eux, lorsque le seigneur de Bouchage, leur ayeul maternel, les mena en sa maison de Montrésor, en Touraine. Le chasteau en est fort agréable et délicieux, comme le reste de cette belle prövince, que les estrangers, à cause de sa ravissante beauté, appellent le Jardin de la France.

Ce fut dans ce chasteau que Monsieur Guijon commença à faire des leçons à ses braves escholiers qui l'escoutoient avec une admirable application, et en remportoient beaucoup de proffit. Mais son principal soin estoit de les instruire à la piété et de les y porter pàr une force égale de ses exemples et de ses discours, ils prenoient grand plaisir de les considérer et y faire réflexion. Il ne leur permettoit que des divertissemens honnestes et dignes de leur illustre naissance. Ils l'honoroient si fort qu'ils n'avoient pour luy que du respect et de l'estime; et tinrent beaucoup d'avantage de la confiance qu'ils prenoient en ses instructions. Mais l'empressement qu'il témoignoit avoir pour leur éducation ne rabbatoit rien de la grandeur de leur courage, en sorte qu'il ne les entretenoit que des généreuses pensées dont ils devoient s'animer pour le service de Dieu;

Digitized by Google

mais d'une si noble manière qu'ils ne respiroient autre chose et ne faisoient paroistre rien de contraire en toutes leurs actions.

C'est ainsi que par une sage et ingénieuse adresse, il gouverna leurs esprits, et les maniant, comme il auroit manié de la cire molle entre ses mains, il les formoit à toute sorte de vertus, leur en donnoit de fortes impressions et leur inspiroit l'amour de la piété et des belles lettres. Il ne leur souffroit rien de bas ny de lasche et qui fust au dessous de la générosité de leurs cœurs. Après le service de Dieu, qu'il leur recommandoit sur toutes choses, il les entretenoit de la fidélité et de l'obéissance qu'ils devoient rendre au Roy. Et comme ils avoient un naturel capable de réussir heureusement en tous les desseins qu'ils entreprendroient un jour, ils proffitoient aussi d'une conversation si utile et si divertissante, avec tous les avantages qu'on en pouvoit espérer. Leur ayeul et leur ayeule estoient ravis des bonnes inclinations qu'ils remarquoient dans la conduitte de leurs petits fils, et concevoient de grandes espérances de les voir si bien nays et si portez à la vertu. Ils les voyoient si civils et si modestes qu'ils en faisoient tout l'honneur de leur maison; mais, quand ils considéroient qu'ils se déclaroient hautement pour la piété et pour la dévotion, ils estoient alors transportez d'une joye qui les combloit d'un plaisir extrêmement sensible.

Mais tandis que Monsieur Guijon estoit occupé dans l'employ des estudes de ces deux seigneurs, il ne s'oublioit pas des siennes particulières et s'y appliquoit pour son propre proffit. Il se levoit tous les jours régulièrement à quatre heures, et depuis ce temps là il estudioit jusques à huit heures; il n'avoit point d'autres livres de théologie que la Somme de Saint Thomas. Il en estudioit toutes les questions, avec toute l'application qui luy estoit possible. Après, il se proposoit les difficultez qu'il avoit rencontrées, et se promenant tout seul dans la grande sale du chasteau, il s'entretenoit là dessus et taschoit de bien comprendre la doctrine de cet Ange de l'Eschole. Il y descouvroit tant de belles veritez, qu'il en estoit tout à fait ravi.

Digitized by Google

D'abord que ces jeunes seigneurs estoient éveillez et modestement vestus, il commençoit la journée par faire la prière; et après que l'aumônier de la maison estoit prest pour célébrer la sainte messe, il les conduisoit dans la chapelle du chasteau, pour l'y entendre. Ensuitte il les enseignoit jusques à l'heure du disner, et leur faisoit rendre compte de leurs leçons et de leurs compositions. Après quelque honneste divertissement qu'ils avoient pris après le disner, il recommençoit leur instruction. Sur le soir, aux grands jours d'esté, et avant le souper, ils alloient se promener dans le parc du chasteau, et prenoient un peu d'air à la campagne, tantost à pied, tantost à cheval, ou quelque fois en carrosse, ainsi qu'ilz se trouvoient bien disposez. A leur retour, le couvert estant mis sur la table, ils y prenoient leurs places et s'y entretenoient d'honnestes et divertissans discours, selon que les compagnies et les occasions s'en présentoient. Mais, avant que de se mettre au lit, pour y prendre leur sommeil, ils faisoient leurs prières, en la compagnie de leur ayeule. C'est ainsi qu'ils passoient utilement et agréablement la journée et s'acquittoient indispensablement de si légitimes devoirs.

CHAPITRE SIXIÈME

La sainteté de la dame de Bouchage et le proffit que tira monsieur Guijon de sa conversation.

Si les jeunes seigneurs de Joyeuse proffitoient beaucoup des bonnes instructions et de la sage conduitte de monsieur Guijon, leur précepteur; il ne proffita pas moins des rares exemples et des pieux entretiens qu'il avoit avec la dame de Bouchage, leur ayeule. Il avoue qu'il apprit plus de dévotion en sa conversation qu'il n'en avoit appris de sa propre expérience et de la lecture des livres spirituels qui en traittent. Lors qu'ils estoient seuls ensemble ils ne parloient que de choses saintes et édifiantes; et cette dame en parloit si hautement qu'il en

Digitized by Google

estoit ravi; et louoit Dieu cent fois le jour de ce qu'il l'avoit mis en possession d'un bonheur qu'il n'auroit jamais osé espérer. Elle faisoit, tous les jours, quatre heures d'oraison; mais, avec un si fort attachement de son esprit et si doux, qu'elle ne quittoit qu'à regret un si proffitable exercice. Mais, comme l'oraison sans la mortification, n'est bien souvent qu'une pure illusion, c'est pour ce sujet aussi que cette vertueuse dame, pour n'y pas tomber, les faisoit tousjours marcher toutes deux de compagnie. * La vie qu'elle menoit estoit très austère et la pénitence qu'elle faisoit estoit très rigoureuse. Elle ne souffroit point de délicatesse en son manger, et quoy que sa table fust tousjours couverte de viandes délicates et exquises, et à proportion de la qualité des personnes qui avoient l'honneur d'y manger, elle ne mangeoit pourtant que du bœuf et du pain bis. Elle jeusnoit tous les vendredys de l'année, tout l'advent et le caresme, et en ajoutoit un autre à celuy que l'Eglise commande. Elle commençoit une si rude pénitence à la feste de Toussaints et ne la finissoit qu'à la feste de Noel. Elle ne dormoit qu'appuyée sur les bras d'un fauteuil. La vidame d'Amiens, qui estoit sa sœur, ne menoit pas une vie moins pénitente.

Cependant il n'y a nul sujet de s'étonner si Monsieur Guijon [fust] si fort au chemin de la perfection, par les bons exemples et l'éminente piété de la dame de Bouchage. Ils avoient tous deux une merveilleuse consolation, quand ils se voyoient débarrassez de toute autre compagnie. C'estoient deux Chérubins, qui estant embrazez de l'amour de Dieu, ne parloient d'autre chose; ils en estoient tellement épris, que les discours qu'ils en faisoient, en présence d'autres personnes, estoient si touchans, qu'il y avoit grand plaisir de les entendre parler. Ils s'instrui-

* Le père Hilarion de Coste, *Éloges des Dames illustres. — Les éloges et vies des reines, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine, qui ont fleuri de notre temps et du temps de nos pères, avec l'explication de leurs devises, emblèmes hyéroglyphes et symboles;* Paris, 1630 et 1647, 2 vol. in-4°. (Note des éd.)

Digitized by Google

soient l'un l'autre, et n'y avoit point d'exercice solide de la vie intérieure qu'ils ne pratiquassent avec bien de la ferveur et de la générosité. Je ne parle point des tendresses et des douceurs qu'ils y ressentoient. Il n'y a que le Saint Esprit qui estoit leur maistre et leur directeur, qui le sçache et qui en puisse seurement parler. Mais aussi ce n'est pas cela qu'ils y cherchoient : ils n'y cherchoient autre chose que l'accomplissement de la volonté de Dieu, puisque c'est en cela que consiste la véritable sainteté et dont dépend tout le proffit que l'on peut tirer de l'oraison. C'est une grande tromperie et une pure illusion que de vouloir s'y comporter autrement.

Mais je ne puis omettre une belle particularité qui donnera plus de créance pour ajouter foy aux choses que je viens de dire : cette dame avoit coustume de faire lire, pendant le repas, quelque livre spirituel, lorsqu'elle mangeoit en famille; quand elle ne comprenoit pas bien, ou faisoit semblant de ne pas bien entendre quelque point de la lecture que l'on faisoit, soit pour son instruction particulière, ou celle des autres qui avoient l'honneur de manger à sa table, elle se tournoit d'abord vers le précepteur de ses petits-fils et luy disoit avec grand respect : « Que vous en semble, Monsieur Guijon? Expliquez-nous un » peu ce que nous n'entendons pas bien, et dittes-nous vostre » pensée? » Je ne sçay pas ce qu'il luy respondoit, et je ne veux pas deviner des choses dont je n'ay nulle connoissance, et luy en faire dire qu'il n'aura, peut-estre, jamais dittes. J'aime mieux croire que cette dame, qui estoit entièrement persuadée de sa grande capacité et du mérite de ses vertus, estoit tousjours parfaittement satisfaitte de ses réponses et de ses résolutions. Il estoit déjà en ce temps-là, consacré à Dieu par l'ordre de prestrise et célébroit tous les jours la sainte messe, avec beaucoup de préparation. Sa meilleure disposition, pour s'approcher le plus dignement qu'il pourroit de ce divin mystère, estoit la sainteté de sa vye. Il faisoit en suitte son action de grâces, avec la mesme application qu'il avoit apportée pour présenter et consommer l'adorable sacrifice.

Digitized by Google

Au reste, il y avoit bien peu de maisons de grands seigneurs dans le royaume qui fussent mieux réglées que celle-cy, et j'ose bien dire que, peut-estre, il n'y en avoit point. A la voir dans un si bel ordre on auroit plus tost creu que c'estoit un monastère qu'une maison de noblesse. Tous les offices et tous les appartemens estoient si bien distribuez et dans une si agréable justesse, qu'il estoit assez facile de juger que c'estoit cette sage dame, et nul autre, qui les avoit si bien concertez. Les domestiques, grands et petits, gentilshommes et demoiselles, vivoient l'un avec l'autre dans une profonde paix et dans une parfaitte union. L'on ne voyoit point parmy eux, ny de plaintes ny de murmure, point de murmure, point de jalousie, point de sottises, point de juremens, point d'imprécations, point de querelles, point de demeslez, point de paroles scandaleuses, point de mots à double sens, point de cajoleries, point de messéance, point d'imprécations et autres semblables vices, dont les maisons des grands seigneurs ne sont guères exemptes. Il n'y avoit que la seule vertu, laquelle y estoit considérée et le seul vice qui en estoit banni. Ils avoient tous tant de respet pour leur sainte maistresse qu'ilz n'y craignoient rien sinon que de luy déplaire.

Au reste, je puis dire, sans exagération, que la maison estoit une véritable maison d'honneur, et qu'il y en avoit très peu de cette force et de cette élévation. Tous les honnestes gens qui en venoient visiter les seigneurs y estoient splendidement regalez. Le roy Henry III y fit deux voyages et se détourna de vingt lieues, pour y visiter l'ayeule de son favory qui avoit la première place dans la possession de ses bonnes grâces. Il luy en avoit fait part avec tant de tendresse et de familiarité qu'il voulut qu'ils eust l'honneur d'estre son beau-frère : il luy fit donc épouser la princesse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise, son épouse..

Mais c'est assez parlé de cette illustre maison. L'employ qui a eu Monsieur Guijon et le grand bien qu'il y a fait, m'ont donné de bonne foy, occasion d'en parler; et je croy, ce me

Digitized by Google

semble, l'avoir fait, sans m'estre beaucoup éloigné de mon sujet. Il demeura deux années à Monthresor, qui furent les plus courtes et les plus proffitables de toute sa vie, par les conférences spirituelles qu'il avoit avec cette très vertueuse dame, et dont il remporta de merveilleux proffits.

CHAPITRE SEPTIÈME

Il retourne à Paris et est pourveu du prieuré de Saint Sauveur, en Bretagne.

Le séjour que firent François et Henry de Joyeuse en la compagnie de leur ayeule, sous la conduitte de Monsieur Guijon, leur précepteur, ne fut, comme je viens de le dire, que de deux ans. Le roy Henry III, qui les aimoit beaucoup, les fit venir à Paris, voulut qu'ils logeassent au Louvre, et leur fit, à chacun, un appartement fort commode : il leur fit cet honneur, pour les avoir auprès de sa personne royalle, et en la compagnie du duc de Joyeuse, leur frère aisné qu'il cherissoit avec tant de passion qu'en peut avoir un Roy pour un de ses sujets. C'est en sa considération et pour l'estime particulière qu'il faisoit de François de Joyeuse, archevesque de Narbonne, qu'il luy obtint un chapeau de cardinal*. Le pape Grégoire XIII, qui estoit bien informé de la grandeur de la maison de Joyeuse et du premier rang de faveur que son frère aisné possédoit auprès de Sa Majesté, l'honora de cette dignité qui est des plus éminentes de l'Eglise. Le choix que fit le Roy de sa personne fut receu avec un applaudissement universel de toute la cour, et les grands luy en firent des complimens et des civilitez tout à fait obligeantes ; et n'y eut aucun seigneur qui ne l'en félicitast.

C'estoit un beau spectacle de voir les conjouissances que l'on

* M. Aubery, *Vie du cardinal de Joyeuse.*

Digitized by Google

tesmoignoit à ces jeunes seigneurs, lors qu'ils vinrent à Paris. Monsieur Guijon y vint en leur compagnie et se logea dans une maison assez proche du Louvre, d'où il venoit, tous les jours, à heure réglée, pour continuer les leçons qu'il faisoit au cardinal, lors qu'il n'estoit pas auprès de Sa Majesté et dans le tracas de la cour. Et bien que ce seigneur fust déjà archevesque de Narbonne, avant qu'il fust revestu de la pourpre de l'Eglise Romaine, néanmoins ces deux hautes dignitez ne luy firent point changer l'inclination qu'il avoit pour son précepteur qui eut bien de la joye de le voir dans un établissement si glorieux. Au contraire, il luy faisoit mille amitiés et plus de caresses qu'auparavant.

Les honneurs font bien souvent de grands changemens dans l'esprit et dans la conduitte de ceux qui les possèdent. Cela ne fit point d'impression sur l'esprit du cardinal, et cette dignité qui l'avoit porté sur une si haute élévation, ne diminua rien de la familiarité qu'il avoit entretenue avec Monsieur Guijon. Il ne luy avoit point encore fait de bien, et luy ne l'en avoit pas importuné; ne s'en mettoit pas fort en peine et ne s'en soucioit guères : il n'avoit eu jamais égard à son intérest dans le service qu'il luy rendit; et le cardinal, le voyant d'un naturel si généreux, il voulut pourtant luy donner de véritables marques de sa bienveillance. Il s'en présenta une occasion assez favorable.

* Il y avoit déjà quelque temps qu'il estoit abbé de Marmoutier, et avoit alors deux prieurez en sa disposition, dont l'un dépendoit de cette abbaye, et pouvoit en pourvoir tel qu'il luy plairoit. Le premier estoit de quatre milles de rente, et l'autre estoit alors de deux mille livres de revenu. Le dernier estoit à la nomination de l'abbé de Marmoutier. Le nom de Saint-Sauveur qu'il portoit le luy fit préférer à l'autre, bien qu'il fust moins riche. En quoy il fit paroistre un admirable désintéressement et combien peu les richesses le touchoient.

* Le P. Plumeret.

Digitized by Google

D'abord qu'il eut accepté ce bénéfice, il en remercia très humblement le cardinal et le pria de croire *qu'il estoit au dessus de ses mérites*; que, néanmoins il ne laisseroit pas de luy en tesmoigner une véritable reconnoissance jusques au *dernier soupir de sa vie et luy en seroit éternellement obligé.*

Le cardinal fut fort surpris d'un détachement si extraordinaire et du mespris si généreux qu'il faisoit des richesses. Il ne luy dit autre chose sinon *qu'il s'étonnoit bien fort de ce qu'il avoit fait un choix si préjudiciable à son avantage*, que, néanmoins, il ne vouloit pas le presser pour prendre celuy qu'il avoit refusé, parsqu'il acceptoit l'autre et en *estoit satisfait*. — *Je seray toujours content*, repart-il, Monseigneur, si vous me faittes la faveur de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces que j'estime plus que toutes les richesses du monde. Je seray toujours assez riche *quand vous aurez la bonté de m'en faire part.*

Cependant il creut qu'il ne s'estoit pas entièrement acquitté de son devoir, si après avoir remercié le cardinal, il n'alloit pas incontinent en rendre grâces à Dieu : il s'en alla donc à Saint Sauveur, célèbre église de la ville de Paris, et y dit la sainte messe, avec toute la reconnoissance imaginable, tant envers Dieu qu'envers le cardinal. Dèz ce temps là, le nom de ce bénéfice luy fut si cher et luy pleut si fort que, se sentant honoré d'un si glorieux titre, il conserva toute sa vie une vénération particulière pour cet adorable nom, et tascha d'imiter les grandes vertus du Sauveur, en imitant, entre autres, son extrême pauvreté et le grand mespris qu'il fit des biens du monde. Ce ne fut donc pas une prétention de gloire, comme il y en a, peut-estre, qui se limagineroient, ny une bizarerie ou bassesse d'esprit qui luy fit préférer le plus pauvre prieuré au plus riche.

Il estoit très persuadé que les grands biens ne sont pas les plus doux ny les plus solides contentemens de la vie; que les richesses estoient comme des roses entourées d'épines; que, sans cesse, elles piquent le cœur, en font sortir le sang le

Digitized by Google

plus peur et ne luy donnent point de repos, ny jour, ny nuit. Il creut encore que la foy lui profiteroit très peu, s'il ne croyoit ce que nous enseigne l'Evangile qui presche et recommande en termes si forts et si magnifiques la pauvreté de l'esprit et non pas celle qui vient de la nécessité, qui pourtant ne laisse pas de causer du mérite, lorsqu'elle est soufferte pour l'amour de Dieu.

CHAPITRE HUITIÈME

Il refuse l'archevesché de Narbonne.

* Le cardinal de Joyeuse n'estoit apparemment qu'archevesque de Narbonne, quand il fit dessein de se deffaire de ce grand bénéfice en faveur de monsieur Guijon. Il ne se contenta donc pas de lui avoir conféré un prieuré qu'il n'estimoit pas d'un revenu assez considérable pour son établissement, de sorte qu'il voulut lui procurer un bénéfice qui luy seroit plus avantageux et plus favorable. Il connoissoit assez son mérite et sa haute capacité, et creut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux, à la décharge de sa conscience, que de luy remettre l'archevesqué de Narbonne; que la demission qu'il en feroit en sa faveur, luy donneroit plus de loisir et plus de liberté, pour s'acquitter des employs que le Pape lui donneroit, pour le bien de l'Eglise; et le Roy, pour le bien de son Estat. Ces employs estant tout à fait incompatibles avec la residence que nosseigneurs les évesques croyent estre obligez de faire dans leurs éveschez. Ce grand prélat jugeoit sagement qu'il ne pouvoit pas satisfaire à cette obligation si importante pour le bien des âmes qui sont soumises à leur conduitte. Ces deux considérations le firent résoudre à faire pourvoir Monsieur Guijon de cet archevesché, il le regardoit comme un personnage d'une rare

* Monsieur La Barge.

Digitized by Google

vertu et d'une probité nompareille et à qui il pouvoit confier avec raison et sans scrupule le soin et le grand gouvernement de ce grand bénéfice.

C'estoit dans un temps que l'église de Narbonne avoit un extreme besoin d'un prélat de sa force et de sa vigueur et qui peut dignement remplir son siège, tant pour la sage conduitte d'un puissant clergé, que pour le rétablir dans sa première splendeur, à la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des peuples qui en dépendent. L'archevesque qui ne doutoit nullement qu'il auroit peine de trouver un sujet plus propre pour cet employ, qui estoit de la dernière importance, se resolut bien tost, pour faire un si digne choix; il y trouva toutefois de l'obstacle du costé qu'il attendoit le moins.

Mais, quoyque Monsieur Guijon eut toutes les qualitez nécessaires pour s'acquitter dignement de cet employ, neantmoins, avant que de se déterminer absolument touchant une affaire dont il appréhendoit des suittes dangereuses pour son salut, il jugea à propos de demander conseil à quelque homme de bien et de sçavoir. Il s'y sentoit porté par les mouvemens de sa conscience qui estoit si tendre et si délicate, que la moindre apparence et la plus légère ombre du péché le faisoient frémir d'appréhension et trembler de peur. Il la communiqua donc à un grand serviteur de Dieu, des plus doctes et des plus célèbres de son temps, et qui donnoit de l'admiration à toute la ville de Paris : c'estoit le Père Jean Maldonat, jésuite, espagnol de nation, qui enseignoit la théologie, avec un merveilleux applaudissement des evesques mesmes qui honoroient sa classe de leur présence et écoutoient ses leçons avec une extrême satisfaction.

Il l'alla trouver dans le collége de Clermont, et après les civilitez faittes et rendues de part et d'autres, ils entrèrent dans une sale du collége. Là dessus monsieur Guijon luy dit confidemment *que monseigneur l'archevesque de Narbonne* avoit eu la bonté de se démettre en sa faveur de cet archevesché; qu'il avoit une répugnance incroyable d'accepter l'honneur qu'il

Digitized by Google

luy faisoit; qu'il ne croyoit pas avoir les épaules assez fortes ny assez de vertu pour porter et soutenir un si lourd et si pesant fardeau; qu'il se réservoit sur ce grand bénéfice une pension de dix mille livres; qu'il avoit pris toutes les mesures qu'un honneste homme pouvoit prendre dans une pareille conjoncture; et, pour éviter une occasion qu'il croyoit très préjudiciable à son salut. Qu'au reste, pour chose du monde, il ne vouloit pas engager sa conscience à la perte de son âme. « Voilà de quoy il s'agit entre ce prelat et moy; vous me permettrez donc, mon père, de vous demander vostre sentiment, et si je puis en conscience et sans offense de Dieu retenir ce bénéfice. Il y a sept semaines que je l'ay accepté, mais plus tost par une pure complaisance et de peur d'encourir l'indignation de ce grand prelat, *que pour mon intérest particulier*. »

Après que le père Maldonat l'eut paisiblement escouté il luy dit sincèrement : « Puisque, Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me demander mon sentiment touchant l'affaire que vous venez de me proposer, je vous diray que je l'estime fort délicate et que j'y voy bien du péril pour vostre salut. Les raisons que vous m'avez alléguées à ce sujet me paroissent si fortes et convaincantes que je ne puis pas vous en présenter de meilleures et de plus évidentes. Je croirois vous faire un extrême tort, si je vous conseillois de ne les point suivre. Voilà ce que je puis vous dire et qui me persuade qu'elles vous ont esté inspirées. Je ne doute pas que vous estes si homme de bien et éclairé de telle sorte, que vous ne prendrez point d'autre resolution; que vous renoncerez à cette prélature et la remettrez entre les mains de celuy qui vous en a donné sa démission. — *N'en parlons pas davantage*, repart Monsieur Guijon; je suivray vostre conseil, mon père; je vous en rens grâces *très humbles et vous en suis infiniment obligé*. »

Il n'eut pas receu cette resolution qu'il se rendit promtement auprès de l'archevesque de Narbonne, pour la luy declarer, il luy dit donc *qu'il ne se pouvoit resoudre d'accepter* l'hon-

Digitized by Google

neur qu'il lui faisoit touchant l'archevesché de Narbonne; qu'il en avoit un extrême deplaisir et luy en demandoit trés humblement pardon; que ce luy estoit un fardeau insupportable que de se charger de la condnitte des âmes et de respondre ensuitte de leur salut; que le sien luy devoit estre plus cher que tout autre, et que toutes les plus éminentes dignitez de l'Eglise, que c'estoit un bénéfice d'une trop haute élévation pour sa personne; qu'il demandoit un homme de teste et d'illustre naissance, d'une grande probité et d'une vertu singulière; que pour luy, il n'avoit rien de toutes ces choses, que dans un tres petit degré de perfection; qu'il le conjuroit de tout son cœur et avec tous les respects qu'il estoit obligé de luy rendre, d'avoir la bonté de le dispenser d'accepter ce bénéfice qu'il ne méritoit nullement; qu'il ne laisseroit pas de luy en estre obligé toute sa vie, et de s'en souvenir avec autant de reconnoissance que s'il en avoit effectivement joui; que lorsqu'il s'agissoit d'offenser Dieu, il devoit mettre bas toutes sortes de considérations; que s'il se comportoit autrement, luy mesmes l'en blasmeroit, qu'il pourroit luy reprocher, avec justice, le trop de complaisance qu'il auroit eu, au péril de son âme; qu'après tout, il le prioit de croire que c'estoit avec un très sensible regret qu'il s'opposoit à ses libéralitez; que s'il avoit plus d'égard au bien qu'au repos de sa conscience, elles ne luy pourroient *estre que très avantageuses.*

L'archevesque de Narbonne fut étrangement surpris d'un tel discours et du reffus que faisoit Monsieur Guijon de l'honneur qu'il avoit voulu lui procurer; il en fut choqué au dernier point; alors il luy dit : *Je veux croire que ce n'est point par mespris* ny par dédain que vous n'acceptez pas le bien que j'avois dessein de vous faire et vous donner un moyen pour exercer vostre zèle et le pousser bien loin pour le service de Dieu. Il me fasche seulement, qu'ayant tasché de vous obliger, vous ne l'avez pas voulu. Cela me contraint de me pourvoir ailleurs et de chercher un honneste homme qui ne sera pas si scrupuleux que vous l'estes, et qui acceptera sans nul remords de conscience

Digitized by Google

l'archevesche de Narbonne que je vous avois offert. Après cela ils se séparèrent, l'un avec bien du chagrin et l'autre avec beaucoup de douleur. Au reste, ce prélat luy sceut si mauvais gré à cause de ce reffus que durant l'espace de trois ans il ne luy fit pas l'honneur de luy escrire ny luy donner de ses nouvelles.

CHAPITRE NEUVIÈME

Il reçoit le bonnet de docteur en théologie de la Faculté de Paris.

* Il n'y a point de sujet pour lequel on a travaillé et fait quelque belle action qui ne mérite récompense de la gloire. C'est ce qui arriva à Monsieur Guijon, après qu'il eut passé par toutes les épreuves de la Théologie et qu'il en eust achevé le cours; il en essuya tous les examens avec beaucoup de succès et des preuves de sa grande capacité. Il y en a de doux et de sevères. Il obtint le troiziesme rang de la licence, et auroit obtenu le premier, sans difficulté, comme il l'avoit mérité; mais des personnes de grande naissance l'emportèrent sur luy. L'un de ceux là estoit filz de Monsieur de Montholon, garde des sceaux de France, et l'autre fut après ce temps là grand vicaire de l'évesché de Paris; et comme il estoit très modeste, il n'entra point en contestation pour cet honneur et leur en céda le pas avec bien de la complaisance et beaucoup de civilité.

Le bonnet de docteur luy ayant donc esté donné, avec un applaudissement universel de toute la Faculté, chacun l'en félicita; il n'y eut que lui seul qui n'en tesmoigna pas beaucoup de joye, il se contenta seulement de remercier Dieu de la grace qu'il luy avoit faitte d'y avoir reussi, au contentement de ses amis et à la satisfaction d'une si célèbre assemblée. Il estoit doyen de cette Faculté quand il mourut, et le plus ancien des docteurs.

* Mr La Barge.

Digitized by Google

Au sortir de la maison et du service qu'il rendoit au cardinal de Joyeuse, il se retira dans un logis particulier. Et comme la science est inutile a ceux qui l'ont acquise et ne sert de rien, si l'on ne fait part aux autres des véritez que l'on a apprises, aussi prit-il resolution de s'en servir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ce fut pour ces deux excellentes raisons, qu'il parut en chaire et y prescha la parole de Dieu, pour ne point cacher sous le muid la lumière qu'il avoit receue du père des divines lumières. Il y fut porté par un zèle tout de feu qui ne respiroit que l'amour de Dieu, la fuitte du vice et l'horreur du péché. Il suivit pour cela le conseil du Saint Apostre et estudia la méthode qu'il avoit donnée a un grand evesque : « *Preschez*, disoit-*il la parole de Dieu. Faittes instance là* » *dessus, aux occasions qui s'en présenteront et mesmes avec* » *importunité. Tansez, reprenez, avec toute la patience et* » *toute la doctrine que vous pourrez ; afin qu'il n'y ait point* » *de vuide en vostre ministère. Emplissez le entièrement.* » Voila le modèle sur lequel il se moula et en forma l'idée de ses prédications et la méthode qu'il y devoit observer.

Mais quelque raison qui luy ayt persuadé d'en user de la sorte, il est seur qu'il preschoit avec beaucoup de feu, et que son cœur estant embrazé des flammes du Saint Esprit, ce n'estoit pas merveille, si par de forts raisonnemens et de puissans mouvemens, il retiroit les hommes de la corruption de leurs mœurs et les portoit à la sanctification de leurs âmes. Il n'avoit point de plus violent désir que de toucher les cœurs et les porter à un parfait accomplissement des commandemens de Dieu. Le corps de son discours, qui estoit fort et doux également, selon la qualité des sujets qu'il manioit ne s'élevoit point trop haut et ne s'abbaissoit point trop bas. Il n'y cherchoit point le fin ny le délicat, qui n'estoient pas d'usage en ce temps là, mais le bon sens ; et ne se mettoit pas en peine de donner un beau tour à ses paroles et à ses pensées, s'il ne jugeoit qu'il y eust de la nécessité, pour faire plus de fruit et porter à la détestation de leurs crimes. Mais, pour mieux réussir

Digitized by Google

dans ce divin employ extrêmement difficile et périlleux, si l'on n'y apporte une droite et sincère intention, il s'y disposoit par la pénitence et par la prière, pour obtenir les grâces conquérantes du Saint Esprit, pour éclairer son entendement de ses divines clartez et échauffer sa volonté de ses célestes ardeurs. Il croyoit que ses sermons ne pouvoient profitter aux autres, si luy mesmes n'en avoit, le premier, tiré du proffit; et que ne travaillant point avec empressement pour sa conversion, il travailleroit inutilement pour la conversion d'autruy. Il n'estoit pas de ces prédicateurs qui ne font nullement ce qu'ils preschent; et n'enseignoit aucune action de vertu qu'il ne l'eust auparavant pratiquée.

* Cependant qu'il s'occupoit dans un employ si utile et si nécessaire pour l'instruction et le salut des hommes, il luy vint en pensée que ce seroit un grand bien et qui augmenteroit notablement la gloire de Dieu, si lon pouvoit établir une compagnie régulière dans le collége de Sorbonne. Ce n'est pas qu'il creust qu'il y avoit quelque chose à réformer dans la conduitte et dans les mœurs des docteurs qui composent cette sainte assemblée et ce savant corps; mais il jugeoit seulement qu'il se conserveroit dans deux qualitez si excellentes et qui luy faisoient tant d'honneur. Il recommanda premièrement cette affaire à Dieu, avec toutes les instances possibles, et en suitte il la communiqua à messieurs de Gamache et Duval, personnages d'une singulière probité et d'un rare sçavoir. Il ne faut point alléguer d'autres preuves à ce sujet que les doctes livres de théologie qu'ilz ont composez.

Ce dessein paroissoit d'abord assez plausible; mais l'exécution apparemment en estoit très difficile; l'ayant donc communiqué à Monsieur Duval, ce docteur luy dit *que l'occuppation de ses estudes* et l'employ de la régence ne luy permettoient pas de s'y engager; mais que, s'il y avoit quelque chose à faire, il en falloit agir de concert avec Monsieur de *Berulle*, qui com-

* M. La Barge.

Digitized by Google

mençoit déjà de paroistre à Paris, avec grand éclat et une estime particulière de ses vertus; et qui depuis, pour son incomparable mérite, fut honoré de la pourpre de Rome. Mais les guerres civiles et les troubles des Huguenots firent échouer ce dessein; et certes, il n'y avoit guères d'apparence qu'il deut réussir; néanmoins son zèle est beaucoup à priser; par ce qu'il ne regardoit en cela que la gloire de Dieu. Mais la Providence, qui ordonne de toutes choses pour le mieux, en disposa autrement, pour des raisons qu'il ne nous est pas permis d'examiner.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME

SES EMPLOYS

CHAPITRE PREMIER

Il quitte la ville de Paris; va résider dans son prieuré de Saint Sauveur et y fait beaucoup de bien.

La résidence dans les bénéfices qui ont charge d'âmes est si nécessaire et si importante pour le salut et l'édification des peuples, qu'il y en a plusieurs qui se trouvent en possession de pareils bénéfices qui croyent qu'ils sont obligez en conscience d'y résider en personne. Monsieur Guijon estoit de ce sentiment, de sorte que pour satisfaire à un devoir si juste, il quitta le grand monde de Paris, pour se retirer dans un coin de la Bretagne, où estoit assis le prieuré de Saint Sauveur.

Il n'y fut pas arrivé, qu'il commença par le rétablir et le remettre, tant au spirituel qu'au temporel, dans un meilleur estat qu'il ne l'avoit pas trouvé, lorsqu'il y arriva. Il n'y avoit point d'autre religieux qu'un sacristin qui n'y estoit pas fort nécessaire, puisqu'on pouvoit mettre un prestre en sa place, qui auroit soin d'y dire la sainte messe et satisferoit aux autres obligations dont il estoit chargé. Il prit donc, pour ce sujet une meilleure pensée, qui fut de traitter avec les religieux de Marmoutier, et de les prier de trouver bon que le revenu qui estoit affecté pour cet office, fust employé pour faire estudier à Paris, en Theologie, un religieux et luy donner de quoy subsister, jusques à ce qu'il en eust achevé le cours et receu le bonnet de docteur. Cette proposition si raisonable fut acceptée d'un commun consentement de tous les religieux : aussi estoit-elle si avantageuse pour l'honneur de l'abbaye qu'il y auroit eu du blasme à la rejetter.

Digitized by Google

Cependant, il ne se contenta pas de prendre garde au bien temporel de son prieuré, qui n'en faisoit que l'accessoire, le spirituel en estant le principal. Il eut donc encore la bonté de prendre soin du voisinage et d'y travailler avec empressement, afin qu'il proffitast du séjour qu'il feroit en Bretagne. Les temps estoient alors si mauvais, à cause des guerres des Huguenots, que les peuples estoient fort mal instruits touchant les choses qui regardoient leur salut; et ses mœurs si corrompues, tant par l'impiété que par l'hérésie, que l'on ne voyoit parmy les catholiques que de l'ignorance et un déréglement épouventable. C'estoit une confusion horrible que les églises estoient presque partout désertées; les autels dans une étrange profanation et le service de Dieu abandonné dans un état pitoyable. L'on ne sçavoit presque plus en beaucoup de lieux ce qu'estoit devenue la messe, et les hérétiques se deschainoient et frondoient furieusement contre les sacremens, avec tant de rage, que mesmes les plus dévots n'osoient s'en approcher qu'en cachette.

Ce désordre toucha vivement le cœur du bon prieur; il se mit donc à prescher, catechiser et instruire les peuples, mais avec tant de zèle et un succès si prodigieux qu'il parust bien tost du changement dans la conduitte des catholiques qui quittèrent leur vie déréglée et vécurent plus saintement qu'ils n'avoient fait du passé. Il y eust des Huguenots qui en proffitèrent, et comme les exemples sont bien plus forts et plus persuasifs que les belles paroles et les beaux discours, ils estoient également bien édifiez de la sainteté de sa vie et de l'éloquence de ses prédications. Ils estoient ravis de le voir en chaire et de jouir d'une conversation si édifiante et de ses dévots entretiens, qui ne parloient que de l'obéissance que l'on doit rendre aux commandemens de Dieu, et de l'obligation que chacun doit avoir d'éviter le péché et en concevoir de l'horreur. La réputation qu'il acquit dans ces employs vola bien tost par toute la Bretagne. Quand la bonne vie agit de concert avec un zèle animé de la grâce du Saint Esprit, il faudroit que les

Digitized by Google

cœurs eussent bien de la dureté, s'ils ne s'en laissoient point amollir. En effet, il taschoit plus tost de les esmouvoir et de leur donner de la terreur, que d'agréer aux oreilles par des paroles qui auroient un son pareil au son d'un instrument d'airain ou d'un timbale, qui mène du bruit et se dissipe en l'air.

Après tout, Monsieur Guijon ne fut jamais plus content que pendant le séjour qu'il fit en Bretagne : il se voyoit hors de l'embarras de la cour, qui estoit un supplice pour luy ; et dans un estat auquel il pouvoit travailler utilement pour sa propre perfection et la sainteté du prochain. En vérité, cet employ luy estoit extrêmement doux et bien proffitable, puisqu'il s'y donnoit entièrement à Dieu; n'y regardoit que son service et le bien des âmes. De sorte que par ce moyen, il s'acquittoit des obligations dont il estoit chargé, en qualité de prestre et de prieur. Je ne parle pas des grandes charitez qu'il fit dans l'étendue de son bénéfice et dans les lieux du voisinage. Ce que j'en puis dire à présent est que les pauvres en furent extrêmement soulagez ; mais je me réserve à parler plus amplement de ce sujet, dans un autre endroit de cette histoire.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le cardinal de Joyeuse le rappelle et le mène à Rome.

* Les grandes âmes et les bons cœurs qui ont beaucoup de générosité reviennent aisément du chagrin que leur avoit causé quelque déplaisir. Le cardinal de Joyeuse qui en avoit ressenti à cause du reffus qu'avoit fait Monsieur Guijon de l'archevesché de Narbonne, fut à son égard, trois années entières, de fort mauvaise humeur. Il sembloit pendant ce temps là qu'il s'es-

* M. La Barge. — Le P. Plumeret.

Digitized by Google

toit tout a fait oublié des bons services qu'il luy avoit autrefois rendus. Il avoit rompu avec luy tout commerce, soit de lettres, soit d'entretiens. Mais, comme Monsieur Guijon avoit un cœur extrêmement reconnoissant et plein de respet pour ceux qui l'honoroient de leur amitié et l'avoient obligé, il ne se pouvoit point faire autrement qu'il ne ressentit de la douleur de se voir privé des bonnes grâces du cardinal. Il ne regardoit point dans cette privation son déplaisir, et le véritable désinteressement qu'il avoit fait paroistre le mettoit à couvert de tout ce qui luy pouvoit causer de l'affliction, et ne considéroit dans cette conjoncture comme en toutes autres choses que la volonté de Dieu qui estoit la règle de sa vie *. D'ailleurs, le cardinal, qui l'aimoit beaucoup, ne ressentoit pas avec moins de chagrin cette séparation. Ils croyoient tous deux avoir eu raison pour en venir là jusques où ilz estoient arrivez. Mais comme les petits demeslez qui se rencontrent quelquefois entre des amis servent assez souvent pour renouer plus étroittement l'amitié, aussi tardoit-il extrêmement au bon cardinal qu'il ne vît son bon précepteur et qu'il ne l'embrassa avec beaucoup de tendresse : il luy escrivit donc et le pria de le venir trouver et de se rendre incessamment à Paris auprès de luy; qu'il quittast toute affaire; qu'il avoit besoin de sa personne et de son service. Qu'au reste, il le conjuroit d'en vouloir prendre la peine, pour un sujet qui regardoit le bien et l'honneur de l'Eglise.

Il n'eut pas receu les lettres du cardinal qu'il se mit incontinent en chemin, pour obéir à ses ordres et se rendre auprès de sa personne. Y estant arrivé, il luy fit le meilleur accueil du monde, et le receut et l'embrassa avec un visage riant et tout épanoui de joye. Il luy dit *que le pape Grégoire XIII estant décédé*, le Roy luy avoit commandé d'aller, au plustost à Rome, pour assister à l'élection d'un nouveau Pape ; qu'il n'attendoit que ses instructions pour partir, et que son équipage estant

* M. de Ganay.

Digitized by Google

prest, il ne pouvoit plus long temps différer son voyage. Le bon monsieur Guijon n'eut point de peine à se rendre aux volontez du cardinal, et luy dit : *Vous me faittes trop d'honneur*, Monseigneur; et il n'y a personne qui sçache mieux que moy que je ne le vaux et ne le mérite point; néanmoins, quoyqu'il en soit, me voicy tout disposé à vous obéir et pour faire *tout ce qu'il vous plaira me commander*.

Le cardinal, ayant receu toutes ses instructions et toutes ses depesches, prit congé du Roy et fit toutes les diligences possibles pour se rendre à Rome. Sa présence y estoit extrêmement nécessaire pour les intérests de la France. Il ne peut pas pourtant arriver assez tost, et apprit en chemin que le cardinal de Montalte avoit esté eslevé au throsne de Saint Pierre, et prit le nom de Sixte V. Il ne laissa pas néanmoins de continuer son voyage, et arriva fort heureusement à Rome, où il receut de grands honneurs du Pape et des cardinaux. Monsieur Guijon y eut quelque part, et le cardinal l'ayant presenté à Sa Sainteté, pour luy baiser les pieds, il luy parla fort obligeamment de son mérite et de ses belles qualitez. Le Pape luy en tesmoigna de la joye et l'en félicita d'une manière fort caressante.

Mais, après que le cardinal eût fait et receu toutes les visites de la cour de Rome, et luy eût rendu ses devoirs, il n'y fit pas plus de séjour et se remit incontinent en chemin, pour retourner en France et à la cour. Il n'y fut pas arrivé et receut dans le cabinet du Roy, que Sa Majesté le receut avec des tesmoignages d'une affection la plus obligeante du monde. Il luy rendit compte de son voyage et de ses négociations; et le Roy eut la bonté de luy donner des marques de la satisfaction qu'il en recevoit.

* Cependant, le chapitre de l'église de Nostre Dame de Paris pria Monsieur Guijon de vouloir prendre la peine de prescher dans cette auguste église. Il accepta l'honneur que luy fit cette

* M. La Barge.

Digitized by Google

illustre compagnie; il y prescha donc avec un admirable succès, et ne fit jamais mieux. C'estoit un beau théâtre pour le faire paroistre, et digne de l'excellence de ses prédications, et du proffit qu'il y fit pour ramener les âmes au service de Dieu; qui s'en estoient écartées; et à l'obéissance qu'elles doivent rendre à ses commandemens. Mais il ne faut pas s'étonner s'il en réussit tant de bien, et s'il toucha puissamment les cœurs : pour s'y disposer, et avant que de monter en chaire et prescher les autres, il se preschoit luy mesmes, aux pieds des autels et devant le Sauveur attaché en croix ou caché sous les espèces adorables de la sacrée Eucharistie. Ainsi les sermons du prédicateur estant embrazez du feu du Saint Esprit dont il estoit la voix et l'organe, ce n'est pas une chose fort surprenante si les âmes de ceux qui l'escoutoient en estoient échauffées. Son nom d'André Guijon nous en marque la preuve, car un de ses amis rencontra heureusement et sans changement de lettres, l'anagramme de son nom en ces deux mots : *Organe divin*.

En effet, nous pouvons dire que sa vie s'accordant bien avec sa voix qui en estoit sèche, il estoit un instrument très propre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et voilà le but où visoient toutes ses prédications. Les principales églises de Paris, de Bretagne, de Languedoc et de Normandie nous en donnent des tesmoignages si forts qu'il n'y a nul sujet d'en douter. Ce qui est si véritable, qu'un de ses confesseurs, homme de probité et de capacité, qui souvent a ouy ses sermons, a dit qu'il ne falloit que le voir en chaire pour en estre touché.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

Il est étably grand vicaire de l'archevesché de Toulouse.

Le cardinal de Joyeuse se trouvoit, tous les jours, de plus en plus affermi dans la resolution qu'il avoit prise de se servir de Monsieur Guijon et luy donner des employs honorables ; et quoy qu'il eut refusé l'archevesché de Narbonne, pour les raisons que j'ay alléguées a ce sujet, il le fit néanmoins consentir de prendre la charge de grand vicaire de l'archevesché de Toulouse. Il n'y avoit pas long temps qu'il en avoit pris possession, ce qui l'obligea d'y resider en personne et maintenir les intérests de la religion catholique, que cette puissante ville, ennemie jurée de l'hérésie, a constamment conservée, et ne souffre point de Huguenots dans l'enceinte de ses murs et de ses faux-bourgs. Il est vray que pendant les orages et les tempestes de la Ligue, à la nouvelle de la journée des Estats de Blois, elle s'emporta furieusement contre les fidèles serviteurs du Roy et qui estoient très bons catholiques.

* Elle regrette encore à présent qu'un tas de canaille, assemblé tumultueusement, ainsi que des loupz acharnez contre un troupeau de brebis innocentes, sous un faux prétexte de religion, rougit la pourpre de Monsieur Duranti, premier president de son Parlement, de son propre sang qu'elle luy tira de ses veines, lors qu'il fut mal heureusement assassiné par cette populace enragée. Voilà comme ce grand homme et grand catholique, et d'autres gens de bien furent cruellement massacrez.

Mais quittons un si triste et si déplorable sujet, pour retourner à nostre cardinal. Pour se décharger donc en partie des soins que luy donnoit l'archevesché de Toulouse, il creut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de s'en décharger sur la sage

* *Hist. de Toulouse.*

Digitized by Google

conduitte de Monsieur Guijon. Il s'estoit persuadé avec raison que par ce moyen, il seroit fort soulagé, tant pour le bon estat de cet archevesché, que pour maintenir en paix la province de Languedoc, qui avoit besoin de son crédit et de son authorité.

Ce fut pour ce sujet que le cardinal le nomma son grand vicaire; mais il fut fort surpris de ce choix, comme d'une chose laquelle il n'attendoit pas; mais, de peur d'offenser une autre fois le cardinal, il fut contraint de se soumettre à ses volontez : — « *La peur que vous* [avez] *eue*, dit-il, *de la charge des* » *âmes*, vous a fait refuser un grand archevesché qui avoit un » extrême besoin de vostre zèle, de vostre capacité et de » vostre piété : dont je fus bien édifié, quoy qu'avec déplaisir. » Mais n'en parlons pas davantage, je vous prie. Cependant je » ne crois pas que vous deviez refuser maintenant la charge de » grand vicaire de mon archevesché de Toulouse. Si vous » m'aimez, vous l'accepterez et me ferez plaisir d'en partager » les soins avec moy. Je vous remets tous mes pouvoirs et je » vous supplie d'estre très persuadé que tout ce que vous me » ferez me sera très agréable, et que ma conscience *en sera* » *admirablement bien soulagée.* »

Monsieur Guijon fut fort surpris d'une civilité si obligeante et creut qu'il n'y avoit point d'excuse à faire, pour s'en dispenser. Ce ne fut pas pourtant sans une extrême violence, et pour s'y résoudre il fit un violent effort sur son esprit; néanmoins il n'en fit rien paroistre, et le véritable respet qu'il portoit au cardinal le fit condescendre à ses volontez. La charité qu'il avoit pour le prochain y contribua aussi beaucoup et le mit au dessus des aversions qu'il ressentoit pour toutes les grandeurs de la terre : il les estimoit, à son égard, si peu de chose, que son cœur qui n'estoit nullement touché d'ambition, ne pouvoit s'y accommoder.

Mais il fallut que dans cette conjoncture si pressante, il se rendît; et s'il n'avoit creu que c'estoit la volonté de Dieu qu'il se chargeast de cet employ, il ne l'auroit jamais accepté. C'est

Digitized by Google

ce qui luy fit donner les mains. Il recommanda ensuitte cette affaire à Nostre Seigneur, et tascha d'en faire les fonctions avec un continuel attachement et une telle conduitte et modération que chacun en estoit ravi. Le cardinal eut bien de la joye de l'y voir travailler avec une application digne de son zèle et de sa ferveur.

Il parut bien tost par les heureuses dispositions que l'on remarqua dans les personnes de toutes sortes de conditions, que le cardinal ne pouvoit pas faire un plus digne choix. On vit de notables changemens de mœurs parmy les ecclésiastiques et parmy les séculiers, par une solide piété et une singulière estime de toutes les choses qui regardoient la religion. Il estoit dans ce diocèze ainsi qu'un flambeau allumé de feux et éclairé de rayons, qui brusloit les cœurs et les échauffoit des flammes du saint amour.

La ville de Toulouse en tira de grands avantages ; et comme elle a tousjours conservé une haine irréconciliable contre l'hérésie, elle ne pouvoit assez remercier Dieu du bonheur qui luy estoit arrivé. Les dames y devinrent plus modestes et plus réservées qu'elles n'avoient esté auparavant; elles avoient quitté une bonne partie du luxe et de la vanité, qu'elles avoient entretenues avec du scandale. Il y avoit grand plaisir de voir tant de belles choses; la piété et la fréquentation des sacremens dans l'église, les ecclésiastiques y vivoient dans une bienséance digne de leur charactère; et l'on ne trouvoit rien dans leur conversation et dans leurs entretiens qui ne donnast de l'édification. Ils laissoient partout un agréable parfum de leur sainte conduitte. C'estoit là le fruit des prédications de Monsieur Guijon; mais il ne demeura pas long temps dans la charge de grand vicaire de l'archevesché de Toulouse, et ne peut continuer d'y faire le bien qu'il avoit commencé. Son séjour n'y fut qu'à peu près de trois ans.

Mais, avant qu'il quittast cet employ, comme il dormoit il eut un tel songe : il luy estoit avis qu'un grand seigneur l'ostoit de cette place qu'il avoit occupée et luy en faisoit prendre

Digitized by Google

une autre. Et voicy comment la chose arriva : Charles, archevesque de Rouen, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roy de Navare, estant décédé soudainement, l'an mil six cens dix, à la nouvelle qui luy fut apportée de la mort de Henry le Grand, le cardinal de Joyeuse fut son successeur en cet archevesché, de sorte qu'il fust obligé de quitter l'archevesché de Toulouse; ce qui fit changer de place à Monsieur Guijon, et justifia la prédiction de son songe; ainsi que nous l'allons dire.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen, le fait son grand vicaire.

Ce n'est pas une chose fort étonnante que l'honneur suive par tout les grands hommes qui le mesprisent. Tant plus ils le fuyent, tant plus les suit-il, ainsi que l'ombre suit tousjours le corps et ne peut s'en séparer; mais pour la faire voir il faut du jour. Il n'est pas de mesmes de ceux qui n'ayans que très peu de mérite et peu de chose qui puisse les élever au dessus du commun, courent sans cesse après l'honneur, et sans cesse il s'enfuit d'eux et ne le peuvent attraper. Monsieur Guijon ne se soucioit guères de celuy qu'on luy rendoit, non plus que de la gloire que ses saintes actions luy procuroient. Il n'avoit point de mesures à prendre de ce costé là, et toute son ambition, si toutefois il y en peut avoir, consistoit à bien servir Dieu et à luy faire de fidèles et obéissans serviteurs. Il n'a jamais eu de plus forte inclination que celle là. Et bien qu'il fust très persuadé qu'il n'estoit pas immanquable, néanmoins il estoit toujours si soigneusement sur ses gardes, que pour éviter les manquemens qui pouvoient se rencontrer dans sa conduitte, il en éloignoit les occasions, avec une prudence nompareille et une continuelle présence d'esprit en tout ce qu'il faisoit et avoit envie de faire.

Digitized by Google

* Aussi eut-il besoin de cette sage prévoyance qui luy fournissoit les moyens d'aller au devant de tout ce qui luy pouvoit arriver de fascheux. Le cardinal de Joyeuse estant donc pourveu de l'archevesché de Rouen, il y établit Monsieur Guijon, son grand vicaire. Et dans le désir qu'il avoit de le gouverner saintement, il voulut que son sage précepteur l'y assistast. Il y avoit alors quatre grands vicaires; mais il trouva bon de n'y en établir qu'un seul, qui fut Monsieur Guijon; et creut qu'il s'acquitteroit tout seul dignement de cette charge. Il en avoit déjà marqué de si belles preuves; que c'estoit à quoy il pensoit le moins qu'à s'en deffier : le cardinal archevesque se reposa donc entièrement sur sa conduitte qu'il avoit tousjours trouvée si prudente et si raisonable.

Cependant, il n'eut pas moins à travailler dans ce diocèze que dans celuy de Toulouse; quoy qu'à dire le vray, il trouva encore plus d'occupation en celuy-cy qu'en celuy-là. Il ne se rebuta point pourtant; au contraire tous les désordres qu'il eut à corriger et toutes les difficultez qu'il eut à surmonter ne luy parurent jamais, avec la grâce de Dieu, insurmontables. En effet, il avoit un cœur extrêmement généreux et intrepide, lors qu'il s'agissoit de l'honneur de Nostre Seigneur et de l'édification des peuples. Il le fit bien paroistre, lors qu'il fut question de réformer les déréglemens qu'il trouva, soit dans la ville ou à la campagne, dans la vaste étendue de ce grand archevesché. De sorte que je puis dire que dans toutes les occasions où il y avoit à souffrir, il estoit semblable à la palme qui résiste à tous les vens et se maintient tousjours droitte contre les orages qui l'abbattent. Ainsi il tint ferme et se rendit inébranlable dans ses bons desseins, et ne s'en relascha jamais, pour quelques oppositions qu'on luy fit, et pour quelques obstacles qui le traversèrent.

Il commença donc par reformer les mœurs du clergé, qui estoient fort altérées et en avoient quelque besoin. Pour en

* M. La Barge.

Digitized by Google

venir plus facilement à bout et sans faire éclat, il recourut à Dieu, et implorant sa misericorde, il luy demanda son assistance. Il employa pour l'obtenir ce que les plus saints avoient mis en usage pour implorer de pareilles faveurs, en de semblables conjonctures. Il redoubla sa ferveur et ralluma son zèle avec plus de chaleur. Ses oraisons estoient plus ardentes, ses pénitences plus austères, ses jeusnes plus rigoureux, ses aumônes plus grandes, ses prédications plus enflammées et sa dévotion plus forte. Il disoit tous les jours la sainte messe pour ce sujet, et dans le sacrifice de reconciliation il ne cherchoit que la reconciliation des peuples soumis à sa conduitte, pour les remettre bien avec Dieu et faire leur accommodement et leur paix.

Mais outre cela, pour y réussir encore avec plus d'avantage, le cardinal archevesque le pria de composer un livre et y coucher par escrit les instructions qu'il jugeroit estre nécessaires aux curez, pour la conduitte et le réglement de leurs parroisses. Il en avoit esté prié de trop bonne grâce, pour y manquer; et fit en suitte imprimer ce livre qui fut bien receu de ceux en faveur de qui il avoit esté composé. Il travailla près de quatre ou cinq ans en cette qualité de grand vicaire; et, par la grâce de Dieu, il y réussit assez heureusement, de sorte qu'en peu de temps on vit le clergé notablement changé et la discipline de l'Eglise fut rétablie avec plus d'honneur et de bienséance qu'auparavant. Les ecclésiastiques reprirent une vie plus édifiante que celle qu'ils avoient autrefois menée. La piété, et la doctrine commencèrent à refleurir parmy eux à merveilles. Le service divin y estoit célébré avec la pompe et la magnificence que requéroient les augustes mystères du sacrifice présenté sans effusion de sang, sur les saints autels. Il y eut un si notable changement en leurs mœurs, que, s'éloignant de toutes les charmantes occasions qui pouvoient les attirer au scandale, ils s'en éloignoient comme l'on s'écarte et que l'on s'enfuit d'un air contagieux ou d'un lieu pestiféré. Tellement, qu'ils devinrent plus modestes en leurs habits, plus réservez dans la

Digitized by Google

conversation et plus dégagez de toutes sortes d'entretiens contraires à leur profession. Ceux de la ville et de la campagne, sembloient ne respirer que pour se rendre dignes de la sainteté de leur charactère. L'église de Rouen paroissoit alors comme une véritable épouse de Jesus Christ, qui n'auroit ni tasches ny ride au visage.

Cependant qu'il travailloit si utilement pour la gloire de Dieu, il se présenta une occasion qui luy donna bien de la peine : il avoit extrêmement à cœur de mettre la réforme dans quelques monastères de filles qui vivoient dans le désordre et causoient beaucoup de scandale. Les gens de bien en estoient mal édifiez et demandoient instamment à Dieu leur conversion. Le grand vicaire y travailla avec empressement et y procéda par les voies ordinaires de l'Eglise. Il entreprit donc de rétablir la discipline religieuse dans un monastère de filles : l'abbesse s'y opposa avec opiniâtreté et grand éclat. Son illustre naissance luy donnoit plus de fierté, qu'un si pieux dessein ne pouvoit pas souffrir. Elle s'emporta furieusement et se déchaisna horriblement contre le grand vicaire; se mocqua de ses procédures; s'y opposa fortement et en appella au Parlement; elle y trouva de l'appuy, et entre ceux qui la favorisèrent, il y eut un conseiller de cette auguste compagnie qui luy donna sa protection et prit avec chaleur ses intérests.

Voilà donc que les advocats des parties plaidèrent cette cause. En suitte il y eut arrest par lequel le grand vicaire fut débouté de ses prétentions, et deffenses luy furent faittes de passer outre; avec injonction de se déporter de la poursuitte touchant cette affaire. C'est ainsi qu'il arrive très souvent qu'un mauvais droit est maintenu avec une haute injustice. Néanmoins, le grand vicaire n'en demeura pas là, et comme il estoit généreux et magnanime, lorsqu'il s'agissoit de l'honneur de Dieu, il ne perdit pas courage et ne se rebuta point, pour un si sanglant outrage qui choquoit extrêmement les gens de bien. Ce qu'il demandoit estoit de la dernière équité, c'est pour quoy il se pourveut au privé conseil du Roy et fit paroistre dans un

Digitized by Google

grand jour le bon droit de sa cause, que l'arrest obtenu par l'abbesse au Parlement de Rouen fust cassé par un arrest du privé Conseil, et ordonné que l'abbesse obéiroit au grand vicaire et souffriroit que la reforme et la discipline religieuse fussent rétablies en son monastere, avec la closture.

Mais je m'engagerois, peut estre, trop avant et je serois trop long, si je voulois raconter tout le bien qu'il fit pour rétablir toutes choses en bon estat. Il me semble que j'en ay assez dit; et, sans exagération, que s'il travailla avec tant de succès, et si Dieu luy donna une si merveilleuse bénédiction, pour la peine qu'il prenoit à l'égard des gens d'église, il ne luy en donna pas une moindre, pour réduire à son devoir et au service de Dieu, l'estat séculier. Les peuples vivoient alors, non pas tous, mais presque tous, dans la ville de Rouen et dans toute la Normandie, dans un déplorable désordre et dans d'étranges excès. Il y avoit par tout, comme il arrive dans les provinces et dans les villes qui sont dans l'abondance de toutes choses, beaucoup de deréglement. Le vice y regnoit en plusieurs lieux, avec bien de l'empire sur les esprits libertins. Il y avoit dans le négoce et dans le commerce, parmy les marchands étrangers qui trafiquoient sur son port, beaucoup d'affaires à corriger. Les églises estoient peu fréquentées et peu de personnes approchoient des deux sacremens si nécessaires au salut; et parmy le grand nombre de Huguenots, la dévotion des Catholiques estoit fort refroidie. De sorte qu'il y avoit beaucoup à travailler et souffrir, pour apporter du remède à bien des choses qui en avoient un extrême besoin.

Cependant, après avoir retabli par tout un si bel ordre, soit par ses sermons qu'il faisoit en public ou par ses instructions qu'il donnoit en particulier, et estant secouru d'un renfort de saints et doctes prestres et d'une recrene de bons et sçavans religieux, l'on vit presque tout d'un coup, et la ville et le diocèze de Rouen changer de face. Les débauches et les dissolutions n'y estoient plus si fréquentes; les excès et les déréglemens cessoient à veue d'œil. La modestie paroissoit dans un

Digitized by Google

brillant éclat en toutes sortes de conditions et d'estats. Les églises se repeuploient et l'on voyoit aux pieds des prestres et autour des autels beaucoup de personnes qui se confessoient; au sortir de là se disposoient pour recevoir le sacré corps et le précieux sang de Jesus Christ.

C'estoit une singulière grâce de Dieu d'y voir de belles choses et si édifiantes. Les haines et les vengeances y diminuoient. Il y avoit beaucoup de respet et d'amitié entre les personnes mariées; et le soin nompareil quils prenoient pour la bonne éducation de leurs enfans en la crainte et en l'amour de Dieu y paroissoit à ravir. En effet, le grand vicaire ne leur recommandoit rien tant que cela, et qu'ils vécussent en paix l'un avec l'autre. Il y avoit peu de demeslé parmy les citoyens, et si on luy donnoit avis qu'il y en avoit, cet homme pacifique, qui n'aimoit que la paix dans tous les estats, la portoit aussi par tout et l'y établissoit avec une merveilleuse adresse. Mais s'il faisoit paroistre la douceur d'un agneau sans sa foiblesse, et la générosité d'un lyon, sans sa fierté, il avoit tellement accordé en sa conduitte le fort et le doux, qui sont des qualitez très difficiles à unir ensemble, que chacun en estoit ravi et louoit extrêmement sa prudence.

Mais, s'il fit paroistre un zèle si plein d'ardeur pour le rétablissement de la discipline ecclesiastique et des bonnes mœurs. Il fit voir une fermeté inébranlable, un fort raisonnement et un sçavant discours, dans une remonstrance qu'il fit a la cour du Parlement de Rouen. Il avoit esté adjourné l'an mil six cens treize, à la requeste du procureur général, touchant l'octroy des sentences fulminatoires. Il la donna par escrit, mais avec un succès si heureux qu'il obtint de la cour tout ce qu'il prétendoit. Monsieur de la Mare l'a mise dans son rang, parmy les ouvrages de ses frères, qu'il a communiquez au public, par une bonté la plus obligeante du monde [1]. C'est ainsi que monsieur Guijon, en qualité de grand vicaire de l'archevesché de Rouen, rétablit toutes choses dans un plus bel ordre qu'il ne les avoit pas rencontrées.

1. Ouv. cité, p. 493. Cette remontrance est datée de 1613. (Note des éd.)

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME

Le cardinal de Joyeuse le laisse jouir du revenu de l'archevesché de Rouen. — Il luy demande son congé, et se séparent avec douleur. — Le cardinal meurt bien tost après cette séparation.

* Il auroit esté extrêmement difficile à monsieur Guijon de pouvoir heureusement réussir dans le gouvernement de ce grand archevesché, si Dieu ne luy en eust donné la grâce. Et quoy qu'il fust un sçavant theologien et un célèbre prédicateur, ces deux qualitez qui sont tout à fait nécessaires pour la sanctification des âmes, luy auroient peu servi, s'il n'avoit esté un grand et véritable serviteur de Dieu. Le cardinal archevesque avoit tant de confiance en sa probité et en son désintéressement qu'il le laissa jouir du revenu de son archevesché. Mais bien loin qu'il s'en appliquast quelque chose, il le partageoit entièrement aux pauvres; et comme il estoit très persuadé que c'estoit leur patrimoine, aussi le leur distribuoit-il avec une libéralité qui les surprenoit tous, les obligeoit d'en remercier Dieu et de le prier pour la conservation de l'archevesque et de son grand vicaire.

Il avoit surtout une charité extrême pour les pauvres honteux qui ayant eu du bien autrefois, l'avoient perdu, soit par leur mauvaise conduitte ou quelqu'autre disgrâce qui les avoit réduits dans une dernière nécessité. C'estoit au soin particulier de ces gens là, qui luy faisoient compassion, qu'il sentoit son cœur s'attendrir, et s'y attachoit avec ardeur et empressement, pour les soulager dans leur misère et leur faire du bien.

Mais, après avoir exercé, un peu plus de quatre années, la charge de grand vicaire de l'archevesché de Rouen, il n'en fut pas mieux accommodé et n'en fut pas plus riche. Il jugea sagement que le cardinal archevesque ne luy avoit laissé la liberté de disposer à son gré du revenu de l'archevesché, que pour en

* M. La Barge.

Digitized by Google

estre le dispensateur en son nom. En effet, il s'en acquitta avec un si parfait détachement des richesses et des biens du monde, que ne se réservant pour la nourriture et son entretenement que très peu de chose, il se nourrissoit très mal en son particulier et ne portoit des habits que d'une étoffe d'assez bas pris. Il y aimoit de la propreté; et tous les jours remercioit Dieu de ce qu'il luy avoit donné si peu d'inclination pour les biens et les grandeurs de la terre.

Lors qu'il venoit à vacquer quel que bénéfice, il n'en disposoit pas à sa volonté, ny par respet humain, ny à la poursuitte de quelques importuns, ny à la recommendation des puissances, mais il avoit un soigneux égard à la probité et à la capacité de ceux qui le demandoient. Il le mettoit donc au concours de la dispute; et pour ne s'y tromper pas, il invitoit d'habiles hommes de grande piété et tous gens d'église, pour y assister. De sorte qu'après avoir receu le sentiment des examinateurs et reconnu la suffisance de ceux qui s'estoient présentez au concours, et s'estre informé de la qualité de leurs mœurs, s'il connoissoit qu'ils avoient ces deux choses dans un éminent ou médiocre degré de perfection, selon l'exigence du bénéfice, il le conféroit avec plaisir à celuy qui en avoit esté jugé le plus digne et qui l'avoit le mieux mérité.

Cependant que le cardinal remercioit Dieu de ce que l'ayant comblé de tant d'honneurs et de tant de biens, il croyoit encore estre obligé de luy rendre grâces de ce qu'il l'avoit pourveu, en sa jeunesse, d'un si sage et si vertueux précepteur, il recent un extrême déplaisir, lorsqu'à cause de son grand âge, il luy demanda son congé, pour se retirer dans le lieu de sa naissance et s'y préparer au voyage de l'éternité, et se disposer par son décès sur la terre à une nouvelle vie dans le Ciel. Le cardinal eut toutes les peines du monde à consentir à cette demande et à la luy accorder; mais il la luy fit d'une manière si respectueuse qu'enfin il la luy accorda. Ils se séparèrent donc tous deux : l'un, avec bien de la douleur et du chagrin; et l'autre, avec beaucoup de joye et de contentement. Le pre-

Digitized by Google

mier, pour se voir privé d'un si fidèle ministre; et le second, pour se voir délivré de l'embarras des affaires du monde.

Mais il quitta le service du cardinal et sortit d'auprès de sa personne avec si peu de bien qu'il n'emporta pas la valeur de trois cens livres. Cette somme estoit notablement éloignée des richesses que deux grands vicaires du mesme archevesché avoient amassées en trois années. Ils firent en peu de temps leurs affaires, de sorte qu'en suitte ils entretinrent chacun un carrosse, qui entraisnant après soy un grand équipage, ne pouvoit estre défrayé qu'avec une dépense fort considérable.

Au reste, il n'est pas malaisé de concevoir combien cette séparation de deux personnes qui s'aimoient si saintement et avec tant de tendresse causa de déplaisir au cardinal. Il en avoit le cœur outré de douleur, et ne vécut pas long temps après. Les grandes fatigues qu'il avoit souffertes, tant pour le service de Dieu, que pour le bien de la France, accourcirent plus notablement ses jours, que la perte de ses frères, qui, hors le père Ange, capucin, moururent tous pendant les guerres de la Ligue. * Il tomba malade dans la ville d'Avignon et y mourut fort chrestiennement, après avoir receu, avec une véritable douleur et un sincère repentir de ses péchez, les deux sacremens que l'on donne aux malades, lorsqu'ils sont en péril de mort. Les Jésuites, pendant le cours de sa vie, luy rendirent tousjours de profonds respets, qu'ils estoient obligez de luy rendre, pour les signalez bienfaits dont il avoit eu la bonté de les honorer, et de sa puissante protection; mais, durant sa maladie ils renouvellèrent leurs devoirs et s'en acquittèrent avec toute l'application qui leur fut possible. Il voulut qu'un de leurs prestres l'entendit en confession, et le pria de ne le point quitter qu'il n'eust rendu l'esprit : il n'y manqua pas; et durant tout le temps de sa maladie, il y avoit tousjours auprès de luy deux prestres de leur compagnie, qui, se relayans les uns les autres, de jour et de nuit, ne le quittèrent point, qu'il

* M. Aubery, *Vie du cardinal de Joyeuse.*

Digitized by Google

n'eust expiré, fort heureusement et avec toutes les marques d'un très grand homme de bien. Ce leur fut une consolation extrêmement douce, pendant qu'il estoit au lit, malade, de voir comme il se détacha de toutes les choses de la vie, pour s'unir entièrement à celuy dont il l'avoit receue. Ainsi mourut saintement le cardinal de Joyeuse, et dans un parfait mespris de toutes les grandeurs du monde et de toutes les vanitez de la terre. Lors qu'il décéda, il estoit doyen du sacré collége des cardinaux, et laissa une si haute réputation de ses incomparables mérites, que les deux premières cours de l'univers : celle de Rome et celle de France, ne sçauroient encore les priser assez dignement. Mais, pour tesmoigner aux Jésuites combien il les avoit tousjours tendrement chéris, il voulut qu'ils fussent les héritiers de son cœur, et creut qu'à son départ de cette vie, il ne pouvoit pas leur donner des marques plus asseurées de sa bienveillance. Il receurent ce précieux [dépost] avec tous les respects imaginables et luy donnèrent une place honorable dans l'église de leur collége d'Avignon, avec tous les honneurs deus à un prélat d'une naissance si illustre et élevé à une dignité très éminente.

Mais il ne se contenta pas de les avoir favorisez d'un dépost si cher et si riche, il voulut encore que son corps fust mis en terre dans l'église de la maison qu'il leur avoit fait bastir à Pontoise, et qu'il avoit fondée. Il l'avoit ainsi ordonné par son testament. Ce qui fut exécuté avec tous les honneurs et les cérémonies ordinaires que l'on fait à des personnes d'une si haute qualité. Il ajouta à toutes ces faveurs la direction qu'il leur donna du séminaire qu'il avoit fondé pour les jeunes gens que l'on destine à l'estat ecclésiastique, dans la ville de Rouen ; et qui porte le nom de *Séminaire de Joyeuse*. Cette grande et puissante ville se souvient encore des grandes obligations qu'elle luy a et en conserve la mémoire, avec une reconnoissance qui ne finira jamais. Au reste, je n'ay parlé de toutes ces choses qui regardent le cardinal de Joyeuse, qu'en considération de Monsieur Guijon qui luy a rendu de signalez

Digitized by Google

services et a eu quelque part aux belles actions qu'il a faittes, l'y ayant aydé en sa jeunesse, par ses instructions; et l'ayant servi de ses conseils, lors qu'il a esté élevé aux plus éminentes dignitez de l'Eglise.

CHAPITRE SIXIÈME

Il est prié d'accepter la prébende théologale de l'église cathédrale d'Autun.

C'estoit peu de chose, ce semble, pour Monsieur Guijon que de luy présenter cette prébende, après avoir refusé l'archevesché de Narbonne et de grand bénéfices. Tout autre, moins modeste que luy s'en seroit offensé et auroit creu qu'on luy auroit fait injure. Il n'y avoit pas long temps qu'il estoit retourné de Bretagne où il laissa une si célèbre réputation de ses vertus et de ses mérites, que pour ne parler que des pauvres de ce païs là, ils perdirent en sa personne leur père, et les veuves et les orphelins leur protecteur. Son départ fut regretté de tous les honnestes gens; et, s'il n'avoit tenu qu'à de l'argent pour l'y retenir, on auroit bien tost faît un fond considérable, pour l'y arrester; mais ce grand homme de bien qui n'aima jamais les richesses et n'y mit jamais sa confiance, ne fut pas touché de la proposition très avantageuse qu'on luy faisoit; et si le sage l'avoit rencontré dans son siècle, il auroit justement trouvé l'homme qu'il cherchoit, et qu'il auroit mérité ses louanges. Il auroit esté effectivement l'*homme*, qu'il appelle, *bienheureux, dont la vie n'a point esté souillée de taches; qui n'a point couru après de l'or et n'a point logé son espérance dans des thrésors d'argent.*

* A mesme temps presqu'il arriva à Autun, la prébende théologale de l'église cathédrale vint à vacquer : le Chapitre la luy

* M. La Barge.

Digitized by Google

présenta avec de grands respets, quoy qu'il avouast que c'estoit un bénéfice bien au dessous de ses mérites. Son frère, qui estoit procureur du Roy au balliage, le prie de l'accepter; il s'en excuse, ses amis l'en conjurent jusques à se rendre importuns par les pressantes instances qu'ils luy en faisoient. Ils avoient en ces offres, moins d'égard à ses intérests qu'à leurs propres qu'ils considéroient davantage. Aussi s'en soucioit-il très peu et ne s'en mettoit jamais guères en peine. Ils paroissoient avoir une bonne et droitte intention, dans l'ouverture qu'ils luy firent de leur dessein, et tesmoignoient comme luy, qu'ils n'y cherchoient que la gloire de Dieu et le salut de leurs âmes.

Mais, comme il refusoit cet honneur et les en remercioit, il jugeoit en suitte que ce luy seroit une peine extrême de s'engager de nouveau dans des employs qu'il n'avoit jamais acceptez qu'avec repugnance et dans la seule veue de la volonté de Dieu; il ne se pouvoit resoudre de se rendre aux desirs de ceux qui l'en pressoient et quelques raisons qu'il leur marquast, ils luy représentèrent fortement *qu'il estoit plus obligé* de travailler pour le salut de ses compatriotes que pour celuy des étrangers; que la charité bien réglée devoit commencer par celles que nous devons à nos proches; qu'à moins que d'avoir un cœur plein de dureté pour eux, il ne pouvoit se dispenser avec raison d'un si légitime devoir; qu'il y avoit de la conscience à refuser un employ où il s'agissoit de la gloire de Dieu et du bonheur ou malheur éternel de ceux qui l'en prioient. Que c'estoit asseurément pour ce sujet là que Nostre Seigneur luy avoit inspiré de retourner à Autun. Que s'il le refusoit, ils luy én feroient un jour un cruel reproche devant le tribunal du souverain juge. Qu'au reste, s'ils se perdoient, *son âme seroit chargée de la disgrâce qui leur en arriveroit.*

Le serviteur de Dieu fut extrêmement surpris d'un compliment si juste et si respectueux et d'un dessein si impréveu, auquel il ne s'attendoit pas. Il leur repartit donc et leur dit

Digitized by Google

qu'il estoit fort étonné de la proposition qu'ils luy faisoient; que son grand âge et ses continuelles infirmitez ne luy permettoient pas de se charger de cet employ; qu'il avoit plus besoin de la force et de la vigueur d'un homme moins âgé, que de la foiblesse et de la flaitrisseure d'un viellard qui estoit à présent comme un soldat hors de combat et qui n'en pouvoit plus, à cause du peu de chaleur que ses fatigues luy avoient laissé. Qu'il leur estoit infiniment obligé de l'honneur qu'ils luy faisoient et qu'il ne méritoit pas. Que néanmoins, il les en remercioit de tout son cœur; qu'il les prioit de croire que s'il ne consentoit point à leurs desirs, il ne le faisoit nullement par mespris; que le salut de tous ceux d'Autun luy estoit si cher que, pour y contribuer quelque chose de sa part, il voudroit verser et repandre jusques à la derniére goutte de son sang. Que le baptesme et l'Eglise, qui est la mère des Chrestiens, les ayant fait ses frères, il les considéroit tous en cette qualité et leur souhaittoit toute sorte de prospéritez. Qu'il ne cesseroit jamais de prier Dieu pour la sanctification de leurs âmes; qu'il ne leur en souhaittoit pas une moindre que pour la sienne propre. Qu'après tout, il leur conseilloit de demander la lumière au Saint Esprit, pour connoistre ce qui seroit de la volonté de Dieu, et s'y conformer de part et d'autre.

Mais, après toutes ces honnestes contestations, il fallut enfin que Monsieur Guijon se rendît et qu'il acceptast la prébende théologale de l'église d'Autun. Toute la ville en bénit Dieu et loua le chapitre d'avoir [fait] un si digne choix. Il n'y eut que luy qui en fut affligé. Et d'abord qu'on le vit paroistre en chaire, pour y prescher la parole de Dieu, le peuple n'avoit pas assez d'yeux pour le regarder, ny assez d'oreilles pour l'entendre, ny assez de cœurs pour en estre touchez. Il ne falloit que le voir pour estre porté à la détestation du péché et à l'amour de la sainteté. Les exemples de sa vie estoient plus puissans et plus touchans que l'éloquence de ses discours et la force de son raisonnement. Lorsqu'un prédicateur prèsche de telle sorte, il

Digitized by Google

faudrait avoir une insupportable dureté de cœur, pour ne le point laisser attendrir et se porter au bien. C'est le jugement qu'en faisoient les plus sages et les plus juditieux.

Au reste, que ne peut pas faire un prédicateur qui estant animé de la grâce du Saint Esprit ne presche autre chose, comme Saint Paul que Jesu et Jesus crucifié. C'estoit le plus ordinaire sujet de ses prédications que Monsieur le conseiller de La Mare garde precieusement parmy les beaux ornemens de son cabinet. Et comme il n'y cherchoit que la gloire de son maistre, il ne se soucioit gueres de celle qui luy en pouvoit revenir; ce qui luy faisoit avouer avec une profonde humilité et un véritable mespris de ses sentiments, *que s'il y faisoit* quelque peu de proffit, il en falloit rendre tout l'honneur à celuy de qui vient tout le bien, et que luy seul le méritoit; que de son costé il n'y apportoit que de l'imperfection et une étrange foiblesse ; que néanmoins, estant peut estre soustenue par la probité et vertu de quelque personne qui assistoit au sermon, il se pouvoit faire qu'en sa considération, le Saint Esprit luy faisoit faire de plus grandes choses *qu'il ne pouvoit pas exécuter de luy mesmes*. Ces réflexions si saintes et si désintéressées luy causoient une extrême appréhension ; en sorte qu'il craignoit que ses misères ne fissent obstacle à la grâce du Saint Esprit dont il estoit un instrument si foible, pour un employ si divin et si relevé.

C'est ainsi que ce grand homme de bien se persuadoit qu'il faisoit très peu de proffit pour le salut des âmes, lorsqu'il preschoit; quoyque le contraire arrivast, par les notables conversions et le changement de mœurs que l'on remarquoit parmy des personnes de différentes conditions.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

Il est nommé grand vicaire de l'évesché d'Autun.

Ce n'est pas assez, à mon sens, d'avoir jusques icy marqué la véritable aversion qu'avoit Monsieur Guijon pour toutes les dignitez de l'Eglise : si à son égard il les mesprisoit, par ce qu'il s'en jugeoit indigne, il ne laissoit pas pourtant d'avoir de merveilleux respets pour ceux qui en estoient honorez, et les leur rendoit avec toutes les déférences imaginables et toutes les soumissions possibles. Il ne s'en donnoit point à croire de ce costé là. Les saintes occupations qu'il entretenoit dans la pratique de toute sorte de vertus, le tenoient tousjours inébranlable contre la violence des tentations et dans un continuel recueillement en la présence de Dieu. Voilà la méthode qu'il observoit, pour s'avancer de plus en plus, à grands pas, au sommet de la perfection et de la sainteté, et y faire de considérables progrès. Cependant, s'il soumit ses épaules sous un joug qui luy sembloit plus que jamais insupportable, à cause de son extrême [humilité], néanmoins il fut contraint de les y soumettre. Le grand vicaire de l'evesché d'Autun estant décédé, messire Claude de La Magdelaine de Ragny, qui en estoit alors évesque, jetta incontinent les yeux sur [le] chanoine théologal de son église, pour luy donner cette charge qui avoit besoin d'un personnage de son mérite et de sa capacité : il le pria donc d'avoir la bonté de se charger de cet employ et luy dit *qu'il luy feroit un singulier plaisir* et l'obligeroit extrêmement ; qu'il ne voyoit personne qui en fût plus digne que luy ; que son diocèze avoit un extrême besoin de sa conduitte et de sa prudence. Qu'il luy donneroit, sans réserve, tous ses pouvoirs ; qu'excepté le nom et sa qualité d'évesque dont il ne pouvoit pas se deffaire, il luy laissoit tout le reste, et avec toute liberté d'en disposer comme il luy plairoit. Que s'il l'en conjuroit de bonne foy, c'estoit pour mettre à couvert une partie des obli-

Digitized by Google

gations ausquelles sa conscience estoit engagée, et les tenir en seureté ; que c'estoit pour proffiter de ses bons avis et de ses sages conseils, pour conduire dans le chemin de salut tant d'âmes que Dieu avoit soumises à sa dignité et aux soins *lesquels y sont immanquablement attachez.*

Cet illustre prelat le pressa si fort et si obligeamment que bien qu'il luy alleguast les mesmes raisons et encore de plus fortes que celles qu'il avoit représentées pour n'accepter pas la théologale de l'église d'Autun, il n'y eut pas moyen de refuser l'honneur qu'il luy faisoit, et fut contraint d'accepter la charge de grand vicaire. Il creust qu'il y estoit obligé par l'obéissance qu'il devoit rendre à son évesque. Mais je m'engagerois dans un trop long discours, si je voulois raconter tout le bien qu'il fit dans les fonctions de ces deux employs dont il s'acquitta très dignement. Il ne prit point d'autres mesures pour y réussir heureusement que celles qu'il avoit gardées, lorsqu'il estoit grand vicaire des archeveschez de Toulouse, de Rouen ; je diray seulement qu'il ne fit pas moins de bien dans le diocèze d'Autun et peut estre, encore plus qu'il ne fit pas dans ces deux archeveschez. Il y a présentement que je sais ces choses des personnes encore en vie qui en pourront bien marquer un véritable tesmoignage, si elles en estoient recherchées.

Mais je laisse cela au jugement de Dieu, dont il ne nous est pas permis de faire des enquestes, à moins que de passer pour des téméraires et des insolens. Quand il n'auroit gagné qu'une ame à Dieu, il auroit creu luy avoir rendu quelque service qui ne luy seroit pas désagréable. Que sera-ce donc d'un grand nombre d'autres à qui certainement il a procuré cet incomparable bonheur, par un zèle infatigable et des exemples en toutes sortes de vertus, les plus forts et les plus édifians, qu'on peut desirer pour une si glorieuse conqueste?

Parmy tant d'occupations que luy donnoit cette charge si pénible, il n'avoit point de plus grand soin que de pourvoir les parroisses de villages de bons et sçavans ecclésiastiques pour

Digitized by Google

en estre les curez. Les plus vertueux estoient tousjours préférez, pourveu qu'ils fussent médiocrement sçavans, à d'autres qui avoient plus de capacité et moins de vertu. C'estoit là sa plus grande peine et qui souvent luy donnoit de saintes inquiétudes. Et comme le diocèze d'Autun est d'une grande étendue et en partie assis dans des lieux extrêmement sauvages, en partie parmy des montagnes et parmy des forests, et qu'il contient plus de huit cens parroisses dont les curez, en quelques unes, ont fort peu de revenu et n'ont pas quelquefois de quoy s'entretenir honnestement, selon leur qualité, cela aussi l'afligeoit à un point qui ne se peut presque dire.

Il voyoit bien les inconvéniens qui en arrivoient touchant l'instruction des villageois qui en avoient une extrême nécessité; mais il en estoit dans un tel accablement, que, considérant une si grande moisson et si peu preste à recueillir, manque de bons ouvriers, il recouroit au maistre de la moisson et le prioit, à chaudes larmes, de daigner avoir la bonté d'y pourvoir. Il ne manquoit pas de charité, pour mettre les choses en bon estat; mais souvent les moyens luy manquoient, ce qui luy faisoit seigner le cœur de douleur.

C'est tout ce qu'il pouvoit faire de son costé, et pour y mieux réussir, pour le bien des âmes, il avoit grand égard, soit pour ceux qui se présentoient aux examens, pour estre admis aux ordres sacrez, ou pour ceux qui ayant impétré quelque bénéfice, s'y présentoient. Il y apportoit de la sévérité, mais avec une modération d'esprit si admirable que lors qu'il en trouvoit qui n'avoient pas la capacité nécessaire, il les renvoyoit doucement et les exhortoit de bien estudier, pour se rendre plus capables, une autre fois, et obtenir en suitte l'ordre ou le bénéfice qu'ils demandoient. C'est pour ce sujet qu'il invitoit d'habiles hommes, soit séculiers, ou réguliers, pour assister à ces examens, et les prioit avec de grands respets de n'y apporter respet humain ny intérest d'amitié. Il n'y avoit point alors de séminaire pour les gens d'église, dans le diocèze d'Autun, comme il y en a un présentement, où les personnes

Digitized by Google

destinées aux ordres et aux bénéfices sont parfaittement bien instruites et élevées, pour toutes les choses qui regardent les devoirs et les fonctions de ces ministères. Il en sort tant de piété et tant de vertu que Dieu en est servi avec plus de sainteté, et ses peuples en sont bien édifiez. C'est aux soins de son illustre prélat que l'on doit cet incomparable bonheur, et à la peine de ceux à qui il en a donné la conduitte et la direction, qui s'en acquittent avec toute la prudence et tout le zèle que l'on peut desirer. [1]

Mais, pour retourner à ce que je disois de Monsieur Guijon, après qu'il avoit fait ce qu'il avoit peu, et avec l'application possible, il en remettoit le succès à la Providence de Dieu. Néanmoins, il avoit tousjours peur que ses imperfections ne fissent obstacle aux desseins que Nostre Seigneur luy inspiroit de prendre, pour sa perfection et celle du prochain. Non content d'avoir fait toutes ces choses, il y apportoit encore pour l'éxécution une merveilleuse fidélité et un continuel attachement. Jamais il n'estoit moins occupé dans toutes les fonctions de sa charge, que quand il y estoit fortement occupé; et après, il avouoit, avec une grande simplicité de cœur, qu'il estoit un serviteur inutile. Voilà, à peu près, la méthode qu'il a observée, pour s'acquitter avec honneur des obligations qu'emporte avec soy la très importante charge de grand vicaire.

CHAPITRE HUITIÈME

Sa mort.

Ces hommes qui ont toujours vécu saintement ne meurent jamais que d'une sainte et heureuse manière. C'est une chose très rare et qui arrive peu souvent qu'ils finissent leurs jours dans la disgrâce de Dieu. S'ils tombent quelquefois, la grâce

1. Le grand Séminaire d'Autun fut fondé en 1667 par l'évêque Gabriel de Roquette. (Note des éd.)

Digitized by Google

qu'il leur communique les fait relever bien tost, et leurs chentes leur sont bien souvent avantageuses. Nous ne pouvons pas dire le mesme des meschans qui ont toujours vécu dans le crime. Que s'il arrive, dans quelque rencontre, qu'ils meurent en bon estat, c'est encore une chose plus surprenante et qui arrive très rarement. Cela ne nous permet pas de douter que ce bonheur ne dépend pas de celuy qui le désire et qui court après, mais qu'il dépend absolument de la miséricorde de Dieu. Et comme c'est de sa pure grâce et de sa seule bonté que nous devons attendre une sainte vie, aussi est-ce par la fidèle coopération que nous donnons à son secours que nous devons espérer ce bonheur, avec lequel nous agissons volontairement et sans nulle contrainte de notre liberté. Monsieur Guijon estoit très persuadé de cette vérité, que pour obtenir une sainte mort à la fin de nos jours, il falloit auparavant avoir mené une sainte vie.

Il n'eut jamais de plus forte pensée, ne la quitta jamais, et la vie qu'il a menée dez son enfance ayant esté toute sainte, elle luy a servi, sans discontinuation, d'une parfaitte disposition pour ne pas mourir autrement. Il ne faisoit point d'actions, n'entretenoit point de pensée et ne disoit point de parole, que comme si c'eust esté la dernière action qu'il devoit faire, la dernière pensée qu'il devoit entretenir et la dernière parole qu'il devoit prononcer. Quand un chrestien vit d'une manière si souhaittable, peut-il avoir une plus excellente disposition pour finir heureusement ses jours? Voilà comme ce grand homme de bien s'estoit disposé à la mort, et quoy qu'il en appréhendast les suittes, ainsi que plusieurs saints, néanmoins elle ne luy paroissoit point laide ny affreuse; au contraire, dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, il la trouvoit tousjours belle et agréable.

Son grand âge et ses grandes infirmitez, accompagnées de continuelles foiblesses, et son âme qu'il sentoit tous les jours comme se détacher de son corps, pour sortir de la servitude du péché et entrer dans la liberté des enfans de Dieu, estoient ses

Digitized by Google

fidèles amies qui luy conseilloient de s'y bien préparer. Il commença donc par faire son testament; mais lors qu'il en prit la résolution, il ne trouva pas à propos de le signer et de le cacheter. Il voulut auparavant sçavoir ce qu'il avoit en ce temps là de reste de son bien, afin d'en pouvoir plus aisément disposer. Il disoit, à ce sujet, que quoy que Dieu luy eust fait la grâce de n'estre nullement attaché au bien, néanmoins il estimoit qu'il estoit bon d'avoir tousjours devant les mains une année de son revenu, tant pour subvenir aux nécessitez qui pouvoient arriver, que pour donner l'aumône aux pauvres, à la mort.

La maladie qui l'emporta ne fut pas de longue durée. Le peu de nourriture qu'il prenoit le reduisit dans un si pitoyable estat qu'il n'avoit plus que la peau et les os. * Le mauvais air qu'il huma à lentour des pauvres, dans une saison où il y avoit de la peste, luy avança notablement ses jours. Un de ses confesseurs, ne sçachant rien de l'extrémité dans laquelle il estoit réduit; l'alla voir; il le trouva tout habillé sur son lit et tellement foible qu'il ne pouvoit presque plus parler, ou parloit si bas qu'on ne le pouvoit entendre qu'avec une peine extrême. Là dessus le malade luy dit : « *Je n'ay point de fièvre, mais » si elle vient, sans faute elle m'emportera. Cependant je » vous prie que d'abord qu'elle sera arrivée, vous veniez » m'entendre en confession.* » Le confesseur luy promit qu'il n'y manqueroit pas et luy donneroit toute l'assistance qu'il pouvoit espérer de luy. Après il partit incontinent pour aller à Culêtres où il avoit quelque affaire qui pressoit; et bien qu'il hastast tant qu'il peut son voyage, il n'arriva pas pourtant assez tost pour luy rendre le service qu'il luy avoit promis. Il apprit, à son retour, son décès, à la porte des Marbres, en entrant dans la ville. Mais monsieur de Ganay, son grand et intime amy à qui il faisoit confidence, comme à son confesseur ordinaire, du plus secret et du plus intérieur qui regardoit la conduitte

* Le P. Plumeret.

Digitized by Google

de son ame, suppléa à ce manquement. Il l'ouït donc en confession, et ensuitte communia à deux diverses fois. En la derniere il receut le sacré viatique pour l'éternité bienheureuse, avec tous les respets et toute la vénération que luy pouvoit permettre son extrême foiblesse. Pendant tout le cours de sa dernière maladie, comme il n'estoit point en son pouvoir de s'entretenir de la voix avec Dieu; néanmoins, on voyoit bien qu'il luy parloit du cœur, et, qu'au mouvement de ses lèvres, il s'y attachoit inséparablement, ainsi que pendant sa plus forte santé; et s'y estoit tousjours uni de toute l'étendue de son âme.

* D'ailleurs, tandis que de cette sorte il se disposoit à la mort, elle ne luy faisoit pas beaucoup de peur, quoy qu'à la seule pensée d'un si triste objet, de grands saints ayent frémi de crainte. Il n'attendoit que le moment de son arrivée, avec un merveilleux détachement de toutes les choses de la vie, qui ne le touchoient non plus que s'il eust esté déjà mort. Un de ses beaux-frères le vint voir, alors; il y avoit près de deux mois qu'il ne pouvoit presque plus parler, ainsi que je l'ay dit cy dessus et se faire entendre, qu'avec de grandes difficultez. Cet honneste homme s'estant approché de son lit, et luy demanda quelle heure il estoit? — Il luy repondit *qu'il estoit huit heures.* — Le malade luy dit alors : *Retournez vers l'heure de midy.* — Il y retourna et luy demanda une seconde fois *quelle heure il estoit? — Il est justement midy*, repart il. — Il ajouta là dessus et luy dit : *Il faut un peu plus reposer; mais revenez icy sur les trois heures?* — Il y retourna, et le voyant : *Adieu*, luy dit-il, *il est temps d'aller rendre compte à nostre grand maistre.* Mais, à mesme temps, comme on luy présentoit à boire, il expira fort doucement et presque sans qu'on s'en apperceut. Quelque temps auparavant il avoit receu les deux derniers sacremens, avec une dévotion nompareille, un grand recueillement d'esprit et le jugement aussi bon et aussi entier qu'il l'avoit en pleine santé.

* M. La Barge.

Digitized by Google

Il mourut le sixiesme jour du mois de septembre l'an mille six cens trente un, à l'age de quatre vingts et trois ans, dix mois et dix jours. La mort ne luy fit point changer de couleur, et les membres restèrent aussi [souples] et aussi maniables que lorsqu'il vivoit. Mais ses pénitences, ses mortifications, ses austéritez et ses jeusnes presque continuels l'avoient tellement décharné que son corps ne paroissoit qu'un squelet. Il mourut très pauvre, et ses héritiers ne tirèrent pas beaucoup d'avantage de sa succession. Il avoit résigné, quelque temps avant son décès, à un de ses neveus, le prieuré de Saint Sauveur. Quoy qu'il en soit, il est constant qu'il ne pouvoit pas avoir laissé beaucoup de bien, puisqu'il est aussi seur qu'il donnoit tout aux pauvres et ne se laissoit presque aucune chose.

Au reste, c'estoit un homme bien fait, dans la fleur de son âge ; de taille haute et avantageuse, de bonne mine, modeste, grave, sérieux ; d'un visage riant et extrêmement doux, sans nulle fierté, sans nulle passion. Les yeux brillans, le front élevé, et d'un excellent naturel. Mais, sur ses vieux jours, son grand age et ses austéritez avoient tellement flaistri son teint, que ceux qui ne l'avoient veu depuis quelque temps, ne le pouvoient presque plus reconnoistre. Et quoy qu'il eust un corps si bien fait et si bien taillé, néanmoins son esprit estoit incomparablement mieux tourné par la sainteté de sa vie et l'innocence de ses mœurs. On voit encore à présent, à Autun, de ses portraits qui ont esté tirez à la dérobée, sur le déclin de sa vie. Mais, quoyque les plus beaux traits de son visage ayent esté effacez par sa grande vieillesse, ils ne laissent pas pourtant de faire paroistre de l'agrément, par les restes qui nous en sont demeurez.

C'est ce qui a paru au dehors de son corps ; mais qui auroit veu, au dedans, la beauté de son âme, en vérité l'on y auroit apperceu quelque chose de ravissant, et ses vertus dont elle estoit embellie auroient donné une sainte envie d'en posséder de pareilles. Mais, pour jouir d'un bonheur si précieux qu'il

Digitized by Google

n'a acquis que par un général mespris de toutes les vanitez du monde; par une continuelle mortification de ses passions, et avec une inséparable union avec la volonté de Dieu, qui le tenoit très étroittement attaché à son service et au salut des âmes, il faudroit mener une vie semblable à celle qu'il a passée dans les sacrez exercices de toute sorte de vertus.

CHAPITRE NEUVIÈME

Ses funérailles.

Lorsque le bruit se repandit parmy la ville d'Autun que Monsieur Guijon estoit décédé, il n'y eut presque personne qui ne courut vers son logis, pour en apprendre la vérité. On y vint de tous costez; les pauvres, sur tous, s'y rendirent en foule; jettoient de grands cris; fondoient en pleurs et en plaintes. Ils disoient *que leur père et leur protecteur* n'estoit plus. *Où irons nous désormais?* A qui nous adresserons nous, pour trouver du soulagement en nos misères et de la consolation en nos afflictions? Hélas! nous n'avons plus rien à chercher et à recevoir, puis qu'en sa personne nous avons fait toutes nos pertes! Que nous reste-t-il *à présent que de mourir après luy de misère et de nécessité?* Ils estoient inconsolables, et quoyque l'on dît et que l'on fît, pour les consoler et les appaiser, il n'y eut pas moyen d'en venir à bout. Il fallut donc laisser passer ce torrent impétueux qui rompoit toutes les digues que l'on opposoit à sa violence.

Mais les pauvres et les nécessiteux ne le pleurèrent pas seul; il fut encore pleuré avec toutes les larmes de la ville; et, apparemment, il en fut presque autant versé sur son corps que, peut-estre, on y jetta d'eau bénitte. Ce fut, outre cela, une chose bien plus admirable lorsque la porte de sa chambre fut

Digitized by Google

ouverte et qu'il fut permis d'y entrer; il s'y fit un tel concours de peuple qui se jetta incontinent sur son corps, mais avec un si violent empressement que si l'on ne l'eust empesché, en repoussant la force par la force, il auroit mis son corps en pièces. Les uns luy arrachoient les cheveux; les autres coupoient ses habits; et n'y eut personne qui ne voulut avoir quelque chose qu'il auroit touchée.

Les funerailles que l'on luy fit ne furent guères pompeuses ny magnifiques; mais elles ne laissèrent pas d'estre accompagnées de beaucoup de piété et de modestie. Le clergé qui en fit les cérémonies fut assisté de tous les corps de la ville, qui rendirent de tristes devoirs à un de leurs plus vertueux compatriotes, qu'ils avoient veu de long temps. Et tandis que les pauvres redoubloient leurs lamentables cris, chacun le regrettoit et gemissoit pour la perte commune qu'avoit faitte la ville d'Autun. Le plus beau du convoy estoit le corps du serviteur de Dieu (si, toutefois, il y peut estre quelque chose de beau dans un spectacle si lugubre) qui avoit esté, pendant sa vie, le cher hoste d'une âme extrêmement chaste, et qui avoit inviolablement conservé la pureté et l'innocence qu'il avoit receues lors qu'il fut lavé des eaux du saint baptesme.

Cependant que les religieux et les corps des parroisses s'avançoient avec ordre parmy la rue, messieurs les chanoines de la cathédrale de Saint Ladre, qui faisoient les cérémonies, chantoient les pseaumes destinez aux funérailles des morts, avec des voix tremblantes. Le corps estant arrivé à l'église, il fut posé au milieu du chœur, sur une estrade que l'on y avoit dressée. Il n'y eut alors personne qui ne tascha de s'en approcher, pour le toucher avec des chapelets, des médailles, des mouchoirs et autres linges, qu'ils avoient expressément apportez.

Mais enfin, après que toutes les cérémonies furent achevées, l'on mit le corps en terre. Ce fut alors que les pauvres recommencèrent leurs hauts cris et leurs pitoyables regrets; et tous, indifféremment, se pressèrent, pour ravir et emporter tout ce

Digitized by Google

qu'ils pourroient de ses habits. Son visage parut si peu changé qu'on eust dit, à le voir, qu'il reposoit fort doucement. Il fut inhumé au milieu du chœur de l'église cathédrale de Saint Ladre, dans le tombeau de Hugues d'Arcy ou d'Archies, évesque d'Autun, prélat, à la vérité, fort estimé pour la sainteté de sa vie. Cest ainsi que, par un honneur particulier que luy firent messieurs les chanoines, ses confrères, on joignit ensemble deux corps que l'on croyoit avoir vécu dans une haute réputation de sainteté.

Peut-on rien voir de plus merveilleux, dans une conjoncture si funeste, que ce que je vais dire : la ville d'Autun estoit alors fort affligée de peste, et l'on avoit tiré du logis de Monsieur Guijon un jeune homme qui en estoit décédé ; néanmoins, dans un si grand concours de peuple, personne n'en fut frappé. Ce qu'on attribua, sur le champ, aux mérites de ce grand serviteur de Dieu, qui pendant sa vie avoit fait tous ses efforts, pour préserver sa patrie de la peste de l'âme, qui est le péché mortel; il l'avoit aussi préservée, après son décès, de la peste du corps.

Au reste, nous n'avons rien qui soit resté de ses ouvrages, qui ayt paru en public, qu'une remonstrance qu'il fit à la cour du Parlement de Rouen, et dont j'ay cy devant parlé. C'est une pièce aussi forte, au jugement des sçavans, que l'on puisse faire sur ce sujet. Cependant, je ne puis m'empescher de plaindre la perte que nous avons faitte de l'excellente oraison funèbre qu'il prononça dans l'église cathédrale d'Autun, à la mémoire et à l'honneur de feu monsieur le président Jeannin. Il est vray que les belles actions de ce grand personnage luy en fournirent une excellente idée. Mais, s'il y a de la gloire d'estre loué par un homme digne de louange, certainement nous pouvons dire que ce président a receu cet honneur par la voix et le discours de Monsieur Guijon. Il s'acquitta envers luy d'un si juste devoir, avec toute la reconnaissance qu'il estoit obligé de tesmoigner pour les grâces et les faveurs que luy et ses frères avoient receues de ce sage ministre d'Estat.

Digitized by Google

Après tout, je ne sçay ce quest devenu ce fameux panégyrique, Je crains fort qu'il a couru la mesme disgrâce que plusieurs autres excellentes pièces que nous perdons tous les jours. Si elles tomboient dans des mains également soigneuses et curieuses, le public en proffiteroit avec plaisir. Mais il ne sert à rien de s'en plaindre, puisque c'est une perte irréparable.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME

SES VERTUS

CHAPITRE PREMIER

Sa charité envers Dieu.

* La charité est la reyne des vertus, qu'elle gouverne en souveraine. Toutes la reconnoissent pour leur maistresse, relèvent de son empire et luy en rendent les hommages avec toutes sortes de fidélité, de respet et d'obéissance. *Dieu est charité*, disoit le bien-aimé disciple de Jésus, *et celuy qui demeure en charité, demeure en Dieu, et Dieu demeure en luy*. C'est elle, qui, non seulement donne le mouvement mais encore la perfection aux plus éclatantes actions que font les saints. Et après qu'elle s'est rendue victorieuse de leurs cœurs, elle leur fait faire tout ce qu'il luy plaist. Elle ne les laisse jamais en repos qu'ils ne les ayent entièrement consacrez au saint amour, pour vivre et mourir en charité.

Cette vérité de la dernière importance fut si profondément gravée dans le cœur de Monsieur Guijon que tout ce qu'il disoit et tout ce qu'il faisoit dèz sa plus tendre jeunesse ne regardoit que l'amour de Dieu. Voilà le principal employ qu'il se donnoit et la plus pressante occupation qu'il entretenoit. Il s'y attacha si fortement que jamais autre amour ne prit possession de son âme. Il s'y maintint tousjours avec tant de fermeté et tant de constance que rien ne l'en a jamais peu séparer; et l'on n'a jamais veu le moindre déréglement dans une si sage conduitte. Quand il parloit de l'amour que nous devons avoir pour Dieu, il en parloit en termes si pleins de feu que

* M. de Ganay. — M. La Barge. — Le P. Plumeret.

Digitized by Google

ceux mesmes qu'il entretenoit dans de familières conversations, en estoient tout enflammez. Mais, lorsqu'il en parloit dans ses prédications, il en discouroit avec tant d'ardeur, que l'on voyoit bien, à son geste et à sa contenance, qu'il ne sortoit rien de sa bouche et de sa langue qui ne fust embrazé du feu que le fils de Dieu estoit venu jetter sur la terre, avec dessein que tout le monde en fust bruslé.

C'est à ce violent amour, qui estoit si puissant dans son cœur que nous devons attribuer tout le bien qu'il a fait, dans tous les employs qui luy furent donnez, et qu'il n'acceptast jamais que purement pour l'amour de Dieu. C'estoit la seule chose qu'il recommandoit avec plus de vigueur, lorsqu'il parloit à quelqu'un qui avoit de la peine à faire quelque chose de bien, ou à se faire violence pour surmonter quelque tentation, à vaincre quelque vice, à quitter quelque désordre, à renoncer à quelque haine, à se deffaire de quelque compagnie dangereuse et de quelque occasion où il y avoit du péril, soit prochain ou éloigné. *Pour l'amour de Dieu*, disoit-il, *surmontez généreusement* tout ce qui fait obstacle à vostre salut et vous empesche d'obtenir une glorieuse victoire sur toutes les choses qui sont tout à fait contraires à l'amour que *vous devez avoir pour Dieu*.

Il seroit difficile de rapporter en quels termes il en parloit; néanmoins, nous pouvons dire avec vérité qu'ils estoient si forts et si touchans qu'ils n'imprimoient autre chose que le saint amour dans le cœur de ceux qui avoient l'honneur de jouir de ses entretiens qui ne respiroient qu'un si agréable et important sujet. Mais ce qui estoit de plus édifiant en sa conversation estoit que s'accommodant à la portée et à la capacité de ceux avec qui il entretenoit quelque honneste amitié, il en parloit avec tant de douceur et tant de force qu'il persuadoit aisément tout ce qu'il disoit, et l'emportoit sans nulle resistance. C'est de là que venoit, comme d'une belle source, l'étrange aversion qu'il avoit pour toutes les vanitez de la terre et pour toutes les grandeurs du monde; de sorte, que bien

Digitized by Google

loin de les aimer, il en avoit une véritable horreur. Un seul acte d'amour qu'il faisoit, en contemplant les infinies et adorables perfections de Dieu, luy en donnoit un extrême dégoust. Il en estoit tellement surpris qu'il ne pouvoit comprendre comme il se pouvoit faire que des créatures qui n'estoient faittes que pour aimer Dieu, attachoient si fortement leurs cœurs à des objets si bas et si ravalez qu'elles ne pouvoient pas s'en détacher, sans une extrême violence.

Cependant, pour faire voir le grand amour dont son âme estoit embrazée, il suffiroit de dire qu'il avoit toutes les marques que l'Apostre donne à la charité. Il s'en estoit formé une excellente idée, sur le divin portrait que cet homme divin en avoit tracé. En effet, il n'entretenoit point d'autres sentimens à ce sujet que ceux de Saint Paul. Et, pour en parler avec plus de sincérité, il s'estimoit n'estre rien, comme luy, sans la charité; mais aussi, qu'avec elle il pouvoit estre quelque chose, par la grâce de Dieu, en sa sainte présence. Il ne le quittoit jamais de veue et croyoit, avec le saint Roy, qu'il estoit tousjours à son costé droit; de peur qu'il ne fust émeu par quelque objet contraire à l'amour qu'il avoit pour son bien aimé, et duquel il ne se lassoit jamais de parler.

Ce don admirable d'élever si hautement son âme et la sanctifier par de frequens et presque continuels actes d'amour de Dieu, la purifioit d'une si excellente manière, qu'il cherchoit toutes les inventions possibles, pour consacrer entièrement son cœur au sainct amour. Il fut assez heureux pour en trouver d'excellentes pratiques qui nestoient conneues que de celuy qui les luy inspiroit; néanmoins, il ne les pouvoit pas si bien cacher qu'il n'en parust tousjours quelque chose. Mais, comme il se maintenoit tousjours en la presence de Dieu, il n'avoit point aussi de plus forte pensée que pour laimer et le faire aimer.

Au reste, cet amour nestoit pas un amour oisif et languissant; au contraire, il estoit merveilleusement actif et sans cesse saintement empressé; de sorte que ne se contentant pas des

Digitized by Google

douceurs et des consolations de Magdelaine, il embrassoit encore avec ardeur les travaux et les soucys de Marthe. C'est ainsi qu'il pratiquoit utilement les exercices de la contemplation et de l'action. Une si dévote et si judicieuse manière d'agir le mettoit quelquefois dans des transports si doux et si agréables que bien souvent il ne sçavoit de quelle sorte il devoit les recevoir et les entretenir, pour en tirer du proffit. Il ne les refusoit pas lors qu'ils lui arrivoient, et les recevoit avec un esprit très reconnaissant, quoyqu'il s'en jugeast tout à fait indigne; et ne se mettoit nullement en peine lorsqu'il ne les experimentoit pas. Après tout, si je voulois pousser plus avant toutes ces choses que j'estime assez considérables, je n'alleguerois point d'autres preuves, pour en justifier la vérité que l'innocence de sa vie et la pureté de ses mœurs, dont je parleray dans un autre endroit de cette histoire.

Ajoutez qu'il n'y a point de marque plus seure qu'un chrestien aime parfaittement Dieu, que lorsqu'il ne l'offense point, qu'il tasche en tout et par tout d'accomplir sa sainte volonté et de ne rien faire qui puisse luy déplaire. Si monsieur Guijon avoit pris la peine, comme d'autres saints l'ont prise, d'escrire, les lumières dont son esprit estoit éclairé et les ardeurs dont son cœur estoit embrazé, nous y trouverions assez de quoy éclairer nos esprits et échauffer nos volontez, pour aller, à son exemple, à la conqueste du saint amour.

Et pleust à Dieu que nous eussions peu voir son cœur! Nous l'aurions veu certainement tout entouré de feux et de flammes; mais, cela ne nous ayant pas esté permis, nous devons estre satisfaits de ce que je viens de dire, et qui suffit, à mon sens, pour nous faire voir que le Saint Esprit s'estant rendu maistre de son cœur, il en avoit éloigné les maximes, les intrigues, les intérests, les adresses, les fourberies et les emportemens de l'amour propre, qui en est le cruel tyran de nos cœurs et l'impitoyable persécuteur de nos âmes. Cependant, je ne doute pas que toutes ces choses que je viens de dire, avec vérité, trouveront des personnes assez crédules et assez

Digitized by Google

bien intentionnées pour s'en laisser persuader et y ajouter foy. Le meilleur sera d'en tirer du proffit, pour s'attacher immanquablement au saint amour et se détacher absolument des recherches de l'amour propre.

CHAPITRE DEUXIÈME

Sa charité envers le prochain.

Ce n'est pas assez pour la perfection et la sainteté du chrestien, d'obéir au commandement que Dieu nous a fait de l'aimer souverainement et de toute l'étendue de nostre cœur : il en a ajouté un autre qui regarde le prochain; il en a fait un commandement exprès, en ces belles paroles : *Vous aimerez le prochain comme vous mesmes. C'est en ces deux préceptes que consiste la loy et les prophètes.* L'amour de Dieu et l'amour du prochain sont deux frères issus d'un mesme père, et si étroittement unis ensemble que l'un ne peut pas subsister sans l'autre. Ils sont inséparables et marchent tousjours de compagnie. Aimer Dieu! qu'y a-t-il de meilleur et de plus saint? Aimer le prochain! qu'y a-t-il de plus juste et de plus raisonable. Aimer Dieu et ne pas aimer le prochain, ce sont deux choses incompatibles : il faut donc de nécessité, que si nous aimons Dieu nous aimions aussi le prochain, et personne ne peut se dispenser d'obéir à ces deux commandemens, sans encourir la disgrâce de Dieu et se mettre dans un évident péril de son salut.

Monsieur Guijon estoit trop bien persuadé touchant cette importante vérité, pour manquer a de si legitimes devoirs et pour ne point donner place dans son cœur à ces deux amours. A dire vray, nous pouvons marquer qu'après l'amour de Dieu, il faisoit toutes ses délices de l'amour du prochain et qu'il n'estoit jamais plus satisfait que lorsqu'il se presentoit quelque

Digitized by Google

occasion pour le luy tesmoigner; il la cherchoit avec empressement; nous en verrons les preuves les plus éclattantes du monde dans les aumônes qu'il faisoit aux pauvres. Nous en parlerons dans le chapitre suivant. Cependant, voulez-vous voir quelque chose de surprenant dans le sujet que je traitte? Il y avoit à Autun un homme de condition et de grande qualité. Les mémoires que j'ay ont épargné son nom, aussi n'estoit-il pas nécessaire de le dire, de peur d'offenser sa maison et y laisser quelque tache; quoyque les fautes que commettent les particuliers ne doivent point tomber sur ceux qui les touchent par quelque degré de naissance. La charité que nous sommes obligez d'avoir pour le prochain nous oblige aussi de conserver sa reputation, mesmes après son décès.

* Monsieur Guijon alla trouver, un jour, cet honneste homme en son logis; après luy avoir rendu ses respets : *Je ne sçay, Monsieur, si j'ay songé, ou si quelque autre m'a dit ce que je vais vous dire;* mais je sçay bien que vous avez esté jugé, et que néanmoins, à la prière d'un de vos amis (on croit que c'est luy mesmes qui luy parloit), l'on vous a accordé quelque temps, pour mettre ordre aux affaires de vostre conscience : c'est le terme de dix jours. Ainsi, je vous prie, Monsieur, de vous disposer pour faire une bonne et entière confession de tous vos péchez; de choisir un habile homme et de probité, pour l'entendre et vous en donner l'absolution. Vous voyez de quelle importance est le conseil que je vous donne. Suivez le, Monsieur, je vous en conjure : *il y va de vostre salut.* Après, il prit congé et se retira.

Les dix jours estant expirez, une colique saisit si fort cet homme, à cinq heures du matin, qu'il en mourut, cinq ou six heures après; mais, avant que ce malheur luy arrivast, le charitable serviteur de Dieu l'estant venu voir et s'approchant du lit où il estoit : *Vous estes vous confessé, Monsieur*, luy dit-il? — *Ouy*, respondit le malade. — *Mais à qui?* repart Monsieur

* M. La Barge.

Digitized by Google

Guijon. *Est-ce à vostre confesseur ordinaire? — Ouy. — Ah!* Monsieur, ajouta-t-il, *qu'on aille incessamment querir un père jésuiste et qu'on le fasse venir au plus tost.* Mais, tandis qu'on y alloit le malade fut saisi d'une si violente douleur qu'il en mourut sur le champ. Voilà un étrange accident et extrêmement funeste. N'est-ce pas toutefois aimer véritablement son prochain que d'avoir voulu procurer son salut avec tant de zèle, afin qu'il ne tombast pas dans une perte irréparable de son âme.

Les saints n'obtiennent pas tousjours de Dieu les grâces qu'ils luy demandent pour la conversion des personnes pour lesquelles ils luy présentent des prières. Cela arrive bien souvent de l'obstacle qu'ils y mettent de leur costé; et les grâces estant des dons purement gratuits, il juge qu'ils n'en sont pas dignes ou qu'ils en feroient un mauvais usage, si elles leur estoient accordées. La grâce suffisante néanmoins ne leur manque jamais et il ne tient qu'à eux de s'en bien servir. D'ailleurs le Saint Esprit souffle où il luy plaist et fait part de ses grâces et les communique à qui il luy semble bon. Il ne faut donc pas s'étonner si les oraisons des saints ont quelquefois si peu de succès, quoy qu'ils ayent de très bonnes intentions et qu'ils ne cherchent autre chose que le salut du prochain.

Cela arriva justement à Monsieur Guijon : il vint un jour extraordinairement visiter un de ses confesseurs, en qui il avoit beaucoup de confiance et luy déclara sincèrement ce qu'il tenoit de plus secret dans son cœur et qui luy donnoit de la peine. Il luy dit *qu'il venoit d'avertir une personne de condition*, qu'il y avoit un an tout entier qu'il ne faisoit autre chose que prier Dieu pour sa conversion et faire quantité de bonnes œuvres, à ce sujet ; que, voyant qu'il n'y gagnoit rien et n'avançoit pas son affaire, il s'en lassoit ; qu'il prenoit résolution de s'en déporter, pour l'avenir. Qu'il seroit ravi que quelqu'un plus homme de bien que luy et plus agréable à Dieu, peut obtenir de sa bonté *ce qu'il luy demandoit de tout son cœur.*

Digitized by Google

Ce n'est pas qu'il manquast de charité, mais ce luy estoit un déplaisir extrêmement sensible de voir si peu d'amendement à l'égard de cette personne qui, de sa part, apportoit si peu de disposition pour son salut.

Après que son confesseur l'eust écouté, il luy dit *qu'il ne falloit pas quitter* une entreprise si sainte, qu'il y auroit des momens que Dieu se réservoit pour la conversion des pécheurs. Qu'il falloit attendre de sa miséricorde quelque coup favorable. Qu'enfin, il amolliroit la dureté de ce cœur évaporé dans les sotises et dans les folies du monde. Que, pour ce sujet, il estoit d'avis et luy conseilloit de faire tout le bien qu'il pourroit pour cette personne; que son salut n'estoit pas encore à désespérer; qu'après tout, quoy qu'il en peust arriver, il auroit tousjours la satisfaction de n'avoir rien épargné pour une occasion dans laquelle il s'agissoit de la *gloire de Dieu et du salut d'une âme*. Le confesseur ajoute qu'il ne sçait ce que fit ou ne fit pas le charitable Monsieur Guijon, pour l'accomplissement de si louables desirs; mais on ne vit pas en suitte que cette personne proffitast de sa charité et de son zèle, ny qu'il arrivast du changement en ses mœurs. Néanmoins, il faut espérer que Dieu, qui est tout bon, luy aura fait miséricorde, à la fin de ses jours. C'est le sentiment que la vraye charité nous oblige de prendre : que, s'il y a des pécheurs qui ont mené une vie libertine et voluptueuse, Nostre Seigneur leur aura, peut-estre, fait, la grâce de la détester et en faire pénitence avant leur décès,

Mais voicy qui est encore plus étrange que ce que je viens de dire, et je ne doute pas que ceux qui le liront en seront extrêmement surpris; et voici comme monsieur de Ganay, intime amy et confesseur de Monsieur Guijon, le raconte : *J'estois sorti de mon logis*, dit-il, après que l'heure de prime fut ditte, où j'avois assisté, et je voulois retourner à l'église. Je rencontrè monsieur Guijon qui alloit célébrer la sainte messe dans la chapelle des Ursulines. M'ayant apperceu, il m'appella; et m'ayant arresté par la manche de mon surplis, il commanda

Digitized by Google

à son serviteur, qui le suivoit, de s'avancer, pour préparer l'autel. Il me dit alors *que le jour précédent* auquel il me parloit il luy estoit arrivé une chose fort surprenante; qu'elle luy faisoit bien de la peine; qu'il ne sçavoit a quoy se résoudre; que, pour le retirer de l'embarras où cet accident le jettoit, il m'en demandoit mon avis et me prioit de luy en dire ma pensée.

* J'avoue, poursuit cet honneste homme, que la demande que me fit un personnage si prudent et si éclairé m'étonna extrêmement. J'en fus tout confus et ne peus m'empescher d'en rougir. Il y prit garde; il ne laissa pas pourtant de continuer son discours, et me dit : comme j'estois hier à l'autel et que j'y disois la sainte messe pour un homme décédé, estant arrivé au temps de la consécration, je ne peu jamais prononcer les paroles; je me trouvé muet et fus troublé à un point qui ne se peut dire. Je fis, deux ou trois fois, tous les efforts possibles pour les prononcer et je n'en peu venir à bout. Cependant, je recourus à Dieu et le priè très instamment, au fond du cœur, de me faire connoistre sa volonté dans une conjoncture si fascheuse. Là dessus, il me vint en pensée que, peut-estre, la personne pour laquelle j'avois eu l'intention de présenter l'adorable sacrifice, n'estoit pas en estat de jouir du bien que j'avois tasché de luy procurer, pour le soulagement et le repos de son âme. De sorte que je changeai d'intention, et dis la messe pour l'Eglise catholique. Je sentis d'abord que ma langue estoit déliée, et sans nulle peine ny difficulté, je prononcè les paroles de la consécration; et, par la grâce de Dieu, les larmes aux yeux, *j'achevè fort heureusement le divin sacrifice*.

Il sçavoit que cet homme pour lequel il s'estoit présenté à l'autel, estoit entesté de quelques erreurs; et il est vray que, pour les luy faire quitter, il estoit souvent entré en dispute avec luy. *Cet accident inopiné, sans vous le dissimuler*, poursuit monsieur Guijon, m'inquiète beaucoup et me donne

* M. de Ganay.

Digitized by Google

du chagrin. Mais, pour m'en deffaire, j'aurois encore dessein de dire la messe pour la mesme intention et le repos de l'âme de ce personnage. Tirez moy donc, je vous prie, de cet embarras, et dittes moy, s'il vous plaist, si je dois la célébrer à ce dessein *ou ne la célébrer pas. Je sentis alors que j'avois encore plus de confusion*, poursuit monsieur de Ganay, que je n'en avois eu au commencement de cet entretien et de ce discours. Ses éminentes vertus, sa profonde humilité et ce bas sentiment qu'il avoit de luy mesmes, firent retourner, en vérité, *la honte sur mon visage*.

Mais, comme j'estois son confesseur, et qu'en cette qualité il me demandoit mon sentiment; et que d'ailleurs, nous vivions fort familièrement ensemble, comme deux bons et parfaits amis, je me resolu enfin, pour le contenter, de prendre la hardiesse de luy dire *que je ne voyois nul inconvénient* à reprendre son premier dessein et dire la sainte messe pour ce pauvre deffunt. Que ce qui luy estoit hier arrivé pouvoit avoir esté causé par quelque accident qu'il n'avoit pas peu prévoir, ny prevenir; et qui, peut-estre, ne retourneroit pas. — Je vous rens graces, monsieur, *me dit-il*. Nous nous séparasmes là dessus. Il alla dire la messe en la mesme chapelle où il l'avoit ditte le jour précédent; et moy je m'en allè à l'église.

Voilà le discours que tint monsieur Guijon à monsieur de Ganay, et la response qu'il luy donna au sujet de l'affaire qu'il luy avoit proposée. Asseurément cet homme avoit souvent contesté contre luy, touchant quelques difficultez qui regardoient la foy, et dont il n'avoit pas des sentimens tels que l'Eglise catholique nous enseigne. Il fit tout ce qu'il peut pour le retirer de son erreur; mais, quand un homme s'y arreste et le soutient avec opiniastreté, voilà justement le charactere de l'hérésie. Au reste, la conduitte de cet homme fait bien voir qu'il est fort difficile a de certaines gens de quitter, sans une particulière grâce de Dieu, des opinions contraires aux véritez catholiques que l'Eglise nous propose et dont elle fait profession.

Digitized by Google

Mais, à dire les choses comme elles se passoient entre ces deux honnestes hommes, il y avoit long temps qu'ils estoient liez d'amitié ensemble, et l'entretenoient avec de grands respets qu'ils avoient l'un pour l'autre. Ils mangeoient assez souvent de compagnie, à la table de Monsieur Guijon; et le regal qu'il faisoit à son amy estoit un peu plus magnifique que celuy que fit Saint Paul, premier hermite, à Saint Antoine qui l'estoit venu visiter du fond de sa solitude. Il n'y avoit ny délicatesse ny superfluité, et les bons discours dont ils s'y entretenoient en estoient les mets les plus exquis et les plus délicieux. Leur conversation en estoit d'autant plus divertissante qu'elle ne respiroit qu'une sainte amitié et unissoit deux cœurs qui, dans deux différens corps ne faisoient qu'un mesme esprit et une mesme âme. Quand ils alloient quelquefois, pendant la belle saison de l'été, prendre un peu d'air à la campagne, leurs discours n'estoient que de choses bonnes et saintes, et de la manière avec laquelle ils devoient s'acquitter des obligations auxquelles l'estat ecclésiastique, par une vocation particulière du Saint Esprit, les avoit engagez. Mais lors que monsieur Guijon, dans d'autres occasions, parloit de l'amour qu'on doit avoir pour le prochain, ses paroles estoient si touchantes qu'il s'est trouvé des personnes qui, hayssant mortellement leurs ennemys, s'en estant laissé esmouvoir, se reconcilièrent ensemble et vécurent après dans une si parfaitte intelligence que chacun en estoit admirablement bien édifié.

Il croyoit, avec Saint Jean, que celuy qui n'aimoit point estoit comme un homme mort et mis dans le tombeau. Voilà comme cet aimable serviteur de Dieu, tout plein d'amour pour le prochain, le fit paroistre dans ces deux occasions si importantes, puis qu'il fit tout ce qu'il peut pour asseurer leur salut. Cependant, je ne parle pas en cet endroit de toutes les vertus qu'il a pratiquées, dans un suprême degré de perfection, c'est bien assez de dire que son cœur ayant esté sans cesse échauffé des feux du Saint Esprit, tant envers Dieu qu'envers le prochain, que de cette divine et inepuisable source, elles se sont

Digitized by Google

écoulées et repandues sur toutte la conduitte de sa vie. En effet, nous pouvons dire, pour parler juste, que ces deux amours leur donnoient le mouvement, pour les faire agir de concert pour les intérests qui les regardoient. Elles jettoient tant de rayons que lon ne sçavoit pas laquelle on devoit admirer davantage : sa prudence estoit judicieuse, sa discrétion éclairée, sa pureté incomparable, son humilité profonde, sa douceur nompareille, sa patience héroïque, son zèle infatigable, sa modestie surprenante, son obéissance aveugle, sa charité extrême, sa foy vifve, son espérance généreuse, sa persistence excessive, sa dévotion solide, ses mortifications continuelles. Et, pour tout dire, en un mot, il n'y avoit point de vertu dont il ne fit un bon usage, soit à l'égard de Dieu, de luy mesmes et du prochain. De sorte que sestant entièrement consacré au saint amour, âme, corps, esprit, il ne songeoit à autre chose qu'aux moyens qui pourroient luy servir Dieu sur toutes choses et le prochain comme luy mesmes. Aussi est-il si fortement persuadé de cette vérité qu'aimer Dieu et ne pas aimer le prochain, ce n'estoit aimer ny l'un ny l'autre.

CHAPITRE TROIZIESME

Ses aumônes.

* Voicy un des beaux endroits de la vie de Monsieur Guijon, qui a le plus éclatté, quoyque contre son dessein, et beaucoup moins encore que je ne le puis dire. Ce sont les aumônes qu'il faisoit en public aux pauvres, et en particulier aux pauvres honteux, c'est où a paru avec grande édification, la charité qu'il avoit pour le prochain, qui est tout homme vivant en ce monde, ainsi que quelqu'un l'a très bien dit, et qui peut estre bien-

* M. de Ganay.

Digitized by Google

heureux au ciel avec nous. Mais, comme il considéroit les pauvres plus que tous les autres hommes moins nécessiteux qu'eux, aussi les aimoit-il avec plus de tendresse et leur faisoit tout le bien qu'il pouvoit. En sorte, que ne se reservant presque rien pour sa personne, il se tiroit, pour dire ainsi, le morceau de la bouche pour le leur donner. Il avoit, à peu près, trois mille livres de rente ; le principal de cette somme venoit de son prieuré de Saint Sauveur en Bretagne. Voicy comme il le partageoit : il le divisoit en trois parties ; il en destinoit une pour les pauvres et l'entretenement des bastimens de son prieuré ; l'autre, pour les nécessitez qui pouvoient arriver à ses parens. Il se reservoit la troiziesme, pour ses nécessitez particulières ; et les pauvres en avoient tousjours la meilleure part.

Commençons par ceux de Bretagne. Le blé estoit si cher, au dernier voyage qu'il y fit, qu'il y avoit long temps que l'on n'y avoit point veu de plus grande disette. Les pauvres en estoient les plus incommodez, ainsi qu'il arrive d'ordinaire en de si fascheuses saisons. Et comme il avoit un cœur tout plein de compassion pour leurs misères, il en estoit aussi extrêmement touché. Mais il y donna si bon ordre que leur nécessité en fust abondamment soulagée. Il leur distribua en argent plus de deux mille livres. Sa charité estoit tousjours merveilleusement ingénieuse, quand il s'agissoit de faire du bien aux pauvres. Voicy une jolie invention dont il se servit : il se disposoit pour retourner à Autun ; cependant, il dit un jour à son serviteur qu'avant que de partir de son prieuré, il avoit dessein de prendre congé de ses meilleurs et plus considérables amis, et qu'il vouloit les régaler. Il luy commanda donc de préparer un festin et d'y donner si bon ordre qu'ils en furent contens. Et, afin qu'il y reussît mieux, il ajousta que c'estoient les pauvres. Le serviteur, voyant l'inclination de son bon maistre, ne manqua pas, de son costé, de s'acquitter de son devoir. Voilà donc le festin préparé. Les pauvres y accoururent en foule, de tous costez, l'aumône estant faitte à plus de cinq cens. Il leur dit, les larmes aux yeux : « *Adieu, mes amis*,

Digitized by Google

» *priez Dieu pour moy. Je ne vous verray, peut-estre, jamais* » *plus. J'ay donné ordre à mes fermiers de vous distribuer* » *jusques à la moisson, le blé qu'ils me doivent de reste.* » Il n'est pas mal aisé de juger maintenant combien ce triste adieu leur causa de déplaisir. Ils jettèrent la dessus de hauts cris et fondant en pleurs, ils luy firent mille remercîmens, et luy donnèrent mille bénédictions.

Mais, s'il avoit tant de soucy et tant d'empressement pour soulager les nécessitez des pauvres de Bretagne, il n'en avoit pas moins pour ceux de son païs. L'année qu'il mourut il y avoit grande disette de blé à Autun, et les pauvres y souffroient beaucoup, à cause de la famine et de la peste, qui sont deux furieux et épouventables maux et ne vont guères l'un sans l'autre. Le charitable Monsieur Guijon fit le possible pour les secourir. Il envoyoit acheter du blé au marché; et, comme c'estoit en ce temps là une précieuse et rare marchandise, il le faisoit serrer dans son cabinet. Après, il en faisoit faire du pain de ménage, en son logis, pour le leur distribuer; et ne se contentant pas de leur avoir donné l'aumône en argent, luy mesme prenoit la peine de le couper. Un de ses confesseurs l'ayant trouvé dans une si belle occupation, voulut estre de la partie et l'y assister. Après que le pain estoit coupé en morceaux, il le mettoit dans une corbeille et le faisoit distribuer aux pauvres par son serviteur, après qu'il les avoit fait mettre en rang, l'un après l'autre. Il y en avoit quelquefois plus de deux cens en la cour de sa maison, qui le pressans, le faisoient quelquefois tomber par terre; mais sans leur faire des plaintes de leurs incivilitez il se relevoit doucement, sans leur dire un seul mot. Il s'étonnoit bien souvent d'où pouvoit provenir l'argent qu'il distribuoit. Néanmoins, il ne doutoit pas que la providence divine le luy fournissoit par des moyens qui luy estoient inconneus. Il remercioit Dieu de ce qu'il avoit la bonté de l'en faire le dispensateur.

Certainement voilà une charitable et merveilleuse conduitte; et pour nous la faire estimer de plus en plus, il n'avoit point

Digitized by Google

d'autre plus sensible déplaisir que de se voir n'avoir pas assez de bien pour assister les pauvres, comme il auroit souhaitté. C'est ce qui luy fit prendre resolution de vendre les meubles de sa sale; et entre autres, quelques chaizes de tapisserie qui ne valloient pas grand chose. Mais, avant que d'en venir là, il en demanda avis à un de ses confesseurs : luy ayant donc déclaré son dessein, le confesseur luy dit *qu'il ne le luy conseilloit pas*. Il ajouta ensuitte : Si vous vous en deffaites, où ferez vous asseoir les honnestes gens, lors qu'ils viendront vous rendre leurs respets; ou que vous les inviterez d'assister aux examens que vous ferez, soit pour les ordres, ou pour les bénéfices? *Comment les recevrez vous?* Il ne repartit point à cet avis, et en estant satisfait, il y obéit.

Mais peut-on voir une plus forte et plus convaincante marque de sa charité envers les pauvres que ce qu'il déclara un jour à un de ses plus grands amys? Il luy dit donc *qu'il aimoit mieux mourir que de voir les pauvres souffrir et n'avoir pas de quoy les assister*. Il ne se lassoit jamais de leur faire du bien, et ne sortoit jamais de son logis, qu'avant que d'en sortir, il ne prît de l'argent pour en faire des aumônes. La nécessité qui ne manque jamais d'esprit et qui en donne, lors que l'on n'en a point, leur avoit si bien appris le temps qu'il falloit prendre pour le rencontrer, que, soit qu'il allast à l'église ou qu'il en retournast, ils l'attendoient tousjours aux portes de l'un ou de l'autre de ces lieux là. Ils estoient bien souvent plus de deux cens. Il les faisoit mettre de rang et puis leur donnoit à chacun un sou et jamais moins. Et dans la distribution qu'il leur en faisoit, il arriva une jolie chose : un pauvre à qui il avoit donné l'aumône, s'estant apperceu qu'au lieu d'un sou il luy avoit donné un escut d'or, il le luy rapporta, luy présenta et le pressa de le reprendre. « *Allez, mon enfant,* luy dit » Monsieur Guijon, en souriant, *gardez le; ce n'est pas moy,* » *mais c'est Dieu qui vous l'a donné.* » Et ne voulut pas le reprendre.

La despense qu'il faisoit pour sa maison estoit fort modique.

Digitized by Google

Il n'y employoit par jour que six ou sept sous; et, s'il n'avoit point eu de serviteur, elle auroit encore esté plus petite. Je ne parle pas du soin qu'il prenoit pour la santé de ce garçon, qui luy estoit aussi chère que la sienne propre. Quand il mangeoit seul, il luy reservoit tousjours ce qu'il luy avoit servi de meilleur; et, de quelque façon qu'il luy avoit appresté son manger, il ne s'en plaignoit jamais et trouvoit tousjours bonnes ses viandes qu'il luy avoit mises sur la table. Mais, tandis qu'il estoit animé de cette manière pour les choses qui regardoient la nourriture de son valet et ses habits, il n'oublioit pas de donner l'aumone aux pauvres; et, en la leur donnant, il leur disoit tousjours quelque bon mot d'instruction. De sorte qu'en le quittant, ils emportoient tousjours une double aumône, l'une pour l'âme, et l'autre pour le corps. Et luy de son costé, tiroit un double proffit de leur insolence et de l'importunité qui se trouvent presque tousjours de compagnie avec la pauvreté. Mais la charité, qui est patiente, les luy faisoit souffrir avec une incroyable égalité d'esprit, sans chagrin et avec une douceur qui ne se rebutoit jamais. Il eut grand soin des religieuses ursulines, lorsqu'elles vinrent s'établir à Autun. Il leur arriva ce qui arrive d'ordinaire aux nouveaux établissemens : elles estoient, au commencement, fort pauvres ; ce qui l'obligea de prendre garde au bien spirituel et temporel de leur monastère. Il alloit tousjours célébrer la sainte messe en leur chapelle, entendoit leurs confessions ; les assistoit de son conseil et faisoit le possible pour les secourir. Il leur donna, pendant six ou sept mois, vingt sous par semaine. Cette somme, quoyque très petite, estoit en ce temps là assez considérable. Il y en a encore parmy elles qui lors que j'escris ces choses sont en vie et en pourroient dire la vérité, si on la leur demandoit.

Cependant, ces bonnes religieuses qui le considéroient comme un saint homme et leur bienfaiteur insigne, taschoient, de leur costé, de luy marquer leur reconnoissance pour tant de faveurs qu'elles recevoient de luy. De sorte que le voyant fort

Digitized by Google

incommodé dans sa grande vieillesse, et ne laissoit pas de les assister et de les servir, elles luy envoyoient quelquefois de petits soulagemens et de légères douceurs. Elles luy faisoient donc porter dans son logis, tantost un orge, tantost un bouillon. Mais si, à mesme temps qu'on les luy apportoit il y avoit quelque pauvre à la porte de la maison, il le luy faisoit donner. Cette charité, dans le besoin qu'il en avoit, ne plaisoit guères à son serviteur; et s'en plaignant, il luy disoit : « *Vous ne » devriez pas, Monsieur, luy faire donner ce que ces bonnes » filles vous envoyent. Ce n'est pas leur intention, vous en » avez plus besoin que les pauvres.* »

— « *Ils en ont plus besoin que moy*, repondoit le charitable » maistre; j'ay de *quoy à manger autre chose, et eux n'ont » rien.* » Que si quelqu'un de ses amis se rencontroit alors auprès de luy et le pressoit de prendre ces choses; pour le contenter, il en prenoit une cueillerée ou deux, et puis le renvoyoit aux pauvres qui estoient tousjours postez aux portes de son logis et luy servoient comme de gardes. Au reste, il leur faisoit la charité avec tant de complaisance qu'il ne pouvoit leur rien refuser.

Mais l'extrême douceur et cette humeur bienfaisante qu'il faisoit paroistre en sa conduitte charmoient tellement les esprits qu'il n'y avoit pas moyen de s'en deffendre, et obligeoient ceux qui traittoient avec lui de quelques affaires, de se rendre à ses sentimens. Il avoit eu dessein de commencer un hospital pour les pauvres de la ville d'Autun et d'y contribuer tout ce qu'il pourroit de son costé; mais la mort qui ruine les plus belles et les plus glorieuses entreprises l'ayant surpris, ce projet mourut avec luy. Cependant, il semble que la providence de Dieu en ayt réservé l'honneur à monseigneur l'évesque qui gouverne aujourd'huy le diocèze d'Autun [1], avec tant de prudence et une conduitte si sage. Le grand soin qu'il prend et l'extrême charité qu'il a pour les pauvres, qu'il considère

1. Gabriel de Roquette.

Digitized by Google

comme les membres de Jesus Christ, luy ont fait entreprendre ce dessein si avantageux à la gloire de Dieu, et si nécessaire à la ville d'Autun, qu'elle luy en sera éternellement obligée. On en voit déjà de beaux commencemens et le merveilleux zèle qui l'anime pour la maison de Dieu, ne luy donne point de plus fortes pensées. Les pauvres dont il prend les intérests avec une si généreuse ardeur, sont obligez de demander à Nostre Seigneur la continuation de sa santé à de longues années qui est non moins importante qu'elle est utile à tout son diocèze.

CHAPITRE QUATRIÈME

Ses exercices de dévotion.

Nous avons raconté jusques icy des choses assez considérables touchant la sage conduitte et le saint zèle de Monsieur Guijon, et je ne doute nullement que ceux qui les liront en seront ravis, et, à mesme temps, seront encores transportez d'un plus grand étonnement, lors qu'ils verront ce qui nous reste à dire de tout ce qui a paru de plus éclattant en toute sa vie. Je commenceray par ses exercices de dévotion, où il n'y aura pas à moins proffiter qu'en tout ce que j'ay dit de ses actions les plus édifiantes du monde. Commençons donc par ceux qui unissent parfaittement les hommes à Dieu et les attachent par un fort engagement aux sacrez ministères du sacerdoce et des saints autels. Cependant, il me sera assez difficile d'en parler avec tous les respets et toute la vénération que demandent de si divins employs. De sorte que pour en discourir noblement, il faudroit que mon esprit fust éclairé des lumières dont le sien estoit tout éclattant, et mon cœur échauffé des flammes qui embrazoient le sien comme une victime immolée sur l'autel de la croix. Il se préparoit pour dire la messe, avec toute l'application qui luy estoit possible. Il se confessoit fort souvent pour ce sujet et entretenoit une vie

Digitized by Google

extrêmement pure, pour s'approcher de ces augustes mystères. Avant que d'en prendre les habits, il faisoit de pieuses reflexions touchant le divin sacrifice qu'il alloit présenter. Et comme il s'en estimoit très indigne, il s'anéantissoit luy mesmes, pour dire ainsi, en la présence du grand sacrificateur dont il alloit représenter la personne.

Mais, quand il estoit à l'autel, il s'attachoit à toutes les cérémonies de la messe, avec une si forte application, que ceux qui l'entendoient ressentoient une partie des douceurs et des consolations dont l'âme du dévôt prestre estoit attendrie. Souvent il fondoit en pleurs, et l'on voyoit sur son visage, tout enflammé, je ne sçay quoy de lumineux. Mais lors qu'il venoit au temps de la consécration et de la consommation des espèces, c'estoit alors qu'on le voyoit dans de merveilleux transports d'amour et de respet. Nous serions surpris de la grandeur de toutes ces choses si divines, si nous ne sçavions que la meilleure disposition qu'il apportoit pour célébrer la sainte messe, estoit la pureté de la vie, qui estoit embellie d'une chasteté angélique. Après qu'il en avoit quitté les habits, il faisoit son action de grâces avec la mesme dévotion qu'il avoit apportée pour s'y préparer. Les consolations qu'il y ressentoit et les proffits qu'il en remportoit sont des secrets pour nous, qui ne sont conneus que de Dieu, qui les repandoit dans son âme. Et quoy qu'il eust dans sa maison une belle et dévote chapelle et proprement ornée, il ne voulut y dire la messe et ne l'y disoit que très rarement. Il alléguoit pour raison que cela n'estoit deu qu'aux prélats de l'Eglise.

Lors qu'il n'assistoit pas au chœur de l'église pour y chanter l'office, il ne disoit jamais son bréviaire, qu'à genoux, ou debout; et tousjours teste nue. Il le recitoit avec dévotion et attention, et en prononçoit toutes les syllabes et tous les mots fort distinctement. Il s'acquittoit de ce devoir, à heure réglée et avec autant d'exactitude que ses occupations et ses infirmitez pouvoient le luy permettre. C'est ainsi que dans ces deux fonctions du sacerdoce il secondoit les mouvemens de la grâce et

Digitized by Google

s'y accommodoit, tant pour son proffit particulier, que pour les besoins généraux de l'Eglise. Il en consideroit tous les estats et les obligations qui concernoient la charge, soit pour le spirituel, ou le temporel; et ayant un merveilleux soin du salut des âmes, il ne demandoit rien à Dieu avec plus d'empressement, pour en obtenir la sanctification.

Il s'estoit formé une conduitte de vie pour les temps, les employs et les actions de la journée, approchante à peu près de la discipline religieuse que les Jesuites gardent dans leurs maisons et dans leurs colléges; et de la méthode qu'ils observent en leurs exercices spirituels. Il leur faisoit l'honneur que de les chérir avec bien de la tendresse; prisoit leur institut, qu'il croyoit estre utile à l'Eglise; et en parloit tousjours en bonne part. Il prescha dans l'église de Saint Ladre, de Saint Ignace et de Saint François Xavier, et deux autres fois en leur église, le jour de la feste du Saint que je viens de nommer le dernier. Il avoit beaucoup de dévotion pour l'un et pour l'autre et grande confiance en leurs mérites. La charité, qui n'est point ennuieuse, luy en donnoit de si favorables sentimens, que les honnestes gens en estoient bien édifiez.

Il sortoit du lit régulièrement entre trois et quatre heures du matin. Il ne falloit point de serviteur pour le lever et le coucher, si ce n'estoit alors que ses foiblesses estoient si grandes qu'à peine pouvoit-il se remuer. Après, estant habillé, il faisoit quelque prière et autres actions de dévotion, avant qu'il commençast la méditation. Les ayant achevées, d'abord il se mettoit en oraison avec de profonds respets et tousjours à deux genoux, et autant que ses infirmitez le luy permettoient, il se tenoit en la présence de Dieu, comme s'il eust veu de ses yeux, et n'y cherchoit que l'accomplissement de sa sainte volonté. En effet, la solide dévotion n'y cherche autre chose, sans se mettre beaucoup en peine des douceurs et des consolations; mais aussi il ne les refusoit pas, lorsqu'elles luy venoient du père des miséricordes et du dieu de toute consolation.

Digitized by Google

Que s'il ressentoit quelquefois des ariditez et des seicheresses dans la dévotion, qui est encore toute tendre et delicate, a souvent de l'aversion et a peine de s'y accommoder; ou qu'il se voyoit dans des ténèbres et dans des obscuritez, il ne regardoit toutes ces choses que comme la manière avec laquelle Dieu le vouloit traitter. Et comme il ne se rejouissoit point des douceurs dont son âme estoit souvent attendrie, aussi ne s'affligeoit-il pas des desgousts que d'autres fois, il y expérimentoit.

Il ne regardoit ces choses que dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu et ne les recevoit toutes que dans une grande indifférence et ne s'en chagrinoit nullement. Il sçavoit bien que toutes pouvoient contribuer à sa perfection, et les recevoit avec une pareille égalité d'esprit. Voilà le proffit qu'il taschoit de tirer de ses méditations, et pourveu qu'il conneust qu'il n'y avoit point de sa faute, il demeuroit en repos et ne s'en inquietoit point, il prenoit de là de véritables sujets de s'humilier tousjours de plus en plus, et de s'estimer indigne des faveurs que le grand maistre de l'oraison, le Saint Esprit, communique à qui bon luy semble.

Néanmoins, si nous avions une connoissance asseurée de toutes les grâces que Dieu luy a faittes, nous aurions de quoy en proffiter et les admirer; mais, son neveu, à qui il avoit resigné son prieuré de Saint Sauveur, incontinent après son décès emporta tout, memoires, papiers, lettres, instructions. Il avoit coustume de se retirer, tous les ans, dans quelque maison religieuse, pour s'y recueillir et y faire les exercices spirituels, huit ou dix jours durant. Il les fit deux fois dans le collège et voulut que le recteur prît le soin de les luy donner et luy servir de directeur. Et c'est en cela qu'apparemment, n'ayant nul besoin de direction, il souhaitta toutesfois de la recevoir et de ne point prendre de luy mesmes le sujet de ses méditations. Cette déférence si modeste causoit de la confusion au recteur, qui auroit mieux aimé, bien qu'il fust son confesseur, les recevoir de luy que de les luy donner; mais il ne peut

Digitized by Google

pas surmonter l'humilité de son pénitent et fallut que la sienne cédast au désir du saint homme, qui dans cette retraitte recevoit également la conduitte invisible du Saint Esprit et la visible de son directeur. Il luy rendoit compte exact de toutes les grâces et de toutes les faveurs que Nostre Seigneur luy communiquoit, et des consolations et des desolations qui luy arrivoient. Il n'arrivoit pas à des choses extraordinaires, extases, visions, ravissemens et choses pareilles qu'il estimoit estre au dessus de sa capacité; quoy que sa vie toute sainte et le grand don d'oraison que Dieu luy avoit communiqué, nous pourroit persuader qu'il luy auroit fait part de quelqu'une de ces faveurs. Mais, comme je ne le sçay pas, je ne veux pas aussi l'asseurer. Ce que nous en pourrons croire, avec bien de l'apparence, consiste en ce que nous pouvons juger avec raison qu'il ne sortoit jamais de cette sainte retraitte, sans faire de grands progrès, et que s'il s'y sanctifioit, c'estoit aussi à dessein d'y sanctifier le prochain.

Cependant, il ne faut pas s'étonner que Dieu l'avoit élevé à un si haut degré de perfection, puisqu'il faisoit tousjours marcher de compagnie l'oraison et la mortification, deux sœurs, à dire vray, inséparables; et nous pouvons dire après les saints pères que l'oraison, pour élevée qu'elle puisse estre, n'est qu'une pure illusion, sans la mortification. En effet, il est seur que ces deux excellentes vertus, avec la charité, qui est le lien de la perfection nous unissent étroittement avec Dieu, et ont donné le mouvement aux sainctes actions qu'il a faittes. Je ne parle pas seulement de la mortification extérieure, qui s'occupe dans les austéritez du corps; mais je parle encore de l'intérieure, qui s'occupe à vaincre les passions, les emportemens de nos âmes et le dérèglement de nos cœurs. Il traittoit impitoyablement le sien par de rudes disciplines, par des cilices et autres instrumens propres à la macération de la chair, et qu'un ardent désir de faire pénitence, pour expier les péchez, surmonter les tentations et se bien mettre avec Dieu, a saintement inventez. Sa vie n'estoit qu'un jeusne continuel;

Digitized by Google

et un autre aussi sobre que luy, auroit eu de la peine de se soutenir avec si peu de nourriture. Il jeusnoit tous les vendredys de l'année, tout l'advent et tout le caresme. Il l'a jeusné quelquefois tout entier au pain et à l'eau, et bien souvent les jeusnes de la semaine sainte estoient plus austères et plus rigoureux que les autres. Il n'estoit jamais oisif, et après la méditation du matin et qu'il avoit célébré la sainte messe, il estudioit jusques au disner, s'il n'estoit interrompu par quelque affaire qui luy survenoit. Ensuitte, il faisoit une recherche, pour reconnoistre comment il avoit passé la matinée. Après, il se mettoit à table, et en estant sorti, il prenoit un peu de divertissement et de peu de durée; et s'il ne luy arrivoit point de visite, et qu'il ne fût point obligé d'en faire, il se remettoit à l'estude, ou s'entretenoit dans quelque bonne pensée, qui estoit suivie de son souper à six heures et demie du soir. Mais, avant que de prendre son repas, il disoit matines pour le lendemain. Et après le souper, il se retiroit dans son cabinet; faisoit quelque lecture spirituelle qui estoit suivie de son examen et autres dévotions. Puis, vers les neuf heures, il se mettoit au lit. C'est ainsi qu'il passoit utilement la journée, et, en vérité, il n'y avoit jamais de vuide et estoit tousjours remplie de bonnes et saintes actions. Il y avoit de quoy suffisamment profitter de sa conversation, et les ecclésiastiques séculiers et réguliers avoient de beaux moyens de s'instruire des exemples de la vie d'un prestre si saint et si parfait.

Après tout, il est seur que la grâce toute seule ne l'a pas fait saint; il a fallu qu'il en ayt secondé les mouvemens, avec liberté; qu'il les ayt suivis, qu'il ayt agi de concert avec elle. L'on en verra sortir de merveilleux effets que l'on doit attendre d'une cause si noble et si excellente, qui des hommes criminels en fait des saints, lors qu'ils travaillent de leurs inclinations déréglées et de leurs violentes passions.

Mais, comme Monsieur Guijon s'est toujours comporté de cette sorte et qu'il a tousjours suivi les mouvemens et les inspirations du Saint Esprit qui en est l'autheur, nous avons sujet

Digitized by Google

d'ajouster foy à toutes les choses que jusques icy nous avons dittes de luy. Ce qui nous oblige encore de croire que c'estoit un homme extrêmement parfait, qui n'avoit point de vices et possédoit toutes les vertus; tousjours égal à luy mesmes, sans trouble, sans emportement, que l'adversité n'abbattoit point et la prospérité n'élevoit point.

Cependant, il faut avouer que le péché du premier homme, a causé des maux infinis à toute sa postérité, et il y a bien peu d'hommes qui n'en souffrent point du tout; soit que nous les considérions en général ou en particulier, nous n'en trouverons presque point qui en soient entièrement exempts. Il n'y a point de famille, pour florissante qu'elle puisse estre, qui ne ressente ou qui n'ayt ressenti quelquefois des revers de fortune. Néanmoins, les disgrâces qui survenoient aux parens ou aux amis de monsieur Guijon ne le touchoient non plus que le bonheur qui leur arrivoit; parcequ'il considéroit toutes choses dans la veue du bon plaisir de Nostre Seigneur, qui en disposoit selon sa sainte volonté. Aussi estoit-ce un homme tout à fait mort au monde et aux intérests du sang et de la chair. Ce n'est pas qu'il fust insensible à tous ces événemens : il assistoit ses proches autant qu'il jugeoit qu'ils en avoient besoin; et puis laissoit le reste aux soins de la providence de Dieu qui dispose, comme bon luy semble de la vie et du bien des hommes.

Mais, pour dire encore un mot de la pureté de sa conscience, un de ses confesseurs, homme d'honneur et de probité, dit que lors qu'il s'accusoit de ses péchez, il s'en confessoit avec tant de douleur, que luy qui l'entendoit en confession demeuroit dans une extrême confusion, et ensemble, bénissoit Dieu de voir une si merveilleuse pureté de conscience; de sorte que bien souvent il avoit peine de trouver une matière suffisante pour luy donner l'absolution.

Après tout, il nous est aisé de dire de bonne foy que sa vie peut servir d'une haute idée et d'un excellent modèle pour les gens d'église, de quelque estat et de quelque condition qu'ils

Digitized by Google

puissent estre, qu'ils ne peuvent pas mieux s'acquitter de leurs devoirs et des obligations de leurs charges, que par une généreuse imitation de ses vertus. Que c'estoit un personnage désintéressé qui ne cherchoit que la gloire de Dieu et le bien des âmes. Qu'il estoit le père des pauvres et le protecteur des veuves et des orphelins. Qu'il n'estoit point jaloux que d'autres travaillassent en la vigne du seigneur. Que bien loin d'estre marry des bons succès que Dieu, qui en est le maistre, donnoit à leurs travaux, il en estoit ravi, et le remercioit de les avoir envoyez à son secours. Qu'estant d'un esprit doux et modéré, comme Moyse, il disoit aussi avec cet homme débonnaire : *Pleust à Dieu que tous eussent le don de prophétiser.*

CHAPITRE CINQUIÈME

L'innocence de sa vie et la pureté de ses mœurs.

Comme la nature ne donne pas tousjours tout d'un coup la dernière perfection ny le plus accomply trait de délicatesse à ses ouvrages, la grâce aussi se comporte de la mesme sorte : elle ne fait pas, d'ordinaire, des saints, dans un moment ; et si cela est arrivé quelquefois, il a passé pour un prodige extrêmement surprenant et tout à fait extraordinaire. Ce sont des chefs d'œuvres de sa façon, qu'elle se réserve de faire paroistre avec éclat, lorsqu'elle le trouve bon. Monsieur Guijon n'est pas monté tout d'un coup au sommet de la perfection, d'abord qu'elle luy a paru ; mais avant que d'y arriver il a fait plusieurs démarches et y est monté pas à pas. Sa vie peut servir d'un rare original, sur lequel chacun peut tirer des copies, pour seurement former la sienne. Elle a esté tousjours très innocente, et il a eu le bonheur de conserver inviolablement la pureté de son esprit. Il n'y a jamais eu de corruption dans ses mœurs ; et son âme, qui n'a jamais esté souillée d'aucune tache

Digitized by Google

mortelle, s'est maintenue tousjours, par la bonté de Dieu, dans la possession de ses bonnes grâces. Un de ses confesseurs, personnage de grande probité et capacité, a déclaré, quelques années après son décès, qu'ayant ouy deux fois la confession générale de tous les péchez qu'il avoit commis pendant sa vie, il n'y avoit jamais remarqué de péché mortelle; et qu'il avoit conservé, toute sa vie, une entière et parfaitte chasteté, sans nulle flaitrissure de sa chair ny de son corps. Un autre, qui avoit de grandes et familières habitudes avec luy, et qui estoit le dépositaire des secrets de sa conscience et son confesseur ordinaire, dit la mesme chose et en demeure d'accord.

Cependant, je sçay bien qu'il y a des gens qui mettent toute la force de leur esprit, et d'autres qui tombent dans cette foiblesse de ne point ajouster foy à toutes les choses que Dieu a cachées à la prudence des hommes. Mais ils se trompent, s'il pensoient estre dans un juste tempérament des choses qu'ils s'imaginent n'estre pas du bon sens, lors qu'elles ne sont pas à leur goust. Qu'ils fassent les habiles gens tant qu'il leur plairra, ils me permettront néanmoins de leur dire que leur entendement n'est pas bien éclairé pour pénétrer et comprendre les véritez que Dieu a révélées aux humbles, et les leur fait voir dans un grand jour, tandis qu'ils demeurent engagez dans les ténèbres dont leur intelligence est obscurcie; et pour tant de violens efforts qu'ils fassent pour s'en retirer, ils n'en peuvent pas pourtant sortir. De sorte que nous n'avons pas sujet de nous étonner s'il se trouve parmy eux des incrédules qui n'en veulent rien croire, et des injustes qui tiennent dans leur cœur, comme dans une prison, la verité; et la traittent d'une manière la plus outrageuse du monde. Ils luy font, dans une conduitte si peu raisonable, le plus sanglant affront et la plus cruelle injure qu'on luy puisse faire; comme si la grâce estoit incompatible avec la raison, et que ces deux éclattantes lumières s'éteignissent, l'une sans l'autre. Mais ce n'est pas merveille si des hommes brutaux, comme parle l'Apostre, ne conçoivent pas les choses qui regardent l'esprit de Dieu et n'ajoutent point de

Digitized by Google

foy qu'à des objets qui leur crèvent les yeux et contentent leurs sens.

Mais, sans m'arrester davantage à contester avec des personnes si ennemies de la vérité, peut-on voir des marques plus seures et de plus fortes preuves que celles que je vais apporter, pour justifier ce que je viens de dire. Voicy donc de quoy convaincre les plus opiniastres et les moins crédules : Monsieur Guijon estoit venu à Paris, pour quelque affaire qu'il y avoit; et se logea dans la maison d'un honneste homme, où il y avoit un beau jardin. Il y entra un jour, tout seul, pour s'y promener et délasser son esprit assez fatigué de l'importunité de ceux qui venoient le visiter. Il n'estoit pas d'humeur à aimer le grand monde et de s'y plaire. Il s'entretenoit, à son ordinaire, de bonnes pensées et faisoit quelque réflexion sur sa conduitte. Comme il se divertissoit ainsi agréablement, voicy que peu de temps après qu'il fust entré dans ce jardin, une jeune fille extrêmement belle y entra aussi. Il en fut surpris, mais il le fut encore plus, quand il vit qu'elle venoit à luy, avec une mine enjouée et des yeux rians. D'abord qu'elle l'eut approché de plus près, elle fit une action de la dernière insolence et qu'une perdue auroit eu honte de commettre, dans la plus violente ardeur d'une brutale passion. La pudeur et la bienséance ne me permettent pas de déclarer une si horrible impudence et de la dernière effronterie, de peur d'offenser de chastes yeux et de chastes oreilles. Après l'avoir tansée en peu de mots, mais bien rudes et extrêmement sévères, il luy tourna le dos; luy quitta la place et s'enfuit bien vitte et aussi soudainement qu'il auroit fait devant un démon, si ce n'est, peut-estre, que c'estoit un démon travesti en habit de fille. Il estoit alors dans la force et dans la vigueur de son âge, estoit bel homme et n'avoit que trente ans.

Voilà jusques à quel point cette malheureuse poussa son crime, et voilà comment Monsieur Guijon en sortit, à la gloire de Dieu et à son honneur. Pour moy, je ne doute point que les gens de bien en seront ravis, avec les anges qui en furent

Digitized by Google

les spectateurs ; et j'estime et prise plus cette action si chrestienne et si généreuse que s'il avoit resuscité un mort ; car, pour un si grand miracle que de tirer du tombeau un homme en vie, il n'y a que la puissance de Dieu, comme dit Saint Ambroise, qui le puisse et le commande ; l'homme alors à qui Dieu en fait le commandement n'est que l'interprète de sa volonté et n'y contribue rien de son costé. Mais, qu'un homme, de sa nature extrêmement foible, d'un tempérament tout de feu et tout de sang, dans une si périlleuse conjoncture et dans une si charmante occasion, ayt remporté une si glorieuse victoire sur le plus formidable ennemy que nous ayons à combattre. Il faut, d'un costé, admirer la puissance de la grâce, qui n'agit pas toute seule; et de l'autre, la fidélité que luy rendit Monsieur Guijon, et luy fit mériter un triomphe si illustre et une récompense immortelle.

Il raconta cette dangereuse rencontre à un de ses confesseurs et son grand amy, qui luy déclaroit confidemment quelques pensées importunes contre la pureté, qui autrefois luy avoient fait beaucoup de peine, et dont, par là grâce de Dieu, il estoit alors entièrement délivré. Mais, ne s'estant pas contenté de luy avoir fait le récit d'une action si honteuse, il en ajousta encore une autre qui n'est pas moins étonnante que celle dont je viens de parler. Il luy raconta donc qu'une *jeune veuve, dame de haute condition et d'illustre naissance*, l'avoit choisi pour son confesseur; qu'en cette qualité, elle l'entretenoit assez souvent et assez longtemps de l'estat de sa conscience; qu'elle le luy déclaroit *avec toute la confiance qu'elle luy pouvoit tesmoigner ;* il estoit si homme de bien, que, ne prévoyant pas où aboutiroit cette conversation, qui, apparemment estoit fort honneste, quoy qu'elle lui fust très incommode, il ne sçavoit qu'en penser ny qu'en dire. Il n'osoit en faire de mauvais jugemens, de peur d'offenser Dieu. D'ailleurs cette dame sçavoit prendre ses mesures de telle sorte et sauver si adroittement les apparences du mal, qu'il n'eust jamais la moindre pensée qu'elle avoit conceu le détestable dessein

Digitized by Google

qu'en suitte elle luy déclara et qu'elle mettoit à couvert sous un entretien qui luy paroissoit dévot et honneste. Il n'y avoit que six mois que le mary de cette dame estoit décédé; et luy et elle estoient alors encore fort jeunes. Voicy donc comme il continua de luy raconter cet étrange événement : « Comme » j'estois, un jour, luy dit-il, tout seul dans ma chambre, la » demoiselle de cette veuve me vint prier, de la part de sa » maistresse, de vouloir prendre la peine de venir vers elle; » qu'elle avoit quelque chose d'important à me communi- » quer, et qu'elle en vouloit avoir mon avis. Cette dame estoit » alors au lit, malade, ou feignoit de l'estre, comme il y en » avoit toutes les apparences du monde. Là dessus, cette » demoiselle ajouta : « *Je vous prie de croire, Monsieur, que* » *Madame vous aime beaucoup.* Elle ne parle que de vous, et » dit que vous estes un galant homme et le plus honneste que » l'on puisse voir. Si vous voyez son cœur, vous le verriez tout » plein de douceur et de tendresse pour vous. Vous devriez » donc aussi l'aimer et luy faire l'honneur de la visiter plus » souvent que vous ne faittes pas. Vous luy feriez plaisir et » vous ne contribueriez pas peu à sa santé et à son salut. Elle » a la bonté de m'entretenir quelquefois des discours que vous » luy faittes à ce sujet, et m'avoue qu'ils sont fort touchans, » sans mentir, puisque vous estes chargé de la direction de sa » conscience, vous devriez en avoir plus de soin que vous » n'avez pas. Je ne voy rien, quand elle me parle de vous, et » elle m'en parle assez souvent de la manière la plus enga- » geante du monde, qui ne soit dans les bienséances et qui soit » indigne de vos mérites et de sa rare modestie. Vous ne voyez » pas que ce soit une coquette qui aime la cajolerie. Elle ne » voit point d'homme, et l'estat où elle est à présent ne le luy » permet pas. Elle est trop sage pour en user autrement, et » est resolue de n'en point voir d'autre que vous. Qui a-t-il » donc à craindre *d'une si honneste personne et qui a tant* » *d'estime pour vous?* »

Ce sont, à peu près les paroles et les discours que cette

Digitized by Google

confidente tint à Monsieur Guijon, et que les mémoires m'ont représentez. Il est vray que je leur ay donné tout un autre tour qu'ils n'ont pas et j'ay tasché de les exprimer en termes qui sont plus du stile du présent que de celuy du temps passé; auquel la langue françoise n'avoit pas les embellissemens dont aujourd'huy elle est parée, et qui la rendent la plus belle et la plus polie du monde.

Mais retournons à nostre faict. Après que cette demoiselle eût tenu un pareil discours à Monsieur Guijon, elle luy ouvrit la porte de la chambre de sa maistresse. Il y entre, il s'approche de son lit, et après luy avoir donné le bon jour, il luy dit : « *Il me semble, Madame, à vous voir que vous n'estes* » *guères malade.* Voulez-vous vous confesser? — Non, dit-elle, » ce n'est pas à cela que je pense maintenant. Je desire seule- » ment vous voir et de vous entretenir d'une autre affaire. » Un de ses frères survint, à mesme temps, et s'estant approché d'elle : « Bon jour, ma sœur, comment vous portez vous? » Monsieur Guijon se retira là dessus, et vouloit s'en aller; mais cette dame luy fit signe de s'arrester, et luy fit dire par sa demoiselle que son frère la quitteroit bien tost. Ce qui arriva sur le champ; et cette fille conduisit le frère de sa maistresse jusques au dehors de la chambre et s'y arresta, ainsi qu'elle luy en avoit donné l'ordre.

Après, elle fit approcher Monsieur Guijon, et en tirant les mains hors du lit, découvrit sa gorge, le prit par le bras et luy dit : « Si je suis *malade, c'est vous, Monsieur, qui me faittes* » *malade; voulez-vous me faire mourir?* » Elle ajouta d'autres douceurs qu'il n'est pas nécessaire de dire, et dont les femmes ne sont pas chiches dans la violence de leurs infâmes passions. Une conduitte si deshoneste et si choquante luy fit incontinent connoistre que cet esprit évaporé estoit entesté d'amour. Là dessus il luy fit une mine sévère et luy dit fièrement : « A quoy pensez-vous, Madame? Vous estes- » vous oubliée que Dieu vous voit? Pourquoy voulez-vous » l'offenser en sa présence et vous mettre en danger de perdre

Digitized by Google

» vostre honneur qui vous doit estre plus cher que la vie? où » est le soin que vous en devez avoir? Seriez-vous bien si » misérable et si malheureuse que de vous abandonner à une » brutale passion dont vous auriez ensuitte un cruel repentir » et un regret éternel qui ne vous donneroit point de repos, » ny nuit, ny jour? Pensez-y, je vous prie? Adieu, Madame; » je ne vous verray plus *et prie Nostre Seigneur qu'il vous* » *donne de meilleures pensées.* »

Elle fut touchée de ces paroles et fondant en pleurs : » *Je vous demande pardon, Monsieur*, luy dit-elle, *excusez* » *ma passion!* Si vous n'aviez esté plus homme de bien que » *je n'ay esté honneste femme en me perdant je vous aurois* » *perdu.* »

Mais voicy le plus beau de cet horrible emportement et un effet des grandes misericordes de Dieu : la forte et vigoureuse reprimande que fit Monsieur Guijon à cette dame fit une si merveilleuse impression sur son cœur, qu'estant puissamment touchée du Saint Esprit, elle se fit religieuse, quelques années après; fit pénitence et mourut dans une grande opinion de sainteté.

Voilà les deux signalées victoires que Monsieur Guijon remporta sur le démon de l'impureté; qui sont des marques très asseurées de l'innocence de sa vie et de la pureté de ses mœurs. Elles nous donnent ensuitte occasion d'ajouter foy à ce que nous en avons appris de ses confesseurs, par une véritable déclaration qu'ils en ont faitte. Cela nous doit persuader que des hommes de piété, de piété et de sçavoir n'auroient pas voulu passer pour des imposteurs, dans un sujet de cette importance. Mais si la pureté que les hommes chastes gardent les rend semblables aux Anges, comme les Saints Pères nous l'enseignent, Monsieur Guijon n'a-t-il pas mérité cet honneur? Que n'a-t-il pas fait? Que n'a-t-il pas souffert pour l'obtenir? Le grand soin qu'il a employé, toute sa vie pour se préserver d'un mal commun à tous les hommes, que le péché du premier homme leur a attiré, est une marque évidente des victoires

Digitized by Google

qu'il a remportées et des combats qu'il a gagnez sur le monde, le diable et la chair qui sont les redoutables ennemis que nous avons à combattre et à surmonter.

CHAPITRE SIXIÈME

Quelques choses extraordinaires arrivées à Monsieur Guijon.

Les choses extraordinaires qui paroissent à nos yeux ou que nous avons apprises d'ailleurs, par de véritables tesmoins et sans reproche, et que Dieu a opérées par ses prières, ou en faveur des personnes qui ont vécu saintement, sont, sans doute, de fortes preuves de la sainteté qu'ils ont acquise. Il n'en faut point alléguer d'autres à ce sujet que les miracles que les Saints ont fait pendant leur vie, ou après leur mort, et qui surpassent la portée ordinaire de la nature. Néanmoins, il est vray qu'il y a eu et qu'il y a, peut-estre, encore de nos jours de grands serviteurs de Dieu, qui, bien qu'ils n'ayent point fait de miracles, ne laissent pas d'estre saints. Nous ne nierons point que deux des plus illustres que l'Eglise honore d'un culte particulier : Saint Jean Baptiste, que le fils de Dieu mesme a canonisé de son vivant, et le glorieux Saint Joseph, ayent fait des miracles pendant leur vie.

Ce qui me fait dire qu'un homme de bien dont la vie a esté consommée dans la pratique de toute sorte de vertus, ne laisse pas d'estre estimé saint, par la voix du peuple qui dans telles occasions, comme on le dit, est la voix de Dieu; quoyque, peut estre, il n'a jamais fait de miracles. Il est vray que les prodiges extraordinaires qu'ils ont fait par la puissance de son saint nom, supposent qu'ils sont Saints; mais ils ne les font pas. D'ailleurs, je sçay bien qu'il n'appartient qu'au Pape de les déclarer tels; après un sévère examen et de rigoureuses procédures que l'on a faittes touchant leur vie. Ensuitte de

Digitized by Google

quoy c'est luy seul qui les déclare Saints et leur fait rendre dans toute l'Église la vénération et l'honneur que leur sainte vie leur a mérité.

Ce n'est pas de cette sorte que je dis que Monsieur Guijon est saint; mais, si je dis qu'il a esté un saint homme, je ne l'entens point autrement que par ce qu'il a mené une vie pareille à la vie que les saints ont menée, et dont les choses que j'ay cy dessus rapportées peuvent servir d'un véritable tesmoignage. Cependant je diray que quoyque les mémoires qui m'ont esté mis en main et m'ont instruit touchant les plus belles choses qu'il a faites, ne me représentent aucun miracle, néanmoins on me permettra de dire que la vie qu'il a menée a esté un continuel miracle, puisqu'il l'a passée sans avoir jamais commis de péché mortel; ce qui, sans doute, paroistra merveilleux, supposé la foiblesse de l'homme et la corruption de la nature. Et quant il n'auroit fait, toute sa vie que les deux actions dont je viens de parler, il n'y a point de personne de bon sens qui n'avoue qu'elles sont si surprenantes qu'elles approchent du miracle; et que, quand un homme en est venu là, il n'est pas simplement un homme, mais qu'il est plus tost un ange. Toutes les bouches des Pères sont ouvertes pour la publication de cette vérité.

Cependant, je croy que l'on ne trouvera pas mauvais, et on ne s'offensera pas, si ce que je vais dire paroist extraordinaire et nous fait voir les éminentes vertus de ce grand serviteur de Dieu, qui n'ayant fait apparemment que des choses communes, ne les a pas pourtant faittes d'une manière commune. Je dis donc que par tout où il alloit on l'estimoit saint, et que lorsqu'il passoit par les rues, on le monstroit souvent au doigt, et le peuple disoit : « Voilà un Saint qui passe. » Et présentement, quand on parle de luy, l'on dit que c'estoit un saint homme; et l'on n'en parle point en d'autres termes.

Mais voicy qui est encore plus admirable : la ville de Moulins en Bourbonois est du diocèze d'Autun; il y alla l'année mille six cens vingt sept ou vingt huit, pour y faire la visite en

Digitized by Google

qualité de grand vicaire de cet evesché. A mesme temps qu'il alloit, un jour, à l'église, les rues par où il passoit estoient bordées de peuple et de personnes de condition, qui d'abord qu'ils le voyoient, se mettoient à genoux et demandoient sa bénédiction. C'est peu de chose que cela, à comparaison de ce que je vais dire et qui arriva dans la mesme ville de Moulins. Je n'avance rien que n'ayent raconté des personnes de probité et qui l'ont veu. Ils ont donc déclaré qu'estant allé dire la messe dans une église de cette ville là, il y accourut, à mesme temps, une si grande foule de peuple que tant de gens n'y peurent tous entrer. Ils se pressoient si fort, menoient tant de bruit et jettoient de si hauts cris, que cette troupe tumultuairement assemblée estoit extrêmement incommodée. Luy mesmes en fut presque accablé; mais, il n'eut pas achevé son action de grâces, après la messe, qu'en sortant de l'église, il fit tous les efforts possibles pour fendre cette populace. Il en sortit donc en cet estat, et se trouvant plus au large, il se tourna vers cette multitude qui l'opprimoit avec tant de violence et luy parla de cette sorte : « *Je vous prie, messieurs, de vous* » *retirer*; vous offensez Dieu. Je ne suis pas tel que vous le » croyez; vous ne me connoissez pas. Si vous me connoissiez, » vous ne vous comporteriez pas à mon égard d'une manière » si désobligeante. Vous ne me feriez pas un si sanglant » outrage et un si cruel affront! Au nom de Dieu, retirez vous? » Je vous dis encore une fois, et je vous en conjure de tout » mon cœur; laissez-moy aller, puisqu'il est inutile pour vous » de me faire une si grande violence et *m'arrester plus long* » *temps.* »

Mais, bien loin que ces paroles fissent retirer le peuple, elles l'échauffèrent d'avantage et rallumèrent de plus en plus son ardeur. Pour se retirer donc avec adresse de cet embarras et s'esquiver plus doucement, comme il vit plusieurs de ces gens là à genoux, il leur donna sa benédiction. Le peuple redouble ses cris, le presse, l'environne de toutes parts; et tandis qu'il se hastoit avec autant de vitesse que son grand

Digitized by Google

âge le luy permettoit, pour se retirer de cette foule qui l'accabloit, ils déchirèrent en pièces le bas de sa soutane, et les emportèrent pour les garder ainsi que des reliques. Mais il fut extrêmement surpris, lorsqu'estant arrivé au logis, on luy dit ce qui s'estoit passé et qu'on luy eut fait voir sa soutane dans un si mauvais estat. Il fut contraint de la quitter et en prendre une autre; et protesta hautement que jamais il ne retourneroit à Moulins. En effet, il garda sa parole et ny manqua pas. Ne faut-il pas après cela estre persuadé que si ce peuple dévôt ne l'eust estimé un saint homme, il ne l'auroit pas traitté comme d'autres saints ont esté traittez en de pareilles rencontres. Je trouve dans les mémoires que l'on m'a donnez, que l'un de ses amis asseure qu'il a fait de grands miracles, mais il n'en marque aucun.

Il dit seulement qu'on luy amena une fille de Montcenis, âgée de dix sept à dix huit ans, qui estoit possédée du démon. On la presente au saint prestre, pour l'exorciser. Pendant qu'il fait les prières et les imprécations ordinaires que l'on fait dans les exorcismes, pour chasser un hoste ci cruel et si impitoyable du corps de cette pauvre fille, le démon luy reprocha qu'il estoit un larron. — « Quay-je donc dérobé ? » repartit le serviteur de Dieu. « Te souviens-tu, ajouta ce meschant, qu'allant » un jour au collége, tu pris un gasteau sur la boutique d'un » patissier ? » — « Il est vray, repond-il, mais je le remis » incontinent. Quoy que tu puisses dire, malheureux, tu ne » laisseras pas pourtant de sortir du corps dont tu as pris une » possession si injuste. » — Il la quitta sur le champ et la laissa en repos. Le peuple qui assista à l'exorcisme en remercia Dieu avec luy.

Voilà une chose assez surprenante; mais en voicy une qui ne l'est pas moins. Il alla un jour célébrer la messe dans l'église de l'hospital du Saint Esprit; pendant qu'il la disoit, une religieuse vit son visage si lumineux et si brillant qu'elle n'en pouvoit souffrir l'éclat, et ses yeux en estoient tout éblouis. Mais, s'il avoit une charité si bienfaisante pour le prochain, ainsi que nous l'avons

Digitized by Google

marqué assez amplement, celle qu'il avoit pour ses parens, comme il estoit bien juste, estoit encore plus obligeante. Un de ses neveus, nommé Jacques, estoit malade; il dit la sainte messe à son intention. Quand il fut arrivé au *Memento*, ainsi qu'on appelle cet endroit du divin sacrifice, il luy sembloit qu'il voyoit deux de ses frères déjà décédez, couchez de leur long; et son neveu, pour lequel il estoit au saint autel, étendu au milieu d'eux, avec ses habits. Peu de temps après cela, un de ses amis l'estant allé voir, il luy dit : « *Mon neveu n'est plus de ce monde !* » En effet, il mourut bien tost après, ainsi qu'il l'avoit prédit.

Au reste, je ne parle point de la singulière dévotion qu'il avoit pour la sainte Vierge et pour les autres saints, qu'il honoroit beaucoup et dont il taschoit d'imiter les vertus, avec des soins merveilleux. Mais la dévotion qu'il faisoit paroistre avec plus d'ardeur et de tendresse regardoit Nostre Seigneur Jesus Christ, sous les adorables espèces de son sacré corps et de son précieux sang, au saint sacrement de l'autel. C'estoit là où il épanchoit son cœur et en ressentoit des douceurs extrêmement agréables. Et comme il est le pain des forts et le vin qui germe les vierges, lorsqu'il mangeoit ce sacré corps et beuvoit ce précieux sang, il en tiroit de la force pour resister aux insultes de ses ennemis ; pour les vaincre et se conserver dans l'inviolable pureté qu'il a conservée, toute sa vie.

Digitized by Google

RECUEIL DE DIVERSES PIÈCES

CONCERNANT LA NOBLESSE DE MESSIEURS GUIJON. [1]

Guijon porte *d'argent à trois testes d'ours de sable arrachées, clarinées, accolées et muselées d'argent.* [2]

Généalogie de la maison de Guijon tirée des titres et contracts de leur maison de S[t] Légier lez Saulieu leur anciene maison possédée à présent par madame de Toisy qui en est descendue.

Le plus ancien titre est de Guillaume Guijon official d'Autun et archidiacre d'Avalon, ce qui se void par une dispense qu'il a signée et expédiée en l'an 1388 jour de feste S[t] Vincent.

Plus un estat des biens de Hugues et Guillaume Guijon escuyers seigneurs de S[t] Légier communs en biens, par cet estat il se void que Hugues estoit l'aisné et qu'il laissa un filz et deux filles, on ne nomme pas la femme qu'il espousa.

Guillaume espousa damoiselle Guillemette Maigot qui eurent pour enfants Hugues et Laurent.

Le dit Hugues eut pour enfants Jean Guijon et deux filles qui ne sont pas nommées.

Il faut remarquer que le dit Jean Guijon espousa la sœur de la femme de Guillaume son oncle nommée Maigot et le frère de Guillemette Maigot et de la femme de Jean Guijon espousa la sœur de Jean Guijon, si bien que la femme du dit Jean demeura subrogée au lieu et place de la sœur de Jean Guijon. *Nota* que ledit Jean mourut sans enfants.

Hugues et Laurent frères germains filz de Guillaume se marièrent, sçavoir Laurent le cadet qui se maria néantmoins le premier et espousa damoiselle Jeanne de Marry fille de feu Jean de Marry escuyer et de damoiselle Anne Pousay par contract du 2 septembre 1448.

1. Ces diverses pièces sont tirées du portefeuille XXXIV de la collection Fontette, à la bibliothèque Nationale. (Moreau 798, p. 40 et suiv.)

2. C'est par erreur que dans l'*Histoire de l'antique cité d'Autun*, par Edme Thomas (nouv. éd.; Autun, Dejussieu, 1846, in-4°, p. 337 et 416), on a donné pour armoiries à Hugues et à Jacques Guijon : *d'or à trois tourteaux de gueules posés 2 et 1.* (Note des éditeurs.)

Digitized by Google

Et Hugues espousa damoiselle Huguette Legoux vefve auparavant du seigneur de Tintry par contract de l'an 1496, et faut remarquer que Laurent et Hugues firent partage de leurs biens siz audit S[t] Légier le 8 de novembre 1445.

Du mariage de Hugues de Guijon et Huguette Legoux sont issuz quatre fils et une fille sçavoir Jean, Louis, Philippes et Claude et une fille Jeanne de Guijon.

Du mariage de Laurent de Guijon et de Jeanne de Marry sont venus Louys de Guijon et Girarde de Guijon sa sœur ce qui se preuve par le contract de mariage de la dite Girarde que son frère Louys maria avec monsieur de Natan escuyer seigneur de Marvelay le 30 de septembre 1490.

Quant aux enfants de Hugues de Guijon, il n'y a point de contract de Jean ni de Louys, mais bien de Philippes et Claude. Philippes espousa damoiselle Jeanne de Toisy le 21 de novembre 1537 et y assistèrent Claude de Clugny chevalier, seigneur d'Esfours et autres lieux et Jacques de Toisy prieur de Glanost.

Claude de Guijon espousa damoiselle Adrienne de Rouvoy (?) fille du sieur de Lantage le 28 novembre 1522.

On ne trouve rien de Louys filz de Laurent de Guijon.

De Philippes de Guijon et de damoiselle Jeanne de Toisy sont venus Jean et Pierre de Guijon avec plusieurs filles.

Jean de Guijon espousa damoiselle Françoise d'Enequin par contract du 15 février 1560.

Duquel mariage vindrent Gédéon et Pierrette de Guijon, lequel Gédéon est mort sans enfants et la dite Pierrette de Guijon espousa Claude Ferdinand de Paradin escuyer, seigneur de la Vesrière dont est issue damoiselle Guillemette Paradin femme de Joseph de Toisy escuyer à présent dans la maison de S[t] Légier des fourches autrement lez Saulieu.

Il faut remarquer que Jean de Guijon filz de Hugues estoit bénéficier comme il se void par une provision de plusieurs bénéfices qui lui ont été donnés le 12 octobre 1504.

Attestation de Noblesse.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Antoine du Prat chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Nantouillet, Precy, Rozay et de Formerye, Baron de Thiers, Tourry et de Viteaulx, conseiller de Sa Majesté, son Chambellan ordinaire, et garde de la prévosté de Paris, salut. Sça-

Digitized by Google

voir faisons que pardevant Arthus le Vasseur et François Chauvet notaires au Chastelet de Paris soubsignés, sont comparus messire Philibert de Pontailler chevalier, seigneur et baron de la Motte-Tenant, noble homme Guy de Rouvray guidon de la compagnie de Monsieur le duc du Mayne et François de Clugny seigneur du Brouillart, tous estants à la suite du dit sieur duc du Mayne trouvés en l'hostel de Nemours siz rue Pavée prez le Quay des Augustins parroisse de l'Église de S[t] André des Arcs, lesquels et chacun d'eux ont dit, attesté, certifié et pour vérité affermé, et par ces présentes disent, attestent, certifient affirment et assurent à toutes personnes qu'il appartiendra que vénérable persone M[re] André Guijon natif de la ville d'Autun en Bourgogne, docteur en la faculté de Théologie et Prieur du Prioré de S[t] Sauveur en Bretagne est noble, issu de parents nobles, ayeuls et ancestres nobles et tels reconus de si loing que la mémoire des homes et des escrits peuvent porter, avoir tousjours noblement vescu et sans desroger en aucune façon à noblesse, de quoy outre et par dessus les titres de la maison de son défunct père qui en font ample foy, les fondations de ses ayeuls en donent très suffisans tesmoignages, nommément celles de l'Église Collégiale de la ville de Saulieu en laquelle se font quatre services par chacune semaine à quatre divers jours et autres services qui se célèbrent à toutes les festes de l'an par l'assemblée de tous les chanoines et enfants de chœur, comme il appert par l'escriture dû grand marbre élevé prez le benoistier de ladite église contenant que ladite fondation a esté faitte par noble home Hugues Guijon ayeul et damoiselle Anne [ ][1] sa femme ayeule du dit sieur Guijon; finalement outre l'assurance que peuvent encore doner cejourd'huy beaucoup de gentilhomes de Bourgogne de la noblesse d'iceluy et de ses frères, M[re] Jean Guijon procureur du roy audit Autun, et M[re] Hugues Guijon advocat en la Cour de parlement de Paris, les dits sieurs attestants comme connoissants fort bien la maison dont il est et les parents qui sont entre ladite maison et celles de Rochefort, Tintry, Rully, S[t] Légier et Preuillan, sont certains qu'ilz ont tousjours porté les armes et fait service aux Roys en toutes les guerres; deux des cousins du dit sieur Guijon portants le même nom sont morts en charges honorables de capitaines et chefs de compagnies, l'un devant Yssoire et l'autre au siège de la Rochelle, employants leurs moyens, leurs amis et leurs vies pour la religion catholique, bien public et repos de la France et service de leurs roys, de l'aisné desquels est restée une fille damoiselle nommée [ ][2] Guijon, faisant ordinairement sa demeure à S[t] Légier prez Saulieu en Bourgogne, seule héritière du dit aisné défunct, de la noblesse duquel comme aussi de toute la maison desdits Guijon, iceux sieurs attestants sont très certains et très bien informés pour les causes susdittes

1. Espace en blanc.
2. Espace en blanc.

Digitized by Google

et autres qu'il n'est nécessaire pour le présent le mettre plus au long, dont et desquelles choses dessus dites, nous dits Mᵉ Hugues Guijon advocat en la cour de parlement à Paris, demeurant rue Sainct Jacques parroisse de l'Eglise Sᵗ Benoist-le-bien-tourné à ce présent requis avons lesdits notaires pour servir et valoir audit Mᵉ André Guijon estant le présent à Rome avec l'illustrissime cardinal de Joyeuse en temps et lieu ce que de raison. En Tesmoin de ce, nous à la relation desdits notaires avons fait mettre à ces présentes le scel de la prevosté de Paris. Fiat et passé, dict, déclaré, attesté, requis et octroyé en l'hostel de Nemours dessus déclaré l'an 1589. le samedy après may 13 jour de février, ainsi signé LE VASSEUR et CHAUVET.

Et plus bas est escrit ce qui ensuit : Et le mardy avant may 21ᵉ jour desdits mois et an se sont lesdits notaires soubsignés transportés avec ledit sieur Mᵉ Hugues Guijon dessus nommé en la rue des Poulies, parroisse de Sᵗ Germain de l'Auxerrois, et en une maison estant vis-à-vis la rue d'Auran en laquelle maison auroient trouvé hault et puissant seigneur messire François de la Magdeleine chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante homes d'armes, conseiller au Conseil d'Estat, bailly d'Auxois, sieur de Ragny, estant de présent en cette ville de Paris, logé rue des Poulies, parroisse de l'église de Sᵗ Germain de l'Auxerrois, lequel leur auroit déclaré qu'il attestoit certifioit et affermoit que le dit sieur Guijon cy devant nommé est noble, issu de père noble ayeul et ancestres, et accorde et fait pareille attestation que celle cy devant transcripte après que la lecture luy en a esté faite par l'un des notaires soubsignés et qu'il a dit icelle bien entendre et mesme l'avoir veue et leue à par soy, et icelle contenir vérité en estant bien certain et de tout ledit contenu en avoir bone souvenance dont ledit Mᵉ Hugues Guijon a requis acte, ce qui luy est accordé par lesdits notaires les jours et an que dessus pour luy servir en temps et lieu ce que de raison, et a ledit sieur de Ragny, signé la minute des présentes. Signé LE VASSEUR et CHAUVET.

Autre attestation de Noblesse.

Nous soubsignés à requeste de noble Jacques Guijon procureur du roy ès bailliage et chancellerie d'Autun, André Guijon docteur en théologie, prieur de Sᵗ Sauveur en Bretagne, et Hugues Guijon advocat à la Cour de parlement à Paris, frères, certifions et attestons pour vérité à tous qu'il appartiendra avoir bone connoissance de la maison des Guijons de Sᵗ Légier prez Saulieu que sçavons estre nobles, tels communément tenus et réputés par tous ceux qui les connoissent, ayants veu porter les armes à ceux de laditte maison qui ont esté de nostre temps et tousjours entendu dire de nos devanciers que leurs prédécesseurs semblablement les avoient portées et portoient de leur temps en qualité de nobles, pour

Digitized by Google

tels tenus et reconus entre gens nobles, de laquelle maison sçavons estre issu le feu sieur Jean Guijon, quand vivoit, docteur en médecine père desdits Guijon frères lequel avons aussy entendu dire à nos dits devanciers avoir esté délaissé par le décès advenu de feu Jean Hugues Guijon son père sieur en son vivant du dit S[t] Légier, moindre et en bas âge avec Philippes Guijon son frère et *Syagre* [1] de Tintry aussy leur frère utérin d'un premier lict en la charge et tutelle du feu sieur de Rully ayeul du dernier décédé et lequel ayant esté envoyé fort jeune en l'université de Paris, et quant au dit Philippes Guijon incontinent qu'il seroit venu en âge pour porter les armes les auroit pris et tous jours porté comme ses prédécesseurs, et pour le regard du dit Jean Guijon ayant pris fantaisie de voir du pays auroit longuement voyagé sur mer et aux pays estranges, mesme à la suite du sieur de l'isle Adam grand maistre de Rhodes, dont estant de retour jà sur l'âge et à cause de l'indisposition de sa persone se seroit retiré et marié en la ville dudit Autun où il a demeuré et résidé le reste de sa vie, tousjours tenu et reputé home d'excellent sçavoir et des premiers en sa profession pour laquelle il n'a délaissé d'estre bien venu et reconu entre les nobles qui sçavoient le lieu dont il estoit et ladite maison de S[t] Légier noble, apparentée et alliée de plusieurs autres maisons nobles du pays comme celle du dit Tintry, Toisy, Clugny et autres. En signe de quoy nous nous sommes soubsignés cejourd'huy 15 de juin 1597, signé A. DE CLUGNY-AISY, G. DE CLUGNY-CONFORGIEN, CONFINIAN[2], DE SIVRY-VILLARGOIS, L'ESPINE. — Je Nicolas de la Grange greffier en la justice de Conforgien, sçavoir fais que suivant la commission à moy adressée et mise en main de la part desdits sieurs de Guijon sur requeste cy devant par eux présentée aux officiers de la ville d'Autun, en vertu de ladite commission des 1 et 2 jours du mois de septembre me suis transporté aux persones de nobles et puissants seigneurs Guillaume de Clugny sieur du dit Conforgien, et David de Clugny seigneur d'Aisy et Pierre de Corigninan [3] conseigneur d'Arcenay, Guy de Sivry escuyer sieur de Villargois, Jacques de Gourlier aussi escuyer, seigneur en partie dudit Arcenay et Claude Bouliard escuyer seigneur de l'Espine treuvés en leurs maisons auxquels ayant fait entendre le faict de ma commission qui estoit pour par eux reconoistre leurs signatures cy dessus apposées et pour le regard de ladite attestation ont dit et déclaré qu'ilz reconoissent chacun respectivement leurs signatures de ladite attestation par eux faite en la formée et manière qu'elle est cy dessus, dont et de quoy, j'ay expédié le présent acte aux dits sieurs de Guijon pour leur valoir et servir ce que de raison. Faict au dit Conforgien le 3 du mois de décembre 1597. Signé : NICOLAS DE LA GRANGE.

1. En marge on lit cette variante : *Fiacre.*
2. Il faut probablement lire *Conygham.*
3. Il faut lire *Conygham.*

Digitized by Google

Arrest portant confirmation de Noblesse.

Veu les lettres patentes données à Abbeville le 20 de juin 1596 par lesquelles Sa Majesté auroit continué et confirmé le titre et qualité de noblesse à maistres Jacques Guijon lieutenant criminel, et Jean Guijon son frère procureur du Roy ès bailliage et chancellerie d'Autun, pour jouir des privilèges, exemptions et immunités apartenants à gens nobles sans pouvoir estre compris es rolles des jects, imposts et départements des tailles, foages, subsides, deniers d'octroy, subventions, emprunts et autres tant ordinaires que extraordinaires, ny autres charges accoustumées à supporter par habitans et gens de ville non nobles, desquelles charges il les avoit déclaré francs et exempts eux et leurs enfants né et à naistres en loyal mariage, requeste desdits Guijon à ce qu'il soit procédé à la vérification desdites lettres, consentement du procureur général. La Cour a vérifié et enthériné, verifie et entherine lesdites lettres selon leur forme et teneur, ordone que lesdits Guijon jouiront de l'effect d'icelles; Fait en la Tournelle à Dijon le 7 de janvier 1600 et prononcé à M^re^ Claude Parise procureur desdits Guijon ; signé Gontier.

Exécution dudit arrest.

Pierre de la Grange conseiller du Roy en sa cour de parlement à Dijon commissaire cette part, salut, sçavoir faisons que cejourdhuy 14 du mois de janvier 1600, issue du conseil du matin au palais a comparu pardevant nous M^res^ Jacques Joberd et Claude Parise advocat et procureur de nobles Jacques Guijon lieutenant criminel au bailliage et chancellerie d'Autun, et Jean Guijon procureur du Roy ès bailliage et chancellerie au dit lieu en persone demandeurs en éxécution d'arrest rendu par ladite Cour le 7 du présent mois contre les vierg, eschevins et procureur scindic dudit Autun défendeurs et assignés par Esmillan Boireau sergent royal audit lieu, lesquels Joberd et Parise pour lesdits Guijon nous ont dit et rencontré que pour avoir le fruict et effect dudit arrest ilz auroient fait assigner à ce présent jour, lieu et heure lesdits vierg eschevins et procureur scindic dudit Autun, et d'autant qu'ilz ne comparoissent point, ont requis que défaut leur fut donné et octroyé à l'encontre desdits défendeurs, et pour le profit que nous dussions à procéder à l'exécution du dit arrest selon la forme et teneur et en ce faisant attendu qu'ilz nous représentoit le dit arrest en deux révérence deument sellé et grossoyé, nostre commission y attachée, lettres par eux obtenues de sa majesté, à Abbeville le 21 de juin 1596, par lesquelles sa majesté leur auroit con-

Digitized by Google

tinué et confirmé le titre et qualité de noblesse pour jouir des privilèges. exemptions et immunités appartenants à gens nobles sans pouvoir estre compris ès rolles des jects, imposts et département des tailles, foages, subsides, deniers d'octroy, subvention, emprunts et autres tant ordinaires qu'extraordinaires de quelque nature qu'ilz soient, ny estre contraints à faire guet et garde et rondes, supporter aucuns logis de gensdarmes ny autres charges accoustumées à supporter par habitants et gens de ville non nobles, desquelles charges il les auroit déclaré francs et exempts eux et leurs enfants nés et à naistre en loyal mariage et qu'ilz soient maintenus et gardés en la possession de noblesse et autres choses y contenues. Quoy ouy, veu lesdittes lettres patentes obtenues de sa majesté, arrest de laditte Cour deument sellé et grossoyé, nostre commission y attachée avons ordoné que procéderons à l'exécution dudit arrest selon la forme et teneur, et en ce faisant avons à l'encontre desdits vierg, eschevins et procureur scindic dudit Autun doné et octroyé de faire avec exploit et pour le profit dit et ordoné que lesdits Guijon jouiront du privilège de noblesse, exemptions et immunités appartenants à gens nobles sans pouvoir estre compris ès rolles, jects et imposts, département de tailles, foages, subsides deniers d'octroy, subvention emprunts et autres tant ordinaires qu'extraordinaires, de quelque manière qu'ilz soient, ny contraints à faire guet de garde ny rondes, ny supporter aucuns logis de gensdarmes ny autres charges accoustumées à supporter par habitants et gens de ville non nobles, desquelles dez à présent ilz demeurent deschargés avec leurs enfants nés et à naistre en loyal mariage. En tesmoin de quoy nous avons signé cette; et fait signer à Mre Jean Gontier greffier civil de la ditte cour les an et jour susdits. Signé DE LA GRANGE, et plus bas GONTIER.

Tombe des Guijon dans l'Eglise St-Andoche de Saulieu.

La tombe et l'inscription dont il est parlé dans la première attestation de noblesse (*V.* plus haut p. 302) existent encore dans l'église Saint-Andoche de Saulieu, au bout du collatéral de droite, devant le marche-pied de l'autel dédié à saint Joseph. Malheureusement le pied des fidèles l'a en partie effacée. M. Carlet, auteur d'une notice sur l'église de Saulieu [1] en ayant parlé assez inexactement et n'ayant pas donné le texte de l'inscription, nous croyons utile d'y revenir ici.

Cette tombe est divisée en deux compartiments presque égaux : sur celui de droite on lit l'épitaphe suivante effacée depuis la dixième ligne

1. Cf. le t. V des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*

Digitized by Google

jusqu'à la quatorzième inclusivement, mais il nous a été possible de la reconstituer grâce à la copie qu'en fit Palliot[1], aujourd'hui conservée dans le ms. n° 53 (p. 237) du fonds Bouhier à la bibliothèque Nationale.

Cy devant gisent noble homme Hugues Guigeon et Damoiselle Girarde Colot sa femme qui ont fondé à tousjours trois messes que lon dit à savoir devant chascun lundi de requiem les mercredis du Sainct Esperit et les samedis de Nostre Dame, item audit autel une messe à note solempnelle chascun an le iour de lannunciacion en lonneur de Nostre Dame par Messieurs du vénérable coliège de céans après la messe des quatre enffans. Encore à tousjours solempnellement deux messes à notles à l'autel proche ceste Eglise ez jours de festes et en honneur des s^tes^ Anne et Elizabeth après la messe desdiz enffans avec un anniversaire solempnel et perpétuel le ieudy des octaves de Penteceste Nostre Seigneur en soit graciez, ait leurs ames et pardoint aux trespassez. Amen. Item depnis a esté fondé ung De Profundis qu'ils doivent dire après lesdites messes.[2]

Sur le compartiment de gauche on distingue une ornementation se composant de deux arcatures gothiques trilobées. Sous celle de gauche,

1. Lorsque Palliot vit cette inscription elle était contre la muraille du chœur. La première ligne, du reste, indique assez qu'elle ne servait pas de pavé.

2. Nous avons cru devoir compléter les abréviations impossibles à rendre à l'aide des caractères d'imprimerie.

Digitized by Google

la Vierge assise, couronnée, nimbée, vêtue d'une rol
épaisse et tenant l'enfant Jésus. Cette gravure, d'un
teté d'exécution des plus remarquables, est malheure
toute sa partie inférieure. Sous l'arcature de droite :
Hugues Guigeon et Girarde Colot, à genoux et tou
Toute la partie supérieure de leur corps a disparu, l
les pieds peuvent encore se distinguer. Au-dessus d'e
deux écussons, celui de gauche : *écartelé aux* 1 *et*
arrachée, accolée clarinée et muselée, surmontée de de
fasce ; aux 2 *et* 3 *à* 3 *glands posés* 2 *et* 1 ; celui de dr
J'ignore quels sont les émaux de ces deux écussons. l
dants d'Hugues, ont porté, comme nous l'avons dit
à 3 *têtes d'ours de sable, arrachées, accolées, clarinées*
Le coq est certainement le blason parlant des Col
écussons se déroule un phylactère qui s'échappait peu
de l'un des personnages et sur lequel on lit :

Sancta Maria ora pro nol

Ces caractères sont gothiques comme ceux de la gran

L'orthographe que présente sur cette tombe le non
réponse victorieuse à ceux qui prétendent que sa vrai
Guyon. C'est le son lui-même, sinon l'orthographe du
transmis ce monument. Quant au personnage dont
documents sur la généalogie des Guijon à cette époque, sont trop peu complets pour que nous puissions le préciser. Nous proposerons cependant, en attendant la découverte de pièces probantes, de croire que Philippe Guijon, fils de Hugues, en élevant ce monument à la mémoire de son père, y aurait fait graver ses armes propres, écartelées de celles de sa femme, Jeanne de Thoisy qui étaient : *D'azur à trois glands d'or posés* 2 *et* 1.

(Note des éditeurs)

Digitized by Google

FOUILLES

DU

MONT BEUVRAY

(1869)[1]

fouilles du Beuvray, depuis deux ans, sont concentrées ne région dont l'exploration a offert un intérêt si soutenu ı'a pas été possible de les accélérer, bien qu'elles aient ȝé à peine de trois cents mètres la porte de l'oppidum. lée de la *Come-Chaudron*, où elles s'exécutent, forme derriere le rempart gaulois un vaste amphithéâtre dont le côté occidental est seul entamé par les recherches ; le centre de l'hémicycle est dominé à pic, à plus de cent mètres de hauteur, par la croupe nord du plateau de la forteresse sous laquelle il semble s'abriter.

Les eaux des pentes supérieures se précipitant naturellement dans cet entonnoir profond, le moindre travail de l'homme pouvait les diriger, ainsi que les sources de toute la face nord et d'une grande partie du plateau, vers les usines explorées en 1868, et alimenter les souffleries à eau.

L'excédant se réunissait à un ruisseau qui prend sa source dans l'enceinte retranchée, et suit le fond de la vallée entouré de pentes abruptes qui en ont éloigné les habitations.

1. Les plans des fouilles du mont Beuvray, ainsi que les dessins des principaux objets recueillis, seront publiés ultérieurement, en atlas, par la Société Éduenne.

Digitized by Google

Mais en remontant l'escarpement dans la direction de l'ouest, on rencontre une bande de terre à pente douce qui se prêtait merveilleusement à l'établissement des *gourbis* gaulois, enterrés habituellement sur trois faces, et dégagés seulement sur la quatrième, du côté de la déclivité du terrain. Là s'étageaient en gradins trois lignes irrégulières de constructions à moitié souterraines, différentes de matériaux, d'étendue, de profondeur, sans aucune espèce d'alignement, offrant un assemblage bizarre de chaumières, de baraques, d'ateliers, dans lesquels s'exerçaient toutes les industries connues de nos aïeux.

Ce quartier, avec celui du Champlain, d'après l'état actuel des travaux, formait dans l'oppidum une cité distincte, dont toutes les maisons, fouillées au nombre d'une centaine jusqu'à ce jour, étaient presque exclusivement occupées par des gens de métier.

Bibracte, forteresse en temps de guerre, était en temps de paix un marché comme Chalon, Nevers et Genabum.

L'industrie du fer y occupait une large place; mais à mesure qu'on avance vers l'intérieur de la place, les professions semblent s'élever; les forgerons façonnent des ouvrages plus raffinés; l'orfévrerie commence; des objets de fantaisie et d'un luxe relatif apparaissent çà et là. Quelques débris de vases couverts de feuillages d'un goût exquis contrastent avec la barbarie de la céramique indigène; d'autres, presque inconnus dans nos musées, étaient couverts de peintures, peu variées du reste, qui ont permis de reconnaître leur origine orientale. Bibracte, avant la venue des Romains, communiquait donc directement avec ces contrées lointaines, ou plutôt elle recevait par Marseille les produits étrangers dont l'exposition et la vente avaient lieu surtout dans les constructions situées sur les bords de la voie du *Rebours*. Cette voie, qui traverse l'oppidum du nord au sud, suivait d'abord une ligne droite de 400 mètres jusqu'à sa jonction avec le chemin actuel de la vallée de l'*Ecluse*, à la pointe méridionale du *Champlain*. Son tracé n'a pas varié depuis les Gaulois, comme on peut s'en convaincre en étudiant le mode

Digitized by Google

de construction, qui n'admettait pas, à l'instar des chaussées romaines, des couches distinctes d'empierrement, mais un massif unique de cailloutis lié avec de l'argile. Quelques gros moellons, épars le long des lisières, y formaient, au moins par places, une sorte de moraine. L'épaisseur très irrégulière du stratum n'était, à l'entrée de la forteresse où il repose sur le roc, que de 0m20 à 0m30; mais sur les points où le rocher fait défaut, elle augmente avec celle du sol meuble et dépasse quelquefois 1 mètre. Aussi la voie est-elle conservée partout sous une alluvion de 0m50 qui a permis de multiplier les tranchées de reconnaissance, et de constater une largeur normale de 12 mètres, supérieure d'un quart à celle des voies romaines du pays. Cette dimension caractérise bien la grande artère de l'oppidum ; mais elle donne moins l'idée d'un centre populeux que de l'affluence accidentelle qui s'y produisait à certaines réunions politiques, religieuses ou commerciales. Au-devant même des boutiques les plus fréquentées par les passants, la largeur de la voie atteignait 15 mètres, par l'adjonction d'une espèce de trottoir pavé de moellons sur le cailloutis. Il se prêtait, sans entraves pour la circulation, au stationnement des acheteurs devant une file de constructions en bois d'une physionomie particulière, élevées sur une aire bétonnée de pierraille et de terre glaise, dans laquelle s'alignent les bases carbonisées des poteaux qui en constituaient l'ossature. Le trottoir lui-même, parsemé de charbons, paraît avoir été abrité sous des auvents incendiés avec le reste des édifices qui rappellent de si près les baraques de nos foires.

La façade, d'environ 60 mètres de longueur, se divisait en travées de 3 mètres chacune, avec autant de poteaux formant des compartimens rectangulaires mais inégaux; la profondeur des boutiques, derrière le trottoir, variant de 4 à 6 mètres.

C'est après des observations répétées et une recherche attentive des excavations des piliers que le plan de cette espèce de bazar s'est révélé dans son ensemble. Dès la fin des fouilles de 1868, on avait découvert une grande halle partagée en

Digitized by Google

plusieurs galeries par des pièces de bois debout, qu'on avait prise à tort pour une construction isolée. Elle n'était qu'un avant-corps de celles dont nous parlons, plus considérable par ses dimensions, mais élevée d'après le même système. La partie explorée en 1869 formait, comme on l'a vu, une ligne longue mais étroite de cases en bois faisant suite à cette première halle, dont l'étude présente encore une difficulté. Les étaux étaient-ils séparés par des cloisons légères de pisé, de planches, ou réunis en une seule galerie comme un portique?

Cette dernière solution paraît la plus logique, ou du moins celle qui se vérifie sur le plus grand nombre de points. En effet, l'aire, dans les autres habitations, est invariablement encombrée d'une couche épaisse de pisé et de charbons, restes de l'incendie et des murs écroulés, tandis que la surface du bazar n'est couverte que d'une couche de terre noire d'une faible épaisseur.

Tout indique donc qu'il était ouvert, et que les marchands, soit de l'oppidum, soit du dehors, occupaient suivant leurs besoins un ou plusieurs entrecolonnements de la galerie en bois, parqués tout au plus entre quelques planches.

Cet aspect peu monumental se déduit encore de la faible dimension du diamètre des trous de poutres, 0m20 en moyenne sur 0m30 de profondeur, et de l'absence complète de tuileaux, qui ne permettent de supposer que des constructions légères à toits de paille ou de bardeaux, bonnes pour abriter hommes et marchandises un jour de marché, mais insuffisantes pour des habitations fixes. Aussi les débris d'objets usuels et de vaisselle, si nombreux dans les autres habitations, y font-ils entièrement défaut, hors les clous détachés des bois.

Le caractère forain de ces établissements permet d'attribuer un certain rôle au commerce nomade dans l'oppidum, qui devait au colportage une part de son approvisionnement. Ils offraient de plus, en temps de guerre, un abri provisoire aux gens, aux vivres, aux animaux du dehors, l'enceinte étant, selon les circonstances, à demi déserte ou encombrée subitement

Digitized by Google

de marchands et de denrées. N'est-il pas aussi permis d'y voir une image des bazars de l'Orient, si l'on compare à ses grandes foires l'emporium de Bibracte ?

Ce rapprochement ne serait pas le seul à établir entre certains usages gaulois et ceux de ces contrées lointaines où existe encore le type des oppidums primitifs. La description suivante de certaines villes de l'Asie centrale semble reproduire assez exactement l'état et la physionomie des marchés gaulois : « Afin d'échapper aux violences des nomades, les sédentaires ont, ici comme partout, préparé des refuges, vastes enceintes où ils pouvaient serrer leurs familles et leurs troupeaux, lieux d'échanges, marchés à l'abri des trahisons, camps fortifiés qu'ils pouvaient défendre. *Khiva*, *Bokhara* et *Samarcande* ne sont aujourd'hui, ainsi que les villes de la Perse, bâties, à l'exception de plusieurs édifices publics, qu'en terre et en pisé. Cela n'explique-t-il pas clairement ce qu'ont pu être beaucoup de célèbres villes de l'antique Orient, les cités pélasgiques et même les *oppida* de notre Gaule : *Alesia*, *Gergovia*, *Bibracte?* » [1]

Les baraquements n'existaient que du côté gauche de la voie, où ils occupaient, trottoir compris, une largeur de 7 à 9 mètres, suivant les lieux.

Bien qu'ils fussent généralement isolés par une bande de terrain des forges et autres usines situées en arrière, quelques-uns, les plus grands, s'y reliaient directement et formaient sur la façade de véritables boutiques, reconnaissables au prolongement de l'aire, aux débris de vaisselle et d'ustensiles, aux ruines des cloisons de pisé. Écroulées parfois d'une seule pièce sans se disjoindre, ces cloisons étaient couchées distinctement les unes sur les autres, à demi cuites par le feu qui avait respecté le poli de leur enduit en terre tamisée. Leurs murs épais de $0^{m}20$ et leurs matériaux peu résistants n'annoncent que

1. Vambéry, *Voyage dans l'Asie centrale*, introd., p. VIII et XIX; note, p. 184. Paris, Hachette, 1867.

Digitized by Google

des constructions improvisées, avec des châssis de bois remplis d'un amalgame de scories de fer, de gravier, d'argile jaune et fine, revêtus, paraît-il, à l'extérieur, de planches ou de bardeaux qui ont laissé, en brûlant, une couche mince et régulière de charbon entre deux murs tombés à plat [1]. Le premier pan renversé sur l'aire, après la chute de la toiture, est plus calciné que les suivants et toujours rouge comme la brique; les autres le sont de moins en moins en se rapprochant du gazon; quelques-uns, épais de 0^m10 seulement, avaient sans nul doute appartenu à des cloisons intérieures. En arrière des baraques, des habitations de toute nature, dont nous examinerons brièvement le caractère et le mode de construction, occupaient la déclivité.

Bien que ce quartier de forges et surtout les ateliers consacrés à la fabrication d'objets de luxe aient dû représenter une certaine richesse, elle ne se révèle guère dans l'aspect extérieur. Quelques établissements sont vastes, composés le plus souvent de plusieurs pièces, mais presque tous en pisé, en bois, en maçonnerie sans pierre de taille, enfouis de 1 à 2 mètres, avec des trous de poutres partout accusés d'une manière certaine. Ce signe de reconnaissance des habitations en bois se constate aussi sûrement que les bases d'un mur, quoique leur profondeur ni leur agencement ne présentent rien d'uniforme. Sur le bord de la voie, où le sol pierreux et résistant, où le béton foulé ont acquis une assiette plus que suffisante pour des abris peut-être temporaires, la profondeur des trous de poutres de 0^m20 de diamètre ne dépasse pas 0^m25 à 0^m30. La carcasse de la maison, dans ce cas, n'était que posée sur le sol déblayé, et devait surtout sa stabilité à l'encastrement de ses pièces de charpente. Mais dans les habitations de grande dimension, chargées d'une lourde toiture et de faîtages plus ou moins élevés, les piliers devaient à la profondeur de leur enfouissement une partie notable de leur fixité. Cette profon-

1. Tous ces détails ont été observés dans la grande baraque (CC, 17 du plan).

Digitized by Google

deur atteint alors jusqu'à 0m60 et 0m70. Ils ont été d'abord piqués debout sur l'emplacement excavé, et noyés ensuite par la base dans un lit de terre rapportée, sur lequel s'étend l'aire en béton de la maison. L'empreinte de ces piliers est moulée avec une précision si parfaite dans la couche ambiante, qu'elle ne s'expliquerait point par un creusement fait après coup pour les introduire.

Les excavations quelquefois sont pavées, au grand atelier de forgerons n°. 7, par exemple, et revêtues intérieurement de pierres qui assainissaient le terrain et serraient les poteaux, indistinctement ronds, carrés, quelquefois même oblongs, dans le cas où ils provenaient de gros arbres desciés ou fendus en deux. Un, entre autres, n'a que 0m10 de diamètre sur une face et 0m32 sur l'autre [1]. Les trous de poutres, la plupart du temps, marquent les quatre côtés de la maison avec une ligne de division de l'avant à l'arrière, correspondant au faîtage; mais dans les constructions étendues, il existe plusieurs lignes de piliers à l'intérieur, soit qu'ils aient soutenu un plancher, un étage peut-être, ou formé des galandages de bois et pisé. Telle était la maison de l'orfèvre émailleur [2], dont il sera question plus loin. Le faîtage est porté ordinairement sur deux poteaux placés à ses extrémités, et quelquefois sur un troisième plus volumineux que les autres au centre de l'appartement. Si l'équilibre des bois était rompu, et le cas devait être fréquent d'après l'irrégularité de leurs alignements et la violence des coups de vent, des jambes de force étaient appliquées directement aux principaux piliers ou entées dans une pièce de bois à plat enfoncée dans le béton [3]. Les maisons à parements de pierre sont elles-mêmes presque toujours munies de poutres verticales encastrées dans la maçonnerie, où leur place forme rainure, et d'autres fois appliquées simplement aux murs,

1. N° CC, 24 du plan.
2. N° CC, 18.
3. N° CC, 7.

Digitized by Google

qu'elles déchargeaient du poids de la toiture. Cette dernière, en effet, dans toutes les habitations gauloises, était indépendante des murailles, destinées seulement à servir de parement aux parties enfouies.

Un dernier et nouveau mode de soutènement des parois a été révélé par les fouilles de 1869. Dans plusieurs maisons creusées comme des caves, le sol environnant n'était maintenu que par un cloisonnement de planches serrées entre les piliers et le terrain, contre lequel on les trouve collées et carbonisées [1]. L'observation répétée de ce curieux détail complète les notions acquises dans les fouilles précédentes sur l'architecture en bois des Gaulois, qui savaient parfois, il faut en convenir, s'accommoder de peu.

Les maisons, même les plus importantes, ont jusqu'ici un aspect de misère et d'incurie que les objets de luxe découverts dans quelques-unes ne sauraient racheter; et pourtant, malgré leur chétive apparence, l'agglomération d'établissements d'industrie et de commerce est le signe d'une certaine activité et d'un certain mouvement dans ce premier quartier de Bibracte. Le feu des forges et le bruit des marteaux, en sortant du fond de ces cavernes habitées, s'échappaient, pour ainsi dire, des entrailles du sol où gîtait la population adonnée au travail des métaux, car les baraques et les boutiques de plain-pied avec la rue paraissent plutôt le siége de la *vente* que celui de la *demeure*, relégué dans les arrière-pièces plus ou moins profondes du second et du troisième plan. C'est là surtout qu'on pénètre le secret des mœurs gauloises, qu'on surprend quelques traits de physionomie locale, et qu'on recueille sur l'état des arts les renseignements que nous suivons pas à pas depuis quatre ans. Nous allons essayer, après ces préliminaires, de jeter un coup d'œil dans ces ateliers ensevelis depuis vingt siècles, en reprenant la suite de leur description au point où elle a été suspendue à la fin des fouilles de 1868, dont celles

1. N^os^ 17-18-31.

Digitized by Google

de 1869 ne sont que la continuation, en avançant du nord au sud dans l'intérieur de l'oppidum.

Deux points incomplétement explorés les soudent sur une même ligne transversale : le grand atelier de forgerons n° 7, à l'est, reconnu sur 30 mètres en 1868, et la maison n° 10, à l'ouest.

L'empreinte d'une poutre tombée en travers de l'atelier n° 7 avait fait supposer son exploration terminée, mais il restait à reconnaître plus d'un tiers de sa longueur totale, qui n'avait pas moins de 47 mètres, couverts autrefois d'une vaste toiture soutenue par soixante poteaux piqués dans des creux la plupart muraillés.

La nouvelle fouille y mit à découvert un espace circulaire de 2m55 de diamètre sur 0m45 de profondeur, rempli d'un épais gravier qui conservait l'empreinte de poutrelles couchées en divers sens. Cette combinaison de madriers, vérifiée depuis dans d'autres ateliers, avait pour effet d'amortir le son et le choc du marteau sur les plus fortes enclumes, d'après un procédé qui a subsisté jusqu'à nos jours. A la suite venait une grande excavation funéraire (c'était la troisième), creusée aussi au milieu de la pièce et consistant, ainsi que la plupart des sépultures indigènes, en une fosse ronde de 2m40 de profondeur sous le gazon, et de 1m30 de diamètre, taillée dans le tuf avec une régularité parfaite. Elle renfermait quatre médailles d'argent, trois gauloises et une consulaire de la famille MINVCIA, placées au-dessus des restes cinéraires déposés au fond de la fosse avec des débris d'amphores et de poteries. Ce vaste atelier se partageait en plusieurs sections, de grandeurs et de niveaux différents, dont la dernière était coupée en long, sur les cinq derniers mètres, par un ressaut de 0m30 à 0m40 de haut, ménagé pour servir de siége ou recevoir une pièce de bois en guise d'établi. Sa plate-forme se termine au nord à une empreinte de poutre couchée formant cadre avec la première, sous laquelle avaient été glissées des pièces de monnaie d'argent et de bronze, six gauloises et trois coloniales,

Digitized by Google

composant peut-être le pécule d'un forgeron. D'autres monnaies étaient dispersées sur le sol, et dans cette seule partie de l'usine on recueillit en total vingt et une médailles gauloises, non comprises les pièces coloniales et consulaires citées plus haut, et un superbe bronze d'une dynastie gallo-grecque des environs de Narbonne, connue uniquement par les pièces qu'elle a frappées.

Cette réunion de types monétaires dans un lieu de fabrication gaulois indique bien les véritables sources commerciales auxquelles s'approvisionnait l'oppidum éduen. L'élément purement romain y figure à peine, tandis que les colonies d'origine grecque de la Gaule méridionale y sont représentées plus largement. Les faits confirment ici l'histoire des alliances et des relations des Éduens avec leurs voisins du Midi. On aura plus d'une fois, dans le cours de ces investigations, l'occasion de remarquer l'influence de ces affinités sur l'état intérieur de Bibracte, sur ses mœurs et son industrie. Les traces de culture qu'on y surprend çà et là sont dues au contact et aux importations de ces étrangers intelligents et actifs qui, en échange du gain, lui apportaient les éléments et l'exemple de la civilisation. Faut-il voir dans l'objet suivant un produit de leur fabrication même ou de leurs leçons? Sur trois fibules d'un travail soigné trouvées dans l'atelier des forgerons, l'une offrait pour la première fois un détail remarquable de décoration autant que d'habileté de main, un filigrane de bronze découpé en perles microscopiques et rapporté après coup sur la surface de la fibule, dans le genre étrusque.

Tout se lie et se contrôle réciproquement dans les découvertes de Bibracte, et si la métallurgie ou les médailles autorisent une conclusion, elle rencontre une confirmation immédiate dans tous les accidents de l'exploration. Aussi les provenances de la céramique offrent-elles la même diversité que les objets en métal. Des poteries rouges ou noires, estampillées de noms latins, figuraient, d'une part, à côté d'un nom gaulois écrit à la pointe en lettres grecques; de petits vases de fan-

Digitized by Google

taisie peints ou à pied, des coupes, des couvercles en terre fine, contrastaient avec les restes de huit vases grossiers ornés à l'ébauchoir et d'écuelles à trois pieds. [1]

La pièce la plus remarquable en métallurgie était, après les fibules, un tube de plomb, de 0m12 de longueur et de 0m005 d'ouverture, parfaitement fabriqué et unique jusqu'alors; puis une plaque de fer oxydé et feuilleté, de 0m12 de long sur 0m08 à 0m13 de large, légèrement courbée, paraissant une porte de fourneau; le surplus consistait en pierres à aiguiser creusées par le frottement d'outils aigus; en polissoirs, creusets, scories, meules, dont quelques-unes à trois pieds spéciales à l'industrie gauloise.

Le grand établissement métallurgique suivi depuis l'entrée de l'oppidum jusqu'au n° 10, et dans lequel on a cru reconnaître une sorte d'arsenal, paraît se terminer au grand atelier de forgerons [2] dont il vient d'être parlé.

Les ateliers suivants, bien que plusieurs soient encore considérables, n'ayant ni les mêmes dimensions ni la même disposition, rentrent dans les conditions de l'industrie privée, d'après l'exemen des pièces ouvrées qu'ils renfermaient. Les grosses fabrications disparaissent peu à peu; les fours à minerai, les sables réfractaires y sont inconnus; quelques objets de toilette commencent à paraître çà et là dans les échoppes, des débris plus raffinés montrent un progrès incon-

1. Nous ne citons pas celles des fouilles de 1868, dans le même atelier. En 1869, sept coupes, une poterie estampillée, deux couvercles, un orné à la pointe, en terre rouge; six débris de petits vases de fantaisie, très menus, l'un peint en violet; une assiette rouge avec le nom 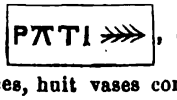 , en terre grossière; pot à trois pieds, trois écuelles calcinées, huit vases communs ornés à l'ébauchoir, un vase en terre grise couvert de carrés et feuilles de fougères, dix fragments de meules.

2. N° CC, 7 du plan. sur un fond d'assiette noire, et le graffite : AMDISΩIY; l'avant-dernière lettre, qui paraît un I, est incertaine et pourrait n'être qu'un accident, car elle est attaquée par l'altération de la terre.

Digitized by Google

testable et un changement dans le travail. L'industrie du fer continue néanmoins et domine même, car depuis le rempart jusqu'à un ravin qui coupait la vallée en travers, de l'est à l'ouest, c'est-à-dire sur 250 mètres environ de longueur, tout l'espace n'était habité que par des forgerons.

En face de l'atelier n° 7, situé à l'est, les fouilles de 1868 et celles de 1869 se raccordaient à l'ouest, près de la voie, à un petit appartement carré, bâti en pierres [1], ayant un seuil au nord et un puits maçonné, presque contigu à l'angle nord-ouest. Cet appartement carré, déblayé en 1868, avait paru complet, mais l'exploration extérieure des murs fit reconnaître qu'il n'était qu'une chambre distincte à l'arrière d'un maison considérable, composée de cinq pièces échelonnées sur trois gradins décroissant chacun d'un mètre, selon un mode observé dans les habitations similaires, bâties sur la même déclivité. L'édifice n'était séparé de la voie du Rebours que par les baraques citées plus haut et par une sorte de grande cour, entre deux pièces en saillie formant les ailes de l'établissement, à l'ouest. Un grand compartiment, de 11 mètres de long sur 5 mètres de large, donnait sur la cour, séparé par un mur en maçonnerie du premier ressaut à l'est. La cloison méridionale de ce compartiment, mitoyenne avec une autre pièce [2], était aussi en pierre et coupée à intervalles réguliers par les rainures verticales des principaux piliers de bois; les autres clôtures étaient en planches et en pisé.

Il est difficile de se rendre compte sans un plan des combinaisons bizarres de cette installation où la diversité des matériaux, la différence des niveaux, l'irrégularité des pièces, l'enchevêtrement de la maçonnerie, des bois debout et des pisés, déroutent la logique. Au-dessous du premier ressaut qui limitait le grand compartiment décrit plus haut, on descendait dans un atelier dont la façade avait disparu, moins le soubassement en

1. N° CC, 10 du plan.
2. CC, 10, E du plan.

Digitized by Google

pierre de 0m30 de haut, surmonté autrefois de la traverse dans laquelle étaient mortaisés les bois debout de la cloison, entrecoupés de pisé [1]. Il y restait deux polissoirs, des scories, une masse de poteries et deux médailles gauloises. Deux autres compartiments en maçonnerie flanquaient au sud le corps principal. La pièce E [2] était une forge profondément enfouie, bâtie en moellon avec des piliers de bois, et contrebuttée sur toute sa longueur, au midi, par un banc en pierre de 0m40 de large, où les ouvriers pouvaient travailler assis. Devant le banc on voyait dans l'aire un fourneau de 0m75 de diamètre, pavé et maçonné avec des blocs de quartz [3] et de la terre réfractaire dont la composition, étudiée pour résister au feu, explique la présence fréquente des débris de quartz dispersés dans cette région. Les résidus environnants consistaient en scories, castine, clouterie et une dizaine de morceaux de meules taillés en coins et ajustés de manière à former par leur réunion une meule complète de 0m50 de diamètre. L'abondance du moellon roulant dans le remblai, la largeur du banc en contrefort et le choix des pierres employées au mur ouest, le plus menacé par la poussée, laissent supposer quelque élévation hors de terre à cette pièce dont la façade était en bois. Le dernier compartiment F, au sud, ajouté, paraît-il, après coup et, en dépit de toute régularité, formait une saillie en appuyant à l'ouest. C'était une case rectangulaire de 2 mètres de largeur sur 3m90 de longueur, dont la maçonnerie, haute encore de 2 mètres, était parsemée d'anses et de fonds d'amphores, employés indistinctement avec le moellon. Ce mélange, indice d'une occupation antérieure à laquelle sont dus les débris, apparaît seulement dans les constructions récentes, voisines de la conquête romaine; aussi trouva-t-on dans le déblai une médaille de Dumnorix et une autre de la colonie

1. CC, 10, D. Longueur 8m10 sur 6m25.
2. CC, 10, E. Longueur 7m80 sur 5m15.
3. Quartz à cristaux d'Argentolle, près Saint-Léger-sous-Beuvray.

Digitized by Google

de Nîmes. Quoique attenante au corps principal du logis, cette case ne communiquait pas avec lui, mais se desservait à l'angle sud-est, par un escalier spécial, partie en taille grossière, partie en moellon, dont les six marches, de 0m72 de long sur 0m12 de foulée, imitaient à peu près une échelle. Les réduits de ce genre semblent avoir servi à la pratique secrète de certains métiers, de la dorure par exemple, si l'on regarde comme fabriqué sur place un anneau de bronze revêtu d'or qui y fut recueilli. Nous verrons plus loin un cachot semblable, fermé de tous côtés aux regards, dans lequel travaillait certainement un doreur. A 3 mètres au midi subsistent les assises de deux murs en équerre d'une petite ruine dans laquelle on ramassa une médaille gauloise [1]. Quelques autres maisonnettes séparées les unes des autres, mais servant toutes à la fabrication des métaux, étaient dispersées dans le voisinage.

On s'étonne à chaque pas de l'irrégularité des niveaux dans cette agglomération de constructions en cascade, les unes sur le sol, les autres au dessous, sans chemins apparents de desserte, sans écoulement régulier des eaux sur des pentes hérissées de toitures aussi inégales que la profondeur des aires qu'elles recouvraient. Le caprice seul, ou plutôt l'incurie la plus complète semblait avoir présidé au choix des emplacements ainsi qu'au mode d'installation, et quoique l'introduction de la maçonnerie en pierres y révèle déjà un progrès, elle apparaît assez rarement pour prouver qu'elle ne supplanta point l'antique pisé et les poteaux. Le quartier de la Come-Chaudron, composé d'ateliers plus considérables et plus riches que ceux du Champlain, renferme cependant un plus grand nombre d'habitations en bois. Faut-il voir dans ces constructions légères des dessertes improvisées avec la parcimonie habituelle dans les créations usinières? On serait tenté parfois de l'admettre en étudiant certains détails. Les bois seuls, avant

1. CC, 10, H du plan.

Digitized by Google

l'innovation des soubassements en pierre, constituaient la solidité de la construction gauloise, et comme les pisés, à la profondeur de 2 mètres par exemple, eussent été détrempés par l'eau, certains constructeurs, usant d'un souverain remède, les remplaçaient dans les parties enfouies par des planches appliquées contre la terre elle-même et clouées aux piliers. Ce mode de cloison, si peu confortable qu'il paraisse, est cependant fréquent, et ses traces, conservées par l'incendie qui, en carbonisant le bois, l'a soustrait à l'influence des siècles, mettent ce fait hors de doute. Nombre des ateliers où s'alimentait le luxe gaulois ressemblaient ainsi à des cavernes; les métallurgistes, dont l'habileté de main et les procédés méritent parfois l'éloge, étaient logés sous terre moins sainement que les troupeaux de nos jours. Quelques cases cependant offrent des tentatives d'amélioration, dues sans doute à des importations étrangères. Près de l'atelier n° 10, l'aire d'une loge en pierre [1], de 4m80 de côté sur 3m72, enterrée d'un mètre à peine, consistait en un mélange de très menus cailloux et de débris concassés d'amphores recouverts d'un mince enduit qui imitait, à la chaux près, les bétons romains, au lieu d'être simplement en terre battue; le pisé de la façade reposait sur deux rangs de moellons; les trois autres murs étaient très finement maçonnés. C'était là encore, vers l'époque de l'administration d'Auguste, la demeure d'un artisan gaulois dont on retrouva le marteau rond à deux têtes, avec un moyen bronze fruste, des clous fabriqués dans un mandrin, des os et des dents de cheval irisés par l'oxyde de cuivre, un long goulot, une penture de porte garnie encore de têtes de clous.

Le n° 12, bâti presque à fleur de terre dans le même temps, sur un soubassement en pierre à angles de granit taillé, avait la forme d'un rectangle ou plutôt d'un trapèze de 7 mètres de long sur 5 mètres de large, avec des variantes de 0m45 sur les côtés. On y découvrit une moitié de bracelet, trois médailles

1. CC, 11.

Digitized by Google

gauloises et deux moyens bronzes d'Auguste, dont l'un au revers du temple de *Lyon*. Cette dernière pièce, si on fait abstraction des circonstances de sa découverte sous une couche voisine du gazon, rapprocherait de quelques années la limite d'occupation de Bibracte. Elle concorde, dans tous les cas, avec le récit de Strabon qui a mentionné en même temps l'existence du temple de Rome et Auguste et le nom de l'oppidum éduen.

En avançant vers le ravin déjà cité, les loges sont la plupart en bois et plus profondes.

Au n° 13, creusé dans un tuf dur et pierreux, à 1m75, comme une fosse rectangulaire de 6m25 de long sur 4m10 de large, trois fourneaux pleins de bavures, de grains de fer luisants et ronds comme le plomb de chasse, de scories et de charbons, étaient enfouis sous les ruines de la toiture et des piliers de bois carbonisés en place. Le travail du bronze, mêlé à celui du fer, y avait laissé des traces nombreuses, creusets, castine, quartz, métal oxydé, plaquettes préparées ou percées de rivets, ustensiles brisés, une penture de porte, des bandes plates, un fer de flèche, des clous de construction. Cette confusion fréquente fait supposer chez les petits fabricants des métiers mal définis qui permettaient à chacun d'adjoindre à une industrie spéciale certaines branches accessoires, et explique qu'on ait rencontré parmi ces métaux grossiers des traces d'orfévrerie, des objets de luxe, des fibules de fer, un grain troué d'ambre, une verroterie bleue à points jaunes, quelques poteries élégantes et un débris de lampe en terre rouge vermiculée, véritable rareté à Bibracte. Ces bribes, qui paraissent moins du mobilier que des pièces de vente ou de raccommodage, étaient accompagnées de deux médailles gauloises et d'une belle hache en pierre polie de 0m10 de long. Doit-on voir dans ces haches, dont le nombre ne dépasse pas sept à huit jusqu'à ce jour, des ustensiles de la population primitive égarés dans le sol? Nous croirions plutôt, en les trouvant dans les ateliers, qu'ils servaient encore à certaines fabrications ou qu'enfouis comme

Digitized by Google

préservatifs ils étaient censés garantir ces maisons de chaume des effets de la foudre, si menaçante à l'altitude du Beuvray.

On rencontrait encore un peu à l'ouest, vers la voie, en deçà et à la tête du ravin, une de ces tanières de pisé inhabitables en apparence et habitées cependant, qui déroutent nos idées en fait d'habitation. Enfouie comme une oubliette, elle n'a que 2m40 de côté et trois trous de poutres régulièrement placés sur chaque face, sans moyen possible d'accès qu'une échelle. Sur son aire calcinée étaient épars des clous de charpente, des scories de fer et de bronze, des débris d'une meule, au milieu de charbons compacts produits par un incendie qui avait obstrué l'intérieur d'un monceau de ruines. Ce bouge dépendait de la baraque correspondante qui le séparait de la voie et pouvait servir à la vente des produits fabriqués dans le caveau.

Entre les deux forges suivantes [1], en appuyant au midi, s'étendait une grande halle close, coupée depuis par l'exploration du ravin qu'elle recouvrait à la dernière époque de l'occupation gauloise. Plus élevée que les forges voisines, mais n'en différant guère par sa grossière construction et son misérable aspect, elle semblait à raison de sa proximité une dépendance de la première, avec laquelle une rigole de 2m10 de long sur 0m25 de large, creusée dans le tuf pour une destination inconnue, la mettait en communication. Ces hangars, auxquels nous avons conservé le n° 13 de la forge, occupent une surface considérable, couvrant de l'est à l'ouest tout l'espace contigu aux nos 12 et 13; ils semblent se confondre aussi avec le n° 14, construit de la même manière sur le ravin. Il est difficile, après la disparition des cloisons, de déterminer aujourd'hui des limites au milieu des innombrables trous de poutres reconnus sur ce point. L'existence de ces halles n'en est pas moins certaine. Elles présentent des analogies avec une construction de même ordre, la *maison du béton* CC, 4 B des fouilles de

1. Nos 13 et 16.

Digitized by Google

1868, où plusieurs lignes de poteaux formaient les galeries d'un atelier métallurgique. En rattachant au n° 12 la partie seulement qui lui est afférente, la halle en bois du n° 13 eût présenté à l'ouest 14 mètres de façade sur 10 mètres environ de largeur; mais si on la raccorde au groupe qui s'étend du n° 14 au n° 11, en faisant abstraction des interruptions causées par la fouille du ravin, sa longueur de l'est à l'ouest dépasse 20 mètres. Ce dernier raccordement est d'autant plus autorisé, que les objets trouvés dans les deux sections présentent les mêmes caractères industriels, les mêmes métaux, le bronze, le fer et le plomb. La partie située au midi du n° 12 comprend trois galeries, dont l'aire n'est qu'à $0^{m}80$ du gazon; mais on retrouve, à $1^{m}50$ sous ce carrelage, la couche épaisse de terre noire, de charbon et de ruines de toutes sortes qui encombre le ravin.

Les produits métallurgiques sur cet emplacement semblent changer de nature ou du moins prennent des formes plus variées. Quelques objets de luxe apparaissant dans les déblais des masures laissent entrevoir une tendance à élargir le cercle des besoins journaliers. En considérant toutefois la pauvreté des habitations qui les renferment, on se demande si ces oripeaux de la civilisation, qui paraissent dépaysés, ne sont pas des achats dont la curiosité, la misère peut-être, doublaient le prix, comme de raretés faites pour l'œil plus que pour l'usage. Tel est, avec une cassolette à parfums en bronze, unique jusqu'à ce jour, le beau strigile estampillé trouvé en 1868. Des débris de miroirs, encore transparents, se montrent çà et là dans le mobilier; l'un d'eux [1] a une enveloppe et un manche de fer au lieu de bronze, avec la forme des miroirs grecs et étrusques. Une agrafe en bronze, une petite cuiller d'argent trouvée dans le voisinage, dénotent certaines recherches, quelques emprunts faits à la toilette des femmes romaines. Le bijoutier tend à remplacer le forgeron. C'est ainsi qu'on recueille deux belles

1. Il a $0^{m}09$ de diamètre.

Digitized by Google

fibules de bronze, une verroterie de couleur verte avec cercle blanc, des annelets, la coque d'une pendeloque détachée d'une dent de cheval empreinte de verdet, et enfin ces clous de bronze à tête ronde et striée qui sont l'avant-coureur des émaux. Rien n'infirme du reste ni la date reculée des ateliers ni la nationalité de leurs habitants, dont la monnaie, les outils comme les mœurs appartiennent à la Gaule. Six pièces gauloises, un polissoir de pierre, un couteau de fer, une douille longue et aiguë, sont la répétition d'objets similaires trouvés dans les autres habitations d'indigènes, et ce qui les caractérise d'une manière bien plus certaine encore, c'est l'usage gaulois, si constant dans tous les ateliers, d'y incinérer les morts.

Deux excavations funéraires, de 0m60 de large sur 0m70 de profondeur, contenaient des restes humains, des poteries, une panse d'amphore recouverte d'une couche de terre, une dent, deux médailles gauloises dans un goulot plein de cendres.

La fouille, continuée sous l'aire dans le remblai du ravin donna des objets de même nature et de même date, perdus dans un terreau carbonisé, cinq médailles gauloises trouvées au fond, dans le sable, un annelet, un clou de bronze à tête striée, une fibule ronde en fer, des os, des ferrailles, des fonds de vases. Au milieu de ces débris figurait un ouvrage de bronze bien conservé et d'une forme singulière, un des rares produits de l'art local qui représentent des êtres animés. C'est un petit cygne, dont le plumage est figuré par des stries très fines, tracées peut-être pour l'émailleur. Il surmonte un appendice aussi de bronze, destiné à le fixer dans un support en bois, dont quelques fibres étaient encore adhérentes au moment de la trouvaille.

L'atelier n° 14 n'était, comme il a été dit, qu'un prolongement du précédent, avec lequel il présentait une complète analogie, tant par son mode de construction que par son outillage et par les objets fabriqués : annelets de diverses dimensions, boule de vermillon, grains d'ambre et de colliers en verroterie bleue à cercles jaunes, galets pour pendeloques,

Digitized by Google

fibules de fer, plomb, plaques de bronze, neuf médailles gauloises. Une des pierres à aiguiser portait l'empreinte de dix rainures étroites, creusées par le frottement des burins ou autres instruments aigus; mais la plus caractéristique était un grès à creux ronds, de même module que les têtes de clous de bronze ouvragées, si communes au Beuvray, dont il sera question à l'atelier de l'émailleur. On retira encore des ruines divers ustensiles propres à l'industrie : un trépied, de 0m15 de diamètre, destiné à maintenir en équilibre sur le charbon un creuset durant la fonte du métal, deux couteaux et une longue tige de fer terminée par une espèce de lancette, imitant une flamme de vétérinaire, dont plusieurs spécimens ont été trouvés dans d'autres forges. Nous ne hasardons rien sur la destination de ce dernier instrument qui peut se rattacher aussi bien à l'art du potier qu'à l'exercice de la chirurgie.

L'atelier n° 15 à peu près carré (5m97 sur 5m72) et enfoui à 1m75 sous le gazon [1] se composait de deux pièces, l'une avec trois murs en pierre et une façade en pisé, garnie de quatre trous de poutres; l'autre, à l'est, dont il ne reste qu'une muraille séparée du n° 11 par une bande de terre de 1m40, sur laquelle existait une sortie. Le petit nombre d'objets qu'il a fournis, un gros ciseau à couper le fer, un anneau de même métal, un polissoir, des scories, de la castine, un annelet de bronze et un gros galet jaune, se rapportaient comme tous ceux du voisinage à la métallurgie; trois médailles gauloises furent recueillies dans une tranchée adjacente.

Cette répétition des mêmes découvertes, cette nomenclature d'objets pareils dans des constructions uniformes, paraît fastidieuse et peut-être inutile; nous les enregistrons cependant avec intention. Ensevelies à la fin de chaque campagne sous le remblai, pour rendre le sol aux exploitants, les habitations de Bibracte ne laisseront d'autre souvenir que celui qui est

1. Hauteur du mur de l'ouest, 1m35; mur du nord, 1m à 0m70, avec écarrie en taille; mur du midi, 1m35, amortissement à 0m40.

Digitized by Google

consigné dans les procès-verbaux et les plans des fouilles, c'est pourquoi nous tenons à noter, à cataloguer, maison par maison, tous les détails qui permettent de restituer leur physionomie et leur destination. En retrouvant les cotes de profondeur des aires, la hauteur de chaque mur, les indices de l'industrie qui s'exerçait dans chacune d'elles, quiconque voudra suivre sur le plan les n^os^ de ces ateliers souterrains fera revivre l'oppidum dans une réalité monotone sans doute, comme ses ruines, mais vraie dans ses moindres accidents. Ce but nous servira d'excuse.

Ravin.

Une des questions les plus difficiles à résoudre au milieu des inégalités de niveau et de l'enchevêtrement des maisons, est le dégagement des eaux pluviales. Les égouts de la lisière inférieure d'habitations avaient un libre écoulement sur la pente du terrain ; ceux qui tombaient des baraques, et surtout des ateliers du gradin intermédiaire, étaient interceptés à chaque pas. Une partie, il est vrai, pouvait être primitivement déversée dans un ravin orienté de l'ouest à l'est perpendiculairement au cours du ruisseau de la *Come-Chaudron ;* mais ce ravin ayant été comblé depuis et couvert de constructions, la difficulté se retrouve en entier. Les égouts de ces vastes toitures devaient être attirés par des excavations creusées à un et deux mètres au-dessous du sol, en l'absence des moyens habituels de dérivation, chenaux ou conduits souterrains. Quels pouvaient être les procédés employés dans ce cas par les Gaulois? On voit encore dans le Morvan des troncs d'arbres creusés en forme de gouttières et placés sur le sol même, derrière certaines maisons ; l'abondance des bois permet de supposer au Beuvray quelque coutume de ce genre. Le nombre des conduits souterrains est trop restreint pour en généraliser l'usage, et les dimensions de ceux qui ont été reconnus sont trop faibles, d'ailleurs, pour l'assainissement. Ils aboutissent presque constamment à

Digitized by Google

des forges, et, sans rien préciser sur leur destination, force est de reconnaître que l'édilité des oppidums, s'il en existait une, ne s'inquiétait guère, au moins dans ce quartier, de l'insalubrité des logements. La comparaison de ces habitations avec celles du Morvan, enfouies à la manière gauloise, fournit seule une explication probable. Les unes sont entourées d'un étroit fossé, appelé *tour de curée*, qui recueille et détourne les eaux du toit, d'autres d'un bourrelet de terre appliqué aux murs pour repousser au large les mêmes eaux. Ce dernier système devait être le plus usité à Bibracte, où la rareté des fossés auprès des habitations doit les faire considérer comme un moyen exceptionnel d'écoulement.

Le ravin cité plus haut prenait naissance entre les n^os^ 15 et 17, traversait le plan incliné occupé par les ateliers et se terminait par une chute au bas de la vallée. Quoique les bouleversements et les ruines qui l'ont obstrué aient modifié son état primitif, le sable amassé par couches épaisses dans des creux disposés en cascade, comme il s'en forme à chaque obstacle sur le cours des torrents, indiquait l'ancien passage d'eau. Sur les deux flancs, de nombreux trous de poutres prouvaient d'une manière non moins certaine l'existence de diverses constructions d'une date inconnue. La profondeur moyenne du ravin, croissant avec la pente, varie de 2 à 3 mètres; sa largeur, à la surface du terrain, est de 2 mètres à 3^m^40, sa longueur de 46 mètres jusqu'à la dernière limite de l'exploration, où le remblai ne fournissait plus trace d'objets ouvrés. Son orifice, entre deux grosses pierres encore scellées dans le sol derrière les baraques contiguës à la voie, est à 0^m^50 seulement au-dessous de leur niveau. Il donne naissance à un canal qu'on croirait creusé de main d'homme, surtout à la partie inférieure du ravin, dans une couche de terre jaune, semblable à celle qui enveloppait ordinairement les conduits de bois découverts sur différents points. Dans l'exploration de ce canal, opérée tantôt par des tranchées en travers, tantôt par un déblai continu, apparaissaient un à un mille débris rappelant

Digitized by Google

les mœurs des populations établies autrefois sur ses bords, depuis le bois et même les fétus de paille de leurs demeures jusqu'à leurs outils et leurs parures, des lingots de bronze, des verroteries, des restes de fibules, une aiguille de bronze engagée dans une scorie de fer, des têtes de clous de bronze striées, et la première coque d'émail trouvée au Beuvray. Une autre découverte, faite aussi pour la première fois, fut celle d'un petit couteau de bronze, intact, percé au manche de deux rivets, le seul instrument tranchant en bronze que les fouilles eussent produit jusqu'à ce jour. Cette rareté est l'indice qu'à l'époque de la création de Bibracte, les Éduens, assez civilisés pour être largement en possession de l'industrie du fer, à un moment où d'autres peuplades gauloises faisaient encore usage d'armes et d'outils de bronze, devaient à leurs alliances sans doute cette supériorité.

En présence des frais trop considérables nécessités par l'enlèvement des terres du ravin, il fallut renoncer à dégager entièrement cette mine de résidus archéologiques, où tous les échantillons de la fabrication gauloise, tous les objets domestiques, se trouvaient réunis pêle-mêle, et dans laquelle on recueillit en dernier lieu des annelets, des débris de miroirs, le manche d'un second couteau de bronze, un coutelas de fer, une pierre à aiguiser en bois pétrifié, divers outils entraînés par les eaux ou égarés dans les remblais. L'aspect du ravin, avec sa couche de ruines épaisse de 3 mètres dans laquelle des poutres entières, garnies de ferrures oxydées étaient carbonisées au milieu de pisés rougis au vif par le feu, laissait supposer un véritable désastre plutôt qu'un incendie ordinaire de maisons. Le terrain noir qui l'obstruait était fusé comme de la cendre sur toute la longueur, et n'offrait de similitude qu'avec le monceau noirâtre qui, à la destruction des tours de bois de la porte de l'oppidum, avait comblé les fossés adjacents.

Si les constructions écroulées avaient occupé exclusivement les bords du ravin, peut-être pourrait-on admettre que les

Digitized by Google

retenues d'eau en forme de bassins, disposées sur son parcours, avaient été utilisées pour les besoins d'une forge; mais le bouleversement du sol a été si complet qu'il y aurait témérité à rien supposer. Le seul fait certain est qu'il fut comblé avec des ruines, soit que les établissements incendiés l'aient rempli dans leur chute, soit que leurs décombres aient été jetés, dans un nivellement postérieur, au-dessus des sables du fond. La couche de charbon, épaisse de 0m60 à 1m10, ne renfermait que des restes métallurgiques : 120 culots de scories de fer, des débris nombreux de castine, d'enduits réfractaires, des bavures de bronze, une tuyère percée dans une grande brique.

La date de la ruine, que vingt médailles gauloises placent avant l'ère chrétienne, ne diffère pas de celle des autres établissements. Elle ne fut qu'un des épisodes de la destruction qui enveloppa tout ce quartier depuis la porte de l'oppidum jusqu'au sommet de la vallée de la Come-Chaudron, où la continuation des fouilles dans la direction du sud apprendra plus tard si l'incendie, accidentel ou non, s'arrêta d'une part à l'entrée du plateau occupé depuis par le couvent, et si, de l'autre, il fut coupé par la vallée de l'*Écluse*.

A la suite de ce désastre, de nouvelles constructions remplacèrent promptement les anciennes; la dernière aire habitée est à plus d'un mètre au-dessus des premières ruines. Serrée entre les nos 15 et 17, sur un espacement de 3m40 seulement de large, elle indique moins une maison qu'une sorte de couloir de 10m50 de long, conduisant aux hangars des nos 12 et 13, bâtis à 3m20 au-dessus du fond du ravin.

Les établissements de la rive méridionale de ce ravin conservent la même physionomie avec le même mélange de constructions en bois, en pierre, en pisé, la même irrégularité, un sol plus remué, quelquefois un enfouissement plus profond. Les industries, tout en restant les mêmes, donnent des produits plus voisins de l'art : l'émail, la dorure, la taille des pierres fines même. De grands creux cinéraires remplis d'amphores

Digitized by Google

près des maisons, des puits maçonnés pour l'eau ou creusés dans le tuf pour y déposer les morts accentuent les traces d'une population dont l'individualité s'accroît, qui arrivait à l'aisance, à la richesse peut-être, par le commerce et qui constituait dans l'oppidum une classe intermédiaire entre les colons et les nobles, en s'élevant par l'intelligence et le travail. Elle possède des poteries artistiques, quelques objets de luxe; l'écriture lui est familière, puisqu'elle inscrit à la main, sur ses vases domestiques, des noms propres. On entrevoit dans la société gauloise un élément nouveau sur lequel l'histoire est muette, parce qu'il était confiné en dehors de la vie politique dans des oppidums distants les uns des autres, mais trop peu nombreux et trop peu unis pour peser dans les destinées du pays. Quelque peu marqués que soient ces premiers traits de la population industrielle, quelque réserve qu'impose leur appréciation, ils méritent d'être notés en attendant de la suite des fouilles de plus complètes solutions.

Reprenons la nomenclature des habitations fouillées, bien qu'il devienne difficile, nous le regrettons, de s'en rendre compte sans recourir à un plan dont la publication n'est pas possible actuellement. La multiplicité des appartements, leur position respective, ne peuvent être clairement indiquées sans faire usage de numéros et de lettres indicatives, nécessité fâcheuse pour le récit, indispensable pour la précision. Mais puisque l'état des ruines permet de donner la description exacte, mathématique de l'oppidum, nous continuerons de l'étudier pas à pas, maison par maison, en signalant les découvertes dans l'ordre où elles se sont présentées.

Le n° 17, séparé du n° 14 par une langue de terre de 1 mètre, bordait au midi le ravin. C'était un grand établissement composé de trois pièces : une en maçonnerie B, de 10^{m}40 sur 5^{m}80, qui occupe le centre avec façade en pisé; la seconde, C, de 6^{m}20 sur 5^{m}88, située au midi de la première; la troisième A, de 6 mètres sur 4^{m}70, est en retraite de moitié sur les précédentes, par suite d'une dé

Digitized by Google

ces irrégularités capricieuses qui défigurent les maisons gauloises. [1]

L'aire de cet atelier, en béton de terre, et à 2m40 sous le gazon, était recouverte d'une énorme couche de charbon mélangée de scories, appartenant à deux fourneaux creusés dans le sol, qui communiquaient par un conduit en bois de 0m08 de diamètre, dont l'empreinte était conservée sous le carrelage. L'un d'eux renfermait plusieurs anneaux de fer et, tout à l'entour, une masse de culots scorifiés, des restes nombreux de bronze oxydé, huit à dix dents de cheval, du plomb, un fragment de métal plaqué, deux fibules de bronze, des creusets, une meule, un anneau de bronze pris dans une scorie de fer, un poids quadrangulaire en fer, deux clefs de fer à cou de cygne et de la forme la plus bizarre, terminées par un anneau d'une part, et de l'autre par des griffes, un gros coin et une énorme clef à manche brisé, treize médailles gauloises et deux marseillaises, étaient dispersés pêle-mêle dans les restes incendiés.

Parmi les poteries fines, noires presque toutes, mais remarquables par la fraîcheur de leur enduit et par des ornements divers, on doit signaler un couvercle à feuilles de fougère gravées en creux, semblable à celui d'un beau vase noir trouvé en 1867 dans une sépulture du *Champlain*. La pièce d'habitation A, située au nord de l'atelier central, renfermait de menus objets, un débris de miroir, un autre de bracelet, une agrafe, témoins modestes de quelque recherche dans la vie privée de certaines familles industrielles.

Le dernier appartement [2] était séparé par un mur en maçonnerie, mais les autres clôtures consistaient en planches clouées à des poteaux, que le soin minutieux apporté au déblai

1. Mur nord, 1m10 de hauteur; ouest, 1m45, avec un empattement de 0m07 de large; est, 9m30, avec angle en pierre de taille. Dans la pièce B, l'empattement a 0m30 de haut et 0m10 de large.

2. CC, 17, C. Il a 6m20 du N. au S. sur 5 mètres.

Digitized by Google

permit de retrouver carbonisées et collées contre le tuf entre deux piliers. Toutes ces matières combustibles, activant l'incendie, avaient amoncelé sur l'aire une épaisseur de 0m60 de pisé calciné. Au travers de ce brasier les dispositions principales étaient reconnaissables. La façade, en retraite de près de 1 mètre sur celle du compartiment central, devait, d'après ce rétrécissement, être, ainsi que plusieurs autres habitations gauloises, précédée d'un auvent [1]; les piliers, au lieu d'être en pièces de bois rondes ou équarries à la hache, étaient formés de plateaux desciés et dressés contre le tuf. Enfin, dans la terre glaise du carrelage, un conduit de 0m15 à 0m20 de diamètre, ayant fait partie sans doute de l'agencement industriel, se dirigeait du centre à l'angle sud-est de la pièce qui paraissait avoir servi à la fabrication d'objets de bronze tels que fibules, ornements divers, verroteries. On y trouva une bande de bronze mince de 0m20 de long, du plomb fondu, des dents de cheval imprégnées d'oxyde de cuivre et, dans une petite excavation, un creuset d'une forme unique, celle d'un cône renversé, dont les parois étaient percées d'une série de tubes verticaux ménagés dans l'épaisseur pour activer le chauffage ou faciliter la dilatation; sur un fond de vase estampillé on lisait le nom

Émaillerie gauloise. — Atelier n° 18. [2]

Avant de décrire les procédés et les produits ouvrés de l'émaillerie éduenne, jetons un coup d'œil sur le principal atelier où ils ont été reconnus.

L'investigation préalable du laboratoire gaulois, en révélant

1. Ces auvents portaient sur des piliers placés à 1 mètre, en moyenne, en avant de la façade.

2. Toute cette série de numéros correspond au quartier CC ou de la Come-Chaudron.

Digitized by Google

les conditions locales dans lesquelles s'exerçaient les fabrications de nos ancêtres, aidera à mieux comprendre cette industrie toute personnelle, qui semblait fuir le soleil et se dérober aux yeux des curieux dans des réduits souterrains.

Nous trouverons le modèle complet de ceux-ci dans l'officine de l'orfévre-émailleur située le long de la voie principale, à 200 mètres de la porte de l'oppidum. Sa boutique au bord du trottoir interrompait la ligne de baraques qui, en deçà et au delà, bordait le flanc gauche de la route ; cette position semble lui assigner un certain rang dans le commerce de Bibracte.

L'importance de l'habitation nécessitait un déblai complet, qui permît de relever tous les détails de sa structure barbare. La pièce principale, celle qui communiquait avec la voie, avait la forme d'un carré de 5m50 de côté, auquel la disposition irrégulière des poutres debout qui en formaient la carcasse donnait l'aspect d'un hangar autant que d'une habitation. Cette irrégularité est telle qu'il faut croire que les piliers des sablières, entaillés à cet effet, étaient alternativement placés à droite et à gauche de la pièce horizontale pour remplir, les uns par rapport aux autres, l'office de jambes de force. Il en était de même des supports du faîtage, dont deux sur huit étaient en dehors de l'axe commun.

La multiplicité des piliers, d'inégale grosseur, disposés sur cinq rangs, la profondeur de leur amorce dans le sol, 0m60, ainsi que l'énorme amoncellement de ruines à l'intérieur, font supposer un étage au-dessus de cette pièce où s'opéraient les fabrications ; il rendait nécessaire un escalier dont la cage, marquée par le plan des poutres, donnait accès du fond de l'habitation enterrée de 2 mètres, sur la voie et à l'étage. On remarquait en effet, à l'intérieur de l'atelier, du côté du chemin, quatre piliers formant en dehors de l'axe un carré dont un escalier seul donne l'explication.

La porte renversée sur le carré y avait laissé les débris de ses ferrures, une penture garnie encore d'un gros clou, un loquet et son attache, un fer troué pour une fermeture, le

Digitized by Google

crapaud d'un pivot, quelques grosses fiches de fer semblables à celles des poutres du rempart, et des restes de bois adhérant encore à une bande de fer droite et légèrement concave.

Parmi ces garnitures, deux gros crochets et quelques maillons en fer rappelaient un mode de clôture usité encore dans la haute Italie [1], et qui consistait à fixer les deux crochets l'un à la porte, l'autre au pied droit du châssis contre lequel elle battait. La chaîne tendue entre eux faisait l'office des traverses en bois employées au moyen âge à cette même fin, et, à l'arrivée d'un étranger, l'orfévre, en lâchant un nombre calculé de maillons, entrebâillait sans danger sa porte, s'assurait des intentions du survenant et n'ouvrait qu'à bon escient.

Ce trait de mœurs montre que dans la Gaule la sécurité individuelle, même derrière les remparts d'une forteresse, n'était pas complète et qu'il était prudent de s'y garer des larrons.

La chute des cloisons en bois entremêlé de pisé et celle du plancher avaient formé sur l'aire une couche d'un mètre divisée en lits réguliers comme des murs tombés sans se disjoindre. Ceux du dessous, sur le brasier laissé par l'incendie de la toiture, étaient rouges et durcis par le feu à l'état de brique; ceux du dessus avaient conservé la couleur jaune de l'argile pétrie.

Ils obstruaient deux fourneaux creusés dans le sol à la manière des Gaulois. Le plus petit, large de $0^m 60$, contenait des paillettes de fer, des scories et un ciseau engagé dans un manche de bois conservé en partie; le second, beaucoup plus grand, et dans lequel furent trouvés des objets émaillés, sera décrit plus loin.

Au midi de ce laboratoire deux autres compartiments en pisé, séparés de l'atelier principal par quelques assises en pierres, étaient enfouis comme des caves à $0^m 50$, et à 1 mètre en contrebas du premier, $2^m 50$ sous le gazon; une longue

1. Indication due à M. G. de Mortillet.

Digitized by Google

poutre posée sur un rang de gros moellons et presque intacte servait de seuil entre eux en même temps que de base aux poteaux d'une cloison. Les moindres particularités du plan mises à nu par le déblai, les trous de poutres profonds et pleins encore de charbon permettaient de restituer la physionomie primitive de la maison, les phases de sa destruction et de la restauration qui suivit.

Il résulte de ces bouleversements un enchevêtrement de murs et de clôtures dont l'âge échappe à une appréciation fixe, relativement parlant; mais on peut affirmer, du moins, que les deux principaux incendies dont on reconnaît les traces furent très voisins l'un de l'autre. Les restaurations signalées ne changent donc rien, en dernier résultat, aux dates acquises jusqu'à ce jour. La case d'un doreur [1], dont il va être question, figurait parmi les remaniements du premier établissement.

Elle était posée, en effet, entre les anciennes cloisons de bois du troisième compartiment de l'orfévre, dans des conditions qui excluent toute confusion. Cette petite case en pierres n'avait que 3m15 de côté. Dans les matériaux de ses quatre murs, pleins et hauts de plus de 2 mètres, des fonds d'amphores et des débris de tuiles étaient mêlés avec le moellon et le mortier de terre; le mur oriental tout entier n'est même bâti qu'en tuileaux et gravats sans moellon.

Au milieu, et sous un monceau de ruines, on voyait dans l'aire un fourneau revêtu de pierres calcinées et de terre réfractaire, semblable à celui de la première pièce; il renfermait comme lui des résidus de fer et de bronze, et quelques objets ouvrés, parmi lesquels une belle fibule plaquée d'une feuille d'or, qui autorisa à donner au compartimeut le nom du Doreur. On y remarque toutefois une particularité étrange, car il est avéré, d'après la hauteur des murs et l'absence de porte et de fenêtre, que l'ouvrier descendait dans son étroit atelier par une échelle, et ne recevait de jour, sans doute, que par

1. Nous désignons ainsi la case CC, 19 du plan.

Digitized by Google

une de ces lucarnes rondes, sans châssis, que l'on trouve ménagées aujourd'hui encore dans les toits en paille du Morvan.

Le mystère qui entourait ainsi certaines fabrications fait supposer que l'industrie gauloise avait ses secrets de métier cachés soigneusement au vulgaire et aux étrangers. Il explique comment les procédés de l'émaillerie furent pratiqués dans la Gaule durant plusieurs siècles en restant inconnus aux Romains; il donne la clef des légendes relatives à la métallurgie.

L'habileté de l'orfévre, qui transformait la matière et créait pour la foule curieuse et ignorante ces bijoux convoités, lui donnait, dans l'esprit de ses naïfs clients, les proportions d'un être surnaturel. Lorsqu'il sortait de son antre, tenant en main le collier étincelant de verroteries ou la fibule émaillée du chef, le vulgaire l'assimilait à ces nains forgerons, hôtes de cavernes mystérieuses, qui mêlaient dans leurs merveilleux travaux les pierreries aux métaux précieux. L'aspect bizarre des constructions dans lesquelles s'exerçait l'orfévrerie gauloise ne laissa-t-il pas chez les générations suivantes un souvenir dont l'imagination s'empara? Elles avaient vu, par exemple, l'atelier de ce riche fabricant du plus grand oppidum de la Gaule, qui comprenait sept à huit pièces [1], n'être qu'un assemblage de masures en bois; quelques assises en pierres, et encore sont-elles de la dernière période de l'autonomie gauloise, s'y mêler çà et là aux pisés de caves obscures, où l'éclat du charbon incandescent fournissait la meilleure part de l'éclairage. Les souvenirs qui survécurent à cet état de choses étaient bien de nature à impressionner les colons gallo-romains, qui avaient sous les yeux le contraste des villes luxueuses et monumentales élevées par les conquérants.

La case du Doreur, bâtie précipitamment et en mauvaise maçonnerie à un seul parement du côté de l'ouest, était implantée au milieu d'une construction en bois plus ancienne,

1. Les cases voisines ne semblent que des annexes où l'on façonnait les mêmes produits.

Digitized by Google

qui ne fut pas relevée après la première catastrophe [1], comme il a été dit, et qui dépassait au sud, de 2m 50, le nouvel appartement. Elle avait trois poteaux sur chaque face, et dans la partie délaissée on trouva un vase et douze médailles gauloises, avec des objets d'orfévrerie, débris d'émaux, fibules, clous de bronze striés, anneaux et annelets, disques troués en terre cuite. Toute la surface de terrain comprise entre le n° 16 et le n° 20 inclusivement semblait avoir appartenu à un groupe unique constituant l'établissement de l'orfévre, reconnaissable à la parenté évidente des résidus manufacturés. A l'est du mur en tuileaux de la case du Doreur, deux autres pièces étaient disposées en gradins sur la déclivité. La première, bâtie aussi en pierres et enfouie à 2m 50 sous le gazon [2], était coupée de l'est à l'ouest, près du mur nord, par une fosse rectangulaire de 2m 80 de long sur 0m 90 de large, entourée de murs en forme de siéges sur ses quatre faces, pour faciliter le travail, comme dans certaines forges arabes. A l'angle nord-ouest de la pièce suivante [3], consacrée, paraît-il, à la fusion de certains métaux, un creuset en pierre très dure, taillé en forme de coquille, de 0m 30 de diamètre et de 0m 08 de profondeur, avec des rainures pour la coulée, était fixé au ras du sol.

Les trois chambres adjacentes dont il vient d'être question présentent l'éternel problème des maisons gauloises, l'absence de communications entre elles et d'éclairage, excepté toutefois la dernière [4], qui pouvait s'ouvrir à l'est. L'agencement des toitures inégales en hauteur, comme les appartements en niveau, devait offrir à l'œil des pignons en gradins proportionnés aux ressauts des aires et des paliers successifs, peu favorables au dégagement des eaux, sauf du côté du mur, le long duquel il existait un tronçon de conduit à pierres perdues de 0m 70 de largeur.

1. CC, 18 B du plan.
2. CC, 19. Elle a de côté 4m 40 sur 2m 60; murs hauts de 2 mètres.
3. CC, 19 B. Elle a 10 mètres de long sur 5 de large.
4. CC, 19 B.

Digitized by Google

Quelques autres pièces se rattachaient peut-être encore au même établissement; il en sera parlé en leur lieu, ou dans le cours de l'étude sur l'émaillerie proprement dite.

L'Émaillerie au mont Beuvray.

Nous remonterons pour l'examen de cette importante question jusqu'à nos premières explorations.

Dans les fouilles de 1867, on découvrit presque au début un atelier de fondeur[1], dont les ruines renfermaient entre autres objets un certain nombre de clous de bronze à tête demi-sphérique, et, en même temps, quelques pierres de grès parsemées de cavités et de même dimension, qui leur correspondaient comme des moules. La majeure partie des têtes offraient une particularité : elles étaient incisées de tailles régulières, lignes droites ou chevrons, et peut-être que dès lors une inspection à la loupe y eût révélé des traces de coloration, mais ces traces, à l'œil nu, se confondant avec l'irisation de l'oxyde, échappèrent à l'observation ou ne présentèrent pas une certitude suffisante pour être signalées.

De nouveaux échantillons, semblables aux premiers, furent trouvés, en 1868, dans d'autres maisons et dans des sépultures, toujours sans vestiges de couleurs caractérisés.

Leurs hachures, ressemblant aux traits gravés sur les bracelets gaulois, paraissaient une ornementation analogue, et les empâtements un simple accident. Le bronze du Beuvray, par suite de sa composition ou de l'action atmosphérique, s'altère d'autre part si constamment qu'il est rare de retrouver à sa surface les menus détails de ciselure dans leur intégrité.

Enfin, en 1869, les ouvriers chargés du déblai du ravin cité plus haut, qui suivait de l'est à l'ouest la pente de la *Come-Chaudron* occupée par des métallurgistes à l'époque gauloise,

1. Maison n° 11 du Champlain. Quartier C. P.

Digitized by Google

rencontrèrent une mince coque vitreuse, de couleur rouge, imitant assez bien la peau d'une moitié de cerise. Cette fragile pellicule fournissait le premier indice certain de l'émaillerie à Bibracte.

L'intérieur de la coque présentait en creux l'empreinte des tailles en relief observées précédemment sur les têtes de clous; elle avait dû par conséquent les envelopper. Cette découverte éveilla l'attention; les clous de bronze, examinés avec le plus grand soin, avaient déjà laissé apparaître quelques traces de coloration, lorsqu'en déblayant la maison n° 18 de la *Come-Chaudron*, on trouva des spécimens complets même au fond de l'atelier d'un orfèvre. Bien qu'on ait rencontré depuis un autre atelier où l'émaillerie semblait presque exclusivement pratiquée, on doit admettre néanmoins que tous les orfévres et la plupart des autres métallurgistes de Bibracte étaient en même temps émailleurs; les pièces qui ont été exhumées rentrent sans exception dans la catégorie de celles qui sont désignées sous le nom d'*émaux d'orfévres.* [1]

L'émaillerie, susceptible de s'appliquer à une multitude d'objets et d'usages, était entre les mains de tous; le nombre de forges et de boutiques qui renfermaient, avec des clous de bronze à tête striée, des polissoirs particuliers aux émaux, mélangés à des outils d'autres professions, démontre la confusion des métiers chez les fabricants; l'exercice de l'émaillerie, du reste, ne réclamait qu'un étroit espace et un outillage limité. Le fourneau du verrier et de l'orfévre, la pelle et la tenaille du forgeron pour atteindre le feu, lui servaient également, et la classe d'acheteurs à qui s'adressaient ces objets de luxe était assez restreinte pour que l'ouvrier gaulois cherchât à se suffire entièrement.

L'émail, dans l'atelier de l'orfévre, se présentait à différents

1. J'appelle émaux d'orfévres, dit M. de Laborde (p. 14), tout émail contenu dans une partie évidée et creusée dans le métal par le travail de l'outil tranchant. *(Description des émaux du Louvre.)*

Digitized by Google

états, depuis l'état brut jusqu'à sa fusion sur le bronze, et les bronzes, à leur tour, dans différentes phases de leur préparation qui permettaient de suivre et de contrôler la série entière du travail. Ces objets étaient de deux sortes : les *clous à tête ronde*, proprement dits, et des *pièces massives*, toutes à peu près de même forme, au nombre de neuf, dont l'usage est encore incertain. Ce sont des cylindres de bronze, longs de 0m03 à 0m05, entaillés de manière à présenter à l'œil une série de globules superposés, dont le dernier devait être émaillé, ainsi qu'on l'a constaté sur l'un d'eux. Cinq sont bruts ; un est poli et paraîtrait façonné au tour sans certaines irrégularités ; le septième est gravé et encore enveloppé d'un lut de terre réfractaire ; le huitième, d'un travail plus soigné, est garni des appendices qui devaient le fixer ; le neuvième enfin est complet et émaillé.

Les spécimens les plus nombreux appartiennent aux clous de bronze dans leurs trois états, bruts, gravés et émaillés. Leur tête varie de grosseur, mais la tige, même chez les plus petits, a toujours 0m03 de long environ. Cette dimension était imposée par la nécessité de les river après un forage préalable, car il était aussi impossible de marteler la tête une fois émaillée que de la soumettre au feu après l'avoir fixée à la pièce qu'elle devait orner.

L'objet capital appartenant à la première catégorie décrite est un pommeau du plus beau bronze, très correctement dessiné, dont l'intérieur est creux. Sa base affecte la forme d'un dôme dont la pointe s'effile et se termine par une aigrette émaillée. Au moment de sa découverte, l'une des attaches qui emboîtaient le manche dont il décorait l'extrémité avait encore un rivet ; son intégrité permit alors de juger que l'instrument auquel elle s'adaptait pouvait être tenu à la main. Les autres bronzes émaillés consistaient en trois grands boutons demi-sphériques légèrement évidés en dessous, dont le plus grand, d'une conservation entière, a 0m025 de diamètre ; ils ne constituaient pas, comme le précédent, une pièce complète, mais

Digitized by Google

étaient appliqués, au moyen d'une tige dont l'amorce est visible, à des objets divers.

Le dessin du premier de ces boutons, couvert de tailles profondes, se compose d'un petit cercle central cloisonnant l'émail, autour duquel rayonnent en éventail des lignes tantôt droites et tantôt brisées en chevrons. Les creux sont remplis uniformément d'émail rouge, coupé en forme de hachures par les tailles d'épargne du bronze dont la couleur verte, d'un effet tranchant, pouvait être obtenue au moyen d'un acide. Il fut trouvé dans le fourneau même de l'émailleur.

Le second, provenant d'un gisement d'amphores contigu à la même maison, est plus altéré, mais aussi plus curieux, vu qu'il porte une trace d'argenture mélangé à l'émail. L'industrie du placage d'argent, attribuée sans date par Pline aux Éduens, était donc usitée chez eux un siècle avant cet auteur et antérieurement à l'ère chrétienne. Mais si la matière est plus riche, le dessin est aussi simple que celui du précédent, la surface est divisée en quatre quartiers égaux par l'intersection à angle droit de deux lignes au centre. Les quatre sections se subdivisent elles-mêmes (celles du moins qui sont le mieux conservées) en une multitude de petits carrés formés par des tailles creuses remplies d'émail rouge.

Le troisième, en bronze massif, trouvé en remblayant, est demi-sphérique et servait de tête à une pointe de fer fixée avec du plomb ou de l'étain. Garni d'émail rouge, comme les précédents, il a près de $0^{m}02$ de diamètre et un dessin un peu plus compliqué, dont les tailles et le quadrillé son intacts.

On rencontra en même temps une très belle fibule qui certainement a été aussi émaillée ; malheureusement le bronze, en s'oxydant, se sépare presque toujours du cristal. Elle était bordée dans le sens de sa longueur de deux filets granulés d'une remarquable finesse, entre lesquels une rainure profonde marque la place occupée autrefois par la substance vitrifiée. Son ornementation en dents de scie couvertes de hachures, et alternativement creuses et saillantes, est d'un caractère complé-

Digitized by Google

tement gaulois ; mais une particularité la recommande à l'attention, ce sont deux trous ronds, entourés d'un filet, qui percent le bronze de part en part. Ces trous sont vides aujourd'hui, mais on en voit d'analogues dans un bijou carlovingien [1] garni d'une matière dure et vitrifiée, ornementation qui remonterait dès lors jusqu'aux Gaulois.

Nous passons sous silence une grande quantité de petits clous de bronze, dont les têtes, larges seulement de 0m01 et couvertes de tailles en lignes brisées, portaient des traces caractérisées d'émail. Leur nombre fait supposer une certaine importance à cette industrie. Il n'a été question jusqu'ici que de pièces où l'émail était encore fixé sur le métal ; mais si elles constituent la partie la plus intéressante, elles sont aussi et à beaucoup près les moins abondantes. D'autres débris mêlés par centaines à la poussière des ateliers, et brisés sous les pas des ouvriers, constatent d'une manière bien autrement saisissante la vulgarisation de l'émaillerie à Bibracte ; nous voulons parler des résidus, rognures, malfaçons et matières brutes qui s'y rattachent, et dont la description trouvera sa place dans l'exposé des procédés de fabrication.

L'émaillerie consiste, comme on le sait, à étendre une pâte de cristal pulvérisé, mélangé d'oxydes métalliques pulvérisés de même, sur un métal auquel elle se sonde en fondant à la haute température du four. Dans tous les ateliers d'orfévres explorés au Beuvray, la substance qui la constitue a été retrouvée sous forme de petits cubes de verre opaque teint en rouge, destinés à être broyés pour former la pâte des émaux. Les bronzes qui devaient recevoir cette pâte subissaient préalablement un travail de gravure qui, d'après les échantillons décrits plus haut, n'exigeait pas un long apprentissage ; le dessin donné par les tailles alternativement creuses et saillantes était des plus élémentaires. La surface, une fois gravée, était noyée entièrement sous la couche d'émail qui remplissait les cavités

1. *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. II, p. 181 ; Viollet-le-Duc.

Digitized by Google

du métal et recouvrait les reliefs eux-mêmes avant d'être soumise à la cuisson; le surplus de la pièce, si une partie seulement devait être émaillée, était soustrait à l'action du feu par une enveloppe de terre réfractaire qui laissait uniquement à nu la surface préparée. Une des pièces trouvées dans le fourneau de l'émailleur, et encore engagée dans cette gangue artificielle, a permis de saisir l'opération sur le fait et en cours d'exécution. La chemise réfractaire a 0m035 de long, et sa paroi, solidifiée par la chaleur du four, 0m01 d'épaisseur. La tête striée du petit pommeau est dégagée au milieu de l'enduit, dont les bords sont calcinés et noircis. Au moment de la découverte, la pellicule d'émail qui recouvrait le bronze resta aux mains de l'ouvrier, détachée soit par un manque de cuisson, soit par l'oxyde qui avait miné la superficie du métal.

Les tailles saillantes du dessin étaient empreintes en creux à l'intérieur de la coque comme elles le sont dans les milliers de débris semblables qui ont été recueillis.

Le sol de certains ateliers d'orfévrerie était, en effet, jonché de ces parcelles, que leur nombre doit faire attibuer, ainsi qu'il a été dit plus haut, à des malfaçons. Si la cuisson était imparfaite, si la dilatation et la contraction des deux substances n'étaient pas en rapport, si le ramollissement était irrégulier, l'adhérence n'avait pas lieu ou était défectueuse, la couche d'émail se séparait au sortir du feu ou sous le polissoir. Les accidents étaient fréquents dans une industrie dénuée de la précision scientifique; aussi a-t-on rencontré plus d'une fois au Beuvray des fragments de cristal, par exemple, mal transformés en émail, dont l'intérieur, dans une enveloppe opaque, était resté transparent.

La pâte une fois étendue fondait, ainsi qu'il a été dit, au feu du four, qui, en unissant le bronze et le verre, fixait l'émail entre les tailles d'épargne du métal et à sa surface, sans que ce résultat fût toutefois définitif. L'émail en effet, dans la cuisson, produisait aux bords du bronze des bavures qu'on ne saurait mieux comparer qu'à des rognures d'ongles,

Digitized by Google

et dont les débris ont été ramassés par centaines dans les ateliers. D'autre part, la surface des émaux, au sortir du four, étant irrégulière et rugueuse, n'acquérait l'éclat et le poli qu'après une dernière opération, celle de la polissure. Le polissoir gaulois consistait, au lieu de meule, en une pierre de grès percée de petites excavations rondes comme un moule de balles, correspondant à toutes les grosseurs des têtes de clous, de 0^m04 à 0^m03 environ de diamètre, qui paraissent avoir constitué la fabrication la plus répandue; d'autres grès à surface unie servaient pour les objets plats. Ils détachaient l'excédant d'émail et les bavures en amincissant graduellement la coque émaillée jusqu'au moment où l'usure laissait apparaître les reliefs symétriques du bronze et mettait à nu le dessin gravé. C'était aussi durant cette opération que les coques d'émail fixées imparfaitement devaient se détacher.

Les émaux trouvés jusqu'à ce jour au Beuvray sont tous monochromes et rouges; mais ces découvertes ne donnent pas le dernier mot de la question. Les verroteries de toute couleur et d'un travail plus avancé, qu'on rencontre dans les ateliers, démontrent que les orfévres gaulois n'ont pas dû rester ainsi limités. Ils obtenaient le bleu au moyen de l'oxyde de cuivre; avec l'oxyde de manganèse, le violet; en forçant la proportion, le noir. La tranche du bronze qui cloisonnait les émaux, une fois à jour et soumise à une légère oxydation, entrait elle-même comme couleur dans diverses combinaisons de nuances rouge, noire, verte; elle prenait immédiatement, sous l'action du vinaigre, par exemple, celle du vert des bronzes antiques.

Le plomb et l'étain avaient le même emploi qu'aujourd'hui; les lingots du premier de ces métaux et de nombreuses rondelles du second trouvées chez l'émailleur servaient à la composition du cristal, l'un pour lui conserver la transparence, l'autre pour la lui enlever; plusieurs cylindres d'émail blanc étaient opaques

L'examen des émaux du Beuvray sur lesquels on constate à la loupe les soufflures produites par la fusion ne permet pas

Digitized by Google

de les confondre avec les pâtes vitreuses employées à froid sur le métal, au moyen d'un collage, par les Égyptiens et les Grecs. Une fois incorporé au métal par le feu, le verre, d'un inaltérable éclat, défiait les siècles, et si certaines parties vitrifiées ont disparu, la cause doit en être attribuée surtout à l'oxydation subséquente du bronze qui, rongé en sous-œuvre, s'est séparé de l'émail.

En considérant au point de vue artistique les émaux qui nous sont tombés sous la main, ils pèchent, comme beaucoup d'œuvres de l'industrie gauloise, par l'absence d'imagination. Peut-être n'a-t-on rencontré que les spécimens vulgaires d'une fabrication susceptible d'avoir donné des produits plus relevés, restés inconnus; mais s'il était permis de la juger sur nos échantillons, elle serait loin à coup sûr de rivaliser avec l'orfévrerie grecque et étrusque. On y reconnaît l'œuvre de toute espèce de mains, un métier plutôt qu'un art. Ce qui frappe avant tout, c'est l'éternelle répétition des mêmes formes, des mêmes éléments décoratifs, lignes verticales, horizontales, croisées, cercles, tout ce qui se retrouve à l'origine dans l'esprit de toutes les races et constitue l'ornementation primitive jusque chez les sauvages.

Le principal four, creusé dans le sol, se composait d'une excavation ronde de plus de 1 mètre de diamètre et de 0m50 de profondeur, enduite entièrement de terre réfractaire et remplie de charbon de bois, de scories et de débris métallurgiques de toute nature, creusets brisés, bavures de bronze et d'étain, fragments de quartz, quelques os, et enfin d'objets émaillés. La chute du dôme avait couvert de nombreux débris de terre réfractaire le fourneau avec sa porte composée d'une plaque de fer mince de 0m15 de côté, et garnie de deux lignes de rivets en cuivre qui marquaient la place des traverses. Parmi les ustensiles restés dans le fourneau même ou dispersés à l'entour, on remarquait des tenailles de 0m20, à bec allongé, pour saisir le métal, les creusets, les scories dans le brasier, et deux petites pelles à manche de fer de 0m70 de long, pour

Digitized by Google

enfourner ou retirer les objets et attiser les charbons sans danger pour la main; un trépied rond en fer de 0m15 de diamètre, servant à maintenir les creusets dont la base demi-sphérique offrait peu de solidité; un vase fabriqué à la main en terre grossière, décoré d'une couronne de traits symétriques tracés avec la pointe d'une lame tranchante, et déformé par le feu; le manche en bronze d'une roulette; deux petits cubes d'égale grosseur, l'un de bronze, l'autre de plomb, ayant l'apparence de poids; une grosse rondelle trouée, de même métal; une pile de petits disques d'étain, imitant la forme de nos pièces de cinquante centimes. Parmi des pesons ou boulettes trouées en terre cuite granulée et dure, l'un, de forme conique, percé de part en part, avait été placé sur un axe de métal et maintenu par une cheville dont on voyait l'entaille, pour servir vraisemblablement à la polissure. L'orfévre gaulois employait-il le chalumeau pour certaines opérations minutieuses au feu, nous n'oserions l'affirmer, mais il a été trouvé dans son atelier et dans celui des forgerons, n° CC 7, deux sections de tubes de cuivre très mince de 0m10 de longueur, dont le diamètre se prêterait à cette supposition. Une autre série d'outils accusait le caractère rudimentaire et parcimonieux d'une industrie un peu barbare. Elle comprenait, indépendamment des polissoirs de grès excavés, diverses pierres à aiguiser, parmi lesquelles deux morceaux de bois pétrifié usés sur la tranche, une autre pierre en forme de hache dégrossie, polie aussi sur une face par le contact répété du métal, deux silex brisés, un long couteau ou perçoir de silex à deux tranchants, taillé mais non poli et très aigu, et une grande quantité de polissoirs, galets frottés sur toutes faces par le fourbissage. Dans cet inventaire trop minutieux peut-être, doit-on prendre pour un burin une broche de fer terminée par une aiguille très dure, mais dont l'aciération ne peut plus être constatée? Nous nous bornons à la mentionner. Les constatations faites l'an dernier sur la sidérurgie de Bibracte ont démontré que les Éduens étaient habiles à souder et corroyer l'acier; ils devaient fabriquer leurs burins,

Digitized by Google

puisque leurs ciseaux coupaient le fer. Enfin, après avoir retrouvé l'atelier, les objets fabriqués, les instruments de l'émailleur, nous osons croire à la découverte de son nom, gravé à la main avec une pointe aiguë sur un débris unique d'assiette, égaré au milieu de nombreux fragments de vaisselle dans sa maison. Il est écrit en grosses lettres grecques [1], ainsi que tous les noms gaulois trouvés jusqu'à ce jour dans les habitations. On lit sur ce tesson ουππα, si la fracture qui précède la première lettre n'a pas enlevé une partie du nom.

Les rapports de la verrerie et de l'émaillerie ne permettent guère de douter que l'orfévre de Bibracte ait fabriqué lui-même les verroteries trouvées dans son atelier avec des laitiers vitreux. L'industrie du verre avait atteint, bien avant l'époque que nous étudions, une perfection rare, surtout chez les Phéniciens, qui la mettaient à profit pour exploiter la curiosité des peuples du bassin de la Méditerranée, et il est permis de se demander si les remarquables échantillons découverts au Beuvray sont dus à leurs importations ou à leurs leçons. Ils offrent des types et des mélanges de verres colorés aussi remarquables que les produits dont les Vénitiens ont été considérés comme les inventeurs, bien des siècles plus tard. Les verroteries de l'orfévre éduen se composent en général de disques cylindriques de 0^m02 à 0^m04 de diamètre, troués au centre. On versait, pour les fabriquer, une petite masse de pâte molle de verre sur une plaque de métal où ils étaient percés avec une pointe. L'un d'eux, en verre bleu transparent, est entouré d'une gangue blanche épaisse et opaque, imitant la porcelaine. Des fils de diverses couleurs, noirs, jaunes, gris, violets, contournés dans la pâte, lui donnent l'aspect de moires d'une certaine richesse, qui dénotent des procédés de fabrication très avancés, les filaments étant tous introduits séparément dans la pâte qui les contient. Un de ces petits cylindres, mal incorporé dans la fusion, s'était séparé de la pièce à

1. Cæsar, *Bell. Gall.*, VI, 14.

Digitized by Google

laquelle il appartenait, en y laissant un vide régulier en forme de spirale. L'ornementation des grains la plus fréquente consiste en petits cercles imitant la prunelle de l'œil, en gouttelettes bleues sur fond blanc jetées sur des grains à facettes, souvent du plus bel émail et invariablement troués, quelquefois en points jaunes semés alternativement en bas et en haut d'une torsade sur des cubes dont on retrouve le modèle chez les Égyptiens et jusqu'à l'époque mérovingienne. D'autres pièces, plus surprenantes, supposent un outillage d'une rare perfection, puisqu'elles semblent indiquer la taille du verre. Tel est un bracelet en verre bleu à arêtes vives, qui ne peut être le produit direct de la fusion. Enfin un menu débris de coupe orné de volutes jaunes noyées dans un fond vert du ton le plus riche donne la preuve que les fabrications émérites attribuées à tort aux peuples modernes étaient connues, non-seulement des peuples civilisés, mais probablement des Gaulois. La découverte de l'émaillerie, qui appartient en propre à ces derniers, nécessita des tâtonnements qui durent déterminer dans l'art de la verrerie divers progrès; elle démontre, dans tous les cas, que cette branche si délicate était cultivée par eux, puisqu'elle précéda forcément l'émaillerie dont elle était le point de départ et dont ils n'eussent pas conservé le monopole durant plusieurs siècles s'ils n'eussent su fabriquer eux-mêmes leurs préparations. Aussi l'art de l'orfévre se combinait-il chaque jour avec celui du verrier. On a trouvé, par exemple, une fibule ronde en bronze, à champ plein, avec un grain de verre bleu enchâssé sur un pédoncule qui en occupe le centre. Les grains de verroterie passés dans un fil sont nombreux, mais ceux qui simulaient des pierreries dans une sertissure sont beaucoup plus rares et séparés presque toujours du métal de leur fragile enveloppe. La fibule en question, remarquable par sa simplicité et la délicatesse de son exécution, forme un petit disque de $0^{m}028$ de diamètre, orné de deux groupes de cercles concentriques séparés par une zone creuse. La perle bleue figure une fleur dans sa corolle.

Digitized by Google

Une fibule de même genre avait été trouvée en 1867 dans un vase funéraire, avec cette différence que le pédoncule, double de longueur, avait 0m02. Ce genre de décoration, familier aux orfévres gaulois, offre cette particularité d'être resté, au moyen âge, usité en Écosse, où les pierreries des bijoux étaient serties sur des supports saillants, identiques à ceux de Bibracte. Tel était un bijou célèbre en Angleterre, la *broche de Lorn*, prise à la bataille de Brandir sur Robert Bruce dont elle attachait le plaid. D'autres modèles de fibules gauloises circulaires sont de même en usage chez les paysans écossais, soit que l'esprit de tradition ait conservé parmi les insulaires d'anciennes formes artistiques communes autrefois aux Celtes du continent, ou que le même génie ait enfanté les mêmes conceptions. On rencontre même dans l'orfévrerie nationale de cette contrée des broches en or ou argent qui ont conservé dans sa pureté la forme du torques gaulois.

Toutes les habitations voisines du n° 18 renfermaient aussi des traces d'émaillerie, sans qu'il soit possible de déterminer si ces maisonnettes étaient le siége d'une industrie individuelle ou les cases séparées d'un grand établissement. Il faudrait admettre, dans la première hypothèse, que les habitants des loges éloignées de la voie, sans autre accès que des sentiers, occupaient pour les foires, au bord du chemin et sous les yeux des passants, un espace proportionné à l'importance de leur commerce dans les baraques qui bordaient la rue dès l'entrée de l'oppidum.

Au midi de la maison de l'orfévre, le sol d'une petite loge de 3m50 de côté [1], encaissée à l'ouest, contenait de nombreux restes de coques émaillées semblables à celles du n° 18. Ces débris, en premier lieu, avaient échappé à l'œil. Brisés en parcelles microscopiques et perdus dans le sol où ils avaient été foulés, leur récolte est due à la patience et à la ténacité des ouvriers du Morvan qui, une fois renseignés, ont égrené entre

1. N° 19 *bis*.

Digitized by Google

leurs doigts une partie du terrain, retrouvant une à une ces bribes presque invisibles qui ont seules révélé la destination de ces ateliers.

Le plus grand, à 10 mètres à l'est du précédent, paraît avoir été consacré exclusivement à l'émaillerie des clous de bronze, tant y sont abondantes les coques striées et les bavures ; il comprenait deux grandes constructions en bois rectangulaires, situées à 1 mètre seulement sous le gazon et presque contiguës. L'une avait 11 m 55 sur 7 mètres de large, l'autre 18 m 80 sur 10 m 55. Les pellicules d'émail découvertes dans la première [1] avec huit médailles gauloises étaient de modèle et de grandeur uniformes, à l'exception de l'une d'elles, double des autres.

Le second atelier [2] renfermait une quantité considérable de scories ferrugineuses et vitreuses, un débris de tuyère en terre réfractaire et une masse de fragments d'émail bien plus considérable qu'ailleurs. Il était divisé dans le sens de sa longueur, du nord au sud, par un ressaut en remblai de 0 m 80 de haut, transpercé dans toute son épaisseur par les piliers en bois de l'établissement, preuve certaine qu'il avait été ajouté après coup. Ce gradin plaçait à mi-corps les ouvriers de la section inférieure par rapport à la seconde, en leur permettant de travailler debout comme à un établi. Un grand fourneau de même dimension que celui de l'orfévre était creusé au bord de la section supérieure et garni aussi d'une petite pelle à manche de fer, de deux tuyères brisées, de scories ou résidus de divers métaux, fer, bronze, plomb entremêlés, de restes d'émail et de clous de bronze, striés ou non, dont l'un était émaillé, et de verroteries diversement colorées. Un exhaussement au centre du fourneau déterminait à la circonférence une rigole pour recevoir les charbons et les creusets. Il renfermait encore une fibule de bronze unie et une seconde striée comme si elle eût

1. N° CC, 20 A du plan.
2. N° CC, 20 B du plan.

Digitized by Google

été préparée pour être émaillée. L'étendue anormale de cet atelier permet de supposer que certaines industries atteignaient à Bibracte, relativement parlant, un développement considérable qui ne s'explique point par les besoins de la population fixe. Ces fabrications trouvaient donc leur écoulement, comme on l'a toujours supposé, tant aux foires qu'aux réunions politiques dont l'oppidum était le centre le plus habituel. L'émaillerie surtout, branche de commerce toute spéciale, ne pouvait être montée à une pareille échelle que sur un point commercial de premier ordre, où des produits aussi nombreux pour une classe limitée d'acheteurs fussent restés pour compte sans des moyens de vente exceptionnels.

La découverte des émaux gaulois du Beuvray offre d'autant plus d'intérêt qu'elle touche à des questions encore pendantes et que la date précise de l'application de l'émaillerie à l'orfévrerie est discutée. Les échantillons de Bibracte comblent une lacune en fournissant, pour la Gaule centrale du moins, un de ces points de repère fixes qu'a vainement cherchés dans les musées de l'Europe l'auteur éminent de la *Notice sur les émaux du Louvre*. M. de Laborde ne reconnaît dans aucun produit de l'orfévrerie égyptienne, phénicienne, grecque ou étrusque, l'application de l'émaillerie proprement dite. Ces peuples si avancés dans les arts et surtout dans celui de la vitrerie ont su fixer ou cloisonner à froid des pâtes vitreuses sur le métal, sans avoir su y incorporer par la fusion le cristal pulvérisé avec les compositions chimiques qui lui donnent l'adhérence et une inaltérable coloration.

Pline, qui a transmis de si curieux renseignements sur l'industrie gauloise, se tait sur l'émaillerie. Philostrate la mentionne pour la première fois, dans un passage fréquemment cité, au commencement du troisième siècle, et il a été impossible jusqu'à nous d'attribuer une date précise à aucun produit émaillé antérieurement à cette époque, bien qu'un nombre plus ou moins considérable d'entre eux soient reconnus comme plus anciens. L'écrivain grec, en mentionnant les procédés de

Digitized by Google

cette industrie et en annonçant clairement qu'elle était inconnue des peuples civilisés de l'ancien monde, a laissé dans le vague le lieu précis de sa naissance : « Les barbares sur l'Océan étendent, dit-on, des couleurs sur l'airain ardent; elles y adhèrent, deviennent aussi dures que la pierre, et le dessin qu'elles figurent s'y conserve [1]. » L'expression *sur l'Océan* désignait-elle les Bretons insulaires, les Belges, les Gaulois des côtes de l'ouest? L'auteur s'abstient et se retranche derrière un « on dit », qui prouve que l'émaillerie alors était inconnue à Rome ainsi que ses inventeurs. Des échantillons dont le nombre s'accroît appartiennent à la Grande-Bretagne. Les tumulus de l'Irlande, les rivières de l'Angleterre et de l'Ecosse ont fourni des fibules et des plaques émaillées antérieures à la conquête romaine, qu'on a vues dans les galeries de l'*Histoire du travail*, des mors de bride, des ornements de harnais de chevaux attribués au premier âge du fer [2] dans ces pays. Les musées de Belgique offrent de même d'importants spécimens; le collier trouvé en 1838 à Marsal (Meurthe) indique l'existence de l'émaillerie dans le Nord; mais les dates certaines manquent, quelles que soient d'ailleurs les présomptions d'antiquité de ces pièces remarquables. Les émaux de Bibracte prouvent d'abord que l'industrie qui les a produits était répandue au centre de la Gaule aussi bien que dans le Nord; ils fournissent ensuite une de ces dates certaines si vainement cherchées ailleurs. L'émaillerie y était pratiquée à l'arrivée des Romains. Cette invention des barbares n'était, après tout, pas plus étrange que celle de l'étamage et du placage des métaux par les Arvernes et les Eduens [3]. Ces diverses découvertes avaient entre elles une affinité qui suppose chez eux le génie perspicace

1. De Laborde, *Description des émaux du Louvre*, p. 23.

2. *Catalogue de l'Histoire du travail et monuments historiques*, publié par la commission impériale; Paris, Dentu, Ire partie, p. 376.

3. Pline, *Hist. nat.*, liv. V. On a trouvé au Beuvray un certain nombre de boutons plaqués, de même forme que les boutons émaillés.

Digitized by Google

et inventif des praticiens habiles et persévérants. Dans les bouges de 3 mètres, dans les terriers étroits et obscurs des forgerons, des fondeurs, des orfévres du Beuvray, les métallurgistes gaulois, avant la venue de César, comme les alchimistes au moyen âge, étudiaient par l'expérimentation les secrets des fabrications, et devançaient dans la découverte de quelques-uns les peuples les plus avancés.

Tels étaient les orfévres-émailleurs de Bibracte que les spécimens de leur industrie ainsi que le lieu où elle s'exerçait rattachent évidemment à la race celtique. Il n'est pas impossible sans doute d'admettre que des marchands, des artisans étrangers fussent venus s'établir en ce lieu, commercer des produits de leur pays et offrir aux Gaulois des objets plus raffinés que ceux des fabriques nationales; mais cette supposition ne peut s'appliquer à l'émaillerie. L'établissement complet trouvé à Bibracte avec son outillage, ses fourneaux remplis de charbon comme s'ils eussent été éteints de la veille, ses pièces enveloppées encore de terre réfractaire, dépose en faveur d'une industrie locale. Une troisième considération, tirée de la nature même des objets ouvrés, conduit à la même conclusion : tous les motifs d'ornementation sont gaulois, ils sont calqués sur ceux des poteries et des bronzes, représentant pareillement des chevrons, des lignes verticales, horizontales, croisées, des stries régulières d'un effet satisfaisant pour l'œil, mais sans génie d'invention. Cette monotonie, sur laquelle on a insisté déjà, n'est pas un des traits les moins frappants de l'art chez les tribus celtiques, et elle en caractérise à elle seule les productions.

On est donc en droit de considérer les émaux du mont Beuvray comme de fabrication indigène, l'importance et la multiplicité des ateliers où ils ont été recueillis ne permettent aucun doute à ce sujet. Bibracte était un des centres de cette industrie. L'étendue des cités gauloises, même les plus populeuses, n'était pas tellement considérable qu'un petit nombre de points d'approvisionnement ne pût suffire aux besoins d'un

Digitized by Google

luxe aussi exceptionnel que celui de l'émaillerie. Le chiffre restreint des nobles dont les chariots, les harnais, les armes recevaient ces ornements dispendieux en limitait à son tour la production. C'était naturellement au chef-lieu de la cité, à l'emporium le plus fréquenté, qu'ils trouvaient à satisfaire ce goût exagéré des parures qui les portait à convertir leur or en bijoux plutôt qu'en monnaie. Aussi voit-on l'orfévrerie et particulièrement l'émaillerie pratiquées partout au Beuvray.

La date de ces émaux, et c'est là un des côtés importants de la question, s'établit de la manière la plus sûre au moyen des monnaies qui les accompagnaient. Soixante médailles gauloises contemporaines de César ont été recueillies avec eux dans les cases d'émailleurs, et vingt-sept de même date dans la hutte du n° 19 *bis* seulement, restées en bloc dans les charbons d'une poutre qu'elles avaient suivie dans sa chute. Dix-huit d'entre elles, à fleur de coin et paraissant n'avoir jamais servi, sont de fabrication éduenne; l'unique pièce d'argent était de Dumnorix; les ateliers d'émaillerie existaient donc à l'arrivée de César. Les dernières monnaies qu'on ait trouvées dans la vallée de la *Come-Chaudron*, où ils étaient situés, sont quelques bronzes coloniaux tous antérieurs à l'ère chrétienne, et encore le nombre en est-il excessivement restreint.

En acceptant comme date la pièce la plus récente de toutes celles qui proviennent de cette région, les derniers de nos émaux seraient contemporains de l'organisation de la Gaule par Auguste, c'est-à-dire antérieurs de plus de deux siècles à la première mention de l'émaillerie sur métal. Les habitations dans lesquelles ils étaient enfouis sont exclusivement gauloises, le quartier où elles étaient situées, et dans lequel on a récolté cinq cents médailles gauloises et pas une seule impériale, a été brûlé avant l'ère chrétienne. Ils sont ainsi antérieurs aux produits émaillés d'origine méridionale qui ont figuré à l'Exposition universelle; ils sont les échantillons *à date certaine*

Digitized by Google

les plus anciens qu'on ait découverts jusqu'à ce jour dans la Gaule centrale. [1]

Orfévrerie.

Les autres outils trouvés dans l'atelier se rapportaient moins directement à l'orfévrerie; leur présence s'explique par une certaine confusion dans les attributions des métiers ou par les usages domestiques. C'est ainsi qu'on voit de larges ciseaux de menuisier à queue droite et ronde, encastrés avec une virole dans des manches de bois que l'oxyde avait en partie conservés; un anneau de fer, un crampon de chaussure pour la glace, armé de quatre griffes, trois clefs, dont une pour crocheter, et deux crochets pour ouvrir les verrous du dehors, d'après une méthode usitée encore dans nos campagnes; d'autres objets, presque tous altérés et correspondant à des usages inconnus, qui échappent à toute explication [2]. L'industrie moderne, en renouvelant les procédés et les engins des fabrications auxquelles ils se rapportent, a supprimé les éléments de comparaison, et parmi les débris qui tombent confusément sous la main dans les ruines, il n'est pas toujours facile de distinguer l'outillage de l'atelier des pièces destinées

1. *Analyse de l'émail rouge du Beuvray*, par M. Renault, directeur des travaux chimiques à l'École normale de Cluny :

Silice	42
Oxyde de plomb	14
Protoxyde de cuivre	7
Protoxyde de fer	3
Alumine	20
Chaux	8
Soude	6

2. La confusion de métiers observée si fréquemment dans les maisons du Beuvray existe d'une manière générale chez les peuples peu avancés dans les arts. On lit dans un récent voyage au Mékong : « La maison la plus importante du marché était celle d'un *forgeron*, qui est à la fois *orfèvre* et *fabricant de monnaie*... pour les transactions ordinaires on coupe dans un lingot des morceaux appréciés à l'œil. » Ce système ne rappelle-t-il pas les pièces divisées en deux ou en quatre, si communes à Bibracte ?

(*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1869, p. 895.)

Digitized by Google

à la vente ou au ménage. L'hésitation disparaît seulement dans le cas d'homogénéité complète des produits d'un même établissement. Aussi considérons-nous comme objets de fabrication ou de vente les restes de parures et d'ouvrages en bronze recueillis chez l'orfévre gaulois, et dont le rapport avec l'émaillerie est trop direct pour en être séparé. C'était d'abord un certain nombre d'annelets de dimensions diverses, les uns ronds, les autres à côtes; des anneaux plus minces que les précédents; dix-neuf fibules de fer et de bronze, entières ou altérées; un petit animal de bronze de 0m02 de long; différents débris ouvrés, mais la plupart dégradés; un fragment de miroir en métal, très brillant. Quelques-unes des fibules offraient des détails soignés d'ornementation ou des ciselures en creux. La plus remarquable était à côtes verticales et saillantes, ornée de torsades gravées, au milieu desquelles un fil de bronze d'une ténuité microscopique, figurant un rang de perles, était rapporté et fixé sur le champ de la pièce. Cette minutieuse décoration s'est reproduite sur d'autres fibules de moindre importance, dans divers ateliers. Plusieurs d'entre elles, si l'on excepte l'ornementation, se rapprochent de certains types romains postérieurs; mais les autres, bien que mutilées, conservent une originalité qui les distingue de l'industrie et des modèles des conquérants. Tel est le type fréquent d'un genre de fibules composées de torsades et d'annelets alternés, en découpure, et une jolie agrafe d'argent, de forme nouvelle et garnie de son ressort.

Nous classons ici, pour ne pas la séparer de l'orfévrerie, une autre fibule découverte dans le fourneau même de la case n° 19 attenante au logis de l'émailleur. La partie centrale de ce bronze curieux et d'une très belle patine figurait un losange encadré de trois filets granulés en relief, sur lequel se détachait en saillie la gaîne qui contenait encore le ressort; la partie inférieure était ornée aussi d'un filigrane de bronze imitant ceux de certains bijoux étrusques. Mais son principal intérêt consistait en un placage d'or qui recouvrait d'une

Digitized by Google

mince feuille le champ plat de la fibule. L'orfévre gaulois pratiquait ainsi toutes les branches de son métier, dans des compartiments affectés chacun, peut-être, à des ouvrages différents dont plusieurs atteignaient une véritable délicatesse. Une verroterie d'une ténuité jusque-là sans exemple, et détachée sans doute d'une fibule, était montée en argent. La pierre ressemble à un grain de millet, la corolle à une moitié de coque de chènevis, le pied à un gros fil, et pourtant ces trois pièces, qui n'atteignent pas ensemble $0^{m}01$ de long et étaient dispersées, ont été trouvées isolément dans la terre brûlée et réunies par le terrassier.

A côté des fibules se placent naturellement les colliers. L'orfévre de Bibracte, si nous pouvons juger de son étalage par les débris recueillis dans les cendres de sa demeure, comptait plus sur la clientèle des villageoises du voisinage que sur celle des guerriers. Aucun de ces torques en bronze ou en métaux précieux, qui ornaient le cou du Gaulois et dont l'usage persista longtemps encore sous la domination romaine, n'a laissé trace dans les ruines qui renfermaient en revanche des restes mutilés mais nombreux de parures de femmes.

Les attaches des colliers, trop menues et trop fragiles pour résister à l'action du temps, sont presque toujours détruites, tandis que les grains de métal, de verre et d'ambre, dégagés des minces fils de bronze qui les retenaient, se sont conservés dans le sol. Elles sont rappelées cependant par quelques maillons, restes d'une chaînette correctement agencée en forme de nœuds, et par une attache double, employée entre deux anneaux dans certains colliers ou caparaçons gaulois. [1]

Divers ornements y étaient appendus, et parmi eux une petite pierre friable engagée par l'une de ses extrémités dans une coque de bronze imitant un grelot [2]. Elle permet d'attri-

1. Celui du musée de Moulins (Allier) peut être cité pour exemple.

2. Dans le cabinet de M^me^ Faivre, à Mâcon, dont la dispersion est si regrettable, une dent de cheval était enchâssée dans une sertissure de bronze comme les galets du Beuvray.

Digitized by Google

buer la même destination à de menus galets blancs et jaunes, d'une forme régulière, trouvés dans l'atelier et dans plusieurs autres habitations. Le musée de Saint-Germain possède un galet semblable serré entre des griffes de bronze surmontées d'un anneau de suspension. Les dents de cheval servaient aussi de pendeloques, et le nombre considérable de ces dents chez l'orfévre ne s'explique que par leur emploi dans les parures. Toutes invariablement étaient pénétrées et colorées en vert par l'oxyde du cuivre dont la friable enveloppe avait disparu. Ces dents si communes dans les sépultures de Bibracte et toujours imprégnées de verdet y rappellent sans doute cette décoration de sauvages. Rien ne donne mieux l'idée de l'état mixte de la civilisation gauloise que ce mélange d'objets de luxe, empruntés à des peuples d'une civilisation déjà brillante, et d'objets barbares, dont l'habitude persistait sans doute par la seule force des traditions. D'autres bijoux massifs et sans goût visaient à l'ostentation avec une fausse apparence d'art. Dans un des compartiments adjacents à celui de l'émailleur, une grosse plaque de collier en bronze, d'un caractère essentiellement indigène, donne l'idée de ces objets à vil prix mais à grand effet étalés pompeusement devant la foule sur nos marchés. Elle figurait un épais disque de $0^{m}04$ de diamètre, recouvert sur ses deux faces de grains demi-sphériques en saillie, de la grosseur du chènevis et disposés symétriquement.

Ce genre d'ornementation avait paru déjà sur un anneau provenant des fouilles de 1867 [1], à la différence près d'une délicatesse charmante qui en faisait un objet original et distingué, que les globules de métal d'un vert irisé entouraient sur trois rangs comme les fleurons d'une couronne. [2]

A la vue de ces essais artistiques, la rareté et presque l'absence

1. Maison n° 11 d'un fondeur de bronze du Champlain.

2. Un anneau de ce genre est publié pl. XV, n° 12, p. 338, des *Habitations lacustres*, F. Troyon; Lausanne, 1860.

Digitized by Google

de toute image d'êtres vivants est un sujet d'étonnement. Sur les médailles, les enseignes de guerre, les boucliers sans doute, les Gaulois employaient les représentations d'hommes et d'animaux ; dans les parures, le mobilier des maisons et sur la poterie indigène elles font complétement défaut. Aucune figurine proprement dite n'a été recueillie jusqu'à ce jour à Bibracte. Le laboratoire de l'orfévre cependant renfermait un socle rond de 0 m 05 de hauteur sur 0 m 06 de diamètre, qui laisse supposer une statuette. Le tour est en fer, la plaque supérieure seulement en bronze, percée au centre pour fixer un objet qui avait disparu.

Les autres bronzes, si l'on excepte un umbo garni de son attache qu'on fixait avec une clavette, étaient altérés par le temps et tombaient le plus souvent en poussière. Il faut citer encore un manche de couteau en bronze et de petits ornements en forme de cimiers terminés par deux croissants en sens inverses, qu'on rencontre fréquemment avec les fibules et qui paraissent tenir comme elles à la parure. Deux furent trouvés dans l'atelier de l'orfévre, un dans celui des forgerons n° 7, d'autres dans les sépultures.

Là peut-être pourrait s'arrêter l'étude essayée sur l'orfévrerie gauloise ; un dernier et nouvel élément s'y rattache encore. Vers les commencements de l'occupation romaine, les joailliers de Bibracte s'essayaient à la taille des pierres fines, en conservant à leur travail, qui prend décidément une voie artistique, l'originalité de l'esprit gaulois. Dans une des petites cases de l'émailleur on trouva un anneau de fer brisé ayant pour chaton un onyx sur lequel est représenté en creux un quadrupède. La première pensée fut d'attribuer cet objet si nouveau à l'importation étrangère ; mais une étude plus attentive écarte cette attribution, et de graves raisons permettent d'en faire honneur au génie indigène. L'anneau, en effet, fut trouvé avec des médailles exclusivement gauloises, et le sujet est traité dans des conditions qui rappellent si formellement les allures des chevaux et autres animaux gravés au revers de certaines de

Digitized by Google

ces monnaies, que ce rapprochement saisissant établit une sorte de certitude. Mais s'il est possible d'analyser sûrement les conditions générales de la gravure, il reste une certaine incertitude sur la détermination même de l'animal, que des traits mal articulés ou des accidents de la pierre permettent d'interpréter diversement. Deux appendices, légèrement indiqués derrière la tête, et la queue retroussée, ont paru à quelques-uns indiquer une chèvre; mais le poitrail, l'encolure droite et la croupe sont du cheval. La partie antérieure est bien modelée, le mouvement saisissant, tandis que les flancs et les principaux reliefs du corps sont figurés par des bourrelets demi-sphériques, à la manière des coins gaulois. Les muscles sont à leur place; la jambe gauche traitée en bas-relief est très bien indiquée à son plan, sans que les proportions toutefois soient à l'abri de la critique. C'est ce mélange même de qualités et de défauts qui constitue une partie de l'originalité de cette œuvre curieuse. On y sent la présence de deux influences rivales, de deux esprits opposés, celui de la tradition gauloise fidèle à son parti-pris dans la manière de rendre les ressorts anatomiques, et celui de l'imitation raisonnée qui cherche à s'affranchir de la routine en suivant la nature et des modèles savants.

Son auteur avait étudié le dessin, et malgré la simplicité des moyens et la naïveté des procédés, on sent la recherche du vrai, le sentiment de la vie, le mouvement, le jeu anatomique.

Une autre pierre gravée trouvée à quelque distance est loin de mériter le même éloge. Cette pièce sans caractère et représentant un sujet éloigné de l'esprit gaulois, une Vénus sortant du bain, à moins d'y voir la fée des fontaines qui prit les mêmes attributs, paraît une mauvaise imitation d'un sujet romain. Les traits roides et droits qui représentent la bouche et les lèvres rappellent néanmoins ceux des figures des médailles gauloises de bas type, et pourraient sans témérité être attribués à un artiste indigène contemporain des derniers temps du monnayage gaulois.

Digitized by Google

Les observations sommaires qui précèdent résultent toutes de l'inspection des débris recueillis dans les cendres de la case industrielle qui nous a arrêté longuement peut-être, mais dont chaque bribe était un renseignement; les échantillons d'orfévrerie qui s'y trouvaient réunis ont été sans contredit la découverte capitale des fouilles de 1869. Ils ont fourni pour la première fois quelques données certaines sur la pratique d'une industrie qui touche de si près à l'art, et dans laquelle on constate mieux que dans toute autre l'esprit personnel et l'adresse de main du Gaulois. L'esthétique lui est étrangère, les conceptions philosophiques des peuples mûrs dépassent son entendement. Étranger à l'architecture, à la statuaire, son travail reste naïf et parfois enfantin ; il ne s'est émancipé qu'après la conquête, qu'après la destruction du régime des clans, et n'a pu se passer de maîtres dans la politique ni dans les arts.

On a remarqué depuis le commencement des fouilles que les plus beaux échantillons de céramique se rencontraient dans les ateliers de forgerons, même dans les plus humbles, tels que celui de la voie du Rebours extra-muros. La demeure de l'orfévre était sous ce rapport des plus riches. Elle renfermait en vaisselle usuelle une grande terrine de $0^{m}27$ de diamètre à couverte grise, en terre jaunâtre, friable et à peine cuite, dont la panse était ornée de lignes circulaires ; un toulon rouge, une écuelle avec guirlande tracée à l'ébauchoir sur le plat du rebord et sur la panse ; les fragments d'un petit vase noir d'une forme fine, recouvert de hachures, que son système de décoration, les grains de sable, et de nombreuses paillettes de mica dans la pâte rattachent à la céramique locale; des débris considérables de grands *doliums* en terre grossière dont le mode de fabrication donne lieu à quelques remarques.

La dimension de ces vases, dont quelques-uns avaient 2 mètres de tour, présentait d'abord à la cuisson certaines difficultés, et cependant la mauvaise qualité de la matière, la présence du sable et du mica obligent à les classer parmi les produits gaulois. Quelle était la destination de ces grands réci-

Digitized by Google

pients ? La perméabilité de la terre dont ils sont pétris et l'absence de vernis ont fait croire plus d'une fois qu'ils n'étaient propres qu'à contenir des grains, mais la nécessité plus absolue encore de loger les liquides ne permet pas d'adopter cette opinion. On fabrique aujourd'hui en Espagne, sous le nom de *tinajas*, d'énormes vases de même forme que ceux du Beuvray, à rebords couverts semblablement de cercles concentriques, et qui servent à tous les usages, surtout à renfermer l'huile et le vin. Pour les étancher et éviter toute déperdition de liquide, on promène à l'intérieur, dans un roulis rapide, une dissolution de résine qui en enduit complétement les parois. Un enduit analogue et de couleur noire comme celle de la poix revêt fréquemment le dedans des amphores et autres grands vaisseaux du Beuvray ; c'est cette préparation peut-être qui a fait dire aux anciens géographes que les Gaulois adoucissaient leur vin avec de la poix. Le mode de couverture des vases qui le contenaient devait être aussi identique à celui des tinajas, dont le couvercle se compose d'un fragment d'une autre jarre luté avec de l'argile sur le rebord ; les cercles concentriques, loin d'être un simple ornement, servaient à fixer le lut.

Si la grossièreté de la matière céramique fait attribuer aux Gaulois la fabrication de leurs jarres, il faut reconnaître en même temps qu'elles surprennent par une élégance de forme qui rappelle celles des Grecs et des Étrusques. Elles sont effilées du pied, renflées près du col avec une intelligence artistique qui les distingue des autres produits vulgaires. Cette anomalie s'explique soit par des modèles, soit par la présence de potiers nomades ou aventuriers qui se seraient, avant la conquête romaine, établis dans la Gaule pour y exercer leur industrie avec les terres du pays, mais avec des types importés. Ils y introduisirent ainsi un élément de goût qui paraît avoir manqué primitivement à la race indigène, et qui commença son éducation. Une des pièces les plus originales est un bidon en terre noire fine, rond et plat, orné d'une décoration de lignes

Digitized by Google

droites sur la tranche. Il offre une grande analogie avec les bidons de bronze que possèdent quelques musées [1]. Cette forme s'est perpétuée, du reste, jusque dans les faïences du dix-septième siècle.

Si la poterie du pays approvisionnait dans la plus large mesure le ménage gaulois, la céramique purement étrangère entrait néanmoins en concurrence avec elle et se glissait dans toutes les demeures, où elle a laissé des traces irrécusables. Quelques fragments étaient marqués de sceaux de potiers romains, de la Gaule méridionale sans doute, tels que celui de SECOFVS, qu'on lisait sur un fond de vase en terre jaune très fine et à couverte rouge ; d'autres, comme celui de ROCOS, déjà connu, avaient un caractère plus gaulois. Ce dernier était inscrit sur un grand plat en terre noire dans un cercle couvert de hachures parallèles.

Plusieurs débris d'amphores portaient aussi des marques composées seulement d'initiales, jamais de noms entiers comme ceux de l'époque impériale. Contrairement aussi à ces derniers, l'estampille ne figure pas sur l'anse, mais sur le col, à la partie supérieure de la panse, et quelquefois au pivot de l'amphore. Sur un très beau goulot en terre rouge, parfaitement cuit et imitant les terres de Marseille, étaient imprimées les deux lettres P. A., et sur une autre une lettre unique, très nette, qui, si elle n'est pas une marque de fantaisie, reproduit exactement la lettre grecque Φ. Des décorations capricieuses, tracées à la roulette ou à la pointe, imitaient, sur un petit fond de vase d'une belle forme, les carreaux du tartan, ailleurs des losanges; d'autres vases plus artistiques, à couverte noire ou grise, étaient ondés comme la moire ou couverts de points en relief.

La plupart de ces poteries sont rares dans les musées et souvent y manquent totalement; nous avons constaté avec surprise, depuis trente ans, leur absence ou leur excessive rareté dans les substructions d'Autun. L'insuffisance actuelle

1. Il en existe un au musée de Vienne, en Dauphiné, trouvé dans le Rhône.

Digitized by Google

des études ne permet pas encore de se prononcer définitivement sur leur provenance; celles qui sont ornées de raies verticales se rencontrent dans l'Italie méridionale. D'autre part, pendant le cours même des fouilles, un voyageur revenant d'Orient a été frappé de l'identité des poteries fines de couleur noire du Beuvray et de celles qu'il avait observées dans les ruines de la Syrie et de la Palestine. [1]

Cette indication fut bientôt suivie d'une seconde qui montre, à une date qu'il ne nous appartient pas de préciser, les marchandises de l'Orient à l'emporium de Bibracte.

Une récente exploration des îles volcaniques de Thérasia et de Santorin dans l'archipel grec a révélé, sous d'énormes couches de tuf ponceux, des habitations de l'âge de la pierre, antérieures à une éruption dont la date, d'après les évaluations de l'auteur, remonterait à quinze cents ans avant notre ère.

Ces constructions primitives renfermaient de grands vases façonnés, munis d'un lourd rebord, destinés d'après lui à contenir des grains, et en même temps d'autres vases plus petits et constituant des poteries beaucoup plus fines, de couleur claire, et ornées de bandes circulaires séparées par des traits verticaux ou légèrement inclinés, espacés régulièrement. La matière colorante, d'un rouge plus ou moins foncé et appliquée à l'état d'une pâte très peu consistante, était sûrement formée à l'aide d'une argile ferrugineuse délayée dans l'eau. Les dessins qu'elle figure sont peu variés et représentent toujours des cercles ou des lignes droites artistement mélangés. Ces vases ne ressemblent en rien à ceux que nous ont légués les différents peuples de l'antiquité et qui sont si communs dans nos musées. Ils ne peuvent être confondus ni avec les vases grecs, ni avec les vases étrusques, ni avec ceux de l'Égypte. « Nous ne possédons en France que deux restes de poterie offrant une ressemblance certaine avec eux. L'un d'eux *provient du désert*

1. Nous devons cette remarque à M. Roger d'Aboville.

Digitized by Google

de Syrie et est déposé au musée du Louvre [1]; l'autre trouvé *sur le sol français même, aux environs d'Autun*, appartient au musée gaulois de Saint-Germain. Les conditions particulières des vases de l'archipel de Santorin nous fourniront une hypothèse probable sur l'origine de ces fragments presque identiques, trouvés en des points aussi éloignés et dans des pays aussi différents que le désert Moabite et le bassin de la Saône. » [2]

Les fragments de poterie auxquels l'auteur de cette étude fait allusion sortent non du *bassin de la Saône*, mais de celui de l'*Arroux*, qui lui est limitrophe, et de la maison d'un fondeur de bronze gaulois, n° 11 du Champlain, fouillée en 1867, au mont Beuvray. Leur rareté fut signalée au concours de la Sorbonne, dans le rapport public, comme presque unique; un seul échantillon, retiré d'une habitation lacustre du lac du Bourget par M. Rabut, rappelait ceux de Bibracte [3]. Les rapprochements fait par M. Fouqué le conduisent à conclure que les vases de Santorin ont été fabriqués en Orient. « Les fragments semblables trouvés près d'Autun, continue-t-il, tout à fait exceptionnels en Gaule, y auraient été apportés de la même source, soit à cette époque, soit plus tard, par l'intermédiaire de la colonie phénicienne de Marseille. » [4]

La première inspection des vases du Beuvray, leur coloration, les dessins qui les recouvraient, leur forme artistique, nous avaient convaincu qu'ils ne pouvaient être gaulois; la délicatesse de leur ornementation permettait d'affirmer aussi qu'ils n'avaient pu arriver à Bibracte que par Marseille. Leur provenance, grâce aux nouvelles découvertes, acquiert, un

1. Ce vase est la propriété de M. de Saulcy, qui a bien voulu nous le communiquer.

2. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre. *Une Pompéi antéhistorique*, 1869, p. 224 et suiv., par F. Fouqué.

3. Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, 1868. *Rapport sur le concours d'archéologie*, p. 26.

4. Une décoration semblable, mais tracée au grattoir, se remarque sur un autre vase sans peinture et d'une forme très élégante.

Digitized by Google

degré de certitude de plus; elle confirme les relations des navigateurs phéniciens avec les principaux oppidums gaulois. Quant à la date de leur importation, nous sommes loin de prétendre la fixer, et, dans notre pensée, elle est postérieure à celle des plus anciens vases de Santorin. Les médailles gauloises qui accompagnaient ceux du Beuvray laissent pour marge les deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne. Il est ainsi acquis qu'à cette époque des relations existaient entre l'oppidum éduen et l'Orient. La conservation du même mode décoratif, du quinzième au deuxième siècle avant notre ère, n'a rien de surprenant. Le propre des peuples qui vivent en tribus est de peu innover; les fabricants des villes se conformaient à leur goût. On reconnaît aujourd'hui encore sur certaines poteries kabyles la même coloration, les mêmes motifs de dessin que sur les vases de Santorin, des ruines de Syrie et du Beuvray. Seulement le génie artistique a disparu chez le Kabyle; les lignes fines et sûres, le sentiment de la couleur se sont transformés en traits incertains et lourds sur un badigeon vulgaire.

Nous avons vu récemment, grâce aux indications de M. Fouqué, les vases de Santorin au Conservatoire des arts et métiers. Certaines formes, celle surtout d'une grande jarre, donnent exactement le même profil qu'un dolium du Beuvray. Les bandes colorées sont disposées de la même manière avec des nuances diverses; mais si la terre des premiers est moins grossière, elle est aussi friable et aussi mal cuite que chez les Eduens. La teinte blanche appliquée sur l'argile paraît, dans les deux catégories, de même nature, ainsi que certains tons violets. Des bandes rouges, sur une écuelle d'un modèle que nous possédons, sont aussi les mêmes, avec cette différence que les couleurs, à Santorin, sont moins fines, moins éclatantes, plus négligemment étendues à l'aide du pinceau, sans le secours de la règle ni d'aucun instrument directeur.

Un autre renseignement mis à notre disposition par le regretté directeur du musée céramique de Sèvres, dont l'obligeance n'était jamais réclamée en vain, est un vase provenant

Digitized by Google

aussi d'une sépulture de Santorin et donné au musée par le colonel Bory de Saint-Vincent. L'identité de cette pièce avec un fragment envoyé du Beuvray à Sèvres a été constatée de la manière la plus formelle par M. Riocreux.

De nouveaux échantillons de ces vases ont été retrouvés à Bibracte dans les fouilles de 1869. L'atelier de l'orfévre et quelques maisons voisines en renfermaient plusieurs dont les couleurs fines et le dessin correct, très bien conservés, présentent plus de variété que ceux de 1867.

Le motif d'ornementation le plus fréquent consiste toujours dans la bande circulaire noire ou rouge et les traits verticaux divisés par groupes ou répétés sans interruption, mais on y trouve aussi le carré coupé en diagonale par deux lignes croisées, des surfaces couvertes de losanges tracés avec une extrême finesse par des filets noirs sur fond blanc, imitant les mailles du filet, de légers festons, des rubans ondulés de lignes noires, tombant de haut en bas le long du vase et alternant avec des bandes droites sur un fond d'un rouge velouté. La correction des lignes et la juxtaposition des couleurs, du blanc mat, par exemple, à côté d'un noir intense, d'un rouge foncé ou du brun, produisent, malgré la simplicité de la composition, un effet non-seulement original, mais complétement artistique. Pendant que cette série curieuse se complétait au Beuvray, on découvrait aussi en Savoie de nouveaux spécimens. Le musée de Saint-Germain en possède un exactement semblable à celui qui est décrit plus haut, et dont le dessin imite les mailles d'un filet. Il provient de la plaine *des Fins*, près Annecy, où l'on place la station de AD BAVTAS de l'Itinéraire d'Antonin. Cette importation paraîtrait, comme celle des vases éduens, due aux Marseillais, qui y ont laissé de nombreuses traces de leur passage.

Au midi de la maison de l'orfévre n° CC, 18, on a cité déjà le n° 19 *bis*, séparé du n° 18 et des compartiments adjacents par un étroit couloir, suffisant à peine au *tour de curée*, pour le passage des eaux pluviales.

Digitized by Google

Ajoutons aux nombreux débris d'émaux qu'il renfermait une fibule de fer, un coin de bronze fruste avec amorces pour un manche de bois, un ornement de collier, trouvés avec les vingt-sept médailles gauloises contemporaines de César, notées précédemment, et un échantillon industriel d'un nouveau genre qui se rattache au placage des métaux. C'est un bouton de fer demi-sphérique, recouvert d'une feuille de bronze, dont plusieurs spécimens ont été découverts depuis au n° 35. La pellicule de bronze mince et poli qui les recouvre est d'une patine tellement fine et luisante qu'elle simule l'émail. Cet atelier, encaissé de tous côtés, avait au levant un seuil de 2^m50 de long, dont la dimension anormale donne lieu à une observation. Les pieds droits de cette entrée unique, imprimés dans le sol à chaque extrémité du seuil, étaient formés de deux plateaux en bois, de 0^m10 d'épaisseur sur 0^m40 de large, qui semblent faibles pour une portée de 2^m50. Un troisième support devait, selon toute apparence, diviser cette large ouverture en une porte et une fenêtre. C'était le troisième exemple de ces vastes baies, dont les deux premiers appartenaient aux fouilles de 1867.

Ces façades à jour, composées d'un léger soubassement en pierre portant une grosse pièce de bois carbonisée en place, pourraient aussi s'être prêtées à l'établissement d'une devanture ouverte à volonté et fermée le soir avec des planches glissant dans des coulisses. « La devanture des boutiques, à Pompéi, était close ainsi par des planches engagées de haut en bas dans une rainure profonde et se recouvrant les unes sur les autres comme les palettes d'un éventail ouvert. » [1]

Les masures voisines présentent peu de particularités, et offrent à peine quelques détails dignes d'attention. Dans le voisinage de l'émailleur, une autre case d'orfévre, construite aussi en pisé, avait deux auvents larges chacun de 1 mètre, et

1. Beulé, *Le Drame du Vésuve*, *Revue des Deux Mondes*; juin 1870, p. 618.

Digitized by Google

supportés par des poteaux [1]. Un mortier ou creuset de granit était, d'une part, encastré dans l'aire, à l'angle sud-ouest, et de l'autre, une grosse brique carrée de 0m55 de long, à l'angle opposé, où elle marquait l'emplacement du foyer. Sur le sol fortement calciné gisaient une grande quantité de débris d'amphores, une hache en pierre verte, un polissoir, une clef et un couteau de fer, deux anneaux de bronze, des poteries peintes, deux pièces de Marseille et trois gauloises, rappelant par cet assemblage les différents âges et les communications de l'oppidum avec le commerce du Midi. C'est dans cet amalgame hétérogène qu'était égarée aussi l'intaille en agate blanche, représentant une Vénus sortant de l'onde, mentionnée un peu plus haut. Un assez grand espace vide entourait la loge de tous côtés; il n'y restait du moins aucune trace caractérisée de construction.

Les habitations, en continuant de marcher au sud, sont distribuées sur la pente avec une irrégularité qui donne plutôt l'aspect d'un village de barbares que du faubourg d'un grand oppidum. Dispersées sans aucun rapport entre elles, les unes droites, les autres en travers, séparées par des espaces inégaux, entourées de hangars et d'auvents, tantôt de plain-pied, plus souvent enfouies sous les toits de paille, et défendues à peine de l'éboulement des terres par quelques pierres, des pisés ou des planches, elles offraient un aspect misérable et enfumé qui contraste avec la richesse relative des industries qu'elles abritaient.

Au travers de ces bouges occupés par des forgerons et des orfévres, quelques enclos funéraires, encombrés d'amphores, séparent les morts des vivants. D'autres sépultures, suivant un usage plus fréquent, sont ensevelies dans les ateliers; des puits contiennent des restes humains amoncelés. L'un d'eux est creusé au centre d'une petite place, comme si les maisons en avaient été éloignées par respect; ces divers modes de

1. CC, 22 Elle a 9m20 de long de l'est à l'ouest, sur 5m20; 1m60 sous le gazon.

Digitized by Google

sépulture indiquent évidemment chez les Gaulois un culte profond de la mémoire des devanciers. La vue constante de ces loges mortuaires gravait le souvenir des trépassés dans l'esprit des parents, des voisins, qui continuaient pour ainsi dire de vivre avec eux. De là peut-être la croyance aux revenants, si vivace chez les races celtiques, et trop répandue encore dans le Morvan pour ne l'avoir pas été chez les Éduens.

Entre les maisons 19 *bis*, 22 et 24, la ligne des habitations était interrompue par un autre de ces gisements d'amphores cinéraires distribués par intervalle dans les diverses régions de l'oppidum, et plus fréquemment encore dans ce quartier. Il aurait été, paraît-il, affecté aux orfévres dont les ateliers l'entourent, d'après les objets ouvrés et les ustensiles dispersés dans le monceau confus des vases funéraires. Située derrière un pan de mur d'une habitation presque détruite et un peu au-dessus du niveau de l'aire, l'excavation avait la forme d'un carré irrégulier de 1m85 à 2m60 de côté, sur autant de profondeur. [1]

Deux énormes blocs bruts de granit [2], alignés à la face sud, et trois au nord, restés en place, marquaient les limites de l'ancienne clôture de pierres dont les autres blocs, déplacés par la charrue, étaient enfouis à deux pas. Trente-cinq amphores, dont une estampillée des trois lettres ZIN, y étaient empilées dans un désordre qui contrastait avec la régularité des gisements du Champlain [3] : debout, couchées, à demi inclinées, le sol, à l'enfouissement de chacune, avait été culbuté, et c'est à ce travail fréquemment répété que sont dues sans doute une partie des fractures qui ont altéré la moitié des vases. Ils renfermaient encore des cendres, du charbon, des os et quelques objets dont les plus caractéristiques étaient un bouton de bronze, plaqué d'argent et émaillé, d'autres striés au burin pour l'émaillerie, quelques polissoirs. Une seconde case à amphores, joignant la première et entourée comme elle de quartiers de roc, séparait la précédente des baraques de la

1. N° 23 du plan.
2. Ils avaient 0m80 de côté.
3. Fouilles de 1867.

Digitized by Google

voie. Elle ne renfermait que sept amphores couchées, dont trois intactes, contenant quelques restes brûlés et accompagnés de poteries brisées, d'une meule, d'une grande clef et d'un lien de poutre en fer traversé par deux clous. Enfin une troisième excavation fut ouverte entre les maisons nos 26 et 28.

C'était un grand puits de 2 mètres de diamètre sur 4 de profondeur, parfaitement rond, dans un tuf enduit d'une sorte de corroi jaune, très dur et sans pierraille, qui contrastait avec le terrain caillouteux des alentours. A 1m50 de profondeur était enseveli un monceau de débris d'amphores, parmi lesquelles nombre de goulots entiers et une amphore vide mais intacte, une tige de bronze et une médaille gauloise en argent, sans charbon au dessous, comme si les débris eussent été rejetés dans le puits vidé une première fois. Cette fosse, à la rigueur, eût pu être prise pour une citerne si, à 3m50 de profondeur, de grosses dents de cheval et d'un autre animal avec un polissoir blanc comme le marbre, transparent comme l'agate et fortement usé sur une face, ustensile ordinaire des tombeaux d'industriels, n'eussent indiqué un mode de sépulture déjà connu non-seulement au Beuvray, mais dans la vallée de la Loire. On découvrit en effet, il y a quelques années, dans l'ancien fossé de Decize, un puits exactement semblable, renfermant une quarantaine d'amphores identiques à celles de Bibracte. Ce puits, à l'époque celtique, devait être peu éloigné de la Loire, dont le cours a changé depuis. [1]

Au-delà de ces cimetières partiels, sans épitaphes et sans images, où la population gauloise rassemblait en bloc les cendres de ses morts, à peu près comme les Romains dans le colombier funéraire, l'industrie reparaissait avec ses masures et ses forges enfouies. Les deux maisons nos 24 et 25, bâties toutes deux en bois et séparées seulement par un ressaut de 1 mètre de hauteur, formaient probablement un même tènement, dont la façade occidentale rapprochée de la voie donnait accès

1. Renseignement de M. Hanoteau sur cette découverte faite par son père.

Digitized by Google

dans une boutique de médiocre dimension [1]. L'autre compartiment, habitation principale [2] mal limitée par des trous de poutres qui se prolongeaient au nord, était enfoui de 2 mètres. Des pierres à aiguiser et un polissoir y furent recueillis avec une grande rouelle, un bouton recouvert d'une feuille de bronze de la plus belle patine, onze médailles gauloises et deux petites pièces marseillaises. Une sépulture domestique, dans une case adjacente, contenait, entre autres objets, un fragment de poterie à dessins noirs sur fond blanc, de même caractère que ceux dont la provenance est attribuée à la Syrie. Il est orné de deux grandes lignes croisées dans un cartouche rectangulaire et alternant du noir au blanc.

La maison n° CC, 26 [3], composée de trois pièces échelonnées en gradins sur la pente orientale, avait 15 mètres de longueur de l'est à l'ouest, seule dimension reconnue, la face méridionale n'ayant pu être fouillée. Elle était entièrement en pisé et en bois, à l'exception d'un mur mitoyen en maçonnerie entre les deux premiers compartiments. Un puits de 1 m 30 de diamètre, muraillé à l'angle sud-est du troisième, dans la maison même, et auprès duquel des verroteries, deux annelets, deux médailles gauloises, une meule en place, permettaient d'espérer quelque découverte, ne put être fouillé non plus à raison de l'élévation des terres meubles qui dépassait 3 mètres.

Le n° 27, petite maison en pisé, de 4 m 05 sur 4 m 55 de côté, avec seize piliers, fournit quatre médailles gauloises et un petit grappin de fer, à branches recourbées en dedans, pour saisir peut-être les creusets par l'orifice. Le n° 29 était composé de deux pièces, l'une en pierre, l'autre en pisé [4], dont la

1. Elle n'avait que 2m70 de côté.

2. Elle a 6m40 du nord au sud, sur 4m70, et 15 poteaux. Une pièce latérale A, aussi en bois, existait au nord.

3. Nous rappellerons que les deux lettres CC s'appliquent à toutes les maisons de la Come-Chaudron, comme désignation générale, de même que les deux lettres CP au quartier du Champlain.

4. CC, 29, A. 6 mètres de long sur 4m90. Hauteur des murs : 2m25 à l'ouest; 0m70 à l'est; 2m25 au sud et au nord.

Digitized by Google

première, profonde de 2m 25, renfermait les débris réunis d'un grand dolium de forme grecque, mais de terre peu fine; la seconde, un annelet et des poteries. Les plus importantes de ces constructions étaient des ateliers métallurgiques entourés de cabanes dont la dispersion et les dimensions plus que modestes ne laissent guère supposer que des logements d'ouvriers. L'aspect de délabrement de quelques-unes se rapprochait plus de la construction improvisée du campement que de la demeure fixe de l'habitant d'un centre populeux, et si l'on n'était depuis longtemps édifié sur l'indifférence des Gaulois en matière de logement, on eût pu les prendre pour des huttes de sauvages. La maison n° 30, par exemple, affectée à une forge, sous 2 mètres de terre, était revêtue de planches clouées de distance en distance à des poteaux [1]. Une partie de ces planches, carbonisées dans l'incendie, garnissaient encore la paroi de l'ouest dans toute sa longueur, et celle du sud sur 1 mètre seulement, en se coupant à angle droit sur un pilier carbonisé comme elles, et conservé à 1 mètre de hauteur. Près de la paroi septentrionale l'empreinte à arêtes vives de poutrelles posées à plat dans un amalgame pilonné de terre blanchâtre, de débris de cailloux et d'amphores, marquait la place de l'armature en bois sur laquelle reposait l'enclume, d'après un système employé habituellement à Bibracte. [2]

On s'est demandé peut-être, en lisant les observations qui précèdent, s'il était possible de retrouver intactes des matières aussi friables dans un travail de déblai, de dégager sans les détruire, dans la terre qui les recouvre, des planches, des poutrelles, des tronçons de poteaux carbonisés. L'opération a été faite, au vu de nombreux visiteurs, par quelques ouvriers dont le tact et l'adresse méritent ici de justes éloges. Pas un détail n'a été compromis, grâce à leur attention et à leur patience, comme s'ils eussent deviné les pistes cachées à leurs yeux.

1. On y recueillit des débris métallurgiques, un osselet de mouton, des dents de cheval, une poterie peinte.

2. Il a été reconnu dans la forge CC, 6, et à l'atelier CC, 7.

Digitized by Google

Une meule transformée en creuset était incrustée dans le terrain près des poutrelles de l'enclume au milieu d'outils épars, d'une douille de soufflet, de deux gros coins, d'un marteau. Ce marteau, aminci à ses deux extrémites avec emmanchure étroite et oblongue est, ainsi que deux autres trouvés plus loin, usité encore dans plusieurs métiers pour le travail des métaux. L'un d'eux, entièrement rond et à deux têtes convexes, servait au martelage des plaques de bronze; le troisième, carré à une extrémité et déprimé à l'autre, reproduit exactement notre marteau domestique. Quant à la douille de fer, longue de 0m 20, elle apparaissait pour la première fois en affirmant l'usage du soufflet. Sans doute l'emploi de cet engin n'était pas douteux en présence de procédés de soufflerie plus perfectionnés, tels que la soufflerie à eau; mais on pouvait se demander aussi si les forgerons gaulois, à l'instar de plusieurs peuples orientaux ou africains, n'excitaient pas le feu avec des outres. La découverte de nouvelles douilles, dont l'une était engagée dans sa tuyère de brique réfractaire, met fin à toute hésitation sur ce sujet.

Cet instrument ne rappelait pas seul ceux de nos jours, et parmi les ustensiles familiers à l'industrie ou à la vie privée, on en rencontre à tout instant dont la simplicité a pour ainsi dire éternisé l'usage. Ils semblent dater d'hier à peine, et depuis des milliers d'années ils passent aux mains des générations dont chacune croit les avoir inventés. C'est ainsi que les Gaulois se servaient pour le foyer de famille d'un autre soufflet qu'on aurait pu croire postérieur à l'invention des armes à feu, le tube de fer terminé en grappin et foré pour l'émission de l'air. Qui n'a vu dans les fermes quelque vieux canon de fusil affecté à cette destination? Le même engin était connu dans les masures de Bibracte, où quinze cents ans avant la poudre il ravivait le brasier des Eduens. Sous un monceau de scories et de poteries brisées de la maison n° 32 [1], on décou-

1. Elle a 6 mètres de côté sur 4m50, 14 piliers, une assise en pierre à l'ouest.

Digitized by Google

vrit, avec une médaille gauloise, cet ustensile élémentaire qui n'est après tout que la douille du soufflet appliquée au souffle de l'homme

Cette persistance se remarque surtout pour les objets usuels imposés par une nécessité, tels que les crampons de fer pour marcher sur la glace. Ceux qui connaissent l'altitude du Beuvray et la rapidité de ses accès se rendront compte de la difficulté de gravir ou de descendre des pentes glacées durant de longs et rigoureux hivers. La chaussure de bois des Gaulois, le socque, sinon le sabot, offrait peu de sécurité sur ces voies glissantes; aussi était-elle armée dans ce cas de crampons ingénieusement fabriqués. Les trois spécimens trouvés en 1869 diffèrent peu de diamètre, 0m10 à 0m11, avec une courbure emboîtant le pied, et dont la variété doit faire admettre celle des chaussures. Tandis que l'un, presque plat, paraît disposé pour une semelle de bois à demi usée, le second est légèrement courbé, et le troisième l'est entièrement pour s'ajuster à une chaussure molle et souple de cuir ou d'étoffe, qui se pliait à la forme du pied. Des anneaux traversés par des clous ou par une lanière pour les fixer terminaient la bande de fer mince qui constitue la principale pièce; le centre de la plaque, plus large que les extrémités, est armé d'une griffe formée de pointes aiguës de 0m01 de long, placées en carré ou en losange, et usées fortement sur l'un d'eux. Dans le moins courbé des trois, l'anneau seul est relevé sur les côtés de la chaussure; dans le suivant au contraire, elle est embrassée à 0m05 de hauteur; le dernier a une courbure régulière, excepté au centre occupé par la plaque cramponnée. [1]

Plus loin, dans la maison n° 36 [2], construite aussi en pisé, les débris d'un égouttoir en terre cuite pour la préparation du fromage, plus grand que les *fraicholles* ou *faiscelles*, trouées pour le même usage dans le Morvan, étaient recueillis avec

1. Il provient de l'atelier de l'orfévre, CC, 18. Voir pl.
2. CC,36 Elle a 6m50 de côté sur 3m60.

Digitized by Google

deux médailles gauloises, une clef et une belle fibule ouvragée en fer. Les égouttoirs, malgré leur usage vulgaire, affectaient parfois la forme recherchée des poteries artistiques; l'un d'eux, en terre noire très fine, est modelé et orné avec soin.

Les autres demeures d'industriels, à la suite des précédentes, se reconnaissaient aux outils, aux fourneaux, aux résidus métallurgiques, offrant d'ailleurs les mêmes objets domestiques et les traces des mêmes mœurs que les précédentes. Au n° 31 [1], une petite excavation funéraire de forgeron, de 0m60 de diamètre, contenait des ossements brûlés, du laitier de forge, une scorie adhérente à un fragment de terre réfractaire, deux poteries fines, une médaille gauloise et une estampille sur terre noire à quatre branches croisées, dont chacune portait le nom de Rocos, en lettres d'un style barbare.

Le n° 34 avait quatre murs en maçonnerie [2], entre lesquels on trouva un bloc de béton composé de débris d'amphores, cailloutis, terre blanche et fine, d'une cohésion telle qu'il résistait au marteau, bien que dépourvu de chaux. Cette adhérence extraordinaire, remarquée déjà dans le mortier d'un mur du *Parc aux chevaux*, au centre de l'oppidum, est due à la qualité de certaines terres du Morvan spécialement propres à la fabrication du pisé, et qui prennent à l'air et au soleil une dureté insolite.

Le bloc de béton, roulé sur le sol, avait-il appartenu à la partie de la construction élevée hors de terre, ou avait-il été transporté pour un usage domestique ou industriel? Il était entouré d'objets mobiliers ou usuels : une douille de fer, un anneau et une broche de fibule de bronze, une coupe en terre grise à dessin quadrillé, une poterie peinte, un cône de terre cuite troué par l'entaille d'une cale pour le fixer à un axe, deux médailles gauloises et un as de la République romaine foré au

1. CC, 31. Maison en pisé, 4m50 de côté sur 4m85; enfouie à 1 mètre sous le gazon.

2. CC, 34. Hauteur du mur ouest, 1m90; nord et sud, 1m20 à 1m90; est, 1m20; longueur, 7m10 sur 6 mètres.

Digitized by Google

touret. Au pied d'un mur isolé paraissant avoir été l'arrière d'un hangar, au sud de la maison, on ramassa un petite cuiller ou spatule en argent.

Nous touchons au terme des explorations faites au Beuvray en 1869 et, de toutes les forges déjà si nombreuses étudiées jusqu'à ce jour, aucune n'offrait le genre d'intérêt du n° 35. La sidérurgie gauloise, dont les procédés et les produits ont été depuis deux ans surpris un à un, maison par maison, s'y présente avec un aspect si original, avec des œuvres et des échantillons si inattendus, que nous devons, pour prévenir tous les doutes, commencer par affirmer leur date certifiée par la découverte simultanée d'un annelet et de six médailles gauloises, dont une collée à une pierre par l'oxyde sur l'aire même de l'établissement profondément enfoui sous le sol [1]. Il n'avait d'autre trace d'entrée qu'une pièce de bois de 0m40 de foulée, longeant extérieurement, en guise de seuil, la face orientale de la maison à un niveau bien supérieur au carrelage. Sa paroi méridionale, d'une construction qu'on pourrait nommer absurde, se divisait en deux sections, l'une inférieure, qui n'est autre que le tuf taillé verticalement à 1 mètre de hauteur, l'autre sans fondation, bâtie en pierres sur la première, et soutenue seulement par un contre-fort du tuf en saillie de 0m30. L'absence de base rendant ce mur impropre à toute charge, la toiture était portée par dix-huit piliers répartis sur les quatre faces et par un dix-neuvième au centre, où la chute de l'habitation avait accumulé sur 0m40 d'épaisseur des pisés brûlés entrecoupés de gros charbons. Dans le sol tantôt noirci, tantôt rougi par le feu, on comptait neuf excavations dont quatre carrées [2] et pleines encore de charbons ayant appartenu à des forges, les autres oblongues, conservant l'empreinte d'un assemblage de poutrelles sous une enclume, avec une douille de soufflet incrustée dans un bloc de scories.

1. 2m60 à l'ouest ; 2 mètres au sud ; 1m80 au nord ; 1m50 à l'est
2. Leur profondeur varie de 0m10 à 0m30.

Digitized by Google

Une des excavations renfermait un lit épais de battitures de fer agglomérées en pain comme des briquettes. Il est difficile de s'expliquer, en déduisant l'espace nécessaire aux agrès, la liberté d'action des ouvriers dans un atelier de 5 mètres de côté, qui comptait jusqu'à huit buses liaisonnées au carrelage avec de la terre réfractaire. Deux, adossées l'une à l'autre et à 0m05 seulement de distance, si telle était leur position primitive, semblaient, ce cas admis, avoir été alimentées par un seul soufflet dont le jet d'air se divisait en sens inverse dans un double tuyau. La première aboutissait à un creux tellement exigu, 0m20 de diamètre sur 0m10 de profondeur, qu'on hésiterait à y reconnaître une forge, s'il n'eût été muraillé et rempli de battitures et de charbon, la seconde a un trou carré.

Les buses avaient la figure d'un trapèze, 0m18 à 0m20 de long du côté de l'embouchure, 0m12 à 0m15 à l'arrière, 0m08 à 0m10 d'épaisseur; l'une d'elles était marquée de deux lignes droites en diagonale, inscrites avec le doigt sur la terre molle dans un carré, ornement caractéristique dont les Gaulois ont pour ainsi dire abusé.

Elles étaient placées près des murs, aux quatre faces de la maison, autour d'une espèce de four à fusion de 0m70 de diamètre, situé vers le mur ouest. Ce four était construit avec des pains de terre réfractaire massifs et semblables à ceux des buses, dont l'un avait été percé d'une douille, et un autre affectait la forme d'une boule de 0m20 à 0m30 de diamètre. Mais ce qui constituait à proprement parler l'intérêt de cette caverne de forgerons était moins son outillage, si curieux qu'il fût, que ses produits ouvrés.

Au bord de l'excavation du sud, on trouva en premier lieu une masse informe d'objets en fer, dans laquelle dominaient de vieux clous, aglutinés par le feu et par l'oxyde, et préparés pour être soumis de nouveau au marteau. Près de l'angle nord-ouest, était couchée, à côté du four à fusion, une amphore remplie de rognures, de pièces brisées ou inutiles, de tous ces menus

Digitized by Google

débris de métal superflus ou rejetés à la suite d'une mal-façon par l'ouvrier. Dans ces ferrailles sans valeur figuraient de petites plaques de tôle amincies par le martelage et brodées de dessins à jour obtenus à l'emporte-pièce, espèce de dentelle en fer, percée de baies aiguës comme les arcatures d'un cloître ogival et, pour conserver l'illusion, flanquées entre chaque arcature d'une baie plus petite, losangée. La largeur de ces bandes est de 0m05 à 0m06, à en juger par les bordures restées intactes; on ne saurait mieux les comparer qu'au champ de certaines serrures ouvragées du moyen âge, découpé de même à jour pour être appliqué sur un fond d'étoffe, ou à la galerie évidée de nos lampes actuelles.

Le nombre et la similitude de ces minces feuilles de métal sauvées si inopinément de la destruction dans leur abri de terre cuite, leurs motifs de décoration peu variés, indiquent qu'elles étaient d'un emploi journalier. Quelques-unes ont une légère courbure. Sur une plaque de 0m025 de large, les deux rangs d'arcatures sont aboutés par les sommets renversés, avec de petites baies au milieu; une autre offre une série de cercles et de losanges sur deux lignes distinctes; une troisième des crochets disposés circulairement en forme d'ailerons dont le modèle est très commun sur les poteries et les bronzes du Beuvray.

La même amphore contenait encore une fibule, un fragment de bronze adhérent à des graviers, des anneaux, des copeaux de fer en spirale, une plaque percée au centre d'un trou circulaire et de clous aux quatre angles, comme une entrée de serrure [1]. Le reste se composait de rognures unies et minces, collées ensemble par l'oxyde, entre lesquelles on distingue plusieurs débris de tôles à jour.

Cette forge fut-elle surprise par l'incendie? On serait porté à le croire en voyant le nombre considérable d'objets enfouis,

1. Une plaque semblable avait été trouvée précédemment dans une autre forge.

Digitized by Google

les buses en place, la quantité d'outils : un beau marteau, de gros coins de fer, un gros silex enveloppé de sa gangue, une douille de soufflet, un grand crochet de fer, une flamme de vétérinaire, un loquet de porte, une plaque de fermeture de verrou avec un de ses clous d'attache, une fibule de fer, une de bronze, des verroteries, un grand coutelas de 0m29 de long et à manche de fer terminé en crochet pour le pendre à un clou, des débris de vaisselle dont le nombre s'élevait à trois mille. Peut-être existait-il sur le plancher, au niveau de la voie, une pièce affectée à la vente des poteries de tous échantillons qui, à l'effondrement, seraient tombées dans l'atelier souterrain. Plusieurs d'entre elles méritent d'être décrites.

Dans ce monceau de débris vulgaires, on trouva d'abord ceux d'un vase jaune, d'origine inconnue et d'un beau galbe, de même modèle qu'un autre presque entier, provenant des fouilles de 1868, aujourd'hui au musée de Saint-Germain. L'ornementation se compose de moulures en relief et de quelques lignes verticales finement tracées à l'ébauchoir sur la panse; le profil est sérieusement étudié. Deux fonds étaient estampillés, l'un, des lettres L·S·G, l'autre d'un nom déjà connu au Beuvray : $\frac{\text{L·TETI}}{\text{SAMIA}}$; on lisait sur un troisième en terre grise à couverte noire, avec raies circulaires plus foncées, le nom SINO, écrit avec une pointe d'outil.

Quelques autres fragments, inconnus jusqu'à ce jour dans les collections, sont d'un art tellement pur et avancé qu'ils ne peuvent être attribués qu'à la Grèce. Ce sont des gobelets de forme allongée, se rapprochant de nos verres à bière. Le principal, en terre brune excessivement mince et couvert d'élégants feuillages d'acanthe et d'oiseaux, est presque complet; les autres sont ornés d'arceaux symétriques, délicatement tracés, de volutes et de feuilles de lierre, avec une liane ou une couronne de laurier autour du bord. L'origine étrangère de ces admirables échantillons est confirmée par la présence de quatre lettres grecques sigillées : *axos*, semblant la terminaison

Digitized by Google

d'un nom propre, sur un petit fragment. Deux sont parsemés de larmes microscopiques répétées fréquemment à plus grande échelle sur des vases de moyenne dimension, mais toujours artistiques, dont la provenance paraîtrait être identique.

Soumis à des juges d'une irrécusable compétence, ces produits ont déconcerté et les savants et les artistes d'accord sur un point, leur date voisine de l'ère chrétienne. En imitant une réserve commandée à tant de titres, nous signalerons toutefois un bas-relief du musée de Naples, qui reproduit les feuillages et les tiges du plus important d'entre eux. « Ces arabesques dont on ignore l'origine précise, dit un critique, sont d'un *naturalisme* plus rare dans les œuvres de l'antiquité que dans celles du moyen âge. A part donc leur extrême élégance, ces fragments seraient déjà précieux, ne fût-ce qu'au point de vue de l'étude comparative des arts à ces époques différentes.[1] » L'influence grecque se révèle dans ces bas-reliefs comme dans les vases du Beuvray.

Là se sont arrêtées, à proprement parler, les fouilles de 1869. Les tranchées voisines ne sont que le résultat d'un sondage ultérieur sur des emplacements de maisons reconnus, mais incomplétement explorés, dans le dernier desquels on trouva cependant un grand fer de lance à douille creuse, un petit mors de bride et un crampon de chaussure pour la glace.

Les objets usuels se répètent généralement dans les habitations étudiées jusqu'à ce jour au nombre d'une centaine, sans qu'on y ait rencontré la moindre trace d'images religieuses. Les représentations de divinités gauloises auxquelles l'art romain, du premier au quatrième siècle, prêta des formes si multiples et éleva de si nombreux monuments dans notre pays, font ici complétement défaut. Pas un débris d'ex-voto, de statue, de figurine en bronze ou en terre, dans cet oppidum où se pratiquent cependant certaines superstitions celtiques

1. *Revue de l'architecture et des travaux publics*, 1860, p. 62, pl. 15, dessin de Baller, ancien lauréat de Rome.

Digitized by Google

encore aujourd'hui. Ce phénomène, s'il persiste, mérite l'attention et il prouve la prompte disparition de Bibracte après la conquête. Les simulacres religieux abondent partout à Autun sous la forme latine; on y trouve à profusion ces petites idoles en terre blanche, dont la fabrication existait non-seulement dans la ville, mais surtout dans la vallée de l'Allier, chez des populations converties aux usages étrangers; rien au Beuvray. Le culte des fontaines, les pratiques de la sorcellerie druidique, les amulettes les plus vulgaires, suffirent jusqu'à la fin aux forgerons dont les demeures ont été déblayées. Ils avaient pourtant communiqué déjà avec les méridionaux et les Romains qui leur avaient apporté des poteries estampillées, quelques monnaies, des outils, peut-être la tuile à rebords; mais ces emprunts ne dépassèrent pas les besoins de l'industrie ou de la vie privée, les représentations des dieux ne semblent pas avoir excité leur curiosité. Cette répulsion dénote-t-elle un attachement particulier à un culte national dans une place qui était non-seulement un grand centre politique et commercial, mais en même temps le centre religieux du pays, ou faut-il y voir un exemple de cette immobilité d'esprit, de cet éloignement instinctif de la race du Morvan pour toute innovation? La population de Bibracte resta en effet autonome, tandis que dans les villes où la population gauloise se mélangea, le phénomène est inverse, et l'envahissement de l'esprit latin général. Bibracte, ou du moins les faubourgs connus aujourd'hui échappèrent donc à l'influence romaine qui établit de bonne heure son siége et ses moyens d'action à Augustodunum, ville d'écoles et de luxe, de temples et de monuments, de civilisation et d'avenir, en négligeant la vieille forteresse dont les traditions ne disparurent qu'avec ses habitants.

J.-G. BULLIOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE DICTYOXYLON

ET SUR

SES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

Historique.

Le genre Dictyoxylon a été créé par M. Brongniart d'après des échantillons ne formant que des portions de tiges, assez nombreux dans les gisements silicifiés d'Autun.

La structure anatomique du tissu, formé de bandes cellulaires étroites, s'entrecroisant dans toute leur épaisseur, aussi bien sur une coupe transversale que sur une coupe tangentielle, et formant dans leur marche sinueuse une multitude de mailles remplies de tissu utriculaire, a été l'origine du nom donné à ces échantillons par l'illustre professeur du Muséum.

Ces fragments, dont la structure réticulée avait depuis longtemps attiré l'attention des collectionneurs, se trouvent le plus souvent en petits morceaux isolés, sans aucune relation avec d'autres parties du végétal qui puissent faire soupçonner leur rôle physiologique; quelquefois ils sont adhérents par l'une de leurs faces à des morceaux de silex, plus ou moins riches en débris organisés; très rarement le morceau est assez complet pour que l'on puisse reconnaître qu'il occupait la circonférence de la tige du végétal.

Digitized by Google

Le premier fragment qui ait jeté quelque lumière sur la nature du Dictyoxylon a été recueilli et conservé par M. de Charmasse, qui a bien voulu le consacrer généreusement à l'étude. Il portait sur l'une de ses faces cinq cicatrices laissées par la chute de feuilles et disposées en quinconce; ces cicatrices, d'une conservation remarquable, ne permirent pas de douter que l'on n'eût affaire à la partie corticale d'une sigillaire.

D'autres échantillons également munis de cicatrices furent rencontrés depuis, mais en très petit nombre, et ont servi pour la plupart à reconnaître la structure microscopique du tissu dans tous ses détails.

Un certain nombre de ces échantillons avaient la face portant les cicatrices saillantes engagées dans de la silice, qu'il a été impossible d'enlever sans altérer la surface même de l'échantillon.

Quoi qu'il en soit, il était à peu près certain que le Dictyoxylon était la partie corticale d'une sigillaire, dont le tissu ligneux n'avait pas encore été rencontré en adhérence avec l'écorce.

M. Brongniart, qui porte le plus vif intérêt à l'étude des fossiles d'Autun, fit remarquer la coïncidence dans les mêmes gisements du Dictyoxylon et de fragments ligneux désignés sous le nom de *Sigillaria xylina*, et l'affinité probable de ces fragments isolés; restait à trouver réunies dans un même échantillon ces deux parties du végétal pour confirmer ces prévisions.

Au mois de septembre dernier, nous fûmes assez heureux pour rencontrer dans les champs classiques des environs d'Autun un fragment de tronc présentant à la circonférence le *Dictyoxylon* et ses cicatrices foliaires, et au centre le *Sigillaria xylina*.

Ces découvertes successives permettaient donc d'ajouter un membre de plus aux débris de sigillaires si peu nombreux dont on connaît la structure interne.

Digitized by Google

Description anatomique.

Une section transversale du végétal se compose de la partie ligneuse et de la portion corticale. Tout d'abord on est frappé de l'épaisseur considérable de l'écorce et de l'importance que prenait cette partie du végétal comparée à celle du tissu ligneux, l'épaisseur de l'écorce surpassant de beaucoup celle du bois.

Corps ligneux.

Ce corps comprend : 1° la moelle centrale; 2° l'étui médullaire; 3° le tissu ligneux proprement dit.

1° *Moelle centrale.*

Le tissu médullaire central, rarement conservé, est formé de cellules polyédriques toutes semblables et analogues aux cellules ordinaires de la moelle. Il n'est pas traversé par des faisceaux vasculaires épars; si parfois on en rencontre, on peut facilement reconnaître qu'ils ont été arrachés de l'étui médullaire : la moelle paraît donc formée d'un cylindre homogène de cellules non parcouru par des vaisseaux, et ayant résisté assez rarement à la destruction.

2° *Étui médullaire.*

Autour de la moelle centrale se trouve un cylindre formé par *un rang* de faisceaux vasculaires parallèles se touchant par leurs bords; chacun de ces faisceaux a, dans une coupe transversale, la forme d'un croissant, dont la convexité est tournée vers le centre, et dont les pointes sont en contact avec celles des faisceaux voisins.

Le cylindre qui résulte de l'ensemble de ces faisceaux offre par conséquent des cannelures internes et externes ; les reliefs des cannelures internes résultent de la convexité de chaque faisceau, et ceux des cannelures externes de la réunion des bords amincis de deux faisceaux en contact.

Digitized by Google

Les éléments qui forment ces faisceaux sont des vaisseaux scaloriformes ou plutôt des fibres vasculaires rayées, très allongées ; le diamètre de ces cellules n'est pas le même pour toutes : il est plus petit pour celles placées aux bords latéraux des faisceaux que pour celles qui occupent la partie centrale.

Comme je l'ai dit, cet étui médullaire ne paraît pas recevoir de la moelle centrale ni y envoyer aucun faisceau vasculaire.

Il se trouve immédiatement en contact avec le tissu ligneux, dans lequel il envoyait très vraisemblablement des filets vasculaires, qui jusqu'à présent n'ont pu être mis en évidence d'une manière bien nette.

3° *Cylindre ligneux.*

Le cylindre ligneux qui entoure l'étui médullaire est continu, sans trace de zones concentriques ni de bandes rayonnantes distinctes. Il est traversé cependant par des rayons médullaires assez nombreux, étroits, composés de un ou deux rangs de cellules, plus étendus dans le sens horizontal que dans celui de la hauteur. Les éléments du tissu ligneux sont des fibres vasculaires, allongées, rayées, et présentant le plus souvent un degré de conservation parfait.

L'ensemble du tissu ligneux que je viens de décrire se rencontre assez souvent mélangé à d'autres fragments, qui en diffèrent par l'absence de moelle et d'étui médullaire, par conséquent uniquement formés de tissu ligneux : ce sont vraisemblablement des racines de sigillaires, mais elles ne portent à leur surface aucune saillie ni mamelons qui puissent les faire reconnaître.

Écorce.

L'écorce se compose de trois couches distinctes : 1° une couche cellulaire très délicate; 2° une couche subéreuse bien plus résistante ; 3° une couche épidermique mince, qui s'étend partout, même sur les mamelons des cicatrices foliaires.

Digitized by Google

1° *Couche cellulaire interne.*

Cette couche recouvre immédiatement le cylindre ligneux ; elle est formée par des cellules assez volumineuses, à parois minces et délicates, traversée par des faisceaux vasculaires se dirigeant lentement du cylindre ligneux vers la partie subéreuse. Dans le voisinage des faisceaux, les cellules sont plus serrées et paraissent former une espèce de gaîne un peu plus solide que le reste du tissu ; la facilité avec laquelle ce dernier se détruisait est la cause évidente de la séparation constante du tissu ligneux et de la partie subéreuse de l'écorce plus résistante à la destruction. L'épaisseur de cette couche cellulaire est égale à peu près à la moitié de celle du tissu ligneux.

2° *Partie subéreuse ou dictyoxylon.*

Cette partie de l'écorce est celle qui a été désignée longtemps sous le nom de *dictyoxylon*, comme on l'a dit plus haut ; elle est formée de lames rayonnant de la partie interne à la partie externe, s'écartant puis s'anastomosant entre elles de façon à former par leur accolement, dans le sens horizontal et dans le sens vertical, de nombreuses mailles dirigées obliquement du centre à la périphérie et remplies de tissu cellulaire ; les éléments de ce tissu sont des cellules parallélipipédiques, à base hexagonale, assez délicates et souvent détruites ; les mailles débouchent dans la couche cellulaire interne décrite plus haut et semblent en être la continuation.

Les bandes qui forment les mailles du réseau sont formées de cellules à parois résistantes de 0^m0005 à 0^m0006 de hauteur sur 0^m0004 à 0^m0005 de largeur ; ce sont des prismes quadrilatères terminés par deux faces égales qui se coupent obliquement ; elles offrent une grande régularité dans la juxtaposition, et on peut suivre de larges bandes formées par les cellules placées les unes à côté des autres sur le même niveau.

Leurs parois ne portent aucune trace de stries ou de perforation, et le sommet en coin de chacune s'emboîte dans l'intervalle laissé par les faces obliques de deux autres cellules accolées.

Digitized by Google

L'épaisseur de cette partie subéreuse de l'écorce peut devenir considérable, dépasser à elle seule celle du cylindre ligneux. Il n'est pas rare, quand son épaisseur atteint 0m05 à 0m06, de le voir se diviser en zones concentriques, comme s'il y avait des surfaces cylindriques de moindre résistance à une pression extérieure.

Cette séparation provient de ce que l'entrecroisement des bandes subéreuses se fait sensiblement suivant des surfaces concentriques, et que la surface qui comprend ces croisements, plus riche en matières organiques, offre moins de résistance.

Il n'est pas possible d'y voir des zones d'accroissements annuels, car cette séparation ne se présente pas dans tous les échantillons déformés, et pour les végétaux de cette époque dont le diamètre n'était pas définitif, on doit chercher ailleurs que dans la succession des saisons, dont l'influence devait être nulle, la cause de périodes d'accroissement ou d'arrêt de développement que l'on pourrait y remarquer.

Les plantes dites annuelles, les accroissements qui se rapportent à ce laps de temps, feuilles, zones corticales, ligneuses, etc., etc., ne semblent pas avoir de raison d'être à cette époque.

Les échantillons de Dictyoxylon sont souvent colorés en brun et opaques, les détails anatomiques sont alors difficiles à observer; l'eau régale les rend transparents en leur enlevant le peroxyde de fer et la matière organique.

On peut facilement constater cette dernière en les chauffant au rouge : on recueille des carbures d'hydrogène rappelant l'huile de schiste et des traces de sels ammoniacaux; les fragments distillés deviennent noirs par la présence du carbone qu'ils retiennent.

La zone subéreuse est traversée presque horizontalement et suivant les mailles qui y existent par des faisceaux vasculaires qui viennent du tissu ligneux, et qui se portent aux feuilles; ils sont formés de vaisseaux scaloriformes et de trachées

Digitized by Google

déroulables. En se rapprochant du coussinet foliaire, le faisceau s'incurve, et sa section prend une forme lunulée. Il est toujours accompagné à droite et à gauche de deux lacunes parallèles, à section elliptique, et qui viennent former extérieurement, sur les cicatrices, deux petits arcs latéraux. Dans l'intérieur de ces lacunes, l'on trouve un tissu cellulaire très délicat, et quatre canaux parallèles entre eux, et se dirigeant également vers la surface extérieure; peut-être renfermaient-ils quelque substance gommeuse? Il n'est guère possible de dire si ces canaux se continuaient dans le pétiole, n'ayant pas eu encore occasion d'examiner ce dernier. [1]

3° *Épiderme et cicatrices foliaires.*

En dehors de la partie subéreuse de l'écorce se trouve une couche épidermique, peu épaisse mais continue; elle paraît avoir été lisse et s'être étendue sur les cicatrices foliaires. Les cellules qui la forment sont polyédriques. Les sillons qui peuvent exister à la surface de la partie subéreuse disparaissent dans cette couche; la surface extérieure du tronc paraît donc lisse.

L'une des parties les plus intéressantes, sans contredit, de la surface est celle des cicatrices foliaires, puisqu'elle permet de déterminer non-seulement le genre, mais peut-être même l'espèce de sigillaire à laquelle se rapporte la description précédente.

Attribution spécifique.

La surface corticale plane, sans cannelures, place notre sigillaire dans le sous-groupe des *Leiodermariées*.

Ce sous-groupe se trouve largement représenté dans la partie supérieure du terrain houiller de Saint-Étienne. Les débris

1. Je possède un pétiole, dont la section rappelle la forme de la cicatrice foliaire du dictyoxylon et dont le faisceau vasculaire naturel présente la forme lunulée du faisceau central de la même cicatrice, qui pourrait peut-être bien s'y rapporter; malheureusement sa conservation laisse beaucoup à désirer.

Digitized by Google

nombreux de formes assez variées qui s'y rapportent se rangent autour du *Sigillaria lepidodendrifolia*, *spinulosa*, *denudata*, *grasiana*, etc.

Nous allons examiner successivement les caractères qui rapprochent ou éloignent notre échantillon de ces différentes sigillaires.

Les cicatrices foliaires font saillie sur de légers mamelons en quinconce, comme dans les échantillons non comprimés de *S. spinulosa*. La distance horizontale des centres de deux cicatrices voisines est de 0m035 à 0m040, dans d'autres échantillons de 0m012, tandis que les distances verticales correspondantes, étant de 0m025 à 0m030 et de 0m006, montrent que les distances horizontales l'emportent sur les distances verticales; c'est le contraire dans la plupart des échantillons de *S. lepidodendrifolia*, dont les coussinets foliaires sont plus développés et peuvent donner naissance à des espèces de côtes longitudinales alternativement dilatées et contractées en largeur.

Quand l'épiderme est enlevé, les bandes de la zone subéreuse, légèrement en relief, produisent des stries longitudinales plus ou moins anastomosées, comme dans certaines modifications du *S. spinulosa*, et non des rides transversales, parallèles aux bords des cicatrices et si caractéristiques dans le *S. lepidodendrifolia*.

Les cicatrices sont subpentagonales, plus larges que hautes, avec une légère échancrure au sommet, comme dans le *S. spinulosa*; dans le *S. lepid.*, au contraire, elles sont subrhomboïdales, préférablement plus hautes que larges, à angle supérieur arrondi.

La trace vasculaire médiane est allongée transversalement et arquée, et non punctiforme comme dans cette dernière.

Les cicatrices sont planes et parallèles à la surface et n'ont pas l'angle inférieur plus saillant.

Ces différents caractères rapprochent beaucoup notre échantillon du *Sigillaria spinulosa* (Germar), des environs de

Digitized by Google

Lœbgün, et cela d'autant plus que, comme dans cette espèce-ci, les cicatrices sont très obtuses et arrondies en bas, avec les angles latéraux à peu près droits et accompagnés d'une petite fossette au-dessus du sommet. Il est vrai que l'on ne remarque pas sur la surface des verrues avec stigmate; mais dans les empreintes de cette espèce, leur présence et leur distribution n'ont rien de constant comme les organes accessoires, de telle sorte que notre spécimen rentre assez complétement dans le cadre de variations qu'offre le *Sigillaria spinulosa*.

La surface recouverte de son épiderme n'est pas sans ressembler au *S. denudata* (Goppert), du terrain permien de Bohème; mais d'après l'auteur même de cette espèce, elle ressemble, à part les verrues, extraordinairement au *S. spinulosa*; de même du *S. denudata* de Libach. — Une petite tige, trouvée dans les schistes bitumineux de la Varenne (bassin d'Autun), paraît devoir appartenir à cette espèce.

Pour ces différents motifs nous donnerons à notre sigillaire, le nom de *Sigillaria spinulosa denudata*. Il n'est pas inutile de faire remarquer que c'est le seul exemplaire de ce grand groupe des sigillaires, *bien caractérisé*, qui, après le *Sigillaria elegans* devenu classique après la description de M. Brongniart, ait pu offrir une conservation suffisamment irréprochable, pour permettre d'étudier complétement la structure anatomique interne, et jeter quelque lumière sur une famille si importante à l'époque houillère.

B. RENAULT,

Docteur ès sciences.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES MONNAIES ANTIQUES

TROUVÉES A AUTUN

Dans la tranchée du chemin de fer.

Dans un remarquable mémoire lu à la Sorbonne, en 1866, et publié dans le Recueil des Sociétés savantes [1], M. Bulliot, président de la Société Éduenne, a fait connaître les résultats de fouilles importantes qui venaient d'avoir lieu à Autun.

Le chemin de fer d'Étang à Épinac avait traversé de l'ouest à l'est la partie basse de l'ancien Augustodunum, celle qu'on appelle encore *les Cités;* on avait ouvert une tranchée d'un kilomètre de longueur sur vingt-cinq mètres de largeur en moyenne, et de quatre à six mètres de profondeur; sur toute cette étendue on avait rencontré, avec des voies romaines et des constructions, des objets anciens de toute nature; une couche noirâtre de terre meuble et végétale, reposant directement sur le sous-sol argileux et compacte, était pleine de charbons, de fragments d'armes, d'instruments et d'ustensiles, de débris de poterie et de verrerie, de fibules, de médailles.

Le nombre des médailles était très considérable : deux ou trois années après l'ouverture de la tranchée il suffisait d'ex-

1. *Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum*, p. 131 des *Mémoires d'archéologie lus à la Sorbonne en* 1866.

Digitized by Google

plorer les talus pour y découvrir quelques petits bronzes. Sans doute une bonne partie des médailles trouvées par les ouvriers a été dispersée [1], mais le musée d'Autun en a conservé 1,200; il y en a environ 400 dans la collection de M. Bulliot [2], et une vingtaine chez M. de Charmasse, l'un des secrétaires de la Société Éduenne.

Le sol où elles ont été trouvées n'était pas favorable à leur conservation; trop souvent elles sont attaquées assez profondément ou perdues dans un empâtement de terre et de vert-de-gris, et comme un grand nombre étaient de petit module et assez mal fabriquées, elles sont devenues complétement frustes.

J'en ai classé près de 1,400. Celles que j'ai laissées de côté sont des grands et des moyens bronzes du haut empire, des grands bronzes de l'époque des Antonins, surtout des petits bronzes qu'on peut sans hésitation rapporter à la seconde moitié du troisième siècle et au quatrième, et parmi lesquels domineraient les pièces de Gallien, des Tétricus, de Claude le Gothique, celles de Constantin et de ses fils, celles de Valentinien, de Valens, de Gratien. Si on ne peut les lire et les déterminer, on reconnaît du moins l'époque à laquelle elles appartiennent, et il est permis d'affirmer que ces 200 médailles n'ont pas grand intérêt et ne changeraient rien aux inductions que l'on peut tirer du classement de 1,400 médailles trouvées avec elles.

Au printemps de 1870 on ouvrit, à angle droit par rapport à la tranchée du chemin de fer, un boulevard conduisant de la gare à la place du Champ-de-Mars, c'est-à-dire montant vers la ville actuelle; dans ces nouvelles fouilles, qui allèrent jusqu'à trois mètres de profondeur, on trouva 176 médailles

1. On n'a pas conservé une médaille de Galba qui avait été trouvée dans une muraille.

2. De ces médailles quelques-unes étaient renfermées dans un vase en terre; il y avait dans ce vase : 3 Trajan, 5 Adrien, 6 Antonin, 1 Faustine l'Ancienne, 2 Marc-Aurèle, 1 Faustine la Jeune, 2 Commode et 1 Albinus; on peut affirmer qu'il a été enfoui en l'année 197 ou peu de temps après.

Digitized by Google

que j'ai classées et quelques médailles frustes. Elles sont entre les mains de M. Bulliot.

Je donne plus loin le classement de toutes ces médailles, en distinguant la fouille du chemin de fer de celle du boulevard, et en désignant, pour la première, par les lettres M, B, C, les médailles qui font partie de la collection du Musée et celles qui appartiennent à MM. Bulliot et de Charmasse.

Ces médailles sont en général des médailles impériales et forment une belle série qui du règne d'Auguste s'étend jusqu'au partage de l'empire et ne comprend pas moins de soixante-dix-huit personnages.

J'avais d'abord songé à classer par périodes les médailles de la fouille du chemin de fer et à déterminer la richesse relative de ses différentes périodes; mais lorsque je reçus les médailles trouvées en 1870 dans une partie un peu plus élevée de l'ancienne ville, je m'aperçus que la répartition par périodes n'était pas la même. Ainsi la première série n'a d'Auguste à Valérien qu'un peu moins de deux pièces par année en moyenne, et elle en compte six de Valérien au partage de l'empire; à partir de l'année 253, elle devient trois fois plus riche qu'elle ne l'était auparavant. La deuxième série, celle du boulevard, est plus égale dans toute son étendue; les médailles des premiers siècles de l'empire y sont en nombre relativement plus considérable. Peut-être la partie haute de la ville était-elle déjà habitée lorsque la partie basse, celle des *Cités*, ne l'était pas encore.

Sans nous arrêter à ces différences, l'ensemble des médailles trouvées dans ces deux grandes fouilles forme une suite très complète, où les deux périodes extrêmes, celle d'Auguste et celle qui précède le partage de l'empire, sont représentées l'une et l'autre par un grand nombre de médailles.

Mais on peut dire qu'elle commence à Auguste, avec les médailles des colonies de Nîmes, de Vienne et de Lyon.

L'âge antérieur est à peine représenté. Sur 1,560 médailles classées, il se trouve à peine quelques gauloises et quatre consulaires

Digitized by Google

seulement; encore l'une d'elles porte-t-elle le nom d'Auguste.[1] Je suis parvenu à rendre lisible sur un moyen bronze le nom de DUBNOREX; une médaille trouvée au boulevard est gauloise; parmi celles du chemin de fer, j'ai, par un scrupule que l'on comprendra, mis à part sept pièces, dont deux épigraphiques, pour pouvoir dire : voilà, en tout cas, tout ce qui pourrait appartenir à l'époque celtique. Enfin, il y a trois Germanus Indutilli; mais ils nous ramènent à l'époque d'Auguste.

L'extrême rareté des médailles gauloises ou consulaires à Autun est un fait très remarquable.

On y distingue deux sols romains superposés; les bétons et carrelages placés lors de la reconstruction de la ville par Constance Chlore recouvrent les déblais de l'ancienne ville renfermant les médailles des trois premiers siècles de l'empire [2]; mais sous cette double couche romaine on chercherait en vain une couche antérieure; elle repose partout sur le sol vierge. Même au point culminant, au *castrum*, il en est ainsi; sous la Cathédrale, alors qu'on en reprenait en sous-œuvre les fondations, on a trouvé vingt-cinq médailles de Tibère à Gratien [3], pas un objet celtique.

Dans les villes qui ont été gauloises avant d'être romaines, à Langres, à Mandeure, à Besançon, à Lyon, à Vienne, sous les débris de l'époque gallo-romaine, on trouve, à une profondeur plus ou moins grande, une couche celtique avec ses poteries particulières, avec ses bronzes, avec ses médailles. Comment n'en est-il pas de même à Autun? Comment s'expliquer ce fait, si Augustodunum s'est élevé sur le sol où avait été Bibracte?

Les fouilles de M. Bulliot et l'examen des médailles trouvées, soit au Beuvray, soit à Autun, permettront sans doute de résoudre la question de l'emplacement de Bibracte.

1. ANT. AUG. III VIR R. P. C. — LEG. VIII.
2. *Observations historiques*, p. 138, 139.
3. *Observations historiques*, p. 138.

Digitized by Google

Au Beuvray, les médailles gauloises et les consulaires, sauf quelques exceptions justifiées par la présence de postes militaires; les pièces les plus récentes dans les constructions, dans l'ensemble de l'oppidum, sont celles des premières années d'Auguste.

Autun, c'est la nouvelle cité créée par lui; là, sur un sol vierge, encore inoccupé, les ingénieurs ont tracé le plan de la ville entière; les rues se coupent à angle droit et forment un vaste damier. Tout porte la marque, tout gardera l'empreinte de la domination romaine.

La médaille gauloise n'y apparaît que par exception, jetée çà et là parmi les médailles impériales; mais celles-ci forment une vaste série qui comprend toute l'histoire de la cité d'Auguste.

Il y a donc au Beuvray et à Autun deux séries parfaitement distinctes, ou pour mieux dire, sur ces deux points, les plus importants du pays des Éduens, il n'y a qu'une seule série, embrassant les deux grandes phases de leur existence : ici l'époque de leur indépendance et de leurs relations avec la province romaine et l'Italie, là celle de l'administration romaine; une même série commençant au Beuvray, où elle est gauloise et consulaire, se continuant à Autun, où elle est toute impériale.

Au Beuvray, les médailles les plus récentes sont les bronzes des colonies de Nîmes et de Vienne, mais sans le titre d'Auguste, qui ne fut donné à Octave qu'en l'an 27, même sans la couronne de laurier qui lui fut décernée en l'an 29; c'est la pièce à l'aigle éployé qui a pour légende IMP. CAESAR — AVGVSTVS; ce sont enfin les monnaies au type de l'Autel de Lyon : ROM. ET AVG. [1]

Cet autel, élevé par soixante cités de la Gaule, fut inauguré sous le consulat de Valérius et de Sulpicius, c'est-à-dire en

1. *Note sur les monnaies antiques du mont Beuvray*, par M. Anatole de Barthélemy; nos 75 à 78.

Digitized by Google

l'an 12 avant Jésus-Christ. L'Éduen Vercondaridub, le premier, en fut le pontife; ce fait particulier, la proximité des Éduens, leurs rapports avec Lyon, devenu leur métropole, tout porte à croire que la médaille qui représente cet autel ne tarda pas à se répandre dans leur pays. On est donc amené à dire que la série des médailles du Beuvray se termine peu de temps après l'an 12 avant Jésus-Christ.

Mais si le Beuvray n'a été abandonné que vers l'an 10 ou vers l'an 5, comment se fait-il qu'on n'y trouve pas les coloniales de Nîmes et de Vienne avec la couronne de laurier, puis avec la couronne de chêne, avec le nom d'Auguste, c'est-à-dire celles qui sont postérieures à l'an 29 et à l'an 27?

D'autre part ces médailles coloniales se trouvent sur l'aire même de l'habitation et au milieu de médailles gauloises. En est-il de même des médailles au type de l'Autel de Lyon; ne se présentent-elles pas isolées et comme accidentellement? L'une d'elles était sur la voie du Rebours, et M. Bulliot fait remarquer que sa présence dans un lieu de passage public paraît fortuite et lui enlève toute valeur chronologique. [1]

Il importera donc de déterminer d'une manière précise les points où l'on rencontrera des médailles postérieures à l'an 27, et les conditions particulières au milieu desquelles elles se trouveront.

Mais, ce qui est certain, c'est qu'au moment où cesse subitement la série des médailles du Beuvray, commence aussitôt la série des médailles d'Autun, et qu'elle est fort riche dès son début; parmi les 109 pièces d'Auguste, 38 sont au type de l'Autel de Lyon, 29 de la colonie de Nîmes et 9 de la colonie de Vienne; toutes ces coloniales, il est vrai, à une ou deux exceptions près, portent le nom d'Auguste et la couronne.

Ainsi, au moment où le Beuvray n'était plus occupé, les Éduens en grand nombre venaient de s'établir dans la nouvelle cité. Si nous interrogeons l'histoire, c'est l'époque où Auguste

1. *Fouilles de Bibracte*, 1868; tirage à part de la *Revue archéologique*, p. 9.

Digitized by Google

réside à Narbonne, puis à Lyon, qu'il n'a guère quitté de l'an 16 à l'an 10; où il est tout occupé à organiser, c'est-à-dire à dénationaliser la Gaule, à lui imposer ces divisions administratives qui mettront fin à l'existence des *civitates*; où un grand nombre de villes perdent leurs anciens noms, remplacés par ceux de César et surtout d'Auguste; où les grands oppida cessent d'exister, les nouveaux maîtres du pays craignant et leur importance militaire que les guerres récentes leur ont trop bien fait connaître, et les souvenirs de l'indépendance qui y demeureraient attachés; où les habitants de ces oppida sont dispersés ou transportés dans des villes construites pour eux à quelque distance. Alésia est détruite; Noviodun est abandonné pour Augusta Suessionum; Vermand pour Augusta Veromanduorum; chez les Bellovaques, Bratepans pour Cæsaromagus; chez les Arvernes, Gergovie pour Augustonemetum [1]; il faut sans doute ajouter, chez les Eduens, Bibracte pour Augustodunum.

1. Henri Martin, *Histoire de France*, Ier vol., p. 197.

TYPES	TRANCHÉE du chemin de fer			BOULEVARD	TOTAL
	M	B	C		
MÉDAILLES GAULOISES.					
Types divers (avec 7 autres douteuses)....	1			1	2
Germanus Indutilli.....	2	1			3
MÉDAILLES CONSULAIRES.					
Famille Antia.....	1				
— Antonia.....	1				
— Cordia.....				1	
— Memmia.....				1	4
A Reporter.....	5	1		3	9

Digitized by Google

TYPES	TRANCHÉE du chemin de fer M	B	C	BOULEVARD	TOTAL
MÉDAILLES IMPÉRIALES.					
Report	5	1		3	9
César et Auguste (colonies de Vienne et de Lyon)	8	1			
Auguste et Agrippa (colonie de Nimes)	18	8		3	
Auguste (Autel de Lyon)	25	11		2	
Auguste (types divers)	13	11	1	8	109
Agrippa	1			1	2
Tibère	40	13		34	87
Germanicus				1	1
Caligula	1				1
Claude	7	6	1	16	30
Néron	11	2		3	16
Vespasien	17	4		7	28
Titus	4	1		1	6
Domitien	13	12		5	30
Nerva	3	3		1	7
Trajan	20	9	1	7	37
Adrien	29	21	1	4	55
Sabine	2				2
Antonin	34	16	2	2	54
Faustine l'Ancienne	7	5	1	1	14
Marc-Aurèle	28	11	2	4	45
Faustine la Jeune	13	4	1		18
Vérus	1		1		2
Lucilla	3	1			4
Commode	5	7	1	3	16
Crispine		1			1
Albinus		1			1
Manlia Scantilla				1	1
A Reporter	308	149	12	107	576

Digitized by Google

TYPES	TRANCHÉE du chemin de fer			BOULEVARD	TOTAL
	M	B	C		
REPORT	308	149	12	107	576
Septime Sévère	4	1		2	7
Julia Domna	7				7
Caracalla			1	1	2
Géta	1	2			3
Diadumenianus			1		1
Elagabale		1			1
Alexandre Sévère	5			1	6
Julia Mammæa	4	1			5
Maximin	1	1			2
Maximus			1		1
Gordien III	5	6		1	12
Philippe I	6	1			7
Trajan-Dèce	2	1			3
Etruscilla	2				2
Trébonianus Gallus	3	1			4
Volusien	2	1			3
Valérien	2		1	1	4
Mariniana	1				1
Gallien	36	12		2	50
Salonine	5	3			8
Salonin	5	1			6
Postume	11	4		1	16
Victorinus	16	3		3	22
Marius				2	2
Tetricus I et II	145	43	1	14	203
Claude II	58	21		8	87
Quintillus	1	2		2	5
Aurélien	2				2
Tacite	1				1
A REPORTER	633	254	17	145	1049

Digitized by Google

TYPES	TRANCHÉE du chemin de fer			BOULEVARD	TOTAL
	M	B	C		
Report	633	254	17	145	1049
Probus	10				10
Dioclétien		1		1	2
Maximien Hercule	1	1			2
Constance Chlore	3	2			5
Hélène	8	1			9
Maximien Galère	3	2	2		7
Maximin Daza	1				1
Maxence	1				1
Constantin I	50	26		4	80
Crispus	8	2			10
Constantin II	32	12		5	49
Constant	55	21		3	79
Constance II	31	23		15	69
Magnence	10	2			12
Décence	2	1			3
Constantius Gallus		1			1
Julien II	4	4		1	9
Jovien	1				1
Valentinien I	29	8		1	38
Valens	26	12		1	39
Gratien	27	13		2	42
Valentinien II	2				2
Théodose	11	2			13
Magnus Maximus	10	4			14
Arcadius	12	1		1	14
	970	393	19	179	1561

C. CHAPPUIS.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE

QUELQUES BOIS GRAVÉS

PROVENANT

DES ANCIENNES IMPRIMERIES D'AUTUN

Les livres et l'imagerie populaires ont été depuis quelques années l'objet d'études sérieuses et de travaux justement appréciés. Le premier, M. Ch. Nisard en a révélé l'intérêt dans son *Histoire des livres populaires et de la littérature du colportage* [1], et nombre de savants l'ont suivi dans ces voies jusqu'alors inexplorées de la science bibliographique. Parmi les meilleurs écrits qui ont paru sur cette matière, je citerai particulièrement l'*Histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres* [2], par M. Garnier. L'auteur, héritier des traditions des anciens imprimeurs chartrains, nous a donné dans cet ouvrage sur la fabrication des images et sur le commerce des colporteurs des détails précieux et entièrement nouveaux.

Malheureusement, les productions des anciens imagiers, pour la plupart d'un mince intérêt et de valeur à peu près nulle, n'ayant pas de bonne heure attiré l'attention des collectionneurs, sont devenues très rares, et l'ancien matériel de ceux-là, regardé comme inutile ou encombrant, a été presque complète-

1. La première édition de ce livre date de 1854 ; la seconde est de Paris, Dentu, 1864, 2 vol.

2. Chartres, Garnier, 1869.

Digitized by Google

ment anéanti. C'est ainsi qu'à Chartres, dans ce centre important de fabrication d'imagerie populaire, M. Garnier n'a pu retrouver que deux anciens bois échappés par miracle aux vers et aux flammes. Le hasard nous a mieux servi, et il nous a été possible de réunir à Autun vingt-sept gravures anciennes, provenant toutes, à l'exception d'une seule [1], des ateliers des imprimeurs autunois. Sur ces vingt-sept, vingt-trois ont été offertes à la Société Éduenne par M. Michel Dejussieu, qui les a trouvées dans ses ateliers [2]; les quatre autres nous ont été communiquées par MM. G. Bulliot [3], Boulez [4] et l'abbé Mathieu [5]. Dix-sept sont en buis et dix en poirier [6]. « Le bois de poirier, qui, par sa nature, dit M. Garnier [7], a un grain fin et serré et qui se travaille facilement, était le bois employé par les anciens maîtres imagiers pour leurs gravures. On le rencontre partout, et la dimension des morceaux qu'il peut fournir, son bon marché, faisaient qu'aucune autre essence n'eût pu avantageusement le remplacer. Le seul inconvénient qu'on pouvait lui reprocher, c'est l'action que les vers exerçaient sur lui, aussi comptait-on nombre de planches profondément labourées. » Ce que ne dit pas M. Garnier, et qui, cependant, résulte d'une longue expérience et d'observations réitérées, c'est que le poirier coupé en « lune tendre », comme parlent les menuisiers, c'est-à-dire au moment de la nouvelle lune, se vermoule facilement, tandis que celui coupé en « lune

1. La planche XIX.

2. Ce sont les planches I, II, III, IV, V, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XVI, XVIII, XX, XXI, plus celle publiée plus haut, p. 181, sous ce titre : *Histoire d'une image ou note sur la condamnation et l'exécution de quatre protestants, à Autun, en* 1642, et cinq bois représentant des fleurs, auxquels sera consacré plus tard un article spécial.

3. Les pl. VII et XVII ont été données par M. Bulliot à la Société Éduenne.

4. La pl. XV a été donnée par M. Boulez à la Société Éduenne.

5. La pl. XIX appartient à M. l'abbé Mathieu, vicaire de l'église Saint-Vincent, à Chalon-sur-Saône.

6. Les nos I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, et les cinq bois de fleurs dont j'ai parlé, sont en buis. Tous les autres sont en poirier.

7. Ouv. cité, p. 149.

Digitized by Google

dure », ou dans la pleine lune, a beaucoup plus de résistance [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que parmi nos gravures taillées dans le poirier les unes sont en mauvais état et les autres presque intactes. Quant à celles taillées dans le buis, on n'y remarque aucune altération.

Quoi qu'il en soit, les unes et les autres seront reproduites à l'aide du bois original. Je décrirai d'abord celles qui ont servi à illustrer des livres (nos I à XIV), ensuite je passerai aux images de confréries qui devaient se vendre séparément et que n'accompagnait aucun texte (nos XV à XIX); je parlerai enfin de quelques bois qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories (nos XX à XXI). J'essayerai d'assigner à chacun d'eux une date approximative, mais j'aurai le regret de ne pouvoir mentionner ni un lieu de fabrication, ni un nom de tailleur en bois. Nos archives et nos bibliothèques ne m'ont fourni aucun renseignement là-dessus, et j'ai lieu de croire que la plupart de ces bois ont été exécutés ailleurs qu'à Autun.

1. Cette observation s'applique également au hêtre et au cerisier.

Digitized by Google

SÉRIE DE DIX BOIS

SE RAPPORTANT A LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

La série des dix bois qui suivent ont probablement servi à illustrer quelque édition populaire de la vie de Jésus-Christ. Gravés selon toute apparence dans le courant du seizième siècle, lorsque Autun ne possédait pas encore de presses, ils ont été apportés en cette ville à une époque difficile à préciser, mais qu'il ne faudrait pas toutefois reculer au-delà de 1661, car cette année-là Blaise Simonnot imprima une *Vie, Mort, Passion et Resurrection de Nostre Seigneur Jésus-Christ* [1], et l'orna des bois les plus étranges et les plus disparates, ce qu'il n'eût sans doute pas fait s'il eût eu à sa disposition ceux que nous publions aujourd'hui. Comme il m'a été impossible de retrouver un seul exemplaire de l'ouvrage auquel ils ont servi, j'ai jugé intéressant de les accompagner d'un texte dont le style répondît à celui de l'image, et ce texte je l'ai naturellement puisé dans la Vie de Jésus-Christ que je viens de citer, laquelle a dû avoir à Troyes, à Orléans, à Autun et ailleurs de nombreuses éditions n'offrant entre elles que des différences peu notables. [2]

1. *La Vie. Mort, Passion et Resvrrection de Nostre Seignevr Iesus-Christ où sont contenuës les complaintes de la Mort et Assumption de la Vierge Marie, avec la Vie de sainct Jean l'Euangéliste et la Destruction de Hierusalem*, à AVTVN, chez Blaise Simonnot, imprimeur juré, 1661. Avec approbation. In-8° non paginé. Je dois à la générosité de M. le marquis de Ganay de posséder le seul exemplaire connu de ce rarissime petit livre; du moins ne l'ai-je jamais vu mentionné dans aucun catalogue.

2. Notre petit volume ressemble beaucoup, en effet, à *la Vie, Mort, Passion et Résurrection de Nostre Sauveur Jésus-Christ*, etc..., à Troyes, chez Jacques Febvre, imprimeur et marchand libraire, etc..., s. d.; in-8° non paginé. (Bibl. nation. H ; 2068/9.) Les bois, comme dans l'édition d'Autun, y sont pris au hasard et se rapportent à des époques différentes. Le texte est le même, à quelques variantes près. La date aussi doit être à peu près la même. Le même ouvrage a été imprimé à Orléans en 1688. (Bibl. nation. D, 6383.)

Digitized by Google

I

Comme l'Ange annonça aux Pastoureaux la Nativité de Nostre Sauveur et Rédempteur Jesus-Christ.

« Alors S. Michel alla vers les pastoureaux qui estoient en Bethléem, car ils estoient venus aux commandemens de l'Empereur comme les autres. Quand l'ange fut devant les pastoureaux, il jetta si grande clarté qu'ils furent tous espouvantez. Adonc l'ange leur dist, n'ayez peur : car pour certain je suis l'ange de Dieu qui vous suis envoyé..... Et quand il eut ce dit, une grande compagnie d'anges se mirent à chanter en grande ioye et liesse, *Gloria Altissimo Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*, etc.

Digitized by Google

II

Comme Sainct Jean Baptiste baptiza Nostre Seigneur au fleuve de Jourdain.

Iesus-Christ vint en Galilée au fleuve de Iourdain, où il trouva sainct Iean-Baptiste qui baptisoit une grande compagnie de gens qui estoient venus oüir ses sermons, ils pensoient tous que ce fust Iesus-Christ. Adonc Iesus luy dit, je te prie Iean que tu me baptise avec ceux-cy. Sainct Iean le regarda et par la grace du S. Esprit le cogneut et eut peur, disant : Sire, tu me dois baptiser, non pas que je te baptise. Iesus luy dit : ne dis mot pour cette heure, afin que je ne sois cogneu, il n'est pas encor temps : mais baptise moy seulement. S. Iean voyant sa volonté le baptisa : Nostre Seigneur se dèspoüilla comme les autres : lors le Ciel s'ouvrit, et le S. Esprit descendit sur Jesus en forme d'une colombe, puis S. Iean ouït la voix de Dieu le Père qui dist : *Hic est Filius meus dilectus in qui* (sic) *mihi bene complacui, ipsum audite.* C'est mon fils bien-aymé auquel j'ay pris mon bon plaisir. Escoutez-le.

Digitized by Google

III

Comment Iesus-Christ fut aux Nopces de Sainct Iean l'Evangeliste où il changea l'eau en vin.

En Galilée furent faites les nopces de S. Iean l'Évangeliste, et y fut la mère de Iesus-Christ : car sa sœur Marie Salomée, qui estoit femme de de Zebédée la vint semondre aux nopces de son fils S. Iean l'Évangeliste. Lors Iesus et ses disciples y furent invitez et Iesus-Christ s'assit au milieu de la table, pour ce qu'il ne vouloit point estre chef, combien qu'il fut le plus digne. Quant vint au milieu du disner, les serviteurs s'en vinrent vers Nostre Dame, et lui dirent : Dame nous n'avons plus de vin, que mettrons-nous sur table. Et elle leur dit, je trouverai moyen que vous en aurez, attendez un peu. Elle alla vers Iesus et luy dist : Mon fils il n'y a point de vin et ma sœur est pauvre, ie ne sçay comme nous en pourrons avoir. Et Iesus respondit, il n'est pas encor temps que ie me monstre. Et Nostre Dame dist aux serviteurs : faictes ce que mon fils vous dira. Iesus Christ dit aux serviteurs : emplissez les cruches d'eaüe, ils le firent et les apportèrent devant Iesus Christ, lequel fit le signe de la Croix sur lesdites cruches et incontinent l'eaüe fut conuertie en bon vin. Iesus-Christ dit, donnez en à Architiclin *(sic)* le premier, et à tous les autres : car Architiclin estoit le plus honorable de la compagnie après Iesus-Christ, et la Vierge : car il estoit maistre d'Hostel des Nopces.

Digitized by Google

Quand Architiclin en eut beu, il appela S. Iean l'Évangeliste et luy dist : je ne vis oncques telles ordonnances de nopces, ne serviteurs de la manière de ceux-cy. Pourquoy dit S. Iean, iay veu dit Architiclin donner le meilleur vin au commencement du disner, et vous l'avez donné à la fin. Adonc, tout le peuple qui estoit là beut de ce vin et les disciples de Iesus crurent mieux en luy qu'ils n'avoient fait auparavant.

On voyait autrefois sur un vitrail des charniers de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, une représentation des Noces de Cana qui devait être dans le genre de la nôtre. Au bas se lisait ce distique :

En Cana noces se célébroient
Architriclin maitre d'hostel estoit. [1]

1. *Curiosités de l'archéologie et des beaux-arts ;* Paris, Paulin, in-12, 1855, p. 376.

Digitized by Google

IV

Comme Iesus-Christ demanda à boire à la Samaritaine, et passa par Samarie en allant au pays de Galilée.

Nostre Seigneur Iesus-Christ vint en la cité de Samarie qui est appellée Sychar, auprès et du costé de la possession que Iacob donna à son fils bien aymé Ioseph, et là estoit la fontaine de Iacob. Et environ l'heure de sexe (*sic*), Iesus estoit lassé de cheminer, parquoy il s'assit dessus la fontaine et ainsi qu'il y estoit il vint une femme avec vne cruche, pour puiser de l'eau à la fontaine. Et quant Iesus-Christ la vit, il luy commença à dire en cette manière Femme donne moy à boire. Et cette heure là, les disciples de Nostre Seigneur estoient allez en la cité, afin qu'ils achetâssent des vivres. Et à ces parolles, luy répondit cette femme Samaritaine. Toy qui est Iuif, comme peux-tu demander à boire à moy qui suis Samaritaine, car les Iuifs n'ont point d'accointance auec les Samaritains. Et Iesus luy répondit : si tu sçavois le don de Dieu, et qui est celuy qui te demande à boire, tu luy en deusse demander toy-mesme, et il t'eust donné de l'eau de vie : car qui boira de cette eau icy, aura encore soif, mais de l'eau que ie te donneroy iamais tu n'auras soif. Et alors la femme luy dist : Sire donne moy donc de cette eau, afin que ie n'aye iamais soif et que ie ne vienne plus icy pour en puiser, etc.. etc.

Digitized by Google

V

Comme Nostre Seigneur guérit un Ladre.

Iesus-Christ descendit de la montagne et vint aprés luy une grande multitude de gens qui le suiuoient. Un ladre s'approcha de luy en disant : Seigneur je sçay que tu me peux guérir. Il disoit cela à cause qu'il luy avoit veu faire beaucoup de miracles. Adonc Iesus print le ladre par la main et luy demanda qu'il vouloit. Ce pauure ladre qui ne désiroit que d'auoir santé, luy respondit : Seigneur que tu me guèrisse, s'il te plaist. Adonc Iesus-Christ le guèrit de sa maladie et puis luy dit : va et te donne de garde de le dire à personne : mais confesse toy. Et le ladre s'en alla tout joyeux, il fit le commandement de Jésus et se confessa. »

Au second plan de cette gravure, on voit :

Comme Nostre Seigneur guèrit l'enfant de Centurion.

Lorsque Nostre Seigneur entra en Capharnaum, Centurion le cheualier vint à luy disant : Seigneur mon enfant est si malade qu'il ne se peut soûtenir. Ie te prie de luy donner santé. Iésus-Christ luy dit : J'iray tantost et le guériray. Et Centurion luy dit : Sire j'ay sous moy cent chevaliers, ie suis homme de puissance, si tu as affaire dy le moi, car ie suis à ton commandement. Adonc Iesus-Christ dit à ses disciples, ie vous dis que ie n'ay pas trouué si grand foy en Israël. Quand Iesus-Christ vit Centurion si ferme en sa foy, il luy dit, va : car ie veux qu'il soit ainsi comme tu crois, et à cette heure là son enfant fut guèry. »

Digitized by Google

VI

Comme Nostre Seigneur Iesus-Christ ressuscita le fils de la vefve qui estoit en la cité de Naïm.

Nostre Seigneur Iesus-Christ alloit un iour en vne cité appellée Naim, et alloient auec luy ses disciples et une grande multitude de personnes. Et ainsi qu'ils approchoient la porte de la cité, ils rencontrèrent le fils unique d'vne vefve qui estoit trépassé, lequel on portoit en sépulture et là estoit la vefue de cest enfant avec grande compagnie de peuple qui estoit avec elle. Et quand Iesus-Christ l'eut apperceüe plorant et gémissant grandement, il fut esmeu de pitié et de miséricorde enuers elle, et luy dit femme ne plore plus, et puis s'approcha et toucha la bière en laquelle on portoit l'enfant trespassé. Et alors ceux qui la portoient s'arrestèrent. Nostre Sauueur Iesus dict à l'enfant. Adolescent ie veux et dy que tu te leue. Et à ces diuines parolles se leua l'enfant qui estoit mort, et commença à parler et rendre grâces à Dieu, puis le donna à sa mère. Et lors tous les assistans furent surpris de crainte, car ils estoient esmerueillez de cette ressuscitation, et magnifioient Dieu en disant : Voicy un grand prophète qui est leté *(sic)* et suscité en nous, par lequel le Dieu d'israël a visité son peuple.

Digitized by Google

VII

Parabole de l'Ivraie.

Il n'est pas question de cette parabole dans les éditions populaires de la ***Vie, Mort, Passion, etc., de Notre Seigneur Jésus-Christ.***

Digitized by Google

VIII

Comme Nostre Seigneur Iesus-Christ receut et substenta le nombre de cinq mille hommes, de cinq pains d'orges et de deux poissons.

« Nostre Sauveur Iesus-Christ alla outre la mer de Gallilée qui est de Tibériade et là y avoit une multitude de personnes qui le suivoient : car ils voyoient les signes qu'il faisoit sur ceux qui estoient malades. Et alors Iesus-Christ alla sur la montagne et là s'assist avec ses disciples. En ce temps estoit prochain le iour de Pasques, qui estoit la feste des Iuifs. Et ainsi que Jesus-Christ leva les yeux et qu'il eut veu et apperceu une si grande multitude de peuple venir à luy, il appella S. Philippe et luy dist, de quoy acheterons nous des pains pour repaistre ce peuple icy. Lesquelles paroles luy disoit Nostre Seigneur Iesus-Christ pour l'esprouver ; car il sçavoit et cognoissoit tout ce qui estoit de faire à telle nécessité. A ces paroles respondit S. Philippe et luy dit, les pains de deux cens deniers ne fourniront pas, tant que chacun en eust un petit, et lors un des disciples nommé André, lequel estoit frère de Simon Pierre, dit à Jésus. Il y a icy un petit enfant qui a cinq pains d'orges et deux poissons : mais ce n'est rien pour tant de gens que voicy, et alors Nostre Sauueur Iésus-Christ leur dit : or, faites seoir tous les hommes. Et en ce lieu y auoit beaucoup de foin, parquoy alors s'assirent les hommes iusques environ le nombre de cinq mille, sans les femmes et les petits

Digitized by Google

enfans. Et quand ils furent assis, Iesus prit les pains et rendit grâces à Dieu son père et puis les distribua à ceux qui estoient là assis. Après prit les poissons et en fit tout semblablement et en mangèrent à leur plaisir. Quand ils furent rassasiez : Iésus dit à ses disciples. Amassez tout ce qui est demeuré, afin que les restes ne soient gastez. Et alors les disciples amassèrent et emplirent douze corbeilles du reste, et superabondance de cinq pains d'orges et de deux poissons qui estoient restez de ceux qui auoient mangé et pris rèfection. Quand tous les hommes eurent veu le signe et vertueux miracle que Nostre Sauueur Iesus-Christ auoit foit et démontré, ils disoient : C'est icy le vray Prophète qui doit venir au monde, parquoy le voulurent constituer roy en Israël : mais il s'enfuit et se retira d'eux : car il ne leur vouloit pas accepter comme celuy qui sçavoit et cognoissoit toutes choses. »

Digitized by Google

IX

Comme Nostre Sauueur et Redempteur Iesus-Christ se transfigura devant tous ses disciples, sur la montagne de Thabor.

Nostre Redempteur Iesus-Christ print avec soy S. Pierre, S. Iean, et S. Iacques son frére et les mena sur la montagne de Thabor et se transfigura deuant eux, tellement que sa face claire resplandissoit comme le soleil, et ses vestemens furent blancs comme neige. Et quand il fut transfiguré, Moyse et Helie leur apparurent en vn instant, parlant avec Nostre Seigneur Iesus-Christ. Et S. Pierre dist à Iesus-Christ, *Domine bonum est nos hic esse*. Seigneur il est bon que nous soyons icy, pourtant s'il te plaist faisons icy trois tabernacles : un pour toy, l'autre pour Moyse, et le tiers sera pour Helie ; et ainsy qu'il parloit encore, voicy venir une nuée claire et réplandissante, laquelle les couurit. Et ce fait, voicy vne voix venant de la nuée qui dist : *Hic est filius meus dilectus*, c'est icy mon fils bien aymé auquel j'ay pris mon bon plaisir, escoutez ses parolles. Et quand ses disciples entendirent cette voix, ils cheurent tous à terre et eurent grande frayeur. Et adonc vint à eux Nostre Sauueur Iesus et les tança, disant : Levez-vous et ne veillez douter. Etc., etc...

La figure resplendissante de Moïse qui se voit à gauche au dernier plan est expliquée par ce passage de saint Luc (cap. IX, v. 30 et 31). « Et ecce duo viri loquebantur cum illo : Erant » autem Moyses et Elias, *visi in majestate*, etc... »

Digitized by Google

X

Jésus chez Marthe et Marie.

Notre petit livre, pas plus que les éditions d'Orléans et de Troyes, ne fait mention de la visite de Notre-Seigneur chez Marthe et Marie.

Digitized by Google

BOIS DE DIVERSES PROVENANCES

XI

Le sermon sur la montagne.

Ce bois figure au verso du 34e feuillet de *la Vie, Mort, Passion et Résurrection de Nostre Seigneur Jésus-Christ* imprimée à Autun, chez Blaise Simonnot, en 1661, et d'où j'ai tiré le texte des gravures qui précèdent. Il est placé en manière de lettrine au commencement du chapitre suivant :

Comme Nostre Seigneur Iesus-Christ monta en la montagne en laquelle il prescha les 8 *bèatitudes à ses disciples et comme il les apprit à prier Dieu son père.*

Alors que Nostre Sauueur Iesus-Christ eut vu et aperçeu les trouppes du peuple qui le suiuoient, il monta sur la montagne, et quand il fut assis, ses Disciples vindrent et s'approchèrent de luy, et luy en ouurant sa bouche il les enseignoit, leur disant en cette manière. Bien-heureux sont les pauures d'esprit, etc., etc., etc...

Il y a encore dans ce même volume, six autres bois de la même série, représentant différentes scènes de la vie de Jésus-Christ; mais, à part celui que je reproduis ici, tous ont disparu.

Digitized by Google

XII

Saint Georges.

Saint Georges de Cappadoce à cheval, perçant un monstre de sa lance. Dans le fond, à gauche, une jeune fille à genoux et mains jointes. Ce dernier personnage est souvent absent des représentations du saint. Il a cependant son importance, et l'on ne peut s'empêcher de voir à travers cette pieuse légende la fable de Persée et d'Andromède. J'imagine même qu'en cherchant bien l'on découvrirait dans quelque église un tableau où ce dernier sujet, grâce à quelques *repeints* aux endroits peu voilés, aurait été pieusement christianisé pour la plus grande édification des fidèles. A vrai dire, je n'en saurais citer aucun exemple, en ce qui concerne saint Georges, mais il me serait facile de produire, à l'appui de ma conjecture, nombre de transformations analogues.

Saint Georges est le patron des cavaliers et des archers. « On était si bien habitué, dit le R. P. Cahier [1], à le voir représenté sur un magnifique cheval de bataille, que les Picards en ont gardé l'expression : « Saint Georges, belle monture. » Marot a dit en parlant de son valet, larron de son cheval :

Ledit valet monté comme un saint Georges.

Le bois que je donne ici paraît dater du seizième siècle.

1. Le R. P. Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire ;* Paris, Poussielgue, 1867 ; in-4°, p. 211, 320, 616.

Digitized by Google

XIII

Sainte Reine d'Alise.

On la met avec sa chaîne
Dans une cuve d'eau pleine. [1]

On sait de quelle popularité la dévotion à sainte Reine jouissait autrefois en Bourgogne et même dans les provinces éloignées. Les vertus curatives des eaux de la fontaine des Cordeliers d'Alise y attiraient un grand nombre de pèlerins, et, la spéculation s'en étant emparée, il s'en vendait, à Paris, dit Courtépée, vers 1774, plus de quarante mille bouteilles par an, tandis que les religieux n'en envoyaient que deux mille. Il s'y faisait en outre un commerce considérable de chapelets, bouquets, petites châsses et ouvrages de piété, comme il arrive encore aujourd'hui aux lieux de pèlerinages en vogue. Les livres ayant trait à sainte Reine devaient naturellement y trouver un débit considérable, aussi le nombre de leurs éditions est-il grand. M. Ch. Nisard en a dressé, dans son *Histoire des livres populaires* [2], une liste que je reproduirai, en cherchant à la compléter.

1° *Chariot de triomphe traîné par deux aigles de la glorieuse, noble et illustre bergère, sainte Reine d'Alize vierge et martyre*, par M. Hug. Millotet, etc..., tragédie en V actes; Autun, 1664.

1. Les pèlerins agenouillés aux côtés de la sainte se voient dans d'autres gravures représentant la même scène.

2. Deuxième édit. Paris, Dentu, 1864, t. II, p. 181, note 1.

Digitized by Google

2° *La victoire spirituelle de la glorieuse sainte Reine, remportée sur le tiran Olibre*, tragédie en V actes, nouvellement composée par M. de Corneille Blessebois; Autun, 1686.

3° *Le martyre de la glorieuse sainte Reine d'Alyse*, tragédie composée par M. Claude Ternet, professeur ès mathématiques et arpenteur juré pour le roi au Châlonnois, dédié à Mgr l'Évêque d'Autun; à Troyes, chez Pierre Garnier, imprimeur libraire, rue du Temple; avec permission (la permission est du 19 mai 1738); in-12, 72 pages.

D'après M. Paul Lacroix, la première édition de cette pièce dédiée à l'Évêque d'Autun serait de 1682; Autun, in-8°. Il y en aurait encore une de Rouen, 1699; trois de Troyes, chez Pierre Garnier; quatre de Châtillon-sur-Seine, Claude Bourut, s. d., Philippe Marteret, 1722 et 1734, Jean Therriot, 1752. La septième édition, d'après Papillon [1], serait d'Autun, chez Blaise Simonnot, in-8°; enfin la huitième de Paris, s. d. Il faut y ajouter : *La Vie de sainte Reine avec son petit office en français, ses litanies, cantiques et oraisons en faveur des dévots pèlerins qui visitent son sanctuaire;* à Dôle, chez Joly, impr. libraire, rue de Paris; avec permission; in-12, 48 pages.

Je ne connais aucune des éditions d'Autun, mais je serais tenté, vu le costume des pèlerins, d'attribuer notre bois à l'une des plus anciennes.

Voici le passage de la tragédie de Claude Ternet auquel correspond la gravure ci-dessus.

ACTE V. — SCÈNE I.

ÉVANDRE, Ste REINE.

ÉVANDRE.

Liez lui les deux pieds et les mains de ces cordes.

Ste REINE.

Seigneur, souvenez-vous de vos miséricordes.

1. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, art. CL. TERNET.

Digitized by Google

ÉVANDRE.

La cuve est pleine d'eau, çà plongeons là dedans,
Elle lui fera pis que les brasiers ardents ;
Nican, empoignes-la, poussons la tout à l'heure
Dans ce frais lavatoire, il faudra qu'elle y meure.

Ste REINE, *dans l'eau.*

O divin Créateur de la terre et des cieux,
Sur votre humble servante hélas ! jettez les yeux ;
Puis que ce fort lien si rigoureux m'enlace,
Que je ne puis lever mes mains vers votre face
Droit ès monts écartés j'élève mes regards,
Je suis de ces chaîneaux ceinte de toutes parts ;
Pour rompre ces cordeaux force me soit donnée ;
De tous, sinon de vous, je suis abandonnée :
Qu'un miracle soit fait pour délivrer d'erreurs
Ces pauvres abusés qui se baignent de pleurs,
De la pitié qu'ils ont d'admirer ma souffrance :
Vous le voulez, mon Dieu, ô infinie puissance !
Les cordeaux sont rompus, je suis en liberté,
L'eau change sa froidure en chaude humidité,
Tout aussi qu'au printemps l'agréable rosée,
D'une percluse humeur rend la terre arrosée,
Quand l'aurore commence à découvrir le jour,
Et qu'elle fait entrer toutes choses en amour :
O Père, roi des rois, mon cœur, ma douce flâme,
Le torrent a passé par dessus ma pauvre âme :
Vous m'avez beau plonger exécrables bourreaux,
Vous perdez votre temps, regardez vos cordeaux
Entièrement brisés : Craignez vous point canailles,
Que la terre qui tremble, en ses creuses entrailles,
Ne vous abîme tous, comme elle fit jadis
Choré et ses supôts qui vouloient, trop hardis
Avoir la dignité de princes de l'Église,
Que le Dieu tout puissant du haut ciel autorise?
Je sens dessus mon chef, je ne sais quoi reluit:
C'est l'ange Colombin que j'ai vu cette nuit :
Il porte dans son bec une riche couronne,
Et comme un clair soleil à mes yeux il rayonne.

Digitized by Google

SCÈNE II.

L'Ange, Ste Reine, Chœur du Peuple.

L'ange *en forme de colombe présente une couronne à Ste Reine.*

O Reine par effet beaucoup plus que de nom
Voici le beau présent, l'inestimable don,
Le prècieux chapeau de triomphe et de gloire,
Dont votre cher Époux après votre victoire
Ornera votre chef; voici le juste prix
Que vous possèderez en son sacré pourpris :
Venez vierge, venez dedans ce beau parterre
Exempt de tous frimats, de foudre et de tonnerre :
C'est celui qui joüit d'un éternel printems
Où la fière Atropos n'a l'empire du tems :
Les extrèmes rigueurs du froidureux Borée
N'ont point d'autorité qui soit considérée :
Les chagrins, les soucis n'ont pouvoir en ce lieu;
C'est où l'on essuyra les larmes de vos yeux .
Vous avez enduré de très cruelles peines,
Vous èpuisez pour Dieu tout le sang de vos veines.
Mais ce divin amant vous récompensera
D'un loyer infini qui toujours durera.

Ste reine.

O amour! ô bonté! ô douceur ineffable!
Que vous avez de soin pour une misérable!
Las! si vous me donnez un peu d'affliction,
J'ai mille fois autant de consolation :
Ce sera donc bientôt, ambassadeur fidèle,
Que mon esprit quittant la dépouille mortelle
De ce dèbile corps, pointera dans les cieux
Pour vous y contempler, cher Époux glorieux?
Bel Esprit qu'il me tarde et que l'heure me presse!
Que j'aurai de plaisir, que j'aurai de liesse,
De voir à découvert mon adorable Époux,
Devant qui tous les saints fléchissent les genoux,
Qui est leur doux objet et qui les rassasie
De ses divins nectars et de son ambroisie!

Digitized by Google

CHŒUR DU PEUPLE.

Quel spectacle est-ce ci ! que le Dieu des chrétiens
Est un Dieu admirable et qu'il aime les siens !
Ces bourreaux étonnés ne savent plus que faire :
Quittons l'Idolâtrie, et craignons la colère
De ce Dieu tout puissant, pitoyable benin,
Qui pour nous a goûté de la mort le venin :
Faisons nous baptiser et vivons en sa crainte
Gardons sa ste loi dans nos âmes empreinte,
Considérons la Vierge au sortir de cette eau
Son corps est lumineux comme un luisant flambeau !
De l'ange les discours sont de parfaits oracles
Il n'appartient qu'à Dieu de faire des miracles
L'ombrage doit céder à la réalité :
Le mensonge apparent à l'alme vérité. Etc., etc., etc.

Digitized by Google

XIV

Astronome coiffé d'une sorte de barrette ou bonnet carré, assis devant une table drapée, chargée d'un pupitre, d'une sphère, d'un encrier et d'un livre ouvert. A gauche, une bibliothèque; au fond, une fenêtre ouverte laissant voir le soleil et les étoiles.

Il n'était guère d'anciens almanachs dont le titre ne fût orné d'un sujet semblable, où les accessoires et le personnage différaient peu [1]. On y peut voir à volonté Nostradamus, le tireur d'horoscopes de la cour de Henri II; le Liégeois Mathieu Laensberg; Melchior Grieffer, l'astrologue de l'*Almanach des Bergers*; Thomas-Joseph Moult, astronome et philosophe natif de Naples, ou bien encore le sieur Maribas, « grand astronome et mathématicien », dont la tête seule figure aujourd'hui au

1. Cf. Ch. Nisard, ouv. cité, 2e édit., t. I, p. 56, 57 et 214.

Digitized by Google

frontispice des *Dieu soit béni* bourguignons. Ce dernier cependant n'a point la coiffure traditionnelle; il l'a échangée contre le chapeau à plumes du temps de Louis XIV; mais, comme pas plus que l'habit ne fait le moine, le bonnet ne fait l'astronome, cette légère altération n'a nui en aucune manière à la vogue dont il jouissait et à la confiance qu'il avait su inspirer. Ce bois date du dix-septième siècle.

XV

Croix faite de bandeaux ornés de filets et de perles, disposés en nattes régulières qui se prolongent au pied en forme de gradins. Le Christ a la tête entourée d'un nimbe rayonnant. Au-dessus des deux bras de la croix, à droite le soleil, à gauche la lune. Au pied, à droite, s^t^ *Charle Boromée*, comme l'indique une petite inscription encadrée d'un filet et placée par côté. Le saint est à genoux, la main gauche sur sa poitrine et priant. A gauche, s^t^ *Antoine de Pade*, aussi à genoux, en costume de franciscain et tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. La légende de ce saint rapporte, en effet, qu'il était dans la maison d'un ami lorsqu'une nuit, celui-ci l'observant par la porte entr'ouverte l'aperçut tenant dans ses mains le divin Enfant [1]. Devant lui est une fleur, un lys certainement, attribut bien connu de saint Antoine et symbole de l'innocence baptismale qu'il sut garder jusqu'à la mort [2]. Au-dessus de ces deux personnages et sous les bras de la croix sont deux encadrements, l'un à droite renfermant le buste de saint Jean l'Évangéliste, l'autre à gauche une *Mater dolorosa*. Sous le pied de la croix, au milieu des enroulements, une tête de mort sur deux os en sautoir.

Ce bois, qui avait peut-être rapport à quelque confrérie, me paraît dater de la première moitié du dix-septième siècle. Il serait en tous cas postérieur à l'an 1610, époque de la canonisation de saint Charles Borromée.

1. Le R. P. Cahier, ouv. cité, p. 57.
2. Id. ouv. cité, p. 292, 468 et 517.

Digitized by Google

XVI

Saint Crépin et saint Crépinien dans leur atelier, se livrant à l'exercice de leur profession. Le premier, un tranchet à la main, taille une peau étendue sur son « veilloir [1] »; le second, assis à côté sur un escabeau, tient l'alène de la main droite, et de la gauche semble montrer son compagnon à un apprenti placé un peu en arrière et aussi occupé à un travail de cordonnerie. Au second plan, un autel orné d'un retable représentant Jésus en croix accosté de la sainte Vierge et de saint Jean. Le fond de l'atelier est occupé par une porte et une fenêtre. La porte ouverte laisse entrevoir les deux saints distribuant des aumônes aux pauvres et aux infirmes de la ville de Soissons où ils s'étaient établis. La fenêtre nous donne le spectacle de leur décollation ordonnée par Maximien Hercule, le 8 des calendes de novembre de l'an 287 ou 288.

Nos archives municipales ne contiennent pas de pièce relative à la corporation des cordonniers d'Autun qui soit antérieure à 1593 [2]. Je citerai ici l'article XI de ses statuts, faits à l'hôtel de ville le 14 mars 1770, lequel contient l'énumération des devoirs religieux : [3]

« Art. XI. Célèbreront tous les maitres, chacun an, le 25 octobre, la » fête de saint Crèpin par eux choisi pour leur patron dudit mètier, et à » cet effet chaque maitre sera tenu d'assister aux services divins qui se » célèbreront tant la veille que le jour et le lendemain de la dite fête. » dans l'église qui sera choisie, si ce n'est en cas d'empêchement légi- » time, et ne pourront travailler le jour de la Fête, si ce n'est pour le » service du roi ou cas nècessiteux; et il sera offert le dit jour un pain

1. Les cordonniers appellent ainsi une sorte de table ou d'établi qui leur sert à poser leurs outils et la lampe qui les éclaire à la veillée, d'où le nom de « veilloir ».

2. V. Archives municipales; Registre des délibérations, vol. 6, fol. 56.

3. Statuts pour la communauté des cordonniers de la ville d'Autun faits à l'hôtel-de-ville, le 14 mars 1770, homologués par arrêt du parlement de Dijon, le 1er mars 1771; à Autun. P.-P. Dejussieu, MDCCLXXI, in-4°, 16 pages.

Digitized by Google

» béni, par deux maîtres et à tour de rôle : l'un des quels sera pris » dans la classe de ceux que l'on appelloit avant la réunion ordonnée, » [cordonniers] en premier ; et l'autre dans la classe de ceux que l'on » appelloit cordonniers en second, en suivant néanmoins l'ordre de leurs » rèceptions ; et aprés avoir épuisé l'ordre de ceux qui sont actuellement » reçus, le dit pain béni sera offert par deux des nouveaux maîtres en » suivant la datte de leurs rèceptions ; et ceux qui seront en tour d'offrir » le pain bèni ne pourront le refuser, à moins qu'ils n'ayent des raisons » lègitimes et jugées telles dans une assemblée tenue à l'hôtel commun » en présence des officiers de police ; à peine de l'amende de cinq livres » contre chacun des refusans, pour être employée par le corps à offrir » le dit pain béni. »

XVII

Dans un encadrement orné de fleurons aux quatre angles et entre les filets duquel on lit : NOTRE DAME DE MONT SERRAT CHAMBRE ANGÈLIQUE, la Vierge assise, nimbée, coiffée de la couronne impériale, tient du côté droit l'Enfant Jésus, couronné de même et la tête entourée d'un nimbe à rayons lumineux. Le divin Enfant est armé d'une scie et partage une montagne qui se trouve à droite. Du même côté, deux pèlerins à genoux avec le bourdon et les coquilles traditionnels. A gauche, et aussi à genoux, trois religieux bénédictins dont l'un, placé en avant, tient une crosse. Derrière la Vierge s'étagent de petites montagnes, sur chacune desquelles est bâti un monastère. C'est d'abord, au côté droit, l'abbaye de Montserrat, du moins il le faut supposer; puis au dessus, à droite et à gauche : saint Damase, sainte Croix, sainte Catherine, sainte Trinité, saint Benoît, sainte Anne, saint Honoré, saint Sauveur, saint Jacques, saint Jean, saint Antoine, sainte Marie-Magdeleine, saint Jérôme, dont les noms sont tracés sur de petites banderolles. Au-dessus de ces sommets, deux anges planant dans le ciel soutiennent un écusson surmonté d'une crosse et d'une mitre, dans le champ duquel est un mont partagé par

Digitized by Google

une scie, armoiries parlantes de l'abbaye de Montserrat [1]. Cette abbaye est située en Catalogne, à peu de distance de Barcelone. « Elle doit son nom de Montserat ou Mont Scié, dit M. Garnier [2], à la configuration des lieux où ce sanctuaire a été érigé. Cette partie du terrain est en effet remplie par des rochers taillés si droit qu'on pourrait croire que la main des hommes y a passé, si les récits légendaires ne leur donnaient une autre origine. La tradition apprend à ce sujet que la sainte Vierge et son divin Fils voyageant dans la contrée, l'Enfant Jésus, sous l'action de la scie qu'il portait avec lui, faisait disparaître les obstacles qu'ils rencontraient [3] ». De nombreuses indulgences ont été attachées par les papes Grégoire XIII, Léon X et Benoît XIV, à la dévotion envers Notre-Dame de Montserrat; son image était assez répandue, et on voyait accourir à son sanctuaire une grande affluence de pèlerins.

Un mandement de Gaspard de Thomas de la Valette, évêque d'Autun, en date du 22 octobre 1743, permit des quêtes en faveur de ce monastère, qui était aussi un hôpital pour les voyageurs allant à Saint-Jacques en Gallice, à Rome ou autre part. Il fut publié de nouveau [4] avec une ordonnance royale, datée de Paris le 3 avril 1662, qui accordait aux gens choisis pour cette quête l'exemption « de toutes charges consulaires et syndiques..... de payer les passages des ponts, bacs, etc.....,

1. On sait en effet qu'en espagnol *sierra* signifie *scie*.

2. Ouvrage cité, p. 30, note 1.

3. En Bourgogne, certaines montagnes affectent cette forme dentelée, et les habitants disent que la Vierge les a sciées.

4. *Sommaire des indulgences concèdées par nos saints Pères les papes aux confrères sœurs et bienfaiteurs du monastère et Hôpital de Notre Dame de Montserrat et de nouveau confirmées par Notre S. Père le pape Benoît XIV.* Placard imprimé S. L. N. D., mais sans doute à Autun. En tête est un petit bois imité de celui que nous avons décrit, accompagné des armoiries du pape, du roi de France et de l'évêque d'Autun, M. de la Valette. (Archives de la Société Éduenne).

Le bois reproduit par M. Garnier (ouvrage cité, p. 29), qu'il attribue à la seconde moitié du dix-septième siècle, paraît avoir servi aussi d'en-tête à quelque mandement ou de frontispice à quelque livret de confrérie.

Digitized by Google

la permission de porter des armes offensives et dèfensives nonobstant les édits et dèfenses à ce contraires. » Ces priviléges étaient limités au temps que duraient les quêtes.

L'ordonnance royale et le mandement furent imprimés en placard et accompagnés du sommaire des indulgences accordées par les souverains pontifes aux confrères, sœurs et bienfaiteurs du monastère et hôpital de Montserrat; on y joignit l'énumération des reliques qu'on y vénérait alors. Cet inventaire nous a paru assez curieux pour mériter d'être rapporté ici :

Les saintes reliques qui sont rèservées et qui reposent en la chapelle de Notre Dame de Montserrat.

Cinq têtes des onze mille vierges; deux épines de la couronne de Jésus Christ; un denier des trente que Judas reçut lors qu'il livra Notre Seigneur; des os prècieux des trois rois d'Orient; un des os de saint Pierre apôtre; des os de sainte Bathilde reine de France; un des os de saint Vincent martyr; une côte de saint Laurent; un gros os de saint Maur; une côte de saint Sèbastien; des reliques de sainte Ursule; un bras de saint Romain; un gros os de saint Placide; un doigt de saint Benoît abbé; un bras de saint Auxille; la tête de saint Ètienne religieux de saint Benoît; un bras de saint Martial; des reliques de sainte Marie Magdelaine; des os de sainte Potentiane et de saint Christophle (*sic*); deux corps saints religieux de saint Benoît. Toutes lesquelles sont soigneusement gardées et montrées aux dèvots pèlerins de quelque pays et condition qu'ils soient. Outre ces belles reliques, il y a des tableaux qui reprèsentent les miracles que Dieu opère journellement sous l'invocation de la sacrée Mère Tutrice de Montserrat.

La gravure que j'ai décrite date probablement de l'époque du mandement de M. de la Valette cité plus haut, c'est-à-dire de l'année 1743 ou environ.

Digitized by Google

XVIII

Saint Claude en costume épiscopal, crossé, mitré et bénissant un enfant à genoux sous un arbre placé à droite. Du même côté, à l'angle supérieur, une tête de chérubin ailée issant d'un nuage. A l'opposé, une église au-dessus de laquelle on lit : SAINT JEAN DE BESANÇON. Au bas de cette inscription : SAINT CLAUDE ARCHEVÊQUE DE BESANÇON. J. M.

Saint Claude, évêque de Besançon, puis abbé dans le Jura au sixième ou au septième siècle, et dont la fête se célèbre le 6 juin, est souvent représenté ressuscitant un noyé; mais ici le noyé n'est pas plus caractérisé que dans le croquis donné par le R. P. Cahier, d'après une peinture en grisaille de l'école des Pays-Bas wallons [1]. C'est simplement un enfant. « Du reste, ajoute le même auteur, il n'est pas clair que ce fût un enfant, n'en déplaise aux peintres et aux sculpteurs. Très souvent, au moyen âge comme dans l'antiquité, la stature du client est rapetissée pour faire ressortir davantage la grandeur du patron. » [2]

L'église de Besançon ne figure là que pour indiquer que saint Claude fut évêque de cette ville.

Une confrérie de Saint-Claude fut établie à Autun, en l'église collégiale et paroissiale Notre-Dame, par une bulle du pape Alexandre VII, donnée à Rome le 12 avril 1664 et publiée à Autun le 13 mai suivant. Notre bois appartenait sans doute à cette confrérie, mais il ne devait pas dater de sa fondation. Les initiales J. M. qui accompagnent la légende sont probablement celles du tailleur en bois. Nous les retrouverons sur une autre image de confrérie datée de 1756 et due vraisemblablement à la même main.

1. Le R. P. Cahier, ouv. cité, t. I, p. 154.
2. Ibid. t. I, p. 356.

Digitized by Google

XIX

Billet de réception de la confrérie de la Passion de N. S. J.-C. établie à Mâcon.

Le sujet de cette gravure et la destination de ce billet sont clairement indiqués. Il suffira d'ajouter que les archives communales de Mâcon possèdent deux pièces relatives à la confrérie de la Passion, érigée en l'église Saint-Étienne : 1° un bref du pape Benoît XIV, accordant des indulgences aux membres de cette confrérie; 2° une ordonnance de Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon [1], qui permet de donner la bénédiction du très saint Sacrement avec le saint ciboire deux fois par jour, pendant la neuvaine que font chaque année les confrères avant le dimanche de la Passion. [2]

Les deux initiales J. M. qu'on remarque à la dernière ligne de l'inscription sont sans doute celles du graveur; on les a déjà vu figurer sur l'image de saint Claude.

1. Mgr Moreau occupa le siége épiscopal de Mâcon depuis l'année 1763 jusqu'à la Révolution.

1. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Michon, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Digitized by Google

XX

Deux personnages debout, en costume du temps de Louis XIV, jouant, l'un du violon, l'autre de la basse de viole.

Ce bois a pu servir d'en-tête à une affiche de spectacle. A cette époque, l'orchestre des bateleurs ne se composait souvent que de ces deux instruments, témoin la gravure représentant le théâtre de Tabarin dressé au milieu de la place Dauphine, dont M. G. d'Harmonville a donné une reproduction en tête de son édition des œuvres de ce charlatan gouailleur. [1]

1. *Les œuvres de Tabarin avec les adventures du capitaine Rodomont*, etc... Nouv. éd. Paris, Delahays, 1858, in-12.

Digitized by Google

XXI

Médaillon ovale, au milieu duquel est un cartouche renfermant un écusson timbré d'un heaume de face à grilles et à lambrequins, et meublé d'une grue tenant sa *vigilance* de la patte droite. A l'entour, entre deux filets, l'inscription suivante : † EX DONO ET MUNIFIC. D. FRANC. LESVEILLÉ DESFOSSES, CAN. ECL. CAT. ÆDUENS. 1728. (*Ex dono et munificentia domini Francisci Lesveillé Desfosses, canonici ecclesiæ cathedralis Æduensis* 1728.) D'Hozier blasonne ainsi les armoiries du chanoine Léveillé : *D'azur, à une grue d'argent avec sa vigilance de même* [1]. Il n'est peut-être pas superflu

1. Bibl. nation. dép. des mss. *Armor. gén. Bourgogne,* descr. t. II, p. 182; fig. p. 310. « Enreg. d'armoiries pour François Léveillé prêtre, chanoine en l'église cathédrale d'Autun. » Cf. aussi l'*Armorial de la ville d'Autun ;* Autun, Dejussieu, 1868, in-8°, p. 111, art. 187.

Digitized by Google

de répéter ici ce que j'ai dit ailleurs pour expliquer ces armoiries parlantes. Le caillou ou *vigilance* que tient la grue dans sa patte fait allusion au nom de *Léveillé*. C'était une croyance au moyen âge que lorsqu'une troupe de grues s'arrêtait pour se reposer ou prendre sa nourriture, l'une d'elles se tenait en sentinelle, et, pour ne pas se laisser aller au sommeil, saisissait dans l'une de ses pattes un caillou qui devait la réveiller en tombant : « Si (les grues) font la gaite cascune à son tor. Et cèle qui gaite, por ce que èle ne vieut pas dormir, si prent petites piérètes en ses piés por ce que èle ne se pœt fermement ester, ne que se pœt fermement endormir. »[1]

Ce curieux fait d'histoire naturelle est représenté au revers d'un jeton de Louis XIV : on y voit au droit l'effigie du grand roi avec ces mots : LUDOVICUS MAGNUS REX; et au revers : trois grues paissant dans un pré pendant que la quatrième fait le guet avec la vigilance dans sa patte. On lit à l'entour la devise suivante : DAT CURA QUIETEM.

L'abbé Léveillé Desfosses, dont on trouve le nom et les armes sur maints volumes des bibliothèques autunoises, fut trente ans chanoine de la cathédrale d'Autun, et acquit des droits à la reconnaissance de ses concitoyens par plusieurs fondations utiles, qu'il n'est pas sans intérêt d'énumérer ici, d'autant que le bois ci-dessus et un fer à gaufrer les livres d'un semblable dessin ont été gravés en souvenir de l'une d'entre elles.

En 1727, l'abbé Léveillé présentait au T. R. P. Recteur du collége d'Autun, alors dirigé par les jésuites, une requête dans laquelle il exprimait son désir de faire une fondation en l'établissement et l'église du collége. Voici en quoi consistait cette fondation :

1° De trois en trois ans, on y devait distribuer de grands prix à la fin de la représentation d'une grande tragédie composée par un jésuite et jouée par les écoliers ;

1. *Bestiaires* publiés par les RR. PP. Cahier et A. Martin, dans leurs *Mélanges d'archéologie;* Paris, Poussielgue, 1851, in-4°, vol. II, p. 142.

Digitized by Google

2° De sept en sept ans, au mois de juin, une mission devait être faite à Autun par les quatre plus célèbres missionnaires de la province des jésuites, et devait durer quatre semaines entières;

3° Il devait y avoir vêpres et sermon tous les dimanches de l'année, aux cinq grandes fêtes de la Vierge et à celles de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de la Toussaint.

L'état des sommes consacrées à ces fondations se montait à 21,000 livres environ, sans compter dix pièces de tapisserie de Flandre destinées à être tendues aux deux côtés du sanctuaire de l'église des Jésuites [1], depuis Pasques jusqu'à la nativité de Notre-Dame inclusivement, et depuis Noël jusqu'aux Rois inclusivement, sans pouvoir servir à d'autres usages.

La première des conditions imposées par le donateur au contrat de la fondation était de faire placer en l'église du collége une inscription qui en relaterait les différents articles.

L'abbé Léveillé mourut en août 1733, laissant un testament qui ne renfermait que deux dispositions : un legs modique à sa servante et une institution universelle en faveur des Sœurs de la Charité de la paroisse de St-Pancrace [2] de la ville d'Autun. Ce testament fut annulé par une sentence de la chancellerie d'Autun en date du 5 février 1734, confirmée par un arrêt du parlement de Dijon du 23 juillet de la même année. Non contente d'avoir obtenu gain de cause en cette affaire, la famille Léveillé, représentée par la dame de Marigny, fille de l'un des frères de l'abbé, voulut pousser plus loin la revendication. M. de Marigny, son mari, mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du roi, fit assigner les jésuites d'Autun, les accusant d'avoir capté la donation de son oncle, « homme simple et crédule [3] », et de n'en avoir pas exécuté les conditions.

1. Aujourd'hui l'église paroissiale Notre-Dame.

2. Rue Piollin.

3. *Mémoire signifié pour Messire Pierre Tullier, chevalier, seigneur de Marigny, mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du roy, et Dame Françoise*

Digitized by Google

Les RR. PP. furent condamnés par défaut le 20 janvier 1735. Il en rappelèrent, et furent soutenus par le conseil de l'Hôtel de ville d'Autun [1]. Qu'en arriva-t-il? Je ne sais. Cependant il est à croire qu'ils obtinrent gain de cause, car la fondation de l'abbé Léveillé était encore observée en 1753, comme le témoigne le titre de la pièce suivante : SOSIPATER [2], *tragédie en cinq actes,* LE PROVINCIAL REVENU DE PARIS, *comédie en trois actes, seront représentées par les élèves du collége d'Autun, de la compagnie de Jésus, pour la distribution solennelle des prix fondés par noble et illustre personne feu messire François Lesveillé Desfosses, chanoine de l'église cathédrale, les samedi* 11 *et lundi* 13 *août* 1753, *à une heure et demie.* — A Autun, de l'imprimerie de Vivant-François Chervau, imprimeur du collége, in-4°. — Au *verso* du titre se voit le bois reproduit plus haut.

J'ai aussi sous les yeux des livres donnés en prix au collége d'Autun, gaufrés sur les plats d'un fer semblable à notre bois ou portant sur la première garde le témoignage suivant : *Ex Munificentiâ Nobiliss. viri* D. D. FRANC. LESVEILLÉ DESFOSSES *insign. Eccles. Aeduensis canonici, Musarum in Aeduensi collegio Agonothetae perpetui,* etc..., et cela en 1778. On voit donc que la fondation fut maintenue malgré les réclamations de la famille de Marigny.

Léveillé Desfosses son épouse, intimés, contre les Jésuites du Collège d'Autun appellans. De l'imprimerie de Ph. N. Lottin, rue Saint-Jacques, A la Vérité, 1736, in-f°, 15 p.

1. Cf. Reg. des délib. de l'Hôtel de ville d'Autun, t. LX, fol. 112 v°; assemblée du 27 mai 1735.

2. Je ne connais de cette pièce que la feuille du titre, encore est-elle assez gravement endommagée. Ce Sosipater serait-il le parent et disciple de saint Paul que l'on fête le 25 juin avec saint Jason, autre parent et disciple du même apôtre? (Cf. Bolland. *Act. Sanct.*, t. V, junii), et cette tragédie roulerait-elle sur leur martyre? Cela est probable.

Digitized by Google

XXII

La gravure ci-dessus est l'empreinte, non d'un bois, mais d'un fer à gaufrer les livres provenant aussi de l'imprimerie de M. Michel Dejussieu et donné par lui à la Société Éduenne. L'ovale est, comme on voit, rempli par un écu, terminé en accolade, surmonté d'un heaume grillé de profil, et orné de lambrequins. Dans le champ de l'écu : *un lion rampant et une fasce brochant sur le tout.*

Quelles sont ces armoiries ? Comme ce fer est de provenance autunoise, je croirais volontiers qu'elles appartiennent à la famille Dechevanes, laquelle, d'après d'Hozier [1], portait : *D'azur au lion rampant d'or, à la fasce d'argent brochant sur le tout,* et j'attribuerais particulièrement ce fer au fameux avocat Nicolas de Chevanes, né à Autun, et mort à Dijon en 1654.

1. Bibl. Impér. dép. des mss. *Armor. gén. Bourgogne*, descr. t. I, p. 255 et 258, et fig. p. 93 et 584. — Cf. à ce sujet l'*Armorial de la ville d'Autun ;* Autun, Dejussieu, 1868, in-8°, p. 78, art. 119.

Digitized by Google

Ce dernier, au dire de son fils, le R. P. Jacques d'Autun, possédait d'ailleurs une fort belle bibliothèque d'environ quatre mille volumes, et telles étaient sa science et sa mémoire, qu'il « n'y en avait pas un dont en peu de temps il ne fit l'analyse[1] ». Ce précieux trésor passa, à la mort de son possesseur, entre les mains de son fils aîné, aussi avocat au parlement de Dijon.

Ce fer a été reproduit, mais sans attribution dans les *Mémoires de la Société Éduenne.* [2]

1. *La conduite des illustres pour aspirer à la gloire d'une vie héroïque,* etc... par le R. P. J. D. P. C. (Le révérend père Jacques d'Autun ou Dechevanes, père capucin), 2e partie, p. 248.

2. Année 1844, p. 116.

HAROLD DE FONTENAY.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN MANUSCRIT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE TOURNUS

« Il y a de quoy admirer la providence de Dieu toute particulière, dit le père Chifflet, au commencement de sa savante *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus* [1], en ce que l'an 1562 que les nouveaux religionnaires ayans saccagé et ruiné tant d'églises par tout le royaume, et mesme perdu et dissipé tout ce qu'ils rencontrèrent de joyaulx, de reliques, de sanctuaires et de livres anciens dans l'abbaye de Tournus, Dieu ne permit point que selon leur coustume et comme ils avoient fait es autres lieux, ils vinssent à brûler ou autrement réduire à néant l'archive ou thrésor des tiltres de cette abbaye... Le beau manuscript qui contient ce que l'abbé Ermentaire, avec Falco et Garnier, religieux de Tournus, ont escrit de S. Valériain, de S. Philibert et de tout ce qui concerne leur abbaye eschappa aussi les mains de ces voleurs publics, ennemys de la vraye et unique religion. »

Après tant d'années écoulées et tant de nouvelles causes de destruction, le docte historien ne serait pas moins étonné, je suppose, de retrouver encore aujourd'hui, sur les paisibles rayons de la bibliothèque de Tournus, ce même manuscrit dont

1. Dijon, Chavance, 1661, un vol. in-4°.

Digitized by Google

sa science a su tirer un aussi excellent parti. C'est là que nous l'avons rencontré et que grâce à l'obligeante intervention d'un savant dont l'histoire de Bourgogne retiendra le nom et les travaux [1], nous avons pu l'examiner à loisir et en extraire quelques fragments oubliés ou négligés par les anciens historiens.

Voici d'abord la table des matières dont se compose le manuscrit de Tournus :

INDEX RERUM.

I. Vita sancti Filiberti, abbatis Gemetensis et Heriensis primi, authore Ermentario monacho, [anno circiter 836 edita]... fol. 1.
II. De translationibus et miraculis sancti Filiberti liber primus [anno 863] ..... f. 35.
III. De translationibus et miraculis sancti Filiberti liber secundus ..... f. 99.
IV. Recencio reliquiarum quibus nono seculo sancti Filiberti abbatia ditabatur..... f. 116.
V. Chronicon Trenorciense, authore Falcone, Trenorcienci monacho, undecimo seculo enarratum ..... f. 122.
VI. Passio, translatio et miracula sancti Valeriani martiris, authore Garnerio, monacho Trenorciensi, undecimo seculo. f. 138.

Les numéros I, II, III, V et VI ont été intégralement publiés par le P. Chifflet, et, après lui, par le chanoine Pierre Juénin [2], mais avec des altérations qui enlèvent à l'orthographe sa forme carlovingienne, si accentuée dans le manuscrit : c'est ainsi que dans la vie de saint Philibert, ils ont écrit *Rothomagensium* pour *Rodomagensium*, *coruscat* pour *choruscat*, *hostis* pour *ostis*, *obedire* pour *oboedire*, etc. En outre, dans un certain nombre de passages, le sens même des phrases a été assez

1. M. Marcel Canat de Chizy, président de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

2. *Nouvelle Histoire de l'abbaïe royale et collégiale de S. Philibert et de la ville de Tournus, par un chanoine de la même abbaïe*, un vol. in-4°; Dijon, 1733.

Digitized by Google

altéré par des omissions et des additions, pour engager un éditeur intelligent à publier ces textes avec cette pureté absolue qui en double le prix.

L'écriture des trois premiers numéros est du neuvième siècle; celle du cinquième et du sixième appartient au commencement du treizième. Il paraît hors de doute que notre manuscrit ait servi de livre de chœur, au moins pour ce qui concerne la vie de saint Philibert et celle de saint Valérien, dont la division en douze leçons est encore visible sur les marges du volume [1]. On n'en dira rien de plus ici, et on s'attachera particulièrement aux passages du manuscrit qui ne se trouvent dans aucune des deux histoires de l'abbaye.

Avant de parler du numéro IV, il convient de relever un fragment du commencement du douzième siècle, qui occupe le verso du folio 115 et qui paraît être un acte d'association de différents laïques aux prières des religieux :

Pro Brocardo de Monte, qui dedit totum alodium suum sancte Marie et sanctis Valeriano et Filiberto, fiet tantum quantum pro professo nostro et in vita et in morte. Testes sunt : Aimo miles de Bannes, Stephanus Ovorvos, Bonus de Orba, Willelmus filius Otgerii de Orba, quibus etiam beneficium ecclesie hujus concedimus.

1. Voici l'ordre de ces leçons : *Vita sancti Filiberti* : — I. Inclytus ille arbiter. — II. Cum igitur. — III. Igitur cum beatus Agilus. — IV. Vere digna etymologia. — V. Sed et illud mirum. — VI. Quodam tempore. — VII. Quadam die dum fratres. — VIII. Quaedam religiosa foemina. — IX. Cum igitur pestifer Hebroinus. — X. Interim cum sanctus Filibertus. — XI. Eodem igitur tempore. — XII. Cum vir Dei. — *Miracula sancti Valeriani* : — I. Decurso. — II. Placuit autem. — III. Sed licet apud nos. — IV. Ascitis itaque. — V. Dum sic oratur. — VI. Dum igitur coelestis. — VII. Caput vero sacratissimum. — VIII. Caput vero juxta memoratum. — IX. Facta est autem. — X. Cum venerabilis diversi. — XI. Quid multa. — XII. Mulier quaedam. — *Passio S. Valeriani* : — I. Inter ecclesiasticos. — II. Igitur. — III. Erat in hujus. — IV. Et certe numerus. — V. Insonuit. — VI. Post passionem. — VII. Audiens hec. — VIII. Tales sane pauperes. — IX. Valerianus autem. — X. Hec et in hunc modum. — XI. Ad hec Priscus. — XII. Timens qui preses.

Digitized by Google

Au commencement du verso du folio 116, un peu avant le catalogue des reliques, on lit la curieuse description suivante des vêtements sacerdotaux qui se trouvaient dans l'abbaye et qui tous étaient accompagnés d'un nombre considérable de clochettes. Ce fragment est de la même époque que le précédent :

In aurifredo sancti Filiberti sunt quadraginta novem tintinnabula; inter stolam nigram et manipulum, XXI; inter stolam rubeam et manipulum, XX; in candida vero cum manipulo, XXVII; manipulus unus restat ubi sunt tredecim baltei cum quinquaginta tintinnabulis.

Le premier article de cet inventaire, *aurifredum*, paraît désigner la chape, dont la partie antérieure, nommée *les orfrois*, serait ici prise pour le tout.

On peut à bon droit s'étonner de la prodigieuse quantité de ces sonnettes et se demander quel objet elles pouvaient bien avoir dans la célébration de l'office divin. Dans son traité *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, dom Martène cite, d'après Surius, la Vie de saint Meinwerx, évêque, où il est rapporté que l'église de Paderborn possédait sept étoles tissées d'or « ex quibus una habuit XXVII tintinnabula, alia XXI. » Le savant bénédictin ne donne aucune explication de cet usage [1]. M. Gay, dans son étude sur *Les vêtements sacerdotaux*, publiée dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, analyse un passage du testament de Riculfe d'Héléna, par lequel, en 915, cet évêque laissait à ses successeurs six manipules brodés d'or, à l'un desquels étaient suspendues de petites clochettes, et plusieurs étoles dont l'une présentait la même particularité [2]. L'auteur attribue cet usage au devoir qu'avait le diacre de rappeler de temps en temps l'attention des fidèles sur les différentes parties du saint sacrifice; mais il semble que l'agitation

1. T. I, col. 349, E.
2. T. VII, p. 148, et t. VIII, p. 73

Digitized by Google

incessante de ces clochettes, indifféremment provoquée par tous les mouvements du diacre, devait, par sa continuité même, plutôt contrarier que favoriser le but imaginé par M. Gay; en outre, dans les deux exemples rapportés plus haut, les étoles à clochettes appartenaient à des évêques, ce qui permet d'en étendre l'usage aux différents ordres de la hiérarchie ecclésiastique, au lieu de l'attribuer au diacre seulement.

Il convient aussi d'écarter l'hypothèse qui pourrait rattacher les vêtements à clochettes à la célébration de la fête des fous. Cette fête ne se célébrait que dans les églises desservies par des prêtres séculiers et non dans les monastères; en second lieu, il est peu naturel de croire qu'on ait fait usage de vêtements de couleur noire dans cette circonstance; enfin, l'usage des vêtements à clochettes se serait certainement étendu aux églises qui célébraient cette fête avec le plus d'éclat, comme celles de Sens et d'Autun, plutôt que de se localiser à Tournus où on ne les célébrait pas.

Un écrivain du douzième siècle, plus connu que lu, Honorius d'Autun, nous paraît plus près de la vérité, quand, dans sa Somme liturgique intitulée *Gemma animæ*, il rattache les vêtements des prêtres chrétiens au souvenir et à la tradition du culte mosaïque. Dans une explication non moins mystique qu'historique, il compare la chape à la tunique de couleur d'hyacinthe que portait le grand-prêtre des Hébreux, en disant que les franges de la première ont été substituées aux clochettes de la seconde : « Cappa propria vestis est quæ pro tunica hyacinthina legis mutuata videtur, unde sicut illa tintinnabulis, ita ista insignitur fimbriis [1]. » S'appuyant ensuite sur un verset de l'*Ecclésiastique* [2], il explique cet usage par des raisons dans lesquelles son goût pour le symbolisme a plus de part que la vraisemblance :

1. *Honorii Augustodun. Gemma animæ*, cap. 227.

2. « Circum pedes et femoralia et humerale posuit ei et cinxit illum tintinnabulis aureis plurimis in gyro; dare sonitum in incessu suo, auditum facere sonitum in templo in memoriam filiis gentis suæ. » Eccl. cap. XLV, v. 10 et 11.

Digitized by Google

« Porro, dit-il, in tunica sonus tintinnabulorum est vox Deo canentium cantorum[1] ». Quoi qu'il en soit de cette explication, il paraît assez juste de regarder l'usage des vêtements à clochettes comme un vestige des rites orientaux. Ce vestige ne serait d'ailleurs pas le seul qu'on puisse trouver dans la liturgie particulière de l'abbaye de Saint-Philibert; ainsi les Bénédictins ont décrit dans leur *Voyage littéraire* [2] un instrument qu'ils rencontrèrent dans le trésor du monastère et qui paraît avoir la même origine et appartenir à la même tradition que les vêtements à clochettes : c'était une sorte d'éventail ou *flabellum* que portait le diacre à la messe, dans le but d'éloigner les mouches et de modérer l'ardeur de la température, comme le prouvent les vers suivants qui se lisaient autrefois sur le vélin de l'éventail :

Infestas abigit muscas et mitigat æstum.

. . . . . .

Hoc quoque flabellum tranquillas excitat auras,
Æstus dum eructat ventum excitatque serenum,
Fugat et obscœnas importunasque volucres.

Il est impossible de douter que ce *flabellum* n'ait été fait pour l'objet liturgique auquel il était destiné : le nom des saints spécialement invoqués au canon de la messe et ce vers gravé en caractères du neuvième siècle sur la tige d'ivoire :

Johel me sanctae fecit in honore Mariae.

ne permettent pas de lui attribuer une origine profane. On remarquera de plus que le nom même de l'artiste a une couleur orientale bien accusée. [3]

Si l'on a donné à ces observations une étendue peut-être démesurée, c'est qu'il n'a pas paru sans intérêt de retrouver

1. *Gemma animæ*, c. 227.

2. T. I, p. 232.

3. Ce *flabellum* qui appartient aujourd'hui à M. Carrand, de Lyon, a figuré à l'Exposition universelle de 1867. (*Histoire du travail*. n° 1654.)

Digitized by Google

sur les rives de la Saône l'influence longtemps persistante des traditions empruntées aux religions de l'Orient.

Après cette description des vêtements sacerdotaux se trouve, folio 116, un curieux catalogue des reliques qui étaient conservées dans l'abbaye. Bien que l'*Index rerum*, cité plus haut, attribue cet inventaire au neuvième siècle, il convient de distinguer plusieurs époques dans sa rédaction. Au neuvième siècle on peut, en effet, attribuer la mention des reliques se rattachant à la vie de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, aux prophètes et aux apôtres, ainsi que le corps de saint Philibert, formant l'unique et touchant bagage que les religieux errants, chassés de Noirmoutiers, leur berceau, par les incursions des Normands, apportèrent à Tournus après plusieurs étapes successives. Quelle pouvait être l'origine de toutes ces reliques, dont quelques-unes ne laisseront pas que de surprendre un peu le lecteur le plus favorablement disposé? Si nous en croyons le chroniqueur de Tournus, Falcon, qui était certainement sur ce point l'écho des traditions de son abbaye, ces reliques auraient été apportées de Constantinople, au septième siècle, par un certain Lucius qui avait fondé le monastère de Luçon, en Vendée, et qui les céda à saint Philibert, sous la direction duquel il avait placé sa fondation. [1]

Falcon les mentionne ainsi sommairement dans sa Chronique :

« Horum autem divinæ prerogationis munerum nomina dicere non multum necessarium, sed nec penitus facile rear. Quis enim præter Redemptoris nostri, quibus ab ipsa, ut ita dicem, nativitate, juventute, ipso etiam tempore passionis usus est, vestimenta, vel quæ ipsa sacratissima genitrix ejusdem vel sibi coaptavit, vel Filio, ipsasque geminas quibus soli Deo nota, nobis incognita sacra continentur pixides ; ipsumque quo idem Redemptor in passione passus est vinciri ligamen, ipsum etiam saluteferæ crucis lignum, idemque denique vas primo salvatoris miraculo consecratum. » [2]

1. *Chronicon Trenorciense*, c. XII, XIII et seq.
2. Id. cap. XXV.

Digitized by Google

Ce fait prouve que l'importation des reliques d'Orient en Occident est bien antérieure à l'époque des croisades. Il ne serait pas hors de la vraisemblance que les vêtements sacerdotaux, dont il a été question plus haut, aient eu la même origine orientale.

Aux siècles suivants doivent se rapporter les corps saints qui vinrent successivement accroître le dépôt primitif : tels sont spécialement ceux de saint Benoist de Quinçay [1] et de saint Vital de *Scobrit* [2], qui arrivèrent en la possession des religieux de Tournus avec les villages et les églises où ces saints reposaient et où ils étaient honorés. Le catalogue est terminé par la mention du corps de saint Ardain, abbé de Tournus, qui mourut en 1056.

Breviarium de reliquiis que continentur in monasterio Trenorciensi.

In primis, de presepio in quo Dominus fuit positus.
De feno in quo jacuit.
De pannis in quibus fuit involutus.
De lectulo in quo fuit nutritus.
Cilicium quod dicitur habuisse in deserto jejunans, totum.
Una de sex hydriis quibus fecit ex aqua vinum.
De calciariis ejus.
De corriga ejus.
Ligamen, quo ligatus fuit in passione, totum.
De veste purpurea et de veste alba quibus fuit vestitus in passione.
De spinea corona.
De spongia unde fuit potatus.
De cruce plurime particule.
De sindone nova qua Joseph involvit corpus ejus.
De sepulcro plurime partes.
De sudario quod fuit super caput ejus.

1. Quinçay en Poitou où saint Philibert fonda un monastère.
2. Saint Vital, Vial ou Viau, solitaire au diocèse de Nantes en Bretagne

Digitized by Google

Ampulla plena unguento de quo Maria Magdalene unxit pedes ejus.

Reliquie matris Domini. De ungulis et capillis ejus.

De tunica et plurimis vestimentis ejus.

Reliquie Johannis Baptiste. De ossibus et vestimentis ejus et Elisabeth matris ejus.

De ossibus et vestimentis Heliseii prophete.

Reliquie de Abacuc propheta.

Reliquie Danielis prophete.

De camino trium puerorum.

Reliquie beati Petri. Dens unus et particula maxille, cum capillis et barba ejus.

De plurimis vestimentis ejus.

De cruce et de lecto ejus.

De rete ejus.

De sanguine beati Pauli et de vestimentis ejus.

De ossibus et vestimentis beati Andree.

De capillis et vestimentis Johannis Evangeliste.

Ossa Jacobi Alfey et vestimenta.

Item Jacobi de ossibus et vestimentis, aliorumque apostolorum ossa et vestimenta plurima.

De reliquiis Innocentium.

Coste due sancti Stephani; de sanguine ejus et de lapidibus unde fuit lapidatus et de vestimentis ejus.

De beato Vincentio dens unus et plurima ossa et de vestimentis ejus aliorumque plurimorum martirum, confessorum et virginum, de quibus longum est enarrare.

Ibi namque requiescit beatus Filibertus, cum quo hec omnia delata sunt. Ibi etiam requiescit predicator patrie illius, Valerianus scilicet martyr. Ibi quoque requiescit corpus Candidi senatoris [1], corpora quoque sanctorum Cuni martiris, Sansonis episcopi et confessoris [2], Basileii, Benedicti de Quinciaco, Vitalis, Arnulfi [3], beatissimi Ardagni.

La possession de toutes ces reliques ne pouvait manquer d'accroître la renommée de l'abbaye et de faire de Tournus le

1. Un des saints martyrs d'Agaune.

2. Saint Sanson de Dole en Bretagne.

3. Le successeur de saint Philibert à Noirmoutiers s'appelait Arnoult; nous ne savons si c'est de lui qu'il s'agit ici.

Digitized by Google

centre d'un mouvement religieux très prononcé. De loin on accourait au monastère dans l'espoir d'obtenir des faveurs spirituelles ou temporelles. Quand, en 946, les religieux, à la suite de leurs querelles avec Gislebert, duc de Bourgogne, eurent abandonné Tournus et se furent retirés, avec leur pieux mobilier [1], dans leur prieuré de Saint-Pourçain, situé de l'autre côté de la Loire, la désolation fut extrême en Bourgogne. La terreur s'empara de tous les esprits [2], et l'imagination populaire ne manque pas d'attribuer à cet événement les malheurs qui arrivèrent, la naissance d'enfants monstrueux, la famine, etc. La situation parut assez grave pour motiver la réunion d'un concile, afin de remédier à des maux dans lesquels on voyait la destruction même de la patrie [3]. Enfin, après un exil de trois années, les religieux revinrent à Tournus avec leur inséparable trésor. Peuple et clergé, les évêques d'Autun, de Grenoble, de Mâcon et de Chalon, suivis d'une foule immense, se pressèrent à leur rencontre. Leur retour, dès qu'ils eurent passé la Loire, fut un véritable triomphe, et depuis lors, la tranquillité se rétablit dans les esprits, les saisons fléchies reprirent leur régularité accoutumée, l'abbaye elle-même vit sa puissance s'accroître et les pieuses largesses des fidèles prendre un nouvel élan [4]. La célébrité de ces reliques était si universelle que les églises les plus éloignées regardaient comme le plus grand bienfait d'obtenir quelque partie d'un trésor dont les religieux ne se montrèrent point avares. C'est ainsi que vers 875, Geilon, abbé de Tournus, donna le corps de saint Véterin et celui de saint Léonard aux moines de Corbigny, en souvenir de la fraternelle hospitalité qu'il avait reçue dans leur monastère. [5]

1. « Sumptis itaque secum quæ vel rerum pretio vel reverentia noverant cariora..., cum omni sua suppellectili, etc. » *Chron. Trenor.*, c. XXXI.

2. « Ingens extemplo cunctos terror occupat. » *Chron. Trenor.*, c. XXXIV.

3. « Processit igitur ex consulto concilium celebrari debere et periclitanti patriæ statui citius subveniendum. » Id.

4. « Unde et ampliori locus idem principum aliorumque virorum beneficio percepisse noscitur incrementum. » *Chron. Trenor.*, c. XXXVI.

5. Id. c. XXV.

Digitized by Google

Après le mot *Ardagni*, qui termine le catalogue rapporté plus haut, sur la même ligne et de la même écriture, on lit le fragment suivant :

Reverentissimo patri Hilbodo, ultimus omnium Christi sacerdotum Hugo, in Domino salutem. Volumus ut sciatis quia propter amorem beati Filiberti patroni nostri..... [1]

Ici se termine le folio 117, après lequel on constate l'absence des folios 118, 119, 120 et 121, qui contenaient sans doute la suite du récit adressé à l'abbé Hilbold par le prêtre Hugues.

Au folio 122, commence la *Chronicon Trenorciense*, du moine Falcon, publiée par le P. Chifflet et par Juénin ; au folio 138, et d'une autre écriture, la passion de saint Valérien, rédigée au onzième siècle par Garnier, religieux de Tournus, suivie d'un livre des miracles du même saint, œuvre du même auteur, que l'on possède aussi dans les volumes de Chifflet et de Juénin.

Au folio 145, à la fin des miracles de saint Valérien, se trouvent les deux hymnes suivantes en l'honneur de ce saint, en caractères du commencement du treizième siècle : ne les ayant rencontrées nulle part ailleurs, nous les donnons ici comme un spécimen de la liturgie particulière de l'abbaye de Tournus.

Hymnus sancti Valeriani martiris.

Votiva sanctis omnibus
Dies reluxit, celebrem
Valeriani martiris
Secumferens victoriam.

Quem carceris ergastulo
Sacer educens angelus
Ad predicandum publice
Verbum vite direxerat.

1. Hilbold fut abbé de Noirmoutiers de 825 à 854.

Digitized by Google

Precinctus gladio gratie.
Spiritualis legibus,
Cabilonenses terminos
Intrepidus aggreditur.

Antiqua superstitio
Cultu damnarat idoli
Castrum quod vetustissimi
Trenorchiense nuncupant.

Huc in virtute spiritus
Crucis beate gloriam
Valerianus deferens,
Fit crucis idem particeps.

Quippe per astinentiam
Carnem domare nititur,
Et flexione genuum
Orationis gratia.

Hinc error ceci numinis
Excitavit satellites,
Ut veritatis martirem
Furor insanus perderet.

Priscus preses provincie
Tradi jubet custodie
Sanctum Dei, ni sordidum
Ture placaret idolum.

Valerianus undique
Muro vallatus fidei,
Solutus inde ferreis
Dilaceratur unguibus.

Unde surgens alacrior
Effectus est robustior,
Truncatus ense spiritum
Celis ovanter inferens.

Sit Trinitati gloria,
Sit laus, honor, potentia,
Nobisque det perhennia
Valeriani gaudia. Amen.

Digitized by Google

Lux redit annua, lux celebris,
Lux nova redditur ex tenebris,
Dum tua sanguine purpureo
Stola rubet placitura Deo.

Valeriane, decus roseum,
Lumen ades speciale meum,
Ararices, pater alme, tuis
Moribus effice conspicuos.

Excitus angelico monitu,
Carceris exime membra situ,
Hoc duce cum cruce carpe viam
Qui dabit hic trahit ad patriam.

Sparge tamen prius Araricum
Situs et obstrue barbaricum,
Martir amande, sacrilegium
Idola protere gentilium.

Jam tibi presidis officium
Imminet et parat exitium,
Dum populo sacra verba feris
Pectine vulnifico traheris.

Impia factio prosequitur,
Ultima questio subsequitur ;
Dum tibi vulnere colla scatent,
Celica sanguine claustra patent.

Gloria cum patre sit genito,
Spiritui quoque paraclito,
Nos trahat hujus amor fidei
Ad bona semper amanda Dei.
Amen.

La fin du folio 145 et le folio 146 sont remplis par différentes prières usuelles et par les oraisons de la messe de saint Laurent, de saint André, qui se trouvent dans la liturgie romaine, et de sainte Madeleine, patronne de l'une des paroisses de Tournus.

ANATOLE DE CHARMASSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 24 MAI 1868.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie dimanche 24 mai 1868, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot, et avec le concours de MM. Dabancourt; Charvot; Dejussieu; de Ferry; G. de Champeaux la Boulaye; docteur Guyton; Malo; Joseph de la Boulaye; Vény; l'abbé Violot, membres titulaires, et A. de Charmasse, secrétaire.

Après avoir servi d'interprète aux regrets de MM. Faivre et Pouillevet, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, M. le président a offert à la Société, de la part de l'auteur, un exemplaire de l'*Armorial de la ville d'Autun*, par M. Harold de Fontenay, et il a fait suivre cette présentation des réflexions suivantes :

« MESSIEURS,

» J'ai reçu la démission, comme bibliothécaire, d'un collègue qui, à des titres nombreux, méritait la sympathie sans réserve que nous lui accordons. M. de Fontenay, appelé à Paris par M. le ministre de l'intérieur, a dû renoncer au rôle si actif et si utile qu'il remplissait dans notre Société, où il continuait les traditions d'un père regretté de tous. Le concours dévoué et désintéressé qu'il n'a cessé de me prêter durant des années qui compteraient déjà malgré sa jeunesse, me rend plus personnellement sensible cette séparation.

» M. de Fontenay m'a chargé de vous offrir un exemplaire de son dernier travail, l'*Armorial de la ville d'Autun*, ouvrage de recherches scrupuleuses, fait avec une conscience d'autant plus louable qu'elle était plus exposée, et qui a obtenu dans divers recueils des éloges justifiés.

» M. Faivre a bien voulu remplir l'intérim de bibliothécaire, et j'ai la certitude de répondre aux sentiments et aux intentions de la Société, en le priant de conserver ces fonctions si conformes à ses aptitudes et à son dévouement. »

En s'associant unanimement aux regrets dont M. le président s'était fait l'organe au nom de tous, la Société a exprimé l'espoir que M. de Fontenay ne cesserait pas de participer à ses travaux, et qu'il voudrait bien continuer à l'œuvre commune un concours non moins utile pour l'avenir qu'il

Digitized by Google

est pour le passé cher au souvenir de chacun. La Société a en outre donné la plus complète approbation à la proposition de M. le président, et a fait choix de M. Faivre pour l'office de bibliothécaire.

M. le secrétaire a donné communication partielle des lettres par lesquelles M. l'abbé Baudiau et M. le docteur Laguille, exposant l'éloignement et les occupations qui ne leur permettent pas d'assister aux séances, ont donné leur démission de membres titulaires. La Société a accepté avec regret cette double démission, et a conféré à M. l'abbé Baudiau, sur sa demande, le titre de membre correspondant. Elle a admis en qualité de membre titulaire, sur la présentation de MM. Bulliot et Charvot, M. Boniface, percepteur à Autun.

En présentant un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Bibracte et le mont Beuvray*, par M. Xavier Garenne, M. le président a donné communication d'une lettre en date du 6 mars dernier, par laquelle l'auteur propose à la Société de se charger d'explorer toutes les voies romaines comprises dans le périmètre de la carte 136 du dépôt de la guerre, dont Luzy occupe le centre et Autun l'extrémité nord-est, en indiquant avec soin le nom cadastral de tous les champs, rivières, ruines, eaux, hameaux, etc., traversés par ces voies, le tout à ses risques et périls. La Société n'a pu qu'applaudir au zèle archéologique qui anime M. Garenne, et que l'engager à donner suite à un projet dont l'exécution est certainement destinée à avoir de l'intérêt. Des remercîments sont votés à M. Garenne pour le don d'un exemplaire de son ouvrage sur *Bibracte*.

M. le président offre à la Société, de la part de notre collègue, M. Grognot, deux nouveaux cartons de plantes : le premier, qui comprend les plantes vasculaires-phanérogames de Saône-et-Loire, qui ne sont pas mentionnées dans le Catalogue de M. le docteur Carion ; le second, qui renferme toutes les plantes vasculaires-cryptogames du département, à l'exception de l'*equisetum-ramosum* (type), qui se trouve sur les bords du canal à Chalon, et que M. Grognot ajoutera plus tard. Cette série comprend les fougères, les équisétacées, les marsiléacées et les lycopodiacées. La Société a voté à M. Grognot les remercîments les plus empressés et les mieux mérités, pour ses dons multipliés et son infatigable concours.

M. Anatole de Charmasse a communiqué le dessin de quelques-uns des châteaux historiques de l'Autunois, exécuté et offert par notre collègue, M. Chandelux, dont on connaît l'ancienne collaboration aux publications de la Société. Cette première série comprend le dessin des châteaux de Folin, de Montpéroux, de Sully, de Chazeu, de Dracy Saint-Loup. L'auteur a de plus terminé la reproduction des châteaux de Montjeu, de Monthelon, de Couches, de Morlet, et il se propose d'y ajouter celle d'Epiry, de Brandon, de Vautheau, et de les graver lui-même à l'eau forte.

La Société a accueilli avec d'autant plus d'intérêt la communication

Digitized by Google

faite au nom de M. Chandelux, qu'elle voit dans les reproductions de ce genre un moyen de conserver le souvenir de ces monuments, curieux à plus d'un titre, et qui disparaissent chaque jour sous les coups répétés du temps et des hommes. Les dessins de M. Chandelux présentent encore un autre intérêt qu'il importe de faire remarquer ici : c'est que quelques-uns ont été exécutés avant les travaux de restauration, qui, en rendant ces châteaux propres aux exigences de la vie moderne, ont eu le regrettable résultat d'altérer leur caractère féodal et d'amoindrir ainsi leur valeur historique et archéologique.

M. le président appelle l'attention de la Société sur les ouvrages suivants, qui ont été envoyés par les membres correspondants : 1° *Promenades dans mon jardin*, par Mgr Landriot, archevêque de Reims, dans lesquelles l'auteur, passant en revue, avec son talent ordinaire, les phénomènes de la végétation et les diverses opérations du jardinage, exhorte le lecteur à s'inspirer des exemples familiers que lui offre la nature pour travailler sans relâche à l'entretien de ce mystérieux jardin de la grâce, souvent si négligé et si inculte, que nous portons en nous, et dans lequel les plantes parasites et vénéneuses sont si promptes à pousser pour peu que le jardinier s'endorme un instant ;

2° *Visites à l'Exposition universelle de* 1867, par M. Léon Malo, ingénieur ; ouvrage que l'auteur, par ses connaissances techniques et un titre de commissaire du département de l'Ain à l'Exposition, était si préparé à bien exécuter, et dans lequel il a réuni une suite d'observations intéressantes pour tous, et faites avec un caractère de précision et de compétence qui prouve qu'en choisissant M. Malo pour leur délégué, les habitants du département de l'Ain ont eu la main heureuse ;

3° *Sigillographie de Toul*, par M. Charles Robert, dans lequel l'auteur, numismatiste bien connu, a fait preuve de cette érudition véritable qui ne se borne pas à colliger des types inertes, mais qui sait leur communiquer la vie de l'histoire au moyen des explications dont il les accompagne ;

4° *Triptique de Notre-Dame, abbesse de Marcigny*, par notre collègue, M. l'abbé Cucherat, qui a eu la bonne fortune de retrouver un débris de l'art clunisien du quinzième siècle, non moins intéressant par lui-même que par les faits dont il le rapproche et par l'interprétation qu'il en donne ;

5° *Note sur les antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône*, et *la Station de l'âge du renne, de Solutré*, dissertations qui ont paru dans la *Revue du Lyonnais*, et dans lesquelles M. Adrien Arcelin a apporté cet esprit de critique scientifique qui sait observer avec méthode sans se laisser glisser sur la pente séductrice des conclusions prématurées : esprit d'autant plus précieux, que les adeptes de la science préhistorique nous y avaient moins habitués jusqu'à ce jour ;

6° *Tombeaux*, par M. Chenavard. Si accoutumée que soit la Société

Digitized by Google

Éduenne aux largesses périodiques de M. Chenavard, elle ne peut se lasser de témoigner son admiration pour un talent toujours si actif et si fécond, qui, loin de fléchir sous le poids des années ou sous celui du travail, semble au contraire puiser dans le travail même une force et une jeunesse toujours nouvelles. Le recueil adressé à la Société contient la reproduction de quelques tombeaux qui ont été exécutés d'après les dessins de l'auteur : véritables compositions artistiques qui tranchent sur la stérilité d'une époque où l'art compte plus d'imitateurs et de copistes que de créateurs.

M. de Ferry a communiqué à la Société un tiers de sou d'or mérovingien trouvé à Autun, dans le jardin de la maison qu'il occupe, rue Du Fraigne, 17. Cette pièce, qui porte le nom du monétaire chalonnais bien connu, BAVDOMERE, diffère par quelques détails des deux triens portant le même nom, publiés par M. Henri Batault dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon*. M. Bulliot fait observer qu'il possède dans son cabinet un triens au nom de Baudomère qui diffère également de la pièce produite par M. de Ferry et des deux types publiés par M. Batault : différences qui, si elles étaient étudiées partout avec soin, pourraient donner lieu à d'intéressantes observations sur les circonstances, encore peu connues, qui accompagnaient la fabrication de la monnaie mérovingienne.

A cette occasion, M. Anatole de Charmasse a communiqué à la Société la légende de deux deniers carlovingiens, trouvés il y a quelques années près de Lucenay-l'Évêque, et qui font aujourd'hui partie des collections de la ville de Chalon-sur-Saône. Ces deniers, d'une fabrication excessivement barbare, appartiennent à la série des pièces frappées par l'Église d'Autun. Ils présentent, sous une forme abrégée, d'un côté le nom de Karloman, avec le mot *rex* dans le champ, et de l'autre l'indication : *moneta sancti Nazarii*, avec une croix au centre. Bien que ces deniers diffèrent notablement de la pièce éduenne au nom de Karloman, que nous connaissons, ils ne paraissent pas inédits : notre correspondant, M. Anatole de Barthélemy, dont le nom fait autorité dans la numismatique, les rattache aux types publiés par M. Poey d'Avant (t. III, p. 189).

M. le président a déposé sur le bureau la médaille obtenue par la Société au concours d'archéologie de 1868. Ce nouveau témoignage de l'estime dont les travaux de la Société sont l'objet a été accordé au rapport sur les fouilles du mont Beuvray, par M. Bulliot. Après avoir reçu à cette occasion les félicitations de ses collègues, M. Bulliot a donné les détails suivants sur la reprise prochaine des fouilles du Beuvray et sur l'ouvrage, en cours d'exécution, dont les mêmes travaux, rattachés à la question de Bibracte, sont le sujet :

« La question du Beuvray, depuis qu'elle a été posée devant cette Société, il y a douze ans, a pris une importance croissante. De nombreuses

Digitized by Google

incertitudes l'enveloppaient alors, mais depuis quatre années surtout elle a été l'objet constant de nos études. Exposées d'abord sommairement dans des lectures publiques, nos conclusions et les recherches historiques qui les appuyaient ont subi l'épreuve de chocs de plus d'un genre, et nous osons dire aujourd'hui qu'elles rallient la majorité des chercheurs et des savants. Plusieurs d'entre elles, qui paraissaient à quelques-uns des monstruosités historiques, ne sont plus des nouveautés et sont tombées dans le domaine public, grâce à l'impulsion que la *Vie de Jules César* a donnée aux études sur la Gaule. D'incessantes exhumations font chaque jour avancer d'un pas une science qui paraissait vouée à une longue obscurité. Les fouilles ordonnées par l'Empereur au mont Beuvray doivent être citées dans cette œuvre de progrès scientifiques comme ayant révélé des faits inconnus ou soupçonnés seulement jusqu'alors. La proportion qu'ont prises ces fouilles et les inductions auxquelles elles donnent lieu ont changé les conditions primitives du travail projeté par la Société Éduenne sur Bibracte. Le cercle des investigations locales est dépassé ; les faits archéologiques deviennent tellement importants qu'ils fixeront peut-être nos connaissances sur la civilisation du pays éduen à l'arrivée des Romains. A mesure que la question s'élargit, que les observations prises sur le sol s'accumulent, elles demandent plus de labeur et de réflexion. Depuis longtemps déjà un de nos collègues, M. Roidot, et j'ajouterai un ami, a bien voulu s'associer à cette étude que nous avons l'intention d'achever en commun. Cet effort collectif permettra de mettre plus facilement en lumière les résultats des fouilles que l'Empereur a daigné me confier l'année dernière, et que je dois suivre encore durant cet été. Vous connaissez tous la valeur du concours littéraire de M. Roidot. Je le remercie de sa collaboration, espérant qu'elle rendra notre œuvre digne de la Société Éduenne si nos forces égalent notre vieille amitié. »

Après cette communication, que la Société a accueillie avec le plus vif intérêt, M. Bulliot a fait passer sous les yeux de ses collègues un fragment de poterie trouvé dans les fouilles de Beuvray et sur lequel on lit en caractères grecs, gravés à la pointe, le mot : ΛoϒTo ϒP, confirmation importante de ce que dit César sur l'usage des lettres grecqnes par les Gaulois : *Litteris utuntur græcis*. Cette pièce, dont les caractères sont entièrement conformes aux médailles gauloises, a été soumise à la commission de la Carte des Gaules, qui la publiera parmi les documents archéologiques relatifs à cette époque. Sur le pied d'un autre vase était gravée une grande lettre dont la forme n'était connue jusqu'à ce jour que par l'inscription en langue gauloise trouvée à Évreux.

M. Anatole de Charmasse a communiqué, de la part de notre collègue M. l'abbé Lacreuze, un fragment de poterie noire micassée, trouvé à Autun, portant l'estampille deux fois répétée d'VXSASVS, nom qui, par

Digitized by Google

sa forme particulière, ne diffère pas moins des noms que l'on remarque sur les poteries rouges en terre fine que ces poteries elles-mêmes ne diffèrent du fragment en terre du pays trouvé par M. Lacreuze. M. Bulliot a recueilli antérieurement une autre estampille de ce potier.

La Société Éduenne a été représentée aux séances de la Sorbonne par MM. Bulliot, de Charmasse, de Fontenay, Dabancourt et Ségoillot.

M. le comte d'Esterno, MM. Bulliot et de Charmasse ont pris part aux réunions scientifiques de la rue Bonaparte, fondées par M. de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à deux heures.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

La Société Éduenne s'est réunie en séance publique le vendredi 4 septembre 1868, à midi et demi, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Autun.

Étaient présents à la réunion :

MM. Bulliot, président de la Société ; de Charmasse, vice-président; Hippolyte Abord; d'Anglejan ; Mgr Bouange; Boulez; Chandelux; Charvot; Dejussieu; G. Delagrange; l'abbé Dinet; l'abbé Doret; de Ferry; H. de Fontenay ; Feurtet; docteur Guyton ; F. Laureau ; B. Lhomme de Mercey; Lory ; Maron ; de Noiron ; Olinet ; Joseph Pinard ; Pouillevet; Renault; A. Rérolle; Roidot; procureur impérial ; docteur Roizot; Ségoillot; l'abbé Violot ; membres titulaires, et A. de Charmasse, secrétaire.

Parmi les personnes étrangères à la Société, qui ont assisté à la séance, on citera MM. Henri de Fontenay, Charles Rossigneux, H. Croizier, etc.

M. Eugène de Fontenay, directeur des cristalleries de Baccarat, et M. Henri de Fontenay, ingénieur civil, présents à la séance, ont été admis à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires. M. le docteur Chandelux, de Lyon, également présent, et M. Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, ont été reçus comme membres correspondants, sur la demande de MM. Bulliot et Roidot.

Au début de la séance, M. le président a présenté l'*Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénérable* (909-1157), en trois volumes grand in-8°, par notre collègue M. Henri Pignot, ouvrage publié par la Société Éduenne. Après cette présentation, M. Roidot a donné lecture d'un rapport dans lequel il a exposé le plan général du travail de M. Henri Pignot, les divisions d'ensemble, la solidité de la composition et les mérites du style.

Digitized by Google

M. Roidot a successivement mis en relief l'influence religieuse, politique, littéraire et artistique de l'ordre de Cluny, pendant les trois premiers siècles de son existence ; influence religieuse, par la réforme qu'il introduisit dans l'Église en général et dans l'ordre monastique en particulier ; influence politique, par sa participation à toutes les affaires importantes du temps, l'établissement de la Trève de Dieu et les relations nouvelles qu'il forma entre la France, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et les États du Nord ; influence littéraire, par l'impulsion plus vraie et plus rapide qu'il sut imprimer aux études ; influence artistique, par l'action qu'il eut sur l'architecture romane, en donnant à l'austère plein cintre et aux arcatures un peu lourdes une élégance et une richesse inconnues jusqu'alors. Le rapport de M. Roidot, écouté avec le plus grand intérêt, a obtenu l'approbation unanime de la Société.

M. Bulliot a présenté, dans un rapport oral fait en forme de conférence familière, le résultat des fouilles archéologiques exécutées au mont Beuvray pendant l'été qui vient de s'écouler. On se souvient que l'année passée M. Bulliot avait dirigé ses recherches dans l'enceinte même de l'*oppidum* gaulois, et qu'il avait mis à découvert soixante-dix habitations. Dans cette dernière campagne, il a porté son examen à l'extérieur de l'oppidum et dans le voisinage immédiat du retranchement. Ces premiers travaux ont amené la découverte de la maison d'un forgeron gaulois, enfouie à $1^{m}90$ de la surface du sol. Le pavage, formé d'un béton de $0^{m}75$ d'épaisseur, recouvrait des excavations funéraires, desquelles on a extrait deux vases d'origine grecque, mesurant une hauteur de $1^{m}45$. Dans cette même habitation, M. Bulliot a recueilli onze médailles gauloises, un débris d'enclume et un grand nombre d'outils destinés à la mise en œuvre du fer. Les recherches ont ensuite porté sur les retranchements, qui ont été étudiés sur une longueur de 100 mètres. Ces retranchements étaient formés par des rangs de poutres de bois de $0^{m}25$ de diamètre, reliées ensemble par des chevilles de fer de $0^{m}30$ de longueur. Dans leur disposition, ces poutres présentent cette particularité, qu'au lieu d'être séparées par une distance de 1 mètre, comme à *Avaricum* et à Murceint, elles sont superposées les unes sur les autres sans aucun intervalle. A première vue, elles avaient paru faites de bois de châtaignier ; mais un examen fait au microscope a prouvé qu'elles étaient en chêne. M. Bulliot a fait ensuite opérer quelques recherches dans les fossés de l'*oppidum*, qui ont 4 mètres de profondeur sur 11 de largeur. Ce travail a amené la découverte de dix-neuf médailles gauloires, de verroteries, de bracelets en schiste bitumineux présentant des ornements du même style que celui des poteries d'origine gauloise, et cinq meules à trois pieds. Dans un des deux forts situés de chaque côté de la porte de l'*oppidum*, le savant explorateur a recueilli quarante médailles gauloises, dont l'une au nom de *Germanus Indutilli*, qui se rapporte à l'an 27 avant l'ère chrétienne, et cinq fragments de poterie

Digitized by Google

présentant des caractères grecs gravés à la pointe après la cuisson de la terre. Les fouilles pratiquées dans l'intérieur de l'*oppidum*, à une faible distance des retranchements, ont permis de reconnaître l'existence et la disposition d'un vaste atelier, en forme de hangar, de 30 mètres de long, et dont la toiture était soutenue par vingt-sept poteaux de bois. La quantité prodigieuse de débris et de scories de fer qui ont été trouvés sur le sol, prouve avec évidence que cet atelier était destiné à la manipulation des métaux. En explorant les maisons voisines, M. Bulliot a pu trouver l'explication de l'absence des pierres d'angle dans les constructions de cette époque : elles étaient remplacées par des poutres verticales fixées dans le sol et destinées à soutenir le faible poids de la toiture. Peu de jours avant de suspendre ses fouilles, M. Bulliot a trouvé une médaille de Duninorix au fond d'un puits creusé dans le roc, et un four encore chargé de cinq cents à six cents pains de sable réfractaire, qui, selon toute vraisemblance, servaient à faire des creusets propres à la fusion des métaux.

Tel est en abrégé l'ensemble des découvertes récentes dont M. Bulliot a présenté le détail à l'attention de la Société.

L'importance de ces fouilles, aux points de vue divers de l'art militaire, de la céramique, de la métallurgie, de la numismatique, et en général de tout ce qui se rattache à la condition des populations gauloises, est bien faite pour contribuer au progrès de la science aussi bien que pour servir d'encouragement à la haute initiative à laquelle on les doit, et en même temps de récompense à l'infatigable archéologue qui les dirige et dont elles justifient les intelligentes prévisions.

Après la communication de M. Bulliot, la séance a été levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le dimanche 20 décembre 1868, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la réunion :

MM. Hippolyte Abord ; le baron d'Anglejan ; Boniface ; Bouguier ; Chandelux ; de Charmasse ; Dejussieu ; F. Delagrange ; G. Delagrange ; Dulong ; le commandant d'Espiard ; X. Faivre ; F. Laureau ; S. Laureau ; l'abbé Lelong ; B. Lhomme de Mercey ; Malo ; le comte de Musy ; Pouillevet ; Roidot, procureur impérial ; Ségoillot ; l'abbé Violot ; A. de Charmasse, secrétaire.

M. le comte de Chastellux et M. le comte de Costa ont été admis à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires. M. Charles

Digitized by Google

Loriquet, bibliothécaire de Reims, auteur d'une dissertation sur le tombeau de Jovin et d'un mémoire sur les différents modes d'éclairage en usage dans l'antiquité, et M. Achille Millien, auteur de *Musettes et Clairons*, poésies, ont été reçus comme membres correspondants.

M. le président communique à la Société la lettre suivante, en date du 21 septembre dernier.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par mon arrêté de ce jour, j'ai exceptionnellement alloué à la Société Éduenne d'Autun une somme de cinq cents francs, qui sera ordonnancée au nom de la personne que vous voudrez bien me désigner par le retour du courrier.

» Je suis heureux de pouvoir accorder cette marque d'estime et d'encouragement à une Société qui se distingue par ses publications, et je vous prie de lui présenter mes remerciments pour l'exemplaire de l'*Histoire de l'Ordre de Cluny* que vous avez bien voulu m'adresser en son nom.

» Recevez, etc.

» *Le ministre de l'instruction publique,*

» V. Duruy. »

M. le président présente à la Société une épreuve du plan d'*Augustodunum*, dû au travail aussi persévérant que consciencieux de notre collègue M. Roidot-Deléage. Ce plan est destiné à faire partie de l'ouvrage sur *la Cité gauloise*, que prépare M. Bulliot.

Cette communication est suivie de la présentation d'un grand nombre de dessins à l'aquarelle, par M. Chandelux, représentant les débris de poterie et d'instruments en fer découverts au mont Beuvray. La Société, qui avait vu tous ces débris à la séance de septembre, a pu se convaincre ainsi de la rare exactitude de reproduction de M. Chandelux, et rendre un nouvel hommage au talent de l'auteur, non moins qu'à son zèle infatigable et à son dévouement. En même temps, M. Bulliot a fait passer sous les yeux de la Société plusieurs dessins et photographies exécutés d'après quelques-unes des constructions gauloises du Beuvray.

M. Roidot a donné lecture à la Société d'une dissertation historique et critique sur les célèbres textes d'Ammien Marcellin, relatifs aux murailles d'Augustodunum : *Lugdunensem primam Lugdunus ornat, et Cabillones, et Senones, et Biturigæ, et mœnium Augustoduni magnitudo vetusta* (lib. xv); *comperit* (Julianus) *Augustoduni civitatis antiquæ muros, spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos* (lib. xvj). Une étude approfondie a conduit l'auteur à conclure que les murailles dont parlait Ammien Marcellin sont bien celles qui entourent encore aujourd'hui notre cité ; qu'elles n'ont aucun des caractères des murailles gauloises, décrites avec tant de précision par César, ni des signes reconnus et attri-

Digitized by Google

bués par l'archéologie aux constructions du quatrième siècle ; qu'elles portent, en quelque sorte à chaque pierre, la trace de l'architecture du siècle d'Auguste.

Après cette lecture, qui a été entendue avec le plus sérieux intérêt, M. Anatole de Charmasse a fait hommage à la Société, au nom de notre collègue M. le docteur Loydreau, du moulage d'un bas-relief présentant les traits et les attributs d'un Mercure gallo-romain. Ce moulage, dont l'original appartient au donateur, a été trouvé récemment entre Chassey et Chamilly.

Avant de lever la séance, M. Bulliot a présenté à la Société un nouvel album de notre zélé correspondant, M. Chenavard de Lyon. contenant une série de dessins inspirés à l'auteur par les poëmes d'Ossian.

Après le dépôt réglementaire des publications reçues depuis la dernière réunion, la séance a été levée à trois heures.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie mardi 11 février 1869, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance :

MM. de Charmasse, vice-président ; le baron d'Anglejan ; Boniface ; G. de Champeaux Laboulaye ; J. de Champeaux Laboulaye ; Charvot ; l'abbé Dinet ; l'abbé Doret ; le commandant d'Espiard ; Feurtet ; Harold de Fontenay ; B. Lhomme de Mercey ; Malo ; P. de Noiron ; V. Rey ; Roidot, procureur impérial ; l'abbé Violot ; A. de Charmasse, secrétaire.

M. le président a informé la Société, dans les termes suivants, de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de deux de ses membres, M. Grognot aîné et M. l'abbé Farges :

« Messieurs,

» Nous devons un souvenir à deux collègues enlevés rapidement du milieu de nous. M. Grognot avait enrichi nos collections de dons multipliés ; vous avez encore sous les yeux ces cartons volumineux qu'il nous adressait presque à chacune de nos séances, et qui contiennent des séries précieuses de végétaux du pays.

» La solitude à laquelle il s'était voué n'a pas été stérile. Il en consacrait les heures à l'étude des sciences naturelles, et particulièrement à celle de la botanique qui, plus que toute autre, place l'homme sur le chemin de la paix.

» Ses patientes recherches, ses observations multipliées, son savoir profond, ont donné à ses ouvrages une réputation qui durera.

Digitized by Google

» M. Farges, professeur de philosophie au petit Séminaire, a été ravi prématurément.

» Les regrets qui l'ont suivi sont un suffisant éloge; ils ont été, du reste, exprimés ailleurs en termes dignes de lui. Des occupations surabondantes ne permettaient pas à notre collègue d'assister à nos réunions, mais il s'y intéressait en savant et en ami. Pouvait-il être indifférent au travail des autres, lui qui n'a cessé de travailler qu'en mourant?

» Nous nous associerons donc au sentiment public en donnant à sa mémoire un dernier témoignage de sympathie et de respect; nous puiserons un enseignement dans cette vie cachée et féconde, remplie par un labeur incessant, qu'on admire d'autant plus que peu savent l'imiter. »

Sur la proposition de M. A. de Charmasse, la Société a décidé qu'elle participerait, pour une somme de 30 francs, à la souscription ouverte dans le but d'élever un monument à la mémoire de M. l'abbé Farges.

M. le président a donné lecture de la note suivante, relative à la vie et aux travaux de M. Grognot, adressée à la Société par notre collègue, M. Jules Berger :

« Monsieur le Président,

» M. Grognot ainé, que la mort vient d'enlever à la science, était un des naturalistes distingués de notre époque.

» Aussi savant que modeste, il vivait isolé du monde, se livrant exclusivement, avec ardeur, à ses travaux d'histoire naturelle; ses recherches incessantes et fructueuses ont fait faire un notable progrès à l'étude de cette science dans notre pays.

» Pendant ses dernières années, son nom fut connu de la Société par ses libéralités; il lui fit don de plusieurs collections, qui seront de précieux documents pour les amateurs et pour les savants qui les consulteront.

» M. Grognot laisse quatre publications : les deux premières faites en 1863; ce sont :

» 1° *Les Mollusques testacés* (fluviatiles et terrestres) du département de Saône-et-Loire, avec des tableaux synoptiques pour faciliter la détermination des familles, des genres et des espèces;

» 2° *Plantes cryptogames-cellulaires* du département de Saône-et-Loire, avec des tableaux synoptiques et la description succincte de plusieurs espèces et de beaucoup de variétés nouvelles, reconnues par l'auteur.

» Ce travail est digne de prendre place au rang des ouvrages des meilleurs cryptogamistes.

» Les deux autres ont paru dans le tome I^er^ des *Mémoires d'histoire naturelle* (publication de la Société Éduenne, 1865); ce sont :

» 3° *Plantes vasculaires* (phanérogames et cryptogames) du département de Saône-et-Loire, à ajouter au Catalogue raisonné de M. le docteur Carion.

Digitized by Google

» 4° *Poissons des eaux courantes et des étangs du département de Saône-et-Loire*, avec des tableaux synoptiques pour faciliter leur détermination.

» M. Grognot laisse encore, comme fruit de ses courses laborieuses, un riche herbier, à peu près complet, de la flore autunoise, et d'autres collections importantes.

» Je crois être l'interprète des sentiments de la Société, en disant qu'il emporte avec lui tous ses regrets dans la tombe, et en la priant de lui rendre les justes hommages qui lui sont dus. »

M. le président donne communication de la lettre par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que, par arrêté ministériel en date du 9 janvier dernier, il a souscrit à vingt exemplaires de l'*Histoire de l'Ordre de Cluny*, publiée par la Société Éduenne.

M. le président annonce en outre que la distribution annuelle des récompenses accordées aux sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le 3 avril prochain.

M. Rey informe la Société que M. le commandant Ballard fera dimanche prochain, à l'hôtel de ville, à trois heures, une conférence publique sur l'emploi des engrais chimiques, et il invite les membres de la Société à assister à cette réunion.

M. Harold de Fontenay annonce que la Société française de numismatique et d'archéologie de Paris a décerné le prix d'archéologie au plan d'*Augustodunum*, dressé par notre collègue M. Roidot-Deléage, et publié par la Société Éduenne.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le recteur de l'Académie de Lyon porte à la connaissance de la Société que S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a l'intention de fonder un prix de 1,000 francs qui sera chaque année l'objet d'un concours entre toutes les sociétés savantes du ressort académique. M. le recteur demande en outre qu'avant le 15 février, la Société Éduenne veuille bien présenter ses observations sur les formes et les conditions de ce concours. Après avoir unanimement reconnu les avantages de la nouvelle mesure par laquelle M. le Ministre s'efforce de développer la vitalité des centres intellectuels de la province, la Société a chargé M. le président d'exprimer ses remerciments à M. le recteur de l'Académie, et de présenter les deux observations suivantes : que pour le but qu'on voulait atteindre, il convenait moins de prendre pour cadre les circonscriptions administratives ou universitaires, que de se baser sur les affinités historiques qui rallient naturellement un certain groupe de Sociétés autour des mêmes intérêts scientifiques, des mêmes travaux et des mêmes questions, et donnent aux membres qui les composent une compétence naturelle sur leurs communes études; qu'en conséquence, pour l'établissement d'une sorte de concours régional d'histoire et d'archéologie, il serait à propos de s'inspirer de la pensée qui, dans la création des

Digitized by Google

concours régionaux d'agriculture, a fait prévaloir les analogies territoriales et climatériques sur les cadres administratifs, et à cet exemple d'adopter la formation d'une région historique préférablement au ressort académique. Dans un autre ordre d'idées, la Société, considérant la difficulté qu'il y aurait à mettre en parallèle un travail d'histoire et d'archéologie, et un travail de mathématiques ou de sciences naturelles, a émis le vœu que le prix de 1,000 francs soit partagé en deux parties égales, ou qu'il soit alternativement destiné, dans son intégrité, à l'une des deux sections des sciences historiques ou des sciences naturelles.

Après l'adoption de ces différentes résolutions, la Société a reçu la communication qui lui a été faite, au nom de son correspondant, M. Lacroix, de Mâcon, de la lettre suivante par laquelle le procureur du roi, à Autun, en 1762, Levitte de Rigny, rappelait au curé de Lucenay l'édit de Henri II, du mois de février 1556, relatif aux femmes ou filles qui célaient leur grossesse :

« Autun, le 22 juillet 1762.

» Monsieur,

» Les malheurs qu'occasionne tous les jours une mauvaise honte dans les filles qui se trouvent enceintes, engagèrent le roi Henri II à donner un édit contre les femmes qui cèlent leurs grossesses et accouchements.

» Tous les arrêts rendus postérieurement à cette déclaration exigent qu'elle soit publiée de trois mois en trois mois par les curés ou vicaires au prône des paroisses; il leur est enjoint de le faire et d'en envoyer les certificats de publication aux substituts du procureur général du roi des bailliages dans l'étendue desquels leurs paroisses sont situées, le tout à peine de saisie de leur temporel.

» Je sçais que plusieurs curés ou vicaires négligent un devoir si important. Je suis fort porté à croire que vous n'êtes pas de ce nombre; mais si vous aviez le malheur d'en être, vous ne pouvez trop tôt réparer cette omission par votre exactitude à l'avenir, sans quoi je ne pourrai me dispenser d'exécuter contre vous ce qui m'est prescrit par tant de lois et si souvent réitéré.

» Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Levitte de Rigny,

» Procureur du roi. »

La lettre d'envoi de M. Lacroix était accompagnée des détails suivants sur le musée de Mâcon : « Au risque d'être indiscret, je vous demanderai quelques bribes de votre importante trouvaille de Bibracte pour le musée que nous formons. Nous sommes en possession de notre local, et les objets, soit scientifiques, soit curieux, abondent déjà en quantité remarquable. Nous sommes en instance pour nous faire disposer une

Digitized by Google

nouvelle salle, la première étant déjà insuffisante. Depuis moins de deux mois, j'ai déjà catalogué 936 articles. Vous voyez que cela promet. »

M. le président a invité M. Anatole de Charmasse à lire le compte rendu suivant du *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon.*

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous présenter le *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon.* Le but que cette société poursuit se rattache trop intimement à notre histoire et à nos propres travaux pour ne pas arrêter un instant votre attention. Soit, en effet, qu'il s'agisse de l'époque romaine ou du moyen âge, de l'histoire civile ou de l'histoire ecclésiastique, ses recherches ramènent le nom d'Autun plus souvent que tous les autres. Occupant en quelque sorte les extrémités opposées d'un même champ, fouillant le même sol archéologique, il est naturel que nous nous rencontrions souvent sur le terrain commun de nos études, en face des mêmes problèmes à résoudre et des mêmes difficultés à vaincre. Réunis jadis par les doubles intérêts de la cité et du diocèse, il est naturel aussi que nous resserrions ensemble le seul lien qui survit à toutes les vicissitudes et à toutes les divisions : celui de la science. Vous verrez, en outre, dans ce rapide examen, comment cette jeune Société, qui compte à peine dix années d'existence, a rapidement atteint le but qu'elle se proposait, grâce au zèle des uns, au dévouement des autres, au concours de tous. Fondée en 1859 par quelques hommes d'initiative et de savoir, elle a aussitôt été accueillie avec le plus affectueux empressement par l'administration municipale. A peine formée, elle recevait de celle-ci, comme don d'heureux avénement et comme berceau, une magnifique tour du quinzième siècle, qui lui présentait toutes les ressources nécessaires pour se caser avec sa bibliothèque et ses collections. Cette adoption intelligente faisait vraiment d'elle la chose de la cité, l'œuvre naissante à laquelle tous allaient apporter le concours de leur zèle et de leur affection. Aussi, sur un sol archéologique d'une richesse secondaire, a-t-elle, en peu d'années, déjà formé un musée tel que bien des villes plus considérables pourraient l'envier. C'est ainsi que, sans remonter au-delà du volume que vous avez sous les yeux, elle a recueilli, en moins d'un an, trois sabres mérovingiens; une coupe antique en marbre; une stèle gallo-romaine, représentant un personnage placé dans une niche, tenant un verre d'une main et une petite canthare de l'autre; le buste en bronze d'une princesse romaine, de l'époque des Antonins, trouvé près de Lormes; un lion, également en bronze, tenant une tête d'Éthiopien entre ses pattes; un collier et un bracelet en verre; camée antique, représentant la tête de Jules César; — pour ne citer que des pièces capitales, sans entrer dans la longue énumération des médailles de toutes sortes et des objets de moindre importance donnés avec profusion. Dans un autre ordre d'idées, je citerai la bannière et les médailles, qu'après

Digitized by Google

leur dissolution, les orphéonistes remirent à la *Société d'Études*, comme à la gardienne naturelle et légitime de toutes les traditions et de tous les souvenirs de la cité. Il y a, dans ce fait, la preuve vraiment touchante de la confiance et de l'affection qu'inspire cette Société ; il y a, de plus, l'intelligence parfaite du rôle qu'une simple Société d'archéologie peut remplir dans son pays. Chacun des huit volumes précédents présente une succession semblable de dons, d'acquisitions, de témoignages d'estime et de sympathie. Au reste, cet exemple n'est point isolé. A Chalon, à Mâcon, dans toutes les villes qui nous environnent, et à peu près partout, la conservation des monuments et la formation des collections publiques sont devenues un intérêt de premier ordre, et on ne peut plus se soustraire à cette tendance sans se condamner à une évidente infériorité. Il n'est plus permis de penser autrement aujourd'hui. C'est ce qu'a si bien compris la ville d'Avallon, en prenant une voie dans laquelle elle a marché rapidement et avec succès. »

M. Bulliot appelle l'attention de la Société sur le moulage d'un groupe formé de trois divinités d'un caractère spécial, composant une sorte de panthéon gallo-romain, dont l'original, en calcaire blanc, appartient au musée de Beaune.

Peu de monuments sont aussi précieux que celui-là pour l'étude des cultes particuliers de la Gaule, et, à cette occasion, M. Bulliot a exprimé le regret que le musée d'Autun n'ait pas ajouté un moulage de ce monument à la série si complète des objets de ce genre qu'il possède déjà.

Parmi les objets qui ont été trouvés à la fin de la dernière campagne des fouilles du Beuvray, M. Bulliot a présenté à la Société seize médailles gauloises, un strygile en bronze portant le nom de VICCIVS, trois haches de pierre : l'une en fibrolithe, matière dont on connait des gisements dans le Rhône et dans la Haute-Loire, et les deux autres en chloromélanite, dont le gisement est inconnu.

M. le président offre, de la part de M. E. de Loisy, un grand bronze de Commode qui a été trouvé à Épiry, avec trois dents de cheval et une roulette de fauteuil en bronze semblable à celles que l'on a recueillies à Pompéi.

M. Harold de Fontenay fait hommage à la Société d'un exemplaire d'un mémoire, lu à l'Institut, sur *La civilisation et l'économie politique des Gaulois au temps de César*, par M. Jules Pautet, membre correspondant.

M. Bulliot avertit la Société et demande que l'on mentionne au procès-verbal, à titre de renseignement historique, que le célèbre taureau en bronze sur lequel on lit le nom de BOIIORIX, et qui est décrit dans *Autun archéologique* (p. 258), a été découvert non pas à Charbonnières, comme on le croit communément, mais près de l'étang de Ruisseau, entre Auxy et Drousson.

M. A. de Charmasse offre à la Société, de la part de M. le comte de

Digitized by Google

Chastellux, membre titulaire, un exemplaire des *Recherches sur les anciens seigneurs de Chastellux jusqu'en* 1384.

M. le président annonce que, sur la demande qui lui a été adressée par M. le maire et par l'instituteur d'Uxeau, il a donné quelques-unes des publications de la Société pour la bibliothèque de cette commune.

Avant de se séparer, la Société a reçu, en qualité de membres titulaires, MM. Cornet, juge de paix à Saint-Léger-sous-Beuvray ; Louis Lagoutte, architecte à Autun ; Henri Guyton, notaire à Couches ; Joseph Grillot, docteur en médecine à Autun ; et en qualité de membre correspondant, M. Eugène Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).

La Société a en outre accepté l'échange de publications qui lui a été demandé par la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.

La séance a été levée à deux heures.

SÉANCE DU 27 MAI 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 27 mai 1869, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la réunion :

MM. Boniface ; Charvot ; Chandelux ; Faivre ; Feurtet ; Gillot ; Henri Guyton ; Louis Lagoutte ; Pignot ; A. Rérolle ; docteur Roizot ; Ségoillot ; Vény ; l'abbé Violot ; A. de Charmasse, secrétaire.

Au début de la séance, M. le président a adressé à la Société la communication suivante :

« Messieurs,

» La mission comme les statuts de notre Société excluent la politique : c'est vous dire que la désignation de *président de la Société Éduenne*, qui accompagnait mon nom dans une circulaire électorale récente, y a figuré sans ma participation. Un sentiment de convenance facile à comprendre m'interdisait de me servir d'un titre dû à la bienveillance de tous mes collègues, dans une circonstance où trois d'entre eux avaient des intérêts opposés

» Vers le même moment s'éteignait dans les souffrances et la résignation un autre de nos collègues, un de ces hommes certains du suffrage, qui emportent dans la tombe l'unanimité de l'estime et des regrets. Les dissidences de l'opinion ont cessé devant son cercueil, entouré du respect de tous. C'est là le signe infaillible des nobles existences, la couronne de ceux qui ont passé en faisant le bien.

» Notre vénérable doyen d'âge, le docteur Guyton, nous a quittés, et, pour la seconde fois, la mort, en frappant sa famille, nous a frappés. Un

Digitized by Google

inséparable souvenir réunira désormais pour nous deux hommes que je n'ai pas besoin de nommer, puisque tous deux vous furent chers. Je m'abstiens de détails. Un de nos confrères, digne de cette tâche, vous redira les vertus et les travaux du citoyen, du médecin, de l'écrivain, les enseignements de cette longue et laborieuse carrière, dans laquelle chaque heure a porté son fruit.

» Sa mort a été le deuil de tous. La population entière l'a accompagné à sa dernière demeure comme un père et comme un ami, avec le recueillement dû aux mémoires vénérées et la reconnaissance due au dévouement. »

Après cette communication, qui a été accueillie avec la plus entière approbation, M. le président a donné lecture d'une lettre par laquelle l'Académie de Mâcon invite la Société à prendre part à la souscription ouverte dans le but d'élever un monument à M. de Lamartine. En réponse à la demande de l'Académie de Mâcon, la Société Éduenne a voté une somme de 50 francs, en regrettant que l'état de ses finances ne lui permette pas de prendre à cette souscription une part plus conforme à la gloire de celui qui en est l'objet.

Malgré sa bonne volonté d'encourager toutes les œuvres de ce genre, la Société, considérant qu'elle n'avait pas à l'égard de dom Calmet les mêmes devoirs qu'à l'égard de M. de Lamartine, a cru devoir écarter la demande qui lui avait été adressée par la Société d'Émulation des Vosges de participer à la souscription destinée à élever, dans la ville d'Épinal, un monument à la mémoire du savant abbé de Sénones.

M. le président a donné lecture de la lettre par laquelle M. Cornet, juge de paix du canton de Saint-Léger-sous-Beuvray, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

De la part de notre collègue M. Harold de Fontenay, M. le président a offert à la Société un exemplaire d'un mémoire sur *Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collége d'Autun* : mémoire entièrement puisé aux sources, et dont les historiens devront tenir compte, pour peu qu'ils se préoccupent de donner à cette partie de leurs travaux l'exactitude qui lui a manqué jusqu'à présent.

M. le président a présenté à la Société, de la part de M. de Loisy, différents objets en fer qui paraissent avoir fait partie du mobilier d'un four, situé dans le voisinage du château d'Épiry. La date de cette construction nous est fournie par deux médailles de l'époque des Antonins, trouvées au même lieu.

M. le président a donné lecture d'une lettre par laquelle M. de Sacy, administrateur de la bibliothèque Mazarine, demande à la Société de vouloir bien lui adresser la série complète de ses publications, dans le but de réunir à la bibliothèque Mazarine une collection générale de tous les travaux des sociétés savantes des départements : collection d'une nature

Digitized by Google

spéciale qui n'existe pas à Paris, et qui est destinée à rendre autant de services au public parisien qu'aux Sociétés savantes elles-mêmes. La Société s'est empressée de rendre un vote conforme à la demande de M. de Sacy, en regrettant que l'épuisement de certaines publications ne permette pas d'y répondre aussi complétement qu'elle l'aurait désiré.

Après ces différentes communications, M. Bulliot a commencé la lecture de son mémoire sur les fouilles archéologiques qui ont été faites au mont Beuvray, pendant l'année de 1868. Les fouilles de cette campagne ont débuté par la reconnaissance des habitations construites en dehors des retranchements. A 100 mètres en aval de la porte où aboutit le chemin du Rebout, les ouvriers ont mis à découvert un atelier de forgeron, facile à reconnaître par les débris d'enclumes et les instruments de métier qui y ont été trouvés. Cet atelier, creusé à 2 mètres au-dessous du niveau de la voie, avait 5 mètres de façade sur 6 de retour, et son aire était formée par un béton de $0^{m}60$ d'épaisseur. A une faible profondeur au-dessous du béton, on a trouvé deux vases funéraires en terre d'une extrême finesse : l'un semé de larmes en relief, l'autre orné de moulures et de dessins imitant des yeux. A la surface de l'aire, M. Bulliot a trouvé onze médailles gauloises, un fragment d'épée, trois fibules, une meule en pierre à trois pieds, et un grand nombre de fragments de vases en terre, dont plusieurs portaient la trace d'un raccommodage opéré à l'aide de plomb ou de brides de fer. A gauche de la voie, les ouvriers ont mis à jour une petite construction enfouie à $2^{m}90$ au-dessous du pied du rempart, en dehors du fossé.

M. Bulliot a cru reconnaître là l'emplacement d'un péage, ce type le plus ancien de l'impôt, comme il en existait en Gaule, avant la conquête romaine, à l'entrée de Toulouse, de Marseille et de toutes les villes d'importance. A cette occasion, M. Bulliot a rappelé qu'encore au quinzième siècle les revenus de la foire de Beuvray étaient affermés comme au temps où Dumnorix était fermier des impôts de la cité du peuple éduen. On a trouvé dans cette construction une hachette de pierre polie, trois médailles gauloises, dont une de *Germanus Indutilli*, antérieure à l'an 27 et à la restitution d'Auguste.

M. Bulliot a ajourné à la prochaine séance la continuation de son intéressante communication.

Avant de se séparer, la Société a admis M. Roidot-Errard, architecte, en qualité de membre titulaire.

La séance a été levée à deux heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR CROSNIER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 26 juillet 1869, avec le concours d'un certain nombre de membres de la Société Nivernaise, venus à Autun dans le but d'étudier les monuments de la ville et de visiter les fouilles exécutées au mont Beuvray.

La Société Nivernaise était représentée par Mgr Crosnier, président, et par MM. E. de Toytot, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société Nivernaise ; d'Aiguzon, substitut du procureur impérial ; Bertin, ingénieur ; l'abbé Boutillier, archiviste de la ville de Nevers ; Dupont ; l'abbé Foucher ; Gaulon ; Lubet, commandant de gendarmerie ; l'abbé Laborde, chanoine ; Achille Millien ; de Montrichard ; Roubet ; le docteur Subert ; l'abbé Vallois, curé de la cathédrale ; Arthur de Rosemont.

La Société Éduenne était représentée par MM. Bulliot, président ; de Charmasse, vice-président ; H. Abord ; Berger fils ; le comte d'Espiès ; Chandelux ; Dejussieu ; Louis Lagoutte ; le vicomte de Louvencourt ; Malo ; l'abbé Lacreuze ; A. Rérolle ; Roidot, procureur impérial ; l'abbé Violot, et A. de Charmasse, secrétaire.

M. de Surigny, de l'Académie de Mâcon, correspondant de la Soclété Éduenne, assistait également à la réunion.

Après avoir prié Mgr Crosnier, président de la Société Nivernaise, de vouloir bien prendre la présidence de la séance, M. Bulliot a souhaité la bienvenue à nos collègues de Nevers, dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Je me fais l'interprête de mes collègues présents et absents en vous remerciant de la visite que vous nous faites aujourd'hui. Plusieurs d'entre nous se rappellent l'accueil fraternel qu'ils reçurent au congrès de Nevers et les leçons fructueuses qu'ils y recueillirent. Ils se félicitent de revoir aujourd'hui, comme alors, à votre tête un de ces hommes fidèles jusqu'à la fin à leur sillon, dont l'activité et l'exemple entretiennent la jeunesse d'une Société.

» Nous avons parcouru ensemble les ruines d'*Augustodunum*. L'empreinte du génie romain vous a frappés dans ces grands monuments moins dégradés par l'âge que par l'homme, et qu'une sollicitude plus éclairée eût préservés pour l'honneur de notre cité.

» Nous visiterons demain les ruines de Bibracte et, à deux jours de distance, vous pourrez comparer les œuvres des deux races dont nous sommes issus, juger deux civilisations dont on a trop souvent confondu le caractère, les arts, les institutions. Sur le sommet du Beuvray, une

Digitized by Google

vieille voie celtique partage l'*oppidum* et sépare nos deux départements. Cette limite, loin de nous diviser, nous rapproche en nous permettant de nous tendre la main au centre national du pays Éduen. Un même sentiment nous conduit dans cette patrie commune où l'histoire place nos plus anciens souvenirs : il nous rappellera que sur ses deux versants la Société Nivernaise et la Société Éduenne travaillent à la même œuvre de conservation et de restauration.

» Vous trouverez au Beuvray un autre témoin de notre union : la croix de Saint-Martin. C'est le congrès de Nevers qui en fournit la première pierre, il y a vingt ans, et qui consacra par l'érection de ce monument une importante tradition du passage du grand apôtre dans ce pays.

» Puisque le berceau de notre nationalité est indivis, permettez-moi d'emprunter un mot prononcé dans une autre assemblée pour vous dire, au nom de l'hospitalité et au nom de l'histoire, qu'à *Augustodunum* comme à Bibracte, Messieurs, vous êtes chez vous. »

Après avoir adressé à M. Bulliot quelques paroles de remerciment au nom de la Société Nivernaise, Mgr Crosnier a raconté une légende tirée d'une nouvelle Vie de saint Martin de Tours, que vient de publier M. Bourassé, et relative à ce fameux *pas de l'âne* que l'on trouve au Beuvray, comme dans tous les lieux parcourus par le grand apôtre de la Gaule. Durant le cours de ses pérégrinations apostoliques, saint Martin, gravissant une haute montagne, avait demandé à un habitant du pays l'eau nécessaire à abreuver sa modeste monture, et il n'avait obtenu qu'un brutal et grossier refus. Poursuivant sa route, il avait fait la rencontre d'une femme, qui, plus compatissante, n'aurait pas mieux demandé que de répondre aux vœux du saint évêque, mais une sécheresse prolongée avait tari toutes les eaux du pays. Alors, saint Martin avait adressé au ciel sa prière, et bientôt une source abondante était sortie du rocher même sur lequel l'âne était arrêté, et depuis ce temps la pierre avait conservé l'empreinte de ses pas.

A cette occasion, M. Anatole de Charmasse a ajouté qu'il avait vu, dans la paroisse de Montigny-sur-Canne, au diocèse de Nevers, une pierre, dite de saint Martin, dans laquelle il existe quatre trous pleins d'une eau qui, suivant l'affirmation des habitants du pays, ne tarit jamais.

Pour compléter, sur un autre point, la suite des traditions chrétiennes du mont Beuvray, M. l'abbé Boutillier, curé de Coulanges et archiviste de Nevers, a donné lecture du passage suivant d'un compte de Philibert Poinbeuf, receveur de la ville, en date du 30 novembre 1455 :

« A honorable homme et sage Guillaume le Freppier, bourgeois de Nevers, 100 sols tournois pour dix aunes de *bureaul*, au prix de dix sols tournois l'aune, lequel drap a esté baillé à frère Pierre Chambon, gardien du couvent des Cordeliers de Beuvray, et donné en aulmosne pour

Digitized by Google

vestir aucuns des religieux dudit couvent, en faveur de ce que ledit frère Chambon, depuis huit mois en ça, a fait en cette ville, à deux voyaiges, vingt et un sermons. »

Après cette communication, et comme préparation à l'excursion du lendemain, M. Bulliot a donné lecture de la suite de son mémoire sur les fouilles exécutées au mont Beuvray en 1868.

La description des sépultures trouvées au Beuvray a fourni à M. Arthur de Rosemont l'occasion de signaler une sépulture gauloise, d'une nature particulière, découverte entre Corbigny et Saint-Révérien. Les corps, placés verticalement, étaient renfermés dans des troncs d'arbre. La silicification complète des matières organiques et végétales de ces sépultures a conduit M. de Rosemont à conclure, non sans raison, qu'elles étaient antérieures à l'usage de l'incinération. Cette découverte permet de distinguer ainsi deux époques dans les sépultures gauloises : la plus ancienne, qui est caractérisée par l'usage du bois ; la plus récente, par l'incinération.

M. l'abbé Lacreuze a déposé sur le bureau le catalogue des tombes gallo-romaines qui existent dans les environs d'Autun.

Parmi les publications qui ont été envoyées à la Société, M. le président appelle tout spécialement l'attention sur les *Études sur la Liturgie nivernaise*, par Mgr Crosnier, les *Études sur le canton de Bourbon-Lancy*, en deux volumes, par M. Bernard Langlois, et sur une version du *Ladralia festa seu guerra Autunea*, nouvellement publiée et offerte par M. l'abbé Boutillier.

M. le président annonce que M. Roidot a bien voulu accepter la mission de se rendre à Lyon, en qualité de délégué de la Société Éduenne, pour le concours entre les différentes sociétés du ressort académique.

Avant de lever la séance, la Société a reçu : MM. Victor Berthier, de Toulon-sur-Arroux ; Hamerton ; Charles Jacquier, avocat à Lyon ; l'abbé Chaussard, curé d'Antully, et Henri de Montenay, en qualité de membres titulaires ; et M. Léopold de Folin, commandant du port de Bayonne, comme membre correspondant. La Société a de plus accepté l'échange de publications qui lui a été proposé par la Société des Antiquaires du Centre, séant à Bourges.

Quoique l'ordre du jour fût loin d'être épuisé, la séance a été levée à deux heures et demie, afin de laisser à MM. les membres de la Société Nivernaise le temps d'achever la visite des monuments de la ville, commencée le matin.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

La Société Éduenne s'est réunie en séance publique le lundi 6 septembre 1869, à midi et demi, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Autun. Sa Grandeur était accompagnée de Mgr Bertaud, évêque de Tulle, et de Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude, venus à Autun à l'occasion des solennités de la fête de saint Lazare.

Étaient présents à la réunion :

MM. Bulliot, président; de Charmasse, vice-président; Georges de Champeaux de la Boulaye; Chandelux; Charvot; Dejussieu; Desvaux; Henri d'Espiard; Feurtet; Harold de Fontenay; de Ferry; Henri Guyton; l'abbé Lacreuze; l'abbé Lelong; de Montenay; Pouillevet; Roidot, procureur impérial; le docteur Roizot; Ségoillot; Schmitt, principal du collége; Vény; l'abbé Violot; Anatole de Charmasse, secrétaire.

Parmi les personnes étrangères à la Société, qui assistaient à cette réunion, nous citerons :

MM. Émile Pétiot, membre du conseil général; l'abbé Picard, supérieur du grand Séminaire; Albert Roidot, lieutenant d'état-major; l'abbé Boudreau, aumônier de l'hospice de Beaune; Pernot; l'abbé Landriot, directeur du petit Séminaire; Grénot; Abel Pétiot; Levitte; Pelletier, etc., etc.

Au début de la séance, M. Bulliot a annoncé que MM. Arthur Mourgué, Bouguier et Berger père avaient envoyé leur démission de membres de la Société. M. Bulliot a fait suivre cette communication des réflexions suivantes :

« M. Berger père, un des fondateurs de la Société Éduenne, a envoyé sa démission de membre et de secrétaire, à la suite d'un événement douloureux. La perte prématurée d'un fils qui honorait son nom est un de ces événements qui déracinent l'existence et détendent tous les liens. En nous inclinant devant le sentiment auquel il cède, nous regrettons qu'il se sépare de nous.

» M. Hippolyte Berger, son fils, notre correspondant, l'ami et le condisciple de plusieurs d'entre nous, était un de ces hommes, nombreux heureusement dans notre cité, qui n'ont dû leurs succès qu'à eux-mêmes et au travail. Livré de bonne heure à l'étude des sciences, professeur de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne, il mérita par son savoir et son dévouement aux nombreux élèves qu'il fit admettre dans les premières écoles, le titre de chevalier de la Légion d'honneur. Sa santé, altérée par un labeur incessant, réclamait l'air du Midi, et le poste de proviseur du lycée de Montpellier semblait devoir concilier pour lui la

Digitized by Google

possibilité de se guérir et d'être utile, lorsque la mort l'a arrêté à quarante-neuf ans.

» Les regrets unanimes de ses élèves et de ses collaborateurs ont témoigné de l'estime et de l'affection qu'inspiraient la force de son enseignement et la bienveillance de son caractère.

» Puisse l'hommage rendu à sa mémoire être un adoucissement pour la douleur des siens. »

Sur la proposition de M. Bulliot, la Société a conféré à M. Bouguier, nommé percepteur à Plancy-sur-Aube, le titre de membre correspondant.

M. Anatole de Charmasse a offert à la Société, de la part de nos correspondants, les mémoires suivants : *Origine des Burgondes*, par M. Eugène Beauvois; *Le culte de saint Lazare à Avallon et dans l'Avallonais* et *Notre-Dame de Bon-Repos ou de Marcilly*, par M. l'abbé Gally.

M. Bulliot a fait un rapport oral sur les fouilles exécutées au mont Beuvray pendant les mois de juin, de juillet et d'août derniers.

Comme les précédentes, les fouilles de cette année ont apporté de nouvelles lumières sur l'état d'un grand *oppidum* gaulois avant la présence des conquérants romains. En même temps, elles ont enrichi la numismatique gauloise de plusieurs types inédits et confirmé les notions précédemment acquises sur la céramique et sur la métallurgie. La principale découverte de cette année a été celle d'un atelier d'émailleur, contenant, avec un très grand nombre de fragments d'émail, les instruments employés par les ouvriers. Cette découverte assigne ainsi à la fabrication de l'émail une antiquité bien plus haute que celle qui lui était généralement attribuée.

Après cette intéressante communication, M. Roidot a donné lecture d'une *Notice sur la vie et les œuvres de M. le docteur Guyton* dont la Société Éduenne a si vivement regretté la perte récente. M. le docteur Guyton avait passé parmi nous une de ces existences qui, malgré le nombre des années, sont toujours trop courtes, tant elles sont bien remplies. Il importait que le souvenir d'une vie consacrée à la pratique quotidienne de toutes les vertus s'étendit au-delà de ceux qui en ont été les témoins passagers; que son dévouement et son désintéressement, la fermeté de ses convictions, son indépendance et son attachement profond au sol natal servissent encore de leçon après avoir servi d'exemple. S'inspirant à la fois de la vie de M. Guyton, écoulée presque tout entière à Autun, de ses travaux imprimés et inédits, M. Roidot a su faire la plus attachante des biographies. On ne peut mieux la résumer qu'en répétant après lui ce distique, digne de l'Anthologie, dans lequel un autre membre de la Société Éduenne, M. Prosper de Noiron, a si justement exprimé les qualités de l'homme de cœur et de l'homme de science :

Nos curat medicus, simul et solatur amicus :
Incertum an valeat corde vel arte magis.

Digitized by Google

Après quelques paroles, empreintes d'une visible émotion, prononcées par Mgr l'évêque d'Autun, comme consécration personnelle et collective à la fois de l'éloge qu'on venait d'entendre, la séance a été levée à trois heures.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 27 décembre 1869, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la réunion :

MM. Hippolyte Abord; Alexandre-Baret; Boniface; Joseph de Champeaux la Boulaye; Charvot; l'abbé Dinet; l'abbé Doret; Dulong; le commandant d'Espiard; le docteur Gillot; le docteur Grillot; Flavien Laureau; Lagoutte; Malo; Henri Pignot; Pouillevet; Rey; Ségoillot; l'abbé Violot; Anatole de Charmasse, secrétaire.

M. le président a fait part à la Société, dans les termes suivants, de la perte récente qu'elle venait de faire dans la personne de deux de ses membres titulaires, M. Xavier Faivre et M. le docteur Roizot .

« Messieurs,

» Nous devrions attendre avec appréhension le début de nos réunions, car, depuis une année, nous avons eu à enregistrer dans chacune la mort d'un collègue. Puisse cette phase fatale toucher à sa fin!

» Aujourd'hui encore deux pertes nouvelles nous affligent : celles de M. Xavier Faivre et du docteur Roizot.

» M. Faivre, né à la Combe, département du Doubs, était devenu pour nous un compatriote. Il appartenait à notre ville par les deux extrémités de sa carrière : élève, puis professeur; il était revenu, après de longs services, terminer les trop courtes années de sa retraite aux lieux où il avait débuté.

» Un de ses parents, M. l'abbé Ballauche, son premier maître, nommé principal, l'avait attiré au collége où il suivit avec distinction les cours en 1813 et 1814. Il resta attaché à l'établissement sous différents titres jusqu'en 1827, et le quitta pour passer dans les bureaux du ministère de l'instruction publique.

» Les regrets de ses collègues et des pères de famille, les éloges de ses supérieurs hiérarchiques, les amitiés durables qu'il laissa dans le pays, montrèrent à quel point il avait été apprécié.

» Appelé en 1827 au cabinet du directeur de l'instruction publique, devenu plus tard chef du premier bureau de la division du secrétariat et des archives, il avait reçu dès 1839 la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de son travail.

Digitized by Google

» Il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite le 20 juillet 1848, après trente-quatre ans de services effectifs, et nommé en même temps secrétaire de la commission chargée de reviser les livres d'instruction des écoles des divers degrés.

» C'est après avoir rempli ces différentes fonctions qu'il revint à Autun retrouver ses anciens souvenirs et des affections que trente ans d'absence n'avaient point altérées. Le repos pour lui ne fut qu'un changement d'activité. Versé dans la minéralogie et la géologie, il forma une des plus belles collections de bois fossiles de l'Autunois, dont il est regrettable que la ville n'ait pas fait l'acquisition.

» Il s'adonnait en même temps avec passion à la culture des fleurs, contribua puissamment à la fondation de la Société d'Horticulture, et, ce qui est plus rare, la soutint et la stimula par des efforts persévérants, sans raideur comme sans faiblesse.

» Ce caractère si sympathique dans l'intimité cherchait l'ombre, comme tous ceux qui trouvent dans un intérieur aimé et dans les ressources de l'intelligence et du cœur la seule vie réelle que le sage puisse ambitionner.

» Ses concitoyens en réclamèrent une part en l'appelant au conseil municipal et au bureau de l'administration du collége, où son expérience lui donnait autorité; il ne déclina jamais une mission laborieuse.

» Nous l'avons vu, dans cette Société, bienveillant, cordial, s'intéressant à ses travaux et à ses progrès. Je ne saurais mieux résumer cette existence utile que par ces trois mots écrits au crayon par un de ses chefs au verso d'un de ses états de service : « Très laborieux, très modeste, animé de sentiments élevés. »

» Messieurs,

» Le dévouement prend toutes les formes. S'il trouve dans les fonctions publiques une sphère plus apparente, il ne change ni de nature ni de valeur pour s'exercer dans celle de la famille et des devoirs de chaque jour. M. le docteur Roizot était depuis peu notre collègue lorsqu'il a été fatalement frappé. Le funeste événement qui l'a ravi prématurément aux siens a été ressenti par chacun de nous, en particulier par celui qui vous entretient en ce moment d'un ancien condisciple dont il avait pu, dès la jeunesse, apprécier la bonté et le désintéressement. »

Après avoir annoncé que M. Fauconnet avait envoyé sa démission de membre titulaire, M. le président a proposé, en cette même qualité, l'admission de M. Darbois, substitut du procureur impérial à Autun, et celle de M. Jules Brette, qui ont été votées à l'unanimité.

M. Pouillevet, trésorier, a donné lecture du compte rendu suivant des recettes et des dépenses de l'année 1869.

Digitized by Google

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1869	1,399 fr.	25
Produit des cotisations.....	1,755	»»
Allocation ministérielle.....	499	50
Produit de la vente des publications de la Société	1,312	60
TOTAL DES RECETTES.....	4,966	35

DÉPENSES.

Souscription Lamartine.....	50	»»
Souscription au mausolée de M. Farges.....	30	»»
Abonnement au *Bulletin monumental*.....	15	»»
Frais d'encaissement des cotisations.....	30	»»
Frais d'impression et de lithographie.....	3,738	»»
Solde des travaux anciennement exécutés au Musée lapidaire	499	50
Frais divers.....	6	35
TOTAL DES DÉPENSES..	4,368	85

Il reste donc en caisse, à ce jour, une somme de 596 fr. qui, jointe à l'allocation départementale de cette année, d'une valeur de 300 fr., qui n'a pas encore été touchée, et au profit des recettes de l'année prochaine, permettra de couvrir facilement, dans le courant de 1870, le passif de la Société, qui se trouve réduit aujourd'hui à la somme de 4,026 fr. environ. M. le trésorier fait en outre observer que le compte de plusieurs libraires, dépositaires des publications de la Société, n'a pas encore été réglé, et que leur produit viendra s'ajouter au budget des recettes de 1870.

M. le président annonce que l'*Histoire de l'Ordre de Cluny*, par M. Pignot, publiée par la Société Éduenne, a obtenu le prix de 1,000 fr. au concours d'histoire établi entre toutes les sociétés archéologiques du ressort académique de Lyon. M. le président ajoute que cet avantage donne à l'*Histoire de l'Ordre de Cluny* le droit de concourir pour le prix de 3,000 fr. qui sera décerné, en 1870, au meilleur de tous les ouvrages qui ont été couronnés dans les concours provinciaux de cette année.

Sur la demande d'un très grand nombre de membres, la Société a voté une somme de 50 fr. pour l'expédition au pôle nord, projetée par M. Gustave Lambert.

Sur la proposition de M. Alexandre, maire d'Autun, la Société a chargé MM. Pouillevet et Anatole de Charmasse d'acheter pour le Musée de la ville un très beau fragment d'inscription antique, récemment découvert au faubourg d'Arroux.

Conformément au règlement, M. le président a invité la Société à procéder au renouvellement du bureau, dont les pouvoirs, d'une durée de trois années, sont expirés.

MM. Bulliot, de Charmasse père, Anatole de Charmasse et Pouillevet

Digitized by Google

ont été renommés aux fonctions de président, vice-président, secrétaire adjoint, et de trésorier. M. Roidot a été élu en qualité de deuxième secrétaire adjoint au secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Berger père, démissionnaire.

En faisant le dépôt des publications adressées à la Société, M. le président a particulièrement signalé à l'attention l'*Étude sur une affection de la peau, décrite sous le nom de Mycosis fongoïde (lymphadénie cutanée)*, thèse pour le doctorat en médecine, par M. Xavier Gillot, qui a été couronnée par la faculté de médecine de Paris, au concours de 1867; *les Recherches sur les actes de l'état civil aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, à propos d'un registre de paroisse de l'an* 1411, par M. Harold de Fontenay (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*); l'*Histoire généalogique de la maison de Chastellux*, par M. le comte de Chastellux, ouvrage qui contient un très grand nombre de documents sur l'histoire de notre Morvan.

L'heure avancée a fait ajourner à la prochaine réunion la communication de différents mémoires dont la lecture était à l'ordre du jour.

La séance a été levée à trois heures.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1870.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 24 janvier 1870, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la réunion :

MM. de Charmasse, vice-président; H. Pignot, secrétaire perpétuel; Hippolyte Abord; Berger fils; Joseph de la Boulaye; Boniface; F. Changarnier; l'abbé Chaussard, curé d'Antully; l'abbé Dinet; l'abbé Doret, curé de Chissey; vicomte Charles de Fontenay; Harold de Fontenay; le docteur Gillot; le docteur Joseph Grillot; Louis Lagoutte; Malo; Victor Rey; Anatole de Charmasse, secrétaire.

Sur la proposition de M. Bulliot, M. l'abbé Duchêne, supérieur du petit Séminaire, a été admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire.

M. le président a donné communication de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Aurès, ingénieur, membre correspondant à Nimes, au sujet des mesures gauloises, de leur constatation et de leur usage dans les retranchements de l'*oppidum* du mont Beuvray.

« Nîmes, le 14 janvier 1870.

» Comment avez-vous pu ne pas voir, mon cher monsieur Bulliot que toutes les dimensions de vos murs de Bibracte correspondent *très exactement* à des mesures gauloises? Permettez-moi de vous le démontrer

Digitized by Google

» Je rappelle d'abord, en peu de mots, ma théorie métrologique :

» Le système métrique linéaire en usage dans les Gaules, jusqu'à la conquête romaine, est d'origine asiatique et nous a été probablement apporté par les Celtes. Ce système est identiquement le même que l'ancien système chaldéen de Ninive et comprend par conséquent :

» 1° Une coudée de 0 m 54 de longueur, divisée en *cinq* palmes ;

» 2° Un pied de 0 m 324 de longueur, divisé en *trois* palmes ;

» Et 3° un palme de 0 m 108 de longueur, divisé lui-même en 4 pouces de 0 m 027 chacun. [1]

» En dernier lieu, le pied ainsi défini, ayant 0 m 324 de longueur et divisé en 12 pouces, est le même que notre *pied-de-roi* ACTUEL.

» Quant à la coudée, puisqu'elle comprenait 5 palmes, elle comprenait aussi 20 pouces.

» Cela posé, revenons aux murs de Bibracte.

» Je distingue parmi les dimensions rapportées en note, au bas de la page 406 de la *Revue Archéologique*, les trois dimensions suivantes mesurées par vous directement :

» 1° Celle de 2 m 70, mesurée en *six* endroits différents, entre le parement du mur et l'axe d'une poutre dont vous n'indiquez pas exactement la place, mais qui ne peut être que la 4e du 1er rang, et vous remarquerez que cette dimension de 2 m 70 correspond, avec une rigueur mathématique, à 100 *pouces* de 0 m 027.

» 2° L'intervalle de 2 m 30, mesuré depuis le parement du mur jusqu'à l'axe d'une autre poutre qui doit être *nécessairement* celle qui porte, sur mon profil, le n° 6 et qui correspond ainsi à l'axe même du mur considéré dans son ensemble.

» Cet intervalle de 2 m 30 correspond, de son côté (à 5 millimètres près), à 85 pouces = 2 m 295, et je n'hésite pas à remplacer, sur mon profil, votre cote *approximative* de 2 m 30 (et je dis approximative, parce qu'elle est exprimée par un nombre *entier* de décimètres) par celle de 2 m 295 ou de 85 pouces que je crois théoriquement exacte.

» Et 3° enfin, l'intervalle de 4 m 10, mesuré encore sur une poutre qui n'est pas exactement désignée, mais qui est certainement la poutre n° 11 (derrière le 1er rang). Cet intervalle de 4 m 10 correspond, à 4 millimètres près, à 152 pouces = 4 m 104, et, par les motifs précédents, je n'hésite pas plus que tout à l'heure à porter ici 4 m 104, ou 152 pouces, sur mon profil.

» Voyons maintenant quelles sont les conséquences que je vais tirer de ces trois mesures :

» 1° Puisqu'on trouve successivement, entre le parement de la muraille

1. Voyez, pour l'exposition de ce système, l'article publié en 1856, par M. Oppert, dans le Bulletin Archéologique de l'*Athenæum Français*, sous le titre : *Des mesures de longueur chez les Chaldéens*, etc.

Digitized by Google

de Bibracte et les axes des poutres n° 6 et n° 7, 85 pouces et 100 pouces, il est clair qu'il faut compter, d'axe en axe, entre ces deux poutres : 100 pouces moins 85 pouces ou 15 *pouces*, et par conséquent il existe entre deux poutres consécutives d'une même assise, par exemple, entre les poutres n° 6 et n° 8, ou bien entre les poutres n° 7 et n° 9, deux fois 15 pouces, ou ce qui est la même chose, 30 *pouces*, lesquels 30 pouces correspondent aussi bien à *une coudée et demie* qu'à *deux pieds et demi*.

» Voilà, si je ne me trompe, la véritable expression de la distance mesurée, d'axe en axe, entre deux poutres consécutives, dans une même assise.

» Quel est maintenant l'équarrissage *théorique et normal* de ces poutres?

» D'après vous, il est compris entre 0^m20 et 0^m27. Vous l'élevez même, deux fois, jusqu'à 0^m28 : une première fois, dans le 3e paragraphe de la page 405, et une seconde fois, à la fin du 5e paragraphe de la page 407.

» Or, dans de pareilles conditions, je n'hésite pas à fixer l'équarrissage *théorique* à 10 *pouces* $= 0^m27$; non-seulement parce que l'effet naturel de la poussée des remblais, après la destruction des poutres, n'a pu tendre qu'à *diminuer* les vides et jamais à les *augmenter*, et qu'ainsi les dimensions de 0^m28 et de 0^m27 sont celles qui se rapprochent le plus de la réalité, tandis que les autres dimensions observées, au-dessous de 0^m27, jusqu'à 0^m20, sont probablement réduites, mais encore et surtout parce que *un plein* de 10 pouces, en présence d'un écartement total de 30 pouces, ramène *le vide* à 20 pouces et règle ainsi les pleins et les vides suivant le rapport de 1 à 2, ce qui est à la fois très vraisemblable et très régulier. Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus naturel, dans une construction telle que celle-ci, que d'assigner exactement *une coudée* à l'intervalle laissé entre les poutres et une demi-coudée à l'équarrissage de ces poutres, alors que *tous les ouvriers* ont une coudée entre leurs mains.

» D'après vous, cher monsieur, les poutres d'un même grillage sont espacées, *le plus ordinairement*, de 0^m80 d'axe en axe; d'après moi, ainsi que je viens de l'indiquer, elles sont espacées *théoriquement*, et sauf les petites erreurs ou différences que la pratique comporte, de 30 *pouces*, c'est-à-dire de 0^m81, et comme il faut nécessairement qu'une de ces deux appréciations soit fautive, je ne crains pas de dire que la faute doit être de votre côté plutôt que du mien.

» 2° D'autres conséquences très importantes, au point de vue métrologique, peuvent être déduites, en second lieu, de la mesure de 2^m30, ou mieux encore de celle de 85 pouces $= 2^m295$, qui correspond, comme je l'ai déjà constaté, à l'axe de la poutre centrale, c'est-à-dire à l'axe même du mur. Il en résulte, avant tout, que la largeur totale de ce mur est *normalement* égale à 170 pouces (2×85), c'est-à-dire à 8 coudées 1/2; et comme il suffit de jeter les yeux sur mon profil pour

Digitized by Google

voir aussitôt qu'il existe, d'axe en axe, 6 coudées entre les poutres n° 2 et n° 10, il est nécessaire de reconnaître qu'il reste, en dehors des axes de ces poutres, 2 coudées 1/2, et par conséquent une coudée 1/4, ou, en d'autres termes, 25 pouces de chaque côté ; par conséquent aussi, comme le demi-équarrissage d'une poutre correspond à 5 pouces, il est indubitable que l'intervalle existant, sur chaque tête du mur, entre le parement extérieur et la surface de la poutre la plus voisine, doit être réduit, comme tous les autres intervalles en maçonnerie, à 20 pouces, c'est-à-dire à *une coudée*.

» Tout cela est, convenez-en, d'une admirable simplicité. Je sais parfaitement qu'en opérant comme je viens de le faire, j'assigne effectivement 25 pouces, soit $0^{m}675$ seulement, à l'intervalle compris entre le parement du mur et l'axe de la 1re poutre du 2e rang, quoique vous ayez donné vous-même $0^{m}80$ à cet intervalle, ce qui vous a conduit à élever la largeur totale du mur jusqu'à 6 fois $0^{m}80$, c'est-à-dire à $4^{m}80$ au lieu de 8 coudées 1/2, soit $4^{m}59$. Mais comment ne pas voir que cette largeur de $4^{m}80$ est, même à vos yeux, *un maximum* qui peut avoir existé exceptionnellement, sur un point particulier, par suite de la poussée exercée sur la base du mur, lorsqu'il s'est éboulé, après la destruction des poutres, mais qui n'a jamais été dépassée nulle part et qui même n'a jamais été atteint sur un grand nombre de points, puisque vous avez dit à la page 406 : « Bien que la largeur du rempart *ne paraisse* » *pas avoir dépassé* $4^{m}80$. »

» Au fond, il y a contradiction manifeste entre la cote partielle de $2^{m}30$ et la cote totale de $4^{m}80$ données par vous, l'une aussi bien que l'autre; et dans cette situation, puisqu'il faut absolument considérer l'une de ces deux cotes comme fautive, je crois qu'il convient de préférer la première à la seconde.

» 3° Si, d'une part, l'intervalle total que vous avez mesuré entre le parement du mur et l'axe de la dernière poutre du rang inférieur est égal à $4^{m}10$, ou, ce qui est la même chose, à 152 pouces ; si, d'autre part, l'intervalle correspondant à la poutre n° 7 est lui-même de 100 pouces ou de 5 coudées, et si, en même temps, il existe, comme je l'ai déjà dit, une coudée 1/2 ou 30 pouces entre deux poutres consécutives, il est clair, en premier lieu, qu'il y a 6 coudées 1/2 ou 130 pouces entre le parement et l'axe de la poutre n° 9 ; et en deuxième lieu, il n'est pas moins certain qu'il faut compter, entre les axes des poutres n° 9 et n° 11, 152 pouces moins 130 pouces, c'est-à-dire 22 pouces, et vous ne me contesterez pas ce résultat : car 22 pouces sont égaux à $0^{m}594$, tandis que vous avez trouvé, de votre côté, et toujours en nombre rond de décimètres, $0^{m}60$ entre les mêmes points.

» Mais s'il existe, en effet, 22 pouces entre les axes des poutres n° 9 et n° 11, comme l'équarrissage d'une poutre est égal à 10 pouces, il en reste seulement 12, ou en d'autres termes *un pied*, pour correspondre à

Digitized by Google

l'intervalle vide compris entre ces poutres n° 9 et n° 11. De sorte qu'en définitive tous les vides en maçonnerie existant entre deux poutres consécutives mesurent *une coudée*, à l'exception des deux vides extrêmes du rang inférieur où l'on ne trouve qu'*un pied*.

» 4° Si la largeur totale du mur est, comme je l'ai déjà dit, de 170 pouces, et si l'intervalle compris entre le 1er parement de ce mur et l'axe de la poutre n° 9 doit être porté, de son côté, à 130 pouces, il est certain que le 2e parement devra être situé à 170 pouces moins 130 pouces, c'est-à-dire à 40 pouces ou 2 *coudées* de l'axe de la poutre n° 9.

» En outre, si l'axe de la dernière poutre n° 11 est à 152 pouces de distance du 1er parement, il est également certain qu'il restera seulement 170 pouces moins 152 pouces, c'est-à-dire 18 pouces ou *un pied et demi* entre cet axe de la dernière poutre et le 2e parement. Et il suit de là que la largeur de la maçonnerie existant entre ce 2e parement et la surface même de la poutre sera précisément égale à 18 pouces moins 5 pouces, c'est-à-dire à 13 pouces, ou, en d'autres termes, à 0m351.

» Ce dernier résultat suffit pour constater la double erreur que vous avez commise :

» D'abord en assignant 4m80 à la largeur totale ; car pour en venir là, il faudrait que le parement fût déplacé, sur mon profil, de manière à l'*éloigner* de la poutre ;

» Et ensuite, en réduisant jusqu'à 0m20 l'intervalle compris entre cette poutre et le parement du mur, car pour en venir là, il faudrait que ce même parement fût déplacé, sur mon profil, de manière à *le rapprocher* de la poutre. Il y a donc contradiction manifeste entre les deux cotes de 4m80 et de 0m20 que votre mémoire fournit, et il faut nécessairement réduire la première, en augmentant la seconde ; par conséquent enfin, mes deux cotes de 4m59 et de 0m351, ou, en d'autres termes, de 8 coudées 1/2 et de 13 pouces, doivent être conservées seules.

» J'allongerais trop ma lettre si j'entreprenais de vous parler maintenant, soit de l'espacement des poutres transversales mesuré dans le sens horizontal, soit de l'écartement des assises pris dans le sens vertical. Ce sera, si vous le désirez, pour une autre fois. Mais les résultats sont toujours les mêmes. En attendant, je vous serai reconnaissant de communiquer ma lettre, telle qu'elle est, à ceux de vos amis qui s'occupent d'archéologie gauloise, et de me faire connaître ensuite leur avis et le vôtre sur cette communication. Il va sans dire aussi que, si vous jugez à propos de publier tout ou partie de ma lettre, j'approuve d'avance tout ce que vous ferez.

» Votre bien dévoué confrère,

» Aurès.

Digitized by Google

» *P. S.* Je viens d'adresser à la *Revue Archéologique* un article sur les murs gaulois de Bibracte, rédigé dans le même ordre d'idées que la présente lettre. »

En qualité de secrétaire, M. Anatole de Charmasse a donné lecture de la note suivante de M. l'abbé Lacreuze, sur l'endroit précis où a été découvert le *sacellum de Boiiorix* :

« Le *sacellum* dédié à Auguste par un chef boïen existait non pas à la Charbonnière, mais au lieu dit les champs de *Rouchau*.

» Voici sur cette rectification des renseignements que nous pouvons certifier comme exacts, les tenant des gens du pays, témoins de la découverte.

» Les champs de *Rouchau*, situés à 500 mètres environ à l'ouest du bourg d'Auxy, dont ils sont séparés par le *Pasquier aux Renards* et l'étang *Bardin*, touchent d'une part le bois communal des *Brouches* et le village du même nom, et d'autre part l'étang de *Rouchau* et un bois appartenant autrefois au Chapitre de la Cathédrale d'Autun, ainsi que l'indiquent deux bornes encore debout, portant gravée la croix ancrée de sable, armes de ce Chapitre. C'est dans la partie nord de ces champs, et près de l'étang *Bardin* que s'élevait le *sacellum* dédié à Auguste. De ce lieu on aperçoit parfaitement, à une distance d'un kilomètre à peine, les escarpements superposés du camp romain d'Auxy et la voie romaine qui descend à Autun.

» Il y a une cinquantaine d'années, le propriétaire de ce champ, en nivelant un murger qui entravait la culture, rencontra avec la charrue une pierre quadrangulaire, au milieu d'une construction carrée formée de *parpins* en grès, portant encore sur leurs faces taillées des traces de peinture. Des espèces de crosses en fer, des débris de vases en terre noire, des tuiles romaines, une patère en cuivre percée au centre, gisaient pêle-mêle avec les décombres.

» Le cippe quadrangulaire avait une ouverture dans laquelle se trouvait un petit taureau en bronze à trois cornes avec une inscription qui a été décrite :

AVG SACRVM
BOIIORIX
DAE SVA PE
CVNIA.

» Différentes découvertes ont eu lieu depuis :

» En 1862, un petit Mercure en bronze, assis et tenant d'une main la bourse reposant sur son genou, et levant l'autre bras avec le geste de l'orateur. Le chef est couvert du pétase ailé. L'Annuaire de 1862 se

Digitized by Google

trompe en disant que la *Butte des Huguenots* a restitué ce bronze, qui a été trouvé au même endroit que le taureau et donné généreusement au Musée de la ville d'Autun par le possesseur.

» En 1869, une monnaie en argent d'Antonin : ANTONINVS PIVS AVG GERM. L'empereur à tête radiée au revers : P. M. TR. P XVIII COS IIII PP, l'empereur debout, portant des attributs aux deux mains; à la même époque, le fond d'un petit vase en terre noire, de fabrique barbare.

» Ajoutons que le cimetière d'Auxy a restitué plusieurs monnaies, dont un petit bronze de Théodose : D. N. THEODOSIVS P. VICT. AVG. exergue T. P. (Frappée à Trèves).

» Cette dernière monnaie est une preuve en faveur de l'antique origine d'Auxy, et un rapprochement remarquable avec la monnaie d'Antonin, mentionnée plus haut. »

A cette note était jointe la suite du catalogue des sculptures gallo-romaines qui existent encore dans les environs d'Autun, catalogue dont la première partie a été lue dans une des séances précédentes.

Après ces diverses communications, M. Harold de Fontenay a donné lecture d'un mémoire critique sur les travaux récents dont l'expédition, entreprise au huitième siècle par saint Émiland contre les Sarrasins, a été l'objet. Ce mémoire avait principalement en vue la réfutation du travail de M. Lemaistre, publié dans l'avant-dernier numéro de la revue *la Bourgogne*. Sans discuter le fond même de la légende de saint Émiland, M. de Fontenay s'est surtout attaché à faire justice des amplifications singulières dont ce sujet est devenu l'occasion; de la futilité des moyens par lesquels on a cru retrouver l'itinéraire du saint évêque nantais et de ses compagnons dans toutes les *Bretonnerie*, les *Bertauche* et les *Bertèche* que l'on rencontre sur le chemin, comme si ces vocables étaient particuliers à la route de Nantes à Autun et qu'ils ne fussent pas communs à toutes les provinces de France; de l'étrange méprise dans laquelle on est tombé en considérant comme l'épée de saint Émiland une jolie petite épée de cour, véritable arme de parade, datant au plus tôt de la fin du seizième siècle, dont M. de Fontenay a refait en quelque sorte toute l'histoire, depuis le temps où elle sortit des ateliers d'Antonio Picino, célèbre armurier de Tolède, jusqu'au moment où elle arriva entre les mains de son possesseur actuel, M. Bernard Jovet. Il importait véritablement que l'invasion d'Autun par les Sarrasins ne servît pas de prétexte à l'invasion d'erreurs historiques, émises par l'un, copiées par les autres, et qui arrivent, de répétitions en répétitions, à former une légende sous laquelle la vérité a peine à se faire jour et finit par disparaître. Le mémoire de M. de Fontenay, composé selon les procédés de la meilleure critique, coupe court à tout cela, et la Société a émis le vœu qu'il servît à l'auteur de point de départ pour une étude complète et une révision attentive de la légende de saint Émiland.

Digitized by Google

M. Bulliot a communiqué à la Société la première partie d'une étude sur la célèbre inscription votive :

DEAE BIBRACTI
P. CAPRIL. PACATVS
IIIIII VIR AVGVSTA.
V. S. L. M.

Rapprochant ce monument d'inscriptions votives analogues, à la *Dea Icauna*, à la *Dea Aventia*, à la *Dea Borvo*, etc., l'auteur a été amené à conclure que l'inscription de la *Dea Bibracte* avait pour objet d'exprimer un vœu fait, non pas au génie de la ville de Bibracte, mais à la source, à la fontaine de Bibracte, après en avoir éprouvé les salutaires effets, et que ces inscriptions votives se rencontrent souvent bien loin de la source qu'elles célèbrent ainsi. Le culte des fontaines était en effet un des cultes nationaux de la Gaule. Le christianisme parvint à le transformer plutôt qu'à le détruire, et les offrandes que l'on dépose encore aujourd'hui dans certaines sources sont une preuve de l'origine et de la persistance de ces traditions religieuses. Les membres présents ont été singulièrement frappés par la justesse et par la nouveauté des conclusions de M. Bulliot, dont le mémoire ouvre ainsi un jour inattendu sur les inscriptions de ce genre. La plupart ont été mal comprises; elles trouveront dans cette voie nouvelle leur véritable sens archéologique.

La lecture de la seconde partie a été ajournée à la séance suivante.

SÉANCE DU 24 MARS 1870.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 24 mars 1870, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot, avec le concours de MM. le baron d'Anglejan; Jules Berger; Boniface; le docteur J. Grillot; Charvot; Flavien Laureau; Henri Pignot; Pouillevet, membres titulaires, et Anatole de Charmasse, secrétaire.

M. Henri Guyton de Rigny s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le président rappelle que les membres de la Société qui ont l'intention de se rendre à Paris pour assister au congrès de la Sorbonne doivent se faire inscrire avant le 31 mars, s'ils veulent profiter des avantages de parcours qui leur sont accordés.

M. Anatole de Charmasse donne communication de l'empreinte de deux sceaux qui a été envoyée à la Société par M. Victor Berthier,

Digitized by Google

membre titulaire, à Toulon-sur-Arroux. Sur le premier de ces sceaux, qui a été trouvé à Rosiers, près Toulon, on lit :

S. CVRIE DECANAT. REOME.

Ce sceau paraît être celui de la cour de justice du doyenné de Saint-Jean-de-Réome, dans l'ancien diocèse de Langres, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

Sur le second de ces sceaux, qui est de forme ovale et dont le champ est occupé par un écusson chargé de trois fleurs de lys, on lit :

S. GVILLI. DE THIL SVS ARRO.

Cette légende, moitié latine, moitié française, paraît se rapporter à un prieur du prieuré de Thil-sur-Arroux. Ce sceau a été trouvé dans l'ancienne église de Toulon.

M. Bulliot a donné lecture du mémoire qu'il doit présenter au prochain congrès de la Sorbonne. Ce mémoire est relatif à l'*émaillerie gauloise*, d'après les dernières découvertes faites dans les fouilles du mont Beuvray. L'exploration des *tumulus* de la Grande-Bretagne et de la Belgique avait déjà fait connaître qu'avant la conquête romaine l'art de l'émaillerie était pratiqué par les Belges et par les Bretons; mais, comme aucune découverte de ce genre n'avait encore été faite en Gaule, on prétendait que cet art, inconnu aux Romains, était demeuré absolument étranger aux Gaulois. Le mémoire de M. Bulliot prouve avec certitude qu'à l'égal de leurs voisins, les Gaulois connaissaient les procédés élémentaires de l'émaillerie, et qu'ils les appliquaient pour la décoration des boutons, des têtes de clous et même des armes.

Après cette intéressante communication, la séance a été levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 1er MAI 1871.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE REIMS.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 1er mai 1871, sous la présidence de Mgr Landriot, archevêque de Reims.

Étaient présents à la séance :

MM. de L'Hermite, sous-préfet d'Autun; Bulliot, président de la Société; H. Abord; Jules Berger; Boniface; J. Brette; Boulez; Changarnier; Charvot; Chandelux; l'abbé Chaussard; Colon; Dejussieu; l'abbé Dinet; Diot; l'abbé Duchêne, supérieur du petit Séminaire; de Charmasse; Georges de Champeaux la Boulaye; comte d'Esterno; Eugène de Fontenay; Harold de Fontenay; Henri de Fontenay; docteur Gillot; docteur J. Grillot; l'abbé Lelong; vicomte de Louvencourt;

Digitized by Google

l'abbé Ménot; Malo; Léon Malo; A. Rérolle; Roidot, président du tribunal; Albert Roidot; H. Rollet; Vény; Anatole de Charmasse, secrétaire.

M. le président communique une lettre de M. Pouillevet, trésorier, qui s'excuse, en raison d'un deuil de famille, de ne pouvoir assister à la séance.

Sur la proposition de MM. Bulliot et A. de Charmasse, MM. Henri de Monard et Létang ont été admis à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires.

Sur l'observation qui a été faite que la charge de bibliothécaire-archiviste était vacante depuis le décès de M. Xavier Faivre, la Société a choisi M. Harold de Fontenay pour remplir cette charge.

M. Bulliot a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux archéologiques de Mgr Devoucoux, ancien président de la Société, évêque d'Évreux. S'attachant principalement à la première partie de la carrière de Mgr Devoucoux, M. Bulliot a rappelé toute la part qu'il avait prise à la fondation de la Société en 1836, la direction scientifique et l'impulsion féconde qu'il sut donner à ses travaux. Après avoir analysé ses ouvrages imprimés, malheureusement peu nombreux, et ses travaux demeurés manuscrits, dont le nombre est très considérable et qui seront pour notre Société un précieux héritage et une mine presque inépuisable de renseignements, M. Bulliot a terminé par quelques mots émus sur la bienveillance de Mgr Devoucoux, la solidité de son cœur et de ses affections, l'élévation constante et la délicatesse de ses sentiments, qualités qui rendront sa mémoire chère à tous ceux qui l'ont connu.

Après cette intéressante communication, Mgr Landriot a rappelé tous les liens qui l'unissaient à Mgr Devoucoux, et a exprimé l'émotion qu'il éprouvait au souvenir de ces temps heureux où ils partageaient ensemble les travaux de la Société.

M. Anatole de Charmasse a déposé, de la part de M. le docteur Gillot, une *Note sur la flore du Morvan Autunois* et quelques travaux d'histoire naturelle, donnés à la Société par les héritiers de M. Grognot.

La séance a été levée à quatre heures.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1871.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

La Société Éduenne s'est réunie le samedi 2 septembre 1871, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Autun.

Étaient présents à la séance :

MM. Bulliot, président; Hippolyte Abord; Boniface; Anatole de Charmasse; Charvot; l'abbé Doret; X. Garenne; docteur Gillot; l'abbé

Digitized by Google

Lacreuze; Lagoutte, architecte; Flavien Laureau; Bernard Lhomme de Mercey; Lory; vicomte de Louvencourt; Moreau (d'Avallon); Henri Pignot; Roidot, président du tribunal; Schmitt; l'abbé Violot, et H. de Fontenay, secrétaire de la séance.

Parmi les membres étrangers à la Société, on remarquait MM. de Marguerye, l'abbé Pouly, etc.

M. Bulliot annonce la démission de M. Aymard. Il lit une lettre de M. Romizowski, licencié en droit, receveur de l'enregistrement à Saint-Paulin (Haute-Loire), qui sollicite le titre de correspondant. Ce titre lui est accordé.

La parole est ensuite donnée à M. Roidot pour lire une dissertation sur le fameux texte d'Eumène où figure le nom de Bibracte. L'auteur débute par établir ce texte d'après les manuscrits, malheureusement trop récents, qui nous sont parvenus des panégyriques du célèbre rhéteur éduen. Il nous montre les erreurs de lecture et de ponctuation dans lesquelles sont tombés jusqu'ici les éditeurs d'Eumène. Il avoue son impuissance à expliquer les noms de Julia, Pola, Florentia, mais nous donne, d'après le texte même du *Discours d'actions de grâces* que termine la phrase controversée, les raisons qui en ont fait systématiquement exclure le nom d'Augustodunum. Si ce texte pouvait être expliqué, la contexture même de la phrase tendrait à prouver la non-identité de *Bibracte* et de *Flavia*, mais l'auteur n'ose se prononcer, et pense avec raison que le parti le plus sage serait de laisser de côté ce texte ambigu comme faisant allusion à des événements dont nous ne trouvons nulle trace dans l'histoire, et dont il nous est, dans l'état actuel de la science, impossible de donner une explication satisfaisante. Cet avis est, du reste, celui de plusieurs savants, dont la compétence en ces matières n'est contestée par personne.

La dissertation de M. Roidot, actuellement sous presse, prendra place dans les *Mémoires de la Société Éduenne* en cours de publication. A ce propos, M. H. de Fontenay annonce que l'impression de ce volume, qui contiendra environ 700 pages in-8°, est poussée très activement et que d'ici à trois mois il pourra être remis aux membres de la Société. On y trouvera plusieurs travaux d'archéologie et d'histoire locales et la suite des procès-verbaux de nos séances depuis celle du 14 août 1864.

M. l'abbé Doret offre à la Société, de la part de M. Martinon, d'Antully, une médaille d'argent de Trajan au revers de OPTIMO PRINCIPI. Cette médaille a été trouvée près d'Antully, sur le bord d'une voie romaine. Des remerciments sont votés à M. Martinon.

La parole est donnée à M. Xavier Garenne, qui dépose sur le bureau « une molette à broyer les grains, en volvic poreux très dur, formée d'un fragment de meule à bras dont on voit encore la face convexe d'un côté. Cet objet a été trouvé à Bost, commune de la Comelle (Saône-et-Loire), sur l'emplacement d'une maison romaine située sur la grande voie de la

Digitized by Google

Loire, qui atteint Bourbon-Lancy et Decize, en se bifurquant à moitié chemin vers Magny.

» Des débris de cette maison, tuiles, poteries, etc., se voient entre les racines de la haie qui sépare le champ de la chaussée empierrée, et indiquent que la porte de cette maison ouvrait immédiatement sur la voie. — Ce pouvait être une hôtellerie et peut-être le principal édifice de cette station, que la carte de Peutinger indique sous le nom de Boxum, Bost, que l'on prononce aujourd'hui *Bô*. Ce hameau, composé de quatre ou cinq maisons, comprend un moulin appelé le moulin de Bost.

» D'assez larges culées en pierres appareillées feraient supposer que la voie traversait autrefois la rivière au moyen d'un pont de bois. Maintenant il ne se compose plus que d'une passerelle en planches pour les piétons. La rivière rend ce lieu très propice pour une station militaire ; il est rigoureusement à 8,000 pas d'Autun, c'est-à-dire à 12 ou 14 kilomètres, et exactement sur la route de Decize, comme l'indique la carte, entre Autun et Aquis Alisincii (Saint-Honoré-les-Bains), indiqué à 22 milles de ce lieu, c'est-à-dire 33 kilomètres. Là il existerait une petite erreur de 5 kilomètres : Saint-Honoré est à 38 kilomètres de Bost en suivant la route de Decize jusqu'aux Millerys, commune de Rémilly, où l'on trouve la voie de ce lieu à Saint-Honoré. — Ce dernier lieu est à 14 milles de Decize, comme l'indique la carte, ou 21 ou 22 kilomètres. Toutes ces voies romaines sont parfaitement reconnaissables en plusieurs endroits, et du reste leur existence a été constatée par M. Roidot-Deléage, membre de la Société Éduenne. »

M. Garenne dépose ensuite « un *phallus* en silex taillé, trouvé sur un tumulus circulaire entouré de fossés, maison forte gauloise des bords de la rivière d'Aron à Sauzay (commune d'Isenay, Nièvre). Il était au centre de la maison, au milieu des cendres du foyer, mêlé à des charbons et à des défenses de sanglier. » Quelques-uns des membres présents expriment l'avis que le genre de débris au milieu desquels a été trouvé ce silex et leur date présumée seraient loin d'être favorables à l'opinion de M. Garenne, et qu'il vaudrait mieux voir là simplement une bizarrerie de la nature.

Dépôt est fait de nombreuses publications des Sociétés correspondantes. Parmi les ouvrages récemment offerts on remarque un *Cours de philosophie* de feu M. l'abbé Farges, ancien membre de la Société. Ce volume sort des presses de M. Michel Dejussieu, à Autun.

La séance est levée à deux heures et demie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 MAI 1872.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 9 mai 1872, à midi et demi, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance :

MM. Hippolyte Abord ; Berger ; Boniface ; Joseph de Champeaux la Boulaye ; Chanut ; F. Charvot ; M. Dejussieu ; G. Delagrange ; l'abbé Dinet ; vicomte Ch. de Fontenay ; docteur Gillot ; docteur Grillot ; Lagoutte, architecte ; Létang ; Maurice Le Tersec ; H. de Monard ; H. Pignot ; Pouillevet ; Roidot, président du tribunal civil ; Schmitt ; l'abbé Violot, et H. de Fontenay, secrétaire de la séance.

M. le président donne lecture de deux lettres, l'une de M. R. Mowat, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants, l'autre de M. Georges de Champeaux la Boulaye qui donne sa démission de membre titulaire. Il propose ensuite de voter l'admission, comme membres résidants, de MM. François Dejussieu ; de Longuy (de Santenay) ; Durand, architecte diocésain ; Gaston de la Blanche ; Rigollot et Roux. — Comme membre correspondant, de M. Charles Letorey, à Santenay.

L'admission est votée, et MM. de Longuy, F. Dejussieu et Letorey sont introduits dans la salle des séances.

M. Bulliot, au nom de M. l'abbé Lacreuze, curé de Curgy, dépose sur le bureau plusieurs objets intéressants trouvés aux environs d'Autun :

1° Une arme en fer à un seul tranchant et à crochet, se rapprochant assez du *fauchard* ou *couteau de brèche*, et dont la douille aplatie devait se fixer à une longue hampe. Longueur totale, 0^m37 ; largeur, à la base de la lame, 0^m06. Cette arme, à laquelle il serait difficile d'assigner une date fixe entre le quatorzième et le seizième siècle, a été découverte au hameau du Cerveau, commune de Curgy, à l'emplacement d'une villa romaine d'où l'on a encore extrait les deux objets suivants :

2° Un bassin de bronze hémisphérique de 0^m09 de hauteur, large de 0^m10 à sa base et de 0^m21 à son orifice ;

3° Un petit navire en bronze de 0^m23 de long sur 0^m10 de large, muni à la poupe d'un banc dont le siége est mobile et percé d'un trou auquel était attachée par une chainette de 0^m13 de longueur une ancre aussi de bronze. Il est à regretter que le gouvernail, rongé par l'oxyde, soit tombé en poussière. Les rames n'ont pas été retrouvées, mais leur point d'appui est facile à constater aux flancs du navire, où se voient encore d'un côté trois petits bourrelets. Ce curieux objet d'antiquité, dans lequel on croit reconnaitre un *ex-voto*, offre de grandes analogies

Digitized by Google

avec un autre petit vaisseau de bronze trouvé en 1869 à Autun, lors du percement de l'avenue qui conduit du Champ-de-Mars à la gare. Ces découvertes ne sont pas les seules dues aux investigations de M. l'abbé Lacreuze. Il informe encore la Société de la rencontre que l'on fit en 1867 d'une certaine quantité d'hipposandales au bord de la voie romaine tendant de Saint-Denis-de-Péon à Curgy, dans la terre appelée *le Champ de Bouage*, au nord-ouest de la Chapelle-Saint-Léger (autrefois Saint-Léger-du-Chemin), vis-à-vis le chemin de Drousson. M. le curé de Curgy a heureusement pu en sauver un certain nombre.

M. le président prend la parole pour lire la note suivante sur la découverte d'un fragment de mosaïque, faite le 1er mai dernier près de l'ancien puits du Champ-de-Mars, à Autun (V. le plan d'*Augustodunum* publié dans le volume des *Mémoires de la Société Éduenne* de 1872; îlot n° 130, lettre a) :

« Les travaux exécutés dans la traversée du Champ-de-Mars par l'administration des ponts-et-chaussées viennent de mettre à découvert les restes d'une mosaïque. La partie centrale, la plus importante, puisqu'elle renferme ordinairement un médaillon ou le principal sujet, avait été détruite lors de la construction de l'aqueduc qui aboutit au puits du Champ, sans que ce monument ait alors été signalé; il ne restait plus qu'une bordure de 2 mètres de long sur 0 m 40 en moyenne, composée de bandes noires et blanches, et de deux grands losanges en cubes noirs sur fond blanc, d'un ajustement soigné, et encadrés dans des caissons. Ces restes ont été enlevés en deux pièces au moyen d'un plâtrage et d'armatures en fer, puis déposés au Musée lapidaire, près de la mosaïque de 4 mètres enlevée d'une seule pièce, il y a quelques années, dans la tranchée du chemin de fer.

» La mosaïque du puits du Champ permet une appréciation comparative du niveau des habitations à l'époque romaine sur l'emplacement actuel du Champ-de-Mars, dont il résulte que la pente était alors bien plus prononcée que de nos jours. En effet, la mosaïque en question n'est qu'à 1 m 10 au-dessous du sol, tandis qu'à la maison de M. le docteur Grillot, au bas de la place, la belle mosaïque dont notre collègue poursuit avec tant de zèle l'exploration est enfouie de 3 mètres. Sous la maison Pelletier, un peu plus au midi, le sol antique est à 4 mètres, tandis que sous la face occidentale de l'Hôtel de ville on est descendu à 6 mètres, ainsi que dans une partie de Marchaux. Cette différence de 2 à 3 mètres sur des points plats et aussi voisins les uns des autres doit provisoirement être considérée comme accidentelle et s'expliquerait par des excavations au-dessous du niveau général, car à la rue Mazagran le niveau de la voie d'Auguste, qui porte sur le tuf, n'est qu'à 4 mètres. Ce dernier chiffre semblerait celui de l'exhaussement normal qui s'est opéré dans la partie habitée depuis l'époque romaine au bas du Champ-de-Mars. »

Digitized by Google

M. Charles Letorey, de Santenay, communique ensuite à la Société un plan détaillé des fouilles que MM. Letorey, ses frères, et lui ont faites récemment au mont de Senne ou des Trois-Croix, commune de Santenay (Côte-d'Or), et présente une tablette en pierre calcaire, où se lit, au milieu d'un cartouche autrefois flanqué de deux queues d'aronde, mais malheureusement brisé d'un côté, l'inscription suivante :

AVG. SACR.
...MERCVRIO
...NSORINVS
...AVLLINI. FILIVS
EX. VOTO.

Ce monument caractéristique, indiquant d'une manière certaine l'existence du culte de Mercure au mont de Senne, a été découvert dans l'enceinte même d'une construction importante, avec d'autres fragments antiques, tels que l'épaule gauche d'une statue en pierre calcaire, de grandeur presque naturelle, couverte d'une draperie sur laquelle rampe un serpent; des débris de tuiles, des poteries et une vingtaine de médailles du deuxième au quatrième siècle.

M. Bulliot lit ensuite un mémoire détaillé sur cette fouille et commente par de nombreux exemples le texte de César : *Deum maxime Mercurium colunt*, etc. (*Bello Gall.*, VI, 17.)

M. le président dépose sur le bureau un exemplaire de la médaille commémorative du combat d'Autun destiné au médaillier de la Société. Cette belle pièce en bronze, du diamètre de 0m067, a été gravée par M. Alphée Dubois et frappée à la Monnaie. Au droit sont les armes d'Autun enfermées dans un cartouche et surmontées de la couronne murale. On lit autour : *Les Allemands attaquent Autun et sont repoussés. 1er décembre* 1870. Au revers on lit à l'entour : *A la mémoire des soldats morts pour la défense de la ville.* A l'exergue : *Délibération du conseil municipal du* 16 *décembre* 1871. Et dans le champ, accostés d'une palme et d'une branche de laurier, et surmontés d'une étoile rayonnante, les noms de tous les soldats tués à l'attaque d'Autun ou morts de blessures reçues dans le combat de ce jour ; ce sont :

T. Guérineau, P. Rousseau, P.-F. Bernicard, M.-E. Pajot, R.-P. Bigot, E. Giraudeau, J. Bouthiller, H.-J. Héraudeau, L.-E. Gaudin, M. Rault, F. Cousin, L. Daunas, C. Bodin, Malinjoud, E.-B. Aunis, P.-E.-B. Sallomon, J. Caillé, A.-P. Drabier, J. Leblanc, L.-L. Penaud, H. Boudot, A.-E. Brémier, E. Belet, E. Rocheteau, A. Bibare, J. Coupeau, J. Barbereau, G. Lombard, J.-M. Verdan, J.-B. Ginestet, E.-L. Marchand, J.-B.-A. Mari, F. Rovery, F. Poulot, J. Parleja, A. Bœuf, A.-G.-A. Bolgiani, L. Frayssinet, P.-J. Piégat, J. Albin, M. Mari, J. Bellissier, L. Daumas, F. Gravino, E.-C. Piaton, D. Laborde. — Quatre inconnus.

Digitized by Google

M. le président, après avoir loué la généreuse initiative de la municipalité autunoise, qui a voulu donner aux familles des soldats morts pour la défense de notre ville un souvenir durable de sa reconnaissance, avertit les membres de la Société qu'il suffit de s'inscrire au secrétariat de l'Hôtel de ville pour avoir un exemplaire de la médaille dont le prix a été fixé à 10 fr.

M. le président communique ensuite à la Société, de la part d'un de ses membres, M. B. Renault, professeur à l'École de Cluny, un mémoire imprimé *sur les propriétés réductrices de l'hydrogène et des vapeurs de phosphore, et de leur application à la reproduction des dessins*. Il applaudit à cette heureuse découverte, et exprime le vœu que notre savant collègue, M. B. Renault, puisse bientôt mettre la Société Éduenne à même d'en profiter.

Les pouvoirs des membres du bureau étant expirés, à l'exception de ceux du secrétaire perpétuel, M. H. Pignot, M. le président annonce qu'il va être procédé à de nouvelles élections, en conformité des articles 9 des statuts de la Société et 4 de son règlement organique.

Sont élus pour trois ans :

Président : M. G. Bulliot ;
Vice-président : M. Desplaces de Charmasse ;
Secrétaire-adjoint : M. Anatole de Charmasse ;
Bibliothécaire-archiviste : M. Harold de Fontenay ;
Trésorier : M. L. Pouillevet.

La séance est levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 10 JUIN 1872.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le lundi 10 juin 1872, à midi et demi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gabriel Bulliot.

Étaient présents à la séance :

MM. Berger ; F. Charvot ; Th. Charvot ; M. Dejussieu ; l'abbé Doret, curé d'Antully ; Dulong ; l'abbé Duchêne, supérieur du petit Séminaire ; H. de Fontenay ; le docteur J. Grillot ; Lagoutte, architecte ; Létang ; Letorey ; H. de Longuy ; H. Pignot ; Pouillevet ; Y. Repoux ; Victor Rey ; Rigollot ; Roux, et Anatole de Charmasse, secrétaire.

Sur la proposition de M. Bulliot, sont admis comme membres titulaires : MM. Bufnoir, professeur à la faculté de droit de Paris ; l'abbé Clémencet, curé de Puligny (Côte-d'Or) ; Gustave Goin, juge au tribunal d'Autun ; vicomte de L'Hermite, sous-préfet d'Autun ; Adolphe Raquet, à Autun ; Louis Renault, professeur à la faculté de droit de Dijon.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle

Digitized by Google

M. Durand remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. de Fontenay fait part à la Société d'une lettre de son savant correspondant, M. Anatole de Barthélemy, qui annonce la vente prochaine du médaillier gaulois de M. de Saulcy, et exprime ses craintes de voir passer à l'étranger cette collection si précieuse pour l'archéologie française.

En conséquence, M. le président propose à la Société d'émettre un vœu motivé pour que le médaillier en question soit acquis par l'État et réuni aux collections nationales, dont l'importance lui est de beaucoup inférieure. En effet, la collection de Saulcy est composée de 7,117 monnaies gauloises, tandis que celle de la bibliothèque Nationale, commencée sous François Ier, n'en possède pas plus de 1,200 à 1,500.

« Le gouvernement anglais, disent dans une circulaire récente les principaux numismatistes français, le gouvernement anglais, qui trouve toujours des ressources lorsqu'il s'agit d'augmenter ses richesses scientifiques, est, croit-on, disposé à acquérir la collection de M. de Saulcy pour le British-Museum, où elle est en dépôt depuis le commencement des malheurs de la France. Il ne faut pas qu'après nous être vu arracher un morceau de notre antique héritage, nous perdions encore par une coupable indifférence les véritables archives qui constituent les titres de noblesse de la race dont nous sommes issus. »

Les membres présents à la séance, s'associant aux sentiments exprimés dans la circulaire citée plus haut, décident qu'une lettre sera rédigée dans ce sens, au nom de la Société, et adressée à M. A. de Barthélemy.

Plusieurs membres s'étant inquiété de savoir ce qu'était devenue la mosaïque du Bellérophon découverte à Autun en 1830, MM. Bulliot, Repoux et de Fontenay, disent qu'ils ont pu en voir, il y a trois ou quatre ans, quelques fragments dans les corridors du rez-de-chaussée du musée de Saint-Germain-en-Laye; que depuis, ils ont été redescendus dans les caves et réunis aux autres fragments, et que la grande dimension de ce précieux reste d'antiquité a été jusqu'ici le seul obstacle à sa reconstitution. Après avoir démontré en quelques mots la valeur archéologique et artistique de ce monument, M. Henri Pignot demande qu'un vœu déjà exprimé plusieurs fois par la Société pour l'assemblage, la réparation et l'installation définitive dans un local convenable de la mosaïque du Bellérophon soit de nouveau adressée à M. le ministre et à MM. les directeurs du musée de Saint-Germain.

V. 1872 p. 164

Cette demande est mise aux voix et adoptée.

M. le président donne ensuite la parole à M. de Longuy pour la lecture d'un mémoire sur la découverte récente qu'il a faite au finage de Santenay (Côte-d'Or) de plusieurs objets en bronze, et sur d'autres découvertes plus anciennement faites dans la même localité. Ce mémoire est écouté avec d'autant plus d'intérêt, que son auteur a eu soin d'ap-

Digitized by Google

porter à la séance les principaux objets qu'il a mis au jour et qu'il se propose d'offrir à la Société. L'impression de la notice de M. de Longuy est votée à l'unanimité, elle sera accompagnée de planches lithographiées avec soin, que notre savant collègue veut bien s'engager à faire exécuter pour notre prochain volume de *Mémoires*.

M. le président annonce ensuite que l'administration municipale a ouvert une enquête sur l'alignement de la rue des Bancs, et qu'il a pensé devoir, au nom de la Société, réclamer la conservation de deux édifices situés dans cette rue et qui intéressent à un haut degré l'histoire de notre cité : la tour des Bancs, qui faisait partie de l'ancien Hôtel de ville, et la maison de Beauchamp, où naquit et mourut l'illustre chancelier Rolin, à la famille duquel Autun est redevable de plusieurs beaux monuments.

M. Bulliot ayant donné lecture d'un projet de lettre à M. le commissaire enquêteur, la rédaction suivante est adoptée à l'unanimité :

« Autun, 10 juin 1872.

» Monsieur le Commissaire enquêteur,

» Les membres soussignés de la Société Éduenne vous prient de produire à l'enquête dont vous êtes chargé, les observations suivantes :

» Considérant que les monuments historiques de la ville d'Autun sont pour elle un ornement et une richesse ;

» Que la conservation des monuments est non-seulement un acte d'intelligence, mais de bonne administration, qui touche à la prospérité matérielle de la cité en attirant et retenant les étrangers dans ses murs ;

» Considérant que si les particuliers ont des intérêts privés respectables, les villes ont, de leur côté, des intérêts publics dignes de la même sollicitude ;

» Considérant que l'hôtel Rolin est le dernier édifice civil important du moyen âge qui reste à Autun ;

» Que Nicolas Rolin, qui l'a bâti, est un des plus grands hommes de la Bourgogne ;

» Que la municipalité de Dijon se fait honneur d'avoir acheté et conservé la demeure qu'il y a occupée ;

» Que la ville d'Autun, où il est né, ne peut tenir à moindre honneur de conserver son hôtel, monument historique par excellence, visité et habité par les ducs de Bourgogne et par la famille à laquelle Autun doit la flèche de sa Cathédrale ;

» Que la facilité de le réparer serait un embellissement pour le quartier et qu'il serait désirable d'y établir un musée d'études pour suppléer à l'insuffisance du musée de l'Hôtel de ville, qui ne peut plus recevoir aucune collection scientifique,

» Émettent le vœu que la tour des Bancs et l'hôtel Rolin soient maintenus hors alignement, avec facilité d'y faire toutes réparations. »

Digitized by Google

Tous les membres présents ayant signé la lettre ci-dessus, la séance est levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

La Société Éduenne s'est réunie le mercredi 4 septembre 1872. à midi et demi, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Autun.

Étaient présents à la réunion :

MM. Bulliot, président ; Hippolyte Abord ; baron d'Anglejan ; Jules Berger ; Bufnoir, professeur à la faculté de droit de Paris ; de Charmasse ; Charvot ; François Dejussieu ; Michel Dejussieu ; G. Delagrange ; l'abbé Doret ; vicomte Charles de Fontenay ; Harold de Fontenay ; Henri de Fontenay ; Eugène de Fontenay ; de la Blanche ; F. Laureau ; l'abbé Lacreuze ; L. Lagoutte ; B. Lhomme de Mercey ; Létang ; docteur J. Grillot ; H. Pignot ; Bernard Renault, professeur à l'École de Cluny ; Léopold Repoux ; Victor Rey ; Rigollot ; Roidot, président du tribunal civil ; Eugène Roux ; l'abbé Violot ; Anatole de Charmasse, secrétaire.

M. le président communique une lettre par laquelle M. le sous-préfet d'Autun s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Henri Laguille, maire d'Antully, a été admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire, sur la présentation de M. l'abbé Doret, et M. le vicomte Fernand d'Esterno a été reçu au même titre sur la proposition de M. Joseph de Champeaux la Boulaye.

M. l'abbé Lacreuze informe la Société qu'une découverte de médailles a été faite récemment au *Champ des Ronces*, situé au finage de Canada, près le Pont-du-Roi, en la commune d'Auxy. Cette découverte comprend une médaille consulaire de la famille *Cornelia ;* un grand bronze d'Antonin au revers de Marc-Aurèle ; un grand bronze d'Hadrien ; un moyen bronze de Faustine Jeune, et un moyen bronze de Trajan, dont les revers sont frustes. L'auteur de cette communication ajoute que dans la commune d'Auxy, le long du chemin tendant à la Celle, il a remarqué près de la maison de Pasquier-Mauris deux bas-reliefs mutilés par les passants ; les personnages dont ils indiquaient la sépulture sont représentés tenant le *poculum* à droite. Ces deux monuments ont été relevés en 1860 dans un champ du voisinage appelé *la Bialliotte*, où abondent les tuiles romaines. Il a constaté également que le pré de la Ronfette, voisin de Pierre-Luzière, avait restitué de nombreux bas-reliefs semblables aux précédents. Il présente en outre à la Société une monnaie d'argent de Charles VI, trouvée à Autun, à la Tour de Jouare.

M. l'abbé Doret offre à la Société, de la part de M. de Loisy, une

Digitized by Google

hache en fer, dans la forme des instruments gallo-romains, trouvée à la Pissoire, commune d'Antully.

M. Michel Dejussieu offre pour le cabinet de géologie un fragment d'*equisetum* (presle) pétrifié découvert à Saint-Berain-sur-Dheune.

Sur la proposition de M. le président, d'unanimes remercîments ont été votés aux différents auteurs de ces dons.

M. Henri Pignot, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'un nouveau chapitre de son Histoire de l'épiscopat de M. de Roquette. Ce chapitre, qui est relatif à la réorganisation des établissements charitables et à la fondation de l'hôpital actuel d'Autun, a été écouté avec tout l'intérêt qui résultait tant du sujet en lui-même que de son exposition claire et sobre et des nombreux détails inédits qui l'accompagnaient.

M. Bulliot a présenté un rapport oral sur l'acquisition projetée de l'hôtel Rolin et de son appropriation pour recevoir la bibliothèque publique, les archives, le musée du moyen âge, et pour devenir, en même temps que le lieu des séances de la Société, le centre des études historiques et archéologiques. L'étude de cette question, dont la solution exige un examen attentif, a été confiée à une commission composée des membres du bureau et de MM. Roidot-Deléage, Roidot-Houdaille, Louis Lagoutte, Roidot-Errard, Rérolle, notaire, et Roidot, président du tribunal civil.

Avant de lever la séance, Mgr de Marguerye a exprimé, dans un langage ému, l'intérêt qu'il avait toujours porté à la Société et le regret qu'il éprouvait à s'en séparer.

Au nom de tous ses collègues, M. Bulliot a remercié Monseigneur du concours si dévoué qu'il avait toujours donné aux œuvres de la Société, et lui a renouvelé l'expression du souvenir et de la reconnaissance qu'elle conserverait toujours de sa bienveillante sympathie.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance a été levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 24 octobre 1872, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance :

MM. Berger; Boniface; Bufnoir; Th. Charvot; l'abbé Chaussard; Michel Dejussieu; Gabriel Delagrange; l'abbé Dinet; l'abbé Duchêne; docteur J. Grillot; Lagoutte; l'abbé Lelong; vicomte de L'Hermite; Létang; Malo; H. Pignot; Rérolle; Rigollot; Vény, et H. de Fontenay, secrétaire de la séance.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. le président, la Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. le comte Philibert de Moreton-Chabrillant, au château de Beauregard, commune de Saint-Aubin; l'abbé Rochet, curé de Marcigny; Christophe Delonchamp, notaire à Bourbon-Lancy; Louis Goin, à Anzy-le-Duc; Eugène Déchelette, à Roanne; l'abbé Bachelet, curé de Saint-Didier-en-Brionnais; l'abbé Guilland, curé de Saint-Maurice-lès-Couches; Joseph Vadon, banquier à la Clayette.

M. Bulliot fait part d'une circulaire de M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, qui réclame le concours des sociétés savantes, dans le but de faire revivre et de soutenir ce recueil « étouffé pendant dix-huit mois par le droit du plus fort. Vous n'ignorez pas, dit M. Liblin, que depuis l'occupation de l'Alsace, la langue française n'y est plus tolérée dans l'enseignement qu'au titre accessoire, et qu'en général tout ce qui est de nature à entretenir le souvenir de la France est rigoureusement exclu de la vie publique par les autorités allemandes. Dans ces pénibles conditions, quelques hommes, dont la foi en l'avenir est inébranlable, ont pensé qu'il est nécessaire de réagir, dans la limite du droit strict, contre l'ostracisme auquel je fais allusion. Ils ont pensé que la résurrection de la *Revue d'Alsace* est un des moyens qu'il faut employer, afin de conserver à la province arrachée à la mère-patrie un organe qui représente la pensée française sur le terrain historique et littéraire... »

La Société Éduenne, après avoir entendu cette lecture, décide que, contrairement à ses habitudes, il sera pris en son nom un abonnement d'un an à la *Revue d'Alsace*.

M. Bulliot lit ensuite une étude de notre savant collègue, M. Anatole de Barthélemy, *sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray, de 1867 à 1871*. Cette étude paraitra dans le volume de *Mémoires* actuellement sous presse, et sera accompagnée d'une planche due au burin de Dardel.

M. de Fontenay annonce ensuite à la Société la découverte et la destruction d'une fresque importante dans la chapelle Bouton, à la Cathédrale d'Autun. Malgré l'activité des ouvriers chargés de cette regrettable démolition, un calque a pu être relevé, et notre collègue, M. Eugène Froment, a bien voulu se charger d'en faire une réduction pour l'album de la Société. En attendant une description complète de cette peinture, la Société décide que le dessin de M. Froment sera lithographié et inséré dans un de nos premiers volumes de *Mémoires*.

La séance est levée à deux heures et demie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Liste des membres de la Société v
Statuts de la Société xiv
Règlement organique xv
Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, par M. le docteur Guyton *(suite)* 1
Étude sur les Monnaies antiques recueillies au mont Beuvray, de 1867 à 1872, par M. A. de Barthélemy 149
L'Age de bronze à Santenay (Côte-d'Or), par M. H. de Longuy 175
Histoire d'une Image, ou note sur la condamnation et l'exécution de quatre protestants à Autun, en 1642, par M. Anatole de Charmasse .. 181
La Vie de Monsieur André Guijon, prestre, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église Cathédrale d'Autun et grand vicaire de l'évesché, prieur de S^t^ Sauveur en Bretagne, par le P. Claude Perry de la Compagnie de Jésus 193
Fouilles du mont Beuvray (1869), par M. J.-G. Bulliot 309
Mémoire sur le Dictyoxylon et sur ses attributions spécifiques, par M. B. Renault 387
Note sur les Monnaies antiques trouvées à Autun, dans la tranchée du chemin de fer, par M. C. Chappuis 397
Description de quelques bois gravés provenant des anciennes imprimeries d'Autun, par M. H. de Fontenay 407
Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tournus, par M. Anatole de Charmasse 445
Procès-verbaux des séances du 24 mai 1868 au 24 octobre 1872 459

TABLE DES PLANCHES.

Monnaies antiques recueillies au mont Beuvray 149
Objets en bronze trouvés à Santenay (Côte-d'Or) 175
Exécution de quatre protestants en 1642 181
Portrait d'André Guijon 193
Bois gravés provenant des anciennes imprimeries d'Autun ..... 407 à 444

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

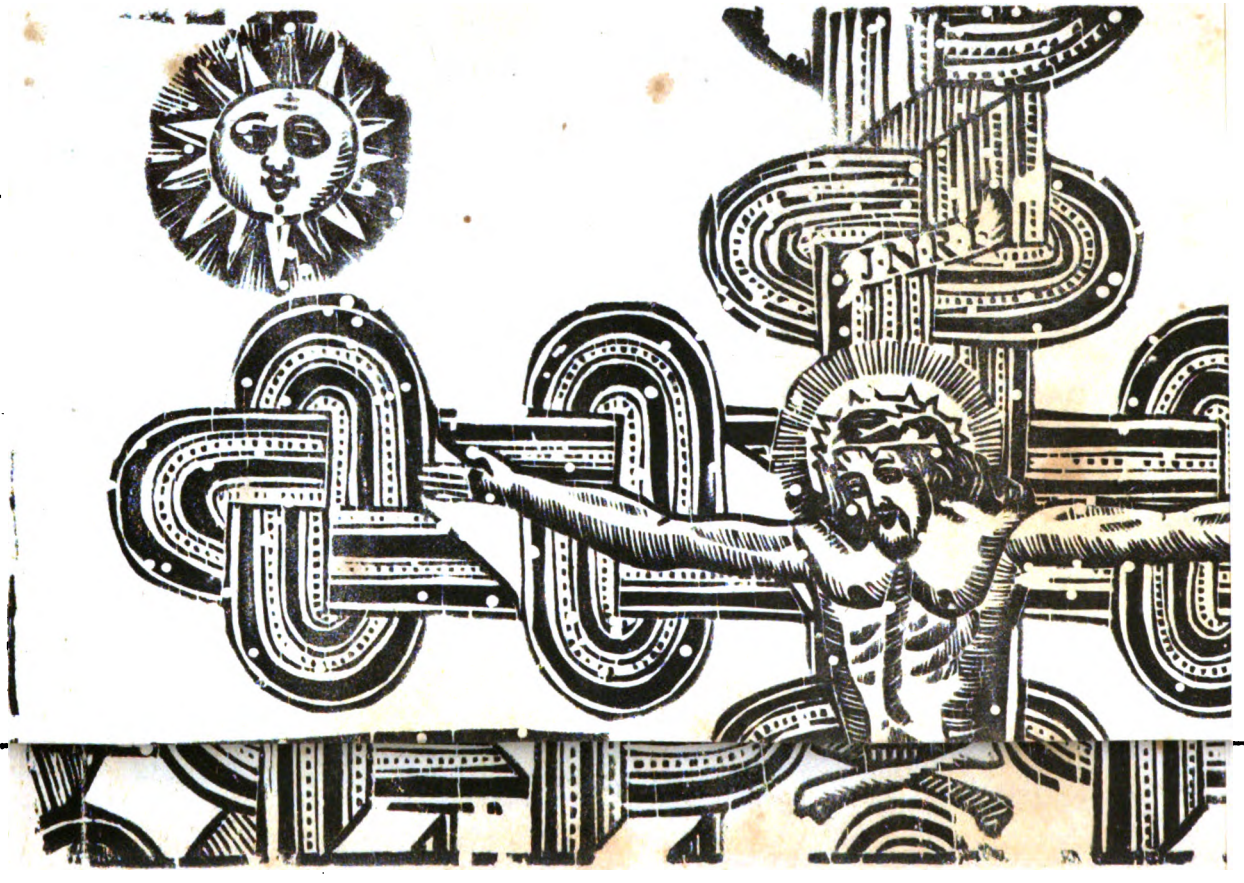

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

CONFRERIE DE LA PASSION DE ✦N✦S✦J✦C✦
POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE,
ERIGÉE DANS L'EGLISE DE Sᵗ ETIENNE DE MACON.

LE A ETÉ REÇU
PAYERA ANNUELLEMENT LE DROIT DE
LA CONFRERIE, PRIERA
SES PARENS D'ENVOYER APRES SA MORT
CE BILLET DE SA RECEPTION AU RECEVEUR
DE LA CONFRERIE POUR QU'ON ACQUITTE
LA MESSE QUE LA CONFRERIE FAIT SELEBRER
AU DECEZ DE CHAQUE CONFRERE 1756 JXM.

N° XIX. — Page 437.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

EN VENTE :

A AUTUN, chez MICHEL DEJUSSIEU, imprimeur-libraire, Grande Rue, 4.
A PARIS, chez A. DURAND et PEDONE-LAURIEL, libraires-éditeurs, rue Cujas, 9.

1837 Mémoires de la Société Éduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1844 Mémoires de la Société Éduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1845 Mémoires de la Société Éduenne, 1 vol. in-8°..... 7 f.
1846 Histoire de l'Antique Cité d'Autun, par Edme Thomas, grand-chantre, chanoine et official de la Cathédrale *(réimpression)*, 1 vol. in-4°, orné de nombreuses gravures *(épuisé)*.
1848 Autun Archéologique, par les Secrétaires de la Société Éduenne, 1 vol. in-8°, orné de nombreuses gravures *(épuisé)*.
1849 Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoît, par J.-G. Bulliot, 2 vol. in-8°, fig..... 14 f.
1850 Nouvelle Étude de Jetons, par J. de Fontenay, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*
1851 Des Libertés de la Bourgogne, d'après les Jetons de ses États, par Ch. Rossignol, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1854 Traduction des Discours d'Eumène, avec le texte en regard, introduction et notes historiques et critiques, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet, 1 vol. in-8°..... 6 f.
1855 Histoire de la Réforme et de la Ligue, dans la ville et dans la commune d'Autun, t. I^er^, par H. Abord, 1 vol. in-8°..... 6 f.
1856 Essai sur le Système défensif des Romains dans le pays Éduen, par J.-G. Bulliot, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1858 Annales de la Société Éduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1859 Etude historique et critique sur les actes de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des Églises d'Autun, de Dijon et de Langres, par M. l'abbé E. Bougaud, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1862 Annales de la Société Éduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1863 Plantes cryptogames-cellulaires du département de Saône-et-Loire, par A. Grognot, 1 vol. in-8°..... 6 f.
1864 Annales de la Société Éduenne, 1 vol. in-8°..... 6 f.
1865 Cartulaire de l'Église d'Autun, publié par A. de Charmasse, 1 vol. in-4°, pl..... 12 f.
1865 Mémoires d'Histoire naturelle, t. I^er^, 1 vol. in-8°..... 6 f.
1866 Mémoires d'Histoire naturelle, t. II, *Catalogue des Lépidoptères du département de Saône-et-Loire*, par A. Constant, 1 vol. in-8° 6 f.
1868 Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénérable, par H. Pignot, 3 vol. gr. in-8°..... 24 f.
1872 Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. I^er^, 1 vol. gr. in-8°..... 6 f.
1873 Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. II, 1 vol. gr. in-8°..... 6 f.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google